UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CENTRE – URBANISATION CULTURE SOCIÉTÉ

LES DYNAMIQUES CONJUGALES DANS L'IMMIGRATION

Une lecture par le prisme du genre, de la gestion de l'argent et des arbitrages résidentiels entre conjoints

Par

Anna GOUDET

M.Sc. en sociologie

Thèse présentée pour obtenir le grade de

Philosophiae doctor, Ph.D.

Doctorat en études urbaines

Programme offert conjointement par l'INRS et l'UQAM

Novembre 2021

© Anna GOUDET, 2021

Cette thèse intitulée

LES DYNAMIQUES CONJUGALES DANS L'IMMIGRATION

Une lecture par le prisme du genre, de la gestion de l'argent et des arbitrages résidentiels entre conjoints

et présentée par

Anna GOUDET

a été évaluée par un jury composé de

Mme Maude PUGLIESE, présidente, Institut national de la recherche scientifique

Mme Hélène BELLEAU, directrice de thèse, Institut national de la recherche scientifique

Mme Annick GERMAIN, codirectrice, Institut national de la recherche scientifique

Mme Sylvie PARÉ, examinatrice interne, Université du Québec à Montréal

Mme Sonia BEN SOLTANE, examinatrice externe, Université d'Ottawa

RÉSUMÉ

Contexte de la recherche : Au Québec, une famille sur cinq est immigrante ; ce taux monte à une famille sur deux à Montréal (MFA 2020). Les défis que ces familles rencontrent pendant leur processus d'établissement sont bien documentés, mais nous en savons peu sur leurs effets au sein des couples, notamment ceux qui se maintiennent. La littérature internationale sur le sujet se consacre souvent à l'étude du potentiel émancipateur de la migration pour les femmes au sein de leur couple, ce qui pose d'emblée une lecture limitative et orientée du phénomène. Un pan de cette littérature révèle aussi comment la famille devient un refuge face aux inégalités structurelles vécues en migration, ce qui ne se produit pas sans asymétries entre conjoints.

Objectif : Dans cette recherche, nous proposons une nouvelle lecture des dynamiques de couples et de genre dans l'immigration. En nous concentrant, d'une part, sur un profil particulier de personnes immigrantes, des couples hautement qualifiés et biactifs. D'autre part, nous élaborons et mettons à l'épreuve une démarche d'analyse double composée de l'étude de la gestion de l'argent et des arbitrages résidentiels entre conjoints.

Méthodologie : Le matériau empirique est issu d'entretiens individuels de type « récits de lieux de vie » réalisés avec des personnes immigrantes (n=25) en couple hétérosexuel, cohabitant et parent, installées dans la région de Montréal et sélectionnées dans la catégorie des « travailleurs qualifiés » par le Québec.

Résultats : L'apport de cette thèse repose principalement sur trois contributions. 1/L'identification d'un ensemble de facteurs qui influencent la transformation de l'organisation financière des couples, ou, au contraire, participent de son maintien, au cours de l'expérience migratoire. Il s'agit du mode de gestion prémigratoire, des codes de la sémantique amoureuse, des contraintes migratoires et du ressenti subjectif des attentes sociales d'« intégration ». Les couples ne sont pas égaux devant ces facteurs, en fonction des caractéristiques sociales des conjoint·e·s et de leurs ressources, en interaction avec l'environnement structurel de la société d'établissement. 2/L'éclairage du rôle des arbitrages résidentiels dans la construction conjugale. La reconstruction d'un chez-soi revêt un sens particulier dans l'immigration, et n'est pas neutre au sein des couples. Elle agit comme *objet* dans la balance des échanges conjugaux, et peut par là accentuer les rôles de genre au sein du couple ou participer d'une définition commune du « projet conjugal ». La trajectoire résidentielle peut aussi avoir des effets sur la gestion de l'argent des couples. 3/ Le cadre conceptuel permet de distinguer trois manières de « faire couple » dans l'immigration :

le projet conjugal, la complémentarité conjugale et la mutualité conjugale. Ces trajectoires sont fonction de la conception prémigratoire des relations conjugales, de l'expérience de la carrière migratoire et de sa signification pour les conjoint·e·s. Un mouvement commun de priorisation accrue de la famille sous-tend ces configurations et dépasse les différences ethnoculturelles de notre échantillon, mais tend à précariser la position des conjointes, en renforçant leur responsabilité cumulée du travail d'installation/professionnel/émotionnel/domestique et/ou en produisant une perte d'autonomie (financière notamment).

Contribution : Ces résultats montrent la pertinence du cadre conceptuel qui combine l'approche par la gestion de l'argent et celle de l'étude des arbitrages résidentiels pour saisir les différentes configurations conjugales. Ce cadre pourrait être appliqué pour saisir de nouvelles compréhensions des dynamiques familiales dans d'autres contextes. Cela ne doit pas minimiser l'expérience migratoire comme moment charnière des trajectoires de couple ; il révèle de façon saillante les conceptions du couple, et peut les transformer.

Mots-clés : relations conjugales ; immigration ; couples immigrants ; gestion de l'argent ; choix résidentiels ; rapports de genre

ABSTRACT

Research Context: In Quebec, one in five families is immigrant; this rate rises to one in two families in Montreal (MFA 2020). The challenges that these families face during their settlement process are well documented, but little is known about their effects on couples, especially those who stay together. The international literature on the subject often focuses on the emancipatory potential of migration for women within their couples, which poses a restricted and biased reading of the phenomenon from the start. Some of this literature also reveals how family becomes a refuge in the face of structural inequalities experienced in migration, which does not occur without asymmetries between spouses.

Objective: In this research, we propose a new reading of couples' and gender dynamics in immigration. On the one hand, we focus on one particular profile of immigrants, highly qualified and dual-career couples. On the other hand, we develop and test a double analytical approach composed of the study of money management and residential arbitrations between partners.

Methodology: The empirical material is based on individual interviews using "place-based narratives" conducted with immigrants (n=25) in heterosexual cohabiting, parent couples, settled in the Montreal area and selected in the category of "skilled workers" by Quebec.

Results: The contribution of this thesis can be divided into three major categories. 1/ The identification of a set of factors that influence the transformation of the couples' financial organization, or, on the contrary, participate in its perpetuation, during the migratory experience. These factors are the pre-migratory management method, love semantics codes, the migratory constraints and the subjective perception of social expectations of "integration". Couples are not equal regarding these factors, depending on the social characteristics of the partners and their resources, in interaction with the structural environment of the settlement society. 2/ Highlighting the role of residential arbitration in marital construction. The reconstruction of a sense of home has a particular meaning in immigration, and is not neutral within couples. It acts as an object in the balance of conjugal exchanges, and thus it can accentuate gender roles within couples or participate in a shared definition of the "conjugal project". The residential trajectory can also have effects on the couples' money management. 3/ The conceptual framework allows us to distinguish three ways of "doing couple" in immigration: the conjugal project, conjugal complementarity and conjugal mutuality. These trajectories are a reflection of the pre-migratory conception of conjugal relationships, the experience of the migratory career and its meaning for the partners. A similar

movement of increased prioritization of the family underlies these configurations and goes beyond the ethnocultural differences of our sample, but it tends to make the position of female partners more precarious, by reinforcing their cumulative responsibility for the installation/professional/emotional/domestic work and/or by producing a loss of autonomy (particularly financial).

Contribution: These results show the relevance of the conceptual framework combining the money management approach and the study of residential arbitrations to capture the various conjugal configurations. This framework could be applied to capture new understandings of family dynamics in other contexts. This should not minimize the migration experience as a key moment in couple trajectories; it saliently reveals conceptions of the couple, and can transform them.

Keywords: marital relations; immigration; immigrant couples; money management; residential choices; gender relations

REMERCIEMENTS

Je voudrais adresser mes premiers remerciements aux personnes qui ont accepté de me partager une partie de leur vie, et dont les récits constituent la trame de cette recherche doctorale. J'espère que ce travail est à la hauteur de leur générosité.

Je tiens à remercier mes directrices de recherche, Hélène Belleau et Annick Germain, qui chacune à leur façon ont su me soutenir et m'accompagner dans ce cheminement doctoral, tant sur le plan intellectuel que personnel. Plus spécialement, merci Hélène, pour avoir cru dès le début en ce projet et réussi à l'orienter dans la bonne direction, pour les dîners « famille », pour ton appui financier et, bien sûr, pour notre séjour au Chili, pinacle de ce doctorat ! Annick, merci, pour ta disponibilité, pour tes lectures au quart de tour, pour nos causettes sur les politiques et le secteur de l'immigration et pour avoir su souder une équipe d'étudiant.e.s autour de toi.

Je remercie les membres du jury de mon examen doctoral, Xavier Leloup, Sylvie Paré et Johanne Charbonneau pour leurs commentaires qui ont contribué à construire la recherche présentée ici. Merci également à mes compagnons de cohorte, Marie-Ève, Caroline, Guillaume et Claire. Merci aussi aux membres du jury, Sonia Ben Soltane, Sylvie Paré et Maude Pugliese, qui ont pris le temps de se plonger dans ce document et d'évaluer ce travail.

Le doctorat, ce n'est pas seulement la thèse, et à cet égard je remercie toutes les personnes avec lesquelles j'ai collaboré pendant ce processus et qui ont nourri mes réflexions et pratiques de chercheure, à Concertation-Femme, à l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI), au Partenariat Immigration et résilience en milieu urbain, au Partenariat Familles en mouvance, à la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), aux Midis de l'Immigration. Tout spécialement, je remercie Maysoun, Sarah, Frédéric, Estelle, Gabrielle, Catherine, Alexandra, Florence, Myriam, Marie-Jeanne, Amel et Islem.

Je n'aurais pas accompli grand-chose sans le soutien, l'amour et l'amitié de mes proches, ici et là-bas. Je les remercie de me supporter, dans tous les sens du terme ! Je dédie cette thèse à ma famille, ma grand-mère Monique, mes parents Antoine et Catherine, mon frère Olivier et ma sœur Flore, merci pour tout et aussi de me soutenir dans ma décision pas évidente de vivre loin. Merci à ma belle-famille, Sophie, Jean-Luc et Julie, pour tous ces bons moments passés au Contadour et à Esterillos. Merci à mes ami.e.s : Emilie pour avoir ouvert la voie et les portes de chez toi

(surtout du balcon et les jeudis !), Héloïse pour nos jasettes dans l'embrasure de nos bureaux et ta facilité à rendre légères bien des baleines, Élise pour ton engagement inaltérable, tes quiz et nos futures séances de tricot, Benoît pour ton bon cœur et ton mauvais poil (qui, combinés, m'ont épargné bien des tracas administratifs et migratoires), Maria pour m'avoir souvent nourrie, épaulée et promener, Javiera pour ta force, nos moments de vie commune et ton regard sur (l'administration de) nos vies, Samuel pour ta maîtrise tant du verbe que du gif, Annabelle pour tous ces moments partagés d'Hochelaga à Valparaiso, Chantal pour ton penchant royal et ton talent à créer des liens, Mathilde pour nos jadis tournées des bars et nos futures tisanes, Séréna pour notre quinzaine d'années d'amitié, Joris et Annabelle pour nos treks trop ardus et nos visionnements trop légers, Simon pour ton goût du débat (que j'esquive, ouf !) et ta plume, Sami pour ton calme dans les tempêtes. Merci en particulier à Tom, d'être là, de m'avoir poussée à rédiger ma thèse à coup de bons petits plats et de m'avoir changé les idées à gravir des montagnes yukonnaises, à compléter un triathlon saguenéen, à explorer nos terres lanaudoises ; à notre sentier à continuer de tracer.

L'écriture de cette thèse a bénéficié de plusieurs soutiens financiers. Merci au Fonds de Recherche du Québec - Société et Culture (FRQSC), à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), au Partenariat Familles en mouvance et à l'Équipe de recherche sur l'immigration au Québec et ailleurs (ÉRIQA).

TABLE DES MATIÈRES

Liste des figures ..... **xvi**
Introduction **1**
Éléments de définition 2
Les dynamiques conjugales et de genre *2*
L'expérience migratoire, une épreuve *3*
Le projet de recherche 4
Retour sur la genèse du projet 6
Présentation du déroulement de la thèse 7
Chapitre 1 : Recension du champ d'études du genre et de la migration : vers une compréhension des couples dans l'immigration **10**
Introduction 10
1.1. Le genre dans l'immigration 10
1.1.1. La « double absence » des femmes immigrantes ou l'éternelle « féminisation » de la migration internationale *11*
1.1.2. Le tournant des années 1970-1980 ..... *12*
1.1.3. Les rapports de genre, la mondialisation et les chaînes globalisées du care *13*
1.1.4. Vers une posture féministe postcoloniale et intersectionnelle *18*
1.1.5. Les effets de la migration sur les femmes immigrantes *20*
1.2. Tour d'horizon des recherches empiriques contemporaines sur les rapports de genre au sein des couples immigrants 23
1.2.1. Le critère de l'accès au marché du travail et ses nuances *25*
1.2.2. L'influence paradoxale des réseaux *33*
1.2.3. Le contexte politico-légal *36*
1.2.4. Changement de priorités en cours de parcours d'immigration : la famille passe avant *39*
Conclusion 42

Chapitre 2 : Problématisation et approche théorique et conceptuelle 45
Introduction : Éléments de posture..... 45
2.1. Modes de gestion de l'argent entre conjoints, signification sociale de l'argent et sémantique amoureuse..... 47
2.1.1. L'étude de la gestion de l'argent comme révélateur des rapports de genre au sein des couples..... 48
2.1.2. La signification sociale de l'argent et la circulation entre les mondes adverses 52
2.1.3. Saisir le rapport amoureux dans les dynamiques conjugales..... 55
2.1.4. Comment étudier la gestion de l'argent au sein des couples ?..... 58
2.2. Trajectoires et choix résidentiels : façonnement entre aspirations, contraintes et possibilités, arbitrage et conséquences au sein des couples 64
2.2.1. Les différentes facettes du façonnement des choix résidentiels : entre aspirations, contraintes et possibilités 66
2.2.2. De l'arbitrage résidentiel au sein du couple, une lecture par le genre 74
2.3. Carrière migratoire 85
2.3.1. Moments clés dans la carrière migratoire 86
2.3.2. L'articulation des niveaux d'analyse 87
2.3.3. Dimensions constitutives de la carrière migratoire 90
2.4. Questions de recherche opérationnelles 93
Conclusion du chapitre 95
Chapitre 3 : Démarche méthodologique 96
Introduction 96
3.1. Le choix du cas des travailleurs qualifiés sélectionnés par le Québec..... 96
3.1.1. Les politiques de sélection de l'immigration au Canada et au Québec..... 97
3.1.2. Prendre au sérieux l'influence du statut migratoire et du processus de sélection.... 101
3.2. Les autres critères de l'échantillon théorique 104
3.2.1. Être en couple hétérosexuel et parent d'au moins un enfant (famille intacte)..... 105
3.2.2. Être sur le marché du travail, ainsi que son ou sa conjoint·e (couple biactif) 106

3.2.3. Cohabiter avec son ou sa conjoint·e et résider dans la région de Montréal *113*

3.2.4. Temps d'installation et pays d'émigration *118*

3.3. Présentation des personnes participantes..... 119

3.3.1. Type d'union et composition familiale *119*

3.3.2. Pays d'origine et arrivée au Québec..... *120*

3.3.3. Scolarité, emploi et revenus *120*

3.3.4. Statut résidentiel..... *121*

3.3.5. Récapitulatif des couples..... *122*

3.4. Des « récits de lieux de vie » adaptés et semi-dirigés..... 123

3.5. Des entrevues individuelles pour accéder aux situations conjugales..... 125

3.6. La récolte des données : recrutement et déroulement des entrevues 127

3.6.1. Recrutement : stratégies et difficultés..... *128*

3.6.2. Le déroulement des entretiens *129*

3.7. La démarche d'analyse..... 131

3.8. Considérations sur la validité, l'éthique et les responsabilités de la recherche 134

3.8.1. La rigueur méthodologique..... *134*

3.8.2. Les responsabilités et le positionnement de la chercheure..... *136*

3.9. Limites de la recherche 140

Chapitre 4 : Les situations des couples avant l'immigration 143

Introduction..... 143

4.1. Parcours résidentiels : du début de la cohabitation au départ migratoire..... 144

4.1.1. S'installer dans la maison familiale du conjoint masculin *144*

4.1.2. S'installer dans un logement « neutre »..... *147*

4.1.3. S'installer chez lui..... *148*

4.1.4. S'installer chez elle..... *149*

4.1.5. Constats de la section *150*

4.2. Organisations financières au sein des couples : les situations prémigratoires..... 151

4.2.1. Le conjoint masculin, pourvoyeur financier exclusif *151*

4.2.2. Partage des dépenses entre conjoints *153*

4.2.3. Mise en commun des revenus *157*

4.3.4. Constats de la section *159*

Conclusion : Indices sur les dynamiques conjugales avant l'immigration 160

Chapitre 5 : Le projet migratoire : aspirations, préparations et ressources différenciées 162

Introduction 162

5.1. La formation du projet migratoire 163

5.1.1. Les motifs d'immigrer et le choix du Québec comme destination *163*

5.1.2. La prise de décision au sein du couple *167*

5.1.3. Les objectifs du projet : un établissement à long terme ou une mobilité temporaire ? *169*

5.2. La constitution du dossier d'immigration et le statut de « résident permanent » 171

5.2.1. Durée et lourdeur des démarches administratives *172*

5.2.2. Statut migratoire différencié au sein du couple : le poids des structures administratives *173*

5.3. Les ressources et les compétences migratoires mobilisées dans la mise en œuvre du projet 175

5.3.1. Les expériences migratoires internationales antérieures *176*

5.3.2. Les voyages au Québec *177*

5.3.3. La connaissance des langues officielles *178*

5.3.4. Les opportunités d'emploi prémigratoires *179*

5.3.5. La date du départ *179*

5.3.6. S'organiser financièrement : stratégies résidentielles, solidarités familiales et gestion de l'argent *180*

5.3.7. Mobilisation et composition du réseau social dans la société de destination *183*

5.3.8. Les émotions du départ *184*

Conclusion : Indices des ressources migratoires et des dynamiques conjugales au moment du départ 185

Chapitre 6 : Arrivée, processus d'installation et redéfinitions des dynamiques conjugales 188

Introduction 188

6.1. Des opportunités et des contraintes, des processus d'insertion sociale différenciés 189

6.1.1. Les obstacles administratifs et légaux 189

6.1.2. Les obstacles sur le marché du travail 191

6.1.3. Les événements marquants de la vie ordinaire 193

6.1.4. Le réseau et l'isolement 195

6.1.5. L'accumulation de défis et l'insertion sociale différenciée 196

6.2. Le processus d'installation résidentielle : les défis, les arrangements entre conjoints et les conséquences sur les couples 201

6.2.1. Les défis de l'insertion résidentielle 202

6.2.2. Les ressources mobilisées 204

6.2.3. Les arrangements entre conjoints 207

6.2.4. Les répercussions sur les couples et sur les conjoints 210

6.3. La situation financière et la gestion de l'argent entre conjoints pendant l'installation 216

6.3.1. Qui fait quoi, qui gagne quoi, qui paie quoi ? 217

6.3.2. Maintien ou transformation (voulue ou contrainte) des modes de gestion 219

Conclusion : redéfinitions des dynamiques conjugales et position des conjointes dans leur couple 224

Chapitre 7 : Aujourd'hui et demain : établissement à long terme au Québec et affermissement des (re)configurations conjugales ? 227

Introduction 227

7.1. Les situations résidentielles actuelles, la prise de décision au sein des couples et les répercussions sur les conjoints 228

7.1.1. Le parcours d'établissement et ses effets variables sur les choix résidentiels 229

7.1.2. Réalisation des choix résidentiels des couples immigrants qualifiés rencontrés 235

7.1.3. Les formes d'arbitrage résidentiel au sein des couples rencontrés *240*

7.1.4. Les répercussions des choix résidentiels sur les conjoints et leurs dynamiques conjugales *247*

7.2. Les modes actuels de gestion de l'argent entre conjoints 254

7.2.1. Les formes de changements *255*

7.2.2. Quand la gestion de l'argent n'est (ne semble) pas affectée par le parcours migratoire *261*

Conclusion : synthèse des effets de la période de l'établissement sur les dynamiques conjugales 263

La place des arbitrages résidentiels dans la construction conjugale *264*

Les facteurs qui sous-tendent l'évolution des arrangements financiers conjugaux dans l'immigration *268*

Chapitre 8 : Trois manières de « faire couple » face aux épreuves migratoires 280

Introduction 280

8.1. Synthèse des transformations des modes de gestion de l'argent et des parcours résidentiels 280

8.1.1. Les types de transformations des modes de gestion de l'argent entre conjoints au fil de la carrière migratoire *281*

8.1.2. Récapitulatif des étapes des parcours résidentiels *283*

8.2. La gestion de l'argent et les choix résidentiels comme révélateurs des dynamiques conjugales 285

8.3. Essai de classification de l'évolution des constructions conjugales dans la migration ... 286

8.3.1. Le « projet conjugal » : maintien d'une rhétorique du « tout faire ensemble » et des inégalités entre conjoints masquées *287*

8.3.2. La « complémentarité conjugale » : une division des rôles conjugaux selon le genre en transformation *290*

8.3.3. La « mutualité conjugale » : quand les épreuves migratoires favorisent plus d'autonomie et d'égalité au sein du couple *291*

8.4. Réflexions sur ces manières de « faire couple » en migration 293

Conclusion 295

Conclusion générale 296

Pistes de recherche future 299

Bibliographie 302

Annexes 324

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Présentation des couples participants 122
Figure 2 : Outil méthodologique : la ligne du temps 124
Figure 3 : Carte des localisations d'accueil 212
Figure 4 : Carte des localisations du premier logement 213
Figure 5 : Les schémas d'évolution des modes de gestion de l'argent Prémigratoire-Installation 219
Figure 6 : Carte des localisations du logement actuel 236
Figure 7 : Les schémas d'évolution des modes de gestion de l'argent Installation-Établissement 255
Figure 8 : Les schémas de transformation de la gestion de l'argent 281
Figure 9 : Évolution des arbitrages résidentiels le long des carrières migratoires 283

INTRODUCTION

Au Québec, une famille sur cinq est immigrante ; ce taux monte à une famille sur deux à Montréal, selon les données du dernier recensement (MFA 2020). Nombre de recherches se sont penchées sur le processus migratoire sous toutes ses coutures, et nous avons une bonne connaissance des défis que ces familles rencontrent pendant leur processus d'établissement, en plus d'une appréciation fine de la mesure du caractère transformateur du processus migratoire dans toutes les dimensions de l'existence des personnes qui le vivent, et ce, notamment dans les relations familiales. L'immigration fait en outre régulièrement les manchettes des journaux, alors généralement prise sous l'angle d'un « problème social » (Sayad [1991] 2006). Pourtant, malgré cette abondance de discours sur les migrations, nous en savons encore peu sur les manières par lesquelles l'expérience migratoire est susceptible de transformer les dynamiques conjugales. Peu de recherches québécoises qualitatives ou quantitatives permettent d'avoir une image claire des situations conjugales en migration. Et cette opacité nourrit les craintes concernant l'épreuve pour le couple que peut constituer un parcours migratoire – l'ombre du divorce et de la séparation – par ailleurs largement partagées par les nouveaux arrivants eux-mêmes (Vatz Laaroussi et Boisjoli 2016).

Dans la littérature scientifique internationale sur les dynamiques de couple dans l'immigration, l'angle adopté est bien souvent l'étude du potentiel émancipateur de la migration pour les femmes (Moujoud 2008). C'est notamment l'impact de l'accès au marché du travail des femmes immigrantes sur les rapports de genre au sein des couples qui est interrogé (Espiritu 2002), à travers deux indicateurs, soit la répartition des tâches domestiques et le poids dans les décisions entre conjoints (Gu 2012 ; Sun Hsiao-Li 2010). C'est également dans le registre du « conflit familial » que le travail des femmes immigrantes est posé. Cette lecture des dynamiques conjugales et des rapports de genre au sein des couples dans l'immigration est problématique à plusieurs égards et révélatrice d'une tradition plus longue de la place des femmes et du genre dans les recherches sur l'immigration. En effet, longtemps les femmes ont été écartées de ce domaine d'études (Morokvasic 2008 ; Guerry 2009). Puis, lorsque les femmes immigrantes ont été prises en compte, elles ont souvent fait les frais d'une approche culturaliste et réifiante qui a contribué à perpétuer une stigmatisation de *la* femme immigrante comme figure unique, subalterne, peu qualifiée et prise malgré elle dans les rouages de la mondialisation (Kofman 2004 ; Moujoud 2008). Ces études ont ainsi participé à l'invisibilisation de la pluralité des parcours féminins d'immigration, et notamment des enjeux propres à la migration féminine *qualifiée*

(Kofman et Raghuram 2006 ; Dumitru 2017). Des études plus récentes ont permis de mettre en relief les situations nuancées vécues par les couples immigrants (Gu 2019 ; Morgenshtern 2019), en adoptant des approches théoriques intersectionnelles et en se penchant sur des situations de couples ou de femmes plus privilégiés, dans les rapports sociaux de classe, de race, etc. On remarque ainsi généralement que la sphère familiale devient un socle de refuge et de résistance face aux inégalités structurelles rencontrées pendant le processus d'immigration. Ce qui ne se produit pas sans inégalités au cœur de la famille (Gu 2012, Espiritu 2002, Parrado et Flippen 2005, Yu 2011, Ben Soltane, 2019, Gu 2019), et ce qui réaffirme l'intérêt d'étudier les processus d'immigration par la lunette des dynamiques de la sphère intime.

Éléments de définition

Afin de débuter la lecture de cette thèse sur une base commune de compréhension des thèmes abordés, nous en proposons ici quelques clés de définitions introductives.

Les dynamiques conjugales et de genre

Le terme assez flou de « dynamiques conjugales » recouvre lui-même un phénomène difficilement saisissable. Selon l'expression de Kaufmann, « les relations de couple ont cette particularité que l'essentiel est caché, et doit le rester pour les principaux intéressés » (1992, 10). Les relations conjugales se construisent, en effet, implicitement dans les interactions avec l'« autrui significatif », que devient le ou la conjoint·e : « Les deux individus qui vont former couple avancent vers ce centre [la familiarité] en accumulant habitudes et règles d'interactions » (Kaufmann 1992, 59). Ce sont donc dans les relations du quotidien que l'on « fait couple », que l'on construit sa conception du couple. Selon la définition formulée par Henchoz, en s'appuyant sur les travaux de Berger et Kellner (1988), la « conjugalité est un acte qui conduit deux personnes à échanger et à partager leurs points de vue de façon à construire progressivement une vision, des valeurs et des buts communs » (Henchoz 2007, 8). On observe d'ailleurs ces dernières décennies dans les sociétés occidentales contemporaines une plus grande pluralité de manières d'envisager ses relations de couple, de moins en moins encadrées par l'institution du mariage (Kaufmann 1992).

Néanmoins, cette relation ne se construit pas sur un terrain vierge, elle repose sur un cadre social normatif, des « définitions générales et des expectatives de la relation matrimoniale elle-même » (Berger et Kellner 1988, 12), des règles de sens de l'amour conjugal (Belleau, Piazzesi et Seery 2020), culturellement et historiquement situées. L'engagement dans la relation, par exemple, est un « acte, intérieurement anticipé et socialement légitimé » (Henchoz 2007, 80) dans lequel les deux partenaires investissent leur nouveau rôle social. Et ils ont été préparés socialement à entrer dans ces rôles (Berger et Kellner 1988) – rôle social du partenaire conjugal qui demeure d'ailleurs particulièrement valorisé socialement (Kaufmann 1992). L'une des structures sociales qui façonnent fondamentalement ces rôles est celle du genre[1]. À cet égard, le genre est une dimension incontournable des études portant sur le couple, et plus largement sur la famille (Segalen et Martial 2019). Kaufmann souligne ainsi : « Si les mêmes questions se retrouvent d'un couple à l'autre, c'est parce que des positions sexuelles de l'univers domestique ont été socialement constituées » (1992, 14).

Ainsi, les conjoint·e·s[2], en formant un couple, construisent leur relation et construisent ensemble une définition commune de leur conception du couple, à partir de positions sociales transmises et réinvesties au quotidien. La construction conjugale est particulièrement présente en tout début de vie de couple et de celle de parents (Kaufmann 1992, Henchoz 2007). Dans le cadre de cette thèse, nous interrogeons la manière dont les transformations induites par le processus migratoire sont susceptibles de redéfinir les manières de faire couple et de le concevoir.

L'expérience migratoire, une épreuve

L'immigration est qualifiée de « fait social global » par Sayad ([1991] 2006), chercheur pionnier de la sociologie de l'immigration en France et en Algérie. Essayer de la saisir c'est donc s'engager dans une démarche complexe, pluridisciplinaire et multiniveau. Le processus d'immigration revêt en effet une dimension à la fois personnelle et collective. Il bouleverse toutes les dimensions de la vie de la personne qui l'éprouve[3], en même temps qu'il engage la « société dans son entier »

[1] Dans ce document, nous utilisons la notion de « rapport de genre » comme équivalent de « rapports sociaux de sexe », malgré les débats sur la question (Pferfferkron 2013).

[2] Tout au long de la thèse nous userons du terme « conjoint·e » pour désigner les acteurs·trices sociaux·ales, puisqu'ils et elles y sont étudié·e·s sous l'angle de l'exercice de ce rôle social, même si d'autres attributs ou rôles sociaux s'y rattachent ou l'influencent. Nous incluons tous les couples, sans égard au statut de leur union (mariage, union libre), sous ce même terme.

[3] C'est en raison du caractère transformateur décisif de l'immigration que nous nommons les personnes qui ont raconté leur récit dans le cadre de cette recherche des « personnes immigrantes », même si certaines d'entre elles ont vécu ce

(Sayad 2006). À ce titre, interroger les personnes immigrantes sur leurs expériences, c'est aussi obtenir des clés de compréhension des processus historiques plus larges qui entourent la migration (Noiriel 2006). En outre, selon Sayad, on ne peut étudier l'expérience migratoire sans la saisir dans ses deux pans indissociables, quitter/émigrer et arriver/immigrer. C'est dans cette tension qu'émerge la « double absence » conceptualisée par Sayad (1999), entre la culpabilité associée au départ et l'exclusion connue dans la société d'arrivée. Aussi Sayad avance-t-il que « le fait migratoire ne peut être considéré du seul point de vue de la société d'accueil. La démarche doit être inversée : logiquement et chronologiquement, *il faut partir, comme l'immigré du pays d'origine* pour comprendre les causes et le sens de l'immigration » (Sayad et Gillette 1976, 12).

Dans cette optique, l'immigration est souvent appréhendée comme une « épreuve », au sens sociologique d'« épreuve-défi » (Martuccelli 2015). En effet, l'épreuve fait référence aux « grands défis » ayant « de par leur nature structurelle, une signification majeure dans les expériences individuelles » (Martucelli 2015, 53). Ainsi, cette notion « en tant qu'opérateur d'analyse » permet « de décrire à la fois la nature structurelle des épreuves et les manières dont les individus y font face » (Martucelli 2005, 53). En somme, cette conceptualisation permet d'articuler les enjeux collectifs avec leur vécu individuel, dans la lignée des travaux de Mills (1997). Ainsi, dans le cadre de cette thèse, nous nous demandons : comment cette épreuve commune se traduit-elle dans les vies intimes des personnes qui l'éprouvent ? Comment les couples font-ils face au parcours migratoire, quelles incidences ce parcours a-t-il sur leur construction conjugale ?

Le projet de recherche

Dans le cadre de cette recherche doctorale, nous proposons une nouvelle lecture des dynamiques de couple et de genre dans l'immigration. En nous concentrant, d'une part, sur un profil de personnes immigrantes qui ne fait pas d'habitude l'objet de recherches, des couples hautement qualifiés et biactifs. Notre échantillon est ainsi composé de 17 couples hétérosexuels, parents, qui se sont établis ensemble ces dernières années dans la région de Montréal, à travers le programme d'immigration des « travailleurs qualifiés sélectionnés ». D'autre part, nous proposons

parcours il y a des années et qu'elles ont depuis obtenu le statut de « citoyennes canadiennes ». C'est dans ces termes que ces personnes se perçoivent – elles ont répondu à l'appel à participation formulé dans ces termes – et elles demeurent à plusieurs égards perçues comme telles dans leur société d'établissement.

une démarche d'analyse double et novatrice : appréhender les dynamiques conjugales en migration à partir de l'étude de la gestion de l'argent et des arbitrages résidentiels entre conjoints.

Observer la gestion de l'argent entre conjoints, c'est se pencher sur la manière dont s'organisent financièrement les couples, et sur les justifications sous-jacentes à ces arrangements. Cette organisation repose moins sur une négociation que sur l'accomplissement de rôles de genre au sein du couple (Nyman 1999) et de règles de sens de l'amour conjugal qui cadrent ces rôles (Belleau, Piazzesi et Seery 2020). En outre, cette perspective suppose de prendre au sérieux les significations sociales de l'argent (Zelizer 2005a), c'est-à-dire la manière dont les conjoints investissent de sens la circulation de l'argent au sein de leur couple et avec le monde extérieur. En effet, si les transactions économiques sont souvent conceptualisées comme opérant en dehors des sphères intimes, des études ont démontré qu'au contraire, ces transactions y foisonnent, mais que les acteurs réalisent un « travail relationnel » autour de ces transactions afin de pallier les éventuels conflits entre valeurs marchandes et liens affectifs (Zelizer 2005a).

Analyser les choix résidentiels et les arbitrages qu'ils suscitent au sein des couples, c'est d'abord s'arrêter sur un besoin primaire, se loger, qui représente l'un des principaux postes budgétaires des ménages (Langlois 2008), constitue un vecteur principal d'intégration dans l'immigration (Murdie 2002, Murdie *et al*. 2006), en plus de revêtir une forte charge symbolique dans la reconstruction d'un « chez-soi » (Serfaty-Garzon 2006). Mais l'espace domestique est également le lieu par excellence où les individus conçoivent la famille, la « pratiquent » et la performent au quotidien, et par là exercent leur rôle de genre (Bowlby, Gregory et McKie 1997). Les arbitrages résidentiels au sein des couples reposent donc, d'une part, sur les arrangements autour de la formulation des choix résidentiels (entre aspirations divergentes et processus de prise de décisions), et, d'autre part, sur la vie quotidienne dans l'espace domestique (travail domestique de production et de reproduction) et autour de ceux-ci (localisation, rapport au quartier, etc.).

À notre connaissance, aucune recherche n'a adopté cette perspective pour appréhender les dynamiques conjugales en général, ni dans un contexte migratoire en particulier. Ce cadre analytique n'était pas construit ainsi en début de parcours doctoral, c'est dans la confrontation avec l'objet d'étude qu'il a évolué et s'est formé. Retracer la genèse du projet permet de saisir cette évolution.

Retour sur la genèse du projet

« Ça passe ou ça casse », c'est ainsi que s'intitulait un projet de recherche, dirigé par Vatz Laaroussi en 2016 sur les divorces chez les couples immigrants au Québec. La présente recherche s'inscrit à rebours de cette démarche en s'intéressant aux manières dont « ça passe » pour les couples qui se maintiennent en s'établissant au Québec.

Pourtant l'idée de cette recherche a émergé dans une tout autre perspective, celle de la violence conjugale au sein des couples immigrants. En effet, tout est parti d'un projet de recherche réalisé en partenariat avec l'organisme Concertation-Femme et le comité Violence conjugale et intrafamiliale dans Bordeaux-Cartierville en 2014-2015. L'objectif était de faire le portrait de ces formes de violences dans ce quartier montréalais, en mettant en discussion les perceptions et expériences des acteurs locaux (communautaires, policiers, services de santé, etc.) et des récits de femmes. Ces dernières, recrutées dans l'organisme communautaire instigateur du projet de recherche, étaient pour la plupart d'origine immigrante. Or, le résultat le plus flagrant de cette expérience de recherche résidait dans les lacunes de connaissances – tant des acteurs que de la littérature – sur de nombreux aspects de la violence conjugale au sein des couples immigrants. Beaucoup d'idées préconçues traversent cette question : l'augmentation de la violence intrafamiliale associée au moment du ramadan, une volonté de sauver ces femmes d'une emprise qu'elles ne réalisaient pas, etc. On retrouvait ainsi largement une catégorisation des femmes dans la « posture de la victime éternelle du machisme et de la violence des *hommes bruns* » (Jaggar, 2005, citée dans Ben Soltane 2019). Par ailleurs, une question de recherche consistait à repérer à quel point les acteurs locaux connaissaient les différentes formes de violence conjugale, et étaient donc en mesure de les reconnaître dans les cas qu'ils rencontraient. Là encore, le bât blesse, et peu d'acteurs concevaient la violence en dehors de ses formes physiques ou psychologiques. Or, la violence conjugale est multiforme et peut également être verbale, sexuelle, spirituelle et économique. C'est particulièrement cette dernière forme qui a suscité mon intérêt personnel, pour le manque d'intérêt qu'elle suscite ailleurs (dans la recherche notamment).

C'est donc avec un sujet de recherche sur la violence conjugale économique au sein des couples immigrants (en collaboration avec Concertation-Femme) que j'ai rencontré Hélène Belleau à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et débuté un cursus de doctorat en études urbaines au sein du centre Urbanisation Culture et Société. Rapidement, des lectures vont ouvrir la « boîte noire » que représente l'argent dans les dynamiques conjugales. Les travaux de Zelizer

(2005a ; 2005b), notamment, élargissent mes perspectives et me permettent de prendre la mesure des significations sociales de l'argent, et ce, en particulier en circulation au sein des familles. Par ailleurs, la nécessité de justifier un doctorat en études urbaines et ma rencontre avec Annick Germain vont contribuer à donner un ancrage territorial à cette recherche, par l'ajout du volet résidentiel à ma démarche. Au début de la formulation de ce projet, l'approche de la trajectoire résidentielle a alors plutôt un rôle secondaire, d'assise académique (respecter les exigences du programme d'études) et méthodologique (offrir un socle à des entrevues de recherche sur un sujet jugé délicat). Au cours des analyses, cette approche conceptuelle va grandement évoluer ; la portée analytique des arbitrages résidentiels pour étudier les dynamiques conjugales se révèle, en cours de route, dans les récits des répondant·e·s, et prend ainsi toute sa place de premier plan à côté de l'approche de la gestion de l'argent au sein des couples.

Le sujet de cette thèse s'est donc construit, par l'adoption d'une approche compréhensive et partiellement inductive, dans la confrontation aux données et aux réalités des acteurs concernés. Au cours des analyses, ces deux approches conceptuelles, pensées ensemble, se sont en effet révélées particulièrement fécondes pour saisir les dynamiques de couple et de genre dans la migration.

Présentation du déroulement de la thèse

Le premier chapitre a pour objectif d'offrir un état des lieux des connaissances du champ de recherche général dans lequel s'inscrit cette thèse. Par un effet d'entonnoir, nous présentons ainsi d'abord les grandes lignes du champ d'études du genre en migration. Nous recadrons ensuite la focale plus précisément sur la littérature scientifique qui traite des couples dans l'expérience migratoire, de leurs relations conjugales et des rapports de genre qui les traversent. Nous concluons ce premier chapitre en mettant en relief les angles morts de ce champ de recherche.

Le deuxième chapitre est consacré à la proposition d'un cadre conceptuel pour aborder autrement ces questionnements et ainsi combler ces zones d'ombre. Ce cadre est composé des approches de la gestion de l'argent au sein de couples, des choix résidentiels et de la carrière migratoire. Nous exposons en détail ces concepts, leurs principes fondateurs, les arguments qui sous-tendent leur choix et la manière dont leur mobilisation offre des outils originaux dans le cadre de ce projet. Nous présentons également la question de recherche principale de cette recherche :

Comment évoluent la gestion de l'argent et l'arbitrage résidentiel au sein des couples le long de leur carrière migratoire ? Nous la déclinons également en plusieurs sous-questions qui guident cette étude.

Le troisième chapitre concerne la présentation de la démarche méthodologique. Nous démontrons la pertinence de l'échantillon théorique, constitué principalement autour de la catégorie administrative d'immigration des « travailleurs qualifiés sélectionnés par le Québec ». Ce sera l'occasion de présenter des éléments de contextes propres aux politiques migratoires et à l'expérience des personnes immigrantes au Canada et au Québec. Nous exposons également un portrait de l'échantillon recruté. Ensuite, nous présentons la stratégie de récolte des données, par la méthode des « récits de lieux de vie » en entrevue individuelle avec un ou les deux membres du couple. Nous revenons, enfin, sur la démarche d'analyse et les considérations éthiques de cette recherche.

Les quatre chapitres suivants constituent la trame empirique et analytique de la thèse. Chaque chapitre se concentre sur une étape du déroulement des carrières migratoires des couples rencontrés, sous la loupe de leurs modes de gestion de l'argent et de leurs arbitrages résidentiels. Le quatrième chapitre est consacré aux situations prémigratoires des couples, apportant des clés de compréhension de la mise en couple des personnes rencontrées et de leur positionnement par rapport à leur perception des normes sociales partagées dans leur contexte natal respectif. Le cinquième chapitre s'arrête sur la formation du projet migratoire, les motifs qui l'inspirent, les démarches administratives à accomplir, les ressources et les compétences migratoires qui en facilitent ou en freinent la réalisation. Le sixième chapitre retrace la période d'arrivée et d'installation au Québec. Ce moment suscite de nombreux bouleversements chez la plupart des couples rencontrés, et ce dans toutes les sphères de leur vie. Le septième chapitre se penche sur la période d'établissement à plus long terme des couples rencontrés, alors que leurs situations professionnelle, économique et résidentielle sont le plus souvent stabilisées. Nous concluons ce chapitre par des pistes de réflexion sur la place du chez-soi dans la construction conjugale, ainsi que sur les facteurs qui sous-tendent les transformations, ou le maintien, des modes de gestion des couples le long de leur carrière migratoire.

Dans le huitième chapitre, nous étayons la proposition centrale de cette thèse, soit les trois manières de « faire couple » dans l'immigration : le projet conjugal, la complémentarité conjugale et la mutualité conjugale. Ces dynamiques de couples, révélées par l'analyse croisée de la gestion de l'argent et des arbitrages résidentiels entre conjoints, sont fonction de la conception

prémigratoire des relations conjugales, de l'expérience de la carrière migratoire et de la signification qui lui est accordée par les conjoint·e·s. Elles dépassent ainsi les différences ethnoculturelles susceptibles de traverser notre échantillon. Elles sont aussi sous-tendues par un mouvement commun, celui de priorisation accrue de la famille, qui se traduit toutefois différemment selon les trois configurations conjugales.

CHAPITRE 1 : RECENSION DU CHAMP D'ÉTUDES DU GENRE ET DE LA MIGRATION : VERS UNE COMPRÉHENSION DES COUPLES DANS L'IMMIGRATION

Introduction

Ce chapitre se veut une exploration du champ d'études large dans lequel s'inscrit cette thèse : le champ qui couvre conjointement le genre et la migration. Retracer l'évolution de ce champ est l'occasion de mieux comprendre les positionnements théoriques et conceptuels qui l'ont traversé, et continuent de le faire, et par là de situer la présente thèse en son sein. Par ailleurs, ce champ n'a pas une histoire bien longue, car il a longtemps été peu considéré par les chercheur·e·s en sciences sociales. Aujourd'hui, ce champ est de plus en plus investi, notamment par des chercheures « de l'intérieur » (Ben Soltane 2019), qui sont elles-mêmes au centre de dynamiques migratoires. Leurs apports théoriques permettent justement de décentrer ce champ d'études, en situant les rapports de pouvoir qui le sous-tendent, au croisement des rapports sociaux de race, de genre, de classe sociale. Nous ciblons dans la seconde section du chapitre une recension des recherches sur le sujet plus précis des dynamiques de couples en migration produites au cours des deux dernières décennies. Ces études montrent la complexité des rapports de genre au sein des couples dans l'immigration et réaffirment la pertinence de poursuivre les analyses de cette thématique. Nous conclurons sur les zones d'ombre qui entourent cet objet de recherche, et les interstices dans lesquels se positionne la présente recherche.

1.1. Le genre dans l'immigration

Cette première section de la revue de la littérature scientifique sur le genre et la migration est présentée dans un ordre chronologique. Nous choisissons cette lecture parce que retracer la manière dont ce sujet a été abordé en dit beaucoup des perspectives théoriques de l'objet, et donc des résultats avancés sur celui-ci. Autrement dit, remettre dans leur contexte les recherches sur les couples immigrants – ce qui revient souvent aux recherches sur les femmes immigrantes – permet de saisir comment on a pensé (et réifié) les (« la ») femmes immigrantes, et comment on continue de le faire dans une certaine mesure.

1.1.1. La « double absence » des femmes immigrantes ou l'éternelle « féminisation » de la migration internationale

« On n'en finit pas de (re)découvrir les *femmes en migration* » (Morokvasic 2008, 33). Dans cette expression, Morokvasic souligne tant l'invisibilisation de cet objet avant les années 1970 que la nécessité récurrente de justifier de parler de cet objet des « femmes en migration » encore aujourd'hui, alors que ce champ est découvert et redécouvert depuis cette époque.

Qu'il s'agisse du contexte nord-américain (les travaux de l'École de Chicago produits entre 1910 et 1940, notamment, et considérés comme les textes fondateurs de la sociologie de l'immigration [Rea et Tripier 2008]) ou européen (notamment en France, où son émergence a été tardive [Tripier 2004]), la sociologie de l'immigration s'est développée autour de la figure de l'homme migrant travailleur (Morokvasic 2008 ; Guerry 2009).

En parallèle, à cette époque, les champs des études féministes dites de « deuxième vague », d'aspiration universaliste, ne se penchent alors pas non plus sur l'expérience des femmes de minorités racisées[4] ou immigrantes, et ce au moins dans les contextes du Royaume-Uni (Lloyd 2000), du Québec (Maillé 2002) et de la France (Moujoud 2012).

Ces deux champs ne se sont donc pas rencontrés avant les années 1970 (Morokvasic 2008).

> « Un objet peu "digne", car cumulant les deux dimensions immigré et femme à la fois : une science "pauvre" car sur les "pauvres" disait Abdelmalek Sayad (1984) à propos de la sociologie de l'immigration ; tandis qu'"on ne produirait pas de la pensée" en ce qui concerne les recherches sur les femmes, une croyance qui subsiste encore aujourd'hui comme le rappelle Geneviève Fraisse (2003). » (Morokvasic 2008, 33)

Pourtant, les femmes ont toujours migré[5]. Elles représentent presque la moitié des personnes migrantes dans le monde dès les années 1960, et encore aujourd'hui (Zlotnik 2003). « En France

---

[4] Dans le cadre de cette thèse, nous utilisons le terme « racisé », plutôt que « visible » pour désigner « les minorités issues, ou dont les ancêtres sont issus, de sociétés anciennement colonisées ou marquées par l'esclavage. La notion de racisation vise non seulement à souligner le caractère socialement construit de la "race" mais, par-dessus tout, le fait que celle-ci résulte d'un processus de catégorisation externe opérée par le groupe majoritaire. Cette catégorisation exerce une violence symbolique sur les catégorisés en leur assignant, non pas une culture historiquement construite et en mouvement (privilège des groupes majoritaires), mais plutôt une essence immuable de laquelle sont dérivés mécaniquement tous les traits sociaux, culturels et individuels. » (Eid 2012, 416).

[5] Dans l'histoire canadienne, les femmes (britanniques le plus souvent) venues s'engager comme domestiques ont toujours constitué une part importante des vagues d'immigration. Plusieurs associations de femmes bourgeoises

elles étaient 42 % des immigré-e-s en 1946, 40 % environ entre 1968 et 1975, 42,8 % en 1982 » (Morokvasic 2008, para. 18). Mais elles sont invisibilisées, tant dans les discours scientifiques que dans les représentations sociales. Oso (2000) avance trois sources de cette sous-estimation du rôle des femmes dans les mouvements migratoires : d'abord, les théories de la migration (qu'elles soient classiques, centrées sur la décision individuelle ou fondées sur les déterminants sociaux) ont confiné les femmes dans un rôle secondaire ; ensuite, le modèle familial patriarcal, dans lequel la femme est considérée comme dépendante de l'homme (économiquement notamment), place la femme migrante comme « économiquement inactive et donc comme non digne d'intérêt en tant qu'objet d'étude ou sujet politique » (Oso 2000, para. 1) ; enfin, cette invisibilisation s'inscrit dans un cadre plus large d'invisibilisation des femmes comme actrices du développement, celui-ci étant considéré dans sa production publique, les femmes, cantonnées à l'espace privé, n'y sont pas vues comme partie prenante (Oso 2000).

1.1.2. Le tournant des années 1970-1980

Une première phase dans l'histoire des études du genre et de l'immigration émerge dans les années 1970 et au début des années 1980. Dans cette phase, l'on tente de remédier à l'absence des femmes immigrantes comme objet d'analyse (Hondagneu-Sotelo 2003). Contrairement à l'explication généralement avancée, cette soudaine mise en lumière n'est pas directement reliée à l'apparente « féminisation » des flux migratoires, due au même moment au regroupement familial et à la fin de l'immigration de main-d'œuvre en Europe occidentale notamment, qui rendent davantage visibles les femmes immigrantes dans les représentations sociales (Guerry 2009).

Cette visibilisation des femmes en migration dans la recherche résulte plutôt d'un déplacement du regard dû à plusieurs facteurs combinés (Morokvasic 2008) : d'abord l'essor général des études sur la place des femmes dans la société ; ensuite la redéfinition de la catégorie « travail », par la recherche féministe notamment, qui va contribuer à la reconnaissance du rôle économique des femmes immigrantes qui œuvrent alors souvent en dehors du secteur formel ; enfin, la suspension de la migration de travail (en France) participe d'une diversification des questionnements dans le champ de la sociologie de l'immigration, au-delà de la seule

canadiennes mettent sur pied des actions pour encourager et superviser cette immigration féminine dans la seconde moitié du XIXe siècle. Dans les années 1920, le gouvernement fédéral se penche même sur la question et crée la Division des femmes du ministère de l'Immigration et de la Colonisation (MIC) (Vallée 2003).

problématique de la main-d'œuvre. On assiste également à des prises de paroles de femmes immigrantes elles-mêmes, en France notamment[6] (*Ibid*.).

Néanmoins, si cette première phase a marqué de manière significative la place des femmes dans les recherches sur l'immigration, elle présente plusieurs lacunes. En effet, ces études consistaient souvent en « a simplistic "add and stir" approach, whereby women were "added" as a variable and measured with regard to, say, education and labor market participation, and then simply compared with migrant men's patterns » (Hondagneu-Sotelo 2003, 5). D'autres études relevaient même d'une approche « women only », qui ont, paradoxalement, contribué à marginaliser et cantonner le champ de recherche sur les femmes immigrantes dans un sous-champ, séparé des enjeux sociaux majeurs en immigration (Hondagneu-Sotelo 2003). Ainsi, seules les femmes immigrantes étaient marquées sous le sceau du « genre », contrairement aux hommes, et les institutions avec lesquelles ils interagissaient – famille, éducation et emploi – demeuraient neutres du point de vue du genre (*Ibid.*).

Pire, cette mise en avant des femmes immigrantes met surtout l'accent sur leurs problèmes sociaux et leur prise en charge (Morokvasic 2008). Ces études produisent, ou perpétuent, donc un effet stigmatisant pour les femmes concernées, celui de la « femme immigrée assistée » (*Ibid*.). En outre, à cette époque en France, l'approche culturaliste du sujet « femmes immigrées », influencée par le paradigme tradition/modernité – qui positionne souvent ces femmes du côté de la culture traditionnelle – va perdurer et se renforcer avec la médiatisation qui s'est opérée autour de la question du voile islamique à partir de la fin des années 1980 (et est associée à la question de l'immigration) (Guerry 2009).

1.1.3. Les rapports de genre, la mondialisation et les chaînes globalisées du *care*

Les recherches sur les femmes dans l'immigration augmentent et se diversifient au cours des années 1980 (Guerry 2009), et une deuxième étape significative dans ce champ de recherche émerge à la fin des années 1980 et au début des années 1990 par la reconnaissance du genre comme un ensemble de pratiques sociales façonnant et façonnées par l'immigration (Hondagneu-Sotelo 2003). Alors que le concept de « genre » apparaît déjà en sociologie au début des

[6] Voir notamment *Les femmes immigrées parlent* publié en 1977 et *Moi, la bonne*, de Maria Arondo publié en 1975.

années 1970 aux États-Unis (notamment sous la plume d'Ann Oakley), la dimension relationnelle et asymétrique du genre est davantage privilégiée à partir des années 1990 (Pferfferkron 2013). Scott propose une définition du genre en deux propositions (la relation entre les deux est le cœur du concept) : « Le genre est un élément constitutif de rapports sociaux fondés sur des différences perçues entre les sexes, et le genre est une façon première de signifier des rapports de pouvoir » (Scott 1988, 141). Cette conceptualisation permet dès lors d'analyser les processus de différenciation des pratiques sociales suivant les sexes, ainsi que les rapports de pouvoir et de hiérarchisation entre elles (Pferfferkron 2013).

Dans le champ de la sociologie de l'immigration, cette seconde étape se constitue ainsi autour de deux aspects. Le premier englobe les manières dont la migration reconfigure de nouveaux systèmes d'inégalités de genre pour les femmes et les hommes (Hondagneu-Sotelo 2003). C'est notamment l'idée de « household strategy » (stratégies familiales) qui est largement critiquée. Ce nouveau corpus de recherches va remettre en cause « the image of a unitary household undivided by gender and generational hierarchies of power, authority, and resources. » (Hondagneu-Sotelo 2003, 7). Les familles et les réseaux sociaux immigrants sont alors appréhendés comme des institutions « highly gendered » (Hondagneu-Sotelo 2003, 7). Le deuxième aspect est l'étude de la dimension du genre dans les mouvements migratoires. À partir des années 1990, le caractère économique de la migration féminine devient en effet plus visible (Oso 2000), notamment par la demande, dans les pays riches, d'une main-d'œuvre pour réaliser les travaux les plus dévalorisés socialement (service domestique, services du *care* et services sexuels) (Anthias et Lazaridis 2000). Sassen (2000) va mettre en relief les dynamiques genrées et le rôle des femmes dans l'économie mondialisée, à partir de son concept de « alternative cross-border circuits », aussi appelé « counter-geography of globalization ». Le mécanisme des dettes internationales, et, par extension, de l'augmentation du chômage, des coupures dans les dépenses sociales, la promotion de l'exportation, qui plombe de manière systémique plusieurs pays dits « en développement » depuis les années 1980, produit la nécessité de « survival alternatives » pour les résident·e·s de ces pays, et plus précisément pour les femmes, qui ont plus la responsabilité de la « survie » au sein des familles (Sassen 2000). Les « survival options » pour les femmes sont, selon Sassen : « subsistence food production, informal work, emigration and prostitution » (2000, 511). En travaillant dans l'économie informelle, dans des flux migratoires Sud/Nord, ces femmes participent ainsi largement aux circuits des « contre-géographies » de la mondialisation, ces filières alternatives et souterraines (étroitement articulées à l'infrastructure institutionnelle de

l'économie formelle) qui génèrent d'importantes ressources économiques tout en restant souvent invisibles (Sassen, 2003).

Une autre voie que Sassen explore pour montrer les dynamiques de genre dans la mondialisation repose sur le retour d'une « *serving class* », une main-d'œuvre pour des emplois peu qualifiés et mal rémunérés dans le secteur des services (les services domestiques, l'hôtellerie, les services personnels et sexuels), largement composée de personnes immigrantes, et surtout de femmes immigrantes. Ce retour se développe en réaction aux exigences imposées aux cadres supérieurs des villes mondiales, qui rendent inadéquats les modes de vie habituels, notamment en ce qui concerne les tâches domestiques (Sassen 2000). Ainsi, les femmes immigrantes réalisent, de manière commercialisée, les activités reproductives et s'inscrivent dans un « processus de transfert international du travail reproductif », qui se développe de façon conjointe à « l'internationalisation des activités productives au niveau mondial » (Oso 2000, para. 2).

Cette voie est également au cœur du concept de « *global chain of care* » développé par Ehrenreich et Hochschild (2003) pour désigner cette « tendance mondiale d'une ampleur croissante : l'importation de soins et d'amour des pays pauvres vers les pays riches. » (Hochschild 2004, 61). Hochschild montre comment la migration féminine se réalise dorénavant moins pour des raisons de regroupement familial que pour le travail. Et nombreuses sont ces femmes qui migrent pour effectuer du travail domestique, s'insérant ainsi dans l'« industrie du *care* ». Cette industrie émerge notamment de l'augmentation considérable de l'entrée des femmes sur le marché du travail salarié (et le temps consacré) dans les pays riches, délaissant leur rôle traditionnel domestique et créant ainsi une demande pour les femmes migrantes (Hochschild 2004) :

> « La demande d'employées de maison a augmenté aussi bien dans les pays occidentaux, où elle avait presque disparu, que dans les économies à forte croissance telles que Hong Kong et Singapour où, selon les termes de Miller et Castles, "les employées de maison immigrées – des Philippines, d'Indonésie, de Thaïlande, de Corée du Sud et du Sri Lanka – permettent aux femmes des pays plus riches de saisir de nouvelles opportunités professionnelles." (Castles et Miller, 1998 : xi) » (Hochschild 2004, 63)

Ces femmes migrantes laissent alors le soin de leurs enfants à une membre de leur famille ou embauchent, à leur tour, une nourrice dans leur pays d'origine. Hochschild parle alors de « *care drain* », sur le modèle du « *brain drain* », où l'amour est une « ressource inéquitablement

distribuée – ressource qu'on extrait d'un endroit au profit d'un autre » (Hochschild 2004, 66), du Sud vers le Nord. Hochschild qualifie ainsi le *care* de « nouvel or du monde ».

Ces nouvelles conceptualisations du rôle des femmes immigrantes dans l'économie mondialisée mettent ainsi au jour la nouvelle division internationale du travail et le développement de « foyers transnationaux » (Oso Casas 2008). Ces théories sont également rendues possibles par un changement de paradigme dans les recherches sur l'immigration, avec l'institution de la perspective transnationale (Glick Schiller, Basch et Blanc-Szanton 1992 ; Vertovec 1999) qui sort les études de l'immigration des traditionnelles dichotomies (origine-destination, installation-retour, temporaire-permanent) au profit de l'idée selon laquelle les personnes transitent entre les frontières, construisent leur identité dans divers espaces nationaux, circulant, évoluant et établissant des relations dans chacun d'eux (Catarino et Morokvasic 2005). Dans cette perspective, la « famille transnationale[7] » repose sur l'imbrication de deux critères : la dispersion géographique d'une famille (souvent dans son acceptation élargie, mais cela varie selon les études), suite à la migration d'un ou plusieurs membres, et la pérennité des relations à travers les frontières (Cortes 2011 ; Le Gall 2005).

Pourtant, à ses débuts, le courant théorique du transnationalisme va bien moins s'attarder aux rapports de genre qu'aux autres facteurs de stratification sociale, comme la race, l'ethnicité ou la nation (Mahler et Pessar 2006). Des chercheures féministes toutefois le réinvestissent depuis pour intégrer définitivement le genre dans les études transnationales, en développant notamment le modèle analytique « *gendered geographies of power* » qui pose l'approche intersectionnelle au cœur de son cadre (Mahler et Pessar 2006 ; McIlwaine 2010).

En revanche, si les conceptualisations des migrations féminines de Sassen (2000, 2003) et de Ehrenreich et Hochschild (2002) ont grandement fait avancer les théorisations du genre en migration, elles ont été, depuis, enrichies, nuancées et critiquées. Baldassar et Merla (2014), notamment, s'appuient sur les recherches transnationales, pour élargir le concept de « *chain of care* » au profit de la « *circulation of care* ». En effet, dans la conception de ces auteures, le travail du *care* des femmes immigrantes à l'égard de leurs enfants (et du reste de la famille) ne s'arrête pas à la présence physique, mais se poursuit à distance. Il couvre aussi un plus large éventail d'interactions sociales et se réalise, par exemple, par l'envoi d'argent et de cadeaux, par des

[7] Alors que ces formes familiales « à travers les frontières » n'avaient fait l'objet que d'un intérêt modéré jusqu'à récemment (Razy et Baby-Collin 2011), la dernière décennie a vu les recherches sur ce sujet s'intensifier (Van Hook et Glick 2020)

contacts téléphoniques et numériques, par des visites. Il ne s'agit plus de *déléguer* le travail du *care*, mais de le concevoir comme des échanges, certes souvent asymétriques, en circulation au sein des familles transnationales (Baldassar et Merla 2014).

En outre, plusieurs auteures ont montré comment la plupart des précédentes analyses des « *global chain of care* » réduisent la notion du *care* à la sphère domestique et privée (Kofman 2004 ; Verschuur 2013), alors qu'on pourrait l'analyser dans des formes plus professionnalisées et publiques ; la profession d'infirmière a elle aussi été mondialisée par exemple (Kofman 2004). Cette conception restreinte participe à enfermer, encore, les représentations sociales des femmes immigrantes dans des secteurs d'emploi peu qualifiés, et ainsi à perpétuer les stéréotypes qui les entourent. Finalement, elle tend à invisibiliser, cette fois-ci, la migration féminine *qualifiée* (Kofman et Raghuram 2006 ; Dumitru 2017). Par exemple, dans son exemple phare, celui de l'histoire de Rowena Bautista, Hochschild (2004) évoque tout au mieux les études d'ingénieur qu'elle réalise avant de migrer pour devenir *nanny* aux États-Unis. De surcroît, Kofman (2004) souligne la manière dont ces auteures, Ehrenrich et Hochschild mais aussi Sassen, se sont consacrées presque uniquement à l'étude des secteurs du travail domestique et sexuel, et y ont ainsi cantonné les femmes migrantes. L'idée n'est pas de « sous-estimer l'importance des recherches sur les secteurs d'emploi de la main d'œuvre peu qualifiée dans lesquels se retrouve la majorité des femmes migrantes », et plus précisément dans lesquelles elles sont poussées ou cantonnées (Chicha 2009), mais plutôt de « questionner cette tendance à reléguer les femmes migrantes au travail non qualifié et aux circuits subalternes de la globalisation » (Kofman 2004, para. 19). Ainsi, même dans les recherches qui se penchent spécifiquement sur l'immigration hautement qualifiée, les femmes sont-elles assignées à la position d'accompagnante :

> « Being a highly skilled migrant is not a single identity but one of many identities, and is related to privileges on the one hand and discrimination on the other. Gender is one such identity that is often masked in the skilled migration literature. The dominant image of a skilled migrant is of a male, even in policy discourses where women are seen as co-movers » (Bailey et Mulder 2017, 2691).

Enfin, Moujoud (2008) critique quant à elle la tendance de ces recherches à « expliquer la migration des "femmes du Sud" uniquement par la position des "femmes du Nord" » (2008, 7), alors que « si l'on prend en compte les résultats des nombreux travaux sur les domestiques ou sur le travail des femmes "qualifiées" au "Sud", on constate que des femmes riches "se libèrent" du travail domestique aussi bien au "Sud" qu'au "Nord" (Moujoud, 2007). » (Moujoud 2008, 7).

Cette critique s'étend plus largement au manque de prise en considération de l'histoire, et notamment de l'histoire coloniale, dans les études de l'immigration internationale dans le contexte de la mondialisation néolibérale (Moujoud 2008).

1.1.4. Vers une posture féministe postcoloniale et intersectionnelle

Si « on n'en finit pas de (re)découvrir *les femmes en migration* » (Morokvasic 2008), on a oublié souvent de questionner « qui » les redécouvre et la manière dont on « parle de » ou « pour » ces *femmes en migration*. Cette question de qui parle[8], et pour qui, émerge du féminisme postcolonial (Dechaufour 2008). Celui-ci se situe dans la lignée des études postcoloniales, définies par Ahmed (1996) comme « committed to examining how colonialism becomes reconfigured after so-called decolonization : how colonial relations are maintained as (discursive and material) relations of antagonism and resistance » (p. 143). Néanmoins, son versant féministe conteste le fait que « the paradigmatic post-colonial texts by male theorists (such as Albert Memmi, Franz Fanon and Edward Said) do not confront the issue of how colonial and race relations operate within a gendered context » (Ahmed 1996, 140). Les féministes postcoloniales ont donc réinvesti ce champ théorique en étudiant le caractère genré du rapport colonial et en montrant l'imbrication des représentations culturelles et sexistes (Dechaufour 2008).

La pensée féministe postcoloniale a aussi été inspirée par les Subaltern studies, dans la continuité notamment des réflexions amorcées par Spivak (1988) sur la capacité des subalternes à parler, et à être entendues : « In the context of colonial production the subaltern has no history and cannot speak, the subaltern as female, is even more deeply in shadow » (Spivak 1988, 83). La marginalisation des femmes racisées et leur injonction au silence dans le féminisme « mainstream » ont contribué à essentialiser « la » femme racisée (et immigrante) en « a singular, monolithic subject » (Mohanty 1988, 61).

Cette posture épistémologique puise également ses sources dans le courant impulsé par le féminisme noir américain à partir des années 1990 (voir notamment le travail de Hills Collins [1990]) qui conduit à interroger les mécanismes d'oppression imbriquée, ou intersectionnelle, au croisement du genre, de la race et de la classe sociale (Ben Soltane 2019). Les apports de ce

[8] Voir le positionnement de l'auteure de la présente étude dans le chapitre 3, section 3.8.2.

courant se situent, dans le contexte québécois, entre autres, dans la réflexion autour de l'instrumentalisation discursive de l'égalité de genre « dans le traçage des frontières de la citoyenneté occidentale » (Bilge 2010, 198), et donc dans la réaffirmation nationaliste identitaire autour du « nous » et du « non-nous ». Bilge conceptualise la notion de « patrouille des frontières » pour saisir ces « pratiques symboliques qui déprécient les relations de genre et les relations intergénérationnelles associées aux groupes minoritaires, par exemple en ravalant leurs conceptions et normes sur la féminité, la masculinité, le mariage ou la sexualité, au rang d'archaïsmes ou de pathologies (marqués par la dépravation, la violence, la soumission, etc.) » (2010, 200). Ces pratiques discursives, qui idéalisent par le fait même les rapports de genre au sein de la majorité, participent de l'essentialisation des femmes immigrantes racisées « dans des figures de subalternité » (Ben Soltane 2019). La construction de la catégorie des « femmes immigrantes » tend d'ailleurs à diluer les spécificités vécues par chacune et « corrobore le métarécit d'une société québécoise blanche, homogène, de métissage récent, où la présence d'autres groupes culturels est un phénomène nouveau » (Maillé 2017, 178).

Les féministes postcoloniales invitent ainsi à « fissurer davantage l'image lisse et sans complexité des immigrantes » [maghrébines au Québec et en France, dans cette citation], en explorant notamment « la situation ou la localisation sociale assignée à ces femmes immigrantes racisées » (Ben Soltane 2019, 90). Mais il s'agit aussi de rendre visibles, par le concept de blanchité (whiteness), les mécanismes de privilèges (Eid 2018) en changeant de perspective : « Aussi longtemps que les Blanches et les Blancs ne seront pas nommés et perçus comme un groupe "racial" au même titre que tous les autres groupes, alors le "Blanc" sera la norme, le standard, l'universel » (Maillé 2017, 173). La blanchité est un processus de catégorisation sociale, au même titre que la race, qui comporte des conséquences réelles en termes d'accès privilégié au pouvoir et aux ressources. Elle se construit également en relation avec les autres facteurs de différenciation sociale que sont le genre et la classe (Eid 2018 ; Maillé 2017). Ces catégorisations sociales permettent de déconstruire la catégorie « immigrant·e » : « the word "immigrant" is a catch-all category, combining ethnic and class criteria, into which foreigners are dumped indiscriminately, though not *all* foreigners and *not only* foreigners. » (Balibar et Wallerstein 1991, 221). À cet égard, Tudor propose le terme « migratisation » pour appréhender le processus de catégorisation sociale de « devenir migrant » :

> « My proposal to think about 'migratisation' rather than about 'migrants' helps us to understand, on the one hand, that the ascription of being a migrant does not necessarily need an actual migration or border crossing, and on the other, that white privilege can

> manifest in supra-national border crossings that are precisely not seen as migrations. » (Tudor 2018, 1059-1060)

Concrètement, la posture épistémologique postcoloniale implique de « situer les rapports de pouvoir qui la sous-tendent (Cho, Crenshaw et McCall, 2013), d'en situer les racines coloniales, des processus de racialisation nés et déployés durant la période coloniale et que le contexte d'immigration réactualise dans l'espace et dans le temps » (Ben Soltane, 2019, p.67). Situer les processus de catégorisation sociale des personnes immigrantes dans ces rapports de pouvoir permet de saisir leurs différentes expériences, au croisement de leur genre, de leur ethnicité, de leur pays de provenance et de leur pays d'établissement. Pour schématiser, une immigrante blanche provenant de France et s'installant au Québec aura un parcours et une expérience d'immigration construite (et assignée) différente, et inégale, comparativement à un immigrant masculin racisé provenant d'Algérie et s'installant en France. Il s'agit ainsi de questionner les parcours de vie des personnes immigrantes à l'aune des dynamiques de genre, de classe et de racisation transnationales, elles-mêmes inscrites dans des contextes de mondialisation néolibérale et (post)coloniale.

Le travail de décolonisation de la figure des « femmes immigrantes » est déjà en cours. Nous devons d'ailleurs ces apports théoriques (notamment en France et au Québec) à des chercheures elles-mêmes immigrantes ou d'origine immigrée (Moujoud 2008) – qui « partagent avec leurs sujets de recherche une expérience "viscérale" de l'immigration » (Ben Soltane 2019, elle-même « chercheure de l'intérieur »). Néanmoins, « la plus grande part reste à faire pour décoloniser les savoirs » (Ben Soltane 2019, 93).

1.1.5. Les effets de la migration sur les femmes immigrantes

Moujoud (2008) souligne un changement de regard dans les thèmes abordés par les recherches sur les femmes migrantes, de l'explication des *départs* on aborde dorénavant de plus en plus la question des *effets* de la migration sur les femmes. Cette question reste cependant encore peu creusée :

> « Les effets de la migration au niveau micro-individuel revêtent deux dimensions. La première pose la question suivante : l'expérience migratoire est-elle positive pour le

> migrant et la migrante ? La deuxième dimension s'intéresse à l'impact de la migration sur les populations non migrantes ou natives de la société d'accueil. Curieusement, dans les pays développés, la première dimension a été peu étudiée, comme s'il allait de soi que la migration ne pouvait être que positive pour l'individu. D'une certaine façon, c'est comme si l'hypothèse microéconomique de l'individu rationnel maximisant ses intérêts était devenue un postulat qui n'avait pas besoin d'être vérifié. » (Piché 2013, 164)

Moujoud présente à cet égard une série d'écueils de ce champ de recherche, à la lumière d'une posture postcoloniale. Les examiner permet d'illustrer et d'ancrer concrètement cette posture, présentée dans la section précédente, dans la démarche analytique.

En effet, le champ d'études qui se penche sur la question des *effets* de la migration sur les femmes migrantes la pose souvent en termes de « progrès » pour ces femmes : l'immigration produit-elle un effet d'émancipation ou au contraire les place-t-elles (maintient-elles) en position de dominées (Moujoud 2008) ? Or, ce questionnement – problématique en soi – repose généralement sur une vision binaire entre sociétés de départ et d'arrivée, qui simplifie et réduit la compréhension des phénomènes analysés (*Ibid.*). Moujoud (2008) met en exergue plusieurs tendances de ce champ de recherche à partir d'une recension des écrits (notamment francophones ou sur le cas de la France) entre 1990 et 2007. Elle révèle ainsi les pièges de la binarité, et notamment de son glissement évolutionniste, la persistance d'un regard réducteur sur les sociétés d'émigration, l'altérisation radicale des migrantes, ainsi que l'occultation de la pluralité, de la continuité et de l'imbrication des rapports sociaux de pouvoirs dans la mondialisation néolibérale.

Selon Moujoud, l'étude des effets de la migration s'appuie généralement sur une vision binaire des sociétés de départ et d'arrivée. Cette vision « tend à opposer deux univers, occidental et non occidental, que tout séparerait » (Moujoud 2008, para. 24). À chacune de ces sociétés sont donc attribuées des caractéristiques « tenu[e]s pour *naturellement* différent[e]s », alors qu'elles partagent :

> « [une] histoire commune, notamment coloniale pour les sociétés qui ont subi ou pratiqué la colonisation, de la mondialisation, des politiques de développement impliquant le genre, des luttes de femmes et des féministes et de la recherche scientifique développée dans les diverses sociétés d'émigration » (*Ibid.*).

Les changements liés à l'immigration dans les situations des femmes immigrantes sont donc appréhendés de manière linéaire, en opposition entre ces deux sociétés, à partir d'indicateurs,

comme le travail, le mariage, la fécondité, le rapport au religieux, etc. (Moujoud 2008). Selon Moujoud (2008), certaines de ces études adoptent de surcroît une approche évolutionniste et associent tout ce qui est « traditionnel », et sous-entendu oppressif, aux sociétés d'émigration, et tout ce qui est « moderne », sous-entendu émancipateur, aux sociétés d'immigration. Plusieurs recherches de la même période démontrent, s'il en est besoin, l'infondé de cette posture, en la resituant historiquement notamment et en mettant plutôt en avant la pluralité des situations de transformation : « La migration féminine peut exacerber la dépendance de certaines mais être libératrice pour d'autres et elle peut finalement changer, peu ou prou, les rapports de genre au sein du couple et de la famille[9] » (Morelli et Gubin 2004, 13).

Ce regard réducteur sur les sociétés d'émigration, Sayad (1981, 370) le dénonçait déjà dans la manière dont les chercheur·e·s en sociologie de l'immigration « constate[nt] sans plus » les sociétés d'origine. Selon Moujoud, l'« attention portée aux acquis de la migration par opposition aux acquis des femmes de "la société d'origine" » risque de « faire croire que le sexisme est localisé dans les sociétés d'émigration alors que l'égalité des sexes serait intrinsèque aux sociétés d'immigration. » (2008, para. 14-15). En effet, ces études n'analysent pas les « acquis » de ces femmes par rapport à leur propre situation sociale prémigratoire. Elles tendent, par là, à homogénéiser les situations des femmes dans les sociétés de départ, gommant leur diversité, la pluralité des parcours, ainsi que les rapports de classe qui les traversent. En outre, le fait que les sociétés de départ sont également traversées par des transformations sociales, comme le sont les sociétés d'arrivées, est souvent négligé : « Si la migration fabrique peut-être le changement, elle est aussi fabriquée par lui. » (Moujoud 2008, para. 20). Ainsi, ces études occultent la manière dont les rapports sociaux de pouvoir se développent en « continuité », ils traversent finalement tant les sociétés d'émigration que d'immigration (Moujoud 2008).

Ces recherches évitent, en outre, complètement les comparaisons avec les situations des femmes non migrantes ou « natives ». En effet, la vision binaire du champ « genre et migration » s'accompagne généralement d'une « altérisation radicale des migrantes », dans la mesure où « les situations des (é)migrantes sont perçues comme "une" expérience *naturellement* différente de celles des "Occidentales" » (Moujoud 2008, para. 24, les italiques sont dans le texte original). En plus d'homogénéiser les deux groupes de femmes, cette approche reproduit des mécanismes de « simplification, de généralisation et de stéréotypes (donc du racisme comme le définit Colette Guillaumin, 1983) » (Moujoud 2008, para. 24) à l'égard du groupe (perçu) des femmes

[9] Nous reviendrons sur la thématique des rapports de genre au sein du couple de façon plus approfondie dans la section suivante.

immigrantes. Elle réduit ainsi les possibilités d'explorer la manière dont des femmes, migrantes ou non, partagent des « conditions concrètes d'exploitation et de domination, et éventuellement des formes de luttes » (Moujoud 2008, para.24).

Par ailleurs, ces recherches tendent également à évaluer la question du changement des rapports de genre par rapport à la « communauté » et/ou au sein de la sphère familiale, comme si la domination ne naissait qu'à l'intérieur du couple ou du groupe d'origine (Moujoud 2008). Peu d'études considèrent plus largement les rapports de genre et rapports de dominations produits par des structures externes, dont les cadres légaux régissant les migrations (Lesselier 2008).

Pour échapper à ces différents écueils (et les mettre en exergue) Moujoud (2008 ; 2010 ; 2018) propose une analyse des femmes migrant seules, hors de la famille à laquelle elles sont (trop) souvent cantonnées. Or, nous proposons justement dans cette recherche doctorale de (re)situer de manière critique les femmes immigrantes dans leur famille, de comprendre leurs positions et leurs rôles le long des parcours migratoires, en prenant au sérieux le contexte pré- et périmigratoire et les influences des contextes structurels. Nous proposons dans la section suivante une recension des écrits des deux dernières décennies sur les dynamiques de genre au sein des couples immigrants.

1.2. Tour d'horizon des recherches empiriques contemporaines sur les rapports de genre au sein des couples immigrants

Au-delà des femmes migrantes, comme instigatrices d'un projet d'immigration en solo (pour ou non subvenir aux besoins de leur famille restée au pays) ou comme parrainées dans un processus de regroupement familial, un corpus limité, à notre connaissance, aborde l'immigration réalisée en couple.

Dans ce corpus, composé des recherches de ce champ de ces deux dernières décennies, la majorité des auteur·e·s partent du double postulat selon lequel :

- L'immigration est un phénomène profondément (et incontestablement) genré

- Le processus d'immigration implique des changements sociaux, économiques et culturels drastiques et est, en cela, une épreuve susceptible de remodeler les dynamiques familiales.

Les recherches recensées sont très majoritairement qualitatives. On remarque aussi une plus grande tendance à n'analyser que le point de vue des femmes, ce qui tend à offrir une lecture partielle des rapports de genre au sein des couples (McIlwaine 2010 ; Gu 2012). Les recherches recensées portent le plus souvent sur une « communauté » d'un pays ou d'une région d'origine.

La question qui reste au cœur de ce corpus qui lie immigration et rapport de genre au sein des couples réside dans le potentiel émancipateur ou non de la migration pour les femmes (Moujoud 2008 ; Dia 2014). L'un des thèmes majeurs repose sur la question de l'impact de l'emploi des femmes immigrantes sur les rapports de genre au sein des couples (Espiritu 2002). À travers l'emploi des femmes, on observe souvent deux indicateurs, le partage des tâches domestiques ou le poids dans les décisions du couple (Gu 2012 ; Sun Hsiao-Li 2010). C'est également dans le registre du « conflit familial » que le travail des femmes immigrantes est posé, voire sous l'angle de la violence conjugale (Erez, Adelman et Gregory 2008).

Néanmoins, on remarque que les études les plus récentes insistent de plus en plus sur les situations nuancées vécues par les couples immigrants (Gu 2019 ; Morgenshtern 2019), en adoptant des approches théoriques intersectionnelles et en se penchant sur des situations de couples ou de femmes plus privilégiées, sur le plan professionnel, dans les rapports sociaux de race, etc. Leur objectif se pose en effet explicitement en termes de déconstruction de la représentation des femmes immigrantes comme « a singular, monolithic subject » (Mohanty 1988). Les « mixed outcomes » pour les situations des femmes dans l'immigration se situent ainsi au croisement de « gains in social legitimacy and status co-existed with the multiple burdens and subordination informed by patriarchal and heteronormative ideals of the nuclear family institution » (Morgenshtern 2019, 17).

Pour résumer, Pessar (2005) identifie trois voies possibles pour les couples immigrants, qui sont les suivantes : « challenges and renegotiations of pre-migration gender ideologies, beliefs, relations, and practices; a wider acceptance and consolidation of counter-hegemonic gender regimes, which were available prior to departure; and the reproduction, if not intensification, of original gender beliefs and norms. » (Pessar 2005, 6). Et des études issues de ce cadre prolongent la réflexion en mettant en relief l'interconnexion et la coexistence possible de ces trois voies (McIlwaine 2010).

Au Québec, le champ des rapports de genre au sein des couples immigrants n'a pas fait l'objet d'un nombre extensif de recherches (Bernier 2014). Les études québécoises du champ des familles en migration ont porté davantage sur les changements dans les rôles parentaux ou sur les relations intergénérationnelles (voir par exemple : Battaglini et al. 2002 ; Hernandez 2002; Dyke et Saucier 2000 ; Vatz Laaroussi 2007 ; Vatz Laaroussi et al. 2012 ; Vatz Laaroussi 2015). C'est souvent par l'étude de l'insertion en emploi des femmes immigrantes que des chercheures vont s'intéresser à ce qui se trame au sein des familles (Vatz Laaroussi 2008 ; Chicha 2009). Cette approche est évocatrice d'une manière d'envisager l'immigration au Québec, et plus largement au Canada, tant dans les politiques que dans les recherches, comme une immigration de travail (Araya-Moreno 2014). Ces dernières années, une vaste recherche sur les séparations et les divorces au sein des couples immigrants au Québec (Vatz Laaroussi et Boisjoli 2016) a toutefois permis de mettre au jour plusieurs éléments. Les couples immigrants et les couples natifs du Québec divorceraient sensiblement pour les mêmes raisons. Néanmoins, pour les couples immigrants, c'est une accumulation d'obstacles (professionnels, économiques, liés à la scolarité des enfants, isolement social, etc.) – que connaissent moins les couples natifs – qui va influencer la décision. La plupart des divorces observés ont d'ailleurs eu lieu dans les cinq ans suivant l'arrivée, pendant la période d'installation (Vatz Laaroussi et Boisjoli 2016).

Nous proposons ici un tour d'horizon des recherches internationales qui, depuis le début des années 2000, ont apporté des éléments de compréhension à la complexité des relations de genre et de couple dans l'immigration. Nous abordons les dimensions de l'emploi, du réseau, du contexte politico-légal et des changements de priorité. Nous conclurons en mettant en exergue certains angles morts de cette littérature.

1.2.1. Le critère de l'accès au marché du travail et ses nuances

L'accès à un emploi est au cœur des études de ce champ de recherche, tant dans des études pionnières (Pessar 1999) que récentes (Diabone 2017 par exemple), comme un indicateur de l'amélioration de la situation de femmes immigrantes[10]. Pourtant, plusieurs recherches montrent

[10] Des auteurs (Frank et Hou 2015) ont ainsi examiné, à partir d'une enquête quantitative (basée sur le recensement canadien de la population [N = 497 973]), si et dans quelles mesures les valeurs culturelles persistaient après la migration vers une nouvelle société, en se concentrant sur la relation entre les rôles de genre dans le pays d'origine (à

aussi son ambivalence dans les rapports de genre, voire son effet pervers pour la position des femmes dans leur couple.

1.2.1.1. Le genre et l'entrée sur le marché du travail

D'abord, plusieurs études montrent la manière dont les rapports de genre orientent l'entrée des conjoints dans le marché de l'emploi dans la société d'établissement. Pour certains couples, cela se traduit par une priorité donnée au conjoint dans l'entrée sur le marché de l'emploi ou la requalification (Vatz Laaroussi 2008 ; Chicha 2009 ; Leigh 2016) : « Even in situations where women had been the primary applicant in the immigration process, females were more likely to put their career aspirations on hold to look after children or prioritize their husband's upgrading of skills or reentry into the labor market. » (Leigh 2016, 1073, à partir d'entrevues qualitatives réalisées auprès de 30 travailleur·se·s qualifié·e·s originaires de divers pays et installé·e·s à Calgary en Alberta).

Néanmoins, les rapports de genre peuvent aussi conditionner différemment l'entrée sur le marché du travail canadien, selon Morgenshtern et Pollack (2014), qui se sont penchées, à partir d'une enquête qualitative, sur un groupe d'hommes et de femmes professionnels, juifs, originaires d'ex-URSS et installés à Toronto. En effet, alors que les hommes interrogés, en raison de leur rôle de pourvoyeur, intègrent très rapidement le marché du travail en arrivant, et se retrouvent alors sur le long terme dans des emplois déqualifiés (ils n'apprennent pas nécessairement la langue, ne retournent pas aux études et développent des réseaux principalement immigrants), les femmes quant à elles ont moins la pression de subvenir aux besoins familiaux et, après avoir également occupé des postes déqualifiés à l'arrivée, peuvent se requalifier avec le temps : « But since the pressure to provide was not as strong on them as it was on men, and because their feminine

---

partir de deux indicateurs : le ratio d'activité professionnelle des hommes et des femmes et le ratio d'éducation secondaire des hommes et des femmes) et la division du travail rémunéré et non rémunéré selon le genre au sein de familles immigrantes au Canada. Les résultats indiquent trois conclusions : 1/ les rôles de genre formés dans les pays d'origine semblent se reproduire au sein des couples après la migration : « Women from countries with more traditional gender roles were less likely to engage in paid labor and more likely to assume a greater share of housework than women from nations representing a more equitable division of labor » (Frank et Hou 2015, 570-571) ; 2/ la force des rôles de genre du pays d'origine s'affaiblit avec le temps, ce qui fait supposer aux auteurs que les « cultural traits may be most pertinent to immigrant couples' division of household labor during the initial phase of migration, when families experience significant disruption. » (*Ibid.*, 571) ; 3/ lorsque le conjoint et la conjointe sont du même pays d'origine, la relation entre les rôles de genre dans le pays d'origine et la part des conjointes dans le travail rémunéré et non rémunéré est plus forte. Les auteurs concluent sur le fait que le processus d'immigration implique tant une continuité de la culture qu'un certain degré de changement au sein des couples immigrants. Notons aussi que l'étude montre qu'en moyenne, les femmes immigrantes passent un temps et une proportion au sein de leur couple à effectuer des tâches ménagères comparables à leurs homologues nées au Canada, soient respectivement 24 et 25 h par semaine, et 65 % et 64 % des heures totales réalisées par le couple (Frank et Hou 2015).

identity was constructed mostly around caring roles, women had more possibilities to re-gain upward mobility by accessing Canadian education » (Morgenshtern et Pollack 2014, 125).

1.2.1.2. Lorsque l'accès au marché du travail bouleverse le partage des tâches domestiques et les prises de décision

Mounir (2013), qui a réalisé une recherche doctorale (en 1999) sur le pouvoir conjugal à partir d'entrevues qualitatives avec des femmes marocaines installées au Maroc ou immigrées en France, pose comme base des rapports conjugaux le fait d'effectuer ou un non un travail rémunéré pour les conjointes :

> « Qu'il s'agisse de "grandes décisions", de la gestion de l'argent et du budget, du fait d'avoir ou non un compte en banque, de la circulation dans l'espace public, c'est généralement pour la femme d'effectuer ou non un travail rémunéré qui fait la différence, notamment en termes de pouvoir » (Mounir 2013, 193)

Souvent, l'accès à un emploi pour les femmes dans la migration est présenté comme une variable qui va susciter des changements dans les arrangements selon le genre dans le quotidien des couples. C'est notamment ce qu'identifient Hyman et ses collègues (2008) dans leur étude qualitative des changements dans les rôles de genre de couples éthiopiens installés à Toronto :

> « All of the study participants described families in Ethiopia as patriarcal in nature. Women were primarily responsible for taking care of the household and children, the "inside" matters, while men were primarily responsible for providing an income for the family, the "outside" matters. […] Most of the study participants reported changes in their own expectations of their roles and responsibilities in Canada. […] This expectation was especially true of women who were working outside the home and contributing to household income. » (Hyman, Guruge et Mason 2008, 155)

Pour certains couples, cela modifie l'organisation des membres du couple en matière de partage des tâches domestiques, de prises de décisions ou encore de position identitaire : « It was specifically financial dependence on their wives, rather than taking on household chores, that challenged the Iranian men's identity as husbands. » (Shirpak, Maticka-Tyndale et Chinichian 2011, 766, étude qualitative auprès d'hommes et de femmes d'origine iranienne et installés au

Canada). Ces changements sont souvent bienvenus par les conjointes et acceptés, à contrecœur, par les conjoints masculins (McIlwaine 2010).

La nouvelle autonomie financière, auquel conduit un accès au marché du travail, peut être la source de conflits conjugaux, comme le remarque Diabone (2017) dans le cadre d'une recherche qualitative auprès de personnes immigrantes d'origine subsaharienne établies à Québec :

> « Selon Antoine, "au pays, c'est l'homme qui prend en charge les dépenses de la famille. Mais quand on arrive ici, les réalités changent [car] l'homme travaille mais aussi, la femme travaille". Et dès lors que la femme travaille, elle acquiert une certaine indépendance financière sur laquelle elle fonde son droit de regard dans la gestion du foyer et mieux, une part dans la prise de décisions. Or cette nouvelle donne crée des conflits dans certaines familles immigrantes. » (Diabone 2017, 65)

La conséquence directe de l'accès à un emploi dans l'immigration sur la redistribution des tâches domestiques n'est toutefois pas si automatique, comme le montre Espiritu (2002). En effet, selon sa recherche auprès de femmes philippines travaillant dans le secteur de la santé aux États-Unis, c'est moins un bouleversement des rapports de genre ou une inflexion des conjoints masculins à plus d'égalité qui sous-tend cette redistribution, qu'une conséquence pratique du besoin d'un double salaire aux États-Unis et de l'emploi du temps chargé de leur conjointe :

> « My research on women health professionals indicates that women's employment has led to greater male involvement in household labor […] However, this more equitable household division of labor is not attributable to women's earning power, but rather to the women's demanding job schedules and to the couple's recognition that at least two incomes are needed to "make it" in this country. » (Espiritu 2002, 60)

De nombreuses études remettent aussi en question empiriquement cette association entre migration et émancipation par le biais du travail hors de la maison. Les marchés du travail des sociétés d'immigration, segmentés par des rapports de genre, de classe et de race, marquent les expériences des couples immigrants (Parrado et Flippen 2005).

1.2.1.3. La traduction en gains dans les autres dimensions de la vie conjugale

Rappelons, pour commencer, qu'avoir accès au marché du travail n'est pas nécessairement nouveau pour les femmes qui immigrent. Nombreuses sont celles qui avaient un emploi dans leur pays d'origine et devaient déjà concilier famille et emploi. L'immigration ne va pas nécessairement faciliter cette conciliation. Pour les couples éthiopiens et installés à Toronto, entendus dans le cadre d'une recherche qualitative par Hyman et ses collègues (2004), une partie des conjointes remplissaient avant l'immigration un double rôle de travailleuses et de responsables des tâches domestiques, et parvenaient à les conjuguer grâce au soutien d'une personne embauchée ou d'un membre de la famille. Au Canada, l'absence d'une aide externe contribue à redistribuer les tâches domestiques entre les conjoints. Néanmoins, les auteurs notent qu'il s'agit plus d'un partage de tâches spécifiques qu'un partage de la responsabilité globale au sein du couple.

D'autres études montrent que le fait d'accéder à un emploi pour les femmes immigrantes ne se traduit pas nécessairement en gains dans d'autres sphères de la vie conjugale. Parrao et Flippen (2005), à partir d'une étude en méthode mixte avec des femmes mexicaines installées au Mexique et immigrées en Caroline du Nord aux États-Unis, montrent par exemple comment l'accès des femmes à un travail est facilité dans l'immigration, mais que cette situation ne se traduit pas nécessairement pour elles en l'acquisition de plus d'égalité conjugale au sein de leur couple. Cette égalité est mesurée, dans le cadre de cette étude, par des indicateurs tels que la répartition des tâches ménagères et des responsabilités économiques, la négociation sexuelle et la dissonance émotionnelle. Ces auteurs remarquent ainsi que, si deux fois plus des femmes interrogées travaillent aux États-Unis qu'au Mexique, l'impact de travailler en dehors de la maison sur le pouvoir conjugal des femmes immigrantes est moins fort que celui des femmes restées au Mexique. Les conjoints des femmes travailleuses sont ainsi davantage susceptibles de partager les tâches ménagères au Mexique qu'aux États-Unis.

Dans le même ordre d'idée, Morgenshtern (2019) a constaté que les femmes de son étude avaient plus de facilité que leurs conjoints à retrouver une position professionnelle (voir plus haut), et ainsi à asseoir un certain statut social, mais que, dans leur vie familiale, l'immigration s'était également traduite par une augmentation des tâches domestiques à effectuer en comparaison de leur vie prémigratoire. Incidemment, l'auteure en conclut : « Although the material conditions of their lives may have changed, the traditional moral associations between femininity, domesticity, and maternity remained strong » (Morgenshtern 2019, 16).

À ce sujet, Ferree (1979) a démontré, dans son étude aux États-Unis sur les personnes immigrantes originaires de Cuba, que l'employabilité des femmes n'était pas nécessairement incompatible avec le modèle traditionnel des rapports de genre, dans la mesure où leur emploi est davantage considéré comme une manière de combler les besoins de leur famille plutôt que comme une forme d'indépendance. Pessar (1999) également note que certaines femmes immigrantes rencontrées percevaient le fait de travailler comme une extension de leurs obligations en tant qu'épouses et mères.

En outre, sur le pouvoir de décision, Espiritu (2002) révèle que les ressources que les femmes de son étude (des femmes philippines travaillant dans le secteur de la santé aux États-Unis) apportent dans leur couple, tant en termes de ressources économiques que du statut légal d'immigration, ne s'accompagnent pas d'un pouvoir de décision plus grand. En effet, certaines de ses répondantes ont même quitté leur position professionnelle avantageuse pour faciliter la carrière de leur conjoint, et ainsi contribuer à ce qu'il retrouve son rôle de pourvoyeur.

L'accès à l'emploi des femmes dans l'immigration peut même avoir un effet contraire dans la balance des rapports de genre. En mettant en « péril » le rôle de pourvoyeur du mari, il peut en effet contribuer à renforcer des inégalités au sein du couple. Menjívar (1999) montre par exemple, à partir d'une observation ethnographique et d'entrevues auprès de femmes originaires du Guatemala et du Salvador immigrantes en Californie aux États-Unis, que les conjointes qui sont les seules pourvoyeuses économiques dans leur couple prennent également la responsabilité de l'ensemble des tâches domestiques (qui étaient parfois partagées avant l'immigration). Tant les hommes que les femmes participent activement à cette redistribution, comme une façon d'assurer l'autorité masculine (*Ibid.*), et d'une certaine manière de compenser l'écart à la norme de leur dynamique conjugale. Certaines répondantes réalisaient en effet un « conscious effort to avoid making their husbands or partners feel inadequate. » (Menjívar 1999, 618).

1.2.1.4. Le rôle du marché du travail de la société d'établissement

Les effets de l'accès à l'emploi des femmes immigrantes dépendent également du type d'emploi qu'elles occupent, ce qui est étroitement lié aux structures du marché du travail. Dans leur étude, Parrao et Flippen (2005) montrent que l'effet positif de l'emploi des femmes sur leur contribution financière dans leur couple est plus faible de moitié chez les immigrants mexicains aux États-Unis que chez les couples restés au Mexique. Les travailleuses mexicaines aux États-Unis se heurtent

en effet à des obstacles plus importants que leurs homologues au Mexique pour modifier les arrangements familiaux traditionnels, notamment à cause de l'emploi des femmes mexicaines immigrantes qui est concentré aux États-Unis dans des secteurs d'emploi peu rémunérés et peu qualifiés en raison de dynamiques d'exclusion et de discrimination. Les auteurs montrent ainsi que l'emploi des femmes immigrantes « more often reflects the economic vulnerability of migrant families than it does female liberation » (*Ibid.*, 627). Les femmes immigrantes chinoises rencontrées par Yu (2011) expriment les mêmes difficultés sur le marché du travail américain, trop segmenté en fonction du genre et qui ne leur permet pas d'accéder à des emplois stimulants intellectuellement et bien payés.

Selon Yasuike (2011), dans son étude qualitative réalisée auprès de couples japonais installés en Californie, ce n'est pas seulement le marché du travail de la société d'établissement qui entre en jeu. Les opportunités différenciées entre les conjoints s'inscrivent avant l'immigration, dans le marché du travail japonais fortement stratifié selon le genre, se poursuivent dans la manière dont les politiques migratoires américaines favorisent les professionnels de secteurs traditionnellement plus masculins au Japon et se concrétisent au moment de l'installation en Californie où il existe de nombreuses entreprises japonaises (qui reconduisent cette stratification selon le genre). Cet ensemble de conditions entrave les opportunités d'emploi des femmes à leur arrivée aux États-Unis et tend à encourager une redistribution des rôles selon le modèle pourvoyeur/femme au foyer (*Ibid.*). Ce modèle se perpétue aussi sur le long terme ; même lorsque les femmes entrent sur le marché du travail plus tard dans leur parcours, elles continuent tout de même de s'occuper d'une large part des tâches ménagères et reliées aux enfants (*Ibid.*).

Parrao et Flippen (2005) soulignent aussi que les hommes mexicains de leurs études rencontrent la même marginalisation que leurs conjointes sur le marché du travail américain, et sont souvent confrontés à des conditions de travail difficiles. D'après ces auteures, les inégalités de genre au sein du couple seraient alors moins ressenties par les femmes immigrantes que les inégalités vécues dans d'autres sphères de leur vie sociale aux États-Unis (et partagées avec leur conjoint). Les auteurs remarquent ainsi l'effet pervers sur leurs rapports conjugaux : « In this context women may tolerate household inequalities perceived as unnecessary or unjustified in Mexico » (2005, 627).

1.2.1.5. L'« hyperperformance » des femmes dans l'immigration

Au-delà d'un renforcement ou d'une redistribution des responsabilités domestiques, plusieurs chercheures mettent en relief l'« hyperperformance » (Ben Soltane 2019, 235) ou « the superhuman character of her efforts » (Menjívar 1999, 618) qui incombe aux femmes dans l'immigration : « In addition to their employment responsibilities, the women also had to perform the reproductive duties of housekeeping and caring for the young and old [i.e., the responsibility for the survival, well-being, and happiness of their family members] » (Morgenshtern et Pollack 2014, 126).

Dans le contexte migratoire, les besoins familiaux sont en effet décuplés et l'effort pour les combler plus intense, dans une situation souvent de précarité économique et de démultiplication de barrières systémiques qui rendent chaque tâche du quotidien plus complexe : trouver un logement, recevoir un service, etc. (Ben Soltane 2018). À cet égard, Ben Soltane (2018), dans le cadre de sa recherche doctorale de nature qualitative auprès de femmes immigrantes maghrébines au Québec et en France, développe la notion de « travail d'intégration », comme une forme de travail supplémentaire dont la charge revient aux nouvelles arrivantes et qui demeure invisible aux yeux des institutions :

> « Concrètement, ce travail d'intégration effectué par les immigrantes consiste à prendre des décisions pour réagir aux défis, à chercher des solutions à court et à long terme, et à les performer le plus efficacement possible et le plus rapidement possible. Le plus souvent, elles soutiennent leur famille matériellement, en ayant des emplois alimentaires déqualifiants et peu rémunérés. Enfin, elles accomplissent un travail émotionnel pour soutenir les membres de leurs familles, particulièrement les conjoints qui puisent beaucoup de leur énergie (Chicha et Daraedt 2009), car ils sont contestés dans leur masculinité (Shepard 2017) et dans leur rôle de pourvoyeur de la famille. » (Ben Soltane 2018, 73-74)

Ce travail, selon Ben Soltane (2018), prend la forme d'une « production domestique », dans les termes de Delphy (1998), au profit de la famille immigrante, et du conjoint en particulier. En accomplissant à la fois les tâches domestiques et tout un ensemble de tâches de soutien, de recherches d'informations et de ressources, ces femmes immigrantes aident leur famille à traverser le processus difficile de l'intégration. Néanmoins, cette charge engendre des impacts négatifs sur leur propre parcours d'intégration comme sur leur santé mentale et physique (Ben

Soltane 2018). Elle réduit aussi les possibilités de loisirs des femmes immigrantes (Morgenshtern et Pollack 2014).

Le degré élevé de stress associé à ces efforts de performance dans le processus migratoire a conduit certaines participantes (professionnelles, qualifiées) de l'étude de Leigh (2016) à quitter une situation prémigratoire de travail rémunéré à temps plein pour intégrer, au Canada, une situation de travail domestique à temps plein au sein de leur foyer. Ce renforcement des rôles de genre traditionnel est alors envisagé par les principales concernées comme une manière de (re)trouver des « practices and values that were both accessible and made sense » (Leigh 2016, 1079), et se réalise plus ou moins à contrecœur selon les participantes entendues.

1.2.2. L'influence paradoxale des réseaux

Le parcours migratoire est souvent associé à une perte, ou du moins une baisse, du réseau social. Cela se traduit généralement, à l'échelle familiale, par le passage d'une famille étendue à une famille nucléaire. Les conséquences de cette transformation sur les dynamiques de couple sont variables selon les recherches.

Souvent le soutien et le réseau social limités vont être considérés négativement (Hyman, Guruge et Mason 2008 ; Shirpak, Maticka-Tyndale et Chinichian 2011). Ils peuvent contribuer à augmenter les responsabilités domestiques supplémentaires pour les femmes, notamment avec la naissance d'enfants, voire participer à rendre le rôle de celles-ci plus traditionnel (Yu 2011).

Toutefois, Dupuis (2012), qui a réalisé un mémoire de maîtrise sur les solidarités familiales et conjugales dans la migration au Québec à partir d'une étude qualitative auprès de couples maghrébins, constate que l'éloignement du réseau social du pays d'origine se traduit plutôt par un resserrement des liens entre les conjoints. Les femmes (et non les hommes, semble-t-il) dans l'échantillon de Shirpak et ses collègues (2011) évoquent également des aspects positifs similaires : « These included spending more time together as a couple and learning to make mutual decisions independent of the influence of other family members, increased mutual self-disclosure, and building a life independent of family influences and interferences. » (Shirpak,

Maticka-Tyndale et Chinichian 2011, 763). Ce gain d'autonomie du couple est aussi étroitement lié à une plus grande satisfaction des conjoint.e.s (Jibeen et Hynie 2012)[11].

Les résultats de l'étude de Parrado et Flippen (2005) mettent quant à eux en avant les influences contradictoires des différents types de réseaux sur la (re)construction des rapports de genre dans l'immigration. Concernant les contacts avec le réseau amical, ceux-ci ont une plus grande influence auprès des personnes immigrantes qu'auprès de leurs homologues au Mexique. Ils sont associés à une plus grande implication des hommes dans les tâches domestiques, à une plus grande participation des femmes aux finances du ménage et à des représentations symboliques plus égalitaires dans les rapports de genre. En revanche, les contacts avec le réseau familial s'inscrivent dans une dynamique inverse. Dans le contexte du Mexique, les contacts réguliers avec la famille élargie permettent aux femmes d'obtenir davantage de contrôle sur leur relation et de réduire la division du travail traditionnelle dans le foyer. Dans le contexte d'immigration aux États-Unis, l'aspect protecteur du réseau familial s'estompe, voire s'inverse. En effet, la présence de membres de la famille va plutôt ajouter aux responsabilités domestiques des femmes, et renforce ainsi les rapports de genre traditionnel entre conjoints (Parrado et Flippen 2005). C'est également ce que note Gu (2018) à propos de la présence de la belle-mère au domicile de couples immigrants taiwanais installés aux États-Unis, qui, en tant que figure d'autorité dans la tradition confucienne, impose un grand stress aux femmes et réduit leur possibilité de contester des rapports de genre inégalitaires au sein de leur foyer.

Enfin, il ne faut pas négliger la force du réseau transnational qui se maintient, tant comme soutien que comme charge. La perspective transnationale de la famille implique de « passer d'une géographie de la simple localisation (saisir la configuration spatiale de la famille dispersée) à une géographie de la relation (saisir les liens entre les membres dispersés dans un espace de circulation) » (Cortes 2011, 96). Si la continuité des liens familiaux à travers la migration de ses membres n'est pas un phénomène totalement nouveau, avec la mondialisation et les moyens de transport et de communication modernes, « les migrations contemporaines se différencient de celles du passé par le degré et l'intensité des liens économiques, politiques, religieux et sociaux

[11] Jibeen et Hynie (2012) ont réalisé une enquête quantitative (n=102) sur la perception de la satisfaction et de l'autonomie de femmes pakistanaises mariées installées au Canada, pour mesurer notamment les changements dus aux arrangements résidentiels : vivre ou non avec ses beaux-parents. Les résultats de cette étude indiquent que ces femmes ressentent une plus grande autonomie dans leurs rôles familiaux et une plus grande satisfaction générale lorsqu'elles vivent au Canada (où elles ont moins de chance de vivre avec leurs beaux-parents) par rapport à ce qu'elles ont vécu rétrospectivement au Pakistan ; leur sentiment de satisfaction étant associé à leur autonomie. Au Pakistan, le fait de vivre avec ses beaux-parents était associé avec un moindre sentiment de satisfaction, mais était toutefois médié par leur niveau d'autonomie personnelle (Jibeen et Hynie 2012).

maintenus à travers les frontières » (Le Gall 2005, 30). L'un des liens forts qui subsistent à travers les frontières est notamment celui des pratiques de transfert de fonds [« *remittances* »] vers les membres de la famille restés au pays d'origine (Dia 2007 ; Vatz Laaroussi et Bolzman 2010 ; Batnitzky, McDowell et Dyer 2012). Or, ces envois d'argent engagent les couples envers leur famille, ce qui peut être réalisé de manière asymétrique selon le genre, notamment dans une perspective de circulation du *care* (Baldassar et Merla 2014), dans laquelle les femmes ont un rôle prépondérant. À cet égard, Dia (2007) évoque des « scènes de ménage » auxquelles il a assisté au cours d'une recherche sur les émigrés sénégalais, à propos du « lieu privilégié » où investir l'argent du couple (ici ou là-bas) et sur l'« argent spécifique » dont il est question (en l'occurrence souvent les allocations familiales). À partir d'une recherche qualitative réalisée auprès de personnes immigrantes latino-américaines installées à Montréal et de personnes clés dans des agences d'envoi d'argent et de biens (ainsi que quelques épisodes d'observation dans ceux-ci), Tran (2009) révèle également comment les envois d'argent transnationaux tracent des frontières entre ceux qui font partie de leur famille et ceux qui en sont exclus. Plus précisément, la place de la « belle-famille » de chacun des membres de couples immigrants nous interpelle. En effet, Tran remarque l'existence de « contrats implicites et explicites entre conjoints » qui sont susceptibles de faire débat (2009, 80). Mais, c'est généralement une solidarité entre les conjoints qui semble s'instaurer pour répondre aux attentes des deux familles, même si les envois se font séparément : à chacun ses parents, mais à nous deux la responsabilité de leur situation économique.

En outre, la création d'un nouveau réseau, en dehors du réseau familial, est également possible dans l'immigration. L'étude de Chicoine et ses collègues (1997), par exemple, qui se penche spécifiquement sur la création des réseaux chez des femmes immigrantes (mères de jeunes enfants et originaires de Pologne, d'Asie du Sud et d'Amérique latine, n=37) à Montréal (Québec), remarque que « la dynamique de constitution des réseaux sociaux des femmes immigrantes est indissociable du processus d'insertion dans l'espace résidentiel » (Chicoine et al. 1997, 27). Contrairement à ce qui est d'habitude associé aux mères de jeunes enfants – « un certain repli sur l'espace de proximité, une capacité de mobilité réduite, voire un certain isolement » (Chicoine et al. 1997, 40) –, les femmes immigrantes de cette étude ont des réseaux relativement développés, qui font appel à des sources diversifiées et qui sont plutôt dispersés géographiquement. Toutefois, le voisinage immédiat (surtout dans le cas de celles qui présentent une stabilité résidentielle) reste une source de formation du réseau. En général, selon ces auteurs, la proximité résidentielle se double du partage d'une même origine ethnique, ainsi les nouveaux

membres rencontrés dans le voisinage ou par des activités viennent plutôt de la même région du monde : le partage d'une langue commune semble ici le critère de rapprochement le plus important (Chicoine et al. 1997). Sur la construction des réseaux différenciés selon le genre, Joassart-Marcelli (2014), dans son étude sur les nouveaux arrivants mexicains à Los Angeles et leur recherche d'emplois, remarque *a contrario* que les réseaux des femmes relèvent davantage de la proximité spatiale et affective (la famille, les voisins), tandis que ceux des hommes sont beaucoup plus larges, tant spatialement que professionnellement. Ces différents réseaux permettent d'accéder à des emplois différents (au détriment souvent des femmes, en termes salariaux par exemple) à l'intérieur d'un même quartier. En outre, dans ce contexte, l'auteure souligne le caractère ségrégué socialement et spatialement du quartier qui influence la palette d'emplois offerts : « These ethnic enclaves shape work and daily lives through the employment opportunities they provide and the social networks they enable » (Joassart-Marcelli 2014, 834). Aussi, les réseaux, s'ils jouent un rôle clé dans la recherche d'emploi pour les hommes et les femmes, restent très hétérogènes et varient dans leurs formes et dans leur capacité à les aider, ce qui contribue finalement à reproduire les inégalités de genre (Joassart-Marcelli 2014).

1.2.3. Le contexte politico-légal

Le contexte légal est souvent appréhendé, dans les recherches sur le genre et la migration, dans les changements qu'implique une expérience de migration internationale. Mounir (2013), par exemple, avance que le cadre institutionnel français, en se positionnant en tant que modèle – théorique – d'égalité, favoriserait le partage des décisions au sein des couples et le « grignotage » par les femmes marocaines immigrantes de responsabilités et pouvoirs traditionnellement masculins.

L'étude de Maciel et ses collègues (2009), concernant des familles immigrantes d'origines diverses et appartenant à la communauté de l'Église adventiste du septième jour en Californie du Sud aux États-Unis, s'inscrit également dans cette perspective. Selon ces auteurs, le fait que les femmes aient plus de protection et de ressources dans le nouveau contexte d'établissement a modifié le comportement des hommes rencontrés. Les normes sociales et la crainte de conséquences juridiques les ont en effet incités à changer certains comportements et à traiter les femmes différemment. Toutefois, Maciel et ses collègues soutiennent qu'il ne s'agit pas seulement

d'un changement de contexte légal ; en changeant de pays, les immigrants acquièrent également, selon ces auteurs, un certain recul sur les attentes culturelles qu'ils pouvaient auparavant considérer comme allant de soi. Cette prise de conscience peut leur offrir ce que les auteurs nomment des « cultural choices », et ce notamment en ce qui concerne leurs rapports de genre (Maciel, Van Putten et Knudson-Martin 2009, 17). De plus, ces auteurs montrent, en écho aux recherches cliniques de Falicov (1995), que les couples immigrants rencontrés développent leur propre « culture personnelle de genre » [*a personal gender culture*]. Ainsi, selon leur étude, les femmes immigrantes gagnent du pouvoir relationnel lorsque la structure sociale leur offre un meilleur accès à des ressources, à des opportunités et à une protection légale. Mais les possibilités pour les femmes de « *push the gender line* » sont déterminées par le pouvoir masculin invisible au sein du couple (Maciel, Van Putten et Knudson-Martin 2009, 19). Par ailleurs, les femmes rencontrées dans le cadre de leur étude tentaient de conserver un environnement familial paisible, et évitaient pour cela la plupart des confrontations. Finalement, lorsque les femmes parvenaient à repousser la « ligne du genre », souvent de manière indirecte, c'était pour influencer des décisions importantes et dans le sens de ce qu'elles considéraient bénéfique pour la famille, plus que pour elles-mêmes (Maciel, Van Putten et Knudson-Martin 2009)

Les hommes de l'échantillon de Shipark et ses collègues (2011) évoquent aussi les gains en liberté de leurs conjointes dans l'immigration, qui bouleversent les comportements de ces dernières, dans leur manière de s'habiller par exemple. En retour, si les principales concernées notent également certains bénéfices dans la société d'établissement, elles ont aussi exprimé des inquiétudes quant à leur sécurité dans les espaces publics, surtout la nuit, et à leur manque de connaissance des lois canadiennes (par ex. par rapport au mariage ou à la propriété), qui limitent, selon elles, leur accès à l'emploi et leur sécurité financière (Shirpak, Maticka-Tyndale et Chinichian 2011).

Néanmoins, d'autres auteures mettent en garde contre ces conceptions du changement de contexte juridique considérées comme réductrices. C'est dans cette perspective que Vatz-Laaroussi et ses collègues dénoncent ces théories qui

> « suggèrent par exemple que lors de leur arrivée au Québec, les femmes immigrantes découvrent leurs droits et cherchent à s'émanciper par la séparation ou le divorce. […] Une autre hypothèse sous-tend que le seul fait d'avoir la possibilité de divorcer fait augmenter le nombre de séparations chez les nouveaux arrivants » (Vatz Laaroussi et al. 2013, 2)

Plusieurs recherches situent plutôt l'influence du contexte politico-légal en tant qu'il se déploie dans les régimes d'immigration (Wills et al. 2010). Ces régimes créent des types particuliers de migrants et de migrantes, facilitant ou contraignant leur possibilité d'entrer et de s'installer dans un pays, en fonction de leur nationalité, leur classe sociale, leur ethnicité (McIlwaine, 2010). Le cadre légal s'immisce également dans la vie quotidienne des migrant·e·s une fois installé·e·s dans la société d'arrivée, en affectant leur capacité à rester et à exercer leurs droits (McIlwaine, 2010).

> « Toutes les politiques migratoires du XXe siècle sont fondées sur un postulat considéré comme immuable : l'immigration est un privilège et non un droit. Il s'agit d'un paradigme qui fonde les politiques migratoires sur les besoins économiques des pays, et donc essentiellement orienté vers le marché du travail. Il est, en outre, fondé sur le principe de souveraineté nationale en matière de politiques migratoires. » (Piché 2013, 168)

Nous pourrions ajouter que ce paradigme est également de plus en plus sécuritaire, notamment depuis les attentats du 11 septembre 2001, ce qui se traduit par une intensification de la criminalisation des migrants considérés comme irréguliers et de la représentation menaçante des nouveaux arrivants (Yuval-Davis, Anthias et Kofman 2005).

Ces régimes créent également le contour de ce que forme une famille, notamment à travers les politiques dites de « regroupement familial » :

> « Though based on the normative principle of the right to family life, the right to bring in family members and to form new families has in reality been severely restricted in European states by a narrow interpretation of what constitutes the family and the conditions (housing, income, no recourse to public spending) imposed upon those seeking to avail themselves of this right. » (Yuval-Davis, Anthias et Kofman 2005, 128).

Des suspicions sont également soulevées à propos de certaines unions conjugales. C'est le cas, entre autres, des mariages mixtes (contractés entre un·e « national·e » et un·e « ressortissant·e. étranger·ère »), contrôlés dans une logique de gestion du risque migratoire, autour de la menace du « mariage blanc » – « un mariage frauduleux où les deux parties seraient de connivence » – ou du « mariage gris » – « défini comme une escroquerie sentimentale à des fins migratoires » (D'Aoust 2012, 16). En réponse à ces dispositifs d'immigration, les partenaires performent leur rôle d'amoureux de manière à se conformer aux attentes administratives du « faire famille » (Odasso 2020).

Les politiques d'immigration continuent d'impliquer les relations de genre au sein des couples après l'arrivée. Le statut d'immigration, notamment, conserve son influence dans les relations de pouvoir selon le genre au sein de couples, en particulier pour les femmes dépendantes du statut de leur conjoint (McIlwaine 2010). En outre, comme le soulève Espiritu (1999), le statut d'immigration à l'arrivée dans le pays d'établissement – les États-Unis dans ses recherches – en tant que requérant principal ou personne à charge pour l'immigration économique, ou en tant que personne dépendante dans le contexte d'une réunification familiale, a une influence sur le parcours professionnel dans la société d'établissement en défaveur des personnes dépendantes de leur partenaire. C'est également ce qui a été remarqué au Québec, où les statuts de « requérant principal » – plus souvent le conjoint – et d'« accompagnant » – plus souvent la conjointe – déterminés dans le processus administratif d'immigration contribuent à renforcer, avant même l'arrivée au Québec, la priorité du conjoint masculin dans l'insertion professionnelle (Chouakri 2004). Ainsi, on remarque que, parmi les immigrants sélectionnés en tant que « travailleurs qualifiés », ceux qui arrivent au Québec avec le statut d'« accompagnant » ont un taux d'activité plus faible et un taux de chômage plus élevé que ceux qui arrivent comme requérants principaux (Godin 2004, cité dans Chicha 2009, 19).

1.2.4. Changement de priorités en cours de parcours d'immigration : la famille passe avant

Le contexte d'immigration et d'établissement se produit, donc, comme nous venons de le décrire, au croisement d'inégalités (voir entre autres Parrado et Flippen 2005, Ben Soltane 2019). Dans ces conditions, la famille devient alors « an important bastion of resistance to racism for immigrants » (Gu 2012, 465).

Dans ce contexte où les conditions de travail et de vie sont difficiles et le soutien social limité, la famille et son bien-être prennent toute une importance, qu'ils n'avaient pas nécessairement dans le pays d'origine (Yu 2011). La priorité réside dorénavant dans la stabilité de la famille, et cela peut engendrer une acceptation d'inégalités sexistes (Espiritu 2002, Parrado et Flippen 2005, Gu 2019) ou une valorisation de normes de genre traditionnelles quasiment inexistantes avant l'immigration (Yu 2011). De nombreuses variations sont observables au sein des couples étudiés : Zhou (2006) met en avant comment les femmes immigrantes chinoises aux États-Unis acceptent

leur position conjugale subordonnée comme un sacrifice nécessaire pour maintenir le statut de leur famille, Parrado et Flippen (2005) soulignent comment les femmes immigrantes mexicaines aux États-Unis ne veulent pas surcharger leur conjoint de tâches ménagères en plus de leur emploi déjà pénible, Gu (2019) décrit comment certaines femmes immigrantes taiwanaises aux États-Unis assument la responsabilité de toutes les tâches domestiques et reliées au soin des enfants parce qu'elles reconnaissent « the racial glass ceilings that their husbands have to overcome in the white-collar workplace » (Gu 2019, 697), Maciel *et al.* (2009) montrent quant à eux comment les femmes de leur échantillon acceptent leur position inégale pour maintenir un environnement familial paisible et évitent ainsi toutes perturbations « inutiles ».

Les rapports de genre inégalitaires au sein de la famille prennent ainsi une place secondaire par rapport aux rapports sociaux de race inégalitaires vécus dans la société d'établissement : « Women prioritize race over resisting the patriarchal family system, which further validates the value of their adherence to traditional gender norms. » (Gu 2019, 697). Les femmes immigrantes se retrouvent en effet souvent devant un dilemme entre plusieurs luttes (Glenn et Issei 1986), celles qu'elles mènent au sein de la famille pour l'égalité et celles qu'elles mènent face aux injustices de la société d'établissement. Les expériences variées de ce paradoxe vécues par les femmes montrent ainsi à voir leurs « agentive practices » dans des contextes contraignants (Baker 2004). Un extrait d'entrevue, réalisée par Pessar avec une femme dominicaine installée aux États-Unis qui s'est retirée de la sphère productive rémunérée, illustre son agentivité au creux de cette ambivalence :

> « When we had finally purchased our home and our business, Roque insisted that I stop working. He said it would be good for the children and good for all of us. At first I protested, because I never again wanted to be totally dependent upon a man… But then I began to think how much I have suffered in this country to make something for my family. And I thought, even though we own a home and a business, most Americans think the worst of us. They think we all sell drugs, have too many babies, take away their jobs, or are living off the government (i.e. receiving welfare). I decided, I'm going to show them that I am as good as they are, that my husband is so successful that I don't have to work at all. » (Pessar 1999, 592)

Les contraintes structurelles causées par l'immigration produisent ainsi ce terreau fertile à la légitimation de rapports de genre inégalitaires, qui se renforcent également au quotidien dans les interactions entre conjoints. Les femmes immigrantes chinoises rencontrées dans l'étude de Yu

(2011) acceptent en effet leur nouveau rôle traditionnel, traduisant même parfois celui-ci en « choix », lorsque leur conjoint les respectait et les soutenait dans ce rôle, et « never let them feel worthless at home » (Yu 2011, 661). En revanche, pour celles dont le conjoint ne montrait aucune reconnaissance, la construction de leur nouveau rôle engendrait chez ces femmes, auparavant indépendantes, des épisodes de dépression, de faible estime de soi et de faible satisfaction conjugale (Yu 2011).

L'amour conjugal est également présenté, par les participant·e·s (immigrant·e·s qualifié·e·s, juif·ve·s originaires d'ex-URSS) de l'étude de Morgenshtern et Pollack (2014), comme le socle pour dépasser les obstacles liés à l'immigration : « The participants stressed love as a relational foundation and an overarching remedy to any problems triggered by immigration. » (Morgenshtern et Pollack 2014, 129). Mais ce registre de l'amour est moins avancé dans un sens romantique que de survie, selon les auteures, appuyé notamment par une vision traditionnelle des rapports de genre : « Their talk about love related to surviving a structural transition and was nurtured by a patriarchal notion of male dominance and women's subordination » (Morgenshtern et Pollack 2014, 129). Au quotidien, cet amour est aussi décrit comme un investissement actif dans leur relation : « Together with engaging in expected gender roles of financial and household provision, as a way to resist the challenges imposed by the new context » (Morgenshtern et Pollack 2014, 129). Ainsi, le sentiment amoureux protègerait-il le couple des épreuves liées à l'immigration, en même temps qu'il conforte des rôles de genre asymétriques au profit du conjoint masculin.

Enfin, des auteurs montrent la possible augmentation du temps de qualité en famille que les épreuves migratoires, notamment sur le plan de la situation professionnelle, peuvent provoquer chez certains couples – à côté d'effets néfastes. Leigh (2016), par exemple, montre que la déqualification ou le chômage de nombreux participant·e·s (tant hommes que femmes) les a menés à passer plus de temps à la maison qu'avant l'immigration où ils occupaient des postes à responsabilité : « While for some participants, these changes proved extremely difficult to bear, for many others, what emerged were stories about how increased involvement with children […] led to their engagement in new (and often enjoyable) family practices » (Leigh 2016, 1077). Cette implication accrue, souvent nouvelle, dans la sphère familiale les a conduits à repenser leurs rôles et responsabilités parentaux, voire à réduire des différences de genre dans ce domaine (Leigh 2016).

Conclusion

La littérature explorée ici met en lumière la complexité des rapports de genre au sein des dynamiques conjugales dans l'immigration. Les recherches recensées exposent les manières contrastées dont le partage du travail rémunéré et domestique entre conjoints, la présence d'un réseau social (familial, amical, immigrant ou non, transnational ou non) et les contextes politico-légaux cadrent les expériences migratoires et influencent les reconfigurations conjugales. Ces études montrent aussi comment les changements qui traversent les rapports de genre au sein des couples sont façonnés par les épreuves migratoires qui se jouent à l'intersection de la position sociale (du genre, de la classe sociale, de la race, du statut migratoire) des personnes interrogées dans les études. Ces épreuves placent les femmes immigrantes dans des situations paradoxales, qui les mènent souvent à prioriser le bien-être de leur famille, au détriment de leur propre position sociale (et de leur bien-être).

Cette recension indique ainsi des orientations, en même temps qu'elle montre des zones d'ombre dans la compréhension des rapports de genre des couples. C'est dans l'interstice de ces zones que se positionne la présente recherche.

1/ L'observation d'une tendance des femmes dans l'immigration à prioriser la famille, parfois malgré soi ou même contre soi, réactualise, empiriquement, la nécessité d'observer la sphère familiale, alors que l'évolution du champ genre et migration tendait justement plutôt à essayer d'en sortir. Néanmoins, il faut l'investir par le biais du poids du contexte structurel sur les reconfigurations des dynamiques familiales, et par celui des manières dont les familles, et surtout les femmes au sein des couples, se situent dans l'équilibre entre se conformer aux attentes de genre et y résister. Ainsi, il importe de changer de focale, et l'objet de cette thèse n'est pas de se demander si les femmes s'émancipent ou non dans le parcours migratoire, mais plutôt d'interroger : **comment les dynamiques conjugales sont-elles reconfigurées dans (les épreuves de) l'immigration ?**

2/ Souvent les études de ce champ reposent sur des groupes d'immigrants les plus défavorisés et/ou originaires de pays qui ont des traditions patriarcales *et* qui appartiennent au Sud global, ce qui tend à renforcer les « contrasts between Western and non-Western, American and non-American, and egalitarian and patriarchal ideologies as dichotomously and unquestioningly presented in many studies » (Gu 2012, 466). Il faut diversifier les populations observées sous l'angle des rapports de genre au sein des couples dans l'immigration, en explorant notamment

l'expérience de groupes socialement « privilégiés » en termes de race, de profession ou encore de statut migratoire (Gu 2012 ; Morgenshtern et Pollack 2014 ; Leigh 2016). Cette diversification permettrait également de mettre au jour les régimes d'immigration et les traitements différenciés des classes d'immigrants, et *in fine* la manière dont ces processus se traduisent dans les relations conjugales. Au Québec et au Canada, notamment, les manières dont l'État et les politiques migratoires construisent l'Autre ont été documentées (Araya-Moreno 2014, 2020, Haince 2014) (voir chapitre 3), mais nous en savons peu sur le maillon suivant : comment cette altérisation/stigmatisation produit-elle des effets différenciés sur les conjoints et les conjointes, et influence-t-elle les dynamiques de couples ? Au Québec, comme cela a déjà été souligné, les dynamiques de couples dans l'immigration sont moins connues (Bernier 2014), en dehors des stratégies mises en place dans l'entrée sur le marché de l'emploi (Vatz Laaroussi 2008 ; Chicha 2009). C'est dans cette perspective que nous faisons le choix d'un échantillon théorique basé sur une population moins étudiée, celle des couples de « travailleurs qualifiés sélectionnés » biactifs, originaires d'une diversité de pays et ayant immigré ensemble au Québec (voir chapitre 3).

3/ Les études recensées portent souvent sur quelques critères – le travail rémunéré, le partage des tâches domestiques, la prise de décision – comme bases pour évaluer les niveaux d'(in)égalité au sein des couples. Ces critères ont fait leurs preuves, mais ont aussi montré leurs limites : ils tendent à simplifier des expériences complexes, où des gains dans une sphère de la vie conjugale ne se traduisent par nécessairement dans d'autres, où les sentiments amoureux et la socialisation des membres du couple balisent les actions mises en place (par exemple de prioriser sa famille au détriment de soi), où les structures sociales cadrent les possibilités des conjoint·e·s à accomplir leurs rôles comme ils et elles l'entendraient. Il importe donc, d'une part, de prendre au sérieux les subjectivités des conjoint·e·s, afin d'éviter la surinterprétation des expériences de vie des personnes immigrantes du seul point de vue extérieur (celui de la chercheuse, et de son propre bagage socioculturel). Cela passe par l'adoption d'une posture théorique et méthodologique informée et compréhensive qui place au cœur les récits des participant·e·s. D'autre part, il est nécessaire de faire (finalement) varier les indicateurs (Gu 2012), ce qui peut demander de décentrer le regard. Nous proposons ici d'étudier les dynamiques conjugales à partir, d'une part, de la gestion de l'argent au sein des couples. Prendre au sérieux les significations sociales de l'argent (Zelizer 2005a) et les pratiques des couples a porté ses fruits pour mettre en relief les dynamiques conjugales et de genre, situées dans leur contexte structurel national. Les couples en situation d'immigration ont toutefois peu été abordés sous cet angle, à notre connaissance. D'autre part, nous explorons les dynamiques des couples à partir de leur

trajectoire résidentielle et des arbitrages qu'ils opèrent dans leurs choix résidentiels. Les situations de logement des personnes immigrantes ont souvent été étudiées (Murdie 2002, Murdie *et al*. 2006), mais les choix résidentiels sont en général peu analysés sous l'angle des rapports de genre entre conjoints (Rérat et al. 2014). Ces deux thématiques seront explicitées en profondeur dans le chapitre 2.

4/ La recension présentée ici réaffirme, enfin, la nécessité de porter une attention aux pays de départ et de partir de la situation prémigratoire des couples, afin de ne pas homogénéiser ou réifier ni les sociétés d'émigration ni celles d'immigration (Moujoud 2008). Le parcours migratoire traverse les sociétés, en même temps qu'il est également le produit des changements qui traversent les sociétés de départ et d'arrivée. En outre, la situation migratoire, elle-même, ne peut être réduite à un processus de transformation (Hammouche 2006). C'est par une approche transnationale que l'on peut saisir ces mouvements. Pour opérationnaliser l'analyse de ces mouvements, nous faisons appel au concept de « carrière migratoire » (Martiniello et Rea 2011), qui permet de relier de façon dynamique les différents moments du parcours migratoire (du projet à l'après), mais aussi les différents niveaux d'analyse (structurel, relationnel et individuel) (voir chapitre 2).

Le prochain chapitre exposera le cadre conceptuel – construit autour de la gestion de l'argent entre conjoints, des choix et arbitrages résidentiels et de la carrière migratoire –, ainsi que les questions qui guident cette recherche. Le chapitre 3 présente la démarche méthodologique employée pour répondre à ces questions, tout en donnant des éléments du contexte de la société d'arrivée, le Québec, de ses politiques migratoires et du portrait des personnes immigrantes qui y sont établies.

CHAPITRE 2 : PROBLÉMATISATION ET APPROCHE THÉORIQUE ET CONCEPTUELLE

Introduction : Éléments de posture

Les trois premières sections de ce chapitre sont consacrées à la présentation des choix conceptuels opérés dans le cadre de ce projet dans l'objectif de cerner, dans toutes leurs complexités, les reconfigurations des relations conjugales dans les épreuves de l'immigration. Dans la quatrième section, nous présenterons les questions dites « opérationnelles » qui guident ce travail de recherche. La formulation de ces questions sert de cadre à la collecte et à l'analyse des données. Elles sont finalement le cœur de notre problématique.

Mais avant d'exposer en détail ces orientations conceptuelles, nous souhaitons préciser quelques lignes de posture de cette recherche, en regard de la recension des connaissances existantes sur le phénomène social étudié (chapitre 1), informée des particularités du contexte québécois (des éléments sont fournis au chapitre 3).

Cette recherche qualitative compréhensive ne s'est pas construite complètement inductivement – si cela est même possible (Anadón et Guillemette 2006). Son caractère est toutefois intrinsèquement inductif, si l'on définit cette orientation comme le fait d'« étudier les phénomènes à partir de l'expérience propre des acteurs » (Anadón et Guillemette 2006, 33). La construction du projet de recherche a aussi été traversée par des inférences abductives. Schématiquement, si « la déduction est l'application d'une règle à un cas et l'induction permet de définir une règle à partir d'un cas » (Hallée, Klitsch et Vandewattyne 2018, 206), par l'abduction, on entend l'analyse d'un phénomène empirique par la mise en relation conceptuelle de catégories (construites inductivement) et de « règles » qui lui préexistent : « l'inférence abductive permet de combiner de manière créative des faits empiriques avec des cadres heuristiques de référence » (Anadón et Guillemette 2006, 34). Une démarche inductive-abductive part des connaissances existantes dans le domaine du phénomène étudié, mais s'ancre dans une logique de découverte de nouvelles compréhensions de ce phénomène. La théorisation n'est ni le point de départ ni le résultat, elle est imbriquée dans le processus de recherche (Anadón et Guillemette 2006).

En outre, la mise en lumière de la manière dont les épreuves migratoires et les changements qui traversent les rapports de genre au sein des couples dans l'immigration se jouent à l'intersection

des positions sociales des conjoints (du point de vue du genre, de la classe sociale, de la race, du statut migratoire, etc.) affirme la nécessité et la pertinence d'adopter une posture théorique à la fois féministe, postcoloniale et intersectionnelle. Néanmoins, il convient de préciser que si j'aspire[12] à adopter une telle posture en tant que chercheure, je ne suis qu'en cheminement, « on a journey that hasn't finished » (Garner 2014, 189). Cette recherche est donc *informée* de ces approches mais ne s'en revendique pas. J'expliciterai dans le prochain chapitre mon positionnement social et comment celui-ci oriente nécessairement ma collecte et mon interprétation des données. Reconnaître les privilèges associés à la blanchité (entre autres), c'est reconnaître le point de vue situé (*standpoint)* de mes analyses, mais c'est aussi reconnaître que l'affirmer ne change rien : « [you have to recognise] that whatever you do, you're still white, still privileged. You have the option to not bother — without any cost to yourself — and that's part of what confers privilege » (Garner 2014, 189) ». Le chemin théorique emprunté repose sur la mise en œuvre d'un degré de réflexivité, en « formation continue », qui cherche à mettre en relief les processus sociaux (et historiques) de construction des rapports de pouvoir et des situations de domination, qui se jouent au sein de la société comme au sein des couples. C'est notamment par une telle approche que l'on peut saisir comment les épreuves migratoires placent les femmes immigrantes dans des situations paradoxales (Espiritu 2002, Parrado et Flippen 2005, Ben Soltane, 2019, Gu 2019).

Cette orientation théorique s'accompagne également d'une approche transnationale de l'immigration, qui porte attention aux mouvements migratoires qui traversent les sociétés, pris dans un ensemble, sans réifier ni les sociétés d'émigration ni celles d'immigration (Moujoud 2008). Pour opérationnaliser l'analyse de ces mouvements, nous avons recours au concept de « carrière migratoire », tel que développé par Martiniello et ses collègues (2010). Ce concept permet une lecture sociologique multiniveaux et dynamique de l'expérience migratoire, de la formation du projet aux aspirations pour l'après. C'est ce concept qui compose la trame de l'analyse et de la restitution des résultats. C'est finalement la colonne vertébrale de cette recherche, il joue un rôle de fil conducteur mais demeure en arrière-plan. Nous le présenterons, à cet égard, après les concepts-cœur de la thèse.

Les deux approches conceptuelles qui occupent une place centrale dans notre recherche, la « gestion de l'argent au sein des couples » et les « choix résidentiels entre conjoints », ont été choisies pour leur capacité d'opérationnalisation des dynamiques conjugales, et des rapports de

[12] Afin de resituer *qui* parle derrière le « nous académique », l'auteure emploie le « je » dans ce paragraphe.

genre qui en font la trame. Ce choix, *a priori* original comme point de départ, permet justement de prendre le pas de recul nécessaire à la compréhension d'un sujet qui, pour son aspect intime ou culturellement glissant, s'est révélé si difficilement saisissable en lui-même (voir les zones d'ombres décelées dans le chapitre 1). Alors que les études du champ genre et migration adoptent le plus souvent des indicateurs comme le partage du travail domestique ou le poids dans les prises de décision, nous avons misé sur un cadre plus dense, donc contraignant, mais aussi avec une valeur heuristique plus riche ; c'est l'hypothèse sur laquelle repose cette recherche. Ce pari théorique est à la fois le socle de notre démarche analytique, en même temps qu'il est aussi interrogé, mis en doute, par la confrontation avec la réalité empirique au cours de la récolte et de l'analyse, dans une démarche inductive-abductive itérative.

2.1. Modes de gestion de l'argent entre conjoints, signification sociale de l'argent et sémantique amoureuse

Contrairement aux théories et représentations sociales longtemps dominantes, le « ménage » est loin d'être une unité économique homogène (Delphy 1975 ; Belleau et Proulx 2010), mais est à la fois traversé par des logiques de solidarité et d'intimité, comme de rapports de pouvoir et d'inégalités. L'étude de la gestion de l'argent entre conjoints est une manière pertinente de mettre en exergue ces logiques conjugales et de les replacer dans leurs liens avec le système social plus large. En outre, l'argent n'est pas vide de significations sociales, au contraire, les acteurs lui confèrent du sens dans les transactions économiques (notamment au sein de la famille ou dans les relations amoureuses), ce qui contribue aussi à créer du lien social entre les acteurs (Zelizer 2005a). Par ailleurs, en prenant en compte la sémantique amoureuse contemporaine, on peut apporter des clés de compréhension de la manière dont les conjoints peuvent taire, accepter ou légitimer des inégalités (économiques par exemple) au sein de leur couple, dans leur effort pour maintenir une relation durable et harmonieuse (Belleau, Piazzesi et Seery 2020).

Dans les sections suivantes, nous situerons comment les différents angles d'approche de ce champ de recherche sont mobilisés dans la présente étude pour éclairer les dynamiques conjugales en migration et nous amènent à nous demander : comment ces couples organisent-ils leurs finances, quelles justifications en donnent-ils, quelles significations leur accordent-ils, sur quelles règles de sens se basent-ils ?

2.1.1. L'étude de la gestion de l'argent comme révélateur des rapports de genre au sein des couples

Au début des années 1960, les études économiques commencent à s'intéresser à la sphère familiale. Cette décennie est en effet présentée comme l'âge d'or du *New Home Economics* (Grossbard-Shechtman 2001), dont les figures de proue sont les néo-classiques Becker[13] et Mincer. Leurs analyses consistent notamment à importer les outils microéconomiques, habituellement utilisés dans l'étude d'entreprises, pour comprendre les comportements des ménages (les prises de décisions, le travail féminin, la fécondité, etc.). Ils ont donc participé au déplacement de l'étude des prises de décisions individuelles vers celle des familles[14]. On y considère alors que les individus suivent toujours leurs intérêts économiques personnels, excepté dans le contexte familial où l'altruisme primerait, surtout de la part du pourvoyeur principal qui partage son revenu avec le reste de la famille. Cette approche associe, en outre, l'altruisme aux hommes, tandis que les femmes et les enfants sont considérés comme des « bénéficiaires égoïstes » (G. S. Becker 1981b).

L'essor du féminisme des années 1970 va toutefois rapidement mettre en exergue les écueils de leur démarche rationalisante, et empreinte d'une conception traditionnelle des rôles de genre (Grossbard-Shechtman 2001). L'idée du « ménage »[15] comme unité homogène va être déconstruite : « Families cannot be treated as if they were a single individual; there are complex interactions between the behavior of different family members, and family life does not benefit all family members equally » (F. Woolley 1996, 116). Cela renvoie aux mêmes approches qui ont fait évoluer le champ de recherches sur le genre et la migration au tournant des années 1980-1990[16], avec la remise en question de l'idée de « *household strategy* » et la mise en exergue de l'institution familiale (immigrante) comme « hautement genrée » (Hondagneu-Sotelo 2003). Delphy ([1975] 2013) remarque à ce propos que les études sur la consommation reproduisent ce biais : en prenant la famille comme « unité de consommation », les économistes postulent une consommation commune et homogène par ses membres. Or, ces *a priori* sont vite démentis par

[13] Voir par exemple *Treatise on the family* (1981a).

[14] Voir notamment le « Rotten Kid Theorem » (G. S. Becker 1981b).

[15] Les notions de « revenu du ménage » et de « revenu familial », si elles se sont souvent imposées (et le sont encore) comme une donnée objective, notamment lors d'enjeux de mesures statistiques et de redistributions gouvernementales, reposent finalement sur un « flou conceptuel ». Plusieurs formes de « revenu familial » se sont succédées dans le temps et la supposée « mise en commun de l'ensemble des revenus et de leur redistribution plus ou moins égalitaire entre les membres d'une famille » ne recouvre qu'une réalité partielle (Belleau et Proulx 2010).

[16] Voir chapitre 1, section 1.1.3.

l'expérience quotidienne, note Delphy. Si la consommation différenciée dépend des époques et des contextes sociaux, ses contraintes demeurent toutefois intériorisées et reproduites comme une conduite spontanée par les membres de la famille (souvent au détriment des femmes/mères/épouses, qui sont les premières à [devoir] se sacrifier) (Delphy [1975] 2013).

Les résultats d'études pionnières de Jan Pahl, réalisées en Grande-Bretagne à la fin des années 1980, montrent ainsi que conjoints et conjointes ont tendance à considérer le revenu de l'homme comme la principale source de revenus destinée à répondre aux besoins de la famille, là où les revenus de la femme sont plutôt considérés, à l'inverse, comme marginaux (Pahl 1995, 364). Pourtant, ce sont les femmes qui sont plus susceptibles que leur conjoint de vivre des privations au quotidien (manquer un repas, couper dans l'achat de vêtements) et d'avoir moins accès à de l'argent personnel à dépenser (Pahl 1995, 371-372). En outre, ce sont plus souvent elles qui ont la responsabilité, et le stress qui l'accompagne, de joindre les deux bouts dans les familles à faibles revenus (Collavechia 2008). Et, parallèlement, une augmentation du salaire de la femme a plus d'impact sur le montant dépensé en nourriture et pour les besoins de la famille qu'une augmentation similaire du conjoint (Pahl 1995).

Ceci est à mettre en lien avec la manière dont est géré l'argent au sein du couple et avec le genre de la personne qui s'occupe du travail financier au quotidien [*moneywork*] (Collavechia 2008). Pahl (1995) établit notamment une typologie en cinq formes (en fonction de qui a accès à l'argent et de qui gère l'argent et les dépenses au sein du couple) qui sera précurseur des typologies suivantes, bonifiées pour mieux refléter les changements sociaux[17] (Ashby et Burgoyne 2008 ; Belleau 2008 ; Belleau et Lobet 2017). Il semble en effet ressortir que souvent l'« argent du ménage » et l'« argent de la femme » se confondent dans la vie quotidienne (Roy 2006), « invisibilisant » l'apport de ce dernier (Nyman 1999), et l'« argent de l'homme » peut être plus visible, alors que, paradoxalement, moins orienté vers la famille (Pahl 1995).

En outre, Nyman et Evertsson (2005) ont démontré, à partir d'une enquête qualitative menée en Suède, que les discussions et les *négociations* autour de l'argent au sein des couples ne sont ni si évidentes, ni si répandues. Les individus et les couples discutent en effet peu de leurs finances. L'organisation des finances au sein des couples ne résulte pas non plus d'une « négociation implicite », car cela reviendrait à conceptualiser les relations conjugales comme étant dénuées de rapport de pouvoir. Elle n'est pas non plus seulement le résultat de décisions personnelles, mais elle est sous-tendue par des structures et des facteurs genrés. Les auteurs démontrent ainsi

[17] Nous présentons la typologie élaborée par Belleau (2008) dans la section 2.1.4.

que les couples organisent leurs finances, au quotidien, de façon à « se conformer » aux idées normatives relatives au genre et au couple, qui sont « étroitement liées aux structures de genre et aux inégalités institutionnalisées par le marché de l'emploi, le système de sécurité sociale et la politique » (Nyman et Evertsson 2005, 33-34). Toutefois, il est nécessaire de prendre aussi en considération les justifications que les conjoints donnent à leurs arrangements financiers (Ahsby et Burgoyne 2008). En effet, si une gestion séparée a souvent été associée à un manque d'engagement, ce n'est pas nécessairement le motif de ce mode de gestion pour des couples, mariés ou cohabitants, qui valorisent le droit de chacun à l'indépendance dans la gestion de ses économies (Ahsby et Burgoyne 2008).

Le rôle du genre est particulièrement flagrant lorsque l'on se penche sur les couples où la femme a des revenus plus élevés que son conjoint. En effet, on remarque alors qu'elles n'en tirent pas autant d'avantages (en termes de prises de décisions et de répartition des tâches domestiques) que leurs homologues masculins dans une situation similaire. Au contraire même, elles auraient tendance à s'occuper de plus de tâches domestiques afin de préserver l'ordre genré attendu de leurs dynamiques conjugales (Bittman et al. 2003; Veronica Jaris Tichenor 2005) :

> « Husbands' continued ability to limit their household-labor contributions means that they enjoy this privilege as *men*, rather than as *provider*. The cultural expectation that women are responsible for and perform domestic labor undercuts whatever power might be available in the greater incomes these wives earn. This explain why even higher-earner wives are unable to get fair trade for their money. » (Tichenor 2005, 66)

Ces observations font écho à ce qui a été remarqué sur la (non) traduction des gains de femmes immigrantes sur le marché du travail dans la sphère familiale[18]. L'accès à un emploi peut en effet contribuer à forger ou renforcer des inégalités au sein de couples, dans lesquels les conjointes réalisent un « conscious effort to avoid making their husbands or partners feel inadequate. » (Menjívar 1999, 618), elles compensent ainsi un écart à la norme de leur dynamique conjugale.

Les auteures de l'ouvrage *Le genre du capital*, Bessière et Gollac (2020[19]), montrent plus largement que l'accumulation des richesses, le patrimoine, est fortement différenciée du point de vue du genre. La reproduction des classes sociales, qui se produit de plus en plus par la transmission du capital selon la thèse de Piketty, repose globalement sur l'enrichissement des

[18] Voir chapitre 1, section 1.2.1.3.

[19] Au moment d'écrire cette thèse, l'ouvrage n'est pas encore disponible au Québec, et ces paraphrases sont issues d'une conférence de Céline Bessière.

hommes et l'appauvrissement des femmes. C'est en s'appuyant sur le concept de Bourdieu de « stratégies familiales de reproduction » que ces auteures montrent qu'en voulant « le meilleur pour ses enfants », c'est-à-dire que ces derniers conservent, au moins, le même statut social que soi, on reproduit des mécanismes fortement construits sur le genre (au profit du garçon aîné dans la fratrie, et au détriment des filles). Ces mécanismes sont d'ailleurs soutenus par les professionnels du droit (Bessière et Gollac 2020). En dehors donc des obstacles à l'accumulation de capital des femmes par leur désavantage en termes de revenus et du temps consacré aux enfants, ces inégalités de patrimoine se (re)produisent aussi dans la sphère familiale, où les femmes sont moins avantagées aux moments de l'héritage et de la séparation (Bessière et Gollac 2020). En outre, leur socialisation encourageant à « arrondir les angles » et à maintenir (*acheter*) la paix familiale participe de l'acceptation par les femmes de ces mécanismes.

Le genre structure et chapeaute donc les circulations et significations de l'argent au sein des couples, au niveau institutionnel comme au niveau interactionnel et quotidien entre conjoints. Mais la circulation financière n'est pas uniquement source d'inégalités, elle crée ou renforce des liens. Et ce, notamment, lorsque l'on s'attache à replacer le couple au sein des réseaux familiaux plus vastes. En effet, si le milieu académique anglo-saxon fait plutôt l'apanage de l'étude des relations interpersonnelles et des rapports de pouvoir à travers l'analyse de la circulation de l'argent, dans les milieux francophones (en Europe et en Amérique du Nord), l'essoufflement de l'aide apportée par l'État et la « dislocation [supposée] du groupe familial » en faveur d'une nucléarisation des familles renouvèlent l'intérêt porté pour les « solidarités familiales » (Van Pevenage 2009 ; Kempeneers 2012). Parmi ces solidarités, plusieurs travaux montrent notamment « le rôle essentiel des transactions matérielles dans l'affirmation du lien familial » (Belleau et Henchoz 2008, 9). Dans le cas des couples, cela est particulièrement visible en début de relation, par les cadeaux ou les invitations au restaurant, l'argent exprime matériellement des sentiments, et, par la logique du don-contre don, « [initie] un échange qui marque les prémisses d'une relation amoureuse » (Henchoz 2008, 39).

2.1.2. La signification sociale de l'argent et la circulation entre les mondes adverses

En critique de la conceptualisation en « *mondes adverses* » de la famille et de l'économie[20], la sociologue économique, Viviana Zelizer – à partir notamment de ses travaux sur les assurances-vie (1979), l'évaluation du prix de la compensation de la mort d'un enfant (1985) et les transformations des significations sociales de l'argent aux États-Unis entre 1870 et 1930 (2005a) – montre au contraire à quel point les transactions économiques foisonnent au sein des sphères domestiques : « achats, prêts, travail domestique, legs, redistribution des revenus et consommation partagée » (Zelizer 2005b). Et cette circulation monétaire ne « vide pas [nécessairement] de sa substance le noyau des choses », en référence à l'expression de Simmel[21]. Elle peut même créer du lien social et être porteuse de significations. Zelizer relève d'ailleurs qu'« en dépit de la transférabilité de l'argent, les individus s'emploient sans relâche à l'inscrire dans des temps, des lieux et des relations sociales spécifiques » (2005a, 52). Et, à la suite de ses travaux, d'autres ont repris et poursuivi la démonstration de l'importance de la dimension symbolique des pratiques économiques, leurs distinctions morales, leurs « *marquages* » [*earmarking*]. Par exemple :

> « Economist may write as if a pound is a pound, or a dollar a dollar, no matter where it has come from or where it is going, but a married woman is likely to feel very differently about the money given to her by her husband to spend on household necessities, compared with the money she has earned herself. » (Pahl 1995, 363)

[20] C'est notamment ce qu'affirmait Parsons, pionnier des thèses sur la nucléarisation des familles, lorsqu'il énonçait que « l'institution prototype de l'économie moderne, c'est le marché, mais à l'intérieur de la famille tout ce qui ressemble trop à des rapports marchands, surtout s'ils sont concurrentiels, se trouve sinon exclu, du moins fortement limité » (Parsons 1978, 15, cité dans Lambert Dietrich-Ragon et Bonvalet 2018, 30).

[21] Selon Simmel ([1903] 2004), l'urbanisation, ou la généralisation du fait urbain, de la fin du XIXe siècle, serait surtout marquée par l'avènement de la monétarisation des échanges sociaux, mais les liens familiaux en seraient préservés. Simmel voit en effet dans le mode de vie métropolitain le terreau le plus fertile pour ce nouvel état d'esprit « calculateur » et, parallèlement, considère l'économie monétaire comme l'une des sources premières de cette « attitude blasée » caractéristique des grandes villes. Sa description de l'argent ne laisse aucun doute : « Cette disposition de l'esprit est le fidèle reflet subjectif de l'économie monétaire tout à fait intériorisée ; en étant l'équivalent de choses diverses, l'argent exprime toute différence qualitative entre elles par des différences quantitatives ; s'érigeant en dénominateur commun de toutes valeurs, l'argent, avec son absence de couleur et son indifférence, devient le niveleur le plus effrayant ; irrémédiablement, il vide de sa substance le noyau des choses, leur particularité, leur valeur spécifique, leur incomparabilité. » (Simmel [1903] 2004, 67). On retrouve également cette qualification de l'argent comme médium de dépersonnalisation des échanges sociaux chez Marx ([1867] 2009) ou Weber ([1922] 1995). Simmel n'est cependant pas nécessairement nostalgique face à ces transformations sociales, au contraire il y voit un potentiel émancipateur : « l'argent rend libre, non parce qu'il rend l'individu indépendant des rapports aux autres, mais parce qu'il substitue une altérité anonyme aux autres singuliers auxquels l'individu était jadis lié » (Colliot-Thélène 2012, 212). Simmel note toutefois que les relations étroites, relevant de la famille et de l'amitié, en sont épargnées (Simmel 2013 [1900]).

En outre, Zelizer précise l'aspect socialement construit de ces marquages :

> « L'argent moderne, néanmoins, ne renvoie pas seulement à des préférences individuelles aléatoires : comme Marcel Mauss l'a observé dès 1914, l'argent est "essentiellement un fait social", et c'est pourquoi son marquage est un processus social – l'argent est corrélé à une vaste gamme de relations sociales plutôt qu'à de simples individus. » (2005a, 61)

Ainsi, Zelizer n'affirme-t-elle pas que les sphères privées de la vie sociale ont vaillamment résisté à la monétarisation et à la marchandisation, mais qu'au contraire, elles ont absorbé les monnaies, en les adaptant à des interactions complexes empreintes de toutes sortes de sentiments, de morales et de rapports d'intimité, d'affection, de pouvoir, de conflit et de solidarité. L'argent est « marqué » en fonction de sa provenance (gagné à la loterie, en salaire, en héritage, illégalement, etc.), de l'émetteur de la transaction, de son destinataire et de la relation qui les lie (épouse, mari, enfants), du motif et de l'usage de la transaction (argent du loyer, de la nourriture, des loisirs, dons en cadeau, allocations, etc.). En outre, les différenciations de l'argent ne symbolisent pas uniquement les types particuliers de relations, elles influencent directement les pratiques sociales. Les acteurs réalisent un « travail relationnel » autour de leurs transactions, au sein de la sphère intime, afin de pallier les éventuels conflits entre les « mondes hostiles » (Zelizer 2005b). Étudier les circulations et significations de l'argent permet donc d'observer les normes et les valeurs des couples, ainsi que, plus précisément, les rapports de genre dans la sphère domestique, et, par extension, dans la sphère publique.

En effet, si l'argent est marqué, il l'est particulièrement en fonction du genre, il renvoie à des pratiques sexuellement différenciées. Aussi, en étudiant le rapport à l'argent des femmes au foyer, et l'évolution des tendances dominantes de gestion au sein des familles : de l'allocation du mari à la mise en commun des revenus, Zelizer (2005a) montre comment la transformation dans le temps des conditions d'accès des femmes à l'argent a des répercussions sur la transformation des rapports de genre. Entre autres, elle relève qu'historiquement le salaire de la femme est toujours vu différemment du salaire masculin. Alors que ce dernier est plutôt perçu comme un revenu familial, l'argent féminin est considéré comme un revenu d'appoint (Zelizer 2005a). Ces représentations ont, encore aujourd'hui, des répercussions sur les manières de gérer l'argent en couple. D'autant plus que, si l'argent est donc bien présent au sein des couples, il reste également tabou et mal vu dans les sphères domestiques (Godbout, Charbonneau et Lemieux 1996), où on assiste plutôt à une « mise en scène de la gratuité » (Déchaux 1996).

2.1.2.1. Les significations sociales des transferts d'argent internationaux

Afin d'illustrer ce marquage de l'argent, nous proposons un détour par les transferts d'argent internationaux. Comme nous l'évoquions dans le chapitre précédent[22], l'envoi de transferts de fonds transnationaux est l'une des pratiques qui révèlent et maintiennent les liens familiaux à travers les frontières (Dia 2007 ; Vatz Laaroussi et Bolzman 2010 ; Batnitzky, McDowell et Dyer 2012). Mais ces pratiques d'envoi recouvrent des significations plurielles. Zelizer relève par exemple que les immigrants polonais étudiés par Thomas et Znaniecki (1918-1920) établissent une distinction entre les dons envoyés pour les fêtes et autres « dollars de Noël » d'une part et, d'autre part, les transferts de fonds qui « à l'instar des achats de billets de bateau, des prêts, des offrandes à une église ou des paiements de messe, ne constituaient pas des dons » (2005, 151-152). Dia (2007) remarque également une pluralité de significations dans les pratiques d'envois monétaires d'émigrés sénégalais, en lien avec leurs destinataires et leurs intentions d'usage : les transferts réguliers et presque invisibles réalisés dans une optique de *reproduction de la « maisonnée »* au quotidien et destinés à l'achat de produits de consommation domestique (parfois directement envoyés aux magasins, pour éviter les conflits au sein de la famille) ; les envois ponctuels destinés à la construction d'une maison ou de son amélioration par des attributs « modernes » qui participent à la mise en scène de la réussite de l'immigrant et de sa famille restée au pays, et qui contribuent ainsi au *capital symbolique* du groupe ; l'argent envoyé pour de grandes occasions – les mariages, naissances ou décès –, relevant davantage d'une logique ostentatoire, et où le choix du destinataire permet de créer ou consolider un *capital social*, à se tisser un réseau d'« obligés » dans le pays d'origine ; enfin, il y a les transferts de fonds réalisés pour ne pas *perdre la face*, en réponse à une sollicitation d'un voisin ou d'une connaissance qu'on ne peut pas refuser (Dia 2007).

Tran et Pantaleón (2010) constatent, à propos d'immigrants latino-américains installés à Montréal, que leurs transferts d'argent, qu'ils soient réguliers, occasionnels ou ritualisés, sont surtout gérés *implicitement*. C'est-à-dire que les règles du jeu sont dictées à « mots couverts », sans demandes directes de la part des receveurs et à la discrétion des envoyeurs, dans le but « de protéger le caractère presque sacré des relations qu'elles représentent, soutiennent et reproduisent » (Tran et Pantaleón 2010, 132). Et ce, d'autant plus lorsque le transfert d'argent se réalise dans une

[22] Nous aborderons également dans le chapitre suivant que le fait d'envoyer et le montant dépendent des caractéristiques des émetteurs (Houle et Schellenberg 2008) et peuvent avoir des effets sur ceux-ci (notamment leur situation ou trajectoire résidentielle) (Shooshtari et al. 2014).

direction non traditionnelle, d'un enfant vers un parent par exemple (Tran et Pantaleón 2010). En outre, l'étude de Tran souligne l'importance de porter autant d'attention aux envois d'argent qu'à ceux de biens matériels. Davantage l'apanage des femmes, occulter l'envoi de biens participerait à invisibiliser les contributions féminines. En effet, même si les hommes comme les femmes envoient des cadeaux et que plusieurs femmes, tout comme les hommes, envoient de l'argent, Tran remarque qu'on attend plutôt des hommes qu'ils envoient de l'argent et des femmes des cadeaux (notamment des vêtements). Les envois transnationaux tendent ainsi à reproduire les figures de pourvoyeurs de revenus masculins et de soins féminins, et ce, parfois au sein d'un même couple (Tran 2009).

2.1.3. Saisir le rapport amoureux dans les dynamiques conjugales

Depuis la Seconde Guerre mondiale, dans les sociétés occidentales contemporaines, la forme « traditionnelle » du couple a continué d'être bousculée. Et ce, notamment par les avancées relatives à la position des femmes dans la société, dont leur entrée massive sur le marché de l'emploi et l'accès aux moyens de contraception, qui ont favorisé l'égalité entre les sexes dans les sphères publiques et privées. La montée de l'individualisme, également, a interrogé, voire inquiété, les théoriciens de la famille. Aussi, Giddens (1992) développe-t-il le modèle de la « relation pure » pour conceptualiser le couple dans la modernité avancée. Il s'agit d'une relation démocratique et négociée dont la pérennité repose uniquement sur les désirs des personnes impliquées, tant qu'elles en tirent de la satisfaction ; une relation « de stricte égalité sexuelle et émotionnelle, porteuse de connotations explosives vis-à-vis des formes préexistantes du pouvoir tel qu'il était traditionnellement réparti entre les deux sexes » (Giddens 1992, 10).

Toutefois, cette conception a été largement critiquée, notamment à partir d'une perspective féministe. En effet, nous venons de l'exposer, penser les couples en dehors des systèmes de rapports de genre et de pouvoir masque les inégalités structurelles persistantes entre les sexes (Belleau 2012), qui seraient finalement naturalisées au sein des couples (Jamieson 1999). Plutôt que de décrire les pratiques des couples, Giddens théoriserait en fait l'imaginaire amoureux dominant (Jamieson 1999 ; Belleau, Piazzesi et Seery 2020). En effet, la norme égalitaire est valorisée au sein des unions contemporaines, mais, en pratique, les couples n'agissent pas nécessairement de façon égalitaire (dans la gestion de l'argent par exemple) ; une règle non dite

qui promeut le désintérêt et l'altruisme dans les relations amoureuses conduit les membres du couple à tenir pour acquis que l'autre ne valorisera pas ses propres intérêts et encourage, *in fine*, à taire des inégalités économiques qu'ils peuvent, par ailleurs, percevoir très clairement au sein de leur ménage (Henchoz 2008). Cette règle non dite fait partie d'un ensemble de huit règles de sens qui forment la sémantique amoureuse occidentale contemporaine, telle que conceptualisée par Belleau et ses collègues (2020) à partir de données empiriques sur la gestion de l'argent et les justifications de couples québécois. La sémantique amoureuse peut être définie comme :

> « un ensemble structuré de règles de sens, c'est-à-dire un répertoire cohérent de symboles, de significations et narrations qui définissent les lieux, les moments, les identités, les rôles, les discours et les conduites liés à l'amour (payer la facture au resto, tenir la main de quelqu'un, embrasser sur la bouche, se "sacrifier", écrire une lettre d'amour, emménager ensemble, etc.) » (Belleau, Piazzesi et Seery 2020, 26)

Ce répertoire est en évolution constante, tissé dans son époque. Il est à la fois le produit de et diffusé par les médias de masse et les différents produits culturels (films, romans, etc.). Les règles de sens offrent des clés d'interprétation de l'amour et des relations conjugales, dont se saisissent les acteurs pour les adapter aux situations concrètes de leur vie amoureuse (Belleau, Piazzesi et Seery 2020). Cet ensemble de règles permet finalement de stabiliser et d'encadrer une compréhension commune des relations conjugales dans une société et à un moment donné. Selon les données empiriques de Belleau et ses collègues, la sémantique amoureuse occidentale contemporaine repose sur ces huit règles de sens : 1/ la fiction de la durée ; 2/ l'amour comme destin, ou le caractère involontaire de l'amour ; 3/ l'amour comme travail, ou l'investissement continu dans la relation ; 4/ l'impératif de la communication ; 5/ le don de soi et le désintérêt ; 6/ la réciprocité différée ; 7/ la confiance et 8/ la fidélité (Belleau, Piazzesi et Seery 2020, 26).

Ces règles permettent de cerner analytiquement la complexité des relations conjugales et d'en révéler les logiques contradictoires (Seery 2020). Par exemple, malgré les taux élevés et largement connus de divorce et de séparation, les couples n'envisagent pas la fin possible de leur propre relation, les conjoints se comportent comme si leur relation allait durer toujours (règle de « fiction de la durée »), et cela à des conséquences concrètes : ils n'anticipent pas les problèmes qu'engendrerait pour chacun des conjoints une rupture sur les plans légal et financier. En outre, ces règles se conjuguent également entre elles (Belleau, Piazzesi et Seery 2020). Pour poursuivre l'exemple précédent, l'association de la règle de la « fiction de la durée » avec celles de la « réciprocité différée », du « don de soi et le désintérêt » et de la « confiance » limite d'autant plus

les initiatives individuelles à se préparer et se protéger (légalement et économiquement, par la signature d'un contrat de vie commune par exemple) dans l'éventualité d'une séparation conjugale (Belleau, Piazzesi et Seery 2020). Enfin, ces règles peuvent aussi se faire concurrence. Ainsi, même si la règle de la « communication » est mobilisée dans la vie quotidienne des couples et joue un effet régulateur pour gérer les conflits ou les frustrations qui entourent les dépenses du couple, les autres règles précédemment évoquées la supplantent dans ce qui a trait à la mise en place des arrangements financiers (Seery 2020). C'est dans ce paradoxe que se trouve l'une des clés de compréhension des modes de gestion de l'argent des couples, selon Seery (2020) à propos de couples de parents québécois à revenus modestes : la communication est valorisée comme pilier de la relation conjugale et présentée comme nécessaire pour la faire durer, mais elle est « neutralisée » lorsqu'il s'agit des arrangements financiers entre conjoints, dont la mise en place n'est ni discutée, ni négociée.

C'est par la mobilisation des règles de sens de la sémantique conjugale contemporaine que l'on peut ainsi saisir comment s'articulent étroitement les logiques amoureuse et marchande dans l'effort qu'opèrent les couples pour maintenir une relation durable et harmonieuse : l'argent est employé au service de la relation amoureuse au quotidien (par les cadeaux, par le soutien économique, etc.), en même temps que les inégalités et les rapports de pouvoir sont tus au sein du couple (Belleau, Piazzesi et Seery 2020).

Prendre en compte la sémantique amoureuse dans l'analyse des dynamiques conjugales, c'est finalement replacer la question de l'amour et la dimension affective au cœur des couples, en tant qu'elles façonnent les discours et les pratiques concrètes des conjoints, dans un champ d'études où les conjoints sont généralement « dépeints comme des individus autonomes, indépendants, libres de leurs choix, négociant entre eux des ententes sur la base d'une rationalité presque marchande » (Belleau, Piazzesi et Seery 2020, 39). La mobilisation de cette sémantique amoureuse occidentale contemporaine doit toutefois se faire avec précautions. Celle-ci est en effet située, historiquement, socialement et culturellement. Elle n'est pas non plus saisie de la même manière selon le genre – il est plus attendu des conjointes féminines de réaliser le « travail relationnel ». Elle peut aussi être mise en pratique différemment selon les catégories socioéconomiques – Seery (2020) montre notamment que les pratiques et les discours des couples de parents québécois à revenus modestes sont fortement imprégnés de la division sexuelle du travail rémunéré et non rémunéré (par leur position sur marché du travail et par le truchement des politiques sociales québécoises). Par ailleurs, bien qu'elles soient situées, nous pouvons nous interroger sur le potentiel d'une certaine universalité de ces règles de sens, ou

d'une partie d'entre elles, étant donnée leur diffusion par les médias de masse et les différents produits culturels, qui, nous le savons, circulent largement dans le marché mondialisé. Néanmoins, nous ne présageons pas de leur influence ou appropriation par les couples originaires de différents pays dans le cadre de cette recherche. Ainsi, si nous accordons une attention particulière à relever les règles de sens qui guident leur discours et pratiques conjugales, nous partons des propos des répondant·e·s pour faire émerger ce qui compose les leurs.

2.1.4. Comment étudier la gestion de l'argent au sein des couples ?

Afin de rendre compte des manières variées dont les couples québécois gèrent leur argent dans le contexte actuel, Belleau (2008) a développé une typologie des modes de gestion de l'argent entre conjoints. Cette typologie repose sur des données d'enquête qualitative, et est construite à partir du point de vue subjectif des répondant·e·s (Ashby et Burgoyne 2008), au-delà de l'organisation logistique de la gestion financière. Cette approche permet de mettre en relief les écarts entre les discours (souvent très égalitaires) et les pratiques quotidiennes (souvent moins égalitaires). La typologie comprend deux grandes logiques – la mise en commun des revenus et le partage des dépenses – qui se déclinent en quatre modes de gestion (Belleau, 2008). Dans cette section, nous allons exposer ces logiques, ainsi que des dimensions complémentaires nécessaires à la pleine compréhension de la gestion de l'argent au sein des couples. Nous fournirons également des repères statistiques, au fil du texte, de la manière dont les couples québécois gèrent effectivement leur argent, à partir d'une étude quantitative réalisée par Belleau et ses collègues (2017a) en 2015 auprès de 3250 répondant·e·s du Québec âgé·e·s de 25 à 50 ans et dont l'objectif était justement de saisir (pour la première fois au Québec) les arrangements financiers au sein des couples.

2.1.4.1. Deux grandes logiques de gestion de l'argent

Dans la première logique, les revenus des deux conjoints sont mis en commun, et les dépenses (tant personnelles que collectives) sont faites à partir de ce pot commun (Belleau 2008). Ce mode de gestion de l'argent est utilisé par 54 % des répondant·e·s de l'étude de Belleau et ses collègues (2017a). En outre, cette étude démontre qu'il ne suffit pas de regarder le fonctionnement des

comptes bancaires pour saisir la gestion de l'argent au sein des couples, puisque 20 % des couples qui déclarent mettre tous leurs revenus en commun utilisent des comptes personnels uniquement (Belleau, Lavallée et Seery 2017a, 45). Dans cette même logique, une seconde déclinaison s'inscrit comme un système par allocation domestique. Ce mode signifie qu'un conjoint prend en charge les dépenses communes et verse un montant d'argent à son ou sa partenaire (qui a généralement un moindre revenu, et qui n'a pas accès au revenu de son conjoint). Ce système se retrouve chez 9 % des répondant·e·s. La principale différence entre ces deux déclinaisons tient à l'accès à l'argent : dans le mode de mise en commun, les deux conjoints ont accès à l'ensemble des revenus, alors que dans le mode de l'allocation domestique, un des conjoints a accès à une partie seulement du revenu de l'autre conjoint (Belleau, Lavallée et Seery 2017a).

La deuxième logique repose sur le partage des dépenses (Belleau 2008). Les conjoints partagent les frais établis comme communs (généralement le loyer, la nourriture, les dépenses liées aux enfants, mais cela varie d'un couple à l'autre). Chaque conjoint conserve ses revenus dans un compte et paie sa part des dépenses communes. Ce partage peut se faire à parts égales (50/50) ou au prorata du revenu de chacun·e. Dans ce dernier cas, l'objectif est souvent d'équilibrer les apports de chacun·e et de réduire les inégalités de revenus. Ce sont respectivement 16 % des personnes interrogées qui utilisaient le partage des dépenses 50/50 et 21 % au prorata des revenus (Belleau, Lavallée et Seery 2017a, 29-31).

Chacun de ces modes de gestion comporte des avantages et des inconvénients pour les membres du couple : par exemple, le partage des dépenses à parts égales, et même au prorata – malgré la volonté d'équité que ce modèle suppose –, procure une certaine autonomie face à l'argent pour chacun des conjoints, mais il peut en outre contribuer à renforcer les inégalités au sein du couple. En effet, ce fonctionnement peut participer à l'appauvrissement du ou de la conjoint·e qui a des revenus plus faibles tout au long du parcours conjugal, surtout s'il y a de grands écarts de revenus et si les contributions à l'épargne ou au régime de retraite sont réalisées individuellement. Cela se joue notamment en raison du fait que lorsqu'il y a écart de revenus, les conjoints ont tendance à avoir un niveau de vie correspondant au revenu le plus élevé des deux conjoints (Belleau, Lavallée et Seery 2017a). Et, la mise en commun des revenus n'est pas non plus en reste, elle peut certes aider à diminuer les écarts de revenus, mais on oublie rarement pour autant d'où vient l'argent, et le ou la conjoint·e qui gagne moins peut s'autorestreindre dans ses dépenses ou le ou la conjoint·e qui gagne plus avoir plus de légitimité dans les prises de

décisions financières. Surtout, ce mode de gestion comporte le risque de conflits et de contrôle des dépenses de l'autre (Belleau et Lobet, 2017).

Deux caractéristiques principales tendent à influencer le mode de gestion de l'argent du couple : les écarts de revenus et le genre de la personne qui gagne le plus. Le type d'union joue moins qu'imaginé par les auteures – bien que les couples mariés aient toutefois légèrement plus tendance à collectiviser leurs revenus que les couples en union de fait (Belleau, Lavallée et Seery 2017a). Belleau et ses collègues (2017a) remarquent ainsi que plus les écarts de revenus sont grands, plus on retrouve une solidarité économique entre les conjoints au quotidien, c'est-à-dire que les couples dans cette situation sont moins nombreux à partager les dépenses à parts égales. Cependant, ces variations dépendent du genre de la personne qui gagne le plus. Ainsi, lorsque la femme gagne plus que son conjoint (c'est-à-dire qu'elle contribue à plus de 60 % au revenu du ménage), on retrouve plus souvent le mode de la mise en commun (57 %, c. 53 % lorsque l'homme gagne plus). On retrouve également davantage de partage des dépenses à parts égales (15 %, c. 10 % lorsque l'homme gagne plus) et moins au prorata (21 %, c. 24 %) (Belleau, Lavallée et Seery 2017a, 23).

2.1.4.2. Quatre dimensions de la gestion de l'argent

Ces grandes logiques offrent des indices du mode de fonctionnement général des couples. Mais, s'attarder à des dimensions complémentaires permet une lecture plus précise des arrangements complexes entre conjoints : la propriété de l'argent, l'accès à l'argent, le contrôle de l'argent et le travail de gestion quotidien.

> « 1) Qui possède l'argent ? : Au sein du ménage, qui gagne l'argent sur le marché du travail ? Y a-t-il un seul ou deux revenus ? Quels sont les écarts de revenus entre les conjoints ?
>
> 2) Qui a accès à l'argent ? : Un des conjoints doit-il passer par l'autre pour avoir accès à une partie de l'argent ? Les conjoints ont-ils tous les deux accès à l'ensemble de l'argent gagné par les deux ? Est-ce l'ensemble des avoirs de chacun des conjoints ou une partie seulement qui est prise en compte dans les arrangements financiers du couple ? etc.

3) Qui contrôle l'argent ? Un des conjoints a-t-il plus de légitimité que l'autre de dépenser ? Un des conjoints a-t-il un véto sur les dépenses importantes, notamment parce qu'il ou elle gagne davantage que l'autre ?

4) Qui fait le travail de gestion ? Qui tient le budget ? Qui veille aux paiements des comptes, aux virements et dépôts bancaires ? » (Belleau, Lavallée et Seery 2017, 29)

La *propriété de l'argent* fait référence directement au marquage social de l'argent : on oublie rarement la source (d'où) et la personne (qui) par lesquelles l'argent entre dans le ménage, quelle que soit la logique de gestion financière. Ce marquage peut influencer la manière dont il sera ensuite dépensé.

L'*accès à l'argent* découle à la fois des arrangements financiers logistiques : l'organisation des comptes conjoints ou personnels, par exemple ; ainsi que de la légitimé que chacun·e s'octroie de dépenser l'argent (en fonction de la propriété de celui-ci notamment).

Le *contrôle de l'argent* est lié, quant à lui, au pouvoir de prises de décision au sein du couple. Il importe ici de faire la distinction entre les petites décisions du quotidien et celles qui portent sur de grandes dépenses. Pour illustrer cette distinction, nous faisons appel à deux recherches sur les couples immigrants qui, seules à notre connaissance, abordent des aspects de la décision financière entre conjoints (Sun Hsiao-Li 2010 ; Gu 2019). Ce sont deux recherches qualitatives qui portent sur des personnes (pour l'une, des couples mariés, pour l'autre des femmes seulement) originaires de Taiwan et immigrées, pour l'une au Canada et pour l'autre aux États-Unis. Gu (2019) remarque que la quasi-totalité des femmes de son étude s'occupent, seules ou en couple, des décisions relatives aux finances familiales, et ce quel que soit leur statut d'emploi. Beaucoup d'entre elles prenaient donc les décisions financières, sans contribuer aux revenus : « None of my subjects complained about not having control over money or needing their husbands' permission to use money. Rather, some joked about their powerful and sole control over family budgets, even though they were not the primary breadwinners » (Gu 2019, 699). Toutefois, la plupart des femmes justifient ce partage des responsabilités par des explications pratiques (leurs compétences ou le manque de temps de leur conjoint) ; cette responsabilité s'inscrit donc plutôt comme une tâche domestique, que certaines femmes mobilisent toutefois comme « an effective bargaining leverage » (Gu 2019, 699). À partir d'entrevues individuelles avec des couples, Sun Hsiao Li (2010) remarque également que ce sont généralement les conjointes qui s'occupent des décisions financières, même celles qui ne travaillent pas contre rémunération. Mais ces décisions concernent des dépenses du quotidien et pas celles plus

dispendieuses. En fait, l'auteur de l'étude va plus loin en démontrant que c'est le genre de la personne qui prend les décisions qui détermine la manière dont certaines décisions familiales sont catégorisées comme étant de valeur et importantes, ou non. Ainsi, les conjoints masculins évitent consciemment de prendre des décisions concernant les dépenses du quotidien afin de préserver leur masculinité : « Not only did interviewees perceive day-to-day expenditure decisions as 'women's business' [nurenjia de shi], but these decisions were rhetorically trivialized » (Sun Hsiao-Li 2010, 92-93). En outre, l'expression « prise de décision partagée ou commune » est trompeuse, selon Sun Hsiao-Li, car elle ne tient pas compte de *qui* fait des compromis ou de la manière dont les apports de chacun·e sont répartis selon le genre dans le processus de décision. Souvent dès qu'il y a un échange d'informations entre les conjoints, la décision est décrite comme « commune » ou « partagée », même si c'est la préférence du conjoint masculin qui l'emporte. L'auteur remarque même que, lorsque les décisions étaient jugées permanentes ou suffisamment importantes, les conjointes sollicitaient activement l'avis de leur conjoint afin de s'assurer que le résultat final lui conviendrait (Sun Hsiao-Li 2010).

Le *travail de gestion de l'argent*, c'est-à-dire la tenue du budget, le paiement des factures, la gestion des comptes et autres virements bancaires, mais aussi la responsabilité de joindre les deux bouts en fin de mois, rejoint dans une certaine mesure la responsabilité évoquée ci-dessus des dépenses du quotidien. Au Québec, traditionnellement c'étaient les femmes qui en étaient en charge au sein des couples à faibles revenus, et les hommes dans ceux à revenus plus élevés (Belleau, Lavallée et Seery 2017a). Aujourd'hui, cette tendance semble se maintenir. Au sein des familles où le revenu annuel cumulé des deux conjoints est de moins de 40 000 $, ce sont les femmes qui sont proportionnellement plus nombreuses à faire les tâches de gestion seules (46 %) ou avec leur conjoint (29 %). Et ce sont davantage les hommes qui s'en occupent à mesure que le revenu du couple augmente (Belleau, Lavallée et Seery 2017a, 44). Cette distinction indique comment les inégalités de genre, bien que toujours au détriment des femmes, se déclinent différemment selon les classes sociales (Bessière et Gollac 2020). Dans les familles riches, les femmes sont tenues éloignées des questions patrimoniales (on produit activement leur ignorance, notamment par la complexification de la fiscalité), alors que dans les familles populaires, les femmes s'occupent de la gestion quotidienne de l'argent (de joindre les deux bouts ou de la dette).

2.1.4.3. Évolution des modes de gestion de l'argent le long du parcours conjugal

Les modes de gestion de l'argent ne sont pas statiques, ils peuvent évoluer au cours des relations conjugales. Néanmoins, comme nous l'évoquions pour illustrer la manière dont agit la sémantique amoureuse sur les pratiques de gestion de l'argent des couples, ces derniers discutent rarement de leur organisation financière, et donc des transformations de celle-ci. En ce qui concerne, par exemple, la mise en place du mode de gestion de l'argent au début de la relation, 43 % des répondant·e·s déclarent avoir discuté et choisi avec leur conjoint·e leur fonctionnement, mais presque autant (40 %) disent que leur organisation s'est mise en place sans qu'ils n'y réfléchissent vraiment, et pour 13 % des répondant·e·s, un seul membre du couple a véritablement choisi la manière de gérer l'argent (Belleau, Lavallée et Seery 2017a, 46).

En ce qui a trait à l'évolution des modes de gestion de l'argent, 41 % des répondant·e·s ont déclaré avoir modifié l'organisation financière au sein de leur couple depuis le début de leur relation (Belleau, Lavallée et Seery 2017a). On constate souvent que plus le nombre d'années de vie commune augmente, plus les personnes ont tendance à mettre leur argent en commun (Belleau, Lavallée et Seery 2017b). Cela repose sans doute sur la règle de la confiance qui se bâtit au fil du temps. Parmi les motifs de changement évoqués, nous retrouvons, en ordre d'importance, la naissance du premier enfant, la perte ou le changement d'emploi, la cohabitation, l'achat d'une maison ou encore le mariage (Belleau, Lavallée et Seery 2017a, 46-47). Mais, qu'en est-il du moment charnière que représente l'immigration ? L'objectif de cette thèse consiste, entre autres, à tester l'immigration comme un « moment clé » des parcours conjugaux ayant possiblement des effets sur l'organisation financière des couples.

Les données de la recherche quantitative de Belleau et ses collègues (2017a) brossent ainsi un portrait général des arrangements financiers des couples au Québec et incluent par ailleurs des personnes immigrantes[23], mais leurs analyses n'ont pas été réalisées de manière différenciée entre couples natifs et immigrants – l'objectif n'était pas là. D'ailleurs, aucune recherche, à notre connaissance, ne se penche sur les particularités – si elles existent – de la gestion de l'argent des couples immigrants au Québec (mais aussi ailleurs). Étudier les transformations de la gestion de l'argent au sein des couples, ses justifications et ses significations pour les conjoints, permet

[23] Dans cette étude, 83 % des répondants forment un couple où les deux conjoints sont nés au Canada alors que 17 % des couples comprennent au moins une personne née à l'extérieur du pays. Les répondants ou leur conjoint(e) qui ne sont pas né(e)s au Canada proviennent principalement de l'Algérie, de la France, du Maroc, de la Roumanie, des États-Unis et d'Haïti (Belleau, Lavallée et Seery 2017a, 28)

d'éclairer les dynamiques conjugales et les rapports de genre qui les traversent dans le contexte particulier de la migration, mais aussi, inversement, d'approfondir l'approche conceptuelle de la gestion de l'argent pour étudier les couples, en mobilisant ces notions pour étudier d'autres situations conjugales que les couples québécois, blancs et de classe moyenne majoritairement – ou, exceptionnellement, à revenus modestes (Seery 2020). Effectivement, nous allons le présenter plus en détail dans le chapitre 3, les familles immigrantes vivant au Québec présentent des spécificités, notamment sur le plan économique, avec des situations financières souvent plus précaires et des parts différentes de contributions de chacun des conjoints, comparativement aux familles natives.

2.2. Trajectoires et choix résidentiels : façonnement entre aspirations, contraintes et possibilités, arbitrage et conséquences au sein des couples

Étudier les couples à partir de leur gestion de l'argent (et de tout ce que cela implique de justifications, de significations sociales et d'imbrication avec des liens affectifs et amoureux) pourrait se suffire en soi. Mais nous avons choisi de compléter cette approche par une seconde voie, celle des choix résidentiels. Nous allons l'expliciter plus en détail dans les sections qui suivent, mais déjà nous souhaitons attirer l'attention sur quelques points qui ont motivé notre choix en début de projet. D'abord, d'un point de vue méthodologique, nous avions l'impression que, dans le contexte de l'entrevue, parler d'abord de logement permettrait de « briser la glace » pour aborder ensuite le sujet de l'argent – que nous considérions, à tort[24], plus intime. Ensuite, la dimension longitudinale de la trajectoire résidentielle offre des prises pertinentes pour saisir l'évolution du parcours migratoire à la fois dans le temps et dans l'espace. Enfin, le logement constitue le lieu par excellence de production et de reproduction familiale, et des rapports de genre. Les choix résidentiels se sont révélés bien plus que tout cela au fil des entrevues.

Commençons par un point de définition sur les différents termes que nous employons : logement, habitat et espace domestique. Le *logement* fait référence à l'unité d'habitation, dans sa dimension matérielle et surtout statistique. En effet, cette notion renvoie avant tout à une catégorie statistique

[24] Comme le soulignait Céline Bessière, lors d'un midi-conférence du Partenariat Familles en mouvance à l'automne 2020, c'est souvent le ou la chercheur·e qui construit ses propres blocages à aborder certains sujets, plus qu'une réticence des personnes interrogées.

et économique dans les recensements (Leloup et Ferreira 2005). Son usage se confond alors avec la notion de « ménage »[25], définie par Statistiques Canada comme toute « personne ou groupe de personnes occupant le même logement » (Leloup et Ferreira 2005, 7).

Pour autant, le logement comporte également des dimensions qualitatives et affectives. Il actualise effectivement un rapport à l'espace, un *ancrage*, des liens sociaux, des lieux de mémoires et des significations plurielles (Leloup et Ferreira 2005). C'est par la notion d'*habitat* que sont couvertes ces différentes dimensions. Cette notion élargit en effet le rapport de l'individu à l'espace au-delà du logement en intégrant le *milieu de vie* dans lequel il s'inscrit et sur lequel il peut agir (Leloup et Ferreira 2005). Parfois aussi dénommée « espace domestique » (Collignon et Staszak 2004), l'idée d'*habitat* permet donc d'insister sur les frontières entre les différentes échelles d'espace, et surtout les passages qui les traversent. En effet, sous ce terme repose l'idée selon laquelle ce qui se trame « à l'intérieur du logement form[e] les individus et inform[e] sur les valeurs de la société qui les produit » (Collignon et Staszak 2004, 4). Ainsi, entrer par l'habitat ne permet pas seulement de saisir le logement en tant que tel, mais celui-ci en tant que laboratoire de ce que la société produit et des liens entre les individus et leur contexte. En outre, si l'espace domestique offre une intimité qui permet de s'échapper du contrôle social, il n'en est pas moins exempt de contraintes et d'enjeux de pouvoir (Joyeux 2004).

Nous postulons, à la suite de beaucoup d'autres chercheur·e·s depuis les années 1980-1990, qu'en matière de logement « les ménages ont des choix, si contraints soient-ils, et qu'il existe une marge de manœuvre, si petite soit-elle » (Bonvalet et Gotman 1993, 9). Ce postulat repose sur une conception de la société, et de la sociologie, prenant au sérieux ce que disent les individus des motifs, circonstances et intentions qui ont orienté leurs décisions (Grafmeyer 2010). Ces « choix » ne résultent pas du hasard ou du simple caprice, mais dépendent de différents facteurs qui s'entrecroisent (Grafmeyer 2010). Ces facteurs sont de plusieurs ordres : les préférences du « ménage » sont façonnées par différents mécanismes sociaux, en fonction de ses caractéristiques socioéconomiques, de son parcours et de son entourage, tandis que les ressources et contraintes objectives de toutes natures filtrent ces préférences et dessinent les contours du champ des possibles (Bertaux-Wiame 1995 ; Murdie 2002 ; Grafmeyer 2010). Nous étayerons dans la section suivante plusieurs de ces facteurs qui forment les choix résidentiels, notamment dans un contexte d'immigration, et sur lesquels les acteurs doivent opérer un

[25] On comprend, à la lumière de ce qui a été exposé plus haut, les limites de l'utilisation d'un tel terme.

arbitrage. Dans un second temps, nous explorerons plus en détail la manière dont s'opèrent les arbitrages résidentiels au sein des couples, et leurs répercussions sur ceux-ci.

2.2.1. Les différentes facettes du façonnement des choix résidentiels : entre aspirations, contraintes et possibilités

Les choix résidentiels sont façonnés par un ensemble de facteurs. Nous décrivons dans cette section six d'entre eux, qui font également référence à des dimensions de ce que constitue un « habitat » : la dimension temporelle, les facettes économiques, les facettes familiales, les modes de vie, la dimension symbolique du « chez-soi » et les filtres du contexte. L'analyse de ces dimensions permettra d'éclairer les choix résidentiels des couples immigrants étudiés : comment ces choix sont-ils construits, comment ces aspirations se réalisent-elles concrètement dans le contexte de la région de Montréal, quelles en sont les conséquences dans le déroulement de l'expérience migratoire ?

2.2.1.1. L'angle temporel : les trajectoires résidentielles

Si les choix résidentiels peuvent être appréhendés de manière statique à un moment précis, leur étude prend toutefois toute sa mesure lorsque l'on adopte une approche en termes de processus. Nous parlons alors de *trajectoires*[26] *résidentielles* : « [Cette approche] montr[e] comment les enjeux qui importent aux individus sont définis par référence à différentes échelles de temps, et comment les décisions prises à un moment donné s'inscrivent dans l'enchaînement de séquences biographiques, dans la durée longue de trajets et de projets » (Grafmeyer 2010, 51).

Cette notion renvoie donc « aux positions résidentielles successivement occupées par les individus et à la manière dont s'enchaînent et se redéfinissent au fil des existences ces positions » (Authier et al. 2010, 4). Les différents lieux occupés, notamment ceux de l'enfance, constituent le « patrimoine identitaire géographique de chacun » (Guérin-Pace 2006, 299, cité dans Debroux

[26] Le sens accordé à ce terme par les auteurs mobilisés ici est proche de celui de « carrière » de Becker (1985) et Hughes ([1971] 2009). Certains chercheurs emploient d'ailleurs sans distinction de sens les expressions de « carrière » et de « trajectoire » résidentielles (Murdie *et al*. 2006). Néanmoins, pour ne pas créer de confusion dans la lecture avec le concept de « carrière migratoire », nous conservons le terme « trajectoire » lorsqu'il est question de logement, dans l'ensemble de ce texte.

2011). Les souvenirs sont aussi retravaillés et mobilisés pour justifier certains choix résidentiels, qui sont ainsi replacés dans une continuité (Debroux 2011). L'angle temporel nécessite aussi de s'attarder tant aux mobilités qu'aux immobilités, et de saisir leurs significations en lien avec les différents domaines de la vie des individus et leur histoire biographique : « l'objectif est alors de voir le rapport au logement pas seulement comme le résultat de déterminations mais aussi comme co-déterminant des trajectoires sociales » (Authier *et al.* 2010, 8).

Finalement, la trajectoire résidentielle a un usage pratique en recherche qualitative, dans la mesure où elle offre un double support méthodologique de « trame narrative » (Bertaux-Wiame 1995) et de rupture heuristique pour faire émerger les rapports de genre au cœur de l'espace domestique[27] (Lambert 2016).

2.2.1.2. Facettes économiques

Le logement est loin d'être « un bien de consommation comme les autres » (Bertaux-Wiame 1995). C'est en effet, un bien complexe : il coûte cher et est peu liquide (on peut difficilement le transformer pour l'utiliser ailleurs), en plus d'avoir le potentiel d'accumuler du capital ou non, et de constituer ainsi un bien d'investissement. Mais, de surcroît, « l'attachement affectif et identitaire que peut produire un bien habité, les significations qui lui sont attribuées, débordent son cadre purement physique et sa valeur marchande » (Bertaux-Wiame 1995, 164). Ainsi, si « les seuls enjeux économiques ne peuvent suffire à expliquer la diversité des comportements résidentiels et moins encore la diversité des itinéraires résidentiels de familles à revenus comparables » (*Ibid*.), les conditions économiques des individus dessinent néanmoins un cadre des logements accessibles. Et la préoccupation économique liée au logement est partagée par de nombreuses familles. Le critère du prix du logement est, en effet, parmi les premières dimensions évoquées par les ménages de classe moyenne au Québec pour justifier leurs choix résidentiels (Jean 2014a). Il s'agit, en outre, du poste budgétaire le plus important pour les familles au Québec[28], depuis 1986, à cause notamment de la hausse des coûts des logements, de la hausse du taux de propriété et d'aspirations des ménages plus élevées en termes de confort (Langlois 2008). Par ailleurs, bien souvent ce poste budgétaire est l'un de ceux qui sont collectifs pour les couples,

[27] Nous reviendrons sur cet aspect à la section 2.2.2.

[28] Toutefois talonné, voire dépassé, pour les familles les plus aisées, par la fonction « transports ». La hausse de cette dernière est en partie induite par le développement considérable des banlieues et l'individualisation de la propriété de la voiture (auparavant plutôt familiale).

alors que beaucoup de dépenses sont clairement genrées – les postes budgétaires relatifs au transport seraient plutôt masculins et ceux relatifs aux dépenses de santé pour la famille seraient féminins, par exemple (Roy 2006).

2.2.1.3. Facettes familiales : cycle de vie, « faire famille » et transmission

La symbolique qui entoure le logement est très fortement reliée à celle du conjugal et du familial. Par exemple, depuis la perte de « valeur » du mariage comme « acte fondateur de la vie conjugale », l'« investissement dans un logement (sous la forme de l'accession à la propriété ou même de la signature à deux d'un bail de location) est une décision qui lie un couple[29] » (Bertaux-Wiame 1995). Aussi, peut-on constater que « les configurations familiales sont étroitement liées aux configurations résidentielles, qui sont aussi le résultat d'enjeux familiaux et sociaux réinterprétés par les individus : projet résidentiel et projet familial se construisent mutuellement » (*Ibid*., 172). Autrement dit, le logement est témoin des parcours conjugaux et familiaux, du cycle de vie familiale – l'installation à deux, l'arrivée du premier enfant, etc. C'est le lieu où se réalise le « faire famille » au quotidien :

> « While it is true that non-family households also have homes[30], a crucial element of the everyday understanding of home is the notion of a place within which children are or will be reared and, therefore, a place of origin, a place of belonging, a place to which to return. [….] So home can symbolize notions of the "family" and the expected life course trajectories of its members. » (Bowlby, Gregory et McKie 1997, 344)

Et, inversement, selon Bertaux-Wiame, de nouvelles possibilités résidentielles, par exemple emménager dans un plus grand appartement, peuvent influencer les parcours familiaux : « un enfant (ou un enfant de plus) maintenant qu'on a une maison » (Bertaux-Wiame 1995).

En outre, c'est en essayant de décrire la dislocation supposée du groupe familial qui se serait opérée dans l'espace urbain, au début des années 1960, en France, que l'équipe de Chombart de Lauwe a, au contraire, révélé l'intensité des liens familiaux en ville (Authier *et al*., 2010). En parallèle, ce sont les nouveaux penchants de la sociologie de la famille pour les solidarités familiales, dans les années 1970-1980, qui orientent les recherches vers les trajectoires

[29] Au Québec notamment, c'est par la cohabitation (dans la durée) qu'on acquiert le statut de « conjoints de fait » devant la loi.

[30] Et nous ajoutons : et que des familles soient non-cohabitantes.

résidentielles. En effet, le logement est un secteur qui se révèle particulièrement propice à l'observation des solidarités familiales, dans la mesure notamment où les aides familiales y sont le mieux acceptées et le plus explicitées (Bertaux-Wiame 1995). On sort alors de la notion stricte de « ménage », qui recouvre seulement la famille conjugale, pour prendre en compte le réseau familial élargi dans l'étude des choix résidentiels (Bonvalet et Gotman 1993). La famille élargie intervient de plusieurs façons, et étudier les trajectoires résidentielles permet d'appréhender les transmissions familiales à la fois dans le sens de « flux patrimoniaux » (aides matérielles) et dans celui de « flux de socialisation » (transmission de dispositions résidentielles) (Bonvalet et Gotman 1993). Les aides matérielles prennent plusieurs formes, allant de l'hébergement temporaire à la transmission d'un logement par héritage ou donation, en passant par une pluralité de garantie financière, d'aide ponctuelle au loyer, d'apport nécessaire pour l'accession à la propriété ou encore de main-d'œuvre pour la construction ou l'aménagement du logement (Authier et *al.* 2010). Concernant les transmissions par « flux de socialisation », Bertaux-Wiame (1995) relève l'importance des influences et traditions familiales dans la constitution, et la mobilisation, des représentations symboliques dans le choix du logement. On parle alors d'un « habitus résidentiel » (Authier *et al.* 2010) qui se transmettrait. Cela donne, au niveau du statut résidentiel par exemple, des « familles de propriétaires » et des « lignées de locataires » (Cuturello 1993 ; Grafmeyer 1993). Mais cette transmission ne se produit pas uniquement dans le sens : « j'ai passé mon enfance dans une maison, donc je veux une maison rendu à l'âge adulte » ; se transmettent aussi – voire, surtout – des croyances sur la « valeur » de ce type résidentiel, en lien avec les représentations sociales qui lui sont associées (Debroux 2011) – et le statut social, comme nous le verrons à la section suivante. Ces dispositions concernent aussi, plus largement, l'environnement et les habitudes spatiotemporelles (Fortin et Després 2008) et influencent l'habitat en centre-ville, en milieu rural ou en zone périurbaine (Debroux 2011). La socialisation résidentielle transmet aussi « un répertoire de justifications, des "habitudes discursives" […], comme "être chez soi", "ne pas mettre l'argent par la fenêtre", "quitte à payer autant que ce soit pour nous", habitudes qui anéantissent toute velléité de réflexivité » (Debroux 2011). Donc les transmissions familiales peuvent donner des énoncés tels que : « je veux une maison parce que c'est pour moi synonyme de réussite » ou « je veux être propriétaire de mon logement parce que je m'y sentirai vraiment chez-moi », etc. De surcroît, ces transmissions de valeurs peuvent se doubler de transmissions matérielles : si les parents valorisent l'accès à la propriété *et* constituent un compte d'épargne destiné à cet usage (un plan épargne logement dans le contexte français) pour leurs enfants, les chances sont que ceux-ci deviennent propriétaires. Ces transmissions peuvent se réaliser dans l'optique de conserver le statut social des parents, mais aussi de

progresser sur l'échelle sociale (ou de concrétiser des rêves inassouvis des parents) (Debroux 2011).

2.2.1.4. Modes de vie et statut résidentiel

Une autre facette des choix résidentiels réside dans le *mode de vie* des individus. L'idée de mode de vie peut être définie par la combinaison de trois facteurs – fonctionnel, social et sensible – qui recouvrent respectivement les manières d'organiser le quotidien, de tisser des relations sociales et d'habiter (Pattaroni, Thomas et Kaufmann 2009). Chacune de ces dimensions renvoie à des préférences particulières, auxquelles les individus accordent plus ou moins d'importance ensuite dans leur choix résidentiel concret. Aussi, plus précisément, le premier facteur – les activités quotidiennes – renvoie-t-il à un rapport au territoire et à la mobilité, et à des préférences par exemple pour un mode de vie « compact », où le quotidien s'exerce à pied ou en transport en commun, ou bien plutôt en faveur d'une dispersion spatiale des activités et l'utilisation de la voiture (*Ibid.*). Le deuxième facteur – les manières de tisser des relations sociales – se traduit par un rapport particulier à l'autre, et peut recouvrir différentes préférences, soit en termes de valorisation des relations de voisinage et de la vie associative de proximité, soit au niveau de l'attachement dans la durée, et la « tradition », à un quartier spécifique, soit encore à l'aspiration à un certain prestige du quartier associé à un statut social supérieur de ses occupants (*Ibid*.). Sur ce dernier point, notons d'ailleurs que la position résidentielle tend à jouer un rôle prépondérant dans le positionnement social des individus (Authier *et al*. 2010) : la localisation du logement peut apparaître comme une « occasion de formuler des préférences, des valeurs, des goûts et de se distinguer ainsi d'autres ménages proches socialement et économiquement dans une véritable "stratégie de l'identité sociale" » (Authier *et al*. 2010, 59, reprenant l'expression de Benoit-Guilbot 1986). Enfin, le troisième facteur qui joue dans l'arbitrage des modes de vie réside dans les différents types d'environnement physique privilégié : la proximité d'espaces verts, la tranquillité et le calme des lieux ou encore le sentiment de sécurité associé au quartier (Pattaroni, Thomas et Kaufmann 2009).

Ainsi, regarder la dimension des modes de vie offre à l'étude des choix résidentiels une certaine « épaisseur » (Pattaroni, Thomas et Kaufmann 2009) qui permet par exemple de mieux comprendre les différences entre des familles présentant des caractéristiques similaires mais qui privilégient la ville ou la banlieue (Jean 2014b), ou bien de voir émerger de nouvelles

« catégories » de ménages, en dehors des catégorisations classiques selon les cycles de vie ou les tranches d'âge, comme les « ménages solos » (Germain, Poirier et Martin 2010).

2.2.1.5. Chez-soi et appropriation

Concernant les versants les plus subjectifs et *intimes* du sens et de l'expérience de l'habitat, il importe de s'arrêter sur la notion et le sentiment de *chez-soi* (Sefaty-Garzon 2003a, 2006). Dans cette perspective phénoménologique, l'habiter fait alors référence au processus identitaire, à la conscience de soi, et d'une *appropriation* des lieux, d'un investissement symbolique (Serfaty-Garzon 2003b, 2006). Et la notion de *chez-soi* revêt ainsi des significations particulières dans la mobilité, pour les personnes immigrantes (Serfaty-Garzon 2006). Si l'accès à un logis abordable et de qualité et de taille convenables est crucial dans le processus d'installation des personnes immigrantes (Murdie 2002, Murdie *et al*. 2006) – un « vecteur d'intégration » (CMQ-IM 2010) – l'investissement symbolique et l'attachement à celui-ci par ses occupant·e·s – la reconstruction d'un chez-soi – le sont tout autant (Serfaty-Garzon 2006).

Néanmoins, le fait que les personnes immigrantes aient un attachement résidentiel dans la société d'accueil ne s'accompagne pas automatiquement d'un *détachement* du pays d'origine : « Il n'y a pas nécessairement substitution d'un chez-soi à un autre, mais plutôt une articulation des lieux d'inscription du pays d'accueil et du lieu d'origine » (Serfaty-Garzon 2006, 27). Les personnes immigrantes seraient ainsi susceptibles de vivre des expériences d'habiter *multilocales* (Serfaty-Garzon 2006). Aussi, prendre en compte la pluralité éventuelle des logements permet-il de « nuancer l'idée de trajectoire résidentielle linéaire entre des points uniques qui correspondrait à la succession des logements principaux d'un individu. Il y aurait en réalité une pluralité d'attaches résidentielles dont les rôles respectifs sont susceptibles d'évoluer dans le temps » (Authier *et al*. 2010, 33). Cette perspective résonne avec l'approche transnationale de l'immigration. Suivre les transferts d'argent internationaux peut alors être porteur pour saisir ces « attaches résidentielles » plurielles, et les complexités et sacrifices financiers qu'elles sont susceptibles de soulever (Serfaty-Garzon 2006) : privilégier la construction d'une maison opulente pour la famille au pays d'origine et ainsi asseoir son prestige social, ou prioriser la location d'un appartement décent pour améliorer son quotidien dans la ville d'installation, ou encore accéder à la propriété pour transmettre un bien à ses enfants dans le pays d'accueil ? – nous y reviendrons.

2.2.1.6. Les « filtres » du contexte

Les aspirations des individus en matière de logement, construites par leur parcours, leur socialisation résidentielle et leur mode de vie, se heurtent au contexte dans lequel ils tentent de les concrétiser. Ce sont ainsi les politiques urbaines, la dynamique du marché résidentiel, les acteurs de celui-ci et diverses réalités sociales qui « filtrent » les choix résidentiels (Murdie 2002 ; Grafmeyer 2010). Concernant les politiques urbaines, il peut par exemple s'agir de politiques visant à réhabiliter un quartier en tentant de le gentrifier sous couvert d'une valorisation d'une certaine mixité sociale : « By 'diversifying' neighbourhoods — as policymakers like to call it — poor inhabitants are dispersed, becoming less visible (Wacquant, 2008) and social order is easier to maintain » (Van den Berg 2013, 528). Ainsi, en facilitant et encourageant l'arrivée de familles de classe moyenne dans certains quartiers centraux, les politiques urbaines sont susceptibles d'en exclure d'autres couches sociales moins favorisées (Van den Berg 2013). Par l'idée de dynamique du marché résidentiel, nous entendons notamment les aspects immobiliers locaux et tangibles comme les prix des loyers, le taux d'inoccupation ou encore l'offre de grands logements capables d'accueillir des familles nombreuses.

Les acteurs du marché résidentiel sont également susceptibles d'influencer les choix des ménages. Il peut s'agir aussi bien de propriétaires privés, d'agences de logements sociaux, d'agents immobiliers, ou encore d'organismes de prêts immobiliers (Murdie 2002). Ces acteurs peuvent, par exemple, contribuer aux représentations sécurisantes du placement immobilier, de l'investissement dans la « pierre », malgré la progression des risques associés à celui-ci (Lefeuvre 2003) et un retour d'investissement parfois mitigé[31]. En outre, chaque lieu développe sa « local culture of property », et Montréal avait jusqu'à récemment une prédominance de la location sur la propriété (Choko et Harris 1990).

Les agents immobiliers, aussi, sont susceptibles d'orienter les choix résidentiels, et notamment la localisation dans l'espace urbain. Selon une enquête de Paré (1998 ; 2001b) auprès d'agents immobiliers dans la région de Montréal, ces agents seraient souvent choisis dans une perspective

[31] Globalement, dans les sociétés occidentales, c'est à partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale qu'on remarque une progression de la propriété parmi toutes les catégories sociales, et notamment les plus modestes. Cette progression est étroitement liée avec celle de l'achat à crédit (Lefeuvre 2003). Or, cet investissement immobilier construit comme « sûr » n'est pas anodin et peut contribuer à creuser des inégalités entre les catégories les plus aisées et celles les plus modestes. C'est ce que constate Pugliese (2016) aux États-Unis au cours du XXe siècle : en investissant dans l'immobilier, les familles des classes ouvrières et moyennes gagnent des revenus nettement inférieurs « pour chaque dollar investi » que les familles des classes supérieures, qui ont des portefeuilles d'investissement plus diversifiés.

« intra-ethnique » par les clients. En retour, ces clients font l'objet d'un traitement différentiel, et inégal, en fonction de leur appartenance ou non au même groupe ethnique que l'agent. Paré souligne toutefois que si les agents exercent des pratiques de « pilotage » – le fait d'orienter les clients vers des quartiers en particulier en fonction de leurs caractéristiques –, le « pilotage ethnique » ne serait pas si répandu (selon les agents), et reposerait sur un ensemble de facteurs divers (besoins des clients, coûts, motifs familiaux) (Paré 1998).

Un autre groupe d'acteurs peut influencer les choix résidentiels, celui de la communauté d'origine, parfois même avant l'immigration, par le biais de forums internet. C'est ce que constate Richard (2011), dans le cadre de son mémoire de maîtrise sur la géographie résidentielle des russophones récemment installés à Montréal, en observant notamment un forum fréquenté par des personnes candidates à l'immigration et immigrantes russophones établies à Montréal. En effet, le mantra « Efforcez-vous de trouver un immeuble en béton » (Richard 2011, 110) va orienter les choix résidentiels des nouveaux arrivants, et leur dispersion dans la métropole montréalaise. Dans leur étude sur l'insertion résidentielle de personnes immigrantes latino-américaines à Montréal, Garcia et Dansereau (2010) remarquent, quant à elles, que, si les réseaux ethniques jouent un rôle dans les trajectoires résidentielles des nouveaux arrivants, ce rôle reste modéré, surtout cantonné au moment de l'arrivée – sous forme d'hébergement ou de source d'informations – et diminue au fur et à mesure de l'installation.

Les « réalités sociales » susceptibles de « filtrer » les aspirations résidentielles renvoient principalement aux diverses pratiques discriminatoires qui ont cours, sur la base de l'ethnicité, la classe et le genre (Murdie 2002). Ces discriminations peuvent faire apparaître des cas de figure particuliers. Par exemple, des personnes immigrantes se sont tournées vers l'accès à la propriété comme une manière d'échapper aux discriminations vécues, sur la base de l'appartenance à une minorité racisée ou sur celle de la situation familiale (Ledoyen 2001 ; Paré 2001a ; Paré 2010). C'est ce qu'a remarqué, par exemple, Paré (2001a ; 2010) au sujet de certaines familles nombreuses d'origine haïtienne à Montréal qui connaissent des expériences de discriminations sur le marché locatif (à l'intersection de leur statut familial et de leur appartenance à une minorité racisée) et sont ainsi amenées à devenir propriétaires, parfois malgré elles.

2.2.2. De l'arbitrage résidentiel au sein du couple, une lecture par le genre

Pour les couples biactifs (les deux partenaires sont sur le marché du travail), la double source de revenus ouvre le spectre des possibles en matière de choix résidentiels. Mais elle complexifie aussi la prise de décisions, en regard des aspirations de chacun·e sur le type d'habitat, ses caractéristiques matérielles et sa localisation (Fagnani 1989).

Les transmissions familiales (sociales et matérielles) se complexifient en effet lorsqu'on ne regarde plus seulement l'individu mais le couple. Chacun·e possède son « habitus résidentiel », en fonction des logements qu'il ou elle a occupés et des aspirations qu'on lui a transmises. Chacun·e peut recevoir des aides, de toutes sortes, par son entourage. Comment les concilier au sein du couple ? D'abord, notons qu'il existerait une certaine « homogamie résidentielle », c'est-à-dire une propension à se mettre en couple avec quelqu'un·e qui a des aspirations similaires en matière de logement (Maison 1993), dans la mesure notamment où ces dimensions sont aussi liées au statut socioéconomique. Pour les couples dont les membres ont des antécédents différents, on identifie des « effets d'alliance », lorsque seules les aspirations d'un conjoint sont réalisées et auxquelles l'autre se rallie, et des effets de « transmission différée », lorsque « les aspirations non réalisées de l'un des conjoints ne disparaissent pas *ipso facto* mais peuvent subsister à l'état latent pour être finalement reprises et réalisées, à la génération suivante, par l'un ou l'autre des enfants » (Maison 1993).

Outre ces dispositions héritées, on peut se demander comment s'opèrent les décisions au sein des couples, à la lumière d'une lunette par le genre, une question qui a peu été abordée (Rérat, Gurtner et Baehler 2014).

2.2.2.1. Brève histoire des analyses du logement par le genre : construction d'un objet d'étude

Dès l'après-guerre, dans l'affirmation par les mouvements féministes que « le privé est politique », l'espace domestique commence à faire l'objet de vives critiques de la part des féministes matérialistes qui le considèrent comme « le principal rouage du système patriarcal de domination : dans ce lieu clos où la force de travail féminine est gratuite, invisible et isolée, les femmes n'accèdent jamais aux conditions sociales de leur reconnaissance et partant, de leur émancipation » (Lambert, Dietrich-Ragon et Bonvalet 2018, 28). Mais c'est à partir des

années 1980 que l'espace domestique attire l'intérêt des sciences sociales (Collignon et Staszak 2004). On pensait auparavant que les processus sociaux se produisaient en dehors de cet espace intime – lieu naturel de la famille, qui n'est pas touché par le monde social. Cette distinction des objets, qui perdure encore dans une certaine mesure (Lambert, Dietrich-Ragon et Bonvalet 2018), renvoie plus largement à la hiérarchie des objets dans le milieu de la recherche entre ce qui relève du « micro » (l'espace domestique, la vie privée, l'intime) et du « macro » (le marché, l'État). Cette dichotomie fait écho à la séparation étanche observée par Zelizer (et que nous évoquions plus tôt) en « mondes adverses », l'un reposant sur les sentiments et l'autre sur la rationalité, dont le côtoiement des deux « contaminerait » chacun (Zelizer 2005a, 95). Dans cette optique, la sphère domestique est considérée comme « pré-sociale et secondaire par rapport aux mécanismes marchands de régulation du monde social » (Lambert, Dietrich-Ragon et Bonvalet 2018, 30).

La prise en compte de l'acteur individuel, l'émergence de la question du genre et les apports de la géographie sur le caractère construit de l'espace vont contribuer à faire de l'espace domestique un champ de recherche légitime (Collignon et Staszak 2004). En effet, c'est dans les années 1980 qu'est publié en France l'ouvrage collectif, *Le sexe du travail*, qui invite à porter une attention symétrique à la sphère productive et aux structures familiales, et présente le logement comme un espace privilégié d'observation des rapports de genre (Collectif 1984). En parallèle, la géographie montre que :

> « La nature et les structures de l'espace domestique véhiculent des normes, induisent des comportements, portent des identités, bref, participent à la reproduction sociale. L'analyse de ce qui se déroule dans l'espace domestique doit donc passer par celle de cet espace lui-même. Parce que ce qui a lieu est fonction du lieu, parce que ce qui a lieu fabrique le lieu. » (Collignon et Staszak 2004, 4)

Au Québec, selon Rose (2018), l'attrait pour la question des femmes et du genre en lien avec le logement a été marqué par deux sujets à partir des années 1980. Le premier thème porte sur l'accès au logement de femmes qui sont dans des situations sociales spécifiques ou appartiennent à des groupes sociaux contrastés (les femmes cheffes de familles monoparentales, les femmes en situation d'itinérance épisodique, les femmes « solos » des couches moyennes). En effet, le contexte social dans lequel émerge ce sujet est marqué, entre autres, par l'enjeu de la pauvreté des familles monoparentales, tant dans les politiques de protection sociale qu'au sein des mouvements de femmes (Rose 2018, 62-63). Quant à l'étude des situations d'itinérance féminine, elle représente un point fort de la recherche québécoise depuis une décennie, selon Rose (2018),

et le sujet continue d'interpeller les chercheur·e·s, notamment dans une perspective intersectionnelle autour des situations des femmes immigrantes et racisées (Walsh et al. 2016 ; Hanley et al. 2019). Le second thème qui participe à l'émergence de ce champ d'études réside dans la manière dont se forment les choix résidentiels entre centralité urbaine et localisation en périphérie, particulièrement pour les femmes de couches moyennes (Rose 2018). Nous reviendrons plus longuement sur ce thème dans la suite du texte.

Pourtant, encore aujourd'hui l'objet « logement » demeure sous-représenté dans les recherches féministes (notamment françaises) (Lambert, Dietrich-Ragon et Bonvalet 2018), et la question du genre est régulièrement évacuée des questions de logement, notamment sur la formation et la réalisation des choix résidentiels (Rérat, Gurtner et Baehler 2014). Des obstacles conceptuels et méthodologiques expliquent en partie cette sous-représentation. D'abord, parce que d'autres dimensions ont été privilégiées, le logement dans sa dimension économique, en tant qu'à la fois bien d'usage, bien de consommation échangeable sur le marché et patrimoine ; le logement dans sa dimension sociale, comme cadre de vie des individus, contribuant à son statut social (prestige ou disqualification) ; le logement dans sa dimension psychologique, comme forme d'appropriation ; le logement dans sa dimension géographique, comme inscription dans un territoire (Lambert, Dietrich-Ragon et Bonvalet 2018). Dans une perspective méthodologique, et notamment statistique, c'est la difficulté à dépasser l'unité du « ménage » qui représente un défi. Certaines chercheures contemporaines françaises, comme Lambert (2016) et Debroux (2011) dans l'espace pavillonnaire et semi-rural, ont montré la pertinence de l'approche ethnographique pour apporter une lecture fine du logement par le genre. Au Québec, la tenue de deux jours de colloque sur les perspectives féministes sur le logement des femmes en 2018 démontre l'engouement actuel pour ce champ de recherche et la nécessité de continuer à se pencher sur le sujet.

2.2.2.2. Doing gender, doing home… et doing family ?

Si, comme le dit le dicton « Home is where family is », c'est également dans cette relation entre la famille et la construction du « chez-soi » que s'immiscent et se dévoilent les rôles et les rapports de genre : « The meanings and conceptions of the consequent gendered identities are used, reworked, and interrogated in people's everyday experiences of home and family. They may be accepted or rejected but they cannot be ignored. » (Bowlby, Gregory et McKie 1997).

En nous appuyant sur la manière de concevoir les rôles de genre de West & Zimmerman (1991) avec l'expression « doing gender », selon laquelle les personnes appliquent et performent leur genre au quotidien, nous pouvons poursuivre la réflexion, apportée par Bowlby et ses collègues, sur le « doing home » :

> « A family may be seen as composed of members who share gendered activities, tasks, and responsibilities that are socially prescribed. The home within which the family is located, rather than being identified purely by its physical boundaries, is engendered, in addition, through the activities conducted collectively and individually within the home, by its members. Whilst males and females may be "doing gender," at the same time family members are "doing home." Shopping and cooking may be demonstrating a woman's female gender identity, but identifying a meal that all of the family likes, ensuring a time when they are all available to eat it, and expecting "Dad" to carve the roast, might be seen as demonstrating the household's family identity, and contributing to the group's concept of "home." » (Bowlby, Gregory et McKie 1997, 346)

C'est finalement à l'intersection du « doing gender » et du « doing home » que les personnes « font famille », en fonction des aspirations des deux premières dimensions. Autrement dit, la manière dont les personnes conçoivent la famille, la « pratiquent » et la performent au quotidien est fonction des manières dont elles perçoivent la façon d'agir leur genre et d'activer leur chez-soi. Les trois, si leur fonctionnement est harmonieux pour les personnes, se confondent finalement. C'est analytiquement que nous devons les séparer, pour mieux les comprendre, et mieux en saisir la portée et les conséquences sur les membres du couple (et de la famille).

2.2.2.3. Espace domestique, lieu de la différenciation et de la hiérarchisation selon le genre.

Dans la lignée des féministes de l'après-guerre, la sociologue Isabelle Clair souligne que c'est dans l'espace privé que « l'antagonisme entre les groupes de sexe s'y réalise avec le plus de violence, dans la plus grande banalité et de façon dissimulée et la construction de soi genrée y est fondatrice, justifiant l'ordre familial, conjugal et filial » (Clair 2016, 79).

À partir de sa monographie d'un lotissement en milieu périurbain en France, Lambert remarque que, loin de l'unité statistique du « ménage » qui efface les rapports de pouvoir selon le genre, les choix résidentiels sont « rarement une décision conjugale consensuelle, et, encore moins, une

prérogative féminine » (Lambert 2016, 62). La manière dont sont exprimées les dissensions autour de la décision varie toutefois selon l'appartenance sociale des couples. Les couples de classes moyennes salariées mobilisent une rhétorique du « projet conjugal », alors que les couples de classes moins favorisées du lotissement affichent une division poussée du pouvoir décisionnaire (Lambert 2016). Selon l'auteure, ces deux registres révèlent « l'inégale disposition des ménages à se conformer à la logique de "projet" imposée par les institutions qui encadrent l'accès à la propriété, et par leurs représentants (agent immobilier, constructeur, banquier) » (p.60). En outre, cette « mise en récit "par projet" », relevée par Lambert (2016), est marquée par un discours d'« éthos égalitaire », expression qu'elle emprunte à Clair (2011). L'éthos égalitaire renvoie à la fois, et de manière contradictoire, à une intention d'égalité entre les genres et à une vision profondément différentialiste des hommes et des femmes – antagonisme qui cache aussi une hiérarchisation, qui justifie finalement les inégalités de genre au sein du couple (Clair 2011). Lambert décrit par exemple la manière dont, dans le cadre des entrevues elles-mêmes, cette « mise en scène » de leur unité conjugale « se fissurait souvent au cours du temps [de l'entrevue] » (Lambert 2016, 59).

Il demeure en effet que, malgré les succès obtenus par les mouvements féministes, ce sont les femmes qui continuent d'endosser une charge domestique plus élevée que leur conjoint masculin et qu'elles occupent le rôle de « gouvernement », en même temps que d'exécutante. Par exemple, en plus de toute la « charge mentale » qu'elles gèrent au quotidien, « les institutions considèrent toujours qu'elles sont la porte d'entrée dans le foyer (Joseph 1977) et […] elles sont en première ligne pour veiller à la cohésion de ce dernier (Dietrich-Ragon 2015). » (Lambert, Dietrich-Ragon et Bonvalet 2018, 35). Et, les femmes, en tant qu'elles endossent justement ce « poste à responsabilité » (Lambert, Dietrich-Ragon et Bonvalet 2018, 35), orientent le mode de vie familiale et sont centrales dans la prise de décision relative aux choix résidentiels, notamment autour de l'accès à la propriété.

Depuis les années 1980 en France, déjà, les rôles différenciés des conjoints et de leur famille respective étaient mis au jour par Cuturello (1988). Au début des années 1980, Cuturello et Godart ont mis en évidence l'« aide invisible » offerte par les parents aux enfants, sous la forme d'un apport initial, pour faciliter leur accession à la propriété. Puis Gotman (1989) a montré l'élargissement de cette pratique, fréquente aussi dans les milieux populaires. Mais Cuturello (1988) va plus loin que ce premier constat, pour montrer la division sexuelle de l'apport des familles : celle de l'homme contribuant financièrement et celle de la femme par son soutien en temps, surtout dans la garde des enfants, qui permet à la conjointe de travailler, et d'apporter le

second salaire nécessaire à l'accession, notamment dans les milieux populaires. L'ouvrage « Le monde privé des ouvriers » publié par Schwartz (1990) montre, quant à lui, comment c'est la femme, dans les couples d'ouvriers, qui a le rôle de pivot dans la décision d'accéder à la propriété, par son salaire certes, mais aussi dans la prise de décision, car elle est celle qui donne la direction du mode de vie familial. Ainsi, selon Schwartz (1990), la dynamique des rapports de genre est intimement imbriquée dans les parcours résidentiels et dans les trajectoires sociales (dans la mesure où, pour ces couples ouvriers, l'accession à la propriété représente une forme d'avancement social).

Pourtant, cette contribution féminine, par son salaire, par son rôle de « gouvernement » du mode de vie familial, par sa contribution parfois concrète dans la construction même de la maison (voir Vignal 2018), est bien souvent invisibilisée : « Cette euphémisation du rôle de la femme dans l'accession à la propriété familiale renvoie, plus globalement, à l'invisibilisation des femmes dans le récit familial de la construction du statut social de la lignée (Gollac 2011) » (Vignal 2018, 252). Cette invisibilisation est également à mettre en lien avec la manière dont les couples gèrent leur argent et leur patrimoine[32]. De plus, ce sont les hommes qui sont les plus susceptibles d'avoir les moyens de garder (ou de racheter) la maison familiale achetée en couple, en cas de séparation ou de divorce (Bessière et Gollac 2020).

Les femmes deviendraient « maîtresses de maison malgré elle », pour reprendre l'expression de Lambert (2016), endossant toutes les obligations et contraintes domestiques que ce statut sous-entend, tandis qu'il constitue pour leurs homologues masculins « un signe de respectabilité valorisé et valorisant » :

> « La maison semble en effet incarner presque mieux que la paternité leur statut de bon "père de famille" (Bourdieu 2000) : elle montre à leurs collègues masculins et à leurs pairs leur capacité à loger dans des conditions honorables les personnes dépendantes de leur entourage (femme et enfants). La maison (comme contenant) signe alors leur stabilité professionnelle en même temps que leur dévouement à la cause familiale. » (Lambert 2016, 64)

En outre, lorsque la priorité du choix résidentiel est accordée à la femme, et que le logement familial est alors proche de son emploi, cela participe de la « légitimation » de « [la] moindre présence au foyer et [la] plus faible participation à la vie domestique [du conjoint masculin] […]

[32] Voir section 2.1.1. du présent chapitre.

par les plus fortes contraintes professionnelles — en termes de durée des trajets et horaires de travail — qui pèsent sur [lui] » (Fagnani 1989, 96)[33].

Toutefois, d'autres auteurs montrent que les femmes et les hommes accordent une importance similaire au statut social associé au fait d'être propriétaires, comme Ling (1998) dans son enquête qualitative réalisée auprès d'hommes et de femmes résidant dans deux banlieues de Vancouver. Mais, alors que pour les femmes le caractère symbolique attaché à la famille et au statut résidentiel fusionne harmonieusement, pour certains hommes se pose un dilemme entre la stabilité résidentielle valorisée pour le bien-être des enfants, et la progression sociale, qui passerait par des déménagements successifs pour améliorer son statut résidentiel :

> « In relation to masculinity, it is important to note that part of the sense of self men derived from owning was due to the feeling that they were adequate providers or 'breadwinners'. […] Climbing the housing ladder often meant moving spatially, but stasis was required to raise children in appropriate environments and prevent disruption to children's schooling. A number, but by no means all, of the men articulated this perception. Steve, for instance, felt his familial obligations were to "provide a nice home, that's essential", something he was "very comfortably" doing currently. But since housing to him was also an investment and status indicator, he was also faintly disappointed with his Glenwood house. » (Ling 1998, 481)

Par ailleurs, si ce rapport différencié et asymétrique selon le genre dans les relations avec le logement se joue *dans* le logement (les tâches domestiques et la charge mentale), *sur* le logement et son statut (le prestige social associé), il s'articule aussi sur la mobilité *autour* du logement. Ainsi, selon Jean (2014a), les rapports au quartier sont très genrés : ce sont les femmes, mères de famille, qui pratiquent davantage le quartier avec leurs enfants ; elles sont, en plus d'être des piliers de la vie familiale, des « piliers de la vie de quartier » (Jean 2014a, 162). Lambert (2016), dans son étude sur un lotissement pavillonnaire français, montre que dans les jugements au sein du voisinage, « c'est moins la répartition égalitaire des tâches au sein des couples qui compte, que l'autonomie affichée des femmes au quotidien et leur capacité à s'auto-déterminer (dans leur emploi du temps, leur mobilité, leur consommation, etc.). » (Lambert 2016, 57-58). Le voisinage surveille et « sanctionne » alors particulièrement la mobilité féminine : « Il y a celles qui partent le

[33] Les temps de trajet des femmes et hommes observés au Québec aujourd'hui réactualisent la pertinence de ces résultats. En effet, les temps de déplacement domicile-travail sont plus courts pour les mères actives que les pères, et les femmes partent plus tard du domicile et rentrent plus tôt que leur conjoint (MFA 2016).

matin pour regagner leur travail, et celles qui restent au lotissement ; celles qui quittent le pavillon aux horaires de bureau, et celles qui s'en vont tôt, ou tard le soir ; celles qui revêtent des habits de bureau, et celles qui sont en jean et baskets pour prendre leur poste de travail » (Lambert 2016, 57-58).

2.2.2.4. L'espace domestique comme lieu de résistance

En parallèle des recherches qui viennent d'être présentées, d'autres auteures insistent plutôt sur l'espace domestique comme lieu de résistance possible pour les femmes, dans la mesure où il soustrait au regard extérieur, où il devient support d'activités en dehors du rapport salarial, où il constitue un lieu de conquête de l'autonomie des femmes (Lambert 2016).

Le sujet des banlieues pavillonnaires en Amérique du Nord, entre autres, a été investi dans cette perspective. Alors qu'elles sont généralement considérées comme le symbole d'oppression des femmes (Lambert 2016) et que la « suburban woman » est présentée comme « spatially entrapped in an environment that embodied and reinforced traditional notions of domesticity, family, and women's roles », de nombreuses recherches montrent la diversité d'expériences des femmes et des relations de genre en banlieue (Markovich et Hendler 2006, 412). Aux États-Unis (England 1993) et au Québec (Séguin 1989), le développement des banlieues a ainsi été révisé à la lumière d'une analyse par le genre, une lecture qui permet de mettre en évidence le rôle actif des femmes dans ce développement, loin de l'image de celles-ci comme « the innocent, passive victims of a built environment » : « suburban women should be viewed as active and strategizing people able to alter their sociospatial relations and create neighborhood support networks to better meet their needs and those of their families » (England 1993, 24-25). Dans le contexte québécois d'après-guerre, l'engouement pour la maison unifamiliale en banlieue repose en effet sur un ensemble de facteurs. Pour les résumer brièvement, d'abord, le gouvernement promeut ce mode résidentiel dans le but de stimuler l'activité économique, en même temps que l'Église et les syndicats encouragent ce mode de vie comme un « univers fermé d'harmonie et de vie chrétienne » (Séguin 1989, 59). En même temps, les politiques sociales qui avaient soutenu la participation au marché du travail des femmes pendant la guerre (notamment des services de garde) sont retirées et les discriminations salariales pour les femmes persistent (Séguin 1989), ce qui contribue au retour au foyer de nombreuses femmes salariées. En outre, à cette époque les logements dans les quartiers centraux sont vétustes, insalubres et surpeuplés. Or, « le logement représente pour les femmes un enjeu central, il détermine les conditions du travail domestique »

(Séguin 1989, 58). Surtout que les appareils ménagers « modernes », produits alors massivement et emplis de promesses d'amélioration des conditions domestiques, ne sont pas compatibles avec ces vieux appartements. L'engouement des femmes pour les banlieues pavillonnaires se comprend ainsi dans une volonté d'emprise sur leur mode de vie : « Pour la majorité des femmes, la propriété de la maison unifamiliale signifie un meilleur contrôle sur leurs moyens de travail car il devient possible d'apporter au logement des améliorations permanentes pour faciliter la production domestique » (Séguin 1989, 59). Dans les années 1990, c'est la notion de « captivité spatiale féminine », associée à la banlieue, qui est également remise en question (Rose 2018). La motorisation croissante des femmes des classes moyennes québécoises, dont celles résidant en banlieue, est en effet de plus en plus documentée. Ces études montrent comment cette motorisation produit toutefois un double effet, en facilitant la conciliation travail-famille (elle « réduit » la distance avec les différents services), elle maintient également les femmes dans le rôle de « stratèges de la vie quotidienne » (Rose 2018).

Les facteurs pluriels qui conduisent au choix résidentiel de la banlieue, et ses conséquences ambivalentes pour les situations des femmes, font écho aux résultats de la recherche de Bouasria (2014) sur les femmes ouvrières à Casablanca au Maroc et la gestion de l'argent au sein de leur couple. L'auteure remarque que le salaire de ces femmes est prioritairement investi dans l'acquisition d'un logement (par le recours à l'épargne, via des tontines[34] notamment). Ce projet, dont elles sont également l'instigatrice dans le couple, recouvre plusieurs significations pour elles : celle d'assurer « la sécurité du lendemain » (p.121), celle de se sentir en sécurité dans un logement-refuge face à un monde extérieur associé à l'incertitude (notamment en ce qui concerne leur emploi ou l'insouciance de leur conjoint), celle de retrouver une forme de protection dans l'identification au rôle traditionnel de femme au foyer : « le travail étant précaire et instable, les ouvrières sont toujours à la recherche du lieu garanti et identificatoire légitime. [….] Cet investissement dans le projet immobilier et les meubles participe ainsi de la "construction d'un microcosme protectif et nourricier" (Schwartz, 1990), exclusivement féminin » (Bouasria 2014, 123). Ces justifications s'inscrivent dans une dynamique ambivalente, selon Bouasria (2014), entre une « stratégie d'invisibilisation monétaire », qui renforce les rôles de genre conventionnels, et une forme d'autonomie féminine.

[34] Les tontines sont une forme d'organisation économique propre aux femmes, notamment en Afrique de l'Ouest, qui repose sur le versement collectif et périodique d'argent à une caisse, ensuite utilisée à tour de rôle par chacune des participantes (Semin 2007).

Cette idée de « logement-refuge » se retrouve également dans les travaux de bell hooks[35] (1990), figure iconique de la littérature féministe afro-américaine, qui a mis en lumière comment les femmes noires américaines ont résisté à la domination suprématiste blanche en investissant justement leur logement. Elles se sont réapproprié l'espace qui leur a été assigné, l'espace domestique, pour en faire un espace politique de *care* des enfants et des hommes noirs, autrement ostracisés à l'extérieur du chez-soi : « [Black women] understood intellectually and intuitively the meaning of homeplace in the midst of an oppressive and dominating social reality, of homeplace as a site of resistance and liberation struggle. » (bell hooks 1990, 387).

Sur une autre note, le logement peut également constituer, dans certains cas, un « amortisseur des inégalités » (Lambert *et al*. 2018, 35), dans la mesure où les femmes y puisent des ressources, en le transformant en lieu de production (garde d'enfants à domicile par exemple) ou en louant une partie du logement (dans les cas des femmes veuves ou séparées notamment).

Conclusion : l'intersection des positionnements sociaux dans les choix résidentiels

La littérature sur les arbitrages résidentiels au sein des couples, par une lecture selon le genre, montre la nécessité d'une analyse à l'intersection des positionnements sociaux des femmes et des hommes pour comprendre ces choix résidentiels dans leur ensemble, à la fois dans les arrangements autour du façonnement de ces choix (aspirations, processus de prise de décisions, critères), puis dans leur vécu au quotidien, au sein du logement (travail domestique de production et de reproduction, prestige social, etc.) et autour de ceux-ci (rapport au quartier, emploi, familles élargies, etc.). Les couples ont des expériences plurielles et ambivalentes de ces deux « étapes », du choix aux conséquences de celui-ci, et les femmes n'ont pas les mêmes ressources pour contester les inégalités de genre. Toutes, également, n'ont pas les mêmes motifs de contestation : contestation au sein de l'espace intime ou contre l'espace extérieur ? Ce questionnement renvoie aussi au dilemme entre plusieurs luttes (Glenn et Issei 1986), que nous évoquions plus tôt[36], entre celles que les femmes immigrantes mènent au sein de la famille pour l'égalité et celles qu'elles mènent face aux injustices de la société d'établissement.

Lambert remarque ainsi, dans son étude sur le pavillon en France, que « les convergences et les contradictions entre intérêts de classe et intérêts de genre semblent fragiliser les formes de

[35] L'auteure se présente sous ce pseudonyme, écrit sans majuscule.

[36] Voir le chapitre 1, section 1.2.4.

contestation de l'ordre genré dans les classes populaires tandis qu'elles favorisent l'investissement du marché du travail par les femmes dans les classes moyennes salariées » (Lambert 2016, 71). Ainsi, une forme de contestation, à l'encontre des jugements au sein du voisinage, réside-t-elle, pour les femmes des classes populaires, en un repli sur l'espace intime, et le déroulement des liens de socialisation en dehors du lotissement, notamment avec les membres de la famille élargie (Lambert 2016). Quant à l'étude réalisée par Debroux (2011), les effets de l'accès à la propriété sont différenciés selon les classes sociales, les ressources et la proximité du réseau social. Elle remarque ainsi une tendance plus forte pour les couples des catégories supérieures au retrait des femmes de la sphère professionnelle : elles investissent largement leur logement et leur sphère familiale, investissement duquel elles tirent une valorisation sociale, elles tendent ainsi à se replier sur la sphère intime et familiale. Pour les couples des catégories intermédiaires, l'amélioration de la position sociale associée à l'accession à la propriété se réalise « au prix de tensions accrues entre travail et famille pour les femmes » (Debroux, 2011). Pour les couples des milieux populaires, l'accession à la propriété profite symboliquement davantage aux hommes, qui compensent par là une identité professionnelle qui ne correspond pas à leurs attentes. Cela se traduit par un fort investissement des hommes dans le logement, et de nombreuses privations imposées par ceux-ci, tandis que les tâches domestiques restent à la charge des femmes. Ces dernières, plus diplômées que leur conjoint dans la plupart des cas de cette étude, investissent à l'inverse plus largement leur emploi (Debroux, 2011).

Quant aux arrangements autour des choix résidentiels produits par les couples immigrants, Serfaty-Garzon (2006) relève, quant à elle, des distinctions genrées au sein de la population immigrante rencontrée en France et au Québec dans les choix résidentiels : entre la prédilection pour les femmes de la location d'un appartement dans le pays d'établissement, comme une opportunité de liberté et d'autonomie, et la préférence pour les hommes de la construction d'une maison dans le pays d'origine, qui leur permettrait de retrouver un statut social valorisé et la preuve que l'immigration n'a pas été vaine. Cette large dichotomie mérite, à la lumière de la littérature mise en avant dans le chapitre 1, une analyse plus fine des arbitrages résidentiels au sein des couples dans leur parcours d'immigration au Québec, pour en refléter la pluralité et la complexité, mais aussi les conséquences effectives pour chacun des conjoints (au-delà des aspirations souhaitées). Cela est d'autant plus nécessaire considérant les situations résidentielles souvent plus précaires des familles immigrantes dans la région de Montréal, notamment dans les

premiers temps de l'arrivée[37]. Or, à notre connaissance, les recherches qui se sont penchées récemment sur les choix résidentiels des personnes immigrantes dans la région de Montréal (Jean 2014a, Lord et al. 2019) n'ont pas ouvert la boîte noire que représente le « ménage ».

2.3. Carrière migratoire

L'immigration, nous l'avons vu, se comprend à la fois comme un parcours individuel, qui transforme l'identité sociale de la personne engagée dans ce processus, et comme un phénomène social, pris dans des dynamiques plus larges (mondialisation, colonialisme, etc.), qui cadre les expériences individuelles, par le biais notamment des politiques migratoires et sociales, ou sur le marché du travail (discrimination). Ce sont ces deux niveaux interdépendants qui forgent le fait social que constitue l'immigration. Et c'est par le concept de « carrière migratoire » que nous proposons de saisir cet ensemble dans le cadre de cette recherche. Cette approche a été conceptualisée par Martiniello et ses collègues (2010) dans le contexte belge, à partir des travaux de l'interactionnisme symbolique, principalement les recherches de Becker (1963 ; H. S. Becker et Strauss 1956) et Hugues (1937 ; 1945 ; 1996).

Le recours à ce concept vise à « éviter les théorisations univoques (*pull et push factors* ou mobilisation du capital social) » (Martiniello 2010, 4) et à combler plusieurs limites des théories contemporaines de la migration. Parmi ces limites, rappelons la tendance du champ de recherche sur les migrations, et de celui qui lie genre et migration entre autres, à concevoir de manière linéaire et binaire les parcours d'immigration, en un avant et un après fondamentalement différents ; cette approche, nous l'avons montré dans le chapitre 1, renforce une conception réductrice des parcours migratoires. Par ailleurs, les nouvelles formes migratoires, induites dans le paradigme de la mobilité (Pellerin 2011), désignées aussi par l'expression « nouvelles migrations » (Martiniello et al. 2010), sont très diversifiées, par leur origine, leur statut, leur mode d'entrée et de séjour, leur ampleur et leur trajectoire. Pour les saisir, rigoureusement et dans leur complexité, Martiniello et ses collègues proposent un cadre d'analyse articulant les trois niveaux d'analyse dominants en sciences sociales (Martiniello 2010). Ils suggèrent également de prendre

[37] Voir chapitre 3, section 3.2.3.

comme point de départ les catégories juridiques des nouveaux migrants, pour en interroger l'homogénéité, identifier d'éventuels sous-groupes et analyser les parcours (Martiniello 2010).

Selon Becker (1985), qui a mobilisé ce concept pour produire une analyse explicative et diachronique de la déviance, la « carrière » est un processus de changement de position (analyse par étapes non linéaires) (Triest, Rea et Martiniello 2010). Ces changements résultent en partie des structures d'opportunité et de contrainte (niveau d'analyse macro) et s'accompagnent d'un changement de la conception des possibles et des projets de l'acteur (niveau d'analyse micro). Ce dernier sollicite un ensemble de ressources pour tenter d'exploiter au mieux les opportunités de la structure ou de déjouer ses contraintes (niveau d'analyse intermédiaire). Plusieurs facteurs sont constitutifs de ce processus de changement (analyse multidimensionnelle) : les dimensions subjectives et objectives, de réussite, identitaire, d'occupation de différents statuts, de temporalité (Triest, Rea et Martiniello 2010).

Le recours au concept de « carrière » dans la migration offre ainsi un cadre théorique, multidimensionnel, multiniveaux et processuel (Triest, Rea et Martiniello 2010). Il faut toutefois considérer que « l'immigration est […] dotée d'une logique propre, qu'elle a ses tenants et ses aboutissants propres, ainsi que ses conditions quasi autonomes de fonctionnement et de perpétuations » (Sayad 2006, 111). Plusieurs études ont mobilisé ce concept en immigration et en ont montré la pertinence, notamment à propos des étudiants internationaux (Godin et Rea 2011 ; Vultur et Germain 2018) et de femmes immigrantes (Freitas et Godin 2013 ; Popko 2016). Ce cadre d'analyse permet de construire des « profils-type » (Martiniello 2010, 6).

2.3.1. Moments clés dans la carrière migratoire

La carrière, telle que conceptualisée par Becker (1985), renvoie à un processus de changement par différentes étapes. Toutefois, dans la « carrière migratoire », l'objectif n'est pas tant l'aboutissement (le point d'arrivée) que de comprendre le processus de construction de ces étapes (Triest, Rea et Martiniello 2010). Pour saisir ce processus, le recours à un découpage analytique du parcours migratoire a fait ses preuves. Les étapes ne recouvrent non pas des moments spécifiques linéaires, mais sont analysées en relation les unes avec les autres dans le processus général de construction de la carrière migratoire (Triest, Rea et Martiniello 2010). Freitas et Godin (2013), qui mobilisent le concept de « carrière migratoire » pour jeter un regard nouveau sur

l'immigration féminine latino-américaine en Belgique, montrent que les réajustements des projets migratoires au fur et à mesure des parcours des femmes rencontrées agissent comme des marques des « étapes » dans l'évolution de leur carrière migratoire. Ainsi, la plupart des femmes qu'ils ont rencontrées ont comme projet de départ de travailler et d'accumuler un capital économique pour rentrer ensuite au pays d'origine, mais avec le temps nombre d'entre elles aspirent finalement à un projet d'installation (Freitas et Godin 2013, 51). Cette évolution ne se réalise pas de la même façon pour toutes les femmes migrantes, ni pour les mêmes raisons ; elle se produit en fonction des structures d'opportunité politiques (comme la fermeture des frontières et la campagne de régularisation qui a eu lieu en Belgique en 2009), d'événements biographiques (la séparation forcée avec les enfants restés au pays d'origine ou la présence des enfants en Belgique) et du développement d'un réseau social (Freitas et Godin 2013, 48-49) – ces facteurs soulignent par ailleurs l'imbrication des trois niveaux d'analyse que nous décrirons plus précisément dans la section suivante.

Godin et Rea (2011), quant à eux, distinguent trois étapes charnières dans l'analyse des carrières migratoires des étudiants internationaux en Belgique : 1/ l'étape de la formation du projet de migration étudiante, 2/ celle de l'installation dans le statut d'étudiant étranger, et 3/ celle qui s'ouvre au terme des études (Godin et Rea 2011, 51). Nous reprenons des étapes similaires dans l'analyse des carrières migratoires des couples rencontrés. Ces étapes constituent d'ailleurs la trame des chapitres empiriques (chapitre 4 à 8) : 1/ Les situations des couples avant le projet migratoire, 2/ La formation du projet migratoire, 3/ Le processus d'installation, 4/ L'établissement à long terme et les aspirations futures.

2.3.2. L'articulation des niveaux d'analyse

L'analyse des carrières migratoires repose sur l'articulation de trois niveaux d'analyse : les structures d'opportunité et de contrainte, les caractéristiques individuelles et la mobilisation des ressources (Triest, Rea et Martiniello 2010).

Selon Triest et ses collègues (2010), la carrière est influencée par des structures d'opportunité et de contrainte. Ils définissent notamment cette structure à partir du découpage proposé par Pécoud (2004) entre « l'environnement politico-légal » et « l'environnement économico-institutionnel ». Le premier couvre l'ensemble des cadres politiques, législatifs et institutionnels qui régissent le statut

de l'étranger, soit toutes les lois sur l'immigration, les politiques d'intégration ou encore les mesures liées à la lutte contre la discrimination et le racisme (Triest, Rea et Martiniello 2010). Le second fait référence au marché du travail et aux politiques de l'État social[38]. Cependant, dans le cadre d'une recherche sur les carrières migratoires, l'intérêt prioritaire est accordé à l'analyse des rapports qu'entretiennent les personnes immigrantes avec cette structure d'opportunité et de contraintes (Triest, Rea et Martiniello 2010). Surtout, le cadre théorique proposé par Triest, Rea et Martiniello repose sur une reconnaissance de l'agentivité (*agency*) des acteurs : « L'acteur est doté d'une capacité réflexive dans ses pratiques quotidiennes, sorte de savoir pratique et discursif construit dans le temps. C'est dans ce sens que l'acteur n'est pas que contraint par la structure, mais qu'il est aussi habilité par elle. » (Triest, Rea et Martiniello 2010, 15). Ainsi, pour comprendre la construction des projets migratoires, cette perspective s'écarte de l'opposition entre migration involontaire (imposée par la structure) et migratoire volontaire (qui repose sur un choix individuel), au profit d'une approche qui considère que « toute action humaine est porteuse à la fois d'un certain degré de contrainte et d'un certain degré de liberté. Il est nécessaire de se détacher d'une vision du migrant comme totalement contraint ou, au contraire, totalement libre dans ses choix » (Triest, Rea et Martiniello 2010, 29-30).

Les rapports entre les structures et les acteurs se construisent notamment en fonction des caractéristiques individuelles de ces derniers. Les changements de structures affectent de manière différenciée les acteurs, et ce différemment durant leur carrière. Les principaux facteurs individuels à prendre en compte sont : les projets migratoires, la durée du séjour dans le pays d'établissement, la nationalité, le statut matrimonial, le degré d'éducation, l'âge, le genre, le groupe ethnique, le statut juridique lié à la migration et l'occupation professionnelle (Triest, Rea et Martiniello 2010). En outre, la prise en compte des caractéristiques individuelles des personnes immigrantes « permet de s'opposer à une vision homogénéisante stéréotypée des migrants » (Triest, Rea et Martiniello 2010, 27). Par ailleurs, c'est à travers ce niveau d'analyse que l'on peut appréhender la question de la discrimination (en fonction du genre, de la race, etc.) dans la mesure où « la question n'est pas de savoir si le candidat possède un trait spécifique (…) mais si ces traits peuvent être assimilés par les institutions spécifiques » (Hall 1948, 332 cité dans Triest, Rea et Martiniello 2010, 17). Une attention particulière doit toutefois être portée à ce niveau d'analyse, les caractéristiques individuelles pouvant aussi se fondre dans certaines compétences que les migrants identifieront comme nécessaires à l'activité migratoire (que nous nommons les

[38] Nous fournissons des éléments descriptifs de ces « environnements » dans le contexte québécois dans le prochain chapitre.

« compétences migratoires ») et qu'ils mobiliseront pour orienter leur carrière migratoire. C'est par exemple le cas du niveau d'éducation, du statut ou encore de l'occupation professionnelle. Or celles-ci recouvrent également des « ressources » mobilisables.

Le troisième niveau d'analyse des carrières migratoires s'établit au niveau de la mobilisation des ressources, un niveau intermédiaire et relationnel entre les caractéristiques individuelles d'un acteur et la structure d'opportunité et de contrainte dans lequel il évolue (Triest, Rea et Martiniello 2010). Il s'agit, concrètement, de la manière dont l'acteur utilise ses ressources. Triest et ses collègues proposent l'observation d'un ensemble de ressources :

> « – le *capital économique*, selon la dimension financière définie par Bourdieu ;
>
> – les *ressources matérielles*, qui se distinguent du capital économique et peuvent prendre, par exemple la forme de services (dons de nourriture, hébergement gratuit, etc.) ;
>
> – le *capital culturel*, qui correspond à la troisième forme du capital culturel définie par Bourdieu relative à l'éducation (diplômes, formation, etc.) ;
>
> – les *ressources informationnelles*, qui correspondent à la première forme prise, selon Bourdieu, par le capital culturel ;
>
> – les *ressources statutaires*, qui renvoient à des ressources formelles nécessaires dans le processus d'acquisition des statuts (témoignages, prise en charge, etc.) ;
>
> – les *ressources humaines*, qu'il faut entendre ici en tant que soutien moral et psychologique » (Triest, Rea et Martiniello 2010, 20)

Dans le cadre de cette recherche, nous nous concentrerons à la fois à l'échelle individuelle – en identifiant les caractéristiques et les ressources de chacun des conjoints dans leur carrière migratoire – et à l'échelle du couple – en interrogeant notamment celui-ci comme forme de ressource mobilisable habilitante ou contraignante pour les conjoint·e·s qui le forment.

2.3.3. Dimensions constitutives de la carrière migratoire

À partir des dimensions constitutives de la « carrière » définies par Becker (1985), Martiniello et ses collègues (Martiniello et al. 2010; Martiniello et Rea 2011) identifient celles qui concernent spécifiquement la carrière migratoire. Parmi celles-ci, nous retrouvons les dimensions subjective et objective, la notion de réussite, le statut juridique et l'identité sociale, la professionnalisation de la migration, l'apprentissage, le temps et le hasard.

2.3.3.1. Dimensions subjective et objective

Le concept de carrière repose sur l'imbrication de sa construction à la fois subjective et objective. La carrière migratoire se construit, d'une part, par des « faits objectifs » qui relèvent des structures juridico-institutionnelles et socioéconomiques, et, d'autre part, subjectivement, par la confrontation des projets et des attentes aux réalités vécues de l'expérience migratoire. Il est nécessaire d'étudier tant l'évolution du champ des possibles des acteurs dans le temps, que le sens que ces derniers donnent aux changements de leurs objectifs et des actions entreprises pour les atteindre (Triest, Rea et Martiniello 2010). C'est justement dans la prise en compte conjointe et diachronique des dimensions subjective et objective que le concept de carrière migratoire puise son originalité et sa pertinence par rapport aux notions de trajectoire ou d'itinéraire (Triest, Rea et Martiniello 2010).

2.3.3.2. Notion de réussite

Bien que les objectifs d'une carrière évoluent dans le temps en fonction des expériences vécues, la carrière demeure orientée vers une motivation, une intention (Hughes 1937). En accolant l'idée de « réussite » aux carrières migratoires, il faut prendre garde de ne pas tomber dans un « excès de volontarisme » (Triest, Rea et Martiniello 2010, 23), mais plutôt d'observer les critères subjectifs avec lesquels les personnes immigrantes définissent (et redéfinissent) leurs projets, leur réussite ou leur échec. Ces objectifs sont également construits collectivement, dans une certaine mesure (Triest, Rea et Martiniello 2010). Par exemple, le fait d'avoir atteint le pays de destination, quelle que soit la situation socioéconomique, peut être construit comme une réussite par ceux restés malgré eux dans le pays d'origine, et peut pousser à y rester (Triest, Rea et Martiniello 2010).

2.3.3.3. Statut juridique et identité sociale

Le statut migratoire est l'une des dimensions constitutives de la carrière migratoire. Le statut agit performativement sur l'acteur, tant dans la construction de son identité de personne immigrante que dans les ressources mobilisables ou encore dans la définition du projet d'immigration[39]. En outre, si tous les statuts ne se valent pas, la valeur d'un statut dépend aussi du projet migratoire de départ (Triest, Rea et Martiniello 2010). Il est dès lors nécessaire d'interroger la valeur qu'accordent les personnes immigrantes aux statuts migratoires, en fonction des objectifs (re)définis dans le temps.

2.3.3.4. La professionnalisation de la migration

Triest et ses collègues (2010) posent l'idée, en lien avec la littérature, d'une « professionnalisation » de l'immigration, et donc d'un « métier de migrant ». Cet énoncé s'accompagne de « l'hypothèse qu'il faut que le migrant possède certaines compétences qui le qualifient comme étant plus ou moins apte à se lancer dans l'activité migratoire » (Triest, Rea et Martiniello 2010, 25). Selon la définition de Becker (1985), les carrières professionnelles se caractérisent par les problèmes spécifiques de chaque métier. En traduisant cet énoncé dans le champ de la migration, cela suppose pour les personnes immigrantes d'acquérir certaines compétences pour faire face aux difficultés propres à l'expérience migratoire. Ces compétences couvrent tant des « savoir-faire » que des connaissances des politiques ou des capitaux dont disposent les personnes immigrantes. Elles sont aussi d'ordre commercial, organisationnel, politique, identitaire ou relationnel (Martiniello et Rea 2011). Plus spécifiquement, à partir d'une recherche empirique, Triest et Martiniello (2010) inventorient les compétences que les nouveaux migrants installés en Wallonie et à Bruxelles identifient eux-mêmes comme étant nécessaires à l'activité migratoire et celles qui ressortent de leur analyse : le capital culturel, la proactivité, l'expérience professionnelle, la connaissance des règles de la société belge, les compétences sociales et les compétences culturelles (ou les aptitudes du migrant à s'ouvrir à la différence, à des manières d'entrer en contact avec les autres qui diffèrent de celles opérant dans le pays d'origine) (Triest et Martiniello 2010, 270-271).

[39] Nous donnons plus d'explications dans le chapitre 3, section 3.1, plus spécifiquement à propos de la catégorie administrative des « travailleurs qualifiés ».

2.3.3.5. L'apprentissage : culture et identité sociale

Dans la définition donnée par Becker (1985), le cœur de la notion de « carrière » se trouve dans l'apprentissage des normes d'une sous-culture (déviante, en l'occurrence). Dans le cas de la carrière migratoire, cette sous-culture renvoie à celle de l'« entre-deux », ou de la « double absence » de Sayad (1999). C'est par les notions de culture et d'apprentissage qu'on peut cerner les « destins différents » des personnes immigrantes (Martiniello et Rea 2011). Par ailleurs, ces notions appuient le caractère processuel et évolutif de la carrière migratoire, elles permettent d'établir des distinctions entre des personnes immigrantes nouvellement arrivées et celles installées depuis plus longtemps (Triest, Rea et Martiniello 2010). En outre, ces notions soulignent une relation entre le changement de position sociale et le changement d'identité : des conflits normatifs peuvent se produire au cours de la carrière et amener l'acteur à un « changement radical de la conception de soi » (Becker 1985, 137, cité dans Martiniello et Rea 2011).

2.3.3.6. Le temps et le hasard

Nous l'avons répété : la carrière est un processus, qui évolue dans le temps. Mais, en dehors de ce temps « saisissable » par des étapes, Martiniello et Rea (2011) proposent d'aborder la question du temps aussi par le biais du hasard. La carrière migratoire n'est pas indissociable d'une part d'imprévisibilité qui peut conduire à des bifurcations, qui à leur tour renforcent les aspirations initiales de la personne immigrante ou au contraire l'emmènent vers une orientation non souhaitée (Martiniello et Rea 2011).

Conclusion

Le concept de « carrière migratoire » offre une approche théorique à la fois holistique et souple pour aborder les expériences vécues par les acteurs dans la migration. Dans cette mesure elle cadre bien avec les objectifs de cette recherche, en sortant des théories contemporaines plus limitatives, tout en offrant la possibilité de la combiner avec d'autres postures théoriques, féministe notamment. En proposant une articulation des niveaux d'analyse, la piste théorique de la « carrière migratoire » est féconde pour saisir dans leur complexité les dynamiques conjugales, entre les caractéristiques et ressources des conjoints et le contexte structurel dans lequel évolue le couple.

2.4. Questions de recherche opérationnelles

À partir de l'approche conceptuelle présentée dans ce chapitre, des questions de recherche ont été formulées dans l'objectif général de mieux comprendre les dynamiques conjugales et de genre dans la migration. Ces questions sont dites « opérationnelles » (Painter 2019), car elles ont guidé la collecte, puis l'analyse, des données. Elles mobilisent les concepts que nous venons d'expliciter et les lient entre eux. La question générale est formulée ainsi : **Comment évoluent la gestion de l'argent et l'arbitrage résidentiel au sein des couples le long de leur carrière migratoire ?**

Elle se décline en plusieurs sous-questions :

1. **Comment se transforment (ou se maintiennent) les modes de gestion de l'argent entre conjoints au cours du processus d'immigration ?**

Cette question se focalise sur le volet de la gestion de l'argent au sein des couples, et sur son évolution autour des étapes de la carrière migratoire, depuis avant même la formulation du projet d'immigration jusqu'aux aspirations pour l'avenir. Elle est complétée, implicitement, par les questions suivantes : Quelles directions empruntent ces transformations ? Quels sens prennent ces modifications pour les membres du couple et comment sont-elles justifiées par ceux-ci ? Poser ces questions, c'est s'interroger sur les manières dont les structures d'opportunité et de contrainte du contexte d'établissement peuvent, ou non, rebattre les cartes de l'organisation financière des couples, et ce, selon quelles conditions ou caractéristiques des conjoints. Elles invitent également à observer les caractéristiques des couples (et leur définition propre de la sémantique conjugale) dans les changements (ou au contraire le maintien) des arrangements économiques, ainsi que dans les justifications et significations apportées par chaque conjoint. Ainsi, plutôt que de prendre pour indicateur la seule entrée sur le marché du travail et ses effets sur les relations conjugales, comme c'est généralement le cas dans les études de ce champ de recherche (voir chapitre 1), nous la prenons certes en considération, mais comme intégrée dans un ensemble plus large du système des contributions des conjoints aux revenus et aux dépenses du couple (qui inclut également les justifications, aspirations et transactions intimes du couple).

2. **Comment s'opèrent les choix résidentiels des couples le long de leur établissement dans la société de destination, et quelles en sont les conséquences pour les conjoints ?**

Cette question porte sur le volet des choix résidentiels et des arbitrages au sein des couples, et de leur évolution autour des étapes de la carrière migratoire, depuis le début de la cohabitation (avant donc, souvent, la formulation du projet d'immigration) jusqu'aux aspirations pour l'avenir. L'exploration des différentes facettes des choix résidentiels, et de l'arbitrage qui est fait dans leur réalisation entre les conjoints, offre un éclairage multidimensionnel des arrangements des couples : tant sur leur socialisation, sur l'évolution de leurs aspirations et sur les contraintes structurelles qu'ils rencontrent dans leur réalisation. L'observation des conséquences de ces choix révèle aussi les opportunités et les contraintes que leur lieu de résidence peut offrir à ces couples, au sein du logement comme dans la ville. En étudiant les éventuelles modifications de leur conception du « doing home », par l'analyse de leur trajectoire résidentielle, nous étudions finalement leur conception de « faire couple » ou de « faire famille », informée par le contexte dans lequel ils évoluent.

3. **Comment la gestion de l'argent et les arbitrages résidentiels s'articulent-ils et qu'indiquent-ils des dynamiques conjugales en migration ?**

Cette question est double : elle interroge, d'une part, les liens éventuels qui existent ou se tissent entre les arrangements financiers et la trajectoire résidentielle ; nous ne supposons pas *a priori* qu'une corrélation, ou toute autre forme de relation, les lie, mais nous portons une attention particulière aux indices de tels liens et à leur nature. D'autre part, cette question établit la liaison entre la gestion de l'argent et les choix résidentiels d'un côté et les dynamiques conjugales de l'autre. Autrement dit, quels indices les changements (ou le maintien) observés dans les premières dimensions nous apportent-ils sur les éventuelles transformations des relations conjugales et des rapports de genre de ces couples ? En outre, pour y répondre nous serons amenée à explorer les effets des relations de couple, et de leurs éventuelles reconfigurations, sur le déroulement de l'expérience de l'immigration. C'est notamment en appréhendant le couple comme une ressource mobilisable – habilitante ou contraignante – que nous étudions comment les dynamiques conjugales sont susceptibles d'imprégner les étapes de la carrière migratoire des conjoints.

Conclusion du chapitre

Dans ce chapitre, nous avons présenté les choix conceptuels qui permettront d'apporter un éclairage novateur sur le phénomène social qui nous intéresse dans le cadre de cette thèse : les reconfigurations des relations conjugales et des rapports de genre dans les épreuves de l'immigration.

Nous comptons ainsi sur deux indicateurs des dynamiques conjugales, la gestion de l'argent et les arbitrages résidentiels entre conjoints. Ces concepts sont peu étudiés, à notre connaissance, dans le champ de recherche de l'immigration. Si la pertinence d'étudier la signification et la circulation de l'argent au sein des couples pour mettre en relief les dynamiques conjugales est largement démontrée dans la littérature, l'angle des choix résidentiels demeure encore peu mobilisé. Nous faisons l'hypothèse que, mis ensemble, ces indicateurs offrent une analyse originale de la vie conjugale en transformation. L'approche théorique de la carrière migratoire joue quant à elle le rôle de colonne vertébrale dans l'analyse.

Nous étayons dans le chapitre suivant la démarche méthodologique adoptée pour répondre à ces questions opérationnelles. Cette démarche s'inscrit logiquement dans la même orientation compréhensive que la posture théorique. Elle en est également le produit : le choix de l'échantillon raisonné et celui de la méthode de cueillette des données, celle des « récits de lieux de vie », découlent des choix théoriques et conceptuels.

CHAPITRE 3 : DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Introduction

Ce projet s'inscrit dans une approche qualitative exploratoire et compréhensive qui part des réalités vécues par les acteurs sociaux. Pour saisir comment évoluent la gestion de l'argent et l'arbitrage résidentiel au sein des couples le long de leur carrière migratoire, nous avons réalisé des entretiens individuels de type « récits de lieux de vie » (Mathieu et al. 2004 ; Morel-Brochet 2007) avec des personnes immigrantes avec un profil bien précis. Nous avons en effet choisi de nous concentrer sur le cas des personnes sélectionnées dans la catégorie des « travailleurs qualifiés » par le Québec. Notre échantillon est par ailleurs composé de personnes en couple hétérosexuel, cohabitant, parent et installé dans la région de Montréal. Dans cette section, nous explicitons ces choix méthodologiques, en donnant notamment des éléments de contexte des politiques migratoires et des situations des personnes immigrantes au Québec et au Canada. Nous nous attarderons aussi à la présentation des personnes participantes. Nous exposons ensuite la manière dont s'est déroulée la recherche, du recrutement des participant·e·s à l'analyse des données. Nous reviendrons enfin sur les considérations de validité des résultats et d'éthique de la démarche de recherche, en précisant notamment le point de vue situé de la chercheure.

3.1. Le choix du cas des travailleurs qualifiés sélectionnés par le Québec

Le choix de se pencher sur une catégorie administrative d'immigration spécifique, celle des « travailleurs qualifiés » sélectionnés par le Québec, est motivé par plusieurs raisons. D'abord, cette décision répond à la nécessité, soulevée dans la littérature (chapitre 1), de diversifier les populations observées sous l'angle des rapports de genre au sein des couples dans l'immigration, en explorant l'expérience de groupes plus « privilégiés » (Gu 2012 ; Morgenshtern et Pollack 2014 ; Leigh 2016). Ensuite, il s'agit d'étudier une catégorie d'immigration qui a jusqu'à présent peu fait l'objet de recherche au Québec, alors qu'elle représente une approche caractéristique de l'immigration au Québec et au Canada, par rapport aux situations européennes par exemple (Paquet 2020). La catégorie des « travailleurs qualifiés » représente également la plus grande

part des personnes admises au Québec (ayant obtenu la résidence permanente, à côté du regroupement familial et des réfugiés) ; ces personnes immigrantes et leur famille directe (conjoint·e et enfants) représentaient environ 57 % des personnes admises ces dernières années[40] dans la province (ISQ 2020). Enfin, en nous penchant sur une catégorie administrative d'immigration en particulier, nous reconnaissons par là la manière dont le statut migratoire participe de la construction sociale d'un groupe, et a des répercussions tant sur le statut social des personnes admises au sein de cette catégorie que sur leurs opportunités et contraintes concrètes dans leur processus d'établissement.

Dans cette section, nous retraçons dans un premier temps les politiques migratoires canadiennes et québécoises et l'évolution de leur caractère sélectif. Dans un deuxième temps, nous proposons une réflexion sur la construction sociale du groupe des « travailleurs qualifiés » par leur sélection administrative. Nous reviendrons, dans la section suivante, sur des éléments de description de la situation de ce groupe dans leur établissement au Québec, notamment sur la composition des familles, leur rapport au marché du travail et leur inscription résidentielle, tout en précisant les autres critères qui motivent la composition de notre échantillon.

3.1.1. Les politiques de sélection de l'immigration au Canada et au Québec

L'objectif de cette section est de justifier le choix de la catégorie des « travailleurs qualifiés » sélectionnés par Québec tout en offrant un éclairage de l'environnement politico-légal qui a encadré l'expérience migratoire des personnes interrogées dans notre étude. Nous retraçons ainsi les différentes politiques de sélection des personnes immigrantes, au niveau fédéral et provincial, en apportant des éléments de compréhension de leurs principes fondateurs.

[40] Entre 2006 et 2016, cette catégorie représentait en moyenne 57 % des personnes admises sur la période (Statistiques Canada 2017). La part des personnes immigrantes de cette catégorie a toutefois progressé de 2006 à 2012, passant respectivement de 58 % à 72 %, puis a diminué à partir de 2013, elle s'est stabilisée jusqu'à aujourd'hui à 57 % (ISQ 2020).

3.1.1.1. D'une politique de sélection basée sur l'origine à une sélection d'ordre économique

Le Canada et le Québec sont des sociétés contemporaines d'immigration. Dès l'époque coloniale, l'immigration internationale a été indispensable à leur développement démographique, territorial et économique (Daniel 2003). Les personnes immigrantes sont alors bienvenues, surtout si elles sont d'origine britannique, nord-européenne ou américaine, et qu'elles travaillent dans les milieux agricoles ou de la construction. La volonté du gouvernement de contrôler les flux migratoires commence à transparaître au début du XXe siècle, avec l'adoption de plusieurs instruments politiques de sélection des étrangers jugés « désirables » ou « indésirables », notamment en fonction de l'origine ethnique (Daniel 2003).

C'est seulement en 1962 que de nouveaux règlements mettent fin à cette distinction entre pays favorisés et non favorisés, en éliminant les critères d'ethnicité et de nationalité : « Pouvait dorénavant être admise au Canada toute personne qui "en raison de son éducation, de son niveau de qualification, de ses compétences ou de tout autre titre est susceptible de s'intégrer au Canada" » (Daniel 2003, 38). Ces changements marquent l'émergence d'une nouvelle orientation de la politique d'immigration « fondée sur la valeur individuelle et non l'appartenance raciale ou nationale » (Daniel 2003, 38). Cette nouvelle tendance politique survient d'un double mouvement : une diminution des sources traditionnelles d'immigration (l'Europe occidentale et les États-Unis) et une prise de conscience de la nécessité d'une main-d'œuvre qualifiée étrangère pour assurer son développement économique. « Il fallait néanmoins s'assurer de sélectionner les meilleurs – "the best and brightest" » (Daniel 2003, 39). En 1967 est mis en place un système de points destinés à évaluer et sélectionner ces « meilleurs », en fonction de critères tels que leur niveau d'études, leurs connaissances linguistiques et leur secteur d'activité professionnelle[41].

[41] Il existe alors trois « classes » d'immigration : la classe « indépendante », constituée des personnes étrangères évaluées par le système de points ; la classe « familiale », réservée aux membres de la famille proche dispensés de cette évaluation ; et la classe « désignée » (*nominated*), destinée aux autres membres de la famille, qui sont évalués par le système de points mais bénéficient de points supplémentaires en raison de leurs liens familiaux au Canada (Daniel 2003, 40). La définition de la famille par les politiques de sélection est ici fort intéressante, et deviendra d'ailleurs un sujet politique sensible dans la nouvelle Loi de 1976. Alors que les comités d'évaluation recommandent l'abolition de cette dernière classe « désignée », elle sera maintenue (en changeant de nom pour la catégorie des « parents assistés ») sous la pression d'associations ethniques et d'organismes de défense des droits individuels (Daniel 2003). Ainsi, deux définitions de la famille se confrontent : celle de la cellule nucléaire (comprise comme le chef de famille et ses dépendants) pour les conservateurs et celle de la famille étendue pour les associations d'immigrants qui soulignent son importance et sa légitimité dans certaines sociétés, notamment en Asie et dans les Caraïbes (alors les principales régions d'origines des dernières vagues migratoires). Selon Daniel, « la reconnaissance des liens familiaux étendus par la nouvelle loi d'immigration est un des signes de la force politique croissante des "minorités visibles", immigrants

3.1.1.2. Le partage des responsabilités Canada-Québec

La province québécoise commence à s'intéresser à l'immigration et à en faire un atout à partir des années 1960, alors qu'elle se trouve face à un triple risque : le Québec reçoit alors une part de plus en plus décroissante des nouveaux arrivants au Canada, ceux-ci sont de moins en moins francophones, alors que, parallèlement, la population québécoise connaît une baisse de la natalité. En 1968, le Québec se dote d'un ministère de l'Immigration qui a pour objectif principal la francisation des personnes immigrantes et de leurs enfants (Daniel 2003). En 1978, l'accord Cullen-Couture marque le transfert au gouvernement québécois de la responsabilité de la sélection des candidats à l'immigration « indépendante » qui s'installe dans la province. L'Accord Canada-Québec, signé en 1991, accorde au Québec la compétence exclusive concernant la sélection des immigrants et des réfugiés (sauf les réfugiés reconnus sur place et les immigrants de la catégorie de la réunification familiale), et la responsabilité des programmes d'accueil et d'intégration (Labelle 2015). Au même moment, le gouvernement québécois adopte l'énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration « *Au Québec pour bâtir ensemble* », qui met de l'avant un modèle d'intégration des nouveaux arrivants basé sur l'interculturalisme et « l'idée d'un contrat moral s'appuyant sur ce que l'on désignera peu après comme les éléments d'une culture publique commune : valeurs démocratiques, laïcité de l'État, résolution pacifique des conflits, français comme langue officielle et commune, pluralisme, égalité entre les femmes et les hommes » (Labelle 2015).

3.1.1.3. Le paradigme migratoire de la mobilité et augmentation de l'immigration temporaire

Progressivement, les critères d'évaluation des candidats à l'obtention de la résidence permanente canadienne deviennent de plus en plus exigeants, au profit d'une immigration temporaire[42]. En

---

et descendants d'immigrants arrivés au Canada depuis les années 1960 » (2003, 42). Le prochain changement dans la définition de la famille dans les politiques d'immigration arrive en 2002 avec la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR). Plutôt reconnue pour l'implantation de mécanismes qui limitent les droits des immigrants (le gouvernement se donne, par exemple, davantage de pouvoir en matière de détention et d'expulsion des immigrants considérés comme dangereux pour la nation), cette Loi étend aussi la catégorie de la famille aux conjoints de même sexe et aux conjoints de fait (voir Goudet, Paquette et Charrette, À paraître).

[42] Depuis 2006, au Canada, l'entrée de travailleurs temporaires dépasse celle des immigrants économiques (les statistiques mesurent les nombres d'entrée, et non le nombre de travailleurs) (Pellerin 2011).

2016, le Québec a ainsi accueilli 53 084 immigrants permanents et délivré plus de 73 000 permis de séjour temporaire (travail, études ou autre) (MIDI 2017).

La nouvelle Loi de l'immigration du Québec, adoptée en 2016, conforte la relation utilitariste, d'ordre économique, qu'entretient le Québec avec l'immigration (Paquet 2020). Cela se traduit par la mise en place d'un système de sélection des immigrants basé sur la « déclaration d'intérêt », qui entérine notamment les employeurs en tant qu'acteurs légitimes dans la gestion du système d'immigration, et par l'adoption de nouvelles modalités relatives à l'immigration temporaire. Celle-ci est dorénavant normalisée au même titre que la migration permanente, et valorisée par le gouvernement (Paquet 2020). Les programmes d'immigration temporaire et les catégories d'entrées se diversifient, ce qui rend les mouvements migratoires plus flexibles, réversibles et organisés « par étape » pour mener éventuellement à un établissement permanent.

Ces dynamiques ne sont pas nouvelles, mais leur renforcement s'arrime, selon Paquet (2020), avec les caractéristiques du *paradigme migratoire de la mobilité* décrit par Pellerin (2011). Le paradigme est une proposition théorique, qui a des conséquences sur la gestion de l'immigration, les politiques et les catégories d'immigration. Comme une *matrice* qui s'exerce sur les pratiques des gouvernements, des entreprises et des migrants eux-mêmes (Pellerin 2011, 61).

Pellerin (2011) propose l'idée selon laquelle *le paradigme de la mobilité* remplacerait progressivement le *paradigme de la production* (qui a, lui, marqué les politiques canadiennes et québécoises entre les années 1960 et le début des années 2000). L'action performative du narratif de la mobilité s'exercerait à trois niveaux, selon Pellerin (2011, 63-64) : au niveau des politiques de gestion des flux migratoires, cela se traduit par l'élaboration par les États de régimes différenciés de mobilité, selon les catégories de personnes, dans l'optique de promouvoir une « bonne » mobilité : c'est-à-dire en créant les conditions propices à la mobilité du capital humain, tout en les intégrant dans des dispositifs de sécurité et de traçabilité ; au niveau des individus, la mobilité est présentée comme une stratégie efficace dans la recherche d'ascension sociale optimale ; au niveau des acteurs économiques, la mobilité oriente les stratégies de croissance en termes d'échanges et de circularité, au sein d'une économie mondiale concurrentielle.

Néanmoins, cette notion de mobilité, si elle est aujourd'hui valorisée et en pleine expansion dans le monde, doit également être conceptualisée dans une perspective critique. Pellerin (2011) relève notamment les *coûts* de cette mobilité, dont la vision idéalisée d'une mobilité parfaite qui répond aux besoins économiques tranche avec la réalité sociale : il existe des situations de mobilité différenciées, temporaire pour les uns, mais latente et permanente pour les autres. En sus, le coût

de la mobilité est presque entièrement absorbé par les individus, sans protection sociale pour les protéger (Pellerin 2011). Aussi, peut-on craindre que ce paradigme de la mobilité n'apporte de nouvelles stratifications sociales et de nouvelles formes de vulnérabilité. Mais, ce sont également les possibilités d'accès à la mobilité qu'il est nécessaire d'interroger. Cresswell (2010), par exemple, propose une *politics of mobility* qui tient compte à la fois de l'acte du mouvement, des représentations attachées aux mouvements, et de l'expérience pratique de ceux-ci. Mais surtout, son approche analyse la mobilité comme la ressource majeure du XXIe siècle, dont la distribution différenciée produit les inégalités contemporaines les plus extrêmes (Cresswell 2010, 22). Quant à Kaufmann et Jemelin, ils proposent le concept de *motilité* pour désigner « la potentialité à être mobile dans l'espace » (2004, 6), et les facteurs de cette potentialité, relatifs aux accessibilités, aux compétences et à l'appropriation. La motilité serait une forme de capital, en somme, dont la distribution est inégale (V. Kaufmann et Jemelin 2004).

Dans ce contexte de mobilité, l'État canadien cherche notamment à rejoindre de nouvelles populations à fort capital humain (étudiants, travailleurs hautement qualifiés) et intensifie la promotion de ces programmes d'immigration (Paquet 2020). Cette promotion de l'immigration n'est pas neutre, on assiste à une première forme de « triage » entre « commodités » et « menaces » des futures personnes immigrantes, avant le début même des démarches d'immigration (Haince 2014).

3.1.2. Prendre au sérieux l'influence du statut migratoire et du processus de sélection

Le choix de prendre comme cas d'étude une catégorie administrative d'immigration repose sur une prise en considération des effets sociaux d'un statut au départ seulement légal, mais qui influence les opportunités et contraintes structurelles de la personne détentrice de ce statut (Sayad 2006), en plus de la marquer socialement à travers le processus de sélection migratoire (Araya-Moreno 2014 ; 2020 ; Haince 2014).

En fait, la sélection débute avant même le processus administratif d'immigration. Selon les observations ethnographiques de Haince (2014), les séances d'information et de promotion qu'organisent les Bureaux d'immigration du Québec (BIQ) à l'étranger ont clairement pour objectifs d'attirer de futurs candidats, par la séduction et le charme. Mais cette attraction agit aussi

comme triage. D'abord la localisation de ces BIQ est à noter : ce ne sont pas tous les BIQ à l'étranger qui offrent des séances d'information, par exemple ceux responsables du Maghreb et du Moyen-Orient (BIQ Maghreb et BIQ Damas) ne tiennent pas ce genre de séances d'information/promotion, au contraire de ceux situés en France, puis plus récemment en Belgique, en Amérique du Sud (Mexique, Brésil, Argentine), en Europe de l'Est (Roumanie, Bulgarie, Ukraine, Russie), en Asie (Hong Kong) (Haince 2014). Lors de ces séances, le Québec est présenté en « produit convoité », le vocabulaire est adapté aux pays ciblés. Haince relève par exemple l'emploi du terme « expatriation » plutôt qu'« immigration » auprès du public français (Haince 2014).

Le triage des personnes immigrantes se poursuit au cours des démarches migratoires, notamment à travers la catégorisation des personnes immigrantes qui s'opère par le biais d'une série de mécanismes légaux, politiques et sécuritaires. À cet égard, le système de points de sélection des travailleurs qualifiés, en mettant l'accent sur le capital humain des futurs immigrants, participerait ainsi à : « la fabrication de l'"immigrant parfait" – une "commodité" sans danger pouvant répondre aux fluctuations du marché du travail canadien. » (Haince 2014, 100). Mais Haince met également en relief la part de mécanismes informels qui participent du triage des personnes immigrantes. Selon ses observations, les agents d'immigration ont un large pouvoir discrétionnaire qui leur permet « à la fois d'inclure les immigrants dans la "norme sociale" ou de les en exclure définitivement » (Haince 2014, 101).

Araya-Moreno (2014 ; 2020) montre, quant à elle, comment, au-delà de ce pouvoir discrétionnaire décisionnel inclus dans le processus de sélection des travailleurs qualifiés, ce processus administratif « n'est pas culturellement inoffensif ». Le long du processus de sélection des immigrants, une rhétorique de la différence s'immisce et cadre les interactions entre les candidats à la résidence permanente et le gouvernement qui les sélectionne. Araya-Moreno, en s'appuyant sur des entretiens et des observations ethnographiques, dévoile la manière dont les préjugés sur les autres imprègnent ce processus depuis les séances d'information/promotion du Québec – où les caractéristiques de la future société d'accueil sont « vendues » dans un registre nécessairement différent de celui des candidats, mais orientées tout aussi stéréotypiquement pour « plaire » à ces derniers (comme le relevait également Haince) –, lors des interactions face à face avec les agents d'immigration, jusqu'aux séances de formation sur l'intégration au Québec (Araya-Moreno 2014, 119-120). Ainsi, le long du processus de sélection, « l'État et sa bureaucratie performent des frontières ethniques » (2014, 128) en construisant tant un « Nous » réifié, « la culture québécoise », qu'un « Eux », les immigrants devenus « résidents permanents »

au Québec, dont les caractéristiques culturelles sont supposées *a priori* différentes de celles des « natifs » ou des « citoyens »[43]. Araya-Moreno précise : « Si tous les “résidents permanents” ne sont pas définis comme étant culturellement semblables, le processus fait en sorte qu’ils soient pris dans un même type d’expérience, qui les définit comme étant culturellement différents de ceux qui sont censés former la société d’accueil, les “Québécois” ou les “Canadiens” » (2014, 134). Autrement dit, la différence est produite moins par une « identité immigrante », que par un processus de catégorisation, qui constitue la « condition commune » des résidents permanents en construction. Finalement, en attirant, sélectionnant, puis intégrant ces nouveaux arrivants, l’État les construit comme différents :

> « when applied to the case of ‘selected’ or ‘economic’ immigrants, hospitality accounts for both the warm welcome that these migrants receive – literally, with that very word resounding in their ears – and their categorization and designation as ‘others’, needing guidance and training to productively carry on their lives in a new society. These immigrants are also placed in a subordinate position, which is essential to any relationship of hospitality: once they are selected, they become responsible for their integration. » (Araya-Moreno 2020, 344).

Ce qui est soulevé ici à propos de la catégorie des « travailleurs qualifiés » rejoint les analyses de Sayad (2006) plus largement sur le « statut d’immigré », qui serait à la fois social, politique et juridique. Cette dernière dimension a notamment pour fonction « d’agir sur la réalité sociale jusqu’à la soumettre à la définition entendue de ce que doit être idéalement, pour le politique et selon les besoins du moment, la place de l’immigré » (Triest, Rea et Martiniello 2010, 25). Ce statut juridique a également « des retombées immédiates sur la vie quotidienne des migrants » (Wihtol de Wenden 2001, cité dans Triest, Rea et Martiniello 2010, 25), notamment dans les droits et les services qu’ils prodiguent, ou non.

En somme, les politiques migratoires canadiennes et québécoises, notamment celles de sélection, produisent et performent des catégories d’immigrants. Parmi celles-ci, la catégorie des « travailleurs qualifiés sélectionnés » construit les immigrants qui la traversent comme « Autres », par rapport aux « Eux québécois », mais aussi aux autres immigrants, aux statuts plus vulnérables ou moins « désirables », voire « menaçants ». Ils sont en effet sélectionnés, et donc pensés, comme les plus « adaptables » et les plus « rentables » dans la culture et le marché économique

[43] Araya-Moreno précise reprendre « les dénominations administratives précisément afin d’illustrer les correspondances entre catégories bureaucratiques et catégories ethniques » (2014, ndp, 128)

québécois. Censés être des immigrants reçus « parfaits », ils sont ainsi réifiés comme « utiles » mais « différents » (Haince 2014 ; Araya-Moreno 2014 ; Araya-Moreno 2020). S'intéresser aux « travailleurs qualifiés sélectionnés » ne peut occulter ce que produisent sur eux les politiques migratoires et d'insertion. Surtout, rappelons que le processus de sélection qui s'échelonne sur plusieurs années a le temps d'agir sur le long terme – bien que dans la vie quotidienne des personnes ce processus (pré)migratoire ne soit pas si ressenti (Araya-Moreno 2014). Si ce processus d'altérisation construit la « frontière » de la catégorie des « travailleurs qualifiés », ce processus n'est pas non plus neutre au genre et à la race, comme nous l'avons exposé dans le chapitre 1. Les politiques et les parcours d'immigration créent des différences dans l'expérience des hommes et des femmes[44], dans celles des immigrants blancs et racisés.

Les perspectives exposées ici réactualisent la pertinence de se pencher sur la population à l'étude dans cette thèse, les personnes devenues « résidents permanents » à travers le processus de sélection, en tant que groupe à la fois uniformisé, dans une certaine mesure, par la grille de points, que construit par l'expérience du processus administratif en lui-même.

Dans la section suivante, nous présentons les autres critères choisis pour constituer notre échantillon théorique. Nous proposons par la même occasion des éléments de descriptions de ce « groupe », des particularités qui le composent et des distinctions qui le traversent. L'une des caractéristiques de ce groupe, et c'est sous cet angle qu'il est souvent étudié (Misiorowska 2012 ; Boudarbat et Grenier 2014), repose sur la manière dont ses membres sont hautement qualifiés, mais désavantagés sur le marché du travail québécois.

3.2. Les autres critères de l'échantillon théorique

Outre la principale caractéristique choisie pour construire notre cas d'étude, celle d'appartenir à la catégorie d'immigration des « travailleurs qualifiés sélectionnés », nous posons d'autres

[44] Notons ici que les écarts dans la proportion d'hommes et de femmes qui ont le statut de « requérant principal » dans le programme de sélection des « travailleurs qualifiés » tend à se réduire. Des données canadiennes montrent en effet que la proportion de femmes admises dans la catégorie de l'immigration économique et classées comme demandeuses principales a augmenté dans la dernière décennie, passant de 30,4 % en 2004 à 40,9 % en 2013 (Posca 2016). Au Québec, en 2018, l'immigration économique compte seulement un peu moins de femmes (48,2 %) que d'hommes (51,8 %) (MIFI 2018).

critères pour former un échantillon cohérent : former une famille intacte et hétérosexuelle, être en couple biactif, cohabiter depuis avant l'immigration et résider dans la région de Montréal depuis plus de 3 ans et moins de 10 ans. Dans les sections qui suivent, nous explicitons ces décisions et présentons un portrait statistique de cette population installée au Québec afin de donner des points de repère sur la pertinence d'un tel échantillon.

3.2.1. Être en couple hétérosexuel et parent d'au moins un enfant (famille intacte)

Un critère de l'échantillon repose sur le fait d'être en couple hétérosexuel, puisque notre intérêt porte précisément sur les rapports de genre qui se joue au sein des couples. Être parent d'au moins un enfant (résidant sous le même toit au moment de l'entretien), avec le même co-parent avec lequel on vit actuellement (famille intacte), constitue un autre critère central de notre échantillon. En effet, le passage de l'économie conjugale à l'économie familiale offre un niveau de réflexion supplémentaire sur l'organisation financière (Delphy 1975 ; Henchoz 2008), et l'arrivée des enfants est un moment charnière qui peut constituer aussi un appauvrissement pour les femmes en fonction du mode de gestion privilégié (Belleau 2008). En outre, le projet migratoire d'une large part des nouveaux arrivants se réalise dans une perspective de projet familial (Vatz Laaroussi 2009). Et réciproquement, les politiques migratoires[45] encouragent aussi une immigration familiale. Dans la grille de sélection des travailleurs qualifiés notamment, la manière dont les points sont attribués favorise l'immigration de jeunes familles ou d'adultes en âge de procréer (Boudarbat et Boulet 2010).

Ainsi, parmi les personnes immigrantes admises au Québec entre 2006 et 2015, 70 % étaient âgées de moins de 35 ans, et 21 % se composaient d'enfants âgés de 0 à 14 ans (MIDI 2017). L'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC)[46], si elle est datée (menée auprès de personnes immigrantes arrivées au Canada en 2000-2001), a toutefois l'avantage de nous fournir des données autrement peu disponibles. Nous apprenons ainsi que près des trois quarts des personnes arrivant par la catégorie « travailleurs qualifiés » sont arrivés au Canada en

[45] L'immigration en famille est encore plus prononcée dans le reste du Canada qu'au Québec.

[46] L'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC) a été menée auprès de 12 128 immigrants arrivés au Canada en 2000-2001, et interrogés 6 mois après leur arrivée (vague 1), en 2003 (vague 2) et en 2005 (vague 3). Notons que le nombre de répondants a diminué à chaque vague d'interview. Cette vaste enquête offre ainsi un aperçu de l'évolution des personnes immigrantes sur plusieurs aspects de leur vie au Canada. Pour plus d'informations, consultez : http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&Id=30691

couple : 57,3 % des nouveaux arrivants étaient des couples (mariés ou conjoints de fait) avec enfants et 17,4 % étaient des couples sans enfants (Hiebert 2010, 9). Par ailleurs, selon le recensement de 2016, au Québec, une famille sur cinq est composée de parents (deux conjoints ou un parent monoparental) immigrants (soit environ 177 000 familles)[47] (MFA 2020). Cette proportion était seulement de 14 % en 2006 (*Ibid.*).

Concernant les types d'union, si les familles québécoises sont connues pour préférer l'union libre au mariage, les conjoints des familles immigrantes s'en distinguent : en 2016, 92 % des couples immigrants avec enfants mineurs installés au Québec étaient mariés, comparativement à 37 % des couples natifs (MFA 2020). Par ailleurs, les familles immigrantes sont plus souvent des familles intactes (non recomposées ou monoparentales) que les familles natives : 71,1 % comparativement à 60,2 % (MFA 2020). Les familles immigrantes sont aussi proportionnellement plus souvent des familles nombreuses que les familles natives : 27 % des familles immigrantes avec enfants mineurs ont trois enfants ou plus comparativement à 19 % des familles natives (MFA 2020). En ce qui concerne la composition du ménage dans lequel résident les familles, tant les familles immigrantes (88 %) que les familles natives (93 %) sont en forte majorité composées uniquement d'une famille de recensement, soit des conjoints ou du parent seul et des enfants. Mais, les familles immigrantes sont plus nombreuses à vivre dans un ménage comprenant au moins une personne hors famille de recensement ou plus d'une famille de recensement (12 % c. 7 % des familles natives) (MFA 2020).

3.2.2. Être sur le marché du travail, ainsi que son ou sa conjoint·e (couple biactif)

L'un des critères de sélection est que les deux partenaires soient actuellement actifs (en emploi ou en recherche d'emploi) sur le marché du travail québécois (couple biactif), dans la mesure où le rapport au marché du travail est décisif, tant dans la circulation de l'argent au sein des couples que dans les rapports de genre dans l'immigration, en même temps que l'insertion professionnelle représente l'un des obstacles les plus complexes à franchir pendant l'établissement au Québec. L'emploi est également, en toute logique, fortement relié à la situation économique des couples.

[47] Ces données n'indiquent néanmoins pas si ces couples se sont formés avant ou après l'immigration (c'est-à-dire s'ils ils ont immigrés ensemble en tant que couple).

3.2.2.1. Les familles immigrantes et le marché du travail

Les personnes immigrantes sont en moyenne très scolarisées, et ce, en plus grande proportion que la population native au Québec. En 2016, un peu plus de la moitié des familles biparentales immigrantes (53 %) est formée de deux conjoints possédant un diplôme d'études collégiales ou universitaires, comparativement à 38 % des familles natives (MFA 2020). De plus, la part des couples avec enfants mineurs dont les deux conjoints ont un diplôme universitaire est environ deux fois plus grande chez les familles immigrantes (38 %) que parmi les familles natives (19 %) (MFA 2020). C'est en effet sur la base de leur qualification, entre autres, que les candidats sont sélectionnés dans le programme des « travailleurs qualifiés ».

Pourtant, les personnes immigrantes sont désavantagées sur le marché du travail québécois. Et ce, de manière différenciée et combinée selon la date depuis leur arrivée (au détriment des personnes arrivées le plus récemment), selon le genre (au détriment des femmes), et selon l'origine ethnique (au détriment des personnes racisées). De nombreux obstacles à l'insertion professionnelle des personnes immigrantes ont été documentés, notamment la non-reconnaissance des diplômes et des expériences acquis à l'étranger, l'exigence de la « première expérience canadienne ou québécoise », les compétences linguistiques, le manque d'informations pertinentes et fiables, le manque de réseaux professionnels (Chicha et Charest 2008 ; Lenoir-Achdjian et al. 2009 ; Boudarbat et Grenier 2014). La discrimination et le racisme ont également été mis au jour, notamment à l'aide de la méthode du « testing », par l'envoi de CV fictifs pour montrer leur rôle dans les inégalités « ethnoraciales » sur le marché de l'emploi (Eid 2012).

Les parents des familles immigrantes sont moins présents sur le marché du travail que ceux des familles natives. En 2016, les deux conjoints sont en situation d'emploi dans 54 % des familles biparentales immigrantes, et dans 80 % des familles biparentales natives (MFA 2020). Néanmoins, le taux d'activité des personnes immigrantes est en augmentation constante, et pour la première fois en 10 ans, le taux d'activité des personnes immigrantes est supérieur à celui des personnes natives (66,0 % et 64,3 %) en 2016. Les femmes représentent moins de la moitié de la population active chez les immigrants (46 %), tout comme c'est le cas chez les personnes nées au Canada (48 %) (ISQ 2017). Toutefois, on constate que le taux d'activité des femmes immigrantes est en nette augmentation : il était en effet de 48,6 % en 1996 et atteint 56 % en 2011 (Posca 2016).

Du côté du taux d'emploi, les personnes immigrantes et natives connaissent des taux semblables en 2016. Il se fixe à 59,5 % chez les immigrants, soit une augmentation d'environ 5 points par rapport à 2006. Alors que chez les natifs, il se fixe à 60,2 % en 2016, soit en légère diminution comparativement à 10 ans plus tôt (ISQ 2017). Néanmoins, une étude du ministère de l'Immigration québécois[48] relève, pour la même période, que si les hommes immigrants atteignent un taux d'emploi très comparable à celui des hommes natifs (64,8 % comparativement à 62,8 %), les femmes immigrantes sont moins présentes en emploi que les femmes natives (50,8 % comparativement à 57,8 %) (MIDI 2016). Les femmes immigrantes sont donc moins susceptibles d'occuper un emploi, à la fois par rapport aux hommes immigrants et aux femmes non immigrantes. On constate aussi une variation du taux d'emploi selon la durée de résidence au Québec : les personnes immigrantes arrivées depuis moins de 5 ans présentent un taux d'emploi plus faible que les personnes natives (52,6 % comparativement à 60,3 %). Toutefois, de nouveau, des différences entre les hommes et les femmes se creusent. Les hommes immigrants admis depuis moins de 5 ans au Québec ont un taux d'emploi plus élevé que les hommes natifs (65,4 % comparativement à 62,8 %), et ce taux augmente jusqu'à la durée de résidence de 10 ans (76,8 %, soit 14 points de pourcentage de plus que les hommes natifs). Quant aux taux d'emploi des femmes immigrantes, il augmente aussi avec le temps de résidence, mais pas à la même hauteur : il est beaucoup plus bas que celui des natives (57,8 %) pour les femmes immigrantes d'arrivée très récente (40,8 %), il le dépasse légèrement après 5 ans et jusqu'à 10 ans de résidence (58 %), puis diminue après de presque 6 points de pourcentage (MIDI 2016). Les points de pourcentage qui séparent le taux d'emploi des femmes et des hommes immigrants diminuent également avec le temps de résidence (de 17 points de pourcentage à 5,9) pour presque rejoindre la différence qui existe entre femmes et hommes natifs (soit 5 points de pourcentage) (MIDI 2016).

En ce qui concerne les situations de chômage, en 2016, dans 14 % des familles immigrantes, l'un des conjoints (au moins) est en situation de chômage, alors que c'est le cas pour 6 % des familles natives (MFA 2020). En 2016, le taux de chômage des personnes immigrantes passe sous la barre des 10 % (9,8 %) pour la première fois en 10 ans. Il s'agit d'une diminution de 3 points de pourcentage par rapport à 2006. Toutefois, un écart de 3 points de pourcentage subsiste toujours par rapport aux natifs. Chez les personnes immigrantes, le taux de chômage des hommes et celui des femmes sont similaires en 2016 (ISQ 2017), alors que, d'après les données de 2014, l'écart

[48] Depuis 2019, le ministère de l'Immigration québécois est renommé le ministère de l'Immigration, de la francisation et de l'intégration (MIFI), précédemment il avait le nom de : ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI). C'est pour cette raison que certaines références sont au nom du MIFI ou du MIDI, elles représentent la même entité.

se creuse pour la population native, au détriment des femmes (Posca 2016). Notons toutefois, à nouveau, des disparités au sein de la population immigrante en fonction du temps depuis l'arrivée au Québec. En effet, en moyenne entre 2006 et 2015, les nouveaux arrivants (arrivés il y a cinq ans ou moins) affichaient un taux de chômage de 17,4 %, tandis que les personnes arrivées de 5 à 10 ans auparavant avaient un taux de 10,8 %, et les immigrants reçus depuis plus de 10 ans avaient un taux de 8,9 % (Posca 2016, 4).

Il faut en outre ajouter que les personnes immigrantes occupent souvent des emplois qui ne correspondent pas à leur niveau de formation, ce qu'on appelle la « surqualification ». Ainsi, en 2012 au Québec, alors que le taux de surqualification de l'ensemble de la population au travail était de 29,7 %, celui de la population immigrante atteignait 43,0 %. Parmi celle-ci, le taux de surqualification des femmes s'élevait à 45,6 % comparativement à 40,5 % pour les hommes. De plus, la surqualification touche particulièrement les nouveaux arrivants (arrivés il y a moins de cinq ans), ce sont 53,9 % d'entre eux qui occupaient un emploi pour lequel ils étaient surqualifiés en 2012 (Posca 2016). En outre, une étude récente montre aussi la persistance de la surqualification en emploi des personnes immigrantes. En effet, les immigrants (10,1 %) étaient près de trois fois plus susceptibles que les non-immigrants (3,6 %) d'avoir été en situation de surqualification[49] persistante entre 2006 et 2016 (Statistiques Canada 2020).

3.2.2.2. La situation économique des familles immigrantes

Ces données sur le marché du travail se répercutent aussi sur les niveaux de revenus des personnes immigrantes. Au Québec, en 2019, les revenus moyens dont disposent les familles immigrantes biparentales sont en effet plus bas que ceux des familles natives. Les revenus moyen et médian après impôts des familles immigrantes s'élevaient respectivement à 68 799 $ et 60 278 $ comparativement à 85 240 $ et 74 208 $ pour les familles natives[50]. En outre, beaucoup plus de familles immigrantes présentent de faibles revenus que les familles natives. Ainsi, pour l'année civile 2015, après impôt, 46 % des familles immigrantes biparentales avec enfants mineurs possèdent un revenu total de moins de 60 000 $ comparativement à 16 % des familles natives de même composition. Et, près de 10 % des familles immigrantes biparentales disposent

[49] Dans cette étude, la surqualification est définie comme « le fait d'occuper un emploi requérant tout au plus un diplôme d'études secondaires parmi les travailleurs qui étaient âgés de 25 à 49 ans et qui étaient titulaires d'au moins un baccalauréat en 2006 ».

[50] Données de 2019 fournies par un partenaire gouvernemental (MIFI) dans le cadre du Partenariat Familles en mouvance.

d'un revenu total de moins de 30 000 $, tandis que cette tranche de revenu regroupe seulement moins de 2 % des familles natives biparentales (MFA 2020).

Lorsque l'on se penche sur les situations de revenus au sein des familles, nous remarquons là encore des disparités entre les familles. Dans les familles immigrantes (biparentales, avec enfants de tous âges), la proportion de mères qui ne participent pas au revenu d'emploi est de 27 %, alors que cette proportion est divisée par deux dans les familles natives (13 %). La proportion de pères qui ne participent pas au revenu d'emploi est également plus importante chez les familles immigrantes (9 %) que chez les familles natives (4,6 %). Les familles immigrantes doivent donc plus souvent composer avec un seul revenu d'emploi, et il s'agit plus souvent du revenu du conjoint que de la conjointe (bien que la proportion de pourvoyeuses seule soit aussi à noter). On retrouve par ailleurs que chez 30 % des familles immigrantes les deux conjoints ont des revenus d'emploi comparables, alors que cette proportion s'élève à 41 % chez les familles natives (MFA 2017).

3.2.2.3. Les envois de fonds transnationaux

Les familles immigrantes sont susceptibles de développer de nouveaux postes budgétaires[51]. En effet, l'expérience migratoire peut engendrer d'importants transferts d'argent entre les membres de la famille transnationale (Dia 2007 ; N. Tran et Pantaleón 2010 ; Vatz Laaroussi et Bolzman 2010 ; Batnitzky, McDowell et Dyer 2012). Les envois d'argent internationaux représentent un volume énorme : ils s'élèvent, en 2016, à 23 milliards $ US, soit près de 30 milliards $ CAN, au départ du Canada vers d'autres pays (World Bank 2017). Un manque de connaissances sur les caractéristiques des envoyeurs, leurs motivations, ainsi que les effets de ces envois sur leur propre situation, et celle de leurs familles, a été relevé à plusieurs reprises cette dernière décennie (Le Gall 2005 ; Houle et Schellenberg 2008 ; N. Y. Tran 2009 ; Shooshtari et al. 2014).

Houle et Schellenberg (2008) s'appuient sur l'ELIC pour préciser les caractéristiques des personnes immigrantes émettrices de transferts de fonds internationaux. On constate ainsi que

[51] Certains postes budgétaires perdurent également dans l'immigration, et « migrent » en s'adaptant. C'est notamment le cas des *tontines*, cette forme d'organisation économique propre aux femmes, principalement en Afrique de l'Ouest, qui repose sur le versement collectif et périodique d'argent à une caisse, ensuite utilisée à tour de rôle par chacune des participantes. En effet, Semin (2007) remarque que cette pratique se poursuit en France, de manière d'ailleurs assez dynamique, et recouvre les mêmes objectifs d'assurer aux femmes un capital social et économique d'indépendance. Néanmoins, cette pratique s'adapte aussi : en contexte migratoire, elle répond par exemple davantage à des besoins de sociabilité, elle s'exerce aussi moins sur une logique de proximité de voisinage (comme cela se fait habituellement) que sur des cercles de sociabilités plus ouverts.

pendant la vague 2 de l'étude, c'est-à-dire pendant la période de 2 ans à 4 ans après l'arrivée, 29 % des immigrants avaient envoyé de l'argent (21 % pour ceux résidant à Montréal). Et ce, dans une proportion moyenne de 1450 $ par année (Houle et Schellenberg 2008, 17). Ce qui correspond à environ 6 % du revenu personnel total (avant impôt) et à environ 3 % du revenu familial[52] (avant impôt)[53] (Houle et Schellenberg 2008, 24). Il existe des variations concernant ces envois d'argent en fonction des pays d'origine des personnes immigrantes. Ce sont notamment plus de la moitié des répondants nés en Asie du Sud Est ou dans les Caraïbes qui ont envoyé de l'argent pendant la période concernée, alors que c'était le cas pour 40 % de ceux nés en Afrique subsaharienne ou en Europe de l'Est, de près d'un quart de ceux nés en Asie du Sud et en Amérique centrale et du Sud, et environ un cinquième de ceux provenant d'Asie de l'Est et de l'Ouest, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (Houle et Schellenberg 2008, 18). Concernant les catégories d'admission au Canada, autant de personnes de chaque catégorie ont envoyé de l'argent (soit environ 30 %), mais dans des ampleurs différentes ; les personnes de la catégorie économique ont envoyé de plus grandes sommes que les personnes réfugiées pendant la période étudiée (Houle et Schellenberg 2008, 19). Le fait d'envoyer de l'argent est, en outre, étroitement lié à la situation financière des répondants. Ainsi, la probabilité d'envoyer de l'argent augmente de manière uniforme le long des catégories de revenus familiaux : passant de 10 % pour les personnes immigrantes dont le revenu familial est en dessous de 10 000 $ à 36 % pour ceux dont le revenu familial est de 70 000 $ et plus (Houle et Schellenberg 2008, 20). Notons également que la forme familiale peut jouer un rôle. Malgré le manque de données sur le reste de la famille, il semble que la présence d'enfants mineurs au sein du ménage du répondant est associée à une probabilité plus faible d'envoyer de l'argent à l'international et à des montants moins élevés (Houle et Schellenberg 2008, 21). Concernant les différences selon le genre, les données de l'ELIC indiquent que la probabilité d'envoyer des fonds à l'international est relativement semblable entre les hommes et les femmes. Parmi ceux et celles qui le font, les montants envoyés par les femmes sont environ 12 % plus faibles que ceux des hommes (Houle et Schellenberg 2008, 20).

Shooshtari et son équipe (2014) ont également utilisé les données de l'ELIC, en se concentrant cette fois sur les seules personnes originaires des Philippines[54], et ont effectué une régression

[52] Dans cette étude, il semble que le revenu familial comprenne tous les membres d'une famille économique qui sont employés.

[53] Les auteurs soulignent toutefois que ces données sont sûrement sous-estimées, dans la mesure où l'étude ELIC collecte les données sur les envois d'argent auprès des individus plutôt qu'aux familles dans leur ensemble (on ne sait pas si les autres membres de la famille envoient de l'argent, ni dans quelle mesure).

[54] Notons que les personnes originaires des Philippines, qui ont immigré au Canada entre 2000 et 2001 présentaient une grande probabilité d'envoyer des fonds à l'international (46 % d'entre eux en envoyaient 6 mois après leur arrivée

multivariée pour connaître les effets de ces envois d'argent sur leurs émetteurs, sur leur santé et sur leurs conditions d'habitation. Les résultats montrent que la santé des répondants ne semble pas affectée par l'envoi de fonds internationaux, mais des différences sont notables pour le logement. L'équipe remarque ainsi que les répondants originaires des Philippines qui ont envoyé de l'argent à leur proche étaient moins susceptibles d'être propriétaires de leur logement que ceux qui n'en envoyaient pas (toutes choses égales par ailleurs) – l'accès à la propriété étant leur indicateur (Shooshtari et al. 2014, 103-104). Néanmoins, la recherche menée par Houle et Schellenberg (2008) appelle à la prudence sur ce résultat : les auteurs n'ont pas inclus cette variable dans leur modèle final, les choix résidentiels pouvant être influencés justement par cette décision d'envoyer de l'argent ou de l'envisager dans le futur. Ainsi, les dépenses liées au logement, soulèvent les auteurs, peuvent être la conséquence du fait ou non d'envoyer de l'argent, plutôt qu'un déterminant de cette décision. Ils s'appuient sur la littérature pour montrer, à propos de la distinction entre propriétaires et locataires, que le fait d'être propriétaire n'a pas d'incidence sur le fait d'envoyer de l'argent ou non, mais est lié à des montants moins élevés. Parmi les interprétations proposées, l'une d'entre elles consiste à relever que les hauts coûts qu'entraine l'achat d'un logement (taxe, entretien, assurance, etc.) peuvent réduire l'argent disponible à envoyer. Une autre interprétation consiste à concevoir les personnes immigrantes qui accèdent à la propriété comme moins enclines à retourner s'installer dans leur pays d'origine, et donc à y envoyer de l'argent (Menjivar et al 1998, sur les envois d'argent d'immigrants salvadoriens et philippins à Los Angeles, cité dans Houle et Schellenberg 2008, 9).

3.2.2.4. La littératie et les comportements financiers des familles immigrantes

Concernant la littératie et les comportements financiers, peu de recherches existent sur les personnes immigrantes au Québec (MIDI 2016). Nous savons néanmoins que les obstacles sur le marché de l'emploi se répercutent négativement sur la capacité des personnes immigrantes à planifier leur retraite (Tannouche Bennani 2017). Cela peut avoir pour conséquence notamment de reporter l'âge de la retraite afin de maintenir leur niveau de vie. En outre, on constate une différence de genre : les femmes, bien que conscientes de la nécessité d'une telle planification, semblent moins impliquées que les hommes dans la planification de la retraite (Tannouche Bennani 2017). Les parcours en emploi des femmes, davantage discontinus que ceux de leurs

et 61 % après 4 ans au Canada) (Shooshtari et al. 2014, 99). Les femmes de ce groupe sont proportionnellement plus nombreuses à envoyer des fonds (50,62 % comparativement à 41,1 % pour les hommes), bien qu'elles aient souvent des revenus plus faibles (Shooshtari et al. 2014, 102-103).

homologues masculins, notamment pour des raisons familiales, les fragilisent également plus devant la retraite (Tannouche Bennani 2017). Pour les personnes immigrantes, se pose aussi la question du lieu où vivre sa retraite. Les personnes d'origine maghrébine rencontrées par Tannouche Bennanni (par la méthode des récits de vie et par des groupes de discussion) envisagent de s'engager dans une « transmigration », c'est-à-dire d'effectuer des allers-retours entre le pays d'origine et le Québec, notamment en raison de la présence de leurs enfants au Québec et d'une certaine nostalgie du pays d'origine.

3.2.3. Cohabiter avec son ou sa conjoint·e et résider dans la région de Montréal

Afin d'observer la trajectoire résidentielle du couple dans son ensemble, nous nous concentrons sur les couples cohabitants depuis avant l'émigration. Nous avons également accordé une attention particulière à obtenir une diversité de statuts résidentiels passés et actuels (locataire et propriétaire), et de lieux de résidence au sein de la région montréalaise (entre quartiers centraux montréalais et de banlieue proche et lointaine).

3.2.3.1. L'inscription spatiale des familles immigrantes dans l'espace urbain

La forme urbaine de Montréal, produit de son histoire et de ses influences mixtes tant françaises qu'anglo-saxonnes – le découpage du territoire en quartiers et le format d'habitat typique en *plex*, notamment – facilite l'insertion urbaine des personnes immigrantes. Et, réciproquement, celles-ci contribuent à maintenir la vitalité de ses quartiers centraux et de son tissu associatif (Germain 1997 ; Germain 2015). En effet, les personnes immigrantes reçues au Québec sont plutôt jeunes, fortement scolarisées, provenant de milieux urbains denses (Germain 2015) et contribuent à équilibrer la balance démographique de la région de Montréal en palliant les départs des jeunes familles natives vers les banlieues (Jean 2014a). Ce qui marque effectivement en premier lieu l'immigration au Québec, et dans le reste du Canada d'ailleurs, c'est son caractère essentiellement métropolitain : ce sont près des trois quarts (72,2 %) des immigrants admis entre 2008 à 2017 et encore présents[55] au Québec en janvier 2019 qui résidaient dans la région

[55] Les personnes originaires de l'Amérique ou de l'Afrique ont des taux de présence plus élevés (respectivement de 82,2 % et 80,7 %) comparativement à celles originaires de l'Europe (76,5 %) ou de l'Asie (58,4 %) (MIFI 2018).

métropolitaine de Montréal (MIFI 2018). Et au sein de cette région métropolitaine, c'est encore l'île de Montréal qui attire le plus les nouveaux arrivants (MIFI 2018). En outre, en 2016, 59 % des familles immigrantes avec enfants mineurs résident dans la région administrative de Montréal, comparativement à 12 % des familles natives. Si l'on ajoute les territoires de la Montérégie et de Laval, ces trois régions regroupent plus de huit familles immigrantes sur dix (84 %) (MFA 2020).

Comme nous l'évoquions plus tôt, deux grandes périodes se distinguent dans l'histoire de l'établissement d'immigrants au Québec, et à Montréal en particulier. La première, jusqu'en 1970, est surtout composée d'arrivants d'origine européenne. Cette période marquera d'ailleurs de manière inéluctable le paysage de certains quartiers centraux. On peut qualifier le modèle d'établissement de ces immigrants, comme une « intégration par segmentation » (Germain 1997), c'est-à-dire qu'on remarque une certaine agrégation résidentielle doublée d'une économie d'enclave, selon les propos de Sherry Olson en 1981 (Germain 1997). Les années 1970 opèrent un tournant décisif, notamment en raison des changements de politiques migratoires (décrits plus haut), qui modifie graduellement la composition de l'immigration en faveur des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, et qui diversifie aussi les statuts socioéconomiques et des catégories d'immigration (Boudarbat et Grenier 2014). Pour qualifier cette diversité des variables de la diversité, Vertovec (2007) propose l'utilisation du terme de *superdiversité* de la métropole. Ce qui correspond bien à la situation montréalaise (Germain 2013). Cette diversification s'accompagne d'une diversité des modes et des milieux d'établissement dans la ville (Apparicio, Leloup et Rivet 2007 ; Germain 2013), qui produit une géographie résidentielle elle-même diversifiée (Apparicio, Leloup et Rivet 2007, 83). Une étude récente sur les parcours d'installation résidentielle de personnes immigrantes (n=38) arrivées depuis plus de cinq ans réitère ces observations. Lord et ses collègues (2019) identifient en effet quatre scénarios (non mutuellement exclusifs) d'intégration à la ville, qui révèlent aussi des modes de reconstruction du « chez-soi » (Lord et al. 2019, para. 35-52) : 1/ Dans la *figure de la transposition*, le projet migratoire est envisagé comme temporaire, le mode de vie du pays d'origine est « transposé » à Montréal. Les choix résidentiels de ce groupe d'immigrants accordent une priorité à la vie de quartier, souvent dans des quartiers centraux, qui correspondent à leur rapport « urbain » à la ville. 2/ Dans la *figure de l'entrepreneuriat*, le projet migratoire est planifié (un projet d'études, de travail ou autres), le « chez-soi de ce groupe signifie une certaine coupure ou une déconnexion avec le pays d'origine » (para. 39). Les choix résidentiels sont justifiés par des « logiques d'installation », qui se caractérisent par la proximité des ressources et des possibilités d'emploi. Étant donné le projet de ce groupe à « intégrer le territoire à la façon nord-américaine » (para. 44), il y a une possibilité

pour ce groupe de s'installer en banlieue pavillonnaire. Finalement, « les immigrants entrepreneurs semblent refonder, ou ajuster, les significations de leur chez-soi afin que ces dernières correspondent à la fois au modèle dominant d'habitation dans la société d'accueil et à ce qui a été projeté avant leur arrivée à Montréal » (para. 44). 3/ Dans la *figure du repli*, le projet migratoire, bien qu'il relève d'un choix, s'exprime en termes de contrainte, de déchirement et de rupture, accentués par les difficultés économiques des premiers temps de l'immigration. Les choix résidentiels sont marqués par un « besoin de sécurité, d'intimité et de proximité » (para. 45), pour compenser la forte discontinuité vécue avec le pays d'origine dans le nouvel environnement. Ces choix se traduisent souvent par un départ pour les banlieues de Montréal. Pour ce groupe d'immigrants, « le foyer, au sens large doit recouvrir les dimensions du bien-être en intime association avec la familiarité et l'enracinement » (para. 46). Le sentiment de repli repose sur un attachement affectif fort au pays d'origine, qui « empêche l'élaboration d'un sentiment de chez-soi assez stable et sécuritaire pour pouvoir se projeter dans le pays d'accueil, et donc d'arriver à immigrer pour de bon » (para. 47). 4/ Dans la *figure de l'exploration*, le projet est souvent de mobilité (plutôt que d'immigration), et est plus attendu chez les mobiles internationaux les plus jeunes. Leur mode de vie, caractérisé par l'accumulation d'expériences et la recherche d'opportunités, façonne leurs choix résidentiels. Qualifiés de « nomade », « leur chez-soi conserve le potentiel du départ et de la réalisation d'autres projets » (para. 49).

Montréal n'abrite donc pas de *ghetto*, ni ne connaît de concentrations monoethniques. Elle est plutôt caractérisée par des quartiers, certes fortement « ethniques », mais multiethniques (Apparicio, Leloup et Rivet 2007). On peut même parler aujourd'hui d'une certaine *fluidité* des territoires de l'immigration pour désigner cette porosité des traditionnels quartiers d'intégration et des quartiers autrefois plus homogènes (Germain et Poirier 2007 ; Leloup et Germain 2012 ; Germain 2013). La notion même de « quartier d'intégration » serait devenue caduque à Montréal (Poirier 2008). Ainsi, le modèle de « mosaïque interculturelle » proposé par McNicoll (1993) s'est-il largement estompé (Germain 2013), bien que la recherche de « confort culturel[56] » par certaines populations soit encore parfois soulevée (Garcia et Dansereau 2010 à propos d'immigrants latino-américains).

Les dynamiques migratoires des dernières décennies ont modifié les trajectoires d'immigrations, et notamment dans les banlieues pavillonnaires de première couronne (Jean 2014a ; Lord et al.

[56] Expression qui désigne la volonté de résider dans des quartiers à forte diversité ethnique, plutôt que des quartiers majoritairement francophones et hébergeant peu d'immigrants (comme Centre-Sud ou Hochelaga-Maisonneuve) ou associés à la pauvreté ou à une succession rapide d'immigrants (comme Parc-Extension) (Garcia et Dansereau 2010).

2019). Ces banlieues proches deviennent même des lieux d'arrivées, sans passer par la ville-centre (Lord et al. 2019). Par exemple, en 2018, 75,3 % des personnes admises ont déclaré avoir l'intention de s'installer sur l'île de Montréal, 5,3 % en Montérégie et 3,8 % à Laval (MIDI 2018).

S'il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau dans la région de Montréal (Germain, Rose et Richard 2012), la « suburbanisation » – la tendance à la hausse de l'établissement de la population immigrante dans certaines municipalités périphériques – s'est accentuée au cours des dernières années. Pour la RMR de Montréal, la proportion d'immigrants qui habitaient dans une municipalité périphérique est passée de 26,8 % en 2001 à 32,8 % en 2011 (Vézina et Houle 2017). En 2016, on constate que la moitié des familles montréalaises sont immigrantes (c'est-à-dire que les deux parents le sont ; ce taux monte à plus de 6 familles sur 10 en tenant compte des familles mixtes), et quatre familles de Laval sur dix sont immigrantes (41,1 %). En 2006, la présence des familles immigrantes représentait respectivement à 42,5 % pour Montréal et 25,7 % pour Laval (soit des bonds de 8 et 15 points de pourcentage) (MFA 2020).

3.2.3.2. La situation résidentielle des familles immigrantes

Concernant les conditions de logement des « travailleurs qualifiés », on constate, selon les données de l'ELIC, qu'à leur arrivée au Canada, ils vivent majoritairement dans des familles nucléaires traditionnelles, se trouvent sur le marché locatif et paient plus de la moitié de leur revenu en frais de loyer. Au cours des deux autres vagues de l'étude, ils connaissent une très forte amélioration de leurs conditions d'habitation (bien plus prononcée que d'autres catégories d'immigration) : la proportion en situation de surpeuplement ou disposant d'une faible capacité de payer a chuté alors que croissait rapidement le taux d'accession à la propriété. En effet, ce taux est passé de moins de 10 % pour la première vague, à plus de 25 % pour la deuxième et à un peu moins de 50 % à la fin de l'Enquête (Hiebert 2010, 10). Notons toutefois que ces données (à l'échelle canadienne) sont à nuancer lorsque l'on s'attarde à la situation montréalaise (Rose 2010). Le recensement de 2001 montrait en effet que moins de 11 % des ménages ayant immigré au cours des cinq années précédentes étaient propriétaires à Montréal, par rapport à près d'un tiers à Toronto et à plus de 40 % à Vancouver. Entrent en compte à la fois la nature du parc de logements et la longue tradition de location à Montréal, mais également les différentes caractéristiques des immigrants selon les provinces (Rose 2010, 74). Ainsi, selon l'ELIC toujours, à la troisième vague, et malgré des taux d'intention d'être propriétaire, comparables entre les trois villes, les taux de propriété des nouveaux arrivants à Montréal sont d'environ 20 % par rapport à

bien plus de 50 % à Toronto et à Vancouver, même si les logements coûtent moins cher à Montréal par rapport aux revenus des nouveaux arrivants (Rose 2010). Ces écarts pourraient s'expliquer par de moindres épargnes pour les immigrants qui s'installent à Montréal, et à une tendance plus faible à former des ménages plurifamiliaux – stratégie qui permet de mettre en commun les revenus et à davantage épargner sur le logement (Hiebert et Mendez 2008). Une autre particularité de la situation des nouveaux arrivants à Montréal en matière de logement est le fait qu'au chapitre des difficultés, ceux-ci mentionnent l'accès au crédit et la recherche d'un cosignataire pour le bail aussi fréquemment que les obstacles financiers — même si selon la loi, il n'est pas nécessaire d'avoir accès à du crédit ou de disposer d'un cosignataire pour louer un appartement au Québec (Rose 2010). Notons enfin que la grande majorité (86 %) des nouveaux arrivants à Montréal (selon les données de l'ELIC) avaient déjà un réseau social au Canada quand ils sont arrivés, et pouvaient y avoir recours pour trouver un logement (Rose, Ferreira et Germain 2006, 73).

Des données plus récentes permettent de saisir les conditions résidentielles actuelles des familles immigrantes au Québec, et le tableau n'est pas reluisant. Les familles immigrantes sont en effet plus concernées que les familles natives par le fait de consacrer une plus grande part de leur revenu au logement (le taux d'effort du ménage). Ainsi, en 2016, parmi les couples avec enfants mineurs, près d'une famille immigrante sur quatre (23 %) consacre 30 % ou plus de son revenu total aux frais de logement. Cette proportion est presque cinq fois plus faible parmi les familles natives (5 %). En outre, 8 % des familles immigrantes consacrent 50 % ou plus de son revenu total aux frais de logement, comparativement à 1 % des familles natives (MFA 2020). Concernant la taille des logements occupés, les familles immigrantes résident plus souvent dans des logements comptant moins de pièces que ceux des familles natives (MFA 2020).

En 2016, au Québec, une famille immigrante avec enfants mineurs sur deux (50 %) est propriétaire de son logement, comparativement à 85 % des familles natives[57]. Plus spécifiquement pour la région administrative de Montréal, 36 % des familles immigrantes sont propriétaires de leur logement, comparativement à 72 % des familles natives (MFA 2020).

[57] Précisons qu'avant les années 2000 les ménages immigrants étaient plus nombreux à accéder à la propriété au Québec que les ménages natifs. C'est en 2001 que le taux de propriété des personnes natives a rejoint celui des personnes immigrantes (Rose *et al.* 2006).

3.2.4. Temps d'installation et pays d'émigration

Nous avons fait le choix d'étudier des couples provenant d'une pluralité de pays d'émigration. En outre, les couples rencontrés doivent résider au Québec depuis plus de 3 ans (pour avoir eu le temps de s'installer) et moins de 10 ans (pour que les premiers temps de l'arrivée restent suffisamment frais en mémoire et que leurs parcours ne se déroulent pas dans une conjoncture trop éloignée). Ce temps de résidence au Québec permet également de voir le chemin parcouru depuis l'arrivée. Comme les statistiques le montrent (notamment sur le marché du travail), la situation des personnes immigrantes est beaucoup plus précaire les premières années d'installation et tend à s'améliorer avec le temps.

Concernant les continents de naissance des nouveaux arrivants admis au Québec en 2018 : 43,4 % sont originaires d'Asie, 29,6 % d'Afrique, 13,2 % d'Europe, 13,5 % d'Amérique. Entre 2011 et 2015, ces chiffres étaient de : 32,9 % d'Afrique et 29,6 % d'Asie, 20,8 % des Amériques et 16,5 % d'Europe (Posca 2016). En outre, 76,0 % des personnes adultes de la catégorie des « travailleurs qualifiés » déclarent connaître le français à l'admission (MIFI 2018).

Cette section nous a permis d'exposer les critères de sélection de notre échantillon en même temps que de situer le contexte, tant les conditions de vie et les épreuves que rencontrent les personnes immigrantes au Québec, que certaines particularités de celles-ci. Ce portrait révèle ainsi les difficultés vécues par les personnes immigrantes (et notamment les nouveaux arrivants) sur les marchés du travail, malgré une moyenne de scolarisation plus élevée que les natifs, et de l'immobilier. Parmi les particularités soulignées dans ce portrait, plusieurs réfèrent à la composition familiale des personnes immigrantes résidant au Québec, notamment qu'elles forment plus souvent des familles nombreuses ou que les conjoints sont plus souvent mariés.

Ainsi, alors qu'au Québec une famille sur cinq est immigrante (un taux qui monte à 1 sur 2 à Montréal) en 2016, ce contexte nous permet de mettre en relief les défis que ces familles rencontrent au Québec, et de les mettre en lien avec les éléments soulevés dans le chapitre 1 : ces défis ont des influences, parfois contradictoires et paradoxales, sur les rapports de genre au sein des couples dans l'immigration. Finalement, ce contexte nous permet également d'obtenir une forme d'étalon de comparaison pour situer l'échantillon recruté.

3.3. Présentation des personnes participantes

En choisissant de réaliser des récits de lieux de vie, nous privilégions des cas riches et leur analyse fine et profonde. Ce choix implique de se concentrer sur un nombre de cas assez restreint (Bryman 2012). Nous avons recueilli les récits de 25 personnes, qui nous donnent accès à 17 situations conjugales. Nous proposons dans cette section une description succincte des caractéristiques des participant·e·s rencontré·e·s, et de leur couple. Les prochains chapitres offriront un aperçu plus étoffé de ceux-ci.

3.3.1. Type d'union et composition familiale

Les couples rencontrés (n=17) sont pour la grande majorité mariés, 14 étaient mariés avant le départ migratoire, 1 couple s'est marié au Québec et 2 couples sont conjoints de fait. En ce qui concerne la durée de la relation avant la réalisation de leur projet migratoire : six couples sont ensemble depuis 10 ans et plus (dont quatre le sont depuis 15 ans et plus), cinq couples ont entre 5 et 10 ans de vie commune, et six cohabitent depuis moins de 5 ans. Il n'y a pas de lien entre la durée de la relation et le type d'union parmi les couples rencontrés, car ceux en union libre cohabitent depuis 10 ans et plus. Les conjoint·e·s (n=34[58]) ont entre 33 et 55 ans, avec une moyenne de 42 ans, au moment de l'entrevue.

Les couples ont entre 1 et 3 enfants (moyenne de 1,8 enfant par couple), à l'exception d'un couple qui n'a pas d'enfants[59]. Les enfants ont, au moment de l'entrevue, entre 1 et 28 ans. Au moment d'immigrer, la très grande majorité des couples (14 sur 17) avait déjà donné naissance à leur premier enfant, voire à plusieurs (3 couples).

Toutes ces familles sont « intactes », c'est-à-dire que les enfants sont les enfants des deux conjoints du couple, aucune famille n'est recomposée. En outre, toutes ces familles sont composées uniquement d'une famille de recensement, soit des conjoints et de leurs enfants.

[58] Nous présentons ici les caractéristiques des personnes rencontrées en entrevue (n=25) et de leur conjoint·e lorsque nous avons l'information (total : n=34).

[59] Nous expliquons les écarts aux critères de l'échantillon dans la section 3.6.1. sur le recrutement des participant·e·s.

Aucune d'entre elles ne vit avec d'autres personnes hors du ménage ou d'autres membres de la famille élargie au moment où nous les rencontrons.

3.3.2. Pays d'origine et arrivée au Québec

Les couples rencontrés sont originaires de neuf pays différents : Colombie (4), Algérie (3), France (2), Roumanie (2), Congo (1), Cameroun (1), Mexique (1), Côte d'Ivoire (1), Burkina Faso (1) et un couple est d'origine mixte France/Congo (les conjoints se sont rencontrés et ont vécu en France avant d'arriver au Québec). Parmi les personnes rencontrées (n=25), 18 personnes s'identifient à une minorité racisée.

Les couples sont arrivés entre 2001 et 2016, et la très grande majorité d'entre eux est arrivée au début des années 2010. Pour tous les couples, les deux partenaires ont immigré ensemble, et avec leurs enfants s'il y a lieu (avec une à quelques semaines d'écart pour deux exceptions).

3.3.3. Scolarité, emploi et revenus

En ce qui a trait aux niveaux de scolarité[60] des membres des couples (n=34), tous ont un niveau d'études postsecondaires : 4 ont un niveau collégial ou équivalent, 16 ont un niveau baccalauréat (dont 1 un certificat), 12 un DESS ou une maîtrise, 2 un doctorat. Concernant leur statut d'emploi actuel, 28 personnes travaillent à temps plein, 1 travaille à temps partiel, 3 étudient et travaillent ou sont en stage en parallèle de leurs études et 1 est actuellement en arrêt maladie. Avant l'immigration, tous travaillaient (quasiment tous à temps plein) à l'exception de deux personnes (femmes) aux études à ce moment-là. Les emplois occupés alors étaient entre autres : ingénieur, entrepreneur·e/chef·fe d'entreprise, directrice administrative, technicien électricien, technicienne

[60] Il s'agit du niveau de scolarité le plus élevé des participant·e·s. Ce niveau correspond à l'information qui nous a été donnée par les participant·e·s, il peut faire référence soit au niveau d'études réalisées dans le pays d'origine, soit au niveau de qualification reconnue lors de l'évaluation comparative réalisée par le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec, soit au niveau obtenu à la suite d'une poursuite ou d'un retour aux études au Québec.

de laboratoire, professeur d'université, informaticien·ne, enseignant·e, comptable, responsable de ressources humaines, etc.

Les revenus[61] individuels annuels actuels s'échelonnent entre 4 000 $ (stage) et 120 000 $, et les revenus combinés entre 27 000 $ (un seul salaire actuellement en raison d'un arrêt maladie, celui-ci s'élèverait à 49 000 $ en « temps normal ») et 220 000 $. La moyenne de ces revenus d'emploi cumulés est autour de 95 000 $ et la médiane à 85 000 $. Les revenus des couples rencontrés se situent donc bien au-dessus de la moyenne et de la médiane des revenus des familles immigrantes (qui s'élevaient respectivement à 68 799 $ et 60 278 $ [données du MIFI 2019]). Pour 11 couples, c'est le conjoint masculin qui gagne le plus (dans un cas, la balance est en train de s'inverser), la conjointe gagne plus dans 4 couples, et pour 2 couples, les deux conjoints gagnent sensiblement le même revenu (dans le cas d'un couple, les deux conjoints sont entrepreneurs de la même entreprise, et mettent en commun les dividendes).

3.3.4. Statut résidentiel

Quant aux statuts résidentiels des couples au moment du projet de recherche, 11 sont propriétaires de leur logement actuel et 6 en sont locataires. Parmi ces derniers, 3 couples ont déjà été propriétaires ou le sont encore dans leur pays d'origine (appartements ou terrains). Les couples rencontrés résident actuellement, pour 6 d'entre eux, à Montréal (dans les quartiers de Saint-Michel, Ville Saint-Laurent, Ahuntsic, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-De-Grâce), 5 à Laval (Vimont, Saint-François, Chomedey, Duvernay), à Longueuil (1), Châteauguay (1), Saint-Jérôme (1), Lorraine (1) et Dorval (1).

[61] Les revenus d'emploi actuels sont parfois difficilement quantifiables, car certaines personnes se trouvent actuellement dans des situations particulières, l'une par exemple est présentement en arrêt maladie (et n'a pas encore commencé à toucher les revenus de l'assurance-emploi), d'autres sont en stage ou aux études, ce qui implique des revenus provisoirement plus faibles qu'à l'accoutumée.

3.3.5. Récapitulatif des couples

Afin de respecter l'anonymat des participant.e.s, nous les identifions dans cette thèse sous leurs caractéristiques (sexe, couple X, nombres d'enfants, pays d'origine). Nous récapitulons les caractéristiques des couples (et leur lettre associée) dans le tableau suivant.

Figure 1 : Présentation des couples participants

Couples	Conjoint.e.s interviewé.e.s	Type d'union	Nombres d'enfants	Pays de naissance
Couple A	Les deux	Mariés	2	Algérie
Couple B	La conjointe	Mariés	2	France/Congo
Couple C	Les deux	Mariés	3	Algérie
Couple D	Les deux	Mariés	2	Roumanie
Couple E	Les deux	Mariés	3	Algérie
Couple F	Les deux	Conjoints de fait	1	Colombie
Couple G	Le conjoint	Mariés	2	Mexique
Couple H	La conjointe	Mariés	1	Colombie
Couple I	Le conjoint	Mariés	2	Cameroun
Couple J	La conjointe	Mariés	1	France
Couple K	La conjointe	Mariés	0	Congo
Couple L	Les deux	Conjoints de fait	1	France
Couple M	Les deux	Mariés	1	Côte d'Ivoire
Couple N	Le conjoint	Mariés	3	Burkina Faso
Couple O	Les deux	Mariés	1	Colombie
Couple P	La conjointe	Mariés	2	Roumanie
Couple Q	La conjointe	Mariés (au Qc)	2	Colombie

Source : Auteure 2021

3.4. Des « récits de lieux de vie » adaptés et semi-dirigés

Pour recueillir les pratiques et les significations financières et résidentielles des couples, et saisir de manière dynamique leur carrière migratoire, nous avons adopté une approche méthodologique hybride, une version adaptée des « récits de vie » (Bertaux 2010) en somme : des entretiens biographiques compréhensifs appelés « récits de lieux de vie » ou « biographies résidentielles » (Mathieu *et al.* 2004 ; Morel-Brochet 2007)**.**

S'il est déjà assez courant que les récits de vie s'appuient sur la chronologie des changements de résidence comme trame narrative (Bertaux-Wiame 1995), l'approche par les « récits de lieux de vie » consiste à le réaliser de manière systématique. En effet, le protocole de cette méthode est simple : pour chaque interviewé·e, nous retraçons la succession de ses espaces habités, en prenant en compte la configuration matérielle de ces lieux, les discours sur ceux-ci ainsi que le contexte dans lequel ils s'inscrivent (Mathieu *et al.* 2004). « L'entretien va à la rencontre de tous ses lieux, présents ou passés, permanents ou marquants : tous construisent au gré des expériences vécues son histoire géographique » (Morel-Brochet 2007, 25). La visée de ce dispositif d'enquête est triple : diachronique (pour approfondir l'idée de carrière), synchronique (pour appréhender l'aspect multilocal du mode d'habiter – précisons que nous avons porté attention à ne pas réduire le récit aux « résidences principales », mais de prendre en compte ce que notre interlocuteur considère comme important, ici et ailleurs), et multiscalaire (pour mettre en lien les échelles de pratiques et d'appropriation) (Morel-Brochet 2007). La particularité de notre projet ajoute un second volet à cette restitution des récits de lieux de vie. Ce volet consiste à retracer une nouvelle fois l'histoire de vie de nos interlocuteur·trice·s en identifiant cette fois les pratiques de gestion de l'argent, leurs significations et leurs transformations, entre conjoints et avec la famille élargie.

Si cette méthode des récits de lieux de vie a plutôt été utilisée en géographie pour faire émerger les mécanismes et les modalités d'expression du rapport de l'habitant vis-à-vis de ses lieux et milieux de vie : l'habiter et les modes d'habiter (Morel-Brochet 2007), elle s'est révélée porteuse pour recueillir nos données. D'abord, proche des classiques récits de vie, elle nous permet d'accéder à la fois aux discours sur les pratiques et sur le sens que leur accordent nos interlocuteur·trice·s, et ce de manière diachronique le long de leur parcours. En effet, l'une des grandes qualités de cette méthode réside dans sa capacité à saisir les transitions, les trajectoires, en somme les *processus* (D. Lemieux 2008 ; Pruvost 2011) : « En raison de leur orientation

narrative, les récits de vie s'avèrent particulièrement adaptés à la saisie de *processus*, c'est-à-dire des *enchaînements de situations, d'interactions, d'actions »* (Bertaux 2010, 72). C'est ainsi, par les bifurcations du parcours, comme autant de ruptures heuristiques, que le récit peut faire émerger les rapports de genre au cœur de l'espace domestique (Lambert 2016). En outre, dans la mesure où il importe d'observer également les significations accordées par les acteurs à leurs manières d'organiser (et de réorganiser) leurs finances (Ashby et Burgoyne 2008), le recours aux récits biographiques est pertinent en tant qu'il permet « de saisir les logiques d'action selon le sens même que l'acteur confère à sa trajectoire » (Pruvost 2011). C'est dans « cet ancrage subjectif » que réside l'« intérêt sociologique du récit de vie » (Pruvost 2011). Toutefois, recueillir des récits de vie ne signifie pas nécessairement en rester à ce niveau subjectif, ces récits sont même susceptibles d'apporter « simultanément des éléments d'information et des indices concernant des phénomènes situés à des "niveaux" très divers » (Bertaux 2010, 71) :

> « Parce que l'expérience humaine est concrète, parce qu'elle est expérience des contradictions, des incertitudes de la lutte, de la praxis, de l'Histoire, la prendre au sérieux c'est se mettre en position de saisir non seulement les rapports sociaux (sociostructurel et sociosymbolique) mais également leur dynamique, ou mieux leur dialectique. » (Bertaux 1980, 221)

C'est ce caractère multidimensionnel qui permet de cerner pleinement les carrières migratoires.

En outre, la méthode des « récits de lieux de vie » offre un support mémoriel. En effet, « les différents lieux habités sont des supports de mémoire efficaces » (Bertaux-Wiame 1995, 163) pour reconstituer un récit. Concrètement, nous avons eu recours à une ligne du temps comme support à l'entretien :

Figure 2 : Outil méthodologique : la ligne du temps

Source : Auteure 2021

3.5. Des entrevues individuelles pour accéder aux situations conjugales

Pour étudier les dynamiques conjugales par le biais d'entrevues, plusieurs questions doivent être posées : faire des entrevues avec un seul membre du couple ou avec les deux ? Réaliser des entrevues de couple ensemble ou séparément (ou les deux successivement) ? Privilégier le point de vue des femmes, celui des hommes ou des deux ? Toutes ces façons de procéder ont leurs avantages et limites.

Dans le cadre de ce projet, nous avons choisi d'entendre les couples un conjoint à la fois. Pour une partie de l'échantillon, nous avons rencontré les deux membres du couple, et pour l'autre nous en avons rencontré un·e seul·e. Nous avons porté une attention à entendre le point de vue de femmes *et* d'hommes. Nous avons finalement eu accès à 17 « situations conjugales », dont 8 pour lesquelles nous avons rencontré les deux conjoints et 9 un·e seul·e conjoint·e. Parmi ces derniers, 6 étaient des femmes et 3 des hommes. En tout, notre échantillon est donc composé de 14 femmes et 11 hommes.

Le choix de réaliser des entrevues individuelles se pose à la suite d'autres chercheures qui ont étudié la gestion de l'argent au sein des couples (Pahl 1989 ; F. Woolley et Marshall 1994 ; Nyman 1999 ; Veronica Jaris Tichenor 2005 ; Veronica Jaris Tichenor 2008 ; Bachmann 2008 ; Collavechia 2008 ; Belleau 2008). Le principal avantage de cette approche est d'éviter d'entrer en communication avec la « voix conjugale » (J.-C. Kaufmann 1992), c'est-à-dire avec le couple se présentant comme une unité, plutôt qu'avec la voix de chaque conjoint. Ce risque est d'autant plus élevé lorsque l'on aborde des sujets délicats ou possiblement conflictuels, comme l'argent. Dupuis (2012), qui a entendu ensemble des couples immigrants au Québec, relève que

> « des limitations par rapport aux sujets abordés sont apparues au cours des entretiens. Certains sujets ont été plus difficiles à aborder que d'autres comme celui des contributions monétaires entre les membres de la famille. Les participants sont rarement entrés dans les détails et ont plutôt couvert la question rapidement. » (Dupuis 2012, 64)

Néanmoins, cette méthode a l'avantage de donner à voir la dynamique conjugale *en train de se faire* :

> « Nous avons observé une dynamique s'établir entre les conjoints lors de l'entretien : un des conjoints (jamais le même) tenait le rôle d'interlocuteur principal alors que l'autre venait soit confirmer, soit infirmer voire corriger le récit. À plusieurs reprises, cet interlocuteur

> principal prenait le soin de confirmer avec l'autre s'il relatait bien les faits lorsque ceux-ci ne le concernaient pas directement. » (Dupuis 2012, 63)

Kaufmann (1992) et Henchoz (2009), qui ont tous deux entendu les membres des couples séparément, puis ensemble – dans l'objectif avoué de justement « pouvoir assister à de petites scènes de ménage et les enregistrer » (J.-C. Kaufmann 1992, 13) –, se sont confrontés plus ou moins frontalement à cette « voix conjugale ». Face à Kaufmann, « les couples défendirent leur unité fragilisée par les attaques dont ils étaient l'objet, certains allant jusqu'à remettre en cause ce qu'ils avaient dit précédemment [en entretien individuel] » (J.-C. Kaufmann 1992, 13). Face à Henchoz, les couples ont adopté une autre posture pour conserver leur « unité » : ils ont « rem[is] en cause le mode opératoire de l'entrevue collective » (Henchoz 2009, 99) :

> « Ce qui posait problème n'était pas assimilé à leur fonctionnement [de couple], mais au fait que je posais des "questions pièges". […] La tension et la désapprobation suscitées par certaines de mes questions se sont également matérialisées dans le positionnement des partenaires. Au début de l'entretien, nous sommes assis autour d'une table. Justin est en face de moi et Sybil à ma droite. Après l'échange [relaté dans l'article], Justin rejoint Sybil. Ils sont alors l'un à côté de l'autre, appuyés contre le mur, aussi loin de moi que possible. Le couple s'est ressoudé pour faire face à l'élément perturbateur. » (Henchoz 2009, 100)

C'est également ce qu'a observé Lambert (2016) au cours de sa recherche sur les choix résidentiels de couple dans un lotissement pavillonnaire en France. Lambert remarque une manière de mettre en scène l'apparente « unité » de son couple dans la volonté affichée par une partie des participants (ceux de classes moyennes) de réaliser des entrevues conjointes. Cette unité révèle néanmoins généralement des failles au cours de l'entrevue :

> « Les conjoints insistaient par exemple pour faire des entretiens de couple, manière d'afficher une unité conjugale valorisante à leurs yeux. Mais cette unité affichée matériellement – ils s'installaient côte à côte sur le canapé, faisant souvent face à l'enquêtrice – ou symboliquement – ils se distribuaient équitablement la parole selon les sujets de l'entretien (crédit, élus locaux, école, voisinage, etc.) – se fissurait souvent au cours du temps. » (Lambert 2016, 59)

Henchoz s'est rendu compte, au cours de ses entrevues sur l'argent, qu'il s'agissait pour certains couples de leur première discussion explicite autour de « la question des "règles du jeu"

conjugal ». Et cette expérience, devant une tierce personne de surcroît, s'est révélée quelques fois « extrêmement douloureu[se] » (Henchoz 2009, 99). Nous avons donc décidé d'éviter les entrevues de couple ensemble, afin à la fois de ne pas nous confronter à cette voix conjugale mise en scène et unifiée, et de ne pas, tout simplement, confronter les couples avec eux-mêmes.

Bien qu'interrogés individuellement, réaliser des entrevues avec des couples peut néanmoins soulever un biais de sélection : « It is impossible to rule out the possibility that a selection took place, in that couples who had fairly few problems agreed to be interviewed while couples with more severe marital and/or economic problems declined » (Nyman 1999, nbp 7, 790). Pour réduire ce biais, nous avons adopté une approche hybride qui a déjà fait ses preuves dans les recherches réalisées par Belleau. Il s'agit de rencontrer individuellement les deux membres du couple pour une partie de l'échantillon, et un seul conjoint par couple pour l'autre partie. Cette stratégie permet à la fois lorsque les deux conjoints sont rencontrés « de pouvoir dégager les perceptions convergentes et divergentes d'une même situation », et de « rendre compte de situations plus complexes, voire parfois conflictuelles notamment lorsqu'un des conjoints refusait de participer à l'enquête » (Belleau 2008, 118). Nous avons donc laissé ouverte la possibilité à chaque participant·e de proposer ou non à son ou sa partenaire de rejoindre le projet de recherche.

Par ailleurs, en interrogeant les membres du couple individuellement, il importe de ne pas se cantonner au point de vue de la femme, pour éviter de participer de ce que Safilios-Rothschild (1969) a appelé une « wives' sociology of the family ». C'est d'ailleurs ce qui a souvent été présenté comme une lacune dans la littérature sur le genre et la migration. Nous avons donc privilégié le point de vue des deux sexes « to ensure data that correctly reflect the experiences and perceptions of both » (Nyman 1999).

3.6. La récolte des données : recrutement et déroulement des entrevues

Le recueil des récits s'est déroulé au long de l'année 2018. Plusieurs défis ont marqué le recrutement des participant·e·s, nous présentons ici les stratégies qui ont été employées pour y remédier. Nous décrirons ensuite le déroulement des entrevues.

3.6.1. Recrutement : stratégies et difficultés

Le recrutement des participant·e·s à cette étude n'a pas été aisé. Plusieurs stratégies ont été employées. D'abord, un couple a pu être recruté dans le cadre d'un autre terrain de recherche (Belleau et al., non publié) au cours duquel nous demandions aux participant·e·s s'ils et elles acceptaient d'être recontacté·e·s pour être invité·e·s à participer à ce projet de recherche ci. Ensuite, la diffusion (à plusieurs reprises) d'une affiche résumant les critères et objectifs de cette étude sur plusieurs réseaux sociaux, tels que Facebook et LinkedIn, ou des forums comme celui d'Immigrer.com, a permis de recruter le plus grand nombre de participant·e·s. Deux couples ont été recrutés à l'issue d'une conférence que nous avions donnée sur le thème de la gestion de l'argent au sein des couples dans le cadre d'une activité citoyenne auprès d'un public large et non académique. L'effet « boule de neige » sur lequel nous comptions, c'est-à-dire que les participant·e·s parlent de notre projet à leur entourage, n'a pas eu les résultats escomptés. L'hypothèse que nous pouvons émettre pour expliquer ce manque d'engouement se résume principalement au quotidien bien rempli des familles, et éventuellement aux thèmes jugés délicats pour certains.

Afin de faciliter le recrutement, certains critères ont été assouplis, notamment en ce qui concerne l'âge des enfants et la durée de résidence au Québec. Pour les enfants, nous avons accepté trois couples dont les enfants n'étaient plus mineurs au moment de l'entrevue, pour deux couples les enfants venaient d'avoir 18 ans, pour le troisième l'un des enfants était mineur à l'arrivée au Québec, et tous résidaient encore avec leurs parents. Nous avons également choisi de conserver le récit d'un couple qui n'avait pas d'enfant, dans la mesure où d'autres éléments du parcours, des pratiques et des significations abordés au cours de l'entrevue apportaient un éclairage nouveau à l'étude, et n'avaient pas été encore entendus à ce stade-ci de l'enquête. En ce qui concerne la durée depuis l'arrivée au Québec, deux couples sont arrivés depuis un peu moins de 3 ans, mais nous avons décidé de les inclure dans l'échantillon, car ils avaient déjà un parcours d'établissement riche à documenter – l'un était déjà devenu propriétaire de son logement, par exemple. À l'inverse, deux couples étaient au Québec depuis plus de 10 ans, mais leur mémoire des premiers temps de l'installation demeure toujours aussi vive ; il sera toutefois nécessaire de prendre en compte quelques différences dans le contexte d'arrivée, notamment en ce qui concerne le marché immobilier (l'un des couples est arrivé pendant une crise du logement au début des années 2000). Enfin, un couple ne cohabitait pas avant l'immigration, mais cette

situation était révélatrice à d'autres égards de la dynamique conjugale et familiale, nous avons donc jugé pertinent de l'inclure dans notre corpus.

En outre, une autre manière de faciliter le recrutement à consister à offrir une compensation financière aux participant·e·s. Cette compensation symbolique, d'une valeur de 25 $ par personne, avait pour but de dédommager et remercier les participant·e·s pour le temps qu'ils nous ont accordé pendant les entrevues au milieu d'un horaire familial souvent très occupé. Comme cette décision a été prise environ au tiers du terrain effectué, nous avons recontacté les participant·e·s déjà entendu·e·s pour leur transmettre cette compensation, par souci d'équité. Un couple a préféré la décliner.

3.6.2. Le déroulement des entretiens

Le plus souvent les entrevues ont eu lieu au domicile des participant·e·s. Cela représentait la situation idéale pour faire parler de, et voir, leur lieu de vie, tant leur logement que leur quartier. Nous avons également pu nous rendre compte de la proximité ou l'éloignement des transports en commun – cela a donné lieu à quelques péripéties hivernales et une bonne compréhension de l'usage quasi exclusif de la voiture par certaines familles rencontrées. En outre, dans ces situations, la vie familiale s'infiltrait souvent au cours de l'entrevue ; la conjointe rentrait du travail, les enfants interrompaient, le téléphone sonnait, le chien jappait, le conjoint passait proposer du café, etc. Il est souvent arrivé, dans ces cas de figure, que nous rencontrions les deux conjoints l'un après l'autre, ce qui représentait quelques limites, comme la fatigue de l'intervieweuse ou le manque de recul par rapport au premier récit. Dans deux cas en particulier, la configuration du logement et le moment de l'entrevue ont fait que chacun des conjoints a largement entendu les propos de l'autre (la conjointe préparant le souper dans la même pièce ouverte où nous menions l'entrevue, par exemple, et reprenant son conjoint sur les dates de naissance des enfants). Dans ces conditions, nous remarquons que nous avons obtenu des récits alors assez similaires, entre les deux membres du couple, de leurs choix résidentiels ou de leur mode de gestion de l'argent. Ces observations réitèrent l'intérêt de mener des entrevues individuelles qui permettent de saisir des voix et des points de vue différents, parfois contradictoires, sur le couple, son fonctionnement, ses prises de décisions. Nous mettons en exergue à plusieurs reprises dans le texte les points de divergence de propos entre conjoints sur la même situation (à propos du projet migratoire, des

choix résidentiels ou du partage du travail financier). Quelques entrevues ont aussi eu lieu dans des cafés, à proximité du travail ou du domicile des personnes participantes – le choix du lieu de l'entrevue était laissé à la discrétion de la personne interviewée.

Les entrevues ont duré entre 1 h et 3 h 30, avec une moyenne autour de 1 h 45. Le déroulement des entrevues était toujours similaire : nous commencions par expliquer et faire signer le formulaire de consentement, puis nous remplissions avec le ou la participant·e un questionnaire sociodémographique. Ce choix, que nous savons parfois critiqué, n'a pas semblé induire un biais dans la suite de l'entrevue, au contraire il permettait une entrée en matière « officielle », à laquelle les participant·e·s s'attendaient – c'est ainsi qu'on imagine les enquêtes – ce qui a un aspect rassurant. Ce questionnaire permettait finalement une bonne porte d'entrée avant de discuter d'éléments plus intimes.

Nous leur demandions ensuite de nous raconter leur premier logement, et la manière dont ils avaient commencé à cohabiter avec leur partenaire. À l'aide de la ligne du temps (figure 2), ils et elles nous racontaient alors les logements successifs occupés jusqu'à présent. Nous posions au fur et à mesure des questions de clarifications, sur la manière dont s'étaient déroulés leurs choix, la manière de trouver le logement ou leur appréciation. Des questions étaient également posées sur les raisons entourant les décisions de déménager ou de rester, sur celles menant à la décision d'accéder à la propriété ou de louer, sur les aides familiales reçues, sur leurs usages du quartier, sur leur sentiment de chez-soi, sur leurs aspirations futures. Souvent, des éléments du parcours conjugal et familial émergeaient naturellement, notamment les naissances des enfants, les dynamiques avec la famille élargie comme l'hébergement par ou de membres de la famille. Bien sûr, le projet et le parcours d'immigration ont aussi été abordés en cours de parcours résidentiel, l'un et l'autre s'imbriquant nécessairement.

Dans un deuxième temps de l'entretien, nous abordions les questions relatives à la gestion de l'argent du couple. Nous commencions par leur poser une question expressément large qui les invitait à nous expliquer comment ils et elles géraient l'argent avec leur partenaire et comment cette organisation s'est mise en place. Puis, nous revenions plus spécifiquement sur leur organisation, avec des questions sur les discussions, justifications, tensions et représentations relatives à celles-ci, sur l'organisation des comptes bancaires, les sources de revenus, leurs accès, la gestion financière quotidienne, et qui paie quoi au sein du couple. Nous repassions ensuite à travers leurs parcours pour identifier l'évolution et les éventuelles transformations de leur gestion de l'argent. Après quelques entrevues, nous nous sommes rendu compte que peu

d'éléments de récits évoquaient le « rapport amoureux » (Belleau, Piazzesi et Seery 2020). Cette composante (ou plutôt son absence) a également été observée par Santelli dans le cadre de sa recherche sur l'amour conjugal : « Si l'amour est le premier motif du projet de vie à deux, l'allant de soi est tel que cela expliquerait que les interviewé·es y ont finalement fait peu référence explicitement : les personnes enquêtées n'ont pas développé un argumentaire de l'amour pour justifier leur couple » (Santelli 2018, 13). Pour y remédier, nous avons ajouté une question pour demander aux participant·e·s de qualifier leur couple par quelques mots (reprenant ainsi une technique utilisée par Seery [2020]), afin de mieux saisir les aspects de leur sémantique amoureuse qui informent leurs pratiques. Nous abordions également en cours de récit le rapport au travail rémunéré et domestique des conjoints, leur parcours professionnel, leurs écarts de revenus, leur partage des tâches ménagères et reliées au soin des enfants – l'évolution et la satisfaction de chacun·e par rapport à celui-ci.

Enfin, nous terminions par des questions sur leur niveau de vie, l'évolution de celui-ci le long du parcours conjugal, ainsi que leurs aspirations pour le futur. Il était également question de leurs projets en matière de logement et de retraite, ainsi que de leurs connaissances juridiques (notamment autour de la dimension financière) en matière de divorce ou de décès de l'un des conjoints dans le contexte québécois. Lorsque les participant·e·s exprimaient alors des questions à ce propos, nous y répondions dans la mesure de notre connaissance et les renvoyons vers les ressources adéquates. Souvent, à la fin des entrevues, des échanges informels émergeaient, partant généralement de questions autour de mon propre parcours d'immigration. Ceux-ci enrichissaient alors les récits élaborés au cours de l'entretien.

3.7. La démarche d'analyse

Le matériau qui constitue le cœur de l'analyse de cette thèse est composé des transcriptions complètes de chaque entrevue. À ces transcriptions s'ajoute une fiche complétée après chaque entrevue, dans le but de fournir des éléments de contexte sur l'entrevue : lieu, moment, personnes présentes, interruptions, premières impressions (étonnement, particularités, etc.).

L'analyse s'est réalisée en plusieurs étapes, comme autant de « couches », que l'on peut regrouper en trois grandes phases : l'analyse verticale, l'analyse horizontale (typologique dans notre cas), l'analyse théorisante (Gaudet et Robert 2018). La première phase consiste à se

pencher méticuleusement sur chaque « morceau » (chaque récit, dans le cas de notre thèse) dans son ensemble (le corpus des données) et à « condenser » l'information principale contenue dans chaque morceau (Gaudet et Robert 2018, 144). Dans le cas de notre recherche, nous devons jouer entre deux échelles d'unité d'analyse : l'individu et le couple. Concrètement, dans cette phase, nous avons d'abord lu à plusieurs reprises chaque transcription d'entrevue individuelle, de manière à nous imprégner des données. Puis, nous avons rédigé un résumé pour chaque couple, afin de reconstruire le parcours du couple, tout en mettant au jour les différences d'interprétation des situations par chaque conjoint·e. Enfin, nous avons procédé à un codage de chaque entrevue individuelle, en utilisant le logiciel *Dedoose*[62]. Une première version de la grille de codage a été produite à partir des premières lectures des récits et du cadre conceptuel, elle a ensuite été remodelée et affinée au fur et à mesure des premiers passages de codage. Cette grille est à la fois processuelle (par étape de la carrière migratoire) et thématique (les grandes dimensions sont : projet migratoire, gestion de l'argent, arbitrage résidentiel, travail rémunéré et domestique).

La deuxième phase de l'analyse, l'analyse horizontale, repose sur la comparaison entre les différents morceaux du corpus de données (Gaudet et Robert 2018). Pour cela nous avons produit des tableaux comparatifs des couples, par étape de la carrière migratoire et autour de nos deux thèmes principaux (gestion de l'argent et arbitrage résidentiel). Ces tableaux reposent sur les catégories du codage et les résumés par couple, afin d'assembler les lectures par conjoint et par couple. Ces tableaux permettent d'inclure dans l'analyse l'interaction entre les éléments du contexte structurel et les éléments biographiques, mais aussi de mettre en relief les rapports de genre au sein des couples (et communs ou différents entre les couples). À cette étape de la démarche analytique, nous avons eu recours à l'analyse typologique. Cette démarche est avant tout descriptive (Gaudet et Robert 2018), par opposition à la typologie idéaltypique qui est un processus de « modélisation » (Coenen-Huther 2003). Bien que descriptive, la méthode d'analyse typologique « fait référence [dans le champ sociologique], en particulier quand l'objectif est de rendre compte à partir d'entretiens approfondis des expériences vécues d'une population, confrontée à une même situation, vivant une condition semblable » (Demazière 2013, 334).

Ce processus analytique est en effet considéré comme « efficace », dans la mesure où il permet « de s'extraire de la singularité des cas individuels et du foisonnement des matériaux pour dégager des similitudes sans évacuer la richesse des corpus. […] [Il] permet de mettre de l'ordre,

[62] Ce logiciel a été choisi dans un souci d'accessibilité et de familiarité ; nous l'utilisions à ce moment-là dans le cadre d'un autre projet de recherche.

c'est-à-dire de réduire la complexité sans l'anéantir. » (Demazière 2013, 334). Concrètement, cette démarche consiste à « répartir la totalité des unités empiriques, déjà réduites et condensées, en un nombre limité de sous-ensembles, homogènes et bien distincts les uns des autres » (Demazière 2013, 336). Aussi appelée la « méthode des tas » (H. S. Becker 2002), elle repose sur le repérage d'unités-noyaux, puis sur des « opérations d'agrégation de nouvelles unités autour de ces noyaux, mais aussi de fusion, de division ou de création de tas » (Demazière 2013, 336). L'objectif est atteint lorsque « chaque unité se trouve dans un tas et un seul et quand toutes ont été classées » (Demazière 2013, 336).

Cette phase d'analyse nous a permis de dégager des « types » à chaque étape et pour chaque thème de notre recherche. Puis, nous avons fait ressortir analytiquement les facteurs d'appartenance et les modulations de significations de l'un ou l'autre type. Autrement dit, nous avons interrogé ce qui fait que telle unité, tel individu, tel couple, se retrouve dans une catégorie ou dans une autre, nous avons questionné les variations et les justifications entre les types. Enfin, nous avons testé analytiquement des « ponts » entre ces différentes typologies : comment passe-t-on d'une étape à une autre dans la carrière migratoire ? Quels sont les points d'approchement entre les types thématiques au sein d'une même étape ? Ainsi, nous avons construit au fur et à mesure des « types » de carrières (Garneau 2015) conjugale et migratoire.

La troisième phase de l'analyse, celle de théorisation, est « fondée sur un va-et-vient constant entre les résultats des deux premières strates de l'analyse et la revue de la littérature scientifique » (Gaudet et Robert 2018, 149). Cette étape consiste à faire ressortir les nouveautés observées empiriquement dans le cadre de ce travail de recherche et, ainsi, de proposer de nouvelles pistes de réflexion théorique ou conceptuelle. Dans le cadre de cette thèse, nous avons ainsi confronté nos résultats avec les littératures scientifiques, dont les recensions sont exposées dans les chapitres précédents, qui portent sur les dynamiques de genre dans la migration, mais aussi celles qui s'inscrivent dans les champs d'études de la gestion de l'argent et des arbitrages résidentiels au sein des couples (pas nécessairement immigrants).

Dans le cadre de ce document, les chapitres qui forment le corps empirique de cette thèse – les chapitres 4 à 7 – intègrent simultanément toutes ces couches d'analyse, ils présentent tant des éléments descriptifs qu'interprétatifs et de théorisation. Néanmoins, ils sont construits en gradation, c'est-à-dire que le caractère descriptif prime dans les premiers chapitres – ils exposent les situations de couple –, alors que les suivants apportent de plus en plus d'éléments d'analyse. C'est dans le cours de l'expérience de la carrière migratoire que la discussion avec les concepts

prend sa force. Le chapitre 8 s'appuie sur ces résultats pour en proposer une synthèse, laquelle prend la forme d'une typologie des manières de faire couple dans le processus migratoire.

3.8. Considérations sur la validité, l'éthique et les responsabilités de la recherche

Les critères qui assurent la valeur d'une démarche scientifique dépendent de la conception de la science qui les sous-tend (Gohier 2004). En recherche qualitative/interprétative, on parlera plutôt de critères de crédibilité, basés sur la rigueur méthodologique (Gohier 2004). Ces critères permettent de « juger du bien-fondé d'une recherche quant à sa capacité à rendre compte d'un phénomène, à le décrire, à le comprendre » (Gohier 2004, 6). Dans cette section, nous reviendrons sur les efforts mis en œuvre pour assurer la crédibilité et la transférabilité de ce projet de recherche. En outre, dans le paradigme interprétatif, on remarque un ajout de critères d'ordre éthique, notamment dans la relation entre le ou la chercheur·e et ses participant·e·s, pour cautionner la qualité et la valeur d'une recherche (Gohier 2004). Nous aborderons dans un deuxième temps ces considérations éthiques, qui nous mèneront à expliciter le positionnement social de la chercheure.

3.8.1. La rigueur méthodologique

Dans le cadre d'une recherche qualitative, les données sont construites dans l'interaction entre la chercheure et son terrain, elles n'existent pas en dehors de son intervention. Elles ne peuvent pas, à cet égard, être « validées », dans le sens d'être comparées à ce qui est vrai. L'enjeu repose donc sur la crédibilité des données et la transférabilité de leurs analyses. Pour atteindre ces critères, la chercheure doit faire preuve de transparence et expliciter les différents choix qui ont jalonné la réalisation de la recherche – c'est ce que nous avons taché de faire dans les sections précédentes de ce chapitre. Savoie-Zajc (2019), qui a analysé les pratiques des chercheur·e·s pour soutenir la rigueur dans leur recherche à partir d'une recension d'articles parus entre 2010 et 2017 dans la revue Recherches qualitatives, révèle le « bricolage » auquel ont souvent recours les chercheur·e·s : « [cette métaphore du "bricoleur"] désigne un chercheur qui va s'adapter à son terrain de recherche et établir, pour le temps de cette recherche, un équilibre entre les exigences

scientifiques et les aspects moraux, sociaux, culturels et logistiques de la recherche en train de se faire » (Savoie-Zajc 2019, 45).

La crédibilité, aussi désignée sous le terme de validité interne, renvoie à l'idée de vérifier « si les observations sont effectivement représentatives de la réalité ou crédibles, c'est-à-dire d'évaluer si ce que le chercheur observe est vraiment ce qu'il croit observer » (Drapeau 2004, 81). Dans le cadre de notre recherche, cette vérification repose sur la confrontation des données, et de leurs interprétations, avec les études (reconnues) qui ont servi à l'élaboration du cadre théorique de la recherche (crédibilité référentielle). En effet, les récits recueillis peuvent à ce titre être jugés « plausibles » au regard des recherches sur les parcours migratoires et du contexte québécois explicités. En outre, le projet de recherche a également fait l'objet de présentations académiques (notamment dans le cadre d'une « classe des maîtres » où une experte [externe à notre direction] du domaine de recherche était invitée à commenter ce projet) et non-académiques, qui ont permis d'effectuer un processus de « validation » de la démarche de récolte et d'analyse des données.

La transférabilité, ou validité externe, fait référence à « la possibilité de pouvoir généraliser les observations à d'autres objets ou contextes » (Drapeau 2004, 82). Dans le cadre d'une recherche qualitative, cela implique la notion de « saturation des données », c'est-à-dire que les nouvelles données recueillies n'apportent plus d'élément nouveau à la recherche, qui renvoie aussi à la constitution d'un échantillon de taille suffisante, ainsi qu'à la constitution stratégique de cet échantillon : « Les chercheurs doivent établir des stratégies d'échantillonnage afin de recueillir de l'information convergente sur un phénomène, mais aussi d'amasser une diversité de cas pour pouvoir mettre en lumière la complexité du sujet étudié » (Gaudet et Robert 2018, 147). Cela concerne aussi la description la plus fournie possible de la population étudiée. Boudreau et Arseneault indiquent à ce sujet :

> « Une description étendue des sujets, du terrain, des conditions sociales de l'étude, de l'évolution historique du phénomène ainsi que des précisions sur la définition et la signification accordées aux termes et construits utilisés, permettra une comparaison appropriée des résultats et de maximiser la validité externe. » (Boudreau et Arseneault 1994, 130)

C'est ce que nous nous sommes efforcée de produire dans le cadre de cette recherche doctorale, par la constitution d'un échantillon par choix raisonnés, informés des recherches existantes dans le domaine, et par la description riche du contexte social et des participant·e·s de l'étude.

En plus de ces critères méthodologiques scientifiques, se sont ajoutés avec le temps d'autres critères à la rigueur et à l'intégrité de la recherche, notamment sous l'impulsion des recherches-action ou des recherches collaboratives. Ces critères sont d'ordre éthique et appellent à une réflexivité de la part des chercheur·e·s. Ils portent par exemple sur « le respect des participants, leur degré d'inclusion dans la recherche et la qualité des échanges effectués » (Gohier 2004, 10), ou encore sur l'importance de retombées sociales positives (Gohier 2004). Nous abordons ces considérations éthiques dans la section suivante.

3.8.2. Les responsabilités et le positionnement de la chercheure

D'abord, soulignons que le présent projet a été approuvé par le Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS). Nous avons ainsi pris toutes les précautions nécessaires pour garantir l'anonymat des participant·e·s et s'assurer que la recherche n'ait pas d'impact négatif sur eux. Tout au long de la recherche, les données n'ont été accessibles qu'à la doctorante et conservées dans un endroit sécuritaire. Les enregistrements et leur transcription ont été codifiés afin de préserver leur confidentialité et seront détruits dans les délais prescrits.

Mais l'engagement éthique de la chercheure dépasse ces considérations déontologiques. La posture de la chercheure a des implications dans le processus de collecte des données, dans celui d'analyse, puis dans celui de restitution des résultats. Il en sort une certaine responsabilité, qui passe notamment par le dévoilement de la position de la chercheure, dans une perspective de la théorie du point de vue situé (« standpoint theory ») (Hill Collins 1986). En effet, il importe de reconnaître que la position de la personne qui produit les connaissances est socialement située et que cette position influence les différents choix qui jalonnent le projet de recherche. Néanmoins, présenter ces éléments de biographie n'en fait pas pour autant un « disclaimer against one's ignorance or errors [that] is made without critical interrogation of the bearing of such an autobiography on what is about to be said » (Alcoff 1991, 25). Je[63] demeure imputable (« accountable ») pour les propos tenus dans cette thèse.

[63] Dans cette optique, pour la suite de cette section « nous » passons au « je ».

Dans les sections qui suivent je tâcherai de situer mon point de vue en tant que femme, immigrante, blanche, notamment, et de ce que cela implique dans mon rapport au terrain, de la collecte à l'analyse des données.

3.8.2.1. La semi-proximité avec le sujet

J'entretiens une identification partielle avec mon objet de recherche : je suis immigrante. Néanmoins, je n'ai pas immigré en couple. Et, surtout, ma position sociale et ma biographie personnelle font que les structures sociales sont plus souvent d'opportunité que de contrainte dans ma carrière migratoire. En tant que jeune femme blanche, française, hétérosexuelle, de classe moyenne aisée, ayant été « mobile internationale » la première fois dans le cadre d'un échange universitaire entre une université parisienne et une université montréalaise. Mon expérience migratoire m'a appris cette culture de l'entre-deux, j'ai été façonnée par mon parcours migratoire : l'éloignement des proches, la reconstruction d'un sentiment de familiarité, les ponts entre les deux, la « double absence ». Dans les dix dernières années depuis ce début de carrière migratoire, je suis passée par plusieurs statuts d'immigration, étudiante internationale, visa de travail post-diplôme, étudiante internationale à nouveau, puis finalement immigrante reçue dans la catégorie « parrainage » (par mon conjoint franco-québécois). J'ai ainsi développé une connaissance intime de l'administration et des politiques migratoires québécoises et canadiennes. J'ai même « performé »[64] (Odasso 2020) ma relation amoureuse pour répondre aux attentes administratives du parrainage, et je suis en outre devenue une personne « à charge » (Espiritu 1999), sous tutelle économique pendant trois ans, de mon conjoint par ce processus. Mais j'ai toutefois rarement vécu l'angoisse de l'expiration de mon statut ou du refus de son renouvellement : je n'ai pas de difficultés à démontrer une situation financière suffisante, mes documents administratifs français ne sont pas remis en question et n'ont pas besoin d'être traduits et certifiés conformes, je n'ai pas de problèmes de santé, ni ne suis en situation de handicap qui pourraient être un enjeu lors de la visite médicale obligatoire, l'examen de mon dossier ne donne pas lieu à des délais d'attente exceptionnels. En outre, ma proximité avec le groupe ethnique majoritaire canadien-français, par mon apparence, mon origine, ma langue et mon nom (qui est souvent « québécisé » en Anne Goulet par mes interlocuteurs au quotidien, soulignons-le pour

[64] La procédure de demande de parrainage demande un ensemble de documents qui « met en scène » la relation : le récit de la rencontre, des photos qui montrent la relation et la manière dont celle-ci est connue de l'entourage, des preuves que les conjoints « se soutiennent mutuellement sur le plan financier et émotif », des explications sur le fait de ne pas être mariés, etc.

l'anecdote), fait également en sorte que je n'ai pas vécu de racisme ou de discrimination comme peuvent le vivre des personnes racisées (immigrantes ou non). Bien sûr les Français·es ont une réputation qui les précède, peuvent être l'objet de préjugés et vivre certaines formes d'exclusion au Québec, mais ils ne se heurtent pas au racisme systémique (bien au contraire si l'on en croit les revenus des personnes immigrantes d'origine française, par rapport à ceux de personnes immigrantes originaires d'autres pays[65]).

3.8.2.2. Le cadre de l'interaction en entrevue

Dans le cadre des entrevues, cette position a teinté le rapport entre la chercheure et des participant·e·s. Ma position d'immigrante a parfois contribué à l'établissement d'un lien de confiance par le partage d'une même expérience, notamment administrative et d'éloignement des proches. Mais, en raison de mes autres caractéristiques sociales, cette position n'était parfois pas « visible » au premier abord. L'interaction de l'entrevue de recherche a par exemple rappelé à l'un des participants l'entrevue de son processus de sélection migratoire, j'étais jeune, blanche et francophone comme l'agente d'immigration qui devait évaluer son dossier (à savoir, ses facultés « adaptables » et « rentables » dans la culture et le marché économique québécois [Haince 2014 ; Araya-Moreno 2014]).

Le fait d'être une femme blanche a également certainement aussi eu une incidence dans l'interaction des entrevues selon le genre de l'interlocuteur.rice. Sûrement a-t-elle eu une incidence sur les récits des hommes, mais j'ai surtout senti son incidence sur les femmes. Elles redoublaient d'efforts pour justifier leurs arrangements devant moi, en fonction de leur interprétation de mon propre positionnement (notamment féministe). J'ai remarqué au cours des entrevues, par exemple, une différence dans l'importance que certaines femmes accordaient à leur poids dans les prises de décisions au sein de leur couple. Deux cas sont particulièrement illustratifs de ce rapport. Dans le premier cas, l'une des répondantes (femme, couple A, 2 enfants Algérie) m'a rapporté avoir été l'objet de beaucoup de préjugés depuis son arrivée : femme d'origine maghrébine, elle a beaucoup entendu dès qu'elle avait le moindre problème (par exemple de santé) « et comment ça va avec votre mari ? », lui sous-entendant plus ou moins qu'elle y était soumise ou qu'elle pouvait être victime de violence, selon son interprétation. Elle insiste alors beaucoup, au cours de l'entrevue, pour souligner que c'est *elle* qui a le dernier mot

[65] « Dix ans après leur arrivée, le revenu d'emploi médian des immigrés économiques français s'élevait à 59 100 $, soit 23 % de plus que les autres. » (Vailles 2020)

sur les décisions au sein de son couple, et, il me semble, ainsi prévenir ou compenser les stéréotypes que sa situation soulève dans sa vie quotidienne, face à d'autres « représentants d'institutions » qui me ressemblent sans doute. *A contrario*, dans le deuxième cas, une femme, blanche, originaire de France, qui a des revenus supérieurs à son conjoint, me précise : « Enfin, de toute façon c'est lui qui domine dans le couple, hein, donc [rires] je veux dire… *je vous rassure de suite* ! » (femme, couple B, 2 enfants, France). Cette dernière fait écho aux travaux de Tichenor (2005), qui montrent, aux États-Unis, comment les femmes qui gagnent plus que leur conjoint font également plus de tâches ménagères, pour compenser l'écart à la norme de leur couple. En interprétant qu'en me ressemblant nous avons sûrement des normes communes sur le partage conventionnel des rôles de genre, elle met en avant le poids de décision de son conjoint dans le cours de l'entrevue.

3.8.2.3. L'héritage sociologique classique et l'analyse

Dans mes analyses, mes influences et héritages sociologiques ne sont certainement pas complètement décolonisés. J'ai d'abord été formée à la sociologie classique, par l'étude des « pères » de la sociologie, en France. Mes premières lectures provenant des Cultural Studies ou abordant l'intersectionnalité et les enjeux de la positionnalité de la chercheure, ont eu lieu « récemment » dans ma carrière d'étudiante, à partir de ma maîtrise en sociologie à Montréal. Ainsi, dans le cadre de cette recherche doctorale, je me suis efforcée de « diversifier » les sources de ma recension de la littérature, notamment pour inclure des travaux de chercheures femmes et/ou originaires des pays dits « des Suds ». Je suis bien consciente toutefois qu'un risque demeure d'instrumentaliser justement ces auteures :

> « L'antiracisme affirmé se limite bien souvent à la lecture et à l'utilisation de textes d'auteurs racialisés. Les chercheurs blancs en tirent des bénéfices symboliques et matériels : "The very acknowledgment of our racism and privilege can be turned to our advantage" (Thompson, 2003: 11-12). » (Forcier 2019, 209).

Je reconnais donc ma position, en même temps que je reconnais que la présenter ne change rien au fait que je reste prise dans ce système de pouvoir plus large. Ma responsabilité théorique tient donc dans un engagement avant tout moral, envers les participant·e·s à cette étude surtout, de rendre compte de leur parcours le plus fidèlement, sensiblement et attentivement possible. Il

demeure que mon interprétation et sa restitution sont produites depuis mon point de vue, elles sont donc partiales et partielles.

Si les analyses et l'interprétation des données de cette recherche doctorale sont influencées par ma position sociale et ma biographie personnelle, l'inverse est aussi vrai : documenter la construction conjugale des participant·e·s, et les règles de sens de la sémantique amoureuse sur lesquelles elle repose, a parfois réinterrogé ma vision personnelle de celle-ci – chacun·e pense la sienne « naturelle », n'est-ce pas ? c'est finalement l'objectif : si l'amour rend aveugle, c'est bien de son propre mécanisme. Convaincu·e·s par leur justification, notamment sur la manière de gérer l'argent – vue elle aussi si naturellement – les propos des participant·e·s m'ont parfois menée à repenser ma propre gestion de l'argent avec mon conjoint (« est-ce qu'ouvrir un compte commun ne serait pas la plus belle preuve d'amour ? », « ne serait-il pas temps de rédiger nos testaments ? »). Chaque entrevue a ainsi été rediscutée, en dehors du processus d'analyse scientifique, à la lumière de soupers romantiques (ou pas). C'est par la confrontation avec nos propres considérations – dont on devient alors conscient – qu'émergent aussi ces ruptures de l'évidence, ces lectures sociologiques de l'intime.

3.9. Limites de la recherche

Cette recherche a un statut très exploratoire. Mais cela ne l'exempte pas pour autant de présenter certaines limites d'ordre méthodologique et conceptuel. Nous les étayons dans cette section.

En ce qui concerne le corpus de données sur lequel repose cette recherche, il est certes riche, il demeure néanmoins basé sur un échantillon relativement restreint. C'était en effet un souhait pour permettre une analyse profonde des récits (Bryman 2012). En outre, nous avons dû être flexible sur le recrutement et donc assouplir les critères de l'échantillon raisonné. Ensemble, ces deux aspects complexifient l'analyse et réduisent le potentiel de transférabilité et de généralisation (validité externe) des résultats. Pour y remédier, nous avons tâché de conserver une transparence sur ces limites tout au long de la présentation des pistes d'analyse (Boudreau et Arseneault 1994, 130). Enfin, malgré une hétérogénéité des situations à l'étude, l'échantillon constitué par les aléas du recrutement offre une vision parcellaire de la réalité des personnes immigrant au Québec par la catégorie des « travailleurs qualifiés sélectionnés ». L'objectif n'est pas d'obtenir un échantillon représentatif de cette population – ce serait vain dans le cadre de l'approche méthodologique

choisie – mais au moins d'avoir une grande diversité de situation. Or, plusieurs angles morts persistent dans la constitution de notre échantillon. À ce titre, entre autres, une région d'origine, l'Asie, n'est pas représentée dans notre échantillon, alors qu'elle représente une part notable de l'immigration au Québec – un tiers des nouveaux arrivants entre 2011 et 2015 (Posca 2016).

En ce qui concerne la démarche d'analyse, l'ambition d'adopter dans ce projet une posture théorique intersectionnelle a montré quelques failles. Si l'analyse que nous proposons dans les prochains chapitres permet de mettre au jour les mécanismes des rapports sociaux de genre, leur interaction avec ceux de race et de classe demeure occultée dans une certaine mesure. Du point de vue de la classe, en nous focalisant sur les couples de « travailleurs qualifiés sélectionnés par le Québec », nous avons présupposé d'une certaine homogénéité des catégories socioéconomiques auxquelles appartenaient ces conjoint·e·s. Cette homogénéité est vraie dans une certaine mesure : ce sont des personnes qui ont des ressources prémigratoire conséquentes (chapitre 5). Néanmoins, certains écarts persistent, et une attention plus méticuleuse aux effets de l'appartenance sociale des couples (qui supposerait également de les replacer finement dans leur contexte national d'origine) aurait permis de prendre en compte les rapports sociaux de classe. En effet, nous remarquons, par exemple, que les couples qui ont le plus de ressources (économiques notamment) sont moins confrontés à la nécessité de faire évoluer leurs arrangements financiers le long de leur parcours migratoire. Un effet du statut économique des couples est donc à souligner, mais nos données ne permettent pas d'analyser plus en profondeur cet aspect, et notamment son intersection avec les rapports sociaux de genre et de race. Du point de vue des rapports sociaux de race, si nous avons fait ressortir plusieurs pistes d'analyse, notamment en ce qui concerne les attentes sociales subjectives en fonction du fait d'appartenir ou non à une minorité racisée (chapitre 7), ces mécanismes ne sont pas analysés de manière systématique dans leur interaction avec les rapports sociaux de genre et de classe. Autrement dit, dans notre étude, les rapports de genre priment dans l'analyse sur les autres rapports sociaux, ce choix de lecture en invisibilise d'autres. C'est là que réside toute la pertinence mais aussi la difficulté de tenir une analyse intersectionnelle. À ce titre, et en plus des enjeux relatifs à ma position sociale, éloignée de celles des militantes afroféministes à l'origine de ce mouvement politique-théorique (Bilge 2015), je ne prétends donc pas avoir opéré une analyse intersectionnelle dans le cadre de cette thèse.

Le prochain chapitre entre dans le vif du sujet, avec une exploration des arrangements conjugaux des couples à l'étude avant qu'ils n'entament leur projet migratoire. Comme nous l'avons expliqué, ce chapitre est le premier (le point de départ) d'une série de quatre qui visent à retracer les carrières migratoires des couples, en apportant un éclairage particulier sur leurs (re)configurations de leur gestion de l'argent et de leur arbitrage résidentiel.

CHAPITRE 4 : LES SITUATIONS DES COUPLES AVANT L'IMMIGRATION

Introduction

Comme nous l'avons déjà étayé dans les chapitres précédents, il est insuffisant d'étudier la migration sans connaître « l'avant » de la migration (Sayad 2006). L'absence d'études « prémigratoires » est un manque important dans la compréhension du parcours migratoire (Moujoud 2008).

L'objectif de ce chapitre est ainsi de présenter les situations résidentielles et de gestion de l'argent des couples avant l'immigration. En replaçant les dynamiques conjugales dans leur contexte prémigratoire, nous obtenons d'abord des éléments d'indices de la manière dont se sont construites ces dynamiques. Nous remarquerons d'ailleurs que l'immigration (dans la conception du projet ou par des expériences migratoires antérieures) est déjà présente dans la vie de certains couples. Ensuite, ces éléments nous informent aussi du contexte normatif de l'environnement social et familial – en plus du positionnement des couples par rapport à celui-ci. Cela nous permet de prendre le pouls de la pluralité des situations des couples avant l'immigration et de rompre avec une vision homogénéisante de celles-ci. En effet, en exposant les manières dont ces couples « s'arrangent » des attentes en termes de normes de genre pour leur couple, les pratiquent et les adaptent dans leur vie quotidienne, nous verrons que de nombreux couples s'écartent finalement des normes adoptées et largement valorisées par leur entourage, selon eux ; par défi, mais aussi pour acheter la paix conjugale. Cela nous permet d'obtenir une version subjective des normes du contexte national d'origine – dont les personnes rencontrées sont par ailleurs très conscientes – et ainsi de rompre avec une vision surplombante et homogène des sociétés de départ : « Adopter un point de vue dynamique permet d'échapper à "*une analyse culturelle du genre* [qui] *produit parfois des images statiques qui ne sont pas moins déterministes que les explications biologiques des rôles masculins/féminins dans la société*" (Nader 2006, p.23) » (Delcroix 2013, 90).

Finalement, en posant ce cadre des structures de contrainte et d'opportunité des contextes de chacun – leur champ des possibles –, des caractéristiques individuelles des couples, et de la manière dont cet ensemble influence leur organisation financière et leur trajectoire résidentielle, nous posons aussi les premiers jalons du tableau général qui ressortira des prochains chapitres.

Dans un premier temps, nous retracerons le volet résidentiel des couples, puis nous reviendrons sur les aspects financiers de ceux-ci. Enfin, nous conclurons sur un ensemble d'indices des dynamiques conjugales des couples rencontrés que ces arrangements révèlent. Nous soulignerons notamment l'hétérogénéité des situations résidentielles et d'organisation financière des couples, avec deux grandes tendances, soit celle d'un début de cohabitation chez le conjoint masculin, et celles des fortes contribution et participation féminines à la gestion financière des couples.

4.1. Parcours résidentiels : du début de la cohabitation au départ migratoire

Les parcours résidentiels des couples rencontrés sont très diversifiés. Nous pouvons toutefois les regrouper dans quatre grandes logiques qui sous-tendent les débuts de leur cohabitation[66] : s'installer dans la maison familiale du conjoint masculin, s'installer dans un logement « neutre », s'installer chez lui et s'installer chez elle. En décrivant ces formes, nous portons également une attention à ce qui était attendu des couples, en plus de leurs propres aspirations et réalisations concrètes. Nous conclurons cette section sur plusieurs constats tirés de ces observations, notamment en ce qui concerne les solidarités familiales, les normes dominantes et les aspirations divergentes, ainsi que la forte proportion de couples propriétaires.

4.1.1. S'installer dans la maison familiale du conjoint masculin

Les couples algériens, roumains[67], camerounais et burkinabés de notre échantillon rapportent la tendance générale des couples de leur pays, à l'époque de leur propre mise en couple[68], à s'installer ensemble après le mariage dans la maison familiale du côté du mari, avec les autres

[66] Seul un couple ne cohabite pas avant le départ migratoire, les conjoints du couple I vivent chacun chez leurs parents jusqu'à leur immigration.

[67] En Roumanie, la tendance serait à la cohabitation intergénérationnelle, mais pas nécessairement du côté patrilocal, d'après nos répondants concernés.

[68] N'oublions pas que le temps court de la carrière migratoire s'inscrit dans un temps long des changements dans les sociétés d'origine comme celle d'établissement.

membres de la famille de celui-ci (ses parents, sa fratrie célibataire, ses frères et leurs conjointes) :

> « C'est comme dans toutes les cultures maghrébines : on restait chez nous, chez nos parents, c'est-à-dire chez nous, à l'époque bien sûr là, c'est rare que tu voies un jeune qui sort habiter à part. On habite avec nos parents, c'est-à-dire nos parents vieillissent avec nous. C'est comme tous les enfants vivent dans la même maison, on construisait bien sûr au fur et à mesure que la famille grandissait » (homme, couple E, 3 enfants, Algérie).

En pratique, seuls quelques couples rencontrés ont toutefois suivi cette trajectoire (couple A, couple D, couple E, couple N), et deux seulement l'ont maintenue jusqu'à leur départ pour le Québec (couple A et couple N).

Pour ces couples, la décision de s'installer dans la maison familiale relève de motifs pluriels. Il s'agit certes d'une question de tradition : « Ça se fait comme ça. Très symbolique » (homme, couple N, 3 enfants, Burkina Faso), mais c'est aussi un enjeu lié au marché économique et résidentiel local, notamment en Algérie, qui réduit les possibilités de faire autrement : « Chez nous en Algérie, c'est comme la grosse affaire d'avoir un logement, la grosse grosse affaire ! C'est très difficile. » (homme, couple C, 3 enfants, Algérie). En Roumanie, aussi, le motif est avant tout économique, dans le contexte de la dictature qui sévit au moment de la rencontre des conjoints du couple D (2 enfants, Roumanie). C'est donc par une forme d'habitude contrainte que les jeunes couples vivent avec la famille élargie, selon les propos de cette répondante : « Bon quand on s'est mariés on n'avait pas où aller, donc c'est chez mes beaux-parents qu'on a habité pendant un an. » (femme, couple D, 2 enfants, Roumanie). Résider dans la maison familiale prend aussi le sens d'une aide pour concrétiser leur projet migratoire : « Là on payait pas, on vit avec eux gratuitement. C'est d'ailleurs grâce à eux qu'on a ramassé un peu d'argent pour venir ici, parce que sinon comment on va faire les économies ? C'est impossible. » (femme, couple A, 2 enfants, Algérie).

Ce sont aussi des raisons multiples qui font en sorte que les couples modifient leur mode résidentiel et quittent le domicile familial : quand ils peuvent se permettre financièrement d'habiter seuls, quand des tensions familiales émergent ou quand ils obtiennent de nouvelles opportunités. Pour les conjoints du couple E (3 enfants, Algérie), par exemple, ils ont commencé leur vie commune dans la maison parentale du conjoint, mais une mésentente entre les belles-sœurs (les conjointes des frères) les a conduits à la quitter. Ces conflits émergent du décalage entre les modes de vie très différents des deux femmes, la conjointe du couple E étant plus indépendante :

> « [La femme de mon beau-frère] elle allait pas à l'école, elle restait à la maison, elle sortait pas. Alors, par contre, même si je suis mariée, je suis retourné aux études, j'ai fait l'informatique. Alors c'était un peu difficile de gérer ça, parce que moi je sors, elle elle sort pas. Comme c'est… on a partagé les tâches ménagères à la maison. Comme si je rentre pas tôt, le dîner il est pas fait, alors c'était ma responsabilité, c'était vraiment comme "picky, picky, picky" [rires]. » (femme, couple E, 3 enfants, Algérie).

Quant aux membres du couple D, ils déménagent de la maison familiale pour un appartement individuel dès que le système gouvernemental en place leur en attribue un :

> « c'était un système de points, qui était mis au point par l'État roumain. Les priorités étaient données pour les jeunes parents, pour des personnes qui pouvaient prouver qu'ils sont au-dessus de "*normatives*", ça veut qu'il y avait comme 5-6 m^2 par personne ou quelque chose comme ça. Donc, moi j'ai prouvé que j'habite [avec ma femme et mon enfant] chez mes parents, dans une pièce qui est – si je me souviens bien – d'environ 12 min 2 s, quelque chose comme ça. Donc, on était au-dessus des *normatives*, donc logiquement sur la liste des priorités, c'est pour ça qu'ils nous l'ont donné. » (homme, couple D, 2 enfants, Roumanie)

Par ailleurs, les modes de vie des couples qui poursuivent leur cohabitation avec la famille élargie font en sorte que ceux-ci, en pratique, ne vivent finalement que partiellement dans ce domicile. Pour un conjoint masculin à cause d'un emploi à l'extérieur de la ville et pour l'autre à cause d'études supérieures entamées à l'extérieur du pays. Les conjointes partagent donc leur temps entre le domicile familial patrilocal et le domicile de leurs parents. Quant à leur satisfaction envers ce mode d'habitation, il semble assez mitigé. L'une des conjointes qualifiera cet arrangement résidentiel de « correct » (femme, couple A, 2 enfants, Algérie). Cette situation contribue d'ailleurs à la formation de leur projet migratoire, notamment dans l'optique de trouver une autonomie du couple par rapport la famille élargie :

> « On est d'accord les deux, pour le projet, pour qu'on soit ensemble. Et quand on va arriver, on va arriver à faire notre vie ensemble, on va pas rester avec les beaux-parents, les frères, c'est la vie des Algériens. On peut pas acheter une maison, on peut pas arriver à avoir une maison. L'indépendance du couple… voilà ! [rires] » (femme, couple A, 2 enfants, Algérie).

4.1.2. S’installer dans un logement « neutre »

C’est justement une volonté d’indépendance du couple qui motive le choix de ceux (cinq couples) qui s’installent, dès le début de leur cohabitation, dans un appartement « neutre », c’est-à-dire ni celui d’une famille ou de l’autre, ni celui d’un des conjoints.

Alors que la tradition voudrait que le couple s’installe dans la famille du conjoint masculin, les conjoint.e.s du couple C justifient en effet leur refus d’habiter dans la maison familiale par leur volonté d’autonomie : « Nous, habiter chez la famille, c’était carrément non, parce qu’on voulait notre liberté, et puis moi je suis du genre… c’est-à-dire plus je peux pas habiter chez quelqu’un, et puis je travaille, donc quand je reviens… je voulais pas me faire servir, tu vois. » (femme, couple C, 3 enfants, Algérie). Ce choix ne se réalise toutefois pas sans difficulté dans un marché locatif restreint, et leurs déboires auront une incidence sur leur volonté d’être propriétaire à leur arrivée au Québec.

Les trajectoires de cette catégorie sont par ailleurs souvent marquées par une accession rapide à la propriété dans leur parcours conjugal, bien avant d’envisager leur projet migratoire. Cet achat marque aussi une forme d’engagement du couple, soit pour sceller le mariage qui vient d’être prononcé, soit comme une étape dans la formation du couple. Une participante se souvient : « c’est vrai qu’au début moi j’avais un petit peu peur et puis je me suis dit c’est un engagement : tu prends un truc pour 20 ans ensemble, ouais c’est quand même un grand engagement » (femme, couple L, 1 enfant, France).

Ces achats immobiliers au début de leur relation conjugale indiquent que les couples de cette catégorie ont des situations économiques aisées, peut-être plus que le reste de l’échantillon. Mais, ces achats révèlent aussi des différences au sein des couples dans leur possibilité de contribuer financièrement. Ainsi, le couple G (2 enfants, Mexique) a acheté leur premier appartement commun au moment du mariage grâce à leurs économies, mais le conjoint masculin précisera en entrevue que ces fonds sont davantage les siens que ceux de sa conjointe. Quant au couple L (1 enfant, France), cet achat (une idée de lui) contraint la conjointe à rapidement entrer sur le marché du travail, malgré un désir de poursuivre ses études, pour contribuer davantage aux dépenses du ménage. Nous retrouvons ainsi, à travers le mécanisme de l’accès à la propriété, des illustrations du fait qu’on n’oublie pas d’où vient l’argent, et qu’on a tendance à avoir un mode de vie correspondant à celui qui gagne plus dans le couple (dans ces deux cas, le conjoint masculin) (Belleau, Lavallée et Seery 2017a ; Belleau et Lobet 2017). Quant au choix de la localisation, il

est guidé généralement par la proximité des emplois et de l'école des enfants. Ce choix se fait alors souvent sous l'impulsion de la personne responsable des trajets. C'est ainsi la conjointe du couple J qui doit faire la route jusqu'à l'école de leur enfant située à plus de 25 km de chez eux qui est à l'initiative de leur déménagement : « puis tous les matins, tous les soirs on faisait des allers-retours. Puis en fait après deux ans j'en ai eu marre. [rires] » (femme, couple J, 1 enfant, France).

Enfin, cette autonomie résidentielle du couple peut aussi être partielle, car facilitée par la famille élargie elle-même. C'est le cas du couple O (1 enfant, Colombie), à qui les parents de la conjointe offrent un appartement dans un village en périphérie de Bogota au moment de leur mariage.

4.1.3. S'installer chez lui

Une autre forme de début de cohabitation partagée par notre échantillon (quatre couples) est celle d'élire domicile chez le conjoint masculin. Ce choix révèle généralement un écart entre le conjoint masculin, plus âgé et mieux établi professionnellement, qui est déjà émancipé du logement familial alors que la conjointe quitte le domicile parental pour le rejoindre. Cette situation peut amener plus ou moins de tensions entre les conjoints. Pour la conjointe du couple H, par exemple, cette première cohabitation n'est pas évidente : « Au tout début c'était difficile pour moi d'habiter chez lui, parce qu'il avait toutes ses façons de faire les choses, de régler même les affaires de la cuisine » (femme, couple H, 1 enfant, Colombie).

Toutefois, cette situation résidentielle est généralement temporaire, soit avant d'immigrer, soit avant de déménager vers un logement « neutre ». L'étape « logique » pour ces couples semble alors, lorsque possible, d'accéder à la propriété, ce qui coïncide souvent avec la réalisation d'un projet familial, la naissance d'un premier enfant. Les répondant·e·s justifient en effet leur achat immobilier souvent en termes de respect de la tradition culturelle, comme le fait par exemple cette conjointe :

> « Je pense que ça, c'est culturel [de devenir propriétaire], ok, on a dans la tête toujours qu'on devrait, qu'on doit avoir une maison pour la famille, parce que nous sommes trop familial, c'est qu'on est… on est plus des familles de vivre ensemble, d'avoir des espaces pour rassembler la famille et tout ça. Alors, on n'est pas des personnes qui ont de l'argent,

> ni rien de ça, la pensée c'est que si on fait des économies, on arrive à avoir au moins une maison, on va pouvoir avoir au minimum un patrimoine. » (femme, couple Q, 2 enfants, Colombie)

De nouveau, la famille élargie joue alors souvent un rôle dans l'accès à la propriété. C'est par exemple le père de la conjointe du couple Q qui les aide à réaliser ce projet : « Il nous a prêté l'argent de l'hypothèque, on a payé l'hypothèque – l'hypothèque en Colombie c'est très cher, les taux, ça peut monter presque à 20 % – alors on a décidé de payer mon père » (femme, couple Q, 2 enfants, Colombie).

4.1.4. S'installer chez elle

Une forme plus rare de première cohabitation advient lorsque l'homme rejoint sa conjointe (trois couples). Ces cas semblent résulter d'une très grande solidarité familiale du côté de la conjointe. Par exemple, le père de la conjointe du couple F se retire du logement qu'il occupait avec cette dernière, lorsqu'elle donne naissance à son premier enfant, pour que le jeune couple nouvellement parent s'installe ensemble : « Ma femme habitait avec son père, (…) il a arrangé les choses pour laisser cet appartement pour nous, il payait le loyer pour nous, il nous a facilité les choses pour commencer à vivre ensemble. Dans ce moment-là, nous étions des étudiants universitaires » (homme, couple F, 1 enfant, Colombie). Le père achètera ensuite pour eux leur second logement, qu'ils occupent jusqu'à leur départ pour le Québec.

Quant au couple P, le conjoint masculin rejoint la conjointe dans la maison familiale héritée qu'elle partage avec sa sœur et le mari de celle-ci :

> « Étant donné qu'on n'avait pas beaucoup d'argent à l'époque… En Roumanie, pour avoir une maison, pour louer des appartements, c'était difficile. On est restés comme amis pendant quelques années avant d'habiter ensemble et nous avons habité chez moi. […] C'était ma sœur avec son mari et moi avec mon ami. C'était pas mon mari à l'époque, c'était comme 3 ans avant notre mariage. » (femme, couple P, 2 enfants, Roumanie)

Dans le troisième couple de cette catégorie, la conjointe (couple B) a également hérité d'un appartement de ses parents, dans lequel elle vit seule puis est rejointe par son conjoint. C'est elle seule qui en assume financièrement les charges.

4.1.5. Constats de la section

On remarque les fortes solidarités familiales qui entourent les trajectoires résidentielles de ces couples, notamment au début de leur cohabitation. Ces solidarités prennent différentes formes : financière, d'héritage ou d'hébergement sous son toit. Celles-ci nous permettent de supposer à la fois les liens et les traditions qui sous-tendent ces réseaux familiaux, ainsi que les situations financières confortables des familles de la plupart des interviewé·e·s. Néanmoins, parfois en réaction aux familles élargies, parfois soutenus par celles-ci, les couples construisent leur propre trajectoire résidentielle, malgré les injonctions normatives et en s'adaptant au contexte socioéconomique dans lesquels ils évoluent. En effet, si pour beaucoup la tradition voulait que le couple élise domicile chez la famille du conjoint masculin, nombreux sont ceux qui la transgressent pour privilégier leur autonomie. Des considérations économiques freinent toutefois l'élan de certains, notamment en prévision du projet migratoire.

Par ailleurs, nous observons que ce sont plus généralement les femmes qui rejoignent leur conjoint (que ce soit dans le domicile familial ou personnel). Cette décision semble être prise parfois par défaut, au détriment de la satisfaction de certaines conjointes. On y voit là une expression des différentes attentes en termes de normes de genre : les hommes peuvent souvent plus s'émanciper du logement familial pour résider seul, tandis que les femmes passent directement du logement familial à celui de leur conjoint. C'est également une conséquence de l'écart d'âge au profit des conjoints masculins alors déjà plus établis professionnellement et économiquement que leur conjointe. En outre, le fait de s'installer chez le conjoint masculin peut contribuer à accéder plus rapidement à la propriété (pour entrer dans un territoire « neutre »). Or, c'est à nouveau le conjoint masculin qui peut alors contribuer plus que la conjointe. Cette situation peut participer à donner plus de poids au conjoint masculin dans le choix résidentiel, bien que nous remarquions que d'autres critères sont parfois priorisés, notamment la proximité de l'école des enfants – priorité qui repose alors sur le partage des tâches liées aux enfants, et qui peut être l'apanage de la conjointe.

Au moment d'envisager le projet migratoire, on remarque la forte proportion de couples propriétaires de leur logement, voire de plusieurs logements, ou en construction de leur maison : sept couples sont les propriétaires uniques de leur logement, deux possèdent un terrain et sont en voie de construire, une est héritière en partage avec sa sœur et un autre couple a vendu récemment son logement. Ces possessions serviront, souvent, nous le verrons plus tard, à réaliser le projet migratoire – elles deviennent des ressources migratoires.

4.2. Organisations financières au sein des couples : les situations prémigratoires

Concernant les gestions financières entre conjoints, plusieurs modèles d'organisation se dessinent aussi parmi les couples rencontrés, et souvent, de nouveau, en décalage avec les traditions partagées dans leur pays respectif. Plusieurs de ces organisations recoupent les deux grands principes mis en relief par Belleau concernant les couples québécois : la mise en commun des revenus et le partage des dépenses. Toutefois, un autre principe émerge de nos observations, celui du conjoint masculin comme « pourvoyeur » exclusif, quel que soit le revenu féminin.

4.2.1. Le conjoint masculin, pourvoyeur financier exclusif

Selon les interviewé·e·s, à l'époque de leur propre mise en couple, la tendance pour la grande majorité (notamment en Afrique et en Amérique latine) serait de partager les rôles en fonction de leur genre : les hommes pourvoyeurs financiers, les femmes pourvoyeuses de soin : « Je pense de façon culturelle, nous on a été élevés à dire : "l'homme doit travailler, la femme doit rester chez elle en s'occupant des enfants" » (homme, couple G, 2 enfants, Mexique).

Pourtant, seuls trois couples adoptent ce modèle d'organisation conjugale, dans lequel l'homme endosse l'ensemble des dépenses du ménage. Ce choix résulte à la fois d'une nécessité économique lorsque la conjointe n'a pas de revenus, et d'une transmission familiale de valeurs que l'on souhaite reproduire.

C’est dans ces termes que l’un des participants exprime ce modèle de partage des rôles conjugaux idéal qu’on lui a transmis et auquel il aspire :

> « En fait chaque couple a ses réalités, mais en tant qu’Africains, Camerounais, on a aussi nos façons de voir le couple. Dans l’éducation qu’on a reçue, la façon dont a vu, […] je sais c’est quoi le rôle d’un homme, je sais c’est quoi les rôles d’une femme, je sais les attentes que j’ai envers ma femme parce que je les identifie à ma mère, et je sais ce que j’ai à faire, parce que je l’identifie à mon père. Je pense, elle de son côté c’est la même chose. Donc dans un couple, il faut… j’ai pas envie d’utiliser le terme l’homme c’est l’homme et la femme c’est la femme, mais c’est pour dire qu’en tant que père, par exemple, sur le plan financier, je dois m’assurer que ma famille ne manque de rien, indépendamment de ce que ma femme gagne. » (homme, couple I, 2 enfants, Cameroun)

Dans deux couples, cette organisation repose aussi sur le fait que les conjointes n’ont pas de revenus personnels. Ce qui est notamment renforcé par l’écart d’âge entre les conjoints et donc d’entrées différenciées sur le marché du travail : au sein de ces deux couples, les conjoints masculins ont un emploi rémunéré alors que leur conjointe poursuit des études supérieures. La manière dont est redistribué l’argent au sein de leur couple ne prend pas la forme d’une allocation directe : au sein du couple E, le conjoint laisse une somme d’argent en monnaie chez eux dans laquelle la conjointe peut puiser selon ses besoins, quant au conjoint du couple I, qui ne vit pas avec sa conjointe, il semble que ce soient ses parents à elle qui prennent soin d’elle, et lui des dépenses reliées à leur enfant.

Pour autant, le fait de travailler à l’extérieur pour les femmes n’est pas dissuadé, cela est même encouragé par les conjoints masculins de cette catégorie que nous avons rencontrés. Ainsi, la conjointe du couple N (3 enfants, Burkina Faso) travaille en tant qu’accoucheuse, mais son argent est considéré, par les deux conjoints, comme totalement personnel, pour elle. Le conjoint du couple N, s’il suppose qu’elle participe à des tontines par exemple, n’aborde pas le sujet et ne souhaite pas savoir ce qu’elle fait de son argent : « Elle mène sa vie » (homme, couple N, 3 enfants, Burkina Faso). Selon lui, l’argent se discute entre hommes ou entre femmes, mais les uns ne s’immiscent pas dans les discussions des autres, et inversement.

Il est également à noter que, pour le conjoint du couple N en particulier, la situation résidentielle a une incidence sur les contributions financières. En effet, dans la maison familiale dans laquelle ils vivent, celui qui a la responsabilité ultime d’être le pourvoyeur principal est, selon la tradition, le chef de famille (élargie). Dans le cas de sa famille, c’est le frère aîné. Chaque autre membre

(masculin) de la famille, dont le conjoint du couple N, contribue à hauteur de ce qu'il peut, pour des dépenses qui concernent alors l'ensemble de la famille élargie. L'organisation financière n'est donc plus seulement conjugale, mais élargie au cercle familial.

Ce décalage entre conjoints dans la contribution financière aux dépenses du ménage produit un écart dans la littératie financière de chacun·e : « Quand j'étais en Algérie, j'ai jamais travaillé, j'ai été aux études. Dès que j'ai fini mes études, je suis venue ici. Moi la question argent, j'ai pas une grande expérience ! » (femme, couple E, 3 enfants, Algérie). Pour le couple N, cela crée également une différence dans le poids de chacun·e dans les prises de décision, au détriment de celle qui contribue moins :

> « C'est celui qui dépense toujours, c'est celui qui a les revenus, c'est celui qui a le dernier mot, la conclusion. […]
>
> Q : et votre femme, elle prenait pas part aux décisions par rapport au logement, par rapport à… ?
>
> R : Pas vraiment. Si je dis "pas vraiment", je ne veux pas nier en bloc, parce que quel que soit… l'environnement aussi impacte sur la décision. Si tu vis avec quelqu'un, la façon de regarder, sa façon de voir, à un moment ça influence ton processus décisionnel, mais c'est pas la personne qui va dire : "non, c'est pas comme ça, il faut faire ça". » (homme, couple N, 3 enfants, Burkina Faso)

4.2.2. Partage des dépenses entre conjoints

Plusieurs couples organisent leurs finances selon le principe du partage des dépenses. Mais, cela couvre plusieurs formes d'organisation en pratique : ceux qui partagent au prorata de leurs revenus, ceux qui partagent à parts égales et ceux qui opèrent un partage plus aléatoire.

4.2.2.1. Au prorata des revenus

Deux couples (couple F, couple H) de notre échantillon gèrent leur argent selon les principes du partage des dépenses au prorata des revenus des conjoints. Ce fonctionnement s'écarte de la

norme qui circule dans leur entourage et qui voudrait, selon leur interprétation, que le conjoint masculin soit le pourvoyeur financier principal. Cette décision est régie par une volonté des conjoints de garder une certaine autonomie sur leurs dépenses individuelles, tout en compensant les écarts de revenus entre eux. Pour ces deux couples, c'est le conjoint masculin qui a des revenus plus élevés. Chaque conjoint·e a son compte personnel – selon la conjointe du couple H, c'est la norme en Colombie, les comptes communs étant alors très rares – sur lequel il et elle reçoivent leur salaire et à partir duquel il et elle paient pour les dépenses qui leur sont attitrées :

> « On identifiait les dépenses de la maison, on résumait et on les distribuait en fonction des revenus. Normalement en Colombie mon revenu était plus élevé que celui de [ma conjointe], donc je prenais une partie des dépenses, et elle une autre partie, mais elle avait une partie plus bas. On les divisait de façon proportionnelle. » (homme, couple F, 1 enfant, Colombie)

Les types de dépenses et les contributions de chacun·e évoluent au fil du temps. Par exemple, au début de la relation du couple H (1 enfant, Colombie), comme elle emménage chez lui, c'est lui qui continue de payer le loyer, et elle paie d'autres dépenses. Mais lorsqu'ils achètent ensemble leur appartement, le remboursement de leur prêt hypothécaire devient une dépense partagée. Pour les conjoints du couple F, dont le montant des loyers est pris en charge par le père de la conjointe, les dépenses concernent principalement les charges de l'appartement et l'école privée de leur fille.

4.2.2.2. À parts égales

Un couple organise ses dépenses à parts égales, malgré leurs écarts de revenus entre conjoints. Les conjoints du couple M ont pourtant sciemment discuté de la manière de leur mode de gestion au début de leur relation : « parce qu'on sait que l'argent c'est toujours un problème dans les couples » (homme, couple M, 1 enfant, Côte d'Ivoire). Elle aurait voulu une logique au prorata des revenus parce que son salaire est moindre, il préférait une contribution 50/50. Le « compromis » penche en faveur d'une séparation à 50/50 des dépenses communes, en raison de la situation familiale du conjoint, il prend en charge financièrement ses petits frères :

> « Q : Et comment est-ce que ça s'est fait cette discussion ? Comment s'est fait le compromis ? parce que vous n'étiez pas d'accord, non ?

> R : En fait le compromis [rires] c'était surtout parce que… en partant du prorata, on nous mettait aussi les charges familiales de part et d'autre. Donc pour couper la poire en deux on s'est dit : bon OK nous nos dépenses sont tant, on participe à la hauteur de tant et puis chacun gère les événements extérieurs au couple [rires]. Par exemple, lui il y avait ses petits frères chez nous donc c'est sûr il y avait 50/50 mais il y avait sa part de dépense supplémentaire qu'il faisait pour ses frères. » (femme, couple M, 1 enfant, Côte d'Ivoire)

Parmi les postes budgétaires communs se trouvent : le loyer, les factures, l'épicerie et les projets familiaux (mariage, immigration, etc.). Chacun s'occupe individuellement de ses charges familiales et de son argent personnel après contribution. Néanmoins, la conjointe du couple M précisera qu'elle contribue aussi finalement un peu aux charges familiales de son conjoint : « Moi, de temps en temps, je pouvais acheter des tenues, je pouvais acheter des livres, des petits trucs qui manquaient quand [ses petits frères] venaient me voir, mais le plus gros c'était lui. » (femme, couple M, 1 enfant, Côte d'Ivoire). Leur mode de gestion rompt avec ce qui est attendu chez les couples de leur pays et de leur entourage :

> « Ce n'est pas commun… […] ma sœur jumelle, comme je l'ai dit, l'argent c'est tout un problème chez eux. Pourtant je lui ai dit : "fais au plus simple, va à moitié moitié ou va au prorata, ça va éviter…". Parce que elle la différence, elle a plus que son mari donc ça crée chaque fois des frustrations, mais elle est vraiment dans la logique où "tu es l'homme, donc tu dépenses le plus". Puis chaque fois ça crée… Elle m'appelle, "oui mais je te l'ai déjà dit depuis le début. Si tu ne fais pas ça comme ça, tu ne vas pas avoir la paix". Donc non, ce n'est pas commun. C'est beaucoup plus dans cette tendance-là : "T'es l'homme, tu paies le plus". Moi j'ai beaucoup eu cette ouverture depuis longtemps. Peut-être parce que j'étais dans le domaine de la gestion ou quoi. Ce n'est pas forcement parce que c'est l'homme, c'est une affaire de "on a une réalité, on ajuste…". Mais ce n'est vraiment pas commun ! [rires]. » (femme, couple M, 1 enfant, Côte d'Ivoire)

Adopter ce modèle d'organisation financière représente ainsi pour la conjointe du couple M à la fois une forme d'ouverture de sa part et une manière d'avoir la paix, d'éviter des conflits au sein de son couple, dans un contexte où ce ne serait pas nécessairement son rôle de contribuer financièrement aux dépenses du ménage.

4.2.2.2. Partage flou selon les postes budgétaires

Deux couples de notre échantillon opèrent un partage plus aléatoire des dépenses : pour l'un, cette (dés)organisation résulte de tensions, et pour l'autre dans l'évitement de telles disputes. Il ressort surtout qu'aucun de ces deux couples ne discute vraiment de leur gestion de l'argent.

Dans des contextes où la figure de l'homme pourvoyeur est forte et la contribution financière féminine pas toujours très bien acceptée, un partage « flou » des dépenses peut en émerger. Ce partage flou résulte, pour le couple O, de tensions dans leur couple autour du sujet de l'argent et de l'organisation budgétaire. L'origine majeure de ces tensions n'est pas la même selon les propos tenus par les deux membres du couple, bien que chacun reconnaisse l'existence de ces deux facettes : selon lui, c'est avant tout le contexte du marché du travail qui les contraint à vivre une précarité professionnelle (ils enchaînent chacun des contrats de courte durée) et, selon elle, c'est d'abord le fait qu'elle a des revenus plus élevés que son conjoint dans un contexte qu'elle qualifie de « macho ». Le sujet est donc tabou, et chacun·e paie une partie des dépenses, sans nécessairement savoir combien elle représente par rapport à celle de l'autre.

À l'inverse, ce partage flou résulte, pour les conjoints du couple K, d'une volonté de, justement, éviter les conflits. Déjà indépendante financièrement lorsqu'elle rencontre son conjoint : « j'ai toujours travaillé depuis que j'ai quitté l'école. J'ai toujours payé… Et il m'a trouvée comme ça. » (femme, couple K, sans enfant, Congo), elle conserve son mode de fonctionnement – très économe – et inclut son conjoint dans son système. Ce système consiste à attribuer à chacun des postes budgétaires, dans l'objectif d'économiser pour des projets communs : « Il m'a dit : lui, il le ferait pas, mais si moi, je veux inclure son salaire dedans, c'est correct. » (femme, couple K, sans enfant, Congo). Pourtant, ce mode d'organisation financière est loin des façons de faire de la famille de son conjoint :

> « C'était différent de nos familles, oui. Parce que, dans nos familles, surtout ma belle-famille, les femmes ne travaillent pas. Les maris ont préféré que ce soit comme ça… Ils ont refusé que leurs femmes travaillent, pour qu'elles s'occupent des enfants. Mais donc, eux, ils payaient pour tout. Inclus payer leurs femmes, dans le genre : "Je te paie un salaire pour t'occuper de mes enfants pour pas que tu ailles chercher du travail." » (femme, couple K, sans enfant, Congo).

Chacun paie donc la part qu'elle a attribuée, mais ce partage est aléatoire et dépend des dépenses et des projets à réaliser. À nouveau, il est difficile de savoir la part que chacun·e paie, et, incidemment, la part de chacun·e pour ses dépenses personnelles.

4.2.3. Mise en commun des revenus

Plus de la moitié des couples rencontrés mettent leurs revenus en commun. Cette logique est adoptée par des couples originaires de pays variés (d'Algérie, de Colombie et du Mexique), mais elle est notamment l'apanage des couples provenant de France (3 sur 3) et de Roumanie (2 sur 2). Ces derniers rapportent qu'il s'agit là, selon eux, d'une habitude culturelle qui s'incarne dans la conception de la famille : « En Roumanie, par exemple, je pense que la mentalité c'est de mettre l'argent ensemble. C'est comme l'argent de la famille. » (homme, couple D, 2 enfants, Roumanie).

Cette décision est souvent présentée comme « naturelle » et implique moins de discussions que le principe de partage des dépenses : « Je pense que ça s'est fait presque tout seul. » (femme, couple D, 2 enfants, Roumanie), ou encore : « C'est comme sous-entendu. On discute pas de ça. […] C'est naturel » (femme, couple P, 2 enfants, Roumanie).

Pourtant, plusieurs conjoints nuancent aussi cet énoncé de l'« allant de soi », en marquant la « propriété » individuelle de leur argent, en explicitant les conditions dans lesquelles cette logique a été adoptée ou encore en soulignant le but qui la sous-tend : avoir une gestion saine de leurs finances, réduire les écarts de revenus, contourner un tabou.

Ainsi, le conjoint du couple G n'oublie pas d'où vient l'argent, lorsqu'il s'agit du sien qui sert à la mise de fonds de leur premier appartement : « Je pense que tout était bien organisé comme je dis, peut-être depuis le début, même si c'est moi qui a mis la plupart de l'argent pour acheter, ça me dérangeait pas. » (homme, couple G, 2 enfants, Mexique).

Par ailleurs, la conjointe du couple Q annonce d'abord « On s'est pas assis à parler des règles, non, jamais ! », mais, plus loin dans l'entrevue, elle précise toutefois les conditions de cette non-discussion : elle n'intéressait pas son conjoint :

> « Quand on a commencé à vivre ensemble, on savait pas s'organiser, alors je travaillais, il travaillait, et chacun utilisait son argent, mais on avait pas de planification, ni rien. Une

> fois est arrivé, que l'argent est fini, on avait une dette à payer, alors j'ai… je suis très mathématique, l'administration et tout ça, ça me… j'ai dit : "ok, on doit faire quelque chose", alors je lui dis, on s'assoit… on a commencé à faire le planning de comment on va utiliser l'argent et tout ça, et lui il a trouvé ça très plate [rires] alors il a dit "vas-y !" [rires] il m'a donné la responsabilité : "regarde, toi, qu'est-ce qu'on va faire !" » (femme, couple Q, 2 enfants, Colombie)

Les conjoints du couple Q mettent alors ensemble leurs revenus, et c'est la conjointe qui endosse la responsabilité du travail financier, notamment dans l'optique d'assainir leurs finances et d'épargner. Si elle récupère cette tâche « par défaut », elle y voit une façon d'agir activement sur l'économie familiale, en s'éloignant du modèle traditionnel qu'elle a pu observer chez ses parents : « Ma mère a toujours dépendu économiquement de mon père, et je pense que pour ça, j'ai pas accepté la même situation avec mon conjoint, parce que c'est trop avantageux, pour ma mère c'était difficile, non non ça marche pas. » (femme, couple Q, 2 enfants, Colombie). Par ailleurs, elle considère que cette responsabilité s'inscrit dans le partage des tâches avec son conjoint, partage selon les rôles conventionnels et qui lui convient bien par ailleurs : il travaille à temps plein et gagne plus qu'elle, elle réduit ses heures pour prendre soin de leurs enfants et œuvrer dans des associations de son quartier : « Il gagnait, je dépensais [rires] » (femme, couple Q, 2 enfants, Colombie).

La logique de mise en commun des revenus peut aussi émerger d'une non-discussion comme manière de contourner les tabous reliés à la gestion de l'argent et d'éviter ainsi de potentiels conflits au sein du couple. Dans le cas du couple B, c'est la conjointe, qui gagne plus et qui est propriétaire de l'appartement qu'ils occupent, qui propose ce modèle, notamment pour user de délicatesse envers son conjoint :

> « J'avais pas envie qu'on voit tous les mois, qu'on parle d'argent tous les mois, j'avais pas envie de complexer [mon conjoint] par rapport à des histoires d'argent, parce que je sais d'où je viens, et que j'avais pas envie de… voilà j'avais pas envie que ce soit un sujet au quotidien, et puis qu'il y avait une évidence quoi enfin : "je gagne plus que toi, je suis infirmière, j'ai un revenu, j'ai une maison, enfin… et je peux pas m'amuser à t'exiger, quoi, enfin ça serait n'importe quoi". Donc en fait rapidement, enfin dès le départ, j'ai dit : "écoute, on fait un compte joint". […] Ça a toujours été quand même délicat comme sujet, l'argent, avec [mon conjoint] » (femme, couple B, 2 enfants, France).

Pour certains conjoints, l'adoption de cette logique de gestion de l'argent a pour objectif de réduire les écarts de revenus entre conjoints. Dans le cas du couple L, ce modèle est proposé par la conjointe qui gagnait moins (elle travaillait alors à mi-temps à côté de ses études) :

> « C'est sûr que tout au début chacun avait son compte, c'était très compliqué pour moi, parce que moi j'avais pas… enfin je payais la moitié des dépenses, enfin la moitié de tout. Mais je veux dire je devais gagner… je devais gagner combien… ? (bruit de bouche) c'était vraiment pas grand chose, j'étais à 20 heures semaine, 20-25 heures semaine, donc au début c'est sûr que c'était pas évident et je trouvais que c'était pas juste. Mais très rapidement après… à partir du moment que la confiance était vraiment instaurée et que les repères étaient là, on a toujours eu nos comptes en commun. » (femme, couple L, 1 enfant, France).

L'adhésion à la mise en commun des revenus nécessite ainsi une forme de confiance mutuelle éprouvée par les deux conjoints et acquise avec le temps ou lorsque l'un·e des conjoint·e·s démontre sa bonne capacité de gestion :

> « [Ma conjointe] a toujours été bonne là-dedans [dans la gestion de l'argent], même quand on était étudiants, c'est tout à fait mon contraire, sérieusement là j'avais ma bourse, je la recevais, mettons le mardi, le jeudi matin j'avais plus rien. Fait que là, on était rendus que quand j'ai ma bourse, de un elle me dit "donne-moi la", sérieux c'était comme ça ! [rires] Donc je lui donne l'argent, pis elle gère mon argent, pis… comme… on était pas marié rien, mais j'aimais ça, parce que je voyais que c'était bien géré, c'était à mon avantage, puis j'adhérais et ça a continué comme ça » (homme, couple C, 3 enfants, Algérie).

4.3.4. Constats de la section

On remarque d'abord l'émergence d'une logique d'organisation, au profit d'un partage des rôles selon le genre : l'homme paie et la femme prend soin, qui s'ajoute aux deux principales logiques de la typologie de Belleau (2008), la mise en commun des revenus et le partage des dépenses. Ce modèle semble privilégié dans plusieurs contextes nationaux d'où proviennent les couples rencontrés. Pourtant, nous remarquons que la plupart d'entre eux s'écartent de ce modèle attendu et partagé par leur entourage. Ils s'en distinguent notamment par la participation féminine

aux dépenses et à la gestion financière : la très grande majorité des conjointes des couples rencontrés travaillent, contribuent financièrement aux dépenses du ménage et endossent le travail financier. Par ailleurs, la discussion financière (ou la non-discussion) en début de relation semble souvent être à l'initiative des conjointes : que celles-ci gagnent moins (pour revendiquer un partage plus juste) ou qu'elles gagnent plus (pour ne pas complexer leur conjoint), ou pour s'assurer de la sécurité financière de la famille (elles prennent alors en charge le travail financier quotidien face à un conjoint plus dépensier).

Cet effort féminin (par leur participation, par leur discussion, par leur travail financier) s'accompagne de son lot de responsabilités et contraint certaines conjointes dans la réalisation de leur propre projet (par exemple, poursuivre ses études, mener sa vie avec son argent). Par ailleurs, si un registre d'indépendance et d'autonomie individuelle est parfois utilisé par les conjointes pour justifier leur contribution, c'est aussi pour acheter la paix, pour encadrer un conjoint très dépensier, ou ne pas complexer un conjoint moins rémunéré.

En revanche, au sein des couples où la logique du « pourvoyeur masculin exclusif » est appliquée, celle-ci se réalise alors au détriment des conjointes qui sont susceptibles d'avoir acquis une plus faible littératie financière ou de détenir une moins grande place dans la prise des décisions du couple.

Conclusion : Indices sur les dynamiques conjugales avant l'immigration

Les différents parcours résidentiels et organisations financières des couples à l'étude révèlent une pluralité de dynamiques conjugales, façonnées par et en réaction au contexte dans lequel ces couples se sont formés. Cela réitère l'importance de partir des situations prémigratoires de chaque couple plutôt que d'une hypothèse souvent trop réifiante, dans lequel l'homme est encore présenté comme le principal pourvoyeur financier généralement (Vatz Laaroussi 2008).

D'une part, nous remarquons les degrés variés d'autonomie des couples à l'égard de la famille élargie, dans les attentes perçues et les aides reçues. Certains couples reproduisent le partage des rôles selon le genre de leurs parents, alors que d'autres tentent de s'en écarter et de construire leur propre relation conjugale. On remarque ces mécanismes tant dans les logiques résidentielles des couples que dans leur rapport à l'argent. Les familles sont en effet souvent

évoquées comme « étalon de mesure » de leurs pratiques, en même temps qu'elles jouent un rôle actif par les aides soutenues.

D'autre part, nous constatons que les couples qui cherchent à construire leurs propres règles du jeu conjugal ne remettent jamais complètement en question les rôles de genre conventionnels au moment de la mise en place de leur cohabitation ou de leur mode de gestion financière. Certes, certains essaient de compenser les écarts qu'ils pourraient produire, par exemple en mettant en commun leurs revenus pour remédier aux écarts de revenus, mais d'autres au contraire tentent de compenser leur écart à la norme, en mettant en commun leurs ressources par délicatesse par exemple. On remarque toutefois des frustrations chez certaines conjointes qui dénoncent le caractère sexiste de la société dans laquelle leur couple évolue et qui aspirent à des rôles de genre plus équitables (par une gestion au prorata des revenus entre autres) ou à une plus grande indépendance envers la famille élargie. Ces aspirations peuvent mener à des tensions au sein des couples, mais la majorité des conjointes font des « compromis » pour acheter la paix dans leur couple. On retrouve là les remarques soulevées par Sun Hsiao-Li (2010) sur l'attention à porter aux apports de chacun·e dans la prise de décision et la manière dont le « compromis » est produit, peu souvent « ensemble ». La manière dont se déroulent ces compromis renvoie ici au rôle de la socialisation des femmes, qui les encourage à « arrondir les angles » et à maintenir la paix familiale, et qui contribue ainsi à les faire accepter des situations (notamment financières) qui ne sont pas à leur avantage (Bessière et Gollac 2020).

En outre, pour compléter ces premiers constats des dynamiques conjugales des couples avant leur immigration, nous souhaitons mettre en lumière l'ampleur de l'aide, familiale ou externe, reçue par ces couples dans la réalisation des tâches ménagères et, encore plus, celles reliées aux enfants. Au moins deux couples, l'un au Mexique, l'autre en Côte d'Ivoire, externalisent l'aide à temps plein : « En Côte d'Ivoire, c'est pas le même système qu'ici, tu as des servantes pour faire des courses. Tu as quelqu'un pour s'occuper de ton enfant, donc c'est plus facile. » (homme, couple M, 1 enfant, Côte d'Ivoire). Dans ce couple, c'est toutefois la conjointe qui est responsable de la gestion quotidienne et financière de ces aides. Pour d'autres, l'installation résidentielle à proximité de la famille élargie est privilégiée pour assurer l'aide familiale. Pour les couples qui vivent dans la maison familiale, les tâches domestiques semblent être une responsabilité exclusivement féminine, mais sont également partagées à l'échelle de la maisonnée, ce qui peut prendre la forme d'une aide (couple A) ou d'un fardeau conflictuel (couple E).

CHAPITRE 5 : LE PROJET MIGRATOIRE : ASPIRATIONS, PRÉPARATIONS ET RESSOURCES DIFFÉRENCIÉES

Introduction

L'étude des carrières migratoires nécessite de se pencher sur les conditions qui engendrent l'émigration, sur les situations vécues qui motivent celle-ci. Après avoir rappelé comment ces motivations s'inscrivent dans un contexte global, où les réalités sociales des sociétés sont imbriquées et où la présocialisation à la migration joue un rôle de fond, nous identifierons les motifs plus spécifiquement avancés par nos enquêté·e·s. Nous attacherons notamment une attention particulière à la construction différenciée de ces motivations à l'immigration au sein des couples, ainsi qu'à la notion de « réussite », sous-jacente aux carrières migratoires.

La mise en œuvre du projet migratoire sera ensuite analysée sous l'ange de la mobilisation des ressources par les couples, et de manière différenciée par les conjoint·e·s. Établir les ressources (migratoire) à disposition pour les personnes rencontrées permet de saisir la manière dont leurs expériences dans la société d'établissement sera facilité ou freiné. S'attarder à ce niveau d'analyse permet en effet de mettre en relief de façon dynamique à la fois les caractéristiques des personnes et les structures d'opportunité et de contrainte auxquelles elles se heurtent (Martiniello et Rea 2011), dans la manière dont les personnes évoluent entre ces deux échelles analytiques. Nous commencerons par expliciter une ressource commune à tous les couples, l'acquisition du statut de « résident permanent », tout en soulignant les obstacles à son obtention et la production de statut différencié au sein des couples. Nous présenterons ensuite un ensemble de ressources mobilisées par les couples au moment de la préparation au départ, en soulignant la manière dont elles sont inégalement réparties entre les couples, mais également, parfois, entre conjoints. La mobilisation de ces ressources (statutaires, culturelles, économiques, sociales, etc.) coïncide également avec l'acquisition de certaines compétences (informationnelles, culturelles, etc.) nécessaires à la réalisation d'une carrière migratoire. Nous mettrons celles-ci en avant. Enfin, nous conclurons sur les émotions liées aux préparatifs du départ, dans la mesure où les affects participent du façonnement de la carrière migratoire et de son vécu (Bastide 2013).

L'exploration de ces ressources permet finalement d'obtenir des indices de l'organisation conjugale à l'œuvre dans cette étape préambulaire de la carrière migratoire : alors qu'on en avait proposé précédemment un aperçu *avant* l'immigration, on voit ici ces arrangements *en train de*

se faire dans les motifs et la prise de décision autour du projet migratoire, dans les préparatifs de départ (notamment résidentiels et financiers), dans le partage inégal des ressources et des compétences migratoires entre conjoints. De plus, mettre en relief les répertoires de ressources différenciés entre les couples donnent des indices de la manière dont ces différences agissent sur les couples, et de ce que chacun pourra (ou non) mobiliser à son arrivée dans la société d'établissement.

5.1. La formation du projet migratoire

La construction de la carrière migratoire débute dès la formulation du projet migratoire. Nous exposerons d'abord les motifs qui sous-tendent ce projet. Nous montrerons ensuite comment l'idée migratoire, pour la moitié des couples rencontrés, est d'abord masculine, lorsqu'elle n'est pas commune. Nous mettrons alors en évidence des indices de l'organisation conjugale de ces couples, tant dans les réticences des conjointes que dans leurs motivations à se joindre au projet migratoire. Enfin, nous aborderons la formation du projet migratoire sous l'angle des aspirations d'établissement (à court ou à long terme) au Québec des couples rencontrés. Ces aspirations influencent en effet les manières de (se) préparer et de réaliser ce projet.

5.1.1. Les motifs d'immigrer et le choix du Québec comme destination

Selon Richmond (1988, 20), « dans le monde moderne […] la majorité des mouvements de population sont une réponse complexe à la réalité d'une société globale dans laquelle les déterminants ethniques, religieux, sociaux, économiques et politiques sont inextricablement liés ensemble ». C'est pourquoi l'analyse qui suit s'écarte de la distinction dichotomique entre immigration « volontaire » et immigration « contrainte ». Néanmoins, soulignons que les couples rencontrés immigrent moins « par contrainte » que d'autres. Leurs projets migratoires se construisent en effet de manière étroite avec les « structures d'opportunité » (Rea et Godin 2011), imaginées ou réelles, qu'offre le pays de destination.

Par ailleurs, des auteurs émettent l'hypothèse du « caractère structurel des migrations contemporaines » qui serait notamment « déterminé par la présocialisation, dans les pays d'origine, des personnes à la migration, autrement dit par l'élaboration d'un imaginaire social et culturel favorisant la décision de migrer » (Triest et Martiniello 2010, 258).

Nous pouvons toutefois faire ressortir plusieurs motifs spécifiques aux situations vécues par les couples rencontrés : familial, professionnel, en creux des structures de contraintes des autres pays, en réaction à la construction du Québec comme structure d'opportunités.

5.1.1.1. Pour les enfants

Le projet migratoire des couples rencontrés s'articule principalement autour du bien-être et du futur des enfants : « Honnêtement c'était plus pour notre fille, parce qu'on avait regardé pour elle, que pour elle il y avait plus de possibilités » (femme, couple O, 1 enfant, Colombie). Ce motif raisonne avec la logique par et pour le « Nous familial » bien documentée dans la littérature sur la formation du projet migratoire (Vatz Laaroussi 2001). Le motif familial est aussi souvent étroitement rattaché à la situation économique et politique du pays d'origine, où des enjeux de sécurité, de corruption ou de précarité professionnelle peuvent être présents : « C'est pas forcément pour de l'argent, des trucs comme ça, mais par rapport à la sécurité au pays, les conditions de vie » (homme, couple M, 1 enfant, Côte d'Ivoire).

5.1.1.2. Pour la carrière professionnelle

La motivation professionnelle est également présente dans les motivations à immigrer des personnes rencontrées, notamment pour faire progresser leur carrière : « J'avais vu qu'ils avaient besoin de personnes qualifiées » (homme, couple I, 2 enfants, Cameroun). En effet, nous l'avons exposé dans la description de notre échantillon, les participant·e·s exerçaient généralement des emplois hautement qualifiés, néanmoins certains éprouvent le désir de se confronter à de nouveaux défis professionnels ou d'exercer dans de nouveaux contextes. Quelques-un·e·s expriment également la difficulté d'évoluer sur le marché du travail de leur pays d'origine après un certain âge et veulent ainsi découvrir de nouvelles opportunités : « en Colombie après 35 ans tu trouves pas de travail » (femme, couple Q, 2 enfants, Colombie).

5.1.1.3. En creux des images négatives liées à l'Amérique du Nord anglophone et à la France

Le fait que le Québec soit francophone a pesé dans la balance : « le Québec, c'est en français, c'est anglo-saxon, Amérique du Nord en même temps, mais la langue du français, c'est quand même facilitant. » (femme, couple B, 2 enfants, France). Francophone, mais en Amérique du Nord, ce qui pose aussi la relation avec la France, où une mauvaise image de l'accueil réservé aux personnes immigrantes circule :

> « J'étais réticente par rapport à l'immigration parce qu'on entendait plein de choses par rapport à la France, qu'on était pas les bienvenus, que c'était difficile à s'intégrer. Il y avait des… problèmes de racisme. Donc j'étais réfractaire vraiment… Vraiment à ça. Et [mon conjoint], il avait des amis ici qui lui disait : "non ce n'est pas le même système qu'en France ici quand même, il y a beaucoup plus de souplesse, c'est beaucoup plus facile." » (femme, couple M, 1 enfant, Côte d'Ivoire)

Ainsi, l'« imaginaire social et culturel favorisant la décision de migrer » (Triest et Martiniello 2010, 258) engendre également la circulation de représentations sociales des contextes sociaux des pays d'établissement. Le choix du Québec peut se comprendre en creux de l'image négative forgée autour de la France ou des États-Unis, position favorable que le Québec tente de cultiver à travers ses programmes de promotion (Haince 2014).

5.1.1.4. La construction du Québec en opportunités

Le Québec s'est en effet construit une image positive qui donne écho aux motivations et aux préoccupations des futures personnes immigrantes dans l'optique de les attirer sur la scène internationale :

> « Canada, and in particular Quebec, through the media, consular agencies, or delegations, portray themselves in foreign countries as societies with high living standards, flourishing economic activities, respectful of their citizens, open to immigration, not inclined to racism, and valuing cultural diversity with a multicultural or intercultural policy, and encouraging

> cultural diversity by maintaining original identities[69]. This description seems to convey that the integration of new immigrants is easy, which creates special expectations for these immigrants (Lenoir-Achdjian 2006). » (Lenoir-Achdjian et al. 2007, 392)

Les participant·e·s ont vécu de près ces stratégies mises en œuvre par le Québec : « À ce moment-là le gouvernement du Québec faisait des missions pour aller donner de l'information et on est allés ensemble à l'Alliance française à Bogota entendre une personne nous raconter comme toutes les merveilles de l'immigration, de venir ici au Québec » (homme, couple O, 1 enfant, Colombie).

Par ailleurs, le registre familial des projets migratoires résonne avec les politiques d'immigration qui favorisent elles-mêmes la sélection de nouveaux arrivants dans une optique familiale ; un·e conjoint·e et des enfants donnent plus de points au dossier de candidature dans le programme des « travailleurs qualifiés sélectionnés » par exemple. En outre, le programme de sélection des travailleurs qualifiés permet d'arriver au Canada avec le statut de « résident permanent », qui offre une certaine sécurité en termes de droits au Canada et de possibilité d'établissement à long terme. Concernant ce processus de sélection, une idée circule d'ailleurs entre les personnes immigrantes et aspirantes qu'il serait « plus facile » d'immigrer dans la province québécoise qu'ailleurs au Canada :

> « J'ai appris l'anglais et mon mari aussi, alors l'idée naturelle c'était de venir dans une province anglophone, mais [des amis] nous ont dit que les processus avaient changé un petit peu, que c'était plus exigeant dans la partie fédérale qu'au Québec. Alors quand j'ai reçu l'information, je disais : "ok on va aller au Québec !" » (femme, couple H, 1 enfant, Colombie)

D'ailleurs, la présence d'un réseau installé au Québec joue un rôle actif dans la motivation à immigrer au Québec : « J'ai mon frère ici aussi, c'est lui qui m'a encouragé à venir » (homme, couple M, 1 enfant, Côte d'Ivoire). Néanmoins, l'enthousiasme à l'idée d'immigrer n'est pas également partagé entre les conjoints, comme nous allons le voir maintenant.

[69] Nous pouvons toutefois poser l'hypothèse que cette image est en train de changer en raison des politiques d'immigration très contraignantes des dernières années (lois sur la réforme du PEQ, baisse annoncée du nombre de personnes immigrantes, etc.) qui teintent l'image très accueillante du Canada et du Québec.

5.1.2. La prise de décision au sein du couple

La question se pose de savoir *qui* a instigué, voire pris la décision, du projet migratoire au sein du couple. En effet, le *qui* peut avoir une influence sur la manière dont va se dérouler le *comment* des premiers temps du départ et de l'installation. Et, dans notre échantillon, ce sont le plus souvent les conjoints masculins qui sont à l'origine des projets migratoires des couples rencontrés (dans 8 couples sur 17). Pour les autres couples, ce ne sont pas pour autant les conjointes qui ont lancé l'idée, la décision a été décrite comme commune entre les deux membres du couple[70]. Par exemple un conjoint rapport : « Je crois que chacun avait ses raisons [personnelles], mais aussi des raisons en famille » (homme, couple F, 1 enfant, Colombie).

Pour quelques hommes rencontrés, le projet migratoire a même émergé avant la rencontre avec leur conjointe. Ils ajoutent ainsi leur conjointe, et éventuellement leur jeune enfant, à leurs démarches déjà entamées – celles-ci sont en effet si longues, que la vie a le temps d'évoluer pendant cette période :

> « R : c'était mon projet […] je l'avais fait tout seul. Parce que le processus il prend 5 ans.
>
> Q : ok, donc vous l'aviez commencé avant de vous marier ?
>
> R : Oui c'est ça, avant de me marier. » (homme, couple A, 2 enfants, Algérie)

Pour les autres, l'idée du projet migratoire apparaît au cours du parcours conjugal, et la tâche de convaincre leur conjointe se réalise plus ou moins facilement : « Ça a pris énormément de temps de convaincre ma conjointe de venir » (homme, couple D, 2 enfants, Roumanie).

Les réticences au projet d'immigration, puis les motivations à accepter des femmes, dont le projet est d'abord instigué par leur conjoint, reposent sur plusieurs registres. Mais le plus prégnant demeure celui de leur position à la lisière du *care* de leur famille ascendante (notamment leurs parents, et parfois ceux de leur conjoint) et nucléaire (leur conjoint et leurs enfants). Cette position implique le rôle de *kinkeeping* (Rosenthal 1985), que l'on peut définir comme l'ensemble des efforts déployés pour maintenir les membres de la famille en contact les uns avec les autres, et qui contribuent à la solidarité et à la continuité de la famille élargie. Ces responsabilités s'exercent

[70] Anecdote à souligner, l'un des couples s'est rencontré lors des séances d'informations sur l'immigration au Québec : « Nous nous sommes rencontrés tous les deux dans un projet commun de venir au Québec. En fait très clairement on s'est rencontrés à la délégation québécoise à Paris. » (femme, couple B, 2 enfants, France).

alors tant envers la famille qu'elles ne veulent pas laisser derrière elles que de la famille dont elles souhaitent améliorer la situation en partant, et du maintien du lien entre les deux. Autrement dit, on ne veut pas partir parce qu'on prend soin de ses parents, et on part parce qu'on prend soin de ses enfants (et dans une certaine mesure de son conjoint). Cette ambivalence sur la question *de qui* prendre soin se prolonge après le départ, notamment à travers le poids émotionnel porté par ces femmes. Nous reviendrons plus loin sur la manière dont les conjointes sont davantage affectées par l'éloignement de la famille élargie, mais aussi par la charge émotionnelle à fournir pour conserver les liens.

On peut d'ailleurs voir se jouer l'amour conjugal, autant que les différentes motivations de chaque membre du couple, dans la manière dont chacun raconte cette prise de décision. Le conjoint du couple M voit de l'amour dans la décision de sa conjointe de le suivre, alors qu'elle-même avance plutôt les arguments de la crise politique et de l'avenir de leurs enfants :

> « Ma femme, si ça ne tenait qu'à elle, on allait jamais être ici. Même quand on a eu le passeport, elle ne voulait pas venir au début. Elle voulait que je vienne, après, elle allait venir. La distance, ça allait créer d'autres problèmes encore. Pour finir, elle a décidé de suivre dans l'aventure. Par amour ! [rires] » (homme, couple M, 1 enfant, Côte d'Ivoire)

> « C'était plus un projet à lui [rires] […] J'étais réfractaire vraiment… Et puis quand qu'on a eu la crise là [en Côte d'Ivoire en 2010-2011], je me suis dit : bon, si on veut élever des enfants, je pense qu'on va changer de cap. Mais sinon c'était vraiment un projet personnel à lui d'abord. À l'origine. » (femme, couple M, 1 enfant, Côte d'Ivoire)

À cet égard, l'avenir des enfants est un argument décisif partagé par plusieurs conjointes : « C'est mon mari qui est venu avec l'idée. […] Moi, j'ai eu quelques réticences. […] Moi, j'avais dit non au début. Mais après, j'étais emballée parce qu'on ne voyait pas beaucoup de futur devant nous en Roumanie. On a dit : "OK, pour le garçon, peut-être…" » (femme, couple P, 2 enfants, Roumanie).

Le bien-être de leur conjoint, et le *don de soi* dans la relation conjugale, émergent aussi dans la prise de décision. La conjointe du couple L présente en effet sa décision de suivre son conjoint *vraiment pour lui* :

> « À la base c'est un projet de [mon conjoint], pour être clair. Alors quand on s'est connu, ben il avait toujours eu le projet de faire une expérience au Québec et puis moi j'ai dit

> “oui oui pas de problème, pas de problème” et puis au bout d’un moment ben le temps avance, notre enfant… Et puis à un moment je voyais qu’il était un peu malheureux parce qu’il voulait réaliser son rêve, donc j’ai décidé d’accepter. […] Mais c’était une décision… honnêtement à la base je l’ai vraiment faite pour lui, parce que moi j’étais bien. J’étais bien en France, je n’avais pas de problèmes. Donc le projet d’immigration c’était vraiment pour lui. » (femme, couple L, 1 enfant, France)

Finalement, accepter ce compromis de se joindre au projet migratoire peut entrainer la contraction d’une forme de « dettes » entre conjoints, dans l’esprit de la règle de sens de la « réciprocité différée ». À titre d’exemple, la conjointe du couple L va accepter d’immigrer en posant la condition de s’installer dans un quartier central de Montréal – plutôt que tout autre endroit au Québec qui aurait pu tenter son conjoint. Ces « dettes » ne sont toutefois pas formulées de manière aussi explicite dans chaque couple, elles s’inscrivent à plus long terme dans les dynamiques conjugales.

5.1.3. Les objectifs du projet : un établissement à long terme ou une mobilité temporaire ?

La très grande majorité des couples rencontrés envisagent ce projet migratoire dans une visée d’établissement à très long terme. Seuls deux couples partent avec l’objectif de s’établir, pour commencer, pour une courte période. Cette observation n’est pas étonnante étant donné le processus d’immigration choisie par ces couples pour venir s’installer au Québec – d’autres catégories d’immigration plus temporaires et moins contraignantes auraient pu être privilégiées.

Toutefois, la décision de s’établir à long terme repose souvent sur une croyance – qui se révèlera largement illusoire – selon laquelle le départ, même définitif, sera ponctué de retour régulier dans le pays d’origine et de visite à la famille élargie. C’est dans ces termes que l’exprime une répondante : « Quand on est parti, on pensait retourner à chaque année en Colombie, mais c’était pas possible, c’est cher, alors c’est pas l’idéal. Mais à ce moment-ci on pensait à ça, alors c’est ça » (femme, couple Q, 2 enfants, Colombie).

Partir avec un objectif d’établissement quasi définitif en tête a une incidence sur la manière de s’y préparer, et occasionne une pression sur les couples, dans l’idée d’un départ sans retour possible :

> « Q : Est-ce que vous avez une résidence secondaire ou en Algérie ?
>
> R : non, on voulait pas laisser des traces pour pas être tentés de retourner [rires] parce que ceux qui laissent comme ça, ils sont… Nous, on était obligés de *réussir* parce qu'on a nulle part où aller ! » (femme, couple C, 3 enfants, Algérie)

L'émergence ici de la notion de « réussite » dans les propos de cette répondante résonne fortement avec une dimension centrale de la notion de « carrière migratoire ». En effet, comme nous l'avons déjà abordée, pour Martiniello et Rea (2011), comme pour les auteurs dont ils se sont inspirés, Hughes ([1961] 1996) et Becker (1963), la carrière se comprend comme un processus guidé par le succès d'un projet. Toutefois, il ne faut pas présumer des critères de réussite de chacun·e, ceux-ci sont subjectifs. À ce moment de leur carrière migratoire, les objectifs des personnes rencontrées sont assez flous, et coïncident avec les motifs (assez larges) d'immigration exposés plus haut (le bien-être des enfants, la sécurité, la carrière professionnelle), mais nous verrons au fil du temps de l'établissement comment ils peuvent se transformer.

Comme nous l'évoquions, seuls deux couples partent avec l'objectif de s'établir pour une courte période, pour « tester » : « Nous on était venus pour 5 ans, au départ. On s'est dit : on vient pour 5 ans et puis on verra si ça se passe bien, si on continue ou pas. » (femme, couple B, 2 enfants, France). Partir dans une optique plus temporaire joue aussi sur la mise en œuvre du projet, ce sont en effet deux couples qui ont conservé une résidence dans leur pays d'origine, la France. Cela leur confère sans aucun doute une forme d'assurance, ils éprouvent moins de pression pour « réussir » leur établissement au Québec. Mais cela révèle aussi leurs dispositions économiques : ils ont la possibilité de mettre en œuvre un tel projet sans vendre leur résidence pour le concrétiser. Concevoir son projet dans une potentielle circularité, une mobilité réversible, constitue une ressource non négligeable. En effet, comme le montrent Kaufmann et Jemelin (2004), cette potentialité à être mobile est une forme de capital distribué inégalement. Les autres couples rencontrés en ont une possibilité plus réduite.

Ces différences d'opportunité font partie d'un ensemble plus large de ressources différenciées entre les couples et entre les conjoints d'un même couple. Nous l'explorons dans les sections suivantes.

5.2. La constitution du dossier d'immigration et le statut de « résident permanent »

La constitution et le traitement du dossier représentent une période en tant que telle dans la démarche migratoire. Certains, nous l'avons évoqué plus tôt, ont le temps de fonder une famille pendant ce laps de temps. Le montage du dossier est aussi une épreuve en soi. Il requiert de nombreuses compétences bureaucratiques, du temps et une patience infinie pour rassembler l'ensemble des documents requis. C'est aussi un processus dispendieux – la candidature en soi, la traduction de l'ensemble des documents dans une langue officielle, le voyage parfois nécessaire pour passer l'entrevue de sélection avec un agent de l'immigration dans une ville ou un pays voisin.

Néanmoins, la réussite de ce processus confère le statut de « résident permanent », une ressource privilégiée dans la carrière migratoire de l'ensemble de ces couples. En effet, si le statut d'immigré est à la fois social, politique et juridique (Sayad 2006), sa dimension juridique « a pour fonction d'agir sur la réalité sociale en définissant la place de l'immigré dans sa nouvelle société » (Martiniello et Rea 2011). Le statut juridique influence en effet le déroulement des carrières migratoires, en cadrant la mobilisation des ressources des personnes immigrantes. Tous les statuts ne sont pas équivalents et ne donnent pas accès aux mêmes droits, aux mêmes opportunités, aux mêmes possibilités d'établissement à long terme (Martiniello et Rea 2011). Le statut de « résident permanent » offre un ensemble de ressources – similaires aux citoyens, à l'exception du droit de vote – dont ne disposent pas les personnes qui détiennent tout autre statut d'immigration (ou les personnes dites « sans statuts »). Ainsi, ce statut juridique renvoie aussi « à l'identité sociale du migrant, à son existence sociale. Le migrant existe socialement à travers son statut » (Treist et Martiniello 2010, 267).

Mais, avant même l'octroi de ce statut, la constitution du dossier engage aussi dans un processus bureaucratique qui confronte inévitablement les personnes aux gouvernements canadien et québécois par le biais de leurs politiques migratoires incorporées dans les démarches administratives. C'est un moment d'« apprentissage » dans la carrière migratoire (Martiniello et Rea 2010), l'initiation à un nouveau rôle, celui d'immigrant, en même temps qu'un travail sur soi comme « Autre » dans l'interaction avec la future société d'établissement (Araya-Moreno 2014 ; 2020). Ce processus administratif engage ainsi intimement et profondément les personnes rencontrées. Nous aborderons notamment comment les différents statuts administratifs au sein des couples ont des répercussions sur l'investissement de chacun·e dans le projet.

5.2.1. Durée et lourdeur des démarches administratives

Le processus de sélection a duré pour nos interviewé·e·s entre 14 mois et 3 ans et demi, avec une moyenne autour de 2 ans. Avant cela, il faut ajouter plusieurs mois pour constituer la demande (remplir les documents et en rassembler d'autres). Pour un aperçu de l'ampleur des démarches, une répondante évoque « 8 mois » pour constituer le dossier, un autre « presque 1 kg de papiers ! ». Les documents demandés sont en effet nombreux : « On a imprimé les formulaires, on a rempli tous les formulaires, on avait tous les documents : on a été à l'école primaire, à l'école secondaire, mon mari aussi, il a demandé à son père parce que c'était une ville différente, à l'université, les diplômes, les certifications, toutes toutes ! » (femme, couple H, 1 enfant, Colombie). Et il est nécessaire de les faire traduire officiellement, selon des instructions pas toujours claires : « Par une personne qui était autorisée par le ministère de Justice, mais qui figurait sur le site du ministère de l'Immigration » (homme, couple D, 2 enfants, Roumanie). Ces démarches sont également très coûteuses pour les couples, et nécessitent donc une mobilisation de leurs ressources financières, et parfois de leur entourage.

Souvent, les participant·e·s racontent avoir tenté de poursuivre leur vie « l'air de rien » pendant ce temps. Mais c'est toutefois une période stressante : « Ça, tout ça, c'est stressant, l'attente en fait, on savait pas, on entendait qu'il y avait pleins de gens qui avaient des rejets partout, des refus, des machins, on se dit ben voilà on est sûr de rien… En plus les quotas étaient super limités à l'époque et tout, ça prenait un temps fou » (femme, couple J, 1 enfant, France).

Après l'étape du dossier « papier » vient l'entrevue de sélection avec un·e agent·e d'immigration, dont le bureau est souvent installé dans un hôtel ou une ambassade et couvre une large région. Plusieurs participant·e·s ont donc dû entreprendre des voyages pour se rendre à leur entrevue. Et ceux-ci ont parfois été compliqués par l'Histoire – un conflit en Côte d'Ivoire – ou des histoires de vie – traverser un pays et une frontière en voiture, enceinte de 9 mois.

Un participant conclut :

> « On avait le projet là, on a passé l'étape préliminaire, après l'étape sélection, on est parti en Tunisie et on a fait un entretien avec les Services d'immigration, et je peux vous dire que c'est pas facile. Parce que ici, un immigré quand il arrive à [l'aéroport] Trudeau là, il est pas arrivé comme ça là, il faut croire ce que je vous dis […] C'est compliqué, y'a plein

> de gens qui disent : on arrive comme ça, là, ils nous accueillent à l'aéroport. » (homme, couple A, 2 enfants, Algérie)

Le processus de sélection nécessite aussi un engagement complémentaire pour « se préparer » à l'immigration, pour développer ses compétences informationnelles, en assistant notamment à des conférences avant le départ :

> « On a reçu aussi une conférence avec une personne qui est Colombienne, mais qui a habité beaucoup de temps [au Québec] à cause de son travail, et elle nous expliquait des choses du Québec, les régions et les villes (…) Alors, ils nous ont donné la conférence, c'était une journée pour savoir des choses d'ici, de la vie d'ici. Ils nous ont donné un guide avec des sites internet pour trouver du travail, pour les logements, pour la police, pour tout partout. On a vu des vidéos. » (femme, couple H, 1 enfant, Colombie)

Ces expériences d'« apprentissage » du rôle d'immigrant peuvent aussi contribuer à développer des formes d'attachement à la future société d'établissement, cette participante par exemple découvre à cette occasion la ville de Laval, s'entiche de sa description en tant que « ville pour les enfants » et envisage déjà de s'y installer à son arrivée.

5.2.2. Statut migratoire différencié au sein du couple : le poids des structures administratives

Dans ce processus administratif, le couple doit désigner un conjoint comme « demandeur principal ». L'autre sera considéré comme « accompagnant ». Dans le calcul des points pour la sélection, les caractéristiques du « demandeur principal » pèsent plus que l'« accompagnant ». L'une des responsabilités « actives » du « demandeur principal » est d'être l'interlocuteur·trice principal·e lors de l'entrevue de sélection avec l'agent·e d'immigration. Cette rencontre est souvent l'objet de beaucoup de stress, et donc d'anticipations et de préparation, notamment pour performer sa maîtrise de la langue française. Par ailleurs, comme la littérature le montre (Chouakri 2004) et comme le souligne un interviewé, être le « demandeur principal » ou l'« accompagnant » a une incidence sur la manière de s'insérer dans la société d'établissement : « La question du demandeur principal, ça crée quand même une sorte de… une sorte de hiérarchie, voulue ou pas voulue, inconsciente. » (homme, couple N, 3 enfants, Burkina Faso).

Généralement, parmi notre cohorte, lorsque c'est le conjoint masculin qui est à la base du projet d'immigration, c'est alors lui qui se positionne comme « requérant principal » de la demande d'immigration (7 hommes). C'est dans ce registre que les personnes rencontrées, hommes et femmes, justifient cette position : « c'était son idée », « c'est mon projet », etc. Cette désignation n'est pourtant pas toujours la plus stratégique pour la candidature du couple : « Si on avait su, on aurait fait l'inverse […] Vu que c'était lui qui était l'instigateur du projet ben c'est lui qui était le demandeur principal, mais on n'a pas pensé au diplôme. C'est vrai qu'on n'a pas pensé à ça du tout. On a même dû passer un test en français pour gagner des points » (femme, couple L, 1 enfant, France).

Lorsque ce sont les femmes qui sont « demandeur principal » dans le dossier (6 femmes), c'est généralement parce que leurs caractéristiques personnelles donnent davantage de points, comme être plus jeune : « À cause de l'âge de mon mari, j'étais l'*appliquante* principale […] c'est mieux d'être plus jeune, c'est ça, mais avec quand même de l'expérience de travail » (femme, couple H, 1 enfant, Colombie) ; avoir un niveau de scolarité plus élevé : « c'était moi qui étais le principal, le candidat. Le dossier était fait à mon nom parce que j'avais des études, j'avais travaillé plus que lui. J'avais… En tout cas ! Le profil qu'ils cherchaient, c'était vraiment moi » (femme, couple P, 2 enfants, Roumanie) ; ou encore exercer dans un domaine en demande (infirmière, informaticienne).

Nous voyons bien se former deux registres différents dans la justification de l'attribution du statut de « demandeur principal » de la demande : pour les hommes, c'est le statut d'instigateur du projet migratoire, pour les femmes, c'est le nombre de points relatifs à leurs caractéristiques personnelles, plus recherchées que celles de leur conjoint. Ces dernières le vivent alors parfois comme un poids, notamment à cause de la nécessité d'être la principale interlocutrice lors de l'entrevue : une forte pression à l'apprentissage du français leur incombe.

Quant à la décision autour de la personne qui remplit les documents, plusieurs couples emploient un « nous » général pour raconter le montage de la demande. Quelques-uns font affaire avec des tiers, des agences ou des avocats, pour les aider à remplir les documents. Lorsqu'un seul membre du couple prend en charge la constitution du dossier, nous remarquons alors l'écart dans l'implication de chacun des conjoints au projet migratoire que cela révèle. C'est celui (ou celle, dans une moindre mesure) qui endosse cette responsabilité qui est le plus impliqué : « Je suis rentrée dans le projet à partir du moment que je suis arrivée ici. […] enfin, "je suis rentrée dans le projet" j'avais donné mon accord, mais c'est lui qui a fait les papiers, c'est lui qui a fait toutes les

démarches » (femme, couple L, 1 enfant, France) ou encore : « C'est lui qui s'est occupé des formulaires. […] Lui, il était plus emballé que moi. » (femme, couple P, 2 enfants, Roumanie).

Ainsi, pour tous les couples rencontrés, cette épreuve administrative est une période complexe, mais, déjà à cette étape, nous pouvons supposer que le ou la conjoint·e qui est responsable d'accomplir les démarches administratives ou d'endosser le rôle de « demandeur principal » vit plus intensément et intimement l'apprentissage de rôle d'immigrant et d'Autre, que nous évoquions plus tôt. Néanmoins, à l'issue de cette première étape, l'octroi du statut de « résident permanent » est une ressource privilégiée dans la carrière migratoire de l'ensemble de ces couples.

5.3. Les ressources et les compétences migratoires mobilisées dans la mise en œuvre du projet

Le statut migratoire fait partie du répertoire de ressources que les personnes mobilisent dans la poursuite de leur carrière migratoire. Martiniello et Rea (2011) identifient plusieurs ressources : normatives, culturelles, matérielles, statutaires, humaines, économique et informationnelles. Certaines de ces ressources recoupent également l'acquisition de *compétences* spécifiques à la carrière migratoire.

Chacun des couples rencontrés, et en leur sein chacun·e des conjoint·e·s, ne possèdent et ne mobilisent pas les mêmes ressources ni les mêmes compétences avant le départ. Elles s'actualisent en effet à l'intersection des caractéristiques individuelles et des opportunités ou contraintes structurelles du pays d'origine qui pèsent sur celles-ci. Elles constituent des avantages considérables pour les personnes qui en sont pourvues ou au contraire des obstacles à surmonter pour celles qui ne les détiennent pas. L'organisation même du départ forge des compétences et des ressources nécessaires pour leur projet migratoire.

Nous proposons de nous arrêter ici sur quelques dimensions qui ont directement émergé des récits des participant·e·s et qui mettent en relief les manières dont ils et elles mobilisent leurs ressources et compétences dans la construction de leur projet. Nous allons exposer les expériences migratoires antérieures, les voyages d'exploration au Québec, les niveaux de connaissances des langues officielles du Canada, les opportunités d'emploi dans la société de

destination, la prise de décision autour de la date de départ, l'organisation financière (autour notamment de la constitution du coussin financier pour le départ), le réseau social et la dimension émotionnelle.

5.3.1. Les expériences migratoires internationales antérieures

La dimension des expériences migratoires est surtout présentée en creux par les participant·e·s à qui elle fait défaut. Certains couples exposent ainsi qu'ils ont rencontré des obstacles auxquels ils ne s'attendaient pas ou pour lesquels ils ne s'étaient pas préparés adéquatement parce que « c'était la première fois qu'on immigrait » (homme, couple G, 2 enfants, Mexique).

Trois couples avaient déjà immigré auparavant, individuellement ou en couple. Ils ont ainsi développé certaines compétences migratoires, comme celles de composer avec l'éloignement de la famille, de s'adapter à un nouvel environnement socioculturel ou de développer un nouveau réseau social. La conjointe du couple K souligne également la manière dont elle a dû apprendre à organiser ses finances pour réaliser ses projets :

> « Pour avoir immigré plusieurs fois. Quand je dis plusieurs fois, j'ai quitté chez mes parents [au Congo] et, en Afrique du Sud, j'étais chez de la famille. J'ai quitté la famille pour aller habiter seule. Et de seule, j'ai été avec mes frères et sœurs, dont je prenais soin d'eux. […] Donc, il fallait une organisation dès le départ. J'ai toujours été comme ça et ç'a marché. Ç'a toujours marché ! » (femme, couple K, sans enfant, Congo).

D'autres ont acquis cette disposition par procuration, lorsque ce sont des membres de leur famille qui ont fait l'expérience d'un parcours migratoire. C'est le cas par exemple du conjoint du couple I : sa grande sœur a immigré aux États-Unis et elle a influencé son parcours migratoire : elle est responsable du choix de sa destination, elle prend en charge la constitution de son dossier d'immigration et elle assume les frais relatifs à son projet. Pour d'autres, l'influence est moins directe, mais tout aussi présente. Les expériences des proches qui ont déjà vécu un parcours migratoire se transforment en conseils ou en décisions à ne pas reproduire. Par exemple, le père du conjoint du couple A, qui a immigré en France puis s'est réinstallé en Algérie, prévient le couple : « "Si vous arrivez", il nous dit toujours ça, "si vous arrivez à partir, attention ne retournez

pas en arrière, parce que moi j'ai fait l'erreur de ma vie" » (femme, couple A, 2 enfants, Algérie). Ces conseils teintent la définition de la « réussite » du projet migratoire de ces couples.

5.3.2. Les voyages au Québec

Le fait d'avoir pu visiter ou non le Québec avant d'immigrer met particulièrement en exergue la manière dont les caractéristiques personnelles et les contraintes structurelles (internationales) cadrent les ressources mobilisables des personnes immigrantes.

Plusieurs répondant·e·s ont exprimé la manière dont des voyages au Québec ou en Ontario en tant que touristes se sont révélés des ressources précieuses pour prendre une décision éclairée sur l'envie de concrétiser un projet migratoire et sur le choix du lieu : « On a pris deux voyages d'exploration pour venir ici. […] On a fait basiquement Québec, Ontario. Et on a dit : Montréal [c'est là que] ça va se passer. » (homme, couple G, 2 enfants, Mexique). Les voyages permettent aussi de prendre le pouls et de s'y préparer. Par exemple, le couple K rend visite à des membres de la famille de la conjointe établis en Ontario et elle en profite pour faire un tour par le Québec et organiser une entrevue d'embauche (qui n'aboutira toutefois pas à un emploi).

Néanmoins, plusieurs soulignent aussi le contraste flagrant entre visiter comme touriste et s'établir comme immigrant :

> « Quand tu viens en hiver et t'es visiteur, c'est différent de quand tu vis. Mon oncle était ici depuis une dizaine d'années, donc il était déjà assez confortable avec la vie : il avait une voiture, une bonne maison, garage, tout. Le scénario de visiteurs était différent du scénario de résidents d'immigrants. » (femme, couple K, sans enfant, Congo).

Les couples qui n'ont pas pu visiter le Québec auparavant, faute de moyens ou de possibilité d'obtenir un visa, témoignent de la difficulté que cela engendre pour leur expérience d'installation : « Nous d'Algérie, ils ne nous donnent pas de visa de visiteur. Fait qu'on peut pas avoir l'occasion de venir juste pour visiter, et de prendre la décision par la suite. Ça, je regrette un peu ça […] je me serais préparé peut-être autrement. » (homme, couple C, 3 enfants, Algérie). On voit ici clairement ressortir la manière dont les contraintes structurelles internationales influencent le champ des ressources possibles selon les pays d'origine.

Certaines personnes rencontrées ne sont également jamais sorties de leur pays d'origine avant d'immigrer au Québec. Cela teinte nettement la perception qu'ils se font de leur future société d'établissement : « Je n'étais pas sorti, jamais, de la Colombie, donc j'imaginais le pays du premier monde comme parfait, donc… en plus on a beaucoup d'espoirs, beaucoup de projets, que tout va s'améliorer » (homme, couple F, 1 enfant, Colombie). Les désillusions en sont d'autant plus fortes à l'arrivée au Québec.

5.3.3. La connaissance des langues officielles

On le sait, la maîtrise de la langue de la société d'établissement joue un rôle central dans tout projet migratoire. Les personnes qui parlaient déjà français, parce qu'il s'agit de leur langue maternelle ou de la langue principalement transmise à l'école dans leur pays d'origine, ont là un solide avantage. Toutefois, plusieurs remarquent le temps d'adaptation nécessaire à leur arrivée : certes elles parlent français, mais pas québécois et la compréhension mutuelle n'est pas toujours aisée au premier abord.

Parmi les personnes originaires de pays non francophones, certaines ont appris le français pendant leurs études universitaires, ce qui peut créer des décalages au sein des couples : « Mon mari il parlait déjà français. […] Moi quand je suis arrivée ici je savais dire seulement "je m'appelle […], je suis mariée et j'ai deux enfants" c'était tout ! [rires] » (femme, couple D, 2 enfants, Roumanie), ou encore : « Moi j'étais plus habitué avec le français, je me sentais plus à l'aise. Ma femme et ma fille, vraiment, elles ont appris le français ici » (homme, couple O, 1 enfant, Colombie).

Plusieurs ont pris des cours pour se préparer au départ, voire avant pour « performer » lors de l'entrevue de sélection : « Alors j'étudiais, j'étudiais, mais mon affaire c'était de me préparer pour l'entrevue. Moi je suis le théâtre, je dis "vous me donnez le guide, je vais être la vedette ! [rires]" » (femme, couple H, 1 enfant, Colombie). Ce sont alors généralement des femmes qui doivent produire cet effort, coûteux en temps et en argent, lorsqu'elles sont les « demandeurs principaux ».

5.3.4. Les opportunités d'emploi prémigratoires

De grandes différences s'inscrivent aussi dans les opportunités d'emploi dans la société d'établissement avant même le départ. Deux couples rencontrés ont de grandes facilités à cet égard, au croisement de leur domaine d'exercice (informatique et soins infirmiers) et de leur pays d'origine, la France (des accords franco-québécois[71], et sans doute les prénotions des employeurs, simplifient la reconnaissance des diplômes et des expériences) : « Je m'étais amusée, pour le fun : j'avais mis "localisation Montréal" sur mon profil LinkedIn [avant le départ] et puis en fait d'un coup ça a été 50 000 personnes qui me contactaient ! » (femme, couple J, 1 enfant, France). À son arrivée, elle a ainsi pléthore d'entretiens d'embauche : « Puis là à force de dire [que j'arrivais au Québec] à tout le monde, je me suis retrouvée avec tous les jours matin et soir j'avais des entretiens. Le délire total. [rires] » (femme, couple J, 1 enfant, France).

Pour la grande majorité des couples rencontrés, la recherche d'emploi prémigratoire est toute autre, elle est plus souvent infructueuse, voire même pas entamée, faute d'informations, notamment sur les démarches de reconnaissance des diplômes : « L'erreur qu'on a faite, c'est qu'on les avait pas demandées [les reconnaissances des diplômes] quand on était [en Algérie], on les avait pas demandées, on savait pas en fait, on savait pas, fait qu'on les avait pas demandées de là-bas. Arrivés ici, ça prenait beaucoup de temps. » (homme, couple C, 3 enfants, Algérie). On voit ici se jouer les écarts de ressources informationnelles, couplées aux opportunités (ou contraintes) structurelles associées aux pays d'origine.

5.3.5. La date du départ

À partir de la réception de la décision favorable concernant leur dossier migratoire, les personnes immigrantes ont une période d'un an pour faire valider leur résidence permanente en arrivant au Québec. La date de départ est un enjeu important, qui va marquer les opportunités de l'arrivée (l'hiver est souvent un obstacle, par exemple). Ce sont souvent les événements des parcours de vie et les émotions qui vont pourtant déterminer ce moment. La volonté de passer du temps avec

[71] L'Entente Québec-France, entrée en vigueur en 2009, permet à une permet à une personne qualifiée en France d'obtenir un permis d'exercice pour occuper une profession ou un métier réglementé au Québec. Pour plus d'information : https://www.quebec.ca/emploi/reconnaissance-des-etudes-et-de-lexperience/faire-reconnaitre-son-experience/entente-quebec-france

sa famille qui restera au pays d'origine ou le désir de ne pas trop bouleverser le parcours scolaire des enfants sont souvent avancés. Pour certains couples, la date du départ est précipitée malgré eux par plusieurs facteurs, tels que le retard dans la réception de l'approbation du dossier d'immigration, une offre d'emploi ou encore une grossesse. Ainsi, la conjointe du couple A raconte de cette manière ce bousculement :

> « Y avait un petit retard pour que [la personne responsable du dossier] nous envoie les mails, je sais pas si elle a oublié ou quoi. Après quand il l'a appelée mon mari, elle a vérifié, il nous restait pas beaucoup de temps […] Mon mari il m'a dit "prépare-toi, on va partir !", moi j'ai dit "mais je suis pas prête ! Je travaille, j'ai même pas arrêté mon travail !", il m'a dit "t'as pas le choix, il nous reste plus de temps.". Je dis "Mais je vais partir en plein hiver ?!" » (femme, couple A, 2 enfants, Algérie)

Les conjoints du couple G organisent aussi leur départ en un temps record : « "Bang" comme ça. […] Tout était vendu dans 13 jours. […] 13 jours je vous dis c'était la folie. Laisser les bureaux à nous deux, laisser les amis, laisser la famille. Tout en 13 jours. Fait que nous on reçoit le papier le 10 janvier, le 23 on était déjà ici avec toutes les valises à Montréal. » (homme, couple G, 2 enfants, Mexique).

La décision autour de la date de départ peut également être ressentie différemment par les membres d'un même couple. C'est ce qu'a vécu la conjointe du couple H, par exemple, qui s'est sentie hâtée par son conjoint : « Quand on a décidé, on était d'accord avec ça, mais tout a changé quand il a dit "je veux partir déjà", ça veut dire "si je vais recevoir les passeports le mois de mai, je veux partir là". » (femme, couple H, 1 enfant, Colombie). Cela aura des répercussions sur les émotions de chacun au moment du départ, et inéluctablement à celui de l'arrivée.

5.3.6. S'organiser financièrement : stratégies résidentielles, solidarités familiales et gestion de l'argent

Immigrer, du projet à l'établissement, est un projet dispendieux, souvent d'ailleurs plus qu'imaginé. Dans le cas de l'immigration au Québec, une somme minimale est par ailleurs exigée « officiellement » pour vivre les premiers mois sans soutien du gouvernement. Plusieurs sources sont mobilisées pour rassembler les fonds nécessaires, tels que de vendre son logement, compter

sur des solidarités familiales ou les économies de chaque conjoint. Toutefois, la constitution de ces fonds peut contribuer à modifier les modes de gestion chez certains couples.

Vendre son appartement constitue une manière pour beaucoup de couples de rassembler la somme nécessaire pour préparer et concrétiser leur projet migratoire. Parmi les neuf couples qui étaient propriétaires d'un logement ou d'un terrain dans leur pays d'origine, six le vendent (ou vendent l'un de leurs logements) au moment de réaliser leur projet migratoire. La principale raison est économique : « On a vendu l'appartement pour avoir de l'argent pour venir, parce qu'ils nous demandaient d'avoir de l'argent pour au moins 3 mois. L'assurance médicale aussi, et on pensait acheter la voiture tout de suite, parce que l'hiver arrivait. » (femme, couple H, 1 enfant, Colombie). Les couples les plus aisés financièrement peuvent se permettre de conserver leur logement et de le mettre en location : « On a pas eu besoin de vendre quelque chose, c'était vraiment de l'argent qu'on a mis de côté [qu'on a utilisé pour partir] » (femme, couple L, 1 enfant, France).

La vente de l'appartement suscite beaucoup d'émotions, pour plusieurs conjoints entendus. Cela témoigne de l'attachement à leur « chez soi » quitté : « On l'a vendu et on a déménagé. J'ai pleuré. J'ai des photos avec tout l'appartement vide, j'ai pleuré, parce que c'était ma propriété ! Oui, c'était vraiment émotif, oui » (femme, couple H, 1 enfant, Colombie).

Quant aux meubles, la plupart les vendent ou les donnent à leurs proches. Quelques éléments sont conservés pour des motifs sentimentaux ou économiques. D'autres déménagent au Québec avec une partie des meubles et des objets[72] : « Parce qu'il fallait quand même que, quand on est dans notre appartement, on se sente chez nous » (femme, couple L, 1 enfant, France). La possibilité de déménager des meubles et des objets sentimentaux est ainsi une ressource non négligeable pour le développement d'un « chez soi » au Québec. Elle accentue aussi l'idée d'un objectif d'établissement à long terme.

Plusieurs formes de solidarités familiales, résidentielles et financières, ont également été exposées dans les récits des couples. Quelques-uns vivent en effet leurs derniers mois dans le pays d'origine en résidant chez les parents de l'un ou de l'autre des conjoints. Il s'agit là, certes, d'une occasion de passer du temps avec la famille : « Quand on a reçu qu'on va venir ici, alors on a préféré rester un peu avec la famille. Je suis restée avec mes parents, après ça on est restés

[72] Les objets apportés sont variés, la conjointe du couple M apporte par exemple sa « cargaison de tenues traditionnelles », le couple H le lit et les jouets de leur fille pour suivre les conseils d'une pédiatre, ainsi que des souvenirs de voyages, le couple A des casseroles et des couettes, le couple O quelques « objets familiaux » : une « poêle brûlée » héritée de la mère de la conjointe, un tableau réalisé par leur fille à la maternelle, etc.

quelques mois à peu près à la fin avec ses parents aussi. » (femme, couple E, 3 enfants, Algérie). Mais c'est aussi une manière d'économiser pour le projet migratoire : « C'était une stratégie pour mettre de l'argent de côté […]. Alors cette période-là pour s'ajuster, se débarrasser des affaires, faire la valise, économiser. On a vécu avec mes beaux-parents 6, 7 mois » (homme, couple O, 1 enfant, Colombie). Quelques personnes ont reçu des dons financiers au moment de leur départ, geste souvent plutôt symbolique pour souligner le départ : « On a reçu de l'aide de nos familles. Par exemple mon père, il m'a donné 500 euros. […] la mère de ma femme elle lui a donné un petit peu, son frère qui était en France il lui a donné un peu » (homme, couple A, 2 enfants, Algérie). Un couple néanmoins contracte des dettes auprès de ses proches : « On a pris de l'argent de nos amis, de la famille. […] On a fait des prêts un peu partout » (femme, couple P, 2 enfants, Roumanie).

Pour la très grande majorité, ce sont les économies des conjoints qui sont au cœur de la somme requise pour immigrer. Cela peut créer des décalages entre les apports de l'un et de l'autre, voire modifier le mode de gestion entre conjoints. Par exemple, le couple M apporte une somme « commune », mais aucun des deux n'oublie la provenance des apports : « Quand on dit nos économies personnelles, il en avait plus que moi aussi, dans le paquet. […] Une plus grande part venait de lui. » (femme, couple M, 1 enfant, Côte d'Ivoire). La constitution de cette somme peut aussi modifier temporairement la manière de gérer l'argent de certains couples, notamment vers une plus grande mise en commun des revenus et une augmentation du travail financier quotidien de certaines conjointes. Le cas du couple A est particulièrement éloquent à cet égard. En effet, alors qu'ils habitent tous les deux dans la maison patrilocale, le conjoint donne la totalité de ses revenus à sa famille (élargie). Mais, dans l'optique de mettre de l'argent de côté pour leur projet migratoire, c'est la conjointe qui prend en main les finances du couple, en répartissant leurs salaires :

> « Là je dis : "ok, toi tu vas partir au Sud[73], je te donne mes chèques, tu vas dépenser de ma paie. Donc quand tu arrives, tu me donnes ta paie. On enlève un peu de frais, si tu as besoin d'acheter des cadeaux pour ta mère, s'il y a des dépenses, y'a aucun problème. Mais la somme que tu ramènes, tu vas pas la déposer pour dépenser toute cette somme-là, ça marche pas" » (femme, couple A, 2 enfants, Algérie).

Ce sont les décisions et l'organisation financières de la conjointe du couple A qui leur permettent de constituer une somme pour leur départ. Mais celles-ci sont invisibilisées à deux reprises par

[73] Le conjoint de ce couple travaille dans une autre région : il part 45 jours et revient 15 jours.

son conjoint, d'abord au moment où elle est en train de le faire, le conjoint ne réalise pas l'ampleur de la somme qu'elle réussit à mettre de côté (par l'organisation, mais aussi les économies qu'elle fait en dépensant très peu pour elle-même) :

> « Le moment où on a décidé de venir ici, il m'a appelée, il m'a dit : "bon on va partir, mais on doit faire un petit peu de prêts, est-ce que tu connais quelqu'un qui va nous prêter, des amis ou… ?", j'ai dit "non on n'a pas besoin", il dit "mais pourquoi on a pas besoin ? Il faut une somme importante quand même !", j'ai dit : "non t'inquiète pas, j'ai tant d'argent". Il était étonné ! Il m'a dit "ah c'est fini là [rires fiers] c'est pas possible là !", j'ai dit "on va partir au Canada, sans aucune dette !". » (femme, couple A, 2 enfants, Algérie)

Il invisibilise ensuite le travail de gestion réalisé par sa conjointe au moment de la recherche, pendant l'entretien il n'aborde en effet pas du tout sa contribution et évoque seulement la somme qu'*il* a apportée à leur arrivée.

Pour ceux dont ce sont les économies qui constituent leur coussin financier, cet argent est fortement marqué émotionnellement pour les personnes rencontrées, il représente une partie de leur vie : « C'étaient nos pensions, nos efforts qu'on mettait à zéro. Que tu veux pas dépenser parce que c'est 10 ans de ta carrière qui s'en va. » (femme, couple K, sans enfant, Congo), ou encore : « Le patrimoine est dépensé au Canada ! » (femme, couple Q, 2 enfants, Colombie).

5.3.7. Mobilisation et composition du réseau social dans la société de destination

Les réseaux sont l'une des composantes nécessaires à la réalisation des carrières migratoires (Martiniello et Rea 2011). L'une des répondantes le résume avec éloquence : « Si tu as personne, tu es mort à ton début » (femme, couple P, 2 enfants, Roumanie). Pourtant, au sein de notre cohorte, six couples ne connaissent personne au Québec avant leur départ. Ils mobilisent alors largement les forums sur internet pour se préparer : « Moi j'ai eu accès à des expériences des autres Roumains, qui sont réunis sur un forum, donc moi je savais 100 % ce que je devais faire, par étape » (homme, couple D, 2 enfants, Roumanie), ou des entreprises dédiées, notamment pour l'accueil à l'aéroport et la recherche de logement.

Parmi les personnes qui ont un réseau social au Québec avant de partir, celui-ci est souvent composé de membres de la famille déjà installés dans la région de Montréal (une sœur ou un frère, un·e cousin·e), d'amis de la famille ou de connaissances dont les liens ont été tissés dans le pays d'origine. Tous ont donc un réseau lié au pays d'origine, et dont l'installation est plus ou moins récente au Québec (de quelques mois à quelques années). Seul un couple a dans son réseau une amie native du Québec.

L'aide reçue à l'arrivée, nous l'exposerons plus en détail ensuite, varie grandement en fonction de la présence d'un réseau, mais aussi des caractéristiques de celui-ci.

5.3.8. Les émotions du départ

Les préparatifs du départ révèlent la dimension particulièrement émotive de ce moment dans la carrière migratoire. Cette dimension émerge ainsi dès la prise de décision qui entoure le projet migratoire, s'immisce dans la vente de l'appartement et du choix des objets que l'on emporte avec soi, marque les économies que l'on dépense trop vite, et s'inscrit dans l'idéalisation de la société d'établissement où l'on dépose ses espoirs. Ces émotions lient ces personnes aux espaces, de la société d'origine et de celle de destination, et « forment des ancrages affectifs inégalement répartis entre les lieux traversés » (Bastide 2013). Ainsi, selon Bastide (2013), les émotions « *font faire* des choses et contribuent à façonner l'expérience migratoire et, notamment, le rapport des acteurs à l'espace et leurs manières d'"habiter le transnational" (Bastide, 2011. Soulignés dans le texte.) ».

Dans les propos de nos interviewé·e·s, nous voyons ressortir un ensemble d'émotions contrastées et parfois contradictoires. Au moment du départ, ces émotions sont exprimées de manière particulièrement saillante. Nous pouvons clairement relever les attachements affectifs aux espaces d'origine où les personnes rencontrées connaissent une reconnaissance sociale, un sentiment de chez soi fort et une solidarité familiale soutenue. Notamment, ce sont les émotions rattachées au rôle de *kinkeeping* et à la culpabilité de s'éloigner des membres âgés de sa famille qui ressortent les plus intensément. Et, ce de manière plus prononcée par les conjointes, comme le souligne ce répondant :

> « parce que [pour ma conjointe] quitter sa famille aussi c'est difficile, d'accord c'est dur, surtout à l'époque il y avait sa grand-mère qui était malade, elle était quand même au stade final, elle avait une maladie incurable quand même, c'est elle qui l'a élevée, c'est pas… d'accord, c'est difficile de quitter à ce moment, mais quand même elle était courageuse et elle est venue quand même avec moi. » (homme, couple E, 3 enfants, Algérie)

Des émotions inscrites dans les dynamiques conjugales sont également particulièrement vives. Ainsi, la conjointe du couple H, dont le départ est précipité par la décision de son conjoint, accepte à regret cette décision, mais conserve une forme de rancœur. Les émotions au moment du départ vont teinter les expériences de l'arrivée, elles s'intègrent dans l'ensemble des caractéristiques individuelles qui orientent et façonnent les opportunités des carrières migratoires. Cela est particulièrement tangible dans les propos de cette répondante : « Je suis restée sans lui [en] parler. Et quand je suis venue [au Québec], tout a explosé. Parce que je rentrais avec… *pas le bon pied* » (femme, couple H, 1 enfant, Colombie).

Toutefois, la société de destination évoque également un fort enthousiasme, un attachement pour les espaces projetés, une idéalisation, aussi, nourrie par les promesses du Québec. C'est ce qui pousse, ultimement, les couples à partir.

Conclusion : Indices des ressources migratoires et des dynamiques conjugales au moment du départ

Un premier indice des dynamiques conjugales se révèle dans la construction des motivations à l'immigration au Québec. Celle-ci s'opère en effet à l'intersection des projets des personnes rencontrées (autour du bien-être des enfants et de la progression de la carrière professionnelle) et des opportunités (réelles ou imaginées) promues par le Québec. Mais cette motivation à immigrer est aussi fortement traversée par le genre. Pour la moitié des personnes rencontrées, la décision est commune entre les conjoints, alors que pour l'autre moitié, c'est l'homme qui est le principal instigateur du projet. La réticence puis l'accord des conjointes reposent en partie sur leur rôle de *care* auprès de leurs parents et de leurs enfants (et conjoint).

Nous avons ensuite abordé la dimension administrative de ces projets migratoires, envisagés pour la plupart à long terme. Le statut de « résident permanent » est une ressource non négligeable, malgré les embûches rencontrées pour l'obtenir. Toutefois, cette ressource est aussi inégalement partagée au sein des couples en raison de la différence, d'abord administrative mais aux répercussions concrètes, entre « demandeur principal » et « accompagnant ».

D'autres ressources ont ensuite été soulignées, à travers leurs mobilisations (ou non) autour de plusieurs dimensions qui marquent la préparation du départ migratoire. Ces ressources sont principalement d'ordre économique (la vente de son appartement, les économies accumulées), informationnel (les connaissances du pays de destination, les informations relatives à la reconnaissance des acquis et à la recherche d'emploi prémigratoire), humain (la solidarité familiale, le réseau social), culturel (la maîtrise de la langue). Dans l'ensemble, au moment du départ, les personnes rencontrées peuvent compter sur un ensemble de ressources et de compétences migratoires considérables. Toutefois, des inégalités structurelles et des caractéristiques personnelles différentes façonnent des répertoires plus ou moins fournis, selon les couples et selon les conjoint·e·s. Ces différences contribuent à creuser des écarts dans les opportunités de carrière migratoire entre les couples, mais aussi au cœur de leurs dynamiques conjugales.

La ressource économique, notamment, permet d'illustrer cette répartition inégale de manière saillante : d'abord, tous les couples n'ont pas accumulé les mêmes économies (en fonction de leur âge et de leurs opportunités professionnelles, par exemple), certains comptent sur la vente de leur appartement alors que d'autres peuvent le conserver en location, et d'aucuns doivent avoir recours à la contraction de prêts dans leur entourage. Ces économies n'ont pas non plus la même valeur, selon les pays, à leur arrivée au Québec. Ensuite, au sein même des couples, les apports de chaque conjoint ne sont pas forcément équivalents. La constitution de la somme requise pour immigrer contribue même à transformer la gestion de l'argent de certains couples (vers la mise en commun des ressources). Des phénomènes de marquage de l'argent sont alors à l'œuvre : on oublie rarement d'où (*de qui*) vient l'argent, mais on omet souvent le travail (invisibilisé) de gestion financière quotidien (des conjointes). Enfin, nous avons souligné à quel point des émotions étaient rattachées à la constitution de ces ressources économiques : pour de nombreux couples, ce sont les économies d'une vie qu'ils voient s'effriter rapidement dans la mise en œuvre du projet migratoire.

Ainsi, nous avons pu mettre en exergue certaines formes de décalages entre et au sein des couples. Ceux-ci se créent dès la formation du projet migratoire, dans les motivations et l'investissement de chacun dans le projet, dans les ressources disponibles et mobilisées au cours des préparatifs du départ, ainsi que dans la charge émotionnelle portée plus ou moins par chacun·e, notamment à l'égard de la famille élargie. Nous pouvons poser l'hypothèse, ici, que le couple peut lui-même constituer une ressource habilitante au moment du départ, lorsque la cohésion entre les conjoints est forte autour du projet migratoire.

CHAPITRE 6 : ARRIVÉE, PROCESSUS D'INSTALLATION ET REDÉFINITIONS DES DYNAMIQUES CONJUGALES

Introduction

Comme le rappellent Martiniello et Rea, « la carrière migratoire se construit objectivement par un parcours juridico-institutionnel et socioéconomique et, d'autre part, elle se construit aussi subjectivement, en fonction de la confrontation entre les attentes de départ et les réalités vécues au travers de l'expérience migratoire » (2011, para. 6). L'installation est le moment par excellence de l'observation de la confrontation des attentes de départ avec les réalités de la société d'établissement. Les frontières de cette étape de l'installation sont floues, mais nous concevons, pour l'analyse, qu'elle s'étend sur les toutes premières années de leur établissement – ce qui correspond à la période d'insertion socioprofessionnelle et de changements souvent fréquents de logements.

Nous étudierons, plus précisément, dans cette partie comment les conjoint·e·s rencontré·e·s naviguent à travers les structures d'opportunité et de contrainte dans la société d'établissement. Dans un premier temps, nous nommerons les principaux facteurs qui ont bouleversé le processus d'installation des participant·e·s de notre étude, tels que les obstacles administratifs et légaux, les obstacles sur le marché du travail, les événements de la vie ordinaire, ainsi que la mobilisation du réseau et l'expérience de l'isolement. Nous conclurons cette section en exposant les effets de l'expérience cumulée de certains de ces facteurs sur l'insertion sociale des couples ; nous mettrons ainsi en évidence trois modes d'insertion différenciée entre conjoints.

Dans un deuxième temps, nous porterons notre attention plus spécifiquement sur le déroulement des trajectoires d'installation résidentielle des couples. Nous identifierons les défis et les ressources mobilisées par les couples dans ce processus, puis nous nous pencherons sur la manière dont la démarche de recherche de logement est partagée entre conjoints. Enfin, nous exposerons les répercussions de ces choix résidentiels, largement contraints pour la plupart, sur les couples.

Dans un troisième temps, nous présenterons les aspects pécuniaires de l'installation des couples. D'une part, nous montrerons la manière dont se distribuent les rôles au sein du couple, notamment en lien avec les difficultés d'insertion professionnelle rencontrées. D'autre part, nous relèverons

les répercussions de l'étape de l'installation sur les modes de gestion de l'argent des couples, entre maintien de la logique adoptée avant l'immigration et modifications de celles-ci.

Nous conclurons ce chapitre sur les incidences de ces dimensions, résidentielles et financières, sur les dynamiques conjugales, et sur la façon dont celles-ci accentuent, en retour, les différenciations des insertions sociales entre conjoints dans la société d'établissement. Deux grands constats ressortent de l'observation de la période d'installation des couples. D'une part, la quasi-totalité des couples rencontrés connaissent une précarisation de leurs situations résidentielle et économique pendant cette période. D'autre part, cette précarisation se traduit différemment au sein des couples, par des écarts dans l'insertion sociale des conjoints et des changements dans les dynamiques conjugales, le plus souvent au détriment de la position des conjointes (dans le couple et dans la société).

6.1. Des opportunités et des contraintes, des processus d'insertion sociale différenciés

À l'arrivée, la confrontation entre leurs aspirations et la réalité est vécue différemment par les couples de notre échantillon. Certains facteurs, centraux dans le processus d'insertion sociale, ont en effet des effets différenciés sur les nouveaux arrivants. Ces dimensions, qui ont émergé des récits des participant·e·s et que nous exposons ici, produisent *in fine* des insertions différenciées entre les couples et entre les conjoint·e·s au sein des couples.

6.1.1. Les obstacles administratifs et légaux

Certaines contraintes structurelles sont communes à tous les couples. Par exemple, au moment de l'arrivée, les personnes immigrantes qui arrivent avec la résidence permanente ont un délai de carence de trois mois avant de pouvoir demander l'aide financière de dernier recours. Mais, les ressources prémigratoires de chacun permettent plus ou moins d'atténuer la manière d'en être affecté.

D'autres obstacles affectent seulement une partie de l'échantillon, en fonction de ses caractéristiques sociales. Les parents d'enfants en âge préscolaire sont ainsi confrontés aux difficultés d'obtenir des services de garde satisfaisants à leur arrivée. En outre, cet obstacle peut être vécu différemment au sein du couple. Dans notre échantillon, ce sont plus généralement les mères qui ont cette responsabilité. Il s'agit d'un défi à l'arrivée qui a déjà fait l'objet de mise en lumière dans d'autres recherches (Chicha 2009).

Certaines contraintes affectent inégalement les couples de manière structurelle, comme la politique qui régit les droits de visite des familles résidants ailleurs qu'au Canada qui dépend du pays d'origine[74]. Plusieurs participant·e·s ont ainsi essuyé des refus de visa pour les membres de leur famille, ce qui provoque leur colère et ressentiment : « Je me sentais prisonnière dans ce pays, complètement prisonnière. Parce qu'on vit dans un système rigide, sauvage de quelque façon pour ta façon d'être, et en plus on ne peut pas voir la famille, on ne peut pas voyager parce qu'on a pas d'argent, mais la famille ne peut pas venir. » (femme, couple Q, 2 enfants, Colombie). Au-delà de ces émotions complexes forgées en confrontation avec l'environnement politico-légal de la société d'accueil, ces refus de visa, comme d'autres obstacles, accentuent l'expérience difficile d'événements pendant l'installation[75].

Enfin, des contraintes structurelles agissent plus insidieusement, comme les discriminations à la location d'un appartement ou à l'embauche des personnes appartenant à une minorité racisée. Celles-ci sont plus difficilement mises en relief dans les entrevues de cette recherche, mais plusieurs indices font écho avec ce qui a déjà été relevé dans la littérature (voir par exemple les travaux d'Eid 2012).

[74] Les visiteurs originaires de l'Algérie, du Burkina Faso, du Cameroun, de Colombie, du Congo RDC (et de Roumanie en fonction du passeport) doivent faire une demande de visa de visiteur au coût de 100 $ CAN et dont les délais varient entre 19 et 97 jours selon les pays mentionnés (en date de juin 2020). Ils doivent en outre remplir certaines conditions, comme prouver des ressources financières suffisantes de leurs hôtes [ne pas bénéficier d'aides financières de l'État notamment], ou démontrer qu'ils n'ont pas l'intention de demeurer sur le sol canadien après la date limite de leur visa. Pour les autres pays de notre échantillon, la France et le Mexique, les visiteurs ont seulement besoin d'une autorisation de voyage électronique (AVE), au coût de 7 $ et approuvée en quelques minutes sur internet.

[75] Voir la section 6.1.3. notamment.

6.1.2. Les obstacles sur le marché du travail

La grande majorité des répondant·e·s ont exprimé avoir rencontré des obstacles pendant leur insertion professionnelle. L'exception est aux couples d'origine française dans notre échantillon : deux couples, nous l'avons vu, sont arrivés avec des offres d'emploi, et les conjoints du troisième couple ont trouvé rapidement des emplois dans leur domaine, un peu en dessous toutefois de leurs expériences.

Les obstacles rencontrés par les membres de notre échantillon rejoignent ceux identifiés dans la littérature, notamment la reconnaissance des diplômes et des expériences acquises à l'étranger, la nécessité de se « rediplômer », les difficultés à trouver une « première expérience québécoise » (Chicha et Charest 2008 ; Lenoir-Achdjian et al. 2009 ; Boudarbat et Grenier 2014). Ainsi, alors que les membres de notre cohorte sont très diplômé·e·s, la reconnaissance de leurs qualifications est limitée : « À Abidjan, c'est une maîtrise en gestion, mais ici, c'est un bac » (homme, couple M, 1 enfant, Côte d'Ivoire). Les premiers emplois trouvés sont le plus souvent déqualifiants par rapport à leur situation professionnelle précédant l'immigration. Ce sont des emplois au salaire minimum et aux conditions de travail difficiles, à des horaires atypiques (souvent de nuit), répétitifs, parfois non déclarés, éreintant physiquement et peu stimulant intellectuellement :

> « il y a des fois où mon mari était comme… C'est un homme qui pleure pas, mais tu sais voir qu'il a presque des larmes… Travailler dans… écoute, il a arrêté le travail après deux semaines, il a dit : "Je peux pas, je peux pas y aller". C'était un *shift* de nuit, il a jamais travaillé en *shift* de nuit de sa vie. Et c'était avec des gens qui te parlent comme si t'es rien du tout. Il a une maîtrise en ingénierie, il était professeur d'université, on lui parle comme s'il était rien du tout. » (femme, couple K, sans enfant, Congo)

Parmi les emplois alors occupés par les membres de notre échantillon, nous retrouvons par exemple : femme de ménage, agent de sécurité, ouvrière à la chaîne en usine (« je faisais partie d'une chaîne de fabrique de préparation d'un kit infantile, où il y avait des serviettes, une petite poupée, des choses comme ça, alors je devais mettre chaque petite poupée dans son sac, c'était ça mon travail. *Oh my god* ! Les premières journées elles étaient belles les poupées, mais la 4e journée, je pouvais plus les voir les poupées [rires] parce que c'est le travail *manufacturiel*, c'est ça ! C'est mécanique, c'est tout le temps la même chose. » [femme, couple Q, 2 enfants, Colombie]), commis d'inventaire (« Rona par exemple, on peut pas rentrer au magasin avant 21 h,

et on sait pas à quel moment on va sortir, dépendamment de la grosseur du magasin. Parce que on compte les vis une à une quand même… » [homme, couple C, 3 enfants, Algérie]), concierge, gardienne d'enfants, agente en centre d'appels. Ce fossé abyssal entre la situation professionnelle prémigratoire et celle qu'ils doivent occuper en arrivant au Québec, ou entre leurs aspirations et leurs réalités, est partagé par plusieurs, comme le souligne également le conjoint du couple I, qui a travaillé pendant ses trois premières années au Québec dans des entrepôts : « Moi dans mon pays je n'ai jamais fait des travaux que j'ai fait ici, j'ai jamais fait, parce que dans ma tête : "ça, non." » (homme, couple I, 2 enfants, Cameroun).

Ces parcours d'insertion professionnelle suscitent de très vives émotions. Un ressentiment, partagé par plusieurs, marque ces mois de recherche d'emploi :

> « [pendant les 4 premiers mois de recherche d'emploi] c'était échec derrière échec, ça ç'a… c'est venu altérer ma confiance en soi énormément, et ça s'est répercuté sur mon comportement à la maison, j'étais… c'est des moments quand j'y pense, je regrette plein de choses là-dessus, mais c'est fait… » (homme, couple C, 3 enfants, Algérie)

Cela a amené une part importante des personnes de notre échantillon (16 personnes sur 25) à reprendre leurs études au Québec, que ce soit pour réorienter leur carrière, pour perfectionner leurs compétences ou par nécessité de certifier/prouver leurs compétences acquises dans le pays d'origine : « Ma conjointe aussi, c'était difficile au départ. Elle postulait. Malgré toute l'expérience… Elle a été obligée de faire l'AEC[76] en comptabilité. Ç'a duré peut-être une année comme ça, l'AEC. Après ça, elle a eu son premier boulot » (homme, couple M, 1 enfant, Côte d'Ivoire). Le retour aux études est aussi considéré par certain·e·s comme une manière de percevoir un revenu à leur arrivée au Québec, par le programme de prêts et bourses, en plus de constituer une façon de comprendre et d'insérer le marché du travail québécois – parfois à tort, comme l'évoque cette participante :

> « On avait décidé de rentrer aux études pour commencer. On avait accès aux prêts et bourses et, en deuxième, c'était une façon de comprendre un peu comment ça marche, la culture et puis comment ça marche tout. Et moi personnellement, j'ai trouvé, bien j'ai pensé que le certificat que je fais pourrait m'amener d'une façon au marché du travail. C'est pas comme ça, mais quand même [rires]. (femme, couple O, 1 enfant, Colombie)

[76] Une Attestation d'études collégiales (AEC) est un titre d'enseignement postsecondaire technique offert par les établissements d'enseignement collégial au Québec.

Finalement, parmi les 25 personnes rencontrées, 11 ont réorienté leur carrière professionnelle et 14 ont poursuivi dans le même domaine qu'auparavant. Parmi ces derniers, les fonctions sont toutefois seulement connexes pour 5 personnes, et ce sont 8 personnes (des 14) qui ont vécu une baisse significative de leur statut professionnel à leur arrivée et n'ont pas encore retrouvé leur niveau précédent l'immigration au moment où l'on réalise ce projet de recherche.

Ces emplois précaires et déqualifiants, ainsi que la nécessité de retourner aux études, vont avoir des incidences sur l'insertion sociale globale des participant·e·s touché·e·s, mais vont également contribuer à des insertions différenciées entre les conjoints.

6.1.3. Les événements marquants de la vie ordinaire

Si l'insertion professionnelle a largement occupé les premiers temps de l'installation – et le temps consacré dans les entrevues – de nos participant·e·s, d'autres dimensions de la vie sociale, souvent symbolisées par des événements particuliers, ont teinté et orienté les modes d'insertion sociale des répondant·e·s. Ces événements de l'ordinaire – des naissances, décès ou maladies – marquent, concrètement et émotionnellement, les carrières migratoires des participant·e·s. Surtout, leur caractère ordinaire revêt un aspect singulier lorsque vécu dans un contexte d'immigration. En effet, selon Ben Soltane (2019), ces moments réactivent le sentiment de « double absence », mettent à nu la fragilité de la position de l'immigrant et une forme de perte de soi. En outre, « ces moments de crise ralentissent et interrompent la route de nos répondantes vers l'intégration » (Ben Soltane 2019, 192).

Soulignons que ces événements sont davantage rapportés par ou à propos des conjointes de notre échantillon. Cela est à mettre en lien à la fois avec les réticences de quelques-unes au projet migratoire, à leur position aux frontières du *care* et, sûrement, à une plus grande acceptation sociale pour les femmes de partager leurs émotions – d'autant plus face à une autre femme, la chercheure – dans l'interaction sociale de l'entrevue. Ces moments de crise témoignent en effet des « complex and weighty repertoire of "emotional obligations" that [immigrant women] are expected to meet vis-à-vis their left-behind kin. » (Boccagni et Baldassar 2015). Ils marquent aussi l'expérience concrète de la distance physique et mentale avec la famille d'origine (Ben Soltane 2019). Ils mènent finalement à vivre intimement des interactions ou des confrontations avec le

système structurel du pays d'établissement, comme les politiques d'immigration ou le système des services de santé.

Comme nous l'évoquions à la fin du chapitre précédent, les émotions au moment du départ marquent ainsi l'arrivée. C'est donc le cas de la conjointe du couple H, dont le départ précipité se transforme en véritable deuil pendant les premiers mois de leur installation au Québec :

> « Je commençais à voir des choses que… le froid, le… j'aimais pas les endroits que j'ai visités, je disais que tout était "croche" – comme dit ma fille – et horrible, je me sentais… j'ai dit [à mon conjoint] au tout début "je veux partir, je veux partir". […] J'étais comme dans la mer des émotions, toute bouleversée, ma fille me voyait pleurer… je disais que j'avais pas besoin de laisser mon appartement, mon statut, je suis rien ici, je suis personne ici, j'ai tout perdue, tatata ! […] J'ai commencé… – comme une étape de négation, on dit ? – comme si quelque chose était morte ! » (femme, couple H, 1 enfant, Colombie)

La confrontation douloureuse avec les contraintes de la société d'établissement est en effet l'apanage de plusieurs femmes, qui avaient dans leur pays d'origine une grande autonomie, soutenue par l'occupation d'un emploi ou leur mobilité. À l'arrivée à Montréal, les mères de jeunes enfants, dont le partage genré des tâches au sein du couple leur confie la responsabilité de ceux-ci, sont notamment confrontées à la difficulté de trouver un service de garde – dans lequel on a confiance, de surcroît. À cette difficulté, s'en ajoutent d'autres, liées au manque de réseau, d'information, ou du climat. Pour une répondante, tous ces éléments s'additionnent, en plus du deuil lié au départ précipité qu'elle a connu :

> « Là j'étais déprimée, j'étais déprimée, si je te dis là, moi j'étais déprimée. Au début, mon mari là… on marchait même pas ensemble. Lui il me dit "C'est notre pays", moi je dis "non jamais !". Parce que là-bas j'avais la voiture de mes parents, j'avais mon boulot. Ici je me suis embarquée là, mon fils là… je ne savais même pas où j'allais acheter une poussette ! C'est de la folie. Je prends mon fils, la neige… c'est l'enfer ! C'est l'enfer. C'est difficile, c'est vraiment difficile. Si je te dis là, j'étais déprimée les premiers temps, c'était pas facile. » (femme, couple A, 2 enfants, Algérie)

Deux participantes ont également connu des décès de proches dans leur pays d'origine dans les premiers mois de leur arrivée. L'une (femme, couple D, 2 enfants, Roumanie) fait à ce moment-là un retour en Roumanie, son absence du Québec marquera son insertion professionnelle. L'autre (femme, couple E, 3 enfants, Algérie), qui ne peut pas faire le voyage en Algérie en raison

d'une grossesse à risque, sera fortement marquée émotionnellement, ce qui teintera aussi son insertion dans la société québécoise : « Le début c'était difficile, parce que dès que je suis arrivée ici je suis tombée enceinte. Après ça, trois mois, ma grand-mère est décédée, après… j'ai senti comme… j'étais toute seule ici, il y a pas personne. C'était comme ma mère, c'est elle qui m'a fait grandir et tout ça. C'était difficile » (homme, couple E, 3 enfants, Algérie).

Ainsi, ces moments de la vie ordinaire marquent profondément, et de manière complexe, les processus d'installation des nouveaux arrivants, et particulièrement des nouvelles arrivantes. Ils peuvent renforcer aussi un sentiment d'isolement vécu pendant l'arrivée au Québec.

6.1.4. Le réseau et l'isolement

Alors que les recherches montrent que les nouveaux arrivants ont généralement un réseau sur lequel s'appuyer à leur arrivée au Québec (Rose, Ferreira et Germain 2006 ; Renaud et al. 2006 ; Lord et al. 2019), un tiers de notre échantillon (6 couples) ne connaissait personne en arrivant. Par ailleurs, si les 11 couples qui ont un réseau au Québec le mobilisent à leur arrivée, le soutien reçu par le réseau est toutefois très variable.

Avoir un réseau ne suffit en effet pas pour pouvoir compter sur lui. Les caractéristiques des membres des réseaux de soutien des personnes immigrantes sont également à observer pour comprendre comment ils permettent à celles-ci de mobiliser (ou non) des ressources (Martiniello et Rea 2011). En outre, le réseau social, entendu comme un système d'acteurs sociaux de partage des ressources (V. Lemieux 1999), ne doit pas être uniquement considéré comme « habilitant » (Emirbayer et Goodwin 1994), il peut également être contraignant pour ses membres. Dans les propos recueillis auprès des participant·e·s, nous remarquons aussi la déception envers ceux sur qui ils comptaient avoir de l'aide à l'arrivée.

Certains couples sont accompagnés dans leurs démarches d'installation administratives, mais d'autres ne reçoivent que très peu d'informations, et un couple pâtit même de l'expérience migratoire négative de leurs hôtes : "Chacun vit son expérience comme il l'a vécue. Et dans ce cas-là particulièrement, ce couple a vécu une expérience très très difficile. C'était traumatique un peu pour eux […] Ils nous ont transmis toutes ces peurs et c'est une mauvaise expérience." (homme, couple O, 1 enfant, Colombie). L'aide reçue dépend beaucoup des caractéristiques

personnelles, des ressources et de l'expérience migratoire du réseau lui-même. En effet, des personnes arrivées récemment ou n'ayant pas nécessairement rencontré les objectifs de leur propre carrière migratoire pourront se transformer davantage en contrainte qu'en ressource habilitante pour les couples rencontrés (en transmettant leurs craintes, en leur louant un appartement insalubre, en leur fournissant des renseignements limités ou erronés sur les étapes d'installation, notamment). Seul un couple peut compter sur une personne native du Québec, qui lui fournit de nombreux renseignements sur leur société d'établissement, notamment une lecture précise de la géographie montréalaise, et, comble de l'immersion dans le folklore québécois, les emmène dans une cabane à sucre dès la première fin de semaine suivant leur arrivée : « Ça c'était parfait, je pense que c'était la meilleure stratégie pour prendre repère ! » (femme, couple B, 2 enfants, France).

6.1.5. L'accumulation de défis et l'insertion sociale différenciée

Certaines personnes rencontrées cumulent l'expérience de plusieurs obstacles pendant la période de l'installation. L'effet de cette accumulation de contraintes, accentué ou atténué par les caractéristiques personnelles et les ressources disponibles, va produire des insertions sociales différenciées, entre couples mais aussi au sein de ceux-ci. Nous identifions trois scénarios possibles au sein de notre échantillon, que nous présenterons dans les sous-sections suivantes.

Nous trouvons une illustration saillante de l'accumulation d'obstacles dans les propos de la conjointe du couple A, qui vit des complications des suites d'un accouchement un an et demi après son arrivée au Québec, alors que son mari doit faire ses preuves dans le premier emploi qu'il a enfin décroché et qui leur permet de sortir de l'aide financière de derniers recours, alors que sa mère n'a pas pu obtenir de visa pour venir l'épauler pendant cette période, alors qu'elle n'a pas de réseau local sur lequel compter. Les interventions du personnel médical seront vécues comme des formes de violence symbolique par cette répondante, tant dans l'injonction d'allaiter alors qu'elle a peu de ressources de soutien, que dans les insinuations de problèmes conjugaux :

> « Le problème d'ici c'est qu'ils te laissent pas t'exprimer. Ils pensent toujours négativement pour moi, ils pensent toujours qu'il y a un problème entre femme et homme. Nous on a pas ça. […] J'ai un enfant de 3 ans, je dois m'occuper de lui, j'ai mon bébé qui est né, césarienne, j'ai besoin d'aide. J'ai demandé un visa pour ma mère, tu me l'as pas donné.

> Alors qu'est-ce que je vais faire, moi ? Là, l'infirmière elle a insisté, le premier je lui ai donné un biberon normal, mais là l'infirmière m'a dit : "pas question, pas question, tu dois faire l'allaitement maternel", mais moi je mange pas ! Je mange pas bien, j'ai pas le temps, j'ai même pas le temps de me laver. J'ai besoin d'aide. Mais mon mari il vient de commencer un travail, le pauvre. Je peux pas lui dire "viens reste avec moi", il n'a pas le droit à la maternité. Mais après j'ai fait une infection, j'ai été voir un médecin avec mon mari, il m'a dit "mais madame, qu'est ce qui se passe, ton mari il t'aide pas ?" » j'ai dit « arrêtez de dire ça, mon mari il m'aide » mais c'est pas la faute à mon mari, tu connais pas mon histoire là pour… il vient de commencer le travail, peut-être après il va pas trouver un autre travail, parce que c'est son professeur qui lui a dit « tu tentes ta chance là, c'est moi qui va te placer », il a pas le droit à l'erreur. Là c'était dur, c'était l'enfer. Le bébé ? Rachitique. Moi ? Pareil. Je mange pas. » (femme, couple A, 2 enfants, Algérie)

C'est finalement une voisine rencontrée dans un parc qui viendra l'aider, en lui apportant à manger, et en la soutenant moralement. La situation de la conjointe du couple A s'améliorera ensuite avec la découverte d'un organisme communautaire dans son quartier, qui lui permet de « sortir de sa coquille » (femme, couple A, 2 enfants, Algérie).

Ces événements révèlent l'entrecroisement des obstacles vécus pendant la période d'installation, mais aussi les expériences différentes selon les caractéristiques et les ressources mobilisables des participant·e·s, en fonction par exemple ici du pays d'origine pour l'attribution de visa de visite, ou encore des confrontations avec les institutions. Ces événements contribuent également à creuser des écarts dans l'insertion sociale des participant·e·s (entre couples et entre conjoints), tant par l'événement lui-même que par le ressentiment qu'il provoque. Néanmoins, les participant·e·s se forgent également d'autres ressources, à travers ces événements douloureux, comme la mobilisation d'un organisme local.

L'ensemble de ces facteurs, couplés à des stratégies conjugales, génèrent des insertions différenciées, et ce notamment sur le marché du travail. Nous relevons trois scénarios : les deux conjoints essaient de trouver un emploi en même temps, mais l'un·e réussit plus vite que l'autre ; la conjointe reste à la maison pendant que le conjoint travaille rapidement ; la conjointe travaille, pendant que le conjoint se requalifie.

On remarque que ce n'est donc pas automatiquement le scénario de « la priorité au conjoint » (Chicha 2009) qui prime, plusieurs scénarios co-existent dans notre échantillon. En outre, comme l'avait déjà soulevé Ben Soltane, cette primauté à l'insertion du conjoint ne résulte pas

nécessairement d'une stratégie du couple, mais se produit en réaction face aux épreuves migratoires :

> « Souvent cette configuration de l'intégration familiale (les femmes s'occupent de la famille alors que les hommes se requalifient), présentée dans la littérature comme une stratégie pour favoriser le projet professionnel du mari, est moins une solution qui traduit la dynamique du couple et un sexisme des immigrants maghrébins, alors qu'elle est plus une réponse aux contraintes de la réalité migratoire. » (Ben Soltane 2019, 191)

Nous relevons toutefois un décalage en filigrane des différents scénarios co-existants : lorsque les conjoints masculins commencent plus tôt leur insertion professionnelle, c'est généralement pour que (*parce que*) leur conjointe s'occupe des tâches familiales, alors que dans le cas inverse, l'insertion professionnelle rapide des femmes permet à leur conjoint d'envisager une insertion professionnelle plus satisfaisante. Toutefois, pour une part non négligeable de l'échantillon, le décalage est produit « clairement » malgré eux, alors qu'ils essaient de s'intégrer tous les deux sur le marché du travail, en raison de l'environnement économico-institutionnel. En outre, ces décalages dans l'insertion professionnelle rejoignent les statistiques sur les familles immigrantes biparentales qui doivent plus souvent composer avec un seul revenu d'emploi que les familles natives, et ce dans une proportion de 27 % des familles immigrantes où seul le père est pourvoyeur et de 9 % où seule la mère est pourvoyeuse (comparativement à, respectivement, 13 % et 4,6 % des familles natives) (MFA 2017).

Nous observons aussi que celui ou celle qui commence à travailler plus tôt s'insère dans des emplois aux conditions de travail souvent précaires et déqualifiantes. Mais il ou elle possède néanmoins l'avantage de s'insérer aussi plus rapidement dans la société, d'en apprendre les codes, de développer un réseau local et de s'approprier les espaces urbains, en plus d'être la personne qui perçoit des revenus supérieurs dans le couple. C'est le cas tant des conjoints masculins que des conjointes de notre échantillon. Néanmoins, nous verrons plus tard que cela se traduit différemment, selon le genre, dans les dynamiques conjugales.

6.1.5.1. Les deux conjoints essaient de s'insérer professionnellement, l'un·e y parvient plus tôt que l'autre

Pour environ la moitié des couples rencontrés, l'insertion professionnelle décalée se réalise malgré eux, alors qu'ils essaient en même temps, l'un·e parvient à trouver un emploi avant l'autre,

en fonction des compétences de chacun·e (le fait de parler français et/ou anglais en arrivant par exemple), des domaines d'emploi (les besoins en main d'œuvre dans le domaine et la facilité ou non à transposer ses compétences professionnelles d'un pays à l'autre) et de la discrimination vécue. Dans cette catégorie, ce sont à peu près autant de conjoints masculins que de conjointes qui parviennent à trouver un emploi en premier.

6.1.5.2. Les conjoints travaillent, les conjointes restent à la maison

Le scénario du conjoint masculin qui travaille à l'extérieur de la maison et de la conjointe qui prend soin des enfants à la maison (4 couples) est principalement l'apanage des couples arrivés avec de jeunes enfants. Cette logique résulte en effet des contraintes de l'arrivée, des objectifs du projet migratoire orienté vers les enfants et d'un temps d'« apprentissage » du contexte. Ainsi, dans ces couples, les conjointes ont pour responsabilités de faciliter l'insertion des enfants, ce qui représente en soi une charge importante : « [Ma conjointe] s'occupait de l'école, question des boîtes à lunch, questions des… Si on est né dedans, c'est très simple. Mais si on n'est pas né dedans, sérieusement, c'est tout un apprentissage. » (homme, couple N, 3 enfants, Burkina Faso).

Pendant ce temps, les conjoints masculins occupent des emplois, souvent très déqualifiés et aux conditions difficiles, bien que certains suivent une formation rapide à leur arrivée pour se requalifier : « Je travaillais la nuit comme agent de sécurité [dans un centre de désintoxication] et le matin j'étais aux études. » (homme, couple E, 3 enfants, Algérie).

Dans une certaine mesure, ce scénario illustre les statistiques de taux d'emploi des femmes immigrantes, et surtout son évolution dans le temps de l'établissement. Il y a en effet une tendance à la hausse des femmes immigrantes sur le marché du travail après plusieurs années d'installation : le taux d'emploi des femmes immigrantes est, en effet, beaucoup plus bas que celui des natives (57,8 %) pour les femmes immigrantes d'arrivée très récente (40,8 %), pour ensuite le dépasser légèrement après 5 ans d'installation au Québec (58 %) (MIDI 2016).

Ce scénario produit ainsi un décalage dans l'insertion tant professionnelle que géographique et sociale des conjoints, au détriment de la conjointe : « L'homme il rencontre des amis, il parle, il bouge. Mais moi j'ai pas le choix de rester avec mon fils » (femme, couple A, 2 enfants, Algérie). Ce décalage contribue incidemment à conserver les conjointes dans des situations plus difficiles, propices aux confrontations avec la société d'établissement que nous évoquions plus tôt.

6.1.5.3. Les conjointes travaillent, les conjoints se requalifient

Pour d'autres couples (4 couples), l'insertion différenciée repose sur la contrainte d'assurer une rentrée d'argent pendant qu'un conjoint se requalifie professionnellement. Dans notre échantillon, ce sont alors souvent les conjointes qui assurent le rôle de pourvoyeuse à ce moment-là. Cette décision repose, dans une certaine mesure, sur les parcours professionnels des conjoints avant l'immigration, mais surtout sur une forme de sacrifice pour assurer la sécurité financière familiale. Par exemple, les conjoints du couple Q (2 enfants, Colombie) ont décidé, en continuité de leurs habitudes instaurées dans le pays d'origine (le conjoint masculin avait alors l'emploi le plus stable et le mieux rémunéré) que ce serait lui qui ferait les démarches nécessaires à son insertion professionnelle – francisation, retours aux études, etc. – pendant qu'elle travaillerait dans des emplois dits « alimentaires » pour subvenir aux besoins de la famille. Néanmoins, il éprouvera de fortes difficultés à retrouver un emploi, qui le plongeront dans une dépression. À côté de ses emplois manufacturiers (parfois non déclarés et dans des conditions précaires), la conjointe suit alors une formation de niveau collégial pour essayer de décrocher un emploi dans son domaine, mais ce retour en arrière (elle détient un diplôme universitaire de son pays d'origine) marque définitivement sa déqualification professionnelle pour la suite. Elle doit, de surcroît, prendre soin de son conjoint et travaille doublement afin de développer une opportunité d'entreprise autonome pour que celui-ci puisse se réaliser professionnellement.

Dans certains couples, les deux conjoints ont repris des études à leur arrivée. Mais les conjointes sélectionnaient alors plus souvent des formations plus courtes, et s'inséraient plus rapidement sur le marché du travail, quitte à travailler dans des emplois déqualifiants et physiquement éreintants. Cela a des répercussions sur la santé mentale et physique des femmes concernées : « À ce moment-là mon conjoint ne travaille pas, donc c'était une période de temps très stressant pour nous… pour moi, au moins. En fait, c'était aussi la situation économique qui m'a amené à rester tout ce temps dans ce travail. » (femme, couple O, 1 enfant, Colombie).

6.2. Le processus d'installation résidentielle : les défis, les arrangements entre conjoints et les conséquences sur les couples

Les premiers logements des nouveaux arrivants sont cruciaux dans leur insertion dans la société d'établissement, mais le processus de recherche sur le marché locatif représente aussi l'un des principaux défis à l'arrivée. Ces premiers logements ne remplissent pas les aspirations des nouveaux arrivants, mais constituent bien souvent un « espace de transition vers un logement plus souhaitable » (Lord et al. 2019 para. 31). Les nouveaux arrivants quitteront assez vite ce logement et amélioreront au fur et à mesure leur situation résidentielle :

> « After 30 weeks in Canada, nearly 50% of respondents will have left their initial dwelling. They are slower to leave the second dwelling than they were to leave the first, and even slower to leave the third than they were to leave the first two, which is consistent with the idea that overall, the residential situation improves with each move. » (Renaud et al. 2006, 71)

Mais nous verrons que tous ne sont pas confrontés aux mêmes défis. En confrontant les aspirations et les caractéristiques des couples aux réalités et contraintes structurelles, en mobilisant des ressources inégalement réparties, entre couples et entre conjoints, ces défis produisent des effets différenciés sur eux.

Nous présenterons quelques-uns des principaux obstacles rencontrés par les couples lors de la recherche de logements à l'arrivée, ainsi que les ressources mobilisées pour les surmonter. Nous verrons que le logement lui-même, ses caractéristiques et sa localisation peuvent se transformer en ressource ou en contrainte dans l'installation. Nous explorerons également les logiques qui sous-tendent les arrangements conjugaux dans la recherche de logements, notamment autour des écarts entre conjoints dans l'acquisition et la mobilisation de ressources pré- et péri-migratoires. Nous conclurons sur les conséquences des choix résidentiels et des arrangements conjugaux pour les couples et pour les conjoints.

6.2.1. Les défis de l'insertion résidentielle

6.2.1.1. Les obstacles dans la recherche de logement

L'ensemble des facteurs exposés plus haut complexifient la recherche d'un logement convenable pour les personnes concernées par ceux-ci. Mais d'autres facteurs concernent spécifiquement la recherche de logement, notamment les difficultés pour les couples de prouver leur capacité à payer un loyer et la discrimination vécue.

De nombreux couples de notre échantillon révèlent ainsi la difficulté de prouver leurs capacités de paiement aux propriétaires de logement, alors qu'ils n'ont ni références ni emploi la plupart du temps à leur arrivée. De nombreux propriétaires demandent alors clairement, en dépit des règles sur la location au Québec, de présenter un cosignataire du contrat de location, ou encore d'avancer plusieurs mois de loyer d'avance : « Il nous a dit : ''ok oui, mais ça prend trois mois *up front* pour te signer un bail'' » (homme, couple G, 2 enfants, Mexique). Cette difficulté semble partagée, plus largement, par un grand nombre de nouveaux arrivants à Montréal (Rose 2010).

Certains couples ont aussi rapporté avoir vécu de la discrimination, notamment en tant que jeune famille avec enfants :

> « Nous avons essayé de chercher des appartements. On a visité. Tout le monde nous disait : "Tu es avec un enfant, un petit enfant, tu peux pas habiter en haut dans un immeuble parce que les planchers sont pas solides et ton garçon, il va faire du bruit." On se voyait comme un peu rejetés partout à cause de ça. » (femme, couple P, 2 enfants, Roumanie).

Une autre difficulté réside dans l'entremêlement des premières démarches administratives qui l'entourent, en particulier pour les personnes qui n'ont pas été hébergées chez un particulier à leur arrivée. En effet, il faut avoir un compte bancaire pour envisager louer un logement, mais il faut une adresse personnelle pour ouvrir un compte bancaire :

> « Devoir numéro un, c'était chercher un appartement. Une place où habiter. On commence à faire la recherche et, devine quoi, tout le monde nous pose la… : "ok ça nous prend un compte bancaire pour le dépôt, pour plein de choses. Comme quoi tu me démontres que tu vas me payer le bail ?". J'ai pas un compte bancaire, mais je vais y aller en ouvrir un

> toute de suite. “Toc Toc” [cogne sur la table] “c’est moi, ça me prend un compte bancaire pour signer un bail”, “ok, mais c’est quoi ton adresse”, “mais j’ai pas une adresse”. Ça me prend une adresse, ça me prend un compte bancaire. Si tu n’as pas une adresse ici tu ne peux pas ouvrir un compte [rires] » (homme, couple G, 2 enfants, Mexique)

Ces obstacles réduisent le champ des possibles sur le marché locatif et contraignent les choix résidentiels des couples rencontrés.

6.2.2. Des choix résidentiels contraints

Les critères des choix résidentiels sont contraints par ces défis et les ressources migratoires des nouveaux arrivants – situation socioéconomique précaire, mobilité restreinte, connaissances limitées de la ville, etc. La priorité des couples réside alors surtout dans le fait de trouver un premier lieu d’ancrage : « Dans un premier temps c’était plus : il fallait qu’on ait un chez nous. » (femme, couple M, 1 enfant, Côte d’Ivoire). On remarque alors peu d’écarts dans la formulation des critères résidentiels entre conjoints ; la marge de manœuvre des couples est trop restreinte pour laisser place à une forme d’arbitrage entre les aspirations de chacun·e. Comme nous l’exposerons plus tard, l’écart réside plutôt dans les arrangements autour de *qui* s’occupe de la recherche du logement, *qui* navigue parmi ces contraintes, et quelles sont les conséquences de ces choix sur chacun des conjoint·e·s.

Les critères résidentiels relèvent donc davantage de « choix contraints », autour de la localisation, du budget allouable au loyer, des contraintes familiales. Par exemple, concernant la localisation, la volonté de rester dans le quartier où on a été hébergé lors de son arrivée résulte tant de l’idée de rester proche de son réseau que de la nécessité de chercher à proximité lorsqu’on a peu de ressources pour s’aventurer plus loin : « On a ciblé vraiment le quartier dans lequel on était, mais aussi pour faciliter la recherche […] c’était l’hiver, on a pas de voiture, je cherchais comme dans là où je peux me déplacer… » (homme, couple O, 1 enfant, Colombie).

Dans le même ordre d’idée, l’enjeu économique prime aussi parmi les critères contraignant les choix résidentiels, tant dans la localisation que dans les caractéristiques du logement : « Quand on est arrivé ici, comme je vous l’ai dit tout à l’heure : on convertit [en dinar], on peut pas ne pas convertir, fait que là on a loué un 4 ½ comme ils disent ici, fait qu’y avait juste deux chambres, les filles étaient les trois dans une même chambre. » (homme, couple C, 3 enfants, Algérie). Le budget contraint en effet beaucoup de familles à résider dans des logements exigus. Les conjoints

du couple D vont, par exemple, vivre pendant plusieurs années dans un 3 ½ avec leurs deux enfants jeunes adultes, ces derniers dormant dans le salon. Ce critère détonne alors avec les aspirations du projet migratoire d'améliorer le bien-être des enfants : « Fait que ça venait me chercher un peu le fait que, ici, rendus là – parce qu'on leur vendait un rêve là [à nos filles] – et rendus là… parce que [nos filles] étaient quand même assez grandes pour comprendre qu'elles n'avaient pas tout ce qu'elles avaient avant [l'immigration]. » (homme, couple C, 3 enfants, Algérie).

En écho avec ces motifs familiaux qui sous-tendent les projets migratoires, la proximité des garderies ou des écoles ciblées pour le bien-être et la réussite de leurs enfants représente un critère pour les couples qui ont les moyens économiques de le réaliser : « On a mis [notre fille] dans l'école française Marie de France […] Donc nous notre but, c'est pour ça qu'on habite ici, elle est à 5 minutes à pieds à l'école, donc nous notre volonté c'était que [notre fille] soit bien » (femme, couple L, 1 enfant, France).

Certains choix sont également dictés par une certaine méconnaissance de la ville, exacerbée pour ceux qui n'ont pas de réseau sur lequel s'appuyer. C'est le cas du couple G qui s'installe à Brossard et s'aperçoit *a posteriori* des limites qu'implique leur décision : « Peut-être on aurait dû rester à Montréal pour trouver plus facilement des services plus propices aux immigrants […] je vous jure moi, jusqu'à maintenant, je pense qu'on a raté pleins des opportunités […] à cause qu'on est pas à Montréal. » (homme, couple G, 2 enfants, Mexique).

6.2.2. Les ressources mobilisées

Les possibilités et les manières de surmonter les obstacles du marché résidentiel varient selon les ressources disponibles pour les couples, notamment la présence d'un réseau sur lequel compter ou les ressources économiques.

Une part de chance joue également, dans les rencontres suscitées pendant la recherche de logement. Plusieurs couples ont ainsi raconté comment ils ont contourné les embûches de la recherche du premier logement grâce à des propriétaires immigrants installés au Québec depuis longtemps : « [La propriétaire] a eu besoin seulement de nous connaître, elle n'a pas besoin de rien, de référence, de rien, elle avait besoin de nous rencontrer. Elle nous a dit : "écoute, vous

êtes une famille, vous êtes nouveaux arrivants, je suis arrivée ici ça fait 30 ans et c'était vraiment difficile" » (femme, couple H, 1 enfant, Colombie).

6.2.2.1. Le réseau

Les couples qui ont un réseau au Québec sont ainsi accueillis à leur descente d'avion et hébergés. Cet hébergement varie de quelques jours à un mois. La mobilisation d'un réseau, si elle constitue une ressource précieuse au début de la carrière migratoire, n'est toutefois pas garante d'un soutien fort à l'arrivée, comme nous l'avons évoqué plus haut. Le soutien résidentiel reçu par les couples rencontrés pendant cette période est en effet très variable. Par exemple, le couple E se retrouve dans un logement insalubre, avec un bail signé pour un an, trouvé par la personne qui les a accueillis à leur arrivée : « À l'époque, comme je dis j'arrive, je savais pas, y a pas… celui… il y en a qui sont bien conseillés, c'est pas sa faute à la personne qui m'a accueilli, au contraire il a fait du bien, il nous a fait… mais lui là, je sais pas comment dire, il était pas bien informé, du tout. » (homme, couple E, 3 enfants, Algérie).

Par ailleurs, si on pouvait supposer que l'hébergement par un membre de leur réseau offrirait un peu de répit dans la recherche du premier logement stable, ce n'est pas toujours le cas pour nos enquêtés : la plupart ne veulent pas s'imposer ou se retrouvent très à l'étroit chez leur hôte. En effet, arriver à cinq dans un 4 ½ déjà habité par une famille ne passe pas inaperçu. Pour l'un des couples, c'est aussi l'éloignement en banlieue du lieu de résidence de leur hôte qui contraint leurs démarches d'installation et accélère leur recherche du premier logement stable.

Quant aux participant·e·s (6 couples) de notre cohorte qui n'ont pas pu s'appuyer sur un réseau à leur arrivée, ils louent temporairement un point de chute à leur arrivée grâce à d'autres ressources, dont notamment des organisations comme une agence de location du pays d'origine, AirBnb ou un hôtel. Ces couples sont restés dans ce lieu de résidence entre une semaine à quelques mois. De nouveau les expériences sont variables. Pour les deux couples qui sont passés par une agence, notamment, le logement était loin d'être comme prévu, mais plutôt exigu, vétuste, voire insalubre :

> « Quand nous sommes arrivés ici, il nous a dit : "non mais finalement l'appartement que je vous ai montré n'est plus disponible, je vais vous en donner un autre" […] Ça c'est une chose qui nous a choqués, parce que c'était pas un appartement en très bon état, pas du tout. Pas pareil à l'appartement qu'on a laissé en Colombie. Et c'était déjà meublé, les

> meubles n'étaient pas en bon état, ils étaient même quelques-uns sales. Et on a jeté les matelas quelques jours après, parce que c'était vraiment pas en bon état. » (homme, couple F, 1 enfant, Colombie)

Ces couples sans réseau à l'arrivée compteront rapidement sur des personnes rencontrées parmi leur voisinage ou via des forums internet. Généralement, ce sont alors des personnes originaires du même pays qui les soutiennent pendant ces débuts. Se créer un réseau est en effet rapidement crucial, comme nous l'évoquions plus haut, pour trouver un logement stable, par la nécessité d'un cosignataire du bail. Un couple, qui est alors en cours de francisation et donc sans emploi, doit par exemple faire appel au réseau développé parmi les voisins de leur logement d'arrivée et issus de leur communauté du pays d'origine : « À ce moment on travaillait pas, alors [le propriétaire] nous demandait un cosignataire, une autre personne qui pourrait signer pour nous aussi. Alors il y avait des Colombiens qui travaillaient déjà, alors ils nous ont aidés. » (femme, couple F, 1 enfant, Colombie).

6.2.2.1. La situation économique

Avoir un réseau est crucial, mais certains couples peuvent compter sur leurs ressources économiques pour combler leur manque de réseau, notamment en montrant des preuves de leur capacité à payer le loyer :

> « Et puis de là il me semble, de mémoire qu'il a dit : "ouais, mais moi quelles sont mes garanties, quoi ?". J'ai dit "écoutez-moi si vous voulez je peux vous montrer ce que j'ai sur mon compte bancaire de France, etc., vous montrer voilà qu'on ne vient pas sans argent" […] [Après lui avoir montré] il a dit : "ah je vois que vous avez quand même un petit peu d'argent de côté". » (homme, couple L, 1 enfant, France).

Il est à noter que les deux couples arrivés avec des offres d'emploi ont rencontré beaucoup moins de difficultés à trouver leur premier logement que les autres couples. L'un de ces couples a d'ailleurs été logé aux frais de l'entreprise dans un appartement meublé en centre-ville de Montréal pendant les premiers mois de leur installation.

On voit là comment les ressources prémigratoires inégalement partagées entre les couples se répercutent sur l'expérience de l'insertion résidentielle à l'arrivée. Elles contribuent en effet à creuser des inégalités entre les couples rencontrés.

6.2.3. Les arrangements entre conjoints

Pour la recherche de ce premier logement, plusieurs couples ont montré une nette différence d'implication des conjoint·e·s dans le processus. Ces écarts reposent sur des justifications plurielles et mettent ainsi en lumière des éléments pertinents des dynamiques de couples et de carrière migratoire. Certains couples partagent ainsi les responsabilités en fonction des ressources de chaque conjoint (par exemple, la maîtrise de la langue), tandis que d'autres répartissent les tâches en fonction de leur rôle genré. Ces écarts dans la recherche de logement reposent aussi sur des différences d'appropriation de la ville par les conjoints, et les accentuent.

6.2.3.1. En fonction des ressources prémigratoires

Il existe des écarts dans la répartition des ressources prémigratoires au sein de certains couples, comme nous l'évoquions dans le chapitre précédent. La recherche du premier logement constitue un moment où ce décalage se matérialise de manière saillante. Par exemple, la maîtrise du français est une ressource précieuse, mais à cette étape-ci du parcours migratoire, alors que les cours de francisation et la vie quotidienne dans un contexte francophone n'ont pas encore permis de combler les écarts, la mobilisation de cette ressource engendre une implication inégale des conjoints dans la recherche du logement. Cela révèle aussi les niveaux d'emprise différents de chacun·e sur son processus d'installation au Québec.

Par exemple, pour le couple O, alors que la recherche des logements était plutôt la responsabilité de la conjointe dans le pays d'origine, les rôles s'inversent à l'arrivée au Québec en raison de la maîtrise du français du conjoint masculin : « Ici ça a été le défi de la langue alors à l'époque c'était moi qui étais capable de parler par téléphone en français, […] ça a été moi qui a fait les appels. » (homme, couple O, 1 enfant, Colombie).

6.2.3.2. En fonction des rôles de genre dans l'installation

Pendant la période d'installation, les insertions différenciées au sein des couples produisent un apprentissage différencié, et inégal, de ressources migratoires. Ce partage des tâches recoupe dans une certaine mesure, les rôles de genre dans les scénarios que nous avons présentés plus tôt. Ainsi, dans le scénario « les conjoints travaillent, les conjointes restent à la maison », l'écart

d'investissement entre les sphères publique et privée contribue à favoriser d'inégales appropriations de la ville et recréation d'un réseau – des ressources précieuses pour la recherche d'un logement – entre conjoints, et ce au bénéfice du conjoint masculin.

Par exemple, la conjointe du couple E illustre la manière dont les rôles se sont partagés avec son conjoint de cette façon : « Pour les appartements, c'est lui qui s'occupe de ça [rires]. […] Des fois je regarde et tout ça, mais comme c'est lui qui connaît les endroits, c'est lui qui… il est sorti plus que moi. Moi quand je suis venue ici, j'ai pas travaillé, j'ai rien, j'ai juste resté à la maison. […] Je m'occupais juste de mes enfants » (femme, couple E, 3 enfants, Algérie).

6.2.3.3. En fonction du partage des responsabilités entre les conjoints : des lectures différentes selon les couples

Le partage des responsabilités entre conjoints varie selon les couples. La responsabilité de la recherche du logement, entre autres, peut recouvrir plusieurs significations, et ainsi être considérée comme une responsabilité féminine ou masculine. Souvent, pour ce premier logement, la manière dont a été décidé le projet migratoire oriente cette lecture. Des conjoints masculins qui ont instigué le projet migratoire vont alors endosser la responsabilité de trouver un « chez-soi » satisfaisant pour leur famille. Ce devoir s'inscrit en continuité d'un ensemble plus large de responsabilités lié à leur rôle de « père de famille ». *A contrario*, des conjointes vont s'impliquer dans la recherche du logement pour compenser leurs réticences face au projet migratoire, de manière à assurer leur bien-être et celui de leur famille dans cette situation qu'elles ont acceptée à reculons.

Par exemple, au sein du couple N (3 enfants, Burkina Faso), la recherche du logement est endossée par le conjoint masculin, pour qui cette tâche fait partie d'un ensemble de responsabilités associé à son rôle de père de famille, il prend soin de sa famille dans le projet migratoire qu'il a instigué et dont il était le porteur principal. Il arrive ainsi au Québec une semaine avant sa conjointe et ses enfants pour trouver le premier logement familial. Ce rôle est également renforcé, selon lui, par son statut (administratif) de « demandeur principal » :

> « Je suis arrivé une semaine avant. C'est comme ça, l'homme vient et il regarde… [rires] si c'est un projet à aller de l'avant ou non.
>
> Q : C'est pour trouver un appartement ?

> R : Exactement. Je vais aller… Les conditions d'immigration, en tant que travailleur qualifié aussi, il y a ça : soit vous arrivez en même temps, soit vous devancez. » (homme, couple N, 3 enfants, Burkina Faso)

En exemple du cas inverse, la conjointe du couple L, entre autres, endosse la responsabilité de chercher ce premier logement au sein de son couple. Et, avec le temps restreint qu'ils ont pour trouver, cette responsabilité se transforme aussi en poids : « On avait 15 jours pour trouver notre appartement […] je vous avoue que je travaillais jour et nuit pour trouver » (femme, couple L, 1 enfant, France). Elle indique notamment sa volonté d'être dans un appartement qu'elle aime, pour se sentir « chez elle » à l'étranger, et dans un projet migratoire qu'elle a accepté pour faire plaisir à son conjoint : « J'ai dit : moi ce qui est important pour moi c'est d'être dans un bel appartement. Dans un appartement où je suis contente de rentrer, où je trouve que c'est beau. Sinon je serais très triste. » (femme, couple L, 1 enfant, France).

En outre, pour certains couples, cette tâche peut être divisée entre les conjoints, l'un s'occupe de la recherche, l'autre affirme ses critères. Par exemple, dans le cas de la conjointe du couple A, bien que ce soit son conjoint qui s'occupe de la recherche, c'est son rôle de mère à la maison qui lui octroie le dernier mot dans la décision du choix résidentiel :

> « [C'est] beaucoup plus moi, beaucoup plus moi, parce que lui il est plus souvent à l'extérieur, toujours il travaille, et tout, bon, beaucoup plus que moi, avec les enfants et tout. […] Parce que c'est la femme qui s'occupe de la maison, c'est la femme qui connaît pas mal de choses, parce que lui l'essentiel : il rentre, il dort, il mange, c'est tout. » (femme, couple A, 2 enfants, Algérie).

Nous remarquons ainsi que la recherche de logement est un poids pour la personne responsable, mais qu'elle est aussi l'occasion d'acquérir certaines ressources migratoires, et par là accentue (ou compense) des inégalités d'insertion sociale. Nous exposons ci-après plus en détail les répercussions des situations résidentielles, et des stratégies pour les atteindre, sur les couples et sur les conjoints.

6.2.4. Les répercussions sur les couples et sur les conjoints

L'insertion résidentielle des couples, largement contrainte, produit des effets à plusieurs niveaux sur les couples. Elle marque ainsi très négativement l'installation, dans son sens plus étendu d'insertion sociale, dans la société québécoise de ceux qui connaissent des situations résidentielles fâcheuses ou insalubres ; la localisation de leur logement leur apporte plus ou moins de soutien en fonction des caractéristiques de leur quartier ; le processus de recherche de logement creuse des écarts dans l'acquisition, l'« apprentissage », de compétences migratoires.

6.2.4.1. La désillusion des aspirations

Les situations résidentielles pendant cette période d'installation détonnent avec les situations prémigratoires des couples rencontrés. Ils évoquent le « choc » (homme, couple E, 3 enfants, Algérie) vécu en lien avec le logement et avec leur quartier d'arrivée. Cette étape de confrontation des aspirations aux réalités de la société d'établissement est ainsi éprouvante pour la majorité, notamment ceux avec les ressources prémigratoires les plus faibles (en regard des offres d'emploi prémigratoire, de la présence d'un réseau et des ressources économiques, notamment). Pour plusieurs couples, le premier logement est donc très loin des aspirations des couples interviewés, notamment en ce qui concerne le voisinage et la salubrité, les relations avec les propriétaires. Par exemple : « Les murs, tu pouvais entendre ce qui se passait de l'autre côté, les gens qui revenaient tard le soir dans un état un petit peu… Ouais, c'est pas la vie qu'on attendait avoir au Canada [rires]. Quand tu descendais au lobby, ça sentait le *pot* [marijuana]. […] Il y avait aussi des coquerelles. » (femme, couple K, sans enfant, Congo).

Ce décalage avec les logements qu'ils ont quittés avant l'immigration est prégnant et marque négativement le début de leur carrière migratoire. La conjointe du couple D, par exemple, exprime comment l'insalubrité de leur premier logement a teinté son arrivée au Québec : « Pour moi ça a été un choc terrible. Je me réveillais le matin… le premier moment quand je me réveille je pensais : "non non non ça ne peut pas être comme ça, c'est sûr que c'était juste un rêve" mais ça durait juste un petit instant avant de me rendre compte que c'est ça la réalité. » (femme, couple D, 2 enfants, Roumanie). La conjointe du couple P raconte aussi cette désillusion de l'installation résidentielle, qui incarne plus largement leur installation au Québec :

> « Ils nous ont fait visiter un truc, qu'ils ont appelé un hébergement. Mais je te dis, c'était épouvantable. Moi, j'ai dit : "Moi, je vais habiter là ?!" On était comme des rats. Un petit sous-sol, tu passais d'une chambre à l'autre, le style wagon de train. Avec une petite machine à lavage, je te dis des fenêtres comme ça [elle montre une ouverture mince avec ses mains]. Mon garçon, il avait 2 ans. J'ai dit : "Tu sais, moi, je suis pas partie de ma maison, de la Roumanie, pour habiter comme des rats sous la terre." J'ai dit : "Non, *no way*, c'est exclu." » (femme, couple P, 2 enfants, Roumanie).

Les relations avec les propriétaires sont aussi parfois un enjeu. Un couple va notamment faire l'expérience d'un propriétaire harcelant et agressif et résume : « On a vécu l'enfer dans cet appartement » (homme, couple E, 3 enfants, Algérie).

Ces premières étapes des trajectoires résidentielles des couples dans la région de Montréal, les difficultés et les désillusions qui les accompagnent vont avoir une influence sur la suite de leur trajectoire résidentielle, en l'infléchissant notamment vers un accès à la propriété assez rapide (voir chapitre suivant).

6.2.4.2. Le rôle de la localisation

Les quartiers des premiers appartements occupés ressortent dans les récits des participant·e·s dans le rôle qu'ils jouent dans la désillusion à l'égard de la société d'établissement, mais aussi comme fournisseurs de ressources nécessaires (ou non) dans le parcours migratoire.

Les participant·e·s de notre étude s'insèrent et s'inscrivent de manière diversifiée dans la région de Montréal (voir figure 3), à l'instar de la population immigrante en général dans cette région (Apparicio, Leloup et Rivet 2007). La diversité des quartiers d'accueil de notre échantillon illustre bien la notion de « fluidité » des territoires de l'immigration, observée par Germain et Poirier (2007) dans l'espace urbain montréalais. En effet, les couples arrivent (dans l'appartement de leur hôte ou loué) tant dans des quartiers de Montréal historiquement d'immigration ou d'accueil (Côte-des-Neiges, Saint-Michel, Saint-Léonard, Ahuntsic, Centre-ville) que dans des quartiers jusqu'alors moins prisés par les personnes immigrantes (Hochelaga, Verdun, Outremont). On

remarque également que plusieurs couples (5 couples) sont arrivés directement en banlieue proche ou plus lointaine, à Laval, Longueuil et Vaudreuil.

Figure 3 : Carte des localisations d'accueil

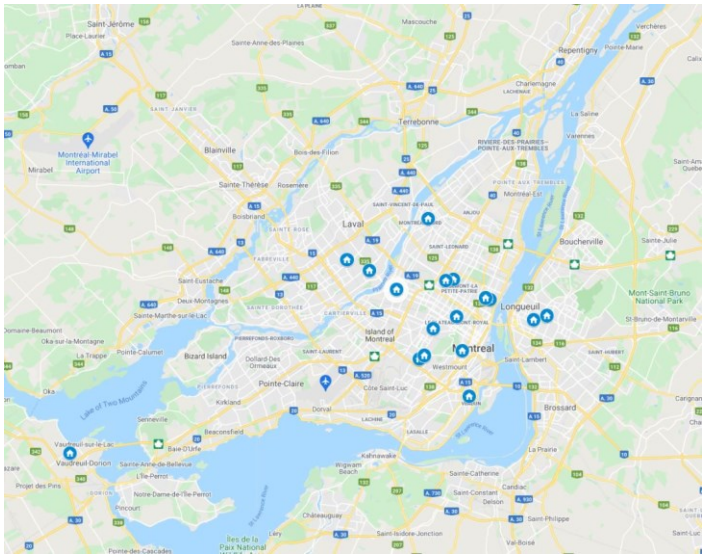

Source : Auteure 2021

Concernant la localisation de leur premier logement « stable » d'installation (après une recherche de logement plus extensive) (voir figure 4), et en écho avec le choix contraint de vouloir rester dans son quartier d'arrivée (par facilité et pour le réseau), six couples ne changent pas de quartier. Il s'agit des quartiers de Saint-Michel (2), Longueuil (2), Laval (1) et Ahuntsic (1). Sept couples changent de quartiers au sein de la ville de Montréal et deux couples quittent Montréal pour la banlieue : l'un vers un quartier plus défavorisé de Brossard et l'autre pour un quartier très aisé de Dorval. Un couple déménage d'une banlieue éloignée à une autre proche (de Vaudreuil à Laval). Et, enfin, un couple quitte la banlieue proche de Laval pour un quartier montréalais, Montréal-Nord.

Figure 4 : Carte des localisations du premier logement

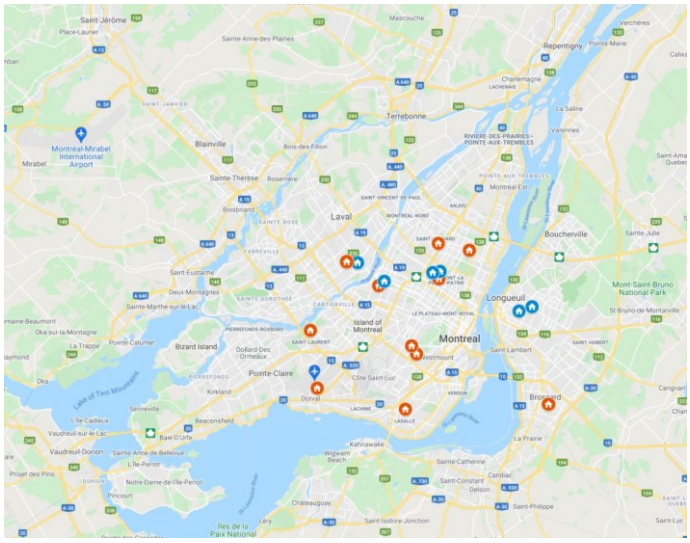

En bleu : les couples qui restent dans le même quartier, en rouge : les déménagements interquartiers
Source : Auteure 2021

La localisation du premier logement marque parfois symboliquement la carrière migratoire des couples : « À chaque fois, si j'arrive là-bas [à Ahuntsic], c'est comme mon lieu de pèlerinage […] J'arrive là, je m'arrête un petit peu. Même actuellement, si j'arrive dans le quartier – des fois, j'ai rien à faire – mais je passe dans le quartier. […] C'est devenu une sorte de lieu de culte pour moi. Je prends le café à côté. » (homme, couple N, 3 enfants, Burkina Faso). Pour l'anecdote, ce participant nous donne d'ailleurs rendez-vous dans ce premier quartier pour réaliser notre entrevue.

Mais, le plus souvent, le premier quartier de résidence illustre une forme de désillusion par rapport aux espérances du projet migratoire, notamment en ce qui a trait à leurs perceptions socioéconomiques et sécuritaires. En effet, le conjoint du couple E est par exemple étonné de l'aspect défavorisé du quartier de Côte-des-Neiges : « Comme je dis, le deuxième choc culturel c'est ça, c'est-à-dire je me sentais pas dans ce pays que j'imaginais dans mon subconscient » (homme, couple E, 3 enfants, Algérie). Pour la conjointe du couple H, c'est le sentiment d'insécurité qu'elle développe à Laval-des-Rapides, et qu'elle pensait quitter en même temps que la Colombie, qui la marque :

> « Je voyais la réalité du quartier, et j'ai commencé à regarder les environs de l'appartement, et je me suis rendu compte que vraiment c'était pas… y avait des gangs

> […] Je disais à l'époque "je me sens dans un trou noir" et au lieu de sortir, je descends ! C'est ça que j'ai dit au tout début. […] Imagine toi, je viens d'un condo, le mien, mon condo, tout nouveau, parce que je l'ai acheté nouveau, pour un quartier [chuchote :] *de merde* ! […] J'arrivais chez nous, et je fermais les rideaux, tout. Je me disais : mon appartement, c'est correct, je me sens chez moi » (femme, couple H, 1 enfant, Colombie)

En ce qui concerne plus spécifiquement l'arrivée en banlieue, elle se produit souvent par défaut, et est marquée par la surprise : « On est arrivés à Longueuil, sans savoir que Longueuil existait avant. On a appris que Longueuil existait parce que la personne nous a loué l'appartement » (homme, couple F, 1 enfant, Colombie). Toutefois, nous remarquons que l'installation première en banlieue offre autant d'opportunités dans le processus d'établissement des nouveaux arrivants comparativement à l'arrivée dans des quartiers (péri)centraux montréalais. En effet, d'après les récits des interviewés, les ressources d'établissement offertes sont comparables tant à Montréal, qu'à Laval ou Longueuil. Cela confirme les observations amorcées au début des années 2000 sur la diversification des banlieues de l'après-guerre dans la région montréalaise (Germain et Charbonneau 2002). En effet, l'hétérogénéité croissante de ces territoires produite, en partie, par l'immigration internationale, les fait ressembler de plus en plus aux quartiers des villes centres. Et, ils deviennent, en retour, de plus en plus des lieux d'établissement des nouveaux arrivants. Cela est notamment encouragé par des « filières » de communauté d'immigrants. Dans notre échantillon, l'installation en banlieue se produit par l'accueil du réseau ou l'entremise d'une agence du pays d'origine. Une répondante remarque la forte présence de l'agence qui l'a accueillie dans le quartier de Longueuil où elle réside :

> « Q : et comment s'appelle le quartier à Longueuil ?
>
> R : la petite Colombie [rires] […] on était plein d'édifices [avec le même nom] qu'on trouve dans l'entrée, alors on savait que c'était [la même agence] » (femme, couple F, 1 enfant, Colombie).

La présence de personnes de la même origine peut faciliter les démarches administratives de l'arrivée, comme le raconte cette répondante :

> « On habitait dans un bloc d'appartements, et dans ce bloc de 8 appartements, il y avait 4 familles colombiennes. Alors avec la voisine, elle nous a dit "ok premièrement, on va faire

ça, ça, ça, et à la Rive Sud, il y a le Carrefour Le Moutier[77]" […] alors avec elle on a fait toutes les démarches, pour l'école de ma fille, les impôts, la maladie » (femme, couple F, 1 enfant, Colombie).

Mais, passées les démarches administratives, la présence de la communauté peut au contraire pousser à déménager. C'est ce qu'exprime notamment ce participant : « En fait, dans le bloc d'appartements il y avait beaucoup trop de Camerounais, là je vais être honnête […] Donc ce qui fait que j'étais plus très à l'aise de rester avec ces gens-là, je préférais aller avec ma famille quelque part où je connais personne, où je vais connaître des nouvelles personnes. » (homme, couple I, 2 enfants, Cameroun).

Toutefois, on remarque que les banlieues moins diversifiées ou plus éloignées, comme Vaudreuil ou certains quartiers de Brossard, constituent un obstacle dans l'établissement, en raison notamment de l'éloignement des ressources pour les nouveaux arrivants et de l'isolement que cela engendre : « On est arrivé finalement, on était surpris. On avait pas fait le budget pour le déplacement, parce qu'il fallait prendre le train […] à cause que la maison de mon amie c'est *vraiment* [elle insiste] dans la banlieue […] J'ai passé des jours à regarder par la fenêtre. Personne passait, personne marchait ! » (femme, couple H, 1 enfant, Colombie). Or, la présence d'organismes communautaires est relevée comme une ressource non négligeable par certain·e·s répondant·e·s.

6.2.4.3. L'accentuation d'un écart de ressources migratoires et le renforcement des rôles de genre distincts au sein des couples

La répartition des rôles dans la recherche de logement accentue les écarts dans l'acquisition de ressources migratoires, notamment pour le ou la conjoint·e qui ne s'en occupe pas, en particulier les conjointes qui ont la responsabilité du travail domestique et de soin aux jeunes enfants à la maison. L'écart dans l'« apprentissage » migratoire risque de ralentir l'insertion dans la société d'établissement de ces conjointes. De surcroît, en renforçant leur isolement et en réduisant l'acquisition de ressources (comme un réseau) mobilisables pour les surmonter, elles sont encore davantage exposées à l'expérience d'épreuves migratoires, telles que des confrontations difficiles avec les institutions. Ces obstacles et confrontations vont à leur tour avoir des incidences sur leur

[77] Un organisme communautaire au service des personnes immigrantes.

insertion sociale et leurs dynamiques conjugales, en accentuant notamment leur repli sur la sphère privée comme « refuge ».

Par exemple, dans le cas d'un couple qui a vécu de l'intimidation par un propriétaire, c'est en particulier la conjointe qui est en première ligne de ses comportements agressifs : « Alors quand il y a mon mari, [le propriétaire] vient pas demander, mais quand je suis toute seule, il tape à la porte, me demander des choses, par exemple sur le loyer, sur des choses… mais après, j'avais vraiment peur, vraiment, quand j'étais avec lui. » (femme, couple E, 3 enfants, Algérie).

Pour conclure, les obstacles et les désillusions qui accompagnent l'insertion résidentielle des couples rencontrés illustrent plus largement celles des premiers temps de leur installation. Elles s'inscrivent dans un cadre plus étendu qui éprouve les aspirations des carrières migratoires individuelles et familiales. Ce cadre est également nourri par la précarité financière des premiers temps. Nous allons explorer dans la prochaine section comment se répartissent les rôles dans la contribution financière aux dépenses du ménage, et leurs répercussions sur les modes de gestion de l'argent des couples.

6.3. La situation financière et la gestion de l'argent entre conjoints pendant l'installation

Pendant les premiers temps de l'installation, la situation financière de la plupart des couples rencontrés se précarise. En cause, notamment, les défis de l'insertion professionnelle des nouveaux arrivants. Les trois scénarios d'insertion socioprofessionnelle identifiés au sein de notre échantillon ont été exposés plus tôt : les deux conjoints essaient de trouver un emploi en même temps, mais l'un·e réussit plus vite que l'autre ; la conjointe reste à la maison pendant que le conjoint travaille rapidement ; la conjointe travaille, pendant que le conjoint se requalifie.

Nous explorerons dans cette section les incidences de ces écarts sur les contributions de chacun·e aux dépenses familiales. Nous exposerons ensuite les modifications que ces décalages entrainent dans leur mode de gestion de l'argent.

6.3.1. Qui fait quoi, qui gagne quoi, qui paie quoi ?

Les insertions socioprofessionnelles différenciées des conjoints ont une incidence sur leurs moyens de contribuer financièrement au sein du couple. Mais le genre de la personne qui contribue a des implications différentes pour celle-ci. En outre, les ressources économiques prémigratoire ont aussi un rôle à jouer.

Ainsi, quel que soit le scénario qui a mené à la différenciation d'insertion, c'est, logiquement, généralement le ou la conjoint·e qui travaille qui dépense davantage pour les besoins familiaux : « pendant un bon moment j'ai assumé la vie d'ici » (femme, couple B, 2 enfants, France), ou encore : « c'était moi qui payais le loyer […] parce que c'est moi qui ai commencé à travailler en premier » (femme, couple K, sans enfant, Congo).

Une grande différence se creuse néanmoins entre les hommes et les femmes pourvoyeur·se·s de notre échantillon. Les conjoints masculins tirent en effet une certaine valorisation de ce rôle qui correspond à leurs aspirations et qui s'inscrit harmonieusement dans celui, plus général, de « père de famille » (même si ces conjoints n'ont jamais été pourvoyeurs exclusifs ni majoritaires, dans leur couple avant l'immigration). En revanche, certaines conjointes doivent assurer ce rôle avec une nécessaire « délicatesse » à l'égard de leur conjoint. La conjointe du couple Q (2 enfants, Colombie), par exemple, l'exprime ainsi : « J'essaie d'être plus délicate avec ça, et de ne pas faire la remarque. Parce que c'était lui qui gagnait le plus avant, et parce que toute sa situation d'intégration professionnelle ça a été difficile, alors j'essaie de le faire sentir bien, de ne pas remarquer que c'est moi qui gagne le plus maintenant. » (femme, couple Q, 2 enfants, Colombie). Elle fait aussi un effort pour visibiliser l'apport financier, moindre, de son conjoint, déjà affecté par ses propres difficultés professionnelles, par le « marquage » de ses revenus. Ainsi, alors que son revenu à elle est déposé sur le compte conjoint et sert aux dépenses familiales (loyer, factures, etc.), lui est payé en monnaie, monnaie qui est placée en évidence « dans un pot de beurre de *peanut* » dans la cuisine et qui sert aux dépenses quotidiennes ainsi qu'aux projets familiaux spéciaux : « le fait de recevoir l'argent physique, c'est motivant […] surtout lui, il est là : "ah ok ! j'ai de l'argent !" » (femme, couple Q, 2 enfants, Colombie). Notons d'ailleurs que c'est elle qui a également fourni les efforts pour trouver des élèves à son conjoint, professeur de musique autonome. Cette différence entre hommes et femmes pourvoyeur·e·s fait écho au travail invisible des femmes immigrantes mis en relief par Ben Soltane (2018) pour désigner tant leur insertion professionnelle dans des emplois déqualifiants pour subvenir aux besoins familiaux, que leur travail émotionnel à l'égard de leur conjoint contesté dans sa masculinité. Ces remarques

résonnent également avec les observations de Tichenor (2005) sur les femmes qui gagnent plus que leur conjoint et « compensent » leur écart à la norme, ou encore de Menjivar qui soulève le rôle actif joué par les femmes immigrantes pour éviter que leur conjoint « feel inadequate » (1999, 618).

En outre, les ressources économiques accumulées avant l'immigration entrent également en compte pendant cette période. Même si ces ressources sont considérées comme « communes », elles demeurent marquées en fonction *de qui* a le plus contribué à les rassembler. Comme cette somme permet de vivre pendant les premiers temps de l'installation, elle peut créer la contraction d'une « dette » entre conjoints. Par exemple, dans le couple M (1 enfant, Côte d'Ivoire), c'est le conjoint masculin qui a davantage contribué à cette somme « commune ». Pour compenser cette situation, la conjointe s'insère plus rapidement sur le marché du travail, en suivant une formation plus courte, et contribue alors davantage financièrement, en payant le loyer notamment. En revanche, dans certains cas, on peut au contraire complètement omettre *qui* a participé à rassembler cette somme avant le départ, au profit de celui qui l'utilise à l'arrivée. Ainsi, dans le couple A (2 enfants, Algérie), cette somme, bien que composée ensemble et largement grâce au travail de gestion de la conjointe, est « marquée » au nom du conjoint masculin à l'arrivée.

Enfin, les différences de rôles dans l'insertion sociale se traduisent également dans les processus d'achats (qui fait les listes, qui fait les courses, etc. ?). :

> « Mais quand on est venu ici, c'est lui qui gère tout, c'est lui qui s'occupe des choses. C'est sûr que j'ai accès, par exemple je peux aller faire les marchés et tout ça. Mais comme je vous dis, moi avec les enfants je peux pas. Avant, quand ils étaient petits, je peux pas aller faire les courses avec les enfants et tout ça. Alors c'est lui qui part. » (femme, couple E, 3 enfants, Algérie).

Cette répartition en continuant à creuser les écarts dans la familiarisation avec la société d'établissement – ici, par l'épicerie, les prix, etc. – continue de creuser les écarts dans les possibilités d'insertion entre les conjoints, alors que c'est la conjointe qui est responsable de toutes les tâches domestiques et reliées aux enfants au sein du domicile familial.

6.3.2. Maintien ou transformation (voulue ou contrainte) des modes de gestion

Les épreuves migratoires, la précarisation de la situation financière des couples, ainsi que le poids inégal des dépenses sur le ou la conjoint·e travailleur·se, vont avoir des influences variables sur les modes de gestion des couples. Un peu plus de la moitié de notre échantillon maintient le fonctionnement prémigratoire de sa gestion financière, tandis que le reste des couples rencontrés modifient leur organisation. La figure 5 schématise ces mouvements. Parmi ceux qui maintiennent leur mode de gestion, nous voyons tout de même poindre certaines tensions ou adaptations légères. Quant aux modifications amorcées à cette étape de la carrière migratoire, elles sont tantôt temporaires, tantôt les prémisses de changements plus durables. Elles s'inscrivent le plus souvent dans une tendance de « solidarité contrainte », qui se traduit par un rapport à l'argent plus familial des revenus des conjoints.

Figure 5 : Les schémas d'évolution des modes de gestion de l'argent Prémigratoire-Installation

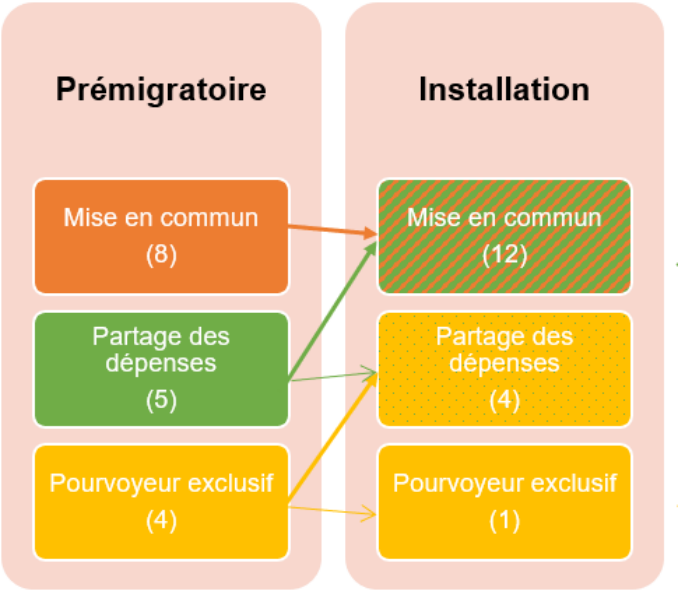

Légende : les flèches fines représentent des mouvements anecdotiques (1 couple), les flèches épaisses symbolisent plusieurs couples.
Source : Auteure 2021

6.3.2.1. Maintien des modes de gestion

Au sein de notre échantillon, dix couples maintiennent leur mode de gestion prémigratoire. Nous remarquons que, parmi ceux-ci, le mode de gestion le plus courant est la mise en commun des revenus. Ce maintien ne se déroule toutefois pas sans l'apparition de tensions, notamment lorsque le poids de l'insertion différenciée pèse trop fortement sur l'un·e des membres du couple.

Parmi les tensions rapportées chez les couples qui maintiennent leur mode de gestion, on remarque la suspicion envers l'autre d'aspirer à une gestion différente, les remarques sur le manque d'efforts à l'insertion de l'autre, et le stress associé au travail de gestion au quotidien.

Par exemple, la conjointe du couple B suspecte son conjoint d'avoir voulu modifier leurs arrangements financiers et d'avoir sciemment ouvert un compte personnel à leur arrivée :

> « Moi je l'ai suspecté à un moment – ça a été vraiment un sujet de conflit – je l'ai suspecté, et je le crois encore, mais bon, d'avoir ouvert un compte à son nom sans me le dire, à [l'institution financière], pour percevoir justement l'AFE, l'aide du ministère ici pour les études […] quand il est allé à [l'institution financière]*, d'après lui* [elle insiste] l'agente là-bas lui avait dit : "non ça ne peut être déposé que sur un compte nominatif singulier" […]. [Lorsqu'elle demande elle-même des prêts et bourses,] ils m'ont dit "ok on vous le dépose !", et j'ai dit "mais faut pas un compte personnel ?" "non non non non", et là je vous avoue que ma moutarde est montée au bout du nez » (femme, couple B, 2 enfants, France)

Cela va conduire la conjointe du couple B à se protéger en conservant toutes les preuves (factures, virements bancaires) de sa contribution quasi exclusive aux dépenses du ménage pendant les premiers temps de l'arrivée, dans l'hypothèse d'un changement de gestion voulu par son conjoint, notamment s'il gagne plus qu'elle dans l'avenir. On remarque là poindre les règles de sens de la sémantique amoureuse par leurs failles : une fissure dans la règle de la confiance amène un changement de position dans le couple.

Pour d'autres des tensions émergent du manque d'effort (supposé) de l'autre pendant l'installation. Le conjoint du couple G exprime ainsi la pression exercée au sein du couple, bien que la mise en commun des revenus se poursuive :

> « R : [ma conjointe] a mentionné oui de mettre plus d'efforts, parce que sinon…

> Q : plus d'effort pour trouver un emploi ?
>
> R : pour trouver un emploi oui. » (homme, couple G, 2 enfants, Mexique)

Cette période est également marquée par un stress supplémentaire pour la personne qui accomplit le travail de gestion de l'argent au quotidien. Nous le retrouvons par exemple dans les propos tenus par la conjointe du couple Q : « Je sentais qu'en Colombie je pouvais m'organiser plus facilement, j'avais un budget chaque année, je savais ce que j'allais dépenser pendant l'année et tout ça, mais ici c'est comme une boîte à surprises » (femme, couple Q, 2 enfants, Colombie). En effet, c'est alors elle qui, dans le couple, assure largement tant le travail rémunéré que le travail domestique et émotionnel vis-à-vis de son conjoint depuis l'installation. Alors que, pour elle, le travail financier était une façon d'agir activement sur l'économie familiale dans la période prémigratoire, il devient une charge supplémentaire à porter seule pendant l'installation. Surtout, cette responsabilité s'est complexifiée au Québec, en raison de la nécessité de trouver des solutions pour boucler les fins de mois dans une situation économique plus précaire et plus instable.

A contrario, quelques couples mettent en avant les avantages de la période d'installation et de ses effets sur les dynamiques conjugales. Le couple L remarque, par exemple, plus d'équité dans leur manière de dépenser l'argent, devenue une ressource plus rare. La frugalité les aurait en effet invités à dépenser de manière plus commune, en couple ou en famille, bien que leurs revenus étaient déjà mis en commun auparavant :

> « Depuis qu'on est ici, je dirais même que c'est peut-être même plus… équilibré. Parce que vu qu'avant on avait moins besoin de compter l'argent, moi je trouve, donc ce qui fait que c'était : quand j'avais envie d'acheter un truc, j'achetais un truc. Je me posais vraiment pas de questions. Là quand on va se faire plaisir, on va se faire plaisir *tous les trois*. [rires] […] C'est même plus équitable, je pense, actuellement qu'en France » (femme, couple L, 1 enfant, France)

Cet aspect de leur gestion de l'argent a toutefois seulement été évoqué par la conjointe en entrevue (les deux ont été entendus), et elle aborde aussi, en parallèle, l'augmentation du stress associé au fait qu'elle s'occupe seule du travail financier dans cette période plus précaire.

6.3.2.2. Modifications des modes de gestion

Dans notre échantillon, sept couples ont modifié leur mode de gestion pendant la période de l'installation. Ces changements s'inscrivent sur des axes différents selon les principes adoptés avant l'immigration. Nous constatons néanmoins une tendance générale vers un marquage plus familial de l'argent par les conjoints et vers une plus grande mise en commun des ressources, pour faire face aux épreuves de l'installation.

Du pourvoyeur principal vers un partage des dépenses

Au sein des couples où la gestion de l'argent prémigratoire reposait sur le mode du pourvoyeur masculin exclusif, les conjoints masculins essaient d'abord de maintenir cette même logique. Cela les amène même à s'endetter lourdement, encouragés par les mécanismes du crédit de la société québécoise avec lesquels ils n'étaient pas nécessairement familiers. Ils sont donc contraints, par leur précarité financière, à solliciter de plus en plus la participation financière de leur conjointe, comme l'exprime par exemple ce répondant :

> « C'est plutôt la réalité économique du Québec qui fait en sorte que je regarde ce que ma femme gagne, que je lui demande "est-ce que tu peux ?", alors qu'à la base, non. Quand tu es un homme – comme on dit chez nous, quand tu as décidé de te marier – tu t'occupes de ta femme, donc, sur le plan financier. Et même ici ça continue comme ça, jusqu'à ce qu'on se rende compte qu'on peut pas et qu'on dit : "écoute, est-ce que tu penses que tu peux contribuer comme ça ?", mais à la base on a pas… je regarde pas ce que ma femme gagne, je dois m'occuper d'elle. » (homme, couple I, 2 enfants, Cameroun)

Ce changement ne se réalise pas sans difficulté ni sans tabou à dépasser sur les habitudes de fonctionnement qu'ils ont toujours opérées : « Mais je suis pas très à l'aise de lui en parler [de son salaire à sa conjointe], je suis pas très à l'aise… parce que je sais pas, j'ai comme un blocage à ce niveau […] parce que normalement j'ai pas besoin de regarder ça. » (homme, couple I, 2 enfants, Cameroun).

Ces couples sont donc amenés à modifier leur gestion financière, malgré eux, en réponse aux épreuves de l'installation. Alors que seul le conjoint masculin contribuait exclusivement avant l'immigration, la conjointe participe dorénavant aux dépenses lorsqu'il y a besoin, son revenu est considéré toutefois comme d'appoint. C'est particulièrement prégnant chez le couple A (2 enfants,

Algérie), qui avait mis ensemble ses ressources pour concrétiser le projet migratoire. Les apports de la conjointe ont été invisibilisés par le conjoint qui s'est chargé des dépenses à l'arrivée. Surtout, cette somme vite écoulée, ils ont chacun ouvert un compte personnel, et ont eu une insertion professionnelle en deux temps – il commence à travailler, après une formation rapide, pendant qu'elle (*parce qu'elle*) prend soin de leurs enfants en bas âge. Il contribue alors à une grande partie des dépenses familiales. Mais elle n'a accès qu'aux allocations familiales, qu'elle reçoit sur son compte personnel et qu'elle utilise pour les dépenses liées aux enfants. Elle n'a donc plus d'argent personnel pour ses dépenses personnelles, qu'elle qualifie de toute façon de quasi inexistantes. Les obstacles connus le long de son installation (complications médicales, manque de réseau, refus du visa de sa mère, confrontation avec le personnel médical) contribuent à ce qu'elle accepte ces changements du mode de gestion qui ne sont pourtant pas à son avantage et qui lui font perdre l'autonomie vécue avant l'immigration.

Nous verrons dans la suite du processus d'établissement (chapitre suivant) qu'il s'agit là d'un premier pas vers un changement plus durable en direction d'un rapport à l'argent plus familial des revenus des deux conjoints.

Du partage des dépenses vers une mise en commun des ressources

Plusieurs couples qui adoptaient la logique du partage des dépenses avant le départ migratoire mettent dorénavant en commun leurs revenus à leur arrivée. Ce changement est largement dicté par la contrainte du manque de ressources : « On n'avait pas de travail […] donc il n'y avait plus de moyens d'organiser pour faire la distribution, mais…. en tout cas, avec l'argent qui rentrait on utilisait presque tout pour vivre, ce n'était pas beaucoup » (femme, couple F, 1 enfant, Colombie). Les conjoints du couple O (1 enfant, Colombie) passent quant à eux ce qu'ils appellent un « accord de solidarité » pendant cette période de difficultés financières. C'est alors principalement la conjointe qui contribue aux dépenses du couple.

Pour un couple, l'institution financière a eu une influence notable sur ce changement en lui conseillant d'ouvrir un compte commun à l'arrivée. L'ouverture de ce compte commun modifie ainsi leur rapport à l'argent :

> « Q : pour vous, quand vous recevez votre salaire, comme est-ce que vous considérez ça ? Est-ce que c'est quelque chose qui est plus personnel, quelque chose qui est plus familial ?

R : familial. C'est devenu familial, pour les deux !

Q : Devenu ? Parce que ?

R : Parce qu'on a fait le compte ensemble. » (femme, couple H, 1 enfant, Colombie)

Pour un autre couple, la mise en commun de leurs économies a lieu pour concrétiser le projet migratoire et vivre les premiers temps au Québec. Néanmoins, comme nous l'avons évoqué plus tôt, cette somme est marquée en fonction du conjoint (ici le conjoint masculin) qui y a le plus contribué. Rapidement après la période d'installation[78], pendant laquelle les deux conjoints sont retournés aux études, c'est la conjointe qui intégrera le marché du travail pour compenser sa moindre participation à cette somme.

Comme pour les couples de la section précédente, ces derniers modifient leur gestion financière en suivant une logique de solidarité (plus ou moins) contrainte entre conjoints pour remédier à leur précarité financière.

Pour certains couples, ces modifications sont temporaires, alors que pour d'autres elles se pérennisent le long de l'établissement au Québec. Pour quelques-uns, les modifications arriveront plus tard dans leur installation, notamment dans une recherche de réciprocité après cette première période d'installation. Nous l'expliciterons dans le chapitre suivant.

Conclusion : redéfinitions des dynamiques conjugales et position des conjointes dans leur couple

Les premiers mois de l'installation dans la société d'établissement sont à la fois éprouvants et cruciaux pour les dynamiques conjugales. En effet, les épreuves de cette étape de la carrière migratoire bouleversent plusieurs dimensions de la vie conjugale, et notamment les habitudes résidentielles et financières des couples rencontrés, en les précarisant pour la majorité. Face à

[78] Nous y reviendrons plus en détail dans le prochain chapitre.

ces défis, les couples procèdent à des arrangements ; ces arrangements révèlent les dynamiques de couple, en même temps qu'ils les transforment.

En ce qui concerne la trajectoire résidentielle, les obstacles du marché locatif mènent à des arrangements entre conjoints, selon notamment des distinctions de ressources pré- ou péri-migratoires ou de responsabilités liées au genre. Ces arrangements accentuent eux-mêmes une certaine différenciation dans l'insertion, du fait, d'un côté, de l'acquisition de ressources migratoires par un investissement dans la sphère publique, et de l'autre un travail moins valorisé et moins « payant » dans la carrière migratoire par un investissement dans la sphère privée.

Quant aux modes de gestion de l'argent, les insertions différenciées sur le marché de l'emploi, en même temps que les autres défis susceptibles de précariser la situation financière des couples et des conjoints, vont contribuer à modifier les participations de chacun·e aux dépenses familiales. Cela aura pour conséquence une transformation du mode de gestion pour une partie de l'échantillon, et des tensions ou légères adaptations pour l'autre.

En général, nous remarquons que face aux épreuves de l'étape d'installation, la quasi-totalité des couples rencontrés développe une forme de « solidarité contrainte » entre conjoints. Ces observations rejoignent également celles de Ben Soltane : « La famille fait partie du projet de départ (la recherche d'un meilleur avenir pour les enfants), mais aussi du projet d'installation, car elle devient le refuge par rapport à plusieurs défis. » (2019, 192). Toutefois, nous constatons que cette solidarité se réalise plus majoritairement à l'effort ou au détriment des conjointes.

Deux grands scénarios de contribution féminine au sein des couples se dessinent, en effet, et ont des répercussions néfastes sur les carrières migratoires de ces conjointes et sur leur position dans le couple. D'une part, il y a les conjointes qui assurent le travail domestique et le soin apporté aux enfants en bas âge, pendant que (*pour que*) leur conjoint investit rapidement l'espace urbain et le marché du travail. Elles développent peu de ressources migratoires, en même temps qu'elles doivent souvent seulement compter sur les allocations familiales comme revenu – revenu souvent considéré comme d'appoint, par leur conjoint, affecté en retour dans leur rôle de pourvoyeur. Elles perdent leur autonomie (économique et de mobilité dans la ville, entre autres) prémigratoire et accumulent l'expérience de plusieurs épreuves en raison de contraintes structurelles qui les touchent particulièrement (notamment en lien avec les caractéristiques du pays d'origine, du fait d'appartenir à une minorité racisée et d'être des femmes) et du manque de ressources acquises dans l'installation. Cet ensemble tend à ralentir leur insertion sociale dans la société d'établissement et à les centrer sur la sphère privée et le bien-être de leurs enfants. D'autre part,

il y a les conjointes qui s'insèrent rapidement sur le marché du travail – soit pendant que leur conjoint retourne aux études, soit parce qu'il a plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail – et développent ainsi plus de compétences migratoires et reçoivent un revenu personnel (bien que précaire). Elles doivent cependant fournir un effort de délicatesse (travail émotionnel) à l'égard de leur conjoint. Certaines partagent les responsabilités de trouver un logement avec leur conjoint, alors que d'autres l'endossent principalement pour s'assurer de leur bien-être dans ce projet migratoire (notamment lorsqu'elles n'en sont pas les instigatrices). Leur insertion se paie donc au prix d'un double travail, rémunéré et émotionnel, pour soutenir leur famille dans leur propre insertion dans la société d'établissement.

Pour récapituler, les efforts que fournissent les femmes dans l'installation – par le travail domestique ou par le travail rémunéré – précarisent leur position par rapport à la situation prémigratoire. Pour une partie des femmes, cette précarisation se traduit notamment par une perte d'autonomie, alors que pour l'autre, leur avantage en terme financier ou professionnel ne se transforme pas non plus en levier pour une position d'autorité ; elles doivent au contraire le compenser par plus de travail émotionnel à l'égard de leur conjoint.

Nous allons voir dans le chapitre suivant comment cette situation de réadaptation des habitudes va, ou non, se stabiliser le long de l'établissement, et comment cela impacte la position des conjointes au sein de leur couple.

CHAPITRE 7 : AUJOURD'HUI ET DEMAIN : ÉTABLISSEMENT À LONG TERME AU QUÉBEC ET AFFERMISSEMENT DES (RE)CONFIGURATIONS CONJUGALES ?

Introduction

Nous posons ce chapitre comme troisième moment dans la carrière migratoire des couples rencontrés. Pendant cette période, les couples ont généralement trouvé une certaine stabilité professionnelle, financière et résidentielle. C'est donc l'étape de leur établissement à long terme dans la société québécoise qui est ici instiguée, mais aussi de l'affermissement (ou non) des changements amorcés pendant la période d'installation, quant à leur situation résidentielle, leur mode de gestion de l'argent, ou plus largement leurs dynamiques conjugales. C'est également le moment où se posent des décisions à prendre quant aux aspirations pour le futur de leur carrière migratoire.

Nous montrerons dans un premier temps comment se sont construits, pour ces couples, des choix résidentiels majoritairement orientés vers l'accès à la propriété d'une maison en banlieue pavillonnaire. Ces choix sont le produit de différents arbitrages entre conjoints, que nous exposerons. Nous verrons aussi les répercussions de ces situations résidentielles pour les couples, notamment en direction d'une forme de repli sur la sphère familiale et de l'acceptation de certaines inégalités entre conjoints.

Dans un deuxième temps, nous nous attarderons aux modes de gestion de l'argent des couples, dont les changements (durables ou nouveaux) s'inscrivent dans deux directions, vers une mise en commun partielle d'une part, et un renforcement du partage des dépenses d'autre part. Ces changements indiquent une forme de continuité des transformations initiées pendant l'installation.

Nous conclurons sur les différents effets de la période de l'établissement sur les dynamiques conjugales. Ceux-ci se traduisent différemment selon les parcours des couples, mais nous relevons une tendance générale au prolongement de la précarisation de la position des conjointes dans les couples, par rapport à leur situation prémigratoire, amorcée dans les débuts de la carrière migratoire. Certaines conjointes parviennent toutefois à user de leurs efforts pendant la période de l'installation comme levier pour accéder à une certaine forme d'autonomie individuelle, tandis que d'autres s'accommodent de cette perte d'indépendance au profit d'une certaine préservation

de soi, et de leurs enfants, face aux épreuves migratoires, dans leur foyer. Nous proposerons à cet égard une réflexion sur la place des arbitrages résidentiels dans la balance des échanges conjugaux. Enfin, nous nommerons les facteurs qui sous-tendent l'évolution des modes de gestion, et des pistes de compréhension des couples dont le mode de gestion ne semble *a priori* pas affecté par l'immigration.

7.1. Les situations résidentielles actuelles, la prise de décision au sein des couples et les répercussions sur les conjoints

Entre le moment de l'installation et celui du projet de recherche, les trajectoires résidentielles des couples ont évolué et se sont stabilisées, et ce, souvent vers un accès à la propriété. Cette aspiration résidentielle semble largement partagée au sein de la classe moyenne québécoise, notamment dans une perspective de bien-être familial (Jean 2014b). Cette injonction, associée à une représentation de (quasi) impossibilité d'accéder à la propriété en ville, contribue d'ailleurs à l'exode des ménages vers les banlieues (Jean 2014b).

Nous verrons qu'au-delà de son caractère « indissociable de la vie familiale[79] » (Jean 2014b, 122-123), cette aspiration à accéder à la propriété en banlieue résulte aussi des effets du parcours d'installation et d'établissement migratoire, dans le cas de notre échantillon. Nous énoncerons certaines de ces dimensions qui ont contribué au façonnement de ce choix résidentiel. Nous porterons aussi une attention particulière à la manière dont ces aspirations résidentielles peuvent s'exprimer de manière différenciée selon les conjoints. Nous expliciterons ces formes d'arrangements au sein des couples, qui se matérialisent le plus souvent en faveur des critères de la conjointe. Nous exposerons, finalement, comment les choix résidentiels opérés se traduisent par des conséquences différentes pour les couples, et, au sein de ceux-ci, pour les conjoint·e·s. Ces conséquences consistent notamment en une satisfaction résidentielle, une augmentation des temps de trajets « féminins » et des tâches « masculines », une forme de repli sur la cellule conjugale, en plus de produire des effets divers sur la gestion de l'argent entre conjoints.

[79] Rappelons que notre échantillon est composé de parents (à part une exception).

7.1.1. Le parcours d'établissement et ses effets variables sur les choix résidentiels

Les différentes manières de vivre l'établissement au Québec pour les couples rencontrés, en fonction de leurs ressources et des structures d'opportunité et de contrainte auxquels ils se sont heurtés dans la société d'accueil, se répercutent sur les aspirations et la formulation de leurs choix résidentiels. Seront abordées ici seulement quelques facettes, qui ont directement émergé des entrevues et qui orientent leurs aspirations vers une tendance générale à l'accès à la propriété, telles que les expériences résidentielles antérieures, le niveau et la qualité de vie et l'horizon de la retraite.

7.1.1.1. La trajectoire et les habitudes résidentielles

La trajectoire résidentielle des couples, forgée par les précédentes expériences pré- ou périmigratoires, influence, de plusieurs façons, la suite de son déroulement pendant l'établissement, comme le fait d'avoir déjà été propriétaires dans son pays d'origine ou de rencontrer des obstacles sur le marché locatif québécois.

Malgré leur établissement au Québec depuis plusieurs années, des couples continuent de rencontrer certains obstacles dans leur recherche de logement. En effet, si les difficultés associées au statut de nouvel arrivant se sont estompées – ces couples ont dorénavant des références et des emplois stables – les discriminations à l'égard des minorités racisées persistent, et ressortent peut-être même de manière plus flagrante, maintenant qu'il n'y a plus d'autres « prétextes », comme en témoigne la conjointe du couple M :

> « Ils te demandent ta référence, ils demandent ton salaire, ils demandent tout, ils vont faire les enquêtes de crédit, tout est bon, puis ils te disent "ah non c'est parce que c'est un seul emploi". Moi j'en ai parlé à mes collègues, à mes patrons, ils m'ont dit "non mais ça c'est un faux prétexte ». J'ai dit : je sais que c'est un faux prétexte, mais qu'est-ce que je peux y faire ? […] C'est parce que je suis noire, parce que je suis immigrante, mais ils ne vont pas nous le dire. Ils trouvent des astuces, mais c'est la réalité. » (femme, couple M, 1 enfant, Côte d'Ivoire)

À une autre reprise, un propriétaire leur suggère plutôt de tenter leur chance dans un autre quartier :

> « Ce que j'ai cerné dans le logement, par rapport aux réponses que j'ai eues, c'était comme si, en fait, ils voulaient nous isoler dans un secteur. Comme par exemple, vous vous n'êtes pas les bienvenus dans ce type de quartier. Parce qu'il y en a un comme ça qui a osé nous le dire. […] C'est comme si nous on ne mérite pas de choisir un appartement qui peut leur plaire, mais nous on est bons pour des quartiers précaires ou on est bon pour… Ça c'est quelque chose qui m'a vraiment choquée. » (femme, couple M, 1 enfant, Côte d'Ivoire)

De tels obstacles dans la recherche de logement alimentent leur motivation d'accéder à la propriété pour « arrêter de subir les frustrations » (femme, couple M, 1 enfant, Côte d'Ivoire). Paré (2001a ; 2010) a remarqué le rôle de ce même motif dans la volonté de familles nombreuses d'origine haïtienne à Montréal à devenir propriétaires. Ces familles sont ainsi amenées à accéder à la propriété, parfois malgré elles, en raison d'expériences de discriminations sur le marché locatif à l'intersection de leur statut familial et de leur appartenance à une minorité racisée.

En dehors des mauvaises expériences en tant que locataires, le fait d'être ou d'avoir été propriétaire dans son pays d'origine influence aussi les choix résidentiels. Ceux qui ont perdu ce statut éprouvent en effet un certain désir de le retrouver, davantage encore lorsque l'achat dans le pays d'origine était notamment motivé par une forme d'habitude ou de valorisation culturelle de la propriété. *A contrario*, le fait d'être encore propriétaire dans le pays d'origine réduit les attentes face à l'accès à la propriété au Québec, surtout lorsque c'est pensé dans une optique d'investissement financier.

7.1.1.2. Perception du niveau de vie

Au moment du projet de recherche, la quasi-totalité des couples travaille, à quelques exceptions (en retour aux études ou en arrêt maladie). Toutefois, peu d'entre eux ont retrouvé une situation professionnelle à la hauteur de celle qu'ils ont quittée en immigrant. Étroitement lié, leur niveau de vie a aussi connu une baisse pour la plupart des couples. Celle-ci contraint les aspirations en matière de choix résidentiels, mais procure aussi une volonté de revanche, de « réussir » quelque part en accédant à la propriété par exemple.

Une majorité de couples rencontrés perçoivent cette baisse de leur niveau de vie. Pour plusieurs d'entre eux, si le niveau de vie a chuté à l'arrivée, il est toutefois en progression pour retrouver un niveau de vie semblable à leur situation prémigratoire au moment du projet de recherche, comme

l'expose par exemple le conjoint du couple L : « Ben… niveau de vie oui… je dirais que les deux premières années elles ont été moins favorables pour nous que quand on était en Europe […] maintenant c'est sûr qu'avec mon nouveau job aujourd'hui, je dirais que là on a retrouvé quasiment le même niveau de vie qu'on avait en France. Quasiment. » (homme, couple L, 1 enfant, France). Seul·e·s quelques participant·e·s ont connu ou connaissent une progression avantageuse de leur niveau de vie par rapport à leur situation prémigratoire : « Après ça a commencé à monter, à monter, et là on a dépassé beaucoup le niveau de vie en Colombie, mais en plus de mon point de vue, la perspective pour le futur c'est qu'on va continuer à s'améliorer » (homme, couple F, 1 enfant, Colombie).

Néanmoins, la perception du niveau de vie est très variable selon le référent que l'on adopte. Certain·e·s hésitent entre la comparaison avec sa situation prémigratoire et la moyenne québécoise : « Aujourd'hui, on est mieux, mais on arrive pas encore à avoir… [se reprend] non, on a un très bon niveau si on regarde par rapport aux gens, disons, la moyenne [au Québec] » (femme, couple H, 1 enfant, Colombie). Et lorsque l'on se compare à sa situation prémigratoire, quel référent prendre : le salaire du pays d'origine ou le salaire moyen québécois ?

> « Ça a beaucoup évolué, parce que même quand je travaillais avant [au Cameroun], j'avais pas grand-chose, je travaillais j'avais l'équivalent de 250 $ par mois. Donc c'était pas grand-chose. […] Donc en termes de niveau de vie, si on compare Cameroun et ici, on a beaucoup évolué, […] si on le compare simplement à ici, on est encore au bas de l'échelle » (homme, couple I, 2 enfants, Cameroun)

Si nous faisons un calcul[80], très approximatif en raison des données dont nous disposons, de leur position par rapport à la classe moyenne québécoise, environ huit couples appartiennent à cette catégorie, trois sont en dessous et six au-dessus, au moment où nous les rencontrons.

Mais la seule situation financière ne permet pas de saisir pleinement le niveau de vie des répondant·e·s. D'autres éléments influencent en effet l'appréciation qu'ils et elles en ont. La qualité de vie est ainsi évoquée bien souvent dans un même souffle que leur situation

[80] Le calcul est réalisé ici avec des seuils de la classe moyenne fixés entre 75 % et 150 % du revenu médian des ménages québécois de 2017 (après impôts, déductions et avantages fiscaux). À noter que nous disposons seulement des revenus autodéclarés par les participants, nécessairement approximatifs et sans doute bruts. « [En 2017] Pour une famille de trois, par exemple, le revenu médian est de 73 525 $, avec une fourchette allant de 55 144 $ à 110 288 $. Pour une famille de quatre (un couple avec deux enfants), la fourchette va de 63 700 $ à 127 400 $, après impôts et déductions. » (Vailles 2019)

économique, généralement comme compensation de la baisse du niveau de vie observée le long du parcours migratoire.

7.1.1.3. Appréciation de la qualité de vie

La qualité de vie est définie différemment par les répondant·e·s. Il peut s'agir d'un emploi qui permet une bonne conciliation famille-travail, d'un sentiment de sécurité, du bien-être et de l'éducation des enfants, des opportunités offertes. Ainsi, une bonne qualité de vie peut compenser une perte de niveau de vie : « Côté financier c'est… je dirais peut-être non [on n'a pas retrouvé le niveau prémigratoire], parce qu'on était bien, mais par contre faisabilité : parce que là-bas, on avait de l'argent, mais y avait pas beaucoup de choses qu'on peut faire avec. » (homme, couple C, 3 enfants, Algérie), ou encore : « Moi ici, je dirais, on n'est pas riches, mais on vit mieux. » (homme, couple M, 1 enfant, Côte d'Ivoire).

Un recadrage ou une accentuation des aspirations liées au projet migratoire sont aussi à l'œuvre dans l'appréciation de la balance entre niveau et qualité de vie. Ce cadrage se réalise notamment à l'égard des enfants, comme les propos du conjoint du couple G en témoignent :

> « Là-bas, peut-être dans ma trajectoire et dans la trajectoire de [ma conjointe] aussi, on avait déjà des supers beaux emplois, je vois mes ex-collègues la plupart de plus ou moins de la même gang, ils sont déjà des directeurs du Mexique, d'Amérique latine, de telle compagnie ou directeur mondial de telle affaire […]. C'est du monde qui a des belles jobs si on peut dire, mais, aujourd'hui, pour moi ce n'est pas important. Peut-être ça fait quelques années c'était important. Pas aujourd'hui […] Pour moi c'est plus important de dire : ok, mes enfants sont heureux, sont en sécurité. Je pense que j'ai déjà réussi dans la vie. » (homme, couple G, 2 enfants, Mexique)

Pour d'autres, la dépréciation de leur niveau de vie détonne particulièrement avec les aspirations du projet migratoire, lorsqu'ils doivent par exemple solliciter l'aide financière de leurs enfants ou que leur situation économique précaire limite les liens avec la famille d'origine, en réduisant les possibilités de les soutenir financièrement ou de leur rendre visite.

Enfin, la trajectoire résidentielle, et notamment le fait d'accéder à la propriété, participe aussi de cette qualité de vie. Celle-ci repose par exemple sur une forme de gain d'autonomie par rapport à la famille élargie : « On a plus d'autonomie, parce que là-bas, c'était mon père, l'appartement

était à mon père, c'est comme l'héritage, mais mon père est vivant, donc je peux pas dire comme "ok donne-moi, l'appartement est à moi !". » (femme, couple F, 1 enfant, Colombie). Les trajectoires résidentielles prémigratoires étaient en effet souvent marquées par le sceau familial, et l'indépendance acquise dans l'immigration se matérialise notamment dans la dimension résidentielle. La qualité de vie s'actualise également dans le sentiment de chez-soi, dont la reconstruction est particulièrement cruciale dans l'expérience migratoire (Serfaty-Garzon 2006, Lord et al. 2019).

7.1.1.4. L'horizon de la retraite

Pour un bon nombre de couples rencontrés, l'horizon de la retraite représente une perspective stressante financièrement. Les propos de la conjointe du couple B en témoignent par exemple : « Je pense beaucoup à la retraite, mais par exemple les REER pour l'instant on a jamais su en faire, on a jamais pu en faire, on a jamais eu assez de marge de manœuvre d'argent pour en faire » (femme, couple B, 2 enfants, France). Ce stress est également accentué par le manque de connaissances sur la retraite, dont le système peut être bien différent de celui qui a cours dans les autres pays. C'est ce qu'exprime ce répondant :

> « J'y pense [à la retraite], mais le problème c'est que je comprends pas comment ça fonctionne. Honnêtement, je sais pas comment ça fonctionne. Je sais qu'il y a les REER, je sais qu'il y a beaucoup de choses […] Parce que dans mon pays, quand tu travailles, au Cameroun, au travail on te prélève l'argent automatiquement. » (homme, couple I, 2 enfants, Cameroun)

Cette angoisse reliée à la retraite participe de la décision d'accéder à la propriété comme forme d'investissement financier. Une participante l'expose notamment dans ces termes : « On se dit : Dieu merci, c'est pas le loyer, on paie… c'est un actif, parce que vu qu'on a pas commencé à travailler tôt, pour la retraite, pour quelque chose, on se dit qu'on aura peut-être pas assez… » (femme, couple C, 3 enfants, Algérie).

La retraite est également au cœur des questionnements autour de l'établissement à long terme au Québec : rester ou s'installer ailleurs ?

7.1.1.5. Les aspirations par rapport à la suite du projet migratoire (rester ou partir)

Les aspirations concernant la suite du projet migratoire ne sont pas encore arrêtées pour la plupart des couples, mais nombre d'entre eux envisagent un nouveau départ au moment de la retraite. Le fait d'envisager de s'établir à long terme ou de repartir ailleurs influence les choix résidentiels des couples, notamment sur celui d'accéder ou non à la propriété : « On a commencé l'an passé avec l'idée d'acheter quelque chose, mais un conseiller financier nous a dit : "si vous pensez quitter le Canada, je pense que c'est mieux d'investir dans une version de retraite au Sud" » (femme, couple H, 1 enfant, Colombie).

Ainsi, alors qu'il était élaboré dans un objectif d'établissement à long terme, voire définitif, ce projet migratoire est remis en cause, pour nombre des couples rencontrés, par les structures de contrainte de la société d'établissement. Ces contraintes vont insuffler l'intention de quitter le Québec, en même temps qu'elles limitent les possibilités de certains de le réaliser. Ainsi, alors que ces couples ont pensé leur projet migratoire à rebours du paradigme de la mobilité en envisageant *a priori* un ancrage définitif au Québec, pour la plupart, les épreuves de leur parcours d'établissement contribuent à leur considération d'une mobilité circulaire sur le long terme.

Au moment où nous les rencontrons, les couples ont tous l'intention de rester – pour le moment – au Québec (à part un couple qui est encore dans sa période d'essai). Mais le doute s'installe pour beaucoup sur le lieu où passer leur retraite, puis leur vieillesse. L'idée de « faire la navette » entre le Québec et le pays d'origine plaît à de nombreux conjoint·e·s rencontré·e·s. Ce constat rejoint les observations de Tannouche Bennanni (2017) à propos des personnes d'origine maghrébine approchant de la retraite et qui envisagent de s'engager dans une « transmigration », c'est-à-dire d'effectuer des allers-retours entre le pays d'origine et le Québec.

Cette option constitue aussi une manière de réconcilier des aspirations divergentes entre conjoints dans la suite du projet migratoire. C'est ce que soulève par exemple la conjointe du couple P :

> « À un moment donné, je crois qu'on va réfléchir si nous retournons en Roumanie pour la retraite. Mon mari, il dit : "No way", mais moi, je dis : "Pourquoi pas ?" Peut-être moitié-moitié. Venir ici habiter avec les enfants, avoir un petit appartement, et aller en Roumanie pendant l'hiver parce que c'est moins froid là-bas. » (femme, couple P, 2 enfants, Roumanie)

Néanmoins, les contraintes économiques pourraient limiter ces aspirations et contraindre à un ancrage unilocal au Québec : « Vivre ici en été, et en hiver là [rires] ça serait le monde idéal. J'envisage à pouvoir le faire, mais je suis pas sure que ça se fera. Le côté économique, c'est pas clair. On a comme à tous les jours une certaine insécurité. » (femme, couple Q, 2 enfants, Colombie).

La circulation (Baldassar et Merla 2014) et la frontière du *care* (Rosenthal 1985) s'immiscent aussi, de nouveau, au cœur des décisions de plusieurs conjointes dans un projet migratoire pendulaire, entre rentrer s'occuper de ses parents vieillissants ou rester pour ses enfants. Ainsi, la conjointe du couple L exprime l'éloignement des parents pour justifier un retour dans le pays d'origine : « Je pense, en tant que femme, on ressent toutes le manque de la famille. En plus je suis fille unique, donc mes parents sont tous seuls, donc c'est sûr qu'à ce niveau-là c'est un peu difficile » (femme, couple L, 1 enfant, France). Tandis que la conjointe du couple A privilégie de rester au Québec sous l'argument de la présence de ses enfants : « Alors moi là pour mes enfants. Heureusement, je l'ai toujours dit, même si j'ai quelque chose au fond de moi, y a toujours quelque chose qui me manque, y a toujours ma famille qui me manque. Des fois ça m'arrive de pleurer […] mais je me dis "Dieu merci, pour mes enfants". » (femme, couple A, 2 enfants, Algérie). Quand elles peuvent le réaliser financièrement, ce sont d'ailleurs le plus souvent les femmes de notre échantillon qui effectuent des séjours dans le pays d'origine, pour entretenir le lien avec leur famille, et parfois aussi avec celle de leur conjoint, et apporter un soutien (ou en recevoir, face aux épreuves migratoires).

L'ensemble des facteurs que nous venons de présenter influence à des degrés variés et dans des directions diverses les critères résidentiels des couples. Dans la section suivante, nous montrons comment les couples rencontrés concrétisent ces aspirations, en présentant quatre profils.

7.1.2. Réalisation des choix résidentiels des couples immigrants qualifiés rencontrés

Les aspirations différentes et les ressources inégalement partagées (notamment les ressources économiques ou en lien avec le réseau social et la trajectoire résidentielle) influencent la

concrétisation des parcours résidentiels. Nous mettrons en relief quatre types de situations résidentielles dans lesquels se retrouvent les couples interviewés : les propriétaires « rapides », les propriétaires « laborieux », les locataires « par défaut » et les locataires « convaincus ». Ces types rendent compte à la fois des statuts résidentiels, des caractéristiques et de la localisation des logements occupés, mais aussi des raisons qui sous-tendent ces choix résidentiels et des ressources qui permettent ou non de les réaliser. Par ces dimensions, ils se distinguent de la typologie des modes d'installation[81] élaborée par Lord et ses collègues (2019) qui s'attarde principalement aux modalités de reconstruction d'un chez-soi. Néanmoins, faire des points entre les deux permet de relever certaines figures pertinentes à nos analyses. Ainsi, alors que tous les couples rencontrés dans le cadre de notre étude devraient appartenir à la figure de « *l'entrepreneuriat* », dans la mesure où leur projet migratoire est planifié de longue date et qu'ils établissent leur choix résidentiel dans une « logique d'installation », nous verrons que certains se rapprochent ou s'éloignent plus ou moins de cette figure.

Figure 6 : Carte des localisations du logement actuel

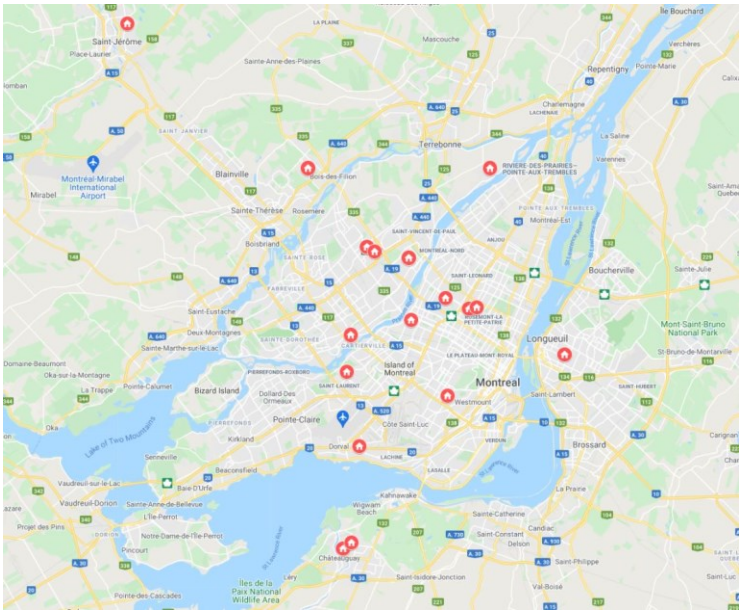

Source : Auteure 2021

[81] Leur description détaillée est présentée à la section 3.2.3.1.

7.1.2.1. Les propriétaires « rapides »

Trois couples accèdent rapidement à la propriété, moins de deux ans après leur arrivée au Québec. Ces couples sont parmi ceux qui avaient le plus de ressources pré- et péri-migratoires : entre autres, des ressources financières prémigratoires très confortables (« Sincèrement notre apport personnel, on l'a ramené avec nous, on a rien gagné ici » [homme, couple C, 3 enfants, Algérie]), un réseau bien établi au Québec (pour deux couples), des offres d'emploi avant le départ (pour deux d'entre eux également). Les motivations à acheter reposent principalement sur le coût jugé élevé de la location d'un appartement à Montréal, surtout pour les familles nombreuses ; les enfants du couple C (3 enfants, Algérie) par exemple devaient partager une même chambre dans leur logement précédent. La présentation d'une opportunité (par exemple, la construction d'un projet immobilier à côté de leur logement pour le couple J) et, surtout, la disponibilité des ressources économiques facilitent la mise en œuvre rapide leur projet. Les trois couples font le choix d'une maison fort spacieuse. Quant au choix de la localisation – des quartiers pavillonnaires périphériques de Montréal ou en banlieue – celui-ci s'est réalisé à l'intersection de l'opportunité, du prix et, pour l'un, de la proximité de l'école de leur enfant.

Ce parcours résidentiel concorde assez bien avec la figure de l'« entrepreneuriat » de Lord et ses collègues (2019). En effet, pour reprendre l'expression de ces auteurs, les choix résidentiels de ces couples semblent motivés par une volonté d'« intégrer le territoire à la façon nord-américaine », qui les pousse à s'installer dans des quartiers pavillonnaires. De cette façon, comme le présentent Lord et ses collègues, ils « semblent refonder, ou ajuster, les significations de leur chez-soi afin que ces dernières correspondent à la fois au modèle dominant d'habitation dans la société d'accueil et à ce qui a été projeté avant leur arrivée à Montréal » (para. 44).

7.1.2.2. Les propriétaires « laborieux »

Pour huit couples de notre échantillon, l'accès à la propriété s'est réalisé après plusieurs années de vie dans la région de Montréal. Ces années ont souvent été marquées par des frustrations et de mauvaises expériences sur le marché locatif, ainsi que sur le marché de l'emploi québécois. Ces couples ont attendu d'avoir recouvré une certaine stabilité professionnelle pour réaliser leur projet immobilier. Néanmoins, ils se trouvent contraints de contracter un emprunt hypothécaire important, et dont les conséquences pour le couple seront exacerbées.

Les motifs de l'achat sont à la fois symbolique-refuge (reconstruire un « chez-soi »), économique-investissement (« bâtir un capital » [homme, couple F, 1 enfant, Colombie]), social-prestige (retrouver un statut résidentiel qu'ils considèrent comme valorisant). Sur ce dernier point, en effet, la moitié d'entre eux étaient propriétaires de leur appartement dans leur pays d'origine et ont dû le vendre pour réaliser leur projet migratoire. Surtout, retrouver un statut résidentiel de propriétaire permettrait de compenser, d'une certaine manière, la perte du statut professionnel, ou du niveau de vie associé, pendant l'installation au Québec. L'accession à la propriété participe ainsi d'une reformulation de la « réussite » du projet migratoire (Rea et Martiniello 2011) en termes résidentiels.

La quasi-totalité de ces couples porte leur choix résidentiel sur l'achat d'une maison en banlieue (proche ou éloignée). Ce choix repose à l'intersection de plusieurs motivations : la balance « prix/année de construction » (femme, couple F, 1 enfant, Colombie) – le caractère récent de la maison est un facteur important –, la proximité géographique du réseau social, le bien-être des enfants. La maison en banlieue semble, pour ces couples, encore attachée à un certain imaginaire du « rêve américain » (voir Charbonneau et Germain 2002) : « Quand même c'est une progression, faut avancer dans la vie » (homme, couple E, 3 enfants, Algérie). Ces motifs rejoignent ainsi ceux évoqués par les familles de classe moyenne installées en banlieue et rencontrées par Jean (2014b). Pour trois couples, cette maison a également un potentiel de lieu de travail rémunéré, qui permet de contourner des difficultés professionnelles : une école de musique (couple Q, 2 enfants, Colombie), le bureau de l'entreprise (couple G, 2 enfants, Mexique) et la possibilité d'ouvrir une garderie (couple F, 1 enfant, Colombie).

Dans les termes de Lord et ses collègues (2019), ce parcours résidentiel s'établirait à l'intersection des figures entrepreneurial et de repli. En effet, bien que le projet migratoire soit un projet planifié, sa réalisation est traversée par des déceptions, des ruptures et des obstacles. Les choix résidentiels sont justifiés à la fois par un désir d'« intégrer le territoire à la façon nord-américaine » *et* par un « besoin de sécurité, d'intimité et de proximité » (para. 45). En outre, pour ces couples, « le foyer, au sens large doit recouvrir les dimensions du bien-être en intime association avec la familiarité et l'enracinement » (para. 46).

7.1.2.3. Les locataires « malgré soi »

Quatre couples de notre échantillon sont actuellement locataires – deux dans des quartiers péricentraux de Montréal et deux autres dans des quartiers de banlieue proche – mais aspirent à accéder à la propriété. Ils se retrouvent dans des parcours semblables au type résidentiel des propriétaires « laborieux », mais n'ont pas encore atteint la stabilité professionnelle et financière qui leur permettrait de réaliser leur projet. Certains d'entre eux ont également immigré plus jeunes que les autres couples rencontrés, et avaient donc accumulé moins de ressources économiques avant leur départ migratoire.

Leur motivation à accéder à la propriété s'inscrit dans une volonté d'ascension sociale dans l'immigration et de transmission patrimoniale aux enfants :

> « Après faut penser aux enfants. Moi par exemple, je suis fier quand je sais qu'au Cameroun mon père a construit une maison, alors il nous a laissé ça. Donc je me dis que si je laisse pas de maison à mes enfants ici, je pense qu'ils vont se dire "ok on est venu ici et mon papa n'a rien fait", alors c'est pour ça maintenant je parle, je pense acheter une maison un jour, juste pour mes enfants, pour moi non. » (homme, couple I, 2 enfants, Cameroun)

Mais, avant même de progresser socialement, leur décision repose surtout sur le besoin de protéger leurs enfants des difficultés et des discriminations qu'eux-mêmes ont rencontrées (et rencontrent encore au moment où nous les interviewons) dans leur parcours résidentiel depuis leur établissement au Québec : « Moi, je me disais : "Je veux essayer de me trouver ma maison. Moi, je vis ça, je veux pas que mes enfants se trouvent dans la même situation." » (homme, couple N, 3 enfants, Burkina Faso).

L'intention est également de *s'ancrer*, pour plusieurs couples qui ont l'aspiration de s'établir à long terme, comme en témoigne un répondant : « On n'est pas là pour passer 5-10 ans et puis retourner. À un moment, tu peux pas louer une maison indéfiniment. » (homme, couple M, 1 enfant, Côte d'Ivoire).

Pour ces raisons, ces couples se retrouvent à la même intersection des figures entrepreneurial et de repli de Lord et ses collègues (2019) que le modèle résidentiel précédent.

7.1.2.4. Les locataires « convaincus »

Deux couples sont actuellement locataires, dans des quartiers (péri)centraux de Montréal, et n'ont pas l'intention de quitter leur quartier ni d'accéder à la propriété. Leur motivation réside notamment dans leur satisfaction résidentielle (ils n'ont pas changé de logement depuis leur installation) et leur mode de vie plus urbain, plus orienté vers la proximité, que les autres – des motifs qui résonnent avec les arguments avancés par les familles de classes moyennes qui résident en ville rencontrées par Jean (2014b). Mais, à ces motifs, s'ajoute celui du doute sur leur établissement à long terme au Québec – l'un des couples est en phase d'essai sur sa vie au Québec. L'un d'entre eux est également encore propriétaire dans son pays d'origine, et se sent notamment protégé financièrement de ce côté. On peut interpréter ce type résidentiel comme celui des couples les moins « ancrés » dans leur établissement au Québec.

Ces couples rejoignent, dans une certaine mesure, la figure de l'« exploration », identifiée par Lord et ses collègues (2019). En effet, ces couples ont débuté leur carrière migratoire un peu plus autour d'un projet de mobilité que d'immigration à long terme ou permanente que les autres couples de notre échantillon. En outre, on le voit, leurs choix résidentiels conservent « le potentiel du départ et de la réalisation d'autres projets » (para. 49).

7.1.3. Les formes d'arbitrage résidentiel au sein des couples rencontrés

L'aboutissement de ces choix résidentiels, orientés « vers la propriété » pour la plupart, repose sur différents processus de prise de décision au sein des couples. Trois modèles d'arrangements entre conjoints ressortent : la décision est davantage portée par la conjointe, le compromis est plutôt accepté par la conjointe, la décision est commune.

7.1.3.1. Quand le choix résidentiel est d'abord celui de la conjointe

Pour environ la moitié de notre échantillon, les choix résidentiels reposent en premier lieu sur une décision de la conjointe et sur les critères qu'elle a définis. Plusieurs raisons interreliées, et articulées autour des rôles des conjointes dans la sphère domestique, sous-tendent le poids de

la conjointe dans la décision résidentielle. Cette décision concerne les caractéristiques du logement, et est également orientée vers un accès à la propriété.

Pour nombre de couples de ce modèle, l'espace domestique est avant tout considéré comme féminin, comme le lieu privilégié de la conjointe. Et ce, notamment, car ce sont les conjointes qui ont la responsabilité de la majorité du travail domestique et des soins apportés aux enfants. On remarque ainsi que les préférences résidentielles avancées par les conjointes ne sont ni des critères esthétiques, ni ne relèvent d'une forme de prestige, mais sont plutôt reliés au caractère récent, hygiénique et spacieux du logement, des critères qui correspondent finalement à une manière de faciliter les tâches domestiques et de remplir les responsabilités de *care*/soin aux enfants, dans une volonté aussi d'emprise sur son environnement (Séguin 1989). Par exemple, pour la conjointe du couple I, c'est *sa* cuisine qui compte, selon les propos de son partenaire :

> « Pour chercher l'appartement, chercher la maison, les choses comme ça, même si je cherche ça, c'est pour faire plaisir à ma femme […] Si je trouve un appartement qui me plait moi, et qui ne lui plait pas, on va pas le prendre, mais si elle trouve un appartement qui lui plait, qui me plait pas, on va le prendre [rires] […]
>
> Q : et elle, c'est quoi ses critères ? Qu'est-ce qui lui "fait plaisir" ?
>
> R : Elle c'était juste… attends c'était quoi ? Elle voulait avoir une fenêtre dans sa cuisine. Parce que les mets qu'on prépare sentent très fort, quand t'as pas de fenêtre dans ta cuisine, l'odeur va rester sur les vêtements. Donc c'était vraiment ça sa priorité, elle voulait une grande cuisine avec une fenêtre pour pouvoir ouvrir pour que les odeurs sortent. » (homme, couple I, 2 enfants, Cameroun)

Dans plusieurs cas, ce sont les conjoints masculins qui s'occupent de réaliser les choix résidentiels, notamment en assumant la liaison avec l'agent·e immobilier·ière lorsqu'il s'agit d'un achat. On assiste donc d'une certaine manière à une actualisation des rôles différenciés entre conjoints féminin et masculin au moment de l'achat de la maison. À elle les tâches domestiques à l'intérieur du logement, à lui la recherche de logement et la liaison avec la banque et l'agent immobilier à l'extérieur. Le conjoint du couple D expose ainsi le partage des responsabilités résidentielles au sein de son couple (on voit aussi apparaître, à nouveau, des critères de la conjointe orientée vers la facilitation du travail domestique et de soin aux enfants) :

> « Q : C'étaient quoi vos critères pour la maison ?

> R : donc premièrement ce sont pas mes critères, ce sont les critères de ma femme. Donc ma femme a dit clairement : ça doit être après 2008, elle doit avoir – comment ça s'appelle ? – un échangeur d'air, elle doit avoir le système pour l'évacuation de l'eau dans le *basement* et en plus elle m'a dit qu'elle devrait être assez grande pour mes deux enfants. Donc elle a établi les critères et c'est moi [rires] qui va trouver » (homme, couple D, 2 enfants, Roumanie)

Cette répartition des tâches se retrouve généralement tant dans les propos du conjoint que de la conjointe, c'est-à-dire qu'ils ont la même lecture de leur fonctionnement de couple. Pour certains, cela semble même faire partie d'un certain « récit conjugal » du couple. Par exemple, les deux membres du couple E (3 enfants, Algérie) racontent, tous deux sur le ton de l'humour, le même récit de la manière dont ils ont trouvé leur maison : alors que c'est le conjoint masculin qui fait habituellement la liaison avec l'agente immobilière, pour cette maison en particulier qu'ils ont fini par acheter, c'est la conjointe et l'agente immobilière qui « ont joué un tour » (homme, couple E, 3 enfants, Algérie) pour faire visiter cette maison au conjoint, qui ne l'avait pas aimée sur papier :

> « L'agente elle est venue ici [nous faire visiter la maison]. Et mon mari il a dit "qu'est-ce qu'on fait ici ?", j'ai dit "non non juste on va voir", "moi je vais pas voir, si tu veux voir, va voir" il m'a dit, j'ai dit : "mais comment ça l'agente elle a fait toute ça pour venir ici et toi maintenant tu vas rester dans la voiture, c'est mal vu, qu'est-ce qu'elle va penser ?!" [rires] après il est descendu [rires] Quand il a vu, il a aimé à l'intérieur ! » (Femme, couple E, 3 enfants, Algérie).

Quant aux conjoints masculins, le principal critère sur lequel plusieurs doivent faire un compromis est celui d'avoir un garage. Mais il semble que le fait d'accéder aux décisions de leur conjointe constitue une forme d'accomplissement pour eux, une manière de pallier les besoins de leur famille, et donc de remplir leur rôle de pourvoyeur – mis à mal ailleurs dans l'insertion au Québec, notamment sur le plan économique et professionnel.

D'ailleurs, reconstruire un « chez soi » prend un sens et une valeur particulière pour certains couples, au sein desquels les conjointes ont cumulé des réticences au projet migratoire (ou au départ précipité) et des épreuves dans leur installation au Québec – dont elles sont les plus en avant-plan, comme nous l'avons vu au chapitre précédent. Le « chez soi » revêt en effet alors une importance dans le développement d'un sentiment de bien-être. Une répondante l'exprime ainsi : « Mais je l'ai fait comme chez moi, ça c'est *chez moi* [elle insiste], et maintenant je suis vraiment contente. » (femme, couple H, 1 enfant, Colombie).

En outre, les choix résidentiels des conjointes sont aussi le produit de ces épreuves migratoires. La conjointe du couple M (1 enfant, Côte d'Ivoire), par exemple, qui a vécu de la discrimination basée sur son origine ethnique dans la recherche de logement *et* dans la recherche d'un emploi, oriente son choix de quartier en fonction de l'image de diversité qu'il renvoie, afin d'éviter les mêmes expériences à son enfant : « Je n'ai pas encore regardé, mais idéalement c'est beaucoup plus le secteur [qui va être important]. Est-ce que c'est un secteur où il y a beaucoup de mixité ou est-ce que c'est un secteur où la majorité est… ? Je vais regarder beaucoup ça pour pas que [mon fils] se sente aussi à l'écart. » (femme, couple M, 1 enfant, Côte d'Ivoire).

Plusieurs conjointes valorisent également l'accès à la propriété comme une forme d'investissement financier sécuritaire. Cela se produit en réaction à des choix d'investissement plus risqués de leur conjoint, mais aussi dans le sens de choix résidentiels « raisonnables » – la plupart des conjointes suggèrent ainsi des budgets moins élevés que leur conjoint à consacrer au logement. Par exemple, les conjoints du couple A (2 enfants, Algérie) avaient des intentions divergentes, qui s'expriment ainsi : selon lui, « Ma femme la première fois, elle avait peur, l'hypothèque machin, mais moi là elle sait que je suis un fonceur, donc j'ai pas peur », et selon elle, « J'ai pris la décision avec mon mari, mais à condition : on va pas acheter quelque chose de grand, on va acheter quelque chose qu'il nous faut, qu'on est capables de gérer avec notre argent ».

Enfin, la dimension du logement comme lieu de travail rémunéré entre également dans les décisions résidentielles des conjointes. Tant dans la mesure où avoir un tel emploi (souvent autonome et précaire) restreint les ambitions résidentielles possibles, car il rend la contraction d'un emprunt hypothécaire plus stressante, que dans le sens où il pousse à voir plus grand, car il tend à empiéter sur l'intimité familiale dans un appartement exigu. Le couple Q (2 enfants, Colombie), par exemple, se situe au cœur de cette tension. La conjointe du couple (dont c'est le conjoint qui a un emploi à domicile), qui a la responsabilité de tout le travail financier du couple, est particulièrement stressée à l'idée de contracter un emprunt élevé pour accéder à la propriété à cause de leur situation professionnelle et économique précaire, mais elle cherche tout de même des maisons pour avoir plus de place chez eux. Ils sont en effet « envahis » par les cours de musique que donne son conjoint dans leur logement :

> « Mais j'ai commencé à chercher une maison, parce qu'on commençait à avoir le problème de l'école qui avait plus d'étudiants, et on avait plus d'invasion à la maison, les enfants devaient étudier, ils pouvaient pas, alors j'ai dit à [mon conjoint] : il faut qu'on fasse une

indépendance entre la maison et l'école parce que sinon ça va pas arriver. » (femme, couple Q, 2 enfants, Colombie).

Dans ce type d'arbitrage résidentiel, les conjointes sont donc responsables des choix résidentiels en tant qu'elles sont les « gardiennes du foyer », tant pour leur responsabilité du travail domestique que pour leur implication dans la préservation (ou la fabrication) d'un bien-être et d'une sécurité de la sphère familiale dans l'immigration. Ce modèle se retrouve principalement dans les parcours résidentiels des « propriétaires laborieux » et des « locataires par défaut », des parcours qui sont au croisement des figures de l'entrepreneuriat et du repli, dans les termes de Lord et ses collègues (2019). À la lumière des analyses présentées ici, nous remarquons qu'au sein de ces couples, ce sont donc les conjointes qui revêtent un peu plus la figure « du repli » que leur conjoint. Mais, par là, en poussant vers l'accès à la propriété, elles sont aussi le moteur d'une (ré)ascension sociale par la trajectoire résidentielle, après une perte de statut dans l'immigration. Ce rôle pivot résonne avec les constats de Schwartz (1990) sur l'imbrication de la dynamique de genre dans les parcours résidentiels et dans les trajectoires sociales (bien que son étude portait sur le milieu ouvrier). Ces observations font aussi écho aux résultats de la recherche de Bouasria (2014) sur les femmes ouvrières à Casablanca au Maroc et la gestion de l'argent au sein de leur couple. L'auteure révèle que ces dernières privilégient l'investissement de leur salaire dans l'acquisition d'un logement. Ce projet, dont elles sont également l'instigatrice dans le couple, recouvre plusieurs significations, dont celle de se sentir en sécurité dans un logement-refuge face à un monde extérieur associé à l'incertitude (notamment en ce qui concerne leur emploi ou l'insouciance de leur conjoint). En outre, ce projet contribue, selon Bouasria (2014), à une forme d'autonomie féminine, en même temps qu'à renforcer les rôles de genre conventionnels en invisibilisant la contribution financière féminine. Dans le même ordre d'idée, comme le soulignait Fagnani (1989), les critères résidentiels de la conjointe peuvent légitimer la moindre participation des conjoints masculins aux tâches domestiques.

7.1.3.2. Quand le choix résidentiel repose plutôt sur un compromis de la conjointe

Dans plusieurs couples rencontrés, ce sont les conjointes qui ont accepté davantage de compromis que leur conjoint dans le choix résidentiel. Ces compromis portent notamment sur le prix de la maison (plus élevé que voulu par la conjointe) et la localisation (plus éloigné du lieu de travail de la conjointe).

Pourquoi, dans le premier modèle, parler de décision de la conjointe plutôt que de compromis du conjoint, comme dans le deuxième modèle lorsqu'il s'agit de la conjointe ? C'est parce que dans le modèle précédent, le conjoint masculin ne réalise pas nécessairement un compromis, au contraire, il retire parfois un certain sentiment d'accomplissement en choisissant activement de laisser sa conjointe décider, et la décision de celle-ci n'entre pas forcément en contradiction avec ses propres choix résidentiels. Surtout, si la conjointe porte la décision, elle en porte également souvent les conséquences. Alors que dans le présent modèle, la conjointe accepte des compromis, par défaut, pour prioriser les choix de son conjoint, avec lesquels elle n'est souvent pas en accord.

Plusieurs raisons d'accepter ces compromis émergent des discours des conjointes, telles que les obstacles de la recherche du logement, la nécessité de faire avancer la décision et les dynamiques au sein du couple. Notons d'ailleurs que, dans le cas de ces couples, seule la conjointe a été entendue en entrevue, ce qui peut jouer sur le fait qu'elles se retrouvent aussi dans cette catégorie : peut-être que leur conjoint aurait proposé une lecture différente de leurs arrangements.

Parmi les contraintes qui traversent la recherche de logement, celle du temps, notamment, peut pousser à accepter un compromis désavantageux pour ces conjointes. La nécessité de trouver rapidement un logement accélère en effet la prise de décision :

> « La maison, moi je me sentais pas du tout capable de cette maison […] je trouvais que c'était un peu cher, par rapport moi au budget que je voulais. Et puis le volume, moi je me disais "oh on n'a pas besoin d'autant". Mais c'est vrai que l'un dans l'autre, les échéances venant, on voulait s'installer là, et puis on avait donné un préavis [aux propriétaires de leur logement en location] […] Et avec un bébé… je dirais qu'on était un peu poussés aussi par le temps » (femme, couple B, 2 enfants, France)

Dans ces conditions, les conjointes de ce modèle avancent aussi l'idée d'accepter des compromis pour faire avancer la décision, qui autrement ne mènerait à aucun choix : « Au départ j'aimais pas trop, mais on doit avancer » (femme, couple K, sans enfant, Congo).

En outre, l'idée de préserver la paix conjugale ressort également des discours. La conjointe du couple P explique notamment comment elle influence « subtilement » la décision, mais priorise celle de son conjoint dans la mesure où de cette manière : « on a comme jamais des chicanes » (femme, couple P, 2 enfants, Roumanie). Finalement, accepter un compromis sur la question du

budget peut aussi être l'occasion de faire un effort actif pour que son conjoint se sente moins « inadequate » (Menjivar 1999), pour rétablir un écart à la norme dans les dynamiques conjugales. Par exemple, au sein du couple B (2 enfants, France), c'est la conjointe qui balise leurs possibilités budgétaires, car c'est elle qui est la pourvoyeuse financière principale du couple et qui accomplit l'ensemble du travail financier au quotidien. Néanmoins, elle semble accepter des compromis sur le choix de leur maison, plus dispendieuse que prévu, comme une compensation par rapport aux contributions moindres de son conjoint, et en évitant, surtout, d'aborder le sujet de l'argent. Elle l'exprime ainsi : « On a acheté cette maison, parce que c'est lui qui l'a voulu, hein ! Quand même, c'est lui qui l'a voulue cette maison, je la voulais pas… […] Après la notion d'argent… je pense qu'il s'est jamais exprimé parce que lui il avait zéro, donc… » (femme, couple B, 2 enfants, France).

7.1.3.3. Quand le choix résidentiel correspond à une décision commune

Quelques couples présentent leur arbitrage résidentiel comme résultant d'une décision commune. Certains avancent toutefois des arguments différents de leurs choix résidentiels ou se répartissent des « petites missions » entre conjoints. Ce sont justement dans ces interstices que se déploie une division genrée des choix et des responsabilités. Ces interstices se révèlent généralement d'une analyse croisée des entretiens individuels des membres d'un même couple ; souvent l'autre n'abordera pas, ou pas autant, la charge que peut susciter une « petite mission », ou bien révélera des justifications différentes aux décisions résidentielles. Dans le cas du couple F (1 enfant, Colombie), par exemple, le couple décide ensemble d'acheter une maison, notamment dans l'objectif d'avoir de l'espace pour que la conjointe, qui ne trouve pas d'emploi à hauteur de ses qualifications, ait un plan de secours par l'ouverture d'une garderie à domicile. Toutefois, au cours des entrevues réalisées avec chacun·e, on voit apparaître des décalages dans leur discours :

> Selon elle : « c'est [mon conjoint] aussi qui aimait vraiment la maison, il y avait une cheminée, il aimait ça. Moi, j'étais plus comme "ok où est-ce que je vais arriver ? et où est-ce que je vais travailler ?" [rires] » (femme, couple F, 1 enfant, Colombie)

> Selon lui : « on a parlé beaucoup de qu'est-ce qu'on voulait, et la décision finalement a été prise par les deux, bien sûr, et… par exemple, peut être à un moment donné pour moi ce n'était pas trop grave si la maison était vieille mais que c'était proche [de Montréal] » (homme, couple F, 1 enfant, Colombie).

Ce ne sont pas les mêmes préoccupations qui émergent des critères que chacun met en avant. À lui, la proximité et une forme de confort et de prestige associé à la cheminée, à elle les caractères récent et pratique du logement dans lequel elle va travailler. Ces préoccupations renvoient à des distinctions genrées de leurs rôles et aspirations – c'est la conjointe notamment qui s'occupe d'une grande part du travail domestique – malgré une apparence discursive égalitaire, nourrie par les deux membres du couple. Ils ont finalement chacun fait des compromis, puisqu'ils résident dans une grande maison, avec cheminée, localisée en banlieue lointaine.

7.1.4. Les répercussions des choix résidentiels sur les conjoints et leurs dynamiques conjugales

La réalisation de ces choix résidentiels, en particulier de devenir propriétaire, d'habiter dorénavant dans une maison et de s'installer en banlieue plus éloignée, a des incidences sur les couples, et sur les conjoint·e·s, de manière différenciée. D'abord, notons que tous en retirent une grande satisfaction, et ne montrent pas de regrets de leur décision. Toutefois, des remarques sur l'augmentation des dépenses, des tâches domestiques dites « masculines » et des temps de trajet sont aussi soulevées. En outre, ces choix résidentiels renforcent également un mode de vie « tout ensemble » des conjoints, qui renforce une forme de repli sur la sphère conjugale. Enfin, le fait de devenir propriétaire peut contribuer à modifier les modes de gestion de l'argent de certains couples et à accepter des formes d'inégalités.

7.1.4.1. Une satisfaction résidentielle aux sens pluriels

La première « conséquence » de leur choix résidentiel repose avant tout dans une forme de fierté et de bien-être dans un logement qui facilite la reconstruction d'un « chez soi ». C'est par exemple dans ces termes que le rapporte une répondante : « Je pense que j'aime, j'aime l'idée d'être propriétaire. Pour moi, ça veut dire que je suis chez moi. J'ai le sentiment que je suis chez moi. » (femme, couple D, 2 enfants, Roumanie). Cette satisfaction, bien qu'elle puisse reposer sur des motifs différenciés selon le genre – sur le modèle « gardienne du foyer » et « bon père de famille » –, apporte aussi une forme d'ancrage dans la société d'établissement (Leloup et Ferreira 2005).

Le fait d'accéder à la propriété procure également une certaine sécurité financière, notamment en prévision de la retraite, pour les personnes que nous avons interviewées – il s'agissait là d'un argument en faveur de l'achat, comme nous l'avons évoqué plus tôt.

Pour deux couples qui envisagent d'accéder à la propriété, mais ne l'ont pas encore concrétisé, cette étape de leur parcours résidentiel représenterait aussi une forme d'engagement conjugal supplémentaire, notamment par la contraction et le remboursement commun d'un emprunt hypothécaire.

7.1.4.2. L'augmentation des temps de trajets féminins et des tâches domestiques masculines

Malgré toutes les satisfactions que procure l'accès à la propriété, d'autres dimensions, pas nécessairement prévues au moment de la prise de décision, entrent aussi en compte, et leurs effets sont différenciés selon le genre. L'achat d'une maison va, entre autres, augmenter les tâches ménagères, notamment celles marquées comme masculines, et sa localisation peut allonger les temps de trajet du domicile à l'emploi, notamment pour les conjointes, dans notre échantillon.

Par ses caractéristiques, l'achat d'une maison tend à augmenter les tâches ménagères considérées comme « masculines » par nos répondant·e·s, telles que l'entretien de la cour, les réparations de toute sorte ou encore le déneigement. Le conjoint du couple E le souligne ainsi : « Mais finalement, c'est moi qui est pris avec ce terrain, c'est pas elle, c'est moi qui fait le gazon, c'est moi qui ai fait tout, c'est pas elle [rires] » (homme, couple E, 3 enfants, Algérie). Toutefois, l'installation dans une maison ne se traduit pas, bien au contraire, par la réduction des tâches domestiques de l'espace domestique intérieur, plus souvent effectuées par les conjointes parmi les couples rencontrés. Ainsi, en augmentant le volume des tâches domestiques, l'accession à la propriété peut aussi renforcer le partage des tâches selon le genre.

En outre, le fait de s'installer en banlieue (proche ou éloignée) ou dans des quartiers montréalais périphériques allonge les temps de trajet du domicile à l'emploi et, parfois, aux services de garde et écoles des enfants. Parmi nos répondant·e·s, ce sont les femmes qui semblent le plus touchées par cette augmentation des temps de transport. Un cas typique est celui de la conjointe du couple E. En effet, alors qu'elle travaillait à proximité de leur ancien appartement, elle n'a pas réalisé au moment de l'achat, le temps effectif que lui prendraient ses déplacements en voiture jusqu'à son

lieu de travail depuis leur maison en banlieue : « Parce que quand on a la voiture, c'est correct, tu prends ta voiture, tu conduis, même si c'est loin c'est correct, mais après quand on est dans les faits, c'est une autre histoire ! (rires) » (femme, couple E, 3 enfants, Algérie). Et « dans les faits » en effet, le temps s'allonge : « Des fois je passe 1 heure et demie juste pour arriver le matin. Une heure, une autre une heure ou deux heures des fois s'il y a la tempête, s'il y a quoi que ce soit ça bloque aussi le retour. Alors vraiment c'était difficile. » (femme, couple E, 3 enfants, Algérie).

7.1.4.3. Repli sur la cellule conjugale

L'allongement des temps de trajet, et plus largement la configuration des quartiers de banlieue pavillonnaire, ainsi que l'augmentation des dépenses reliées au logement, accentuent un mode de vie du « tout faire ensemble », qui avait déjà été renforcé par le parcours migratoire (et de l'affaiblissement du réseau notamment) pour plusieurs couples. C'est notamment ce que relevait cette répondante : « Avant par exemple [mon conjoint] il allait avec ses copains, moi j'allais avec mes amis… là on fait tout ensemble. Ben c'est sûr des fois il va boire un verre avec un copain ou quoi. Mais on est quand même beaucoup plus tout le temps ensemble, tous les trois [avec leur enfant]. » (femme, couple L, 1 enfant, France).

Ainsi, résider en banlieue et partager les trajets en voiture accentuent ce fonctionnement centré sur la cellule conjugale. Par exemple, le conjoint du couple C l'explique ainsi : « Si on veut sortir, souvent on sort ensemble, fait que je l'attends et on rentre ensemble ou je la trouve là on sort » (homme, couple C, 3 enfants, Algérie). Alors que dans la littérature, on aborde la captivité spatiale des femmes dans les banlieues pavillonnaires – notion déjà remise en question depuis les années 1990 (Rose 2018) –, les récits des participant·e·s évoquent plutôt une captivité du couple, qui partage dorénavant leurs loisirs, leur vie sociale, etc. Le conjoint du couple G, qui travaille de surcroît avec sa conjointe, le résume de cette façon : « Tout le temps, 24 heures sur 24 on est collé-collé [rires]. » (homme, couple G, 2 enfants, Mexique). On s'écarte donc du principe de la « captivité spatiale féminine » au profit d'un repli commun, d'ordre plus familial. Ce repli apporte certes une certaine satisfaction aux conjoint·e·s rencontré·e·s, mais réduit aussi l'autonomie de chacun·e.

7.1.3.4. Les effets sur la gestion de l'argent entre conjoints

En tant qu'investissement économique et poste budgétaire parmi les plus importants des couples, l'accès à la propriété constitue un moment marquant de la gestion financière des couples. Nous avons déjà évoqué comment la dimension économique s'immisçait dans les choix résidentiels et les compromis réalisés par certaines conjointes. Mais ce choix résidentiel comporte également des effets particuliers sur la gestion de l'argent des couples, notamment à travers le partage des responsabilités, le marquage de l'argent relié au logement et la satisfaction tirée de son « chez soi ». Nous verrons donc dans cette section comment le fait de devenir propriétaire de son logement peut engendrer des inégalités, mais aussi permettre d'en tolérer, entre conjoints.

Le stress financier des conjointes responsables du travail de gestion au quotidien

L'augmentation du sentiment de sécurité financière à long terme procuré par l'investissement immobilier engendre, en contrepartie, du stress financier à court terme. En effet, avec l'achat, les dépenses reliées au logement augmentent[82], et n'ont pas nécessairement été prises en compte au préalable :

> « Mais c'est sûr et certain, y a plus, des fois, plus de dépenses, c'est sûr l'électricité c'est pas comme un appartement. C'est sûr tu essaies d'améliorer un peu quand même la qualité de vie, à installer une piscine, à chercher des choses pour les enfants, aménager, il nous reste quand même du travail à faire ici, même si la maison a été rénovée. » (homme, couple E, 3 enfants, Algérie)

Nos observations indiquent que le fait d'accéder à la propriété engendre un stress supplémentaire à la personne qui accomplit le travail financier au quotidien au sein du couple. Et ce, de manière encore plus prononcée pour les conjointes que les conjoints responsables de cette tâche. Cette différence genrée des répercussions mentales et émotionnelles du travail financier a également été observée dans des études sur des couples ontariens (Collavechia 2008) et suédois (Nyman 1999). Selon Collavechia (2008), et en référence aux travaux de Hochschild (1989), ces analyses

[82] L'augmentation des dépenses réduit aussi les possibilités d'envoyer de l'argent à la famille, ou de leur rendre visite, notamment dans le pays d'origine. C'est notamment ce qu'évoque la conjointe du couple D : « Je n'ai plus de parents en Roumanie malheureusement. J'ai juste une sœur. Mais… on n'a pas un sou de plus pour pouvoir les aider malheureusement. On est toujours à court d'argent avec l'hypothèque et tout ça… On ne fait même pas des voyages… on n'est pas allé en Roumanie » (femme, couple D, 2 enfants, Roumanie).

rejoindraient plus largement des conclusions sur le travail domestique : « Les femmes subissent de manière disproportionnée la pression psychologique et émotionnelle qui découle du travail domestique » (Collavechia 2008, 202). Les conjointes rencontrées s'investissent donc davantage émotionnellement dans la préservation de la sécurité financière du foyer, et notamment en ce qui a trait aux dépenses liées au logement, et en retirent également une plus grande pression. Une participante l'exprime dans ces termes, par exemple :

> « Non, j'ai pas l'impression qu'il a vu tout ça, je pense pas, mais quand on connaît pas on a pas peur quoi, quand on n'a pas les factures qui tombent, quand on… […] Il a pas l'insouciance en se disant "vivre au quotidien", c'est pas ça, mais y avait un décalage, je pense, et on n'a jamais pu en parler » (femme, couple B, 2 enfants, France).

Le marquage de la mise de fonds et du remboursement du prêt hypothécaire

Pour accéder à la propriété, les couples doivent avancer une somme provenant directement de leurs économies – la « mise de fonds »[83] – en plus de contracter un emprunt hypothécaire, la plupart du temps. Mais nous remarquons que, pour cette somme en particulier, certains conjoint·e·s étiquètent (symboliquement, dans leurs discours) leur apport de manière individuelle, même au sein des couples mettant en commun leurs revenus. Ce « marquage », en fonction de la provenance de l'argent de la mise de fonds (*d'où* vient-il, à quel·le conjoint·e cet argent *appartient*-il ?), va alors avoir des répercussions sur les modes de gestion de l'argent qui suivent l'achat du logement.

Lorsqu'il y a un écart dans les contributions à la mise de fonds, la plus grande part est alors le plus souvent avancée par le conjoint masculin. Cela résulte alors généralement des modes d'entrée différenciés dans le marché du travail québécois au sein des couples pendant l'installation au Québec. L'accumulation des fonds découle donc, dans une certaine mesure, du partage des tâches selon le genre – en travaillant, le conjoint masculin a plus de possibilités d'épargner et donc de contribuer financièrement, pendant que la conjointe prend soin des enfants par exemple.

[83] Généralement, les institutions bancaires québécoises exigent une mise de fonds minimum de 5 % du prix d'achat de la propriété.

Le marquage de la mise de fonds a, dans certains cas, une répercussion directe sur le mode de gestion de l'argent au sein du couple, en créant une dette entre les conjoints : celle qui a moins contribué à la mise de fonds doit alors rembourser l'apport supérieur à son conjoint. Par exemple, la conjointe du couple F résume ainsi sa situation : « Quand on a eu l'hypothèque, quand on paie la – comment on dit ? – l'acompte du début, c'était lui qui a payé tout ça, alors c'était déjà un montant que lui il avait payé. […] J'avais quelques montants à payer, comme une dette ! [rires] alors je lui déboursais l'argent » (femme, couple F, 1 enfant, Colombie). De manière plus insidieuse, la conjointe du couple B (2 enfants, France), par exemple, ne demande pas concrètement un remboursement de la part de son conjoint, mais conserve les traces de sa contribution lors de l'achat de leur maison « au cas où », sous-entendant qu'elle n'oublie pas cette possible dette dans le futur, et éventuellement en cas de séparation.

Pour d'autres, cette contribution différente à la mise de fonds s'actualise de manière plus indirecte dans le partage de la dépense du remboursement hypothécaire entre conjoints. Le plus souvent, cette dépense renforce le partage des dépenses, déjà existant, selon le genre. Dans ces situations, les conjoints masculins continuent généralement de s'occuper des dépenses tangibles, celles liées au logement, aux factures, à l'achat de biens durables, tandis que les conjointes prennent la responsabilité des dépenses plus fluides, notamment celles liées aux enfants. Ce partage rejoint d'ailleurs les observations de Belleau (2008) à propos des couples québécois. Mais ce partage peut également « marquer » la propriété du logement, jusqu'au cas extrême d'un conjoint masculin qui a mis l'acte d'achat seulement à son nom[84] ; la contribution féminine réalisée dans les autres postes budgétaires, et par le travail domestique, est ainsi complètement invisibilisée.

Le remboursement du prêt hypothécaire peut aussi être l'occasion, au contraire, de réattribuer les dépenses dans le partage entre conjoints. Par exemple, dans le couple E (3 enfants, Algérie), avant l'achat c'était davantage le conjoint masculin qui prenait la responsabilité de payer le loyer, au moment de la contraction de l'emprunt hypothécaire, ce sera dorénavant la totalité du revenu de la conjointe, moindre que celui du conjoint et déposé dans le compte commun, qui sera versé automatiquement pour le rembourser. Ce fonctionnement participe d'une invisibilisation de la contribution financière de la conjointe et d'un moindre accès à l'argent pour elle ; elle doit puiser

[84] Comme ils se sont mariés avant d'avoir acheté le logement, cela n'a pas tant de conséquences financières pour les conjoints en cas de séparation, mais nous n'avons pas les données pour savoir si les conjoints sont au courant de cet élément et si celui-ci a joué dans la décision.

dans les allocations familiales, reçues sur son compte personnel, pour ses dépenses personnelles.

Ces situations mettent en lumière des formes d'inégalités engendrées, par l'accès à la propriété, au sein des couples. Néanmoins, ce n'est pas nécessairement sous cet angle qu'elles sont vécues par les couples, et notamment les conjointes concernées, comme nous allons le montrer dans la section suivante.

Le « chez-soi » comme compensation face aux épreuves migratoires

La satisfaction résidentielle et le sentiment de bien-être associé à l'appropriation d'un « chez-soi » semblent compenser les formes d'inégalités que nous avons pu observer au sein des couples, et ce plus particulièrement dans les récits des conjointes. Ce « chez soi » participe alors d'un recadrage des aspirations dans le projet migratoire ; la priorité de ces conjointes réside dorénavant dans l'édification de ce « refuge », même si celui-ci les écarte d'une forme d'indépendance économique individuelle. Autrement dit, on accepte un moindre accès à de l'argent personnel, une possibilité limitée d'épargner ou un contrôle des dépenses restreint, tant que l'on a un « chez soi » (pour soi, mais aussi pour ses enfants).

En effet, en procurant un sentiment de réussite dans le parcours migratoire, la propriété du logement contrebalance les épreuves migratoires dans l'installation. Il est élevé au rang de « refuge » face aux contraintes extérieures : « Moi je suis à l'aise *chez moi* [elle insiste], j'aime beaucoup ma maison » (femme, couple E, 3 enfants, Algérie). Ce sentiment résonne avec l'idée de logement comme « lieu de résistance », observée par bell hooks (1990) à propos de femmes afro-américaines qui se sont réapproprié l'espace qui leur a été assigné, l'espace domestique, alors qu'elles vivaient de l'exclusion à l'extérieur. Ces observations font aussi écho aux résultats d'autres études qui ont mis en lumière le dilemme, devant lequel se retrouvent des femmes immigrantes, entre les combats à mener au sein de la famille pour l'égalité et ceux à mener face aux injustices de la société d'établissement (Glenn et Issei 1986, Pessar 1999, Gu 2012). Dans ce contexte, à l'instar des participantes d'autres études, les conjointes rencontrées dans notre recherche privilégient la stabilité de la famille (Espiritu 2002, Parrado et Flippen 2005, Yu 2011, Gu 2019), qui passe notamment par la fabrication d'un chez-soi satisfaisant.

Les conjointes rencontrées trouvent également une forme de répit dans l'ensemble de la charge mentale qu'elles portent autrement, en laissant les responsabilités liées au logement (les achats,

les travaux, les factures, etc.) à leur conjoint. C'est dans ces termes que l'évoque cette répondante, dont la totalité du revenu est consacrée au remboursement du prêt hypothécaire, mais laisse ainsi la gestion financière liée au logement au quotidien à son conjoint : « Comme moi j'ai rien à faire [rires] comme la maison je donne rien » (femme, couple E, 3 enfants, Algérie).

En conclusion de cette section, nous voulons attirer l'attention sur l'accentuation des critères différenciés au sein des couples qui accompagne la stabilité résidentielle de cette période d'établissement à plus long terme. Cette différenciation était en effet peu présente pendant la période d'installation où les choix résidentiels étaient largement restreints. Ces arbitrages résidentiels font ainsi ressortir des dynamiques conjugales contrastées, ainsi que l'influence jouée par les épreuves de la migration sur celles-ci. Nous reviendrons en conclusion de ce chapitre sur la manière dont ces arbitrages résidentiels peuvent se traduire dans les dynamiques conjugales, et notamment sur leur place dans la construction conjugale. Mais avant cela, nous présentons les modes de gestion de l'argent opérés pendant cette même période d'établissement.

7.2. Les modes actuels de gestion de l'argent entre conjoints

Les changements dans les modes de gestion de l'argent induits par l'accès à la propriété s'inscrivent dans un ensemble plus large d'effets dus à l'établissement dans la société québécoise. Maintenant que la quasi-totalité des conjoint·e·s a un emploi rémunéré, que les contributions de chacun·e sont donc relativement stabilisées au sein des couples, qu'en est-il des changements amorcés lors de la phase d'installation, et des couples qui n'avaient pas modifié leur mode de gestion ? La figure 7 schématise ces changements et ces maintiens des modes de gestion pendant cette période.

Figure 7 : Les schémas d'évolution des modes de gestion de l'argent Installation-Établissement

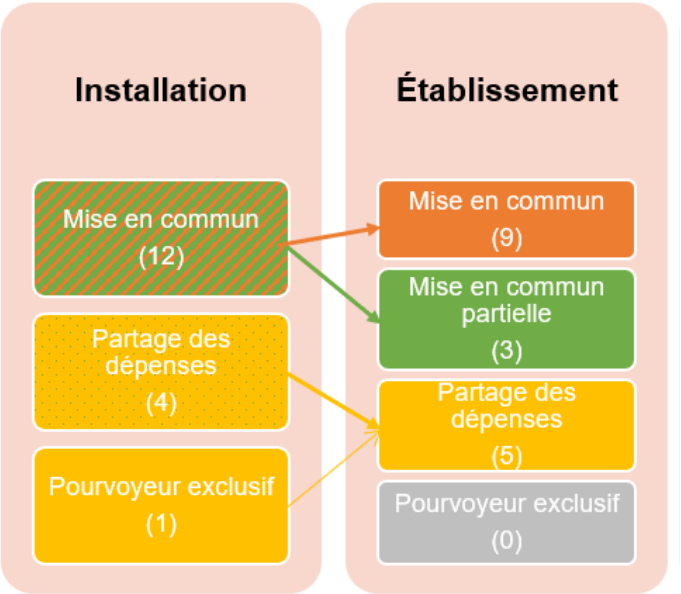

Légende : les flèches fines représentent des mouvements anecdotiques (1 couple), les flèches épaisses symbolisent plusieurs couples.
Source : Auteure 2021

Nous commencerons par aborder les formes de changements et expliciter les trois directions qu'ils sont susceptibles de prendre. Enfin, nous proposerons des pistes pour saisir comment et pourquoi les modes de gestion de certains couples ne semblent *a priori* pas affectés par l'immigration, en mettant notamment en relief des transformations masquées.

7.2.1. Les formes de changements

Avant d'aborder les trois directions générales que prennent les changements dans les modes de gestion de l'argent entre conjoints, nous voulons attirer l'attention sur deux mouvements. D'abord, la plupart des changements initiés pendant la période de l'installation se consolident avec l'établissement, et notamment ceux qui s'inscrivent dans le sens d'un rapport plus familial et d'une vision plus commune des revenus et/ou des dépenses par les membres des couples concernés. Toutefois, nous remarquons aussi l'émergence de nouveaux changements chez quelques couples. Ceux-ci se forgent alors dans un élan de réciprocité après les efforts fournis par l'un·e

des conjoint·e·s pendant la période de l'installation. Certain·e·s conjoint·e·s utilisent ces efforts comme levier dans les arrangements pour remanier le partage des dépenses ou pour l'octroi d'une somme personnelle.

Les trois directions que prennent les changements sont : vers un renforcement continu de la mise en commun de toutes les ressources, vers une mise en commun partielle des ressources et une propriété individuelle de l'argent, vers un partage renforcé des dépenses. Nous n'aborderons pas en détail la première direction, qui ne concerne qu'un couple, et ne constitue qu'une continuité du mouvement déjà entamé dans la période précédente. Les deux autres directions de changements en revanche seront explorées plus en profondeur dans les sections suivantes, dans la mesure où elles vont suivre des logiques différentes, et être appréciées différemment, selon les couples, leur mode de gestion précédent et leurs aspirations.

7.2.1.1. Vers une mise en commun partielle

Le mode de gestion de la mise en commun partielle et de la propriété individuelle de l'argent repose sur un équilibre entre personnel et familial. Ce mode correspond à une forme hybride entre la mise en commun totale des revenus et le partage des dépenses. Cette organisation est adoptée par des couples qui ont mis en commun leurs ressources pendant la période de l'installation pour combler les dépenses familiales – il y avait alors souvent peu ou prou de surplus. Suite à cette période de bouleversement, la stabilité professionnelle et le dégagement de sommes supplémentaires – et leur marquage – favorisent un changement de mode de gestion. La *propriété* de l'argent de chacun est dorénavant clairement définie entre une partie familiale et une partie individuelle. Pour deux couples, cela se traduit directement dans l'organisation des comptes bancaires, ils ont à la fois un compte commun et chaque conjoint a son compte personnel. Les conjoints ont tous les deux accès au compte familial, mais considèrent important de garder personnel l'accès à leur propre compte : « On ne sait pas combien chacun a dans son compte, pis on ne se demande pas ça. […] C'est pas comme tabou, mais ce n'est pas une information qu'on est obligé de donner à chaque mois » (homme, couple O, 1 enfant, Colombie). C'est le même principe qui régit le contrôle de l'argent, les décisions concernant les dépenses familiales sont prises ensemble, mais il est vu primordial de ne pas avoir de contrôle sur les dépenses personnelles de l'autre. Toutefois, l'*intention* des dépenses demeure avant tout familiale : « On gère les dépenses communes et, ensuite, chacun fait ses placements de façon personnelle. » (femme, couple M, 1 enfant, Côte d'Ivoire).

Dans le fait d'avoir accès à une somme personnelle repose un sentiment d'indépendance jugé nécessaire au sein du couple : « J'ai toujours voulu mon autonomie financière donc je gère mes choses. Je ne veux pas qu'on me demande "ah t'as payé ça, pourquoi…" non non non. Je tiens à mon indépendance financière [rires] ! » (femme, couple M, 1 enfant, Côte d'Ivoire). Une forme de liberté transparaît également du discours des participant·e·s, bien que celle-ci demeure limitée en pratique en raison du manque de ressources :

> « Je pense que ça donne comme une certaine sensation de… – même si je ne sais pas si ça fonctionne comme ça… – de liberté. Oui, que tu as comme la liberté de faire ce que tu veux avec tes 20 $. Ce 20 $ c'est cette somme à toi. Oui tu peux acheter 20 $ en gomme à mâcher, c'est à moi, je vais le faire tu vois [rires]. » (homme, couple O, 1 enfant, Colombie)

Ce mode de gestion financière a l'avantage d'éviter les tensions entre conjoints sur les dépenses, selon leur point de vue. C'est dans ces termes que l'expose par exemple la conjointe du couple M : « Je fais mes choses, toi tu fais tes choses. [rires] Tant que ça ne nuit pas à ce qu'on a d'essentiel là. » (femme, couple M, 1 enfant, Côte d'Ivoire).

Mais, nous remarquons que l'argent marqué sous le sceau individuel est *in fine* généralement moins utilisé dans un but personnel que pour assurer une sécurité financière familiale, et ce notamment par les conjointes au sein de ces couples ; soit pour amasser pour une mise de fonds ou accélérer le remboursement du prêt hypothécaire, soit plus généralement pour garantir le confort du « cocon familial ». D'une certaine manière, les conjointes collectivisent elles-mêmes leurs ressources personnelles, parce qu'elles s'investissent plus émotionnellement et mentalement dans le travail de gestion de l'argent, parce qu'elles en subissent plus intensément le stress qui y est relié (Collavechia 2008), comme nous l'avions évoqué plus haut, en lien avec leur rôle de « gardienne du foyer ». Une participante le résume ainsi :

> « Lui il est beaucoup plus investissement, moi je suis beaucoup plus prudence. […] Mais comme c'est sa gestion personnelle, tant que moi ça ne touche pas mon cocon qui nous permet d'être à l'aise, là ça va, il n'y a pas de problèmes. [rires]. […] Fais tes affaires, mais au moins la sécurité elle est là. [rires]. C'est toi qui n'auras plus d'argent de poche, mais nous ça va bien. » (femme, couple M, 1 enfant, Côte d'Ivoire)

Nous constatons qu'un certain flou règne sur le montant des contributions de chacun·e. Aucun des couples n'a clarifié l'apport de chaque conjoint·e à cette « somme familiale », ni sur ce qui

reste à chacun pour sa « somme personnelle ». Les degrés de satisfaction varient d'ailleurs sur ce point selon les couples. Ce flou est déploré par le couple F (1 enfant, Colombie) qui avait un système organisé de partage des dépenses au prorata des revenus de chacun avant l'immigration. Chacun des conjoints a donné l'impression, en entrevue, de contribuer davantage que l'autre aux dépenses familiales. Cela est sujet à tension entre les conjoints du couple. Chacun espère donc un retour à leur précédente organisation, plus calculé, au prorata de leur revenu respectif. Ce flou nuit aussi à la conjointe du couple M (1 enfant, Côte d'Ivoire), alors que son couple partageait les dépenses 50/50 avant l'immigration, lorsque son conjoint gagnait plus, c'est plutôt un partage à hauteur des revenus maintenant que c'est elle qui a le revenu le plus élevé dans le couple. En revanche, pour la conjointe du couple O (1 enfant, Colombie), il s'agit là d'un résultat gagné de haute lutte. C'est notamment le fait d'avoir soutenu financièrement la famille pendant la période de l'installation, alors que son conjoint poursuivait des études supérieures longues, qui lui a servi de levier pour obtenir le mode de gestion qu'elle désirait déjà avant l'immigration sans y parvenir : un mode de gestion apaisée, sans conflit, qui lui permet d'avoir sa « zone de confort » (cette somme individuelle), sans être questionnée, et dont le travail de gestion quotidien est partagé. En effet, alors qu'avant l'immigration le fait d'avoir des revenus supérieurs à son conjoint produisait des tensions, ce dernier dit avoir gagné en « humilité » par rapport à cette situation, bien qu'elle-même déclare rester « respectueuse » à cet égard. Ils discutent maintenant de leurs finances sans heurts et partagent le travail financier quotidien. Les conjoints de ce couple voient dans cette transformation un effet marqué et positif du parcours migratoire. Elle résume : « On est comme arrivés à avoir une vision de l'argent plus commune, et dans nos priorités aussi » (femme, couple O, 1 enfant, Colombie), et lui de surenchérir de son côté :

> « Je pense que ça nous a marqué beaucoup le processus d'immigration. Je pense que avant on avait comme hérité chacun de son côté comme le rapport à l'argent de sa famille… Mais ici on a créé quelque chose ensemble, comme une stratégie pour : ok, on doit s'organiser parce que sinon ça, cette situation, ça va nous déborder » (homme, couple O, 1 enfant, Colombie).

Cette situation harmonieuse a cependant nécessité de lourds efforts, voire de sacrifices, de la part de la conjointe pendant la période d'installation.

7.2.1.2. Vers un renforcement du partage des dépenses

Le mouvement en direction d'un renforcement du partage des dépenses peut traduire deux dynamiques différentes, non mutuellement exclusives, d'une part, dans une logique du partage des dépenses qui s'inscrit dans un marquage plus familial des revenus et des dépenses du couple, et, d'autre part, dans une logique du partage des dépenses qui renforce des rôles de genre asymétriques au sein du couple.

Les couples de ce groupe observent des fonctionnements semblables, mais les justifications et significations accordées à ces pratiques diffèrent. Concernant la propriété de l'argent, chaque conjoint *possède* son argent à la réception. Ce marquage est reflété dans l'organisation de leur compte, chacun·e reçoit ses revenus (le salaire de chacun·e, plus les allocations familiales pour les conjointes) sur son propre compte (à part une exception). Chacun a théoriquement accès seulement à son propre compte, bien que dans les faits cela soit plus souple pour certains couples (mêmes codes d'accès aux comptes par exemple), il reste nécessaire de demander l'autorisation pour le faire. En ce qui concerne le contrôle de l'argent, les grandes décisions sont discutées entre les conjoints. Le travail financier quotidien est réalisé le plus généralement par les conjoints masculins.

Pour certains couples, le renforcement du partage des dépenses traduit une volonté des conjoint·e·s de contribuer de plus en plus équitablement à des dépenses considérées comme communes, voire, éventuellement, de mettre en commun leurs revenus dans le futur. C'est notamment l'objectif d'un participant : « Pour viser la fusion après. » (homme, couple N, 3 enfants, Burkina Faso). Ce rapport à l'argent de plus en plus familial est notable parmi les couples qui adoptaient, avant d'immigrer et tout au début de leur installation, la logique du pourvoyeur masculin exclusif et qui procèdent dorénavant selon une logique de partage des dépenses. Ce changement est justifié de plusieurs façons par les couples, dont notamment en prévision d'un éventuel accès à la propriété ou pour se conformer à ce qu'ils perçoivent comme des attentes de la société d'établissement. Les propos du conjoint du couple I illustrent bien ce changement de dynamique : « Pour la maison, je pense qu'on va aller moitié-moitié » et, plus loin dans l'entrevue :

> « R : […] Maintenant, on commence à être vraiment comme la société le conçoit.
>
> Q : c'est-à-dire ?

> R : Qu'en termes d'argent, il faudrait qu'on soit à parts égales pour certaines choses. » (homme, couple I, 2 enfants, Cameroun)

Ces attentes perçues de la société en ce qui concerne leur mode de gestion révèlent plus largement la perception d'un rapport à l'argent « québécois », qui s'articulerait entre relation de genre égalitaire et individualisation des dépenses. C'est également ce que remarque cette répondante :

> « Mais ce que j'ai remarqué ici, c'est, par exemple, c'est chacun paie pour soi. En parlant avec mes collègues, par exemple […] Mes collègues sont comme : "Non, c'est mes affaires, je paie pour mes affaires. Ses affaires, il paie pour ses affaires." Mais vous mangez ensemble, vous vivez ensemble… Ils partagent le loyer. […] La parité ici. C'est vraiment la parité. » (femme, couple K, sans enfant, Congo)

Cette perception teinte la manière d'envisager dorénavant le mode de gestion de *certains* couples et contribue à renforcer le passage d'une gestion prémigratoire des finances du pourvoyeur masculin exclusif vers un partage des dépenses. Nous reviendrons sur ce mécanisme d'interprétation des attentes en conclusion de ce chapitre.

Mais pour certains couples, ce même partage des dépenses accentue aussi une répartition genrée des postes budgétaires : aux conjoints masculins les dépenses liées aux factures, à l'épargne, et aux conjointes les dépenses associées aux enfants. Ces couples font notamment partie de ceux dont le mode de gestion a été affecté par l'accès à la propriété ; le marquage du remboursement hypothécaire est sur la ligne de ces changements en contribuant à invisibiliser les apports financiers (et en temps par le travail domestique) des conjointes. Ce sont également les couples (et notamment les conjointes) qui ont traversé le plus de difficultés pendant la période de l'installation.

Ce partage des dépenses cause notamment des inégalités dans l'accès à de l'argent pour des dépenses personnelles pour chacun·e des conjoint·e·s. Ces asymétries sont toutefois traitées différemment par les couples. Le conjoint masculin peut notamment tenter de réduire les inégalités, ou non. Un conjoint, par exemple, contribue à l'épargne retraite de sa partenaire pour contrebalancer leur organisation financière. Mais l'ampleur de l'endettement causé par l'achat immobilier peut amenuiser ces possibilités pour d'autres. C'est dans ces termes que l'expose par exemple ce répondant :

« Q : est-ce que vous envisagez de mettre de l'argent de votre salaire pour qu'elle puisse ouvrir un CELI ou un REER ?

R : Pour l'instant non, pour l'instant je suis en train de pousser un peu l'hypothèque. » (homme, couple A, 2 enfants, Algérie)

Ces différences d'organisation traduisent finalement une distinction dans le rapport à l'argent des conjoint·e·s. Malgré le partage des dépenses, certains couples ont vision plus familiale de leurs ressources, alors que d'autres ont un rapport plus individuel à leurs revenus. En fin de compte, toutefois, chacune de ces conjointes dispose d'une somme personnelle très réduite au quotidien ; chacune le justifie en se décrivant comme très peu dépensière. Cette abnégation féminine quant à l'usage de l'argent pour soi est largement documentée dans la littérature, les conjointes privilégiant généralement des dépenses vouées au bien-être de leurs enfants (Pahl 1989 ; Pahl 1995 ; Collavechia 2008 ; Seery 2020). Certaines conjointes avaient aussi déjà moins l'habitude que leur conjoint de s'occuper des tâches financières, étant donné leur mode de gestion prémigratoire. Enfin, la confiance envers leur conjoint est au cœur de leurs arrangements : « Question argent, surtout moi je lui fais confiance, parce que lui il sait comment faire [rires] » (femme, couple E, 3 enfants, Algérie).

7.2.2. Quand la gestion de l'argent n'est (ne semble) pas affectée par le parcours migratoire

Pour une partie de notre échantillon (environ les deux cinquièmes de notre échantillon), la gestion financière n'a pas connu de transformations majeures pendant cette période de la carrière migratoire. Nous remarquons néanmoins quelques changements sous-jacents. Deux grands points communs rassemblent ces couples : ce sont les mêmes qui n'avaient pas observé de changements lors de la phase de l'installation et la quasi-totalité d'entre eux (une seule exception) suit la logique de la mise en commun de tous leurs revenus. Ce mode de gestion semble amortir les changements, ceux notamment liés à la précarité financière et aux insertions professionnelles différenciées entre conjoints. Mais nous remarquons qu'il y a également, parmi ces couples, ceux qui sont arrivés avec le plus de ressources prémigratoires et qui ont rencontré le moins de contraintes structurelles pendant leur installation, même si cela ne concerne toutefois pas tous

les couples de cette catégorie. Nous reviendrons sur d'autres pistes de réflexion explicatives en conclusion de ce chapitre.

Pour ces couples, l'ensemble des revenus est généralement considéré comme familial dès sa réception, bien que des écarts de revenus peuvent exister entre conjoint·e·s et soient parfois soulignés par l'un ou les deux conjoint·e·s. Quant à l'organisation des comptes, plusieurs formats coexistent souvent : un ou plusieurs comptes, conjoints ou personnels, mais auxquels les deux membres du couple ont toujours accès. En ce qui concerne le contrôle de l'argent, les décisions importantes sont toujours décrites comme prises ensemble. Leur rapport à l'argent est entièrement familial. Il n'y a pas de distribution d'une somme personnelle, la mise en commun est complète, comme le rapporte par exemple un répondant : « Nous on a jamais regardé mon argent et ton argent, c'est pas une individualisation » (homme, couple D, 2 enfants, Roumanie). Aussi, le mode de vie « tout ensemble » semble accentuer ce mode de gestion, notamment car il y a peu de dépenses personnelles : « C'est pas personnel du tout, on dépense ensemble, on dépense pareil. […] c'est pas parce que c'est ma paie ou… non on a pas ça, c'est notre paie, il faut qu'on économise pour faire un projet, et donc… et y a toujours des projets avec moi là ! » (femme, couple C, 3 enfants, Algérie).

Mais, nous remarquons aussi que le mode de gestion de la mise en commun des revenus tend à masquer certains changements ou des tensions survenues au sein des couples, sur leur mode de gestion directement, ainsi que sur ce qui l'entoure, comme le travail de gestion financière, le travail émotionnel lié au parcours migratoire ou les manières de dépenser.

Pour certains couples, la responsabilité unilatérale du travail d'installation, professionnel, émotionnel et domestique se poursuit, et ce toujours plus généralement sur les épaules des conjointes. En outre, l'accès à la propriété a pu renforcer encore le travail de gestion quotidien et le stress qui y est associé. Ces responsabilités ne sont pas nécessairement reconnues par le conjoint masculin, et des conjointes redoutent parfois un changement de dynamique. À cet égard, la conjointe du couple B (2 enfants, France), par exemple, qui a porté le principal des responsabilités depuis l'arrivée du couple au Québec, appréhende des changements de leur mode de gestion dans le futur, si son conjoint en venait à gagner plus qu'elle. En effet, alors qu'ils continuent de mettre toutes leurs ressources en commun jusqu'à présent, et tant qu'elle gagne davantage que son conjoint, elle se prépare à ce que son conjoint veuille ouvrir un compte personnel et s'approprier une somme d'argent personnelle maintenant que son insertion professionnelle s'améliore.

D’autres tensions ou dissensions légères ont également émergé dans d’autres couples qui n’ont pas pour autant modifié leur mode de gestion de l’argent. On remarque par exemple des différences de points de vue sur les dépenses. Ainsi, la conjointe du couple P voudrait réduire leurs dettes, notamment en lien avec leur prêt hypothécaire, alors que son conjoint souhaite conserver un certain niveau de vie pour leurs enfants dans l’immigration : « Moi, je veux couvrir les trous. Lui, il aime… […] il dit : “OK, non, les enfants doivent pas sentir qu’on manque de ça”. » (femme, couple P, 2 enfants, Roumanie). Les grandes dépenses individuelles peuvent aussi entrainer une surenchère ou des formes d’asymétrie entre conjoints, dans la mesure où si on n’oublie pas d’où vient l’argent, on n’oublie pas non plus *qui le dépense* :

> « En fait ça dépend, des fois ça va être lui, des fois ça va être moi. Ça va dépendre. Voilà lui pendant ce temps-là, l’année dernière, comme il était là il me disait qu’il tournait en rond à la maison pendant que moi j’allais m’amuser et tout ça et dépenser des centaines de dollars à droite et à gauche [en compétition de danse] et puis ben là cette année pour se venger, la voiture qu’on a en ce moment c’est une Stinger toute neuve. Voilà il s’est fait plaisir, là on a changé on avait une voiture de base, et puis là il s’est dit : “bon toi t’as fait ta danse, moi cette année je me fais plaisir”. Elle sert aux deux quoi, voilà mais c’est surtout lui qui a voulu se faire plaisir. » (femme, couple J, 1 enfant, France)

Ainsi, le mode de gestion de la mise en commun des revenus atténue les grands changements dans les dynamiques conjugales des couples susceptibles de survenir le long de la carrière migratoire, en même temps qu’il en masque d’autres, de manière parfois plus insidieuse.

Conclusion : synthèse des effets de la période de l’établissement sur les dynamiques conjugales

La période de l’établissement dans la société québécoise s’accompagne, pour la plupart des couples, et en comparaison avec l’étape de l’installation, d’une amélioration et d’une stabilisation des situations professionnelles et résidentielles.

La trajectoire résidentielle s’oriente généralement vers un accès à la propriété d’une maison en banlieue, mais se réalise selon différents parcours : rapide, laborieux, en attente de pouvoir l’atteindre. Nous avons aussi remarqué que ce choix résidentiel est le plus souvent un choix de la

conjointe féminine, en raison de sa position dans l'espace domestique et face aux épreuves migratoires. La stabilité professionnelle, quant à elle, mène également à une stabilité dans les contributions des conjoints aux dépenses familiales. Ces contributions s'accompagnent aussi, parfois, de changements dans la gestion de l'argent au sein des couples, notamment en direction d'une continuité dans la mise en commun des revenus, d'un renforcement du partage des dépenses ou de la mise en place d'une mise en commun partielle des ressources.

Les épreuves de l'installation ont toutefois marqué les couples qui remettent en question, pour certains, un établissement à long terme au Québec malgré les aspirations initiales de leur projet migratoire. Nous remarquons aussi que la précarisation de la position des conjointes dans leur couple à la lisière entre efforts supplémentaires ou pertes d'autonomie, amorcée pendant l'installation, se prolonge, dans une certaine mesure, dans la suite de leur carrière migratoire. Néanmoins, quelques-unes parviennent à utiliser les efforts déployés pendant l'installation comme levier pour obtenir une position plus favorable, par exemple en réussissant à dégager une somme individuelle, qui leur procure une forme d'indépendance, même si elles l'utilisent pour le confort ou la sécurité familiale. D'autres conjointes compensent leur position inégalitaire au sein de leur couple par l'édification d'un « chez soi » qui leur procure, au moins, une forme de sécurité face aux épreuves migratoires vécues jusqu'alors.

On constate que ces parcours résidentiels et ces transformations des modes de gestion de l'argent indiquent *in fine* plusieurs effets de l'établissement sur les dynamiques conjugales.

La place des arbitrages résidentiels dans la construction conjugale

En ce qui concerne les effets des parcours résidentiels sur les dynamiques conjugales, nous souhaitons proposer une piste de réflexion autour de la place de l'arbitrage résidentiel dans les dynamiques conjugales.

D'abord, nos données renouvèlent l'idée de logement comme vecteur important dans la réalisation du parcours migratoire pour les personnes concernées (Murdie 2002, Murdie *et al*. 2006, Serfaty-Garzon 2006, CMQ-IM 2010). Plus encore, nous montrons le rôle du logement dans l'*appréciation* du projet migratoire. Le logement est compris ici dans ses différentes dimensions, tant matérielles (la salubrité, le confort), socioéconomiques (le statut social associé au fait de

devenir propriétaire par exemple) et phénoménologiques (la reconstruction d'un chez soi). Ainsi, autant les désillusions suscitées par le premier logement s'étendent aux autres dimensions de l'arrivée, la satisfaction d'être chez soi permet quant à elle de compenser des obstacles dans d'autres facettes de sa vie sociale. À partir de cette idée, nous voudrions attirer l'attention du lecteur et de la lectrice, dans cette section, sur la place que joue ce logement dans les dynamiques conjugales en immigration.

L'arbitrage résidentiel en mouvement

Nos résultats appuient la pertinence d'observer les choix résidentiels et leurs conséquences dans une perspective temporelle *et* dans une approche par le genre. En effet, c'est par une telle entrée que nous mettons en relief la manière dont les conceptions du « doing home » (Bowlby, Gregory et McKie 1997) peuvent évoluer dans le temps, au sein d'une même famille.

En effet, en observant les critères sur lesquels reposent les choix résidentiels, ainsi que les manières d'opérer des arbitrages entre ceux-ci, nous remarquons à la fois la continuité de certaines dimensions et l'apparition de nouvelles (ou leur transformation), en fonction des modifications des contraintes et des opportunités structurelles, ainsi que des priorités au sein des familles. Par exemple, dans le choix d'accéder à la propriété d'une maison en banlieue dans la région de Montréal, nous voyons à l'œuvre des arbitrages entre plusieurs dimensions : économique (un investissement pour la retraite), de socialisation (valorisation du statut de propriétaire), familiale (une cour pour les enfants, un bien à leur transmettre), de filtres du contexte (expériences de discrimination, influence du réseau, etc.). On remarque également que ces critères n'évoluent pas systématiquement de la même manière au sein des couples. Un arbitrage peut être nécessaire entre les aspirations des conjoints. Notamment, nous observons que, dans le contexte migratoire, des « figures » de reconstruction du chez-soi (Lord et al. 2014) différentes peuvent émerger et coexister au sein des couples. Par exemple, la figure du repli sera davantage l'apanage des femmes en raison de la manière dont a été pensé, puis vécu le projet migratoire par les conjointes, notamment celles qui sont en première ligne de l'expérience quotidienne de contraintes structurelles dans l'immigration.

Pour une partie de notre cohorte, le choix résidentiel devient donc un lieu de pouvoir décisionnel féminin, mais ses conséquences sont ambivalentes. Ce choix engage en effet aussi particulièrement les conjointes. Le choix le plus fréquent, celui de devenir propriétaire d'une

maison en banlieue, confère des formes de valorisation différenciée selon le genre dans sa concrétisation : la gardienne du foyer vs le bon père de famille, qui engendrent des privilèges différents et creusent des écarts, qui se retrouvent par là aussi acceptés. Chez ces couples, nous retrouvons le dilemme, mis en évidence respectivement chez des femmes immigrantes, racisées ou de classe populaire (Glenn et Issei 1986, bell hooks 1990, Lambert 2016), entre contestations au sein de l'espace intime ou contre l'espace extérieur – ces dernières étant alors priorisées par cette idée de « refuge ». Toutefois, le repli induit par ce choix résidentiel ne concerne pas uniquement les conjointes, l'accès à la propriété d'une maison en banlieue contribue finalement au repli conjugal/familial.

Le chez-soi dans la balance des échanges conjugaux

On peut saisir des liens entre arbitrage résidentiel et dynamiques conjugales en considérant la perspective proposée par Henchoz (2007 ; 2008) autour du « système d'échanges conjugaux ». Selon Henchoz, les conjoints sont intégrés dans un système d'échanges de dons composés tant de matériel que d'immatériel : « des sentiments et des biens, du symbolique et du concret, du *care* et de l'argent, des services et des émotions » (Henchoz 2007, 89). Ces « dons » échangés sont au cœur de la construction de la relation conjugale, mais Henchoz relève que toutes les contributions n'ont pas le même potentiel de reconnaissance. Surtout, ces dynamiques sont masquées dans la vie quotidienne : « peu de personnes pensent leurs relations intimes en termes de rapports de domination » (Henchoz 2008, 46).

Nous proposons de conceptualiser le « chez-soi » comme un moyen d'échange dans les transactions intimes. Au-delà donc de l'espace domestique comme *contenant* des échanges domestiques, comme lieu de la différenciation et de la hiérarchisation selon le genre ou de leur contestation, nous conceptualisons le logement (dans son sens phénoménologique) comme *objet* dans la balance des échanges conjugaux. Dans nos analyses, nous remarquons que cette balance se produit de trois manières différentes.

Une première forme s'inscrit dans le sens où accéder aux critères résidentiels de la conjointe renforce le rôle de pourvoyeur du conjoint. En comblant les choix résidentiels féminins, cette contribution masculine s'accompagne d'un potentiel de reconnaissance élevé, elle octroie aux conjoints masculins une forme de valorisation, qui conduit en retour les conjointes à être plus conciliantes et plus reconnaissantes (nous reprenons ici les termes employés par Henchoz

[2008]). Le contexte et les épreuves migratoires, en accordant plus d'importance à la reconstruction d'un chez-soi, renforcent cette dynamique au sein des couples. En outre, les conjointes contribuent à la relation conjugale, par exemple en édifiant leurs critères résidentiels, mais les attentes de genre les placent dans une position différente, elles sont considérées comme les gardiennes du foyer, plutôt que les pourvoyeuses (même si concrètement elles y pourvoient aussi financièrement, autant voire plus). C'est également dans ce même ordre d'idées que les conjointes éprouveront aussi davantage de pression en ce qui a trait à leur travail de gestion quotidien relié à l'argent, en même temps que cette responsabilité sera souvent invisible, ou naturalisée, pour leur conjoint.

Une deuxième forme réside dans la décision commune autour du choix résidentiel comme une réaffirmation du « nous » conjugal. Présenter le processus de décision comme égal et commun, en entrevue comme dans son histoire/récit conjugal, participe comme un « instrument de conjugalité » (Henchoz 2007), c'est-à-dire qu'il exprime et façonne le couple comme une unité, égalitaire de surcroît, là où il ne l'est pas forcément dans les faits.

Une troisième forme, moins prononcée dans nos observations, réside dans l'acceptation de compromis comme contribution à la relation conjugale. En acceptant des compromis face aux choix résidentiels de leur conjoint, les conjointes de ce groupe participent autrement à leur relation conjugale. Selon Henchoz (2008), le compromis est en effet, et contrairement aux apparences, une manière *active* de participer aux échanges conjugaux. Néanmoins, le potentiel de reconnaissance demeure moindre, surtout lorsqu'il n'est pas ou peu mis en avant par la personne qui le réalise ou celle qui en profite.

Enfin, comme nous l'avons montré, ces arbitrages sont susceptibles d'évoluer au cours de la carrière migratoire ou de la trajectoire conjugale, ils ne sont pas fixes et se modifieront peut-être encore à plus long terme, notamment autour du passage à la retraite ou du départ des enfants du domicile familial.

Pour conclure cette section, nous voulons souligner à nouveau l'intérêt de l'analyse des arbitrages résidentiels entre conjoints comme révélateur des dynamiques conjugales. En effet, le logement étant multidimensionnel, son étude offre de multiples clés de lecture du couple qui le choisit, l'habite, l'investit de significations. Il est à la fois le lieu de l'expérience quotidienne de la vie en couple, en même temps qu'il est le support des justifications et de la construction conjugale de

cette vie en couple. Si on savait que « l'argent est un don [dans la relation conjugale] qui a un fort potentiel de reconnaissance sociale (Henchoz 2008, 57), on illustre ici comment la reconstruction d'un « chez soi » se hisse à un niveau semblable dans les échanges conjugaux. L'apport analytique de cette approche va donc au-delà de ce que nous envisagions au début de ce projet de recherche, l'habitat s'incarne plus profondément dans les dynamiques conjugales que nous l'avions au départ présupposé. En outre, par son côté temporel, la trajectoire résidentielle remplit également sa fonction de fil conducteur de l'analyse de la carrière migratoire, et de la redéfinition du projet d'immigration, comme du parcours conjugal.

Les facteurs qui sous-tendent l'évolution des arrangements financiers conjugaux dans l'immigration

Quant aux arrangements financiers, après les bouleversements de la période d'installation, la plupart des couples entérinent leur mode de gestion financière. Ainsi, le renforcement du rapport plus familial à l'argent, engagé pendant la période de l'installation, s'intensifie pendant la période de l'établissement à long terme pour une partie de notre échantillon. Pour d'autres, cette période est le moment d'asseoir une autonomie individuelle au sein du couple.

L'un des principaux apports de cette recherche repose ainsi sur sa lecture fine des changements dans la gestion de l'argent le long du parcours conjugal. En effet, notre étude montre l'existence de changements autour d'événements marquants – dont, nous le savons dorénavant, l'expérience migratoire fait partie – mais surtout en offre une démonstration détaillée. Alors que nous savions qu'une grande part des couples modifient leur organisation financière au cours de leur relation (41 % des répondant·e·s québécois·e·s de l'étude de Belleau et ses collègues ont déclaré avoir modifié l'organisation financière au sein de leur couple depuis le début de leur relation [2017a]), nous en connaissions encore peu sur ces modifications. Peu d'études se sont en effet explicitement penchées sur ces mécanismes (à l'exception notamment de la thèse d'Henchoz [2007] sur les débuts de la mise en couple). Nous obtenons donc là des informations précieuses sur la direction de ces changements et sur les facteurs qui y contribuent, ou au contraire en protègent.

Les facteurs de transformation sur lesquels nous allons nous attarder dans cette section sont : le mode de gestion, la sémantique amoureuse, l'expérience vécue des épreuves migratoires et le

ressenti subjectif d'attentes sociales, en fonction des caractéristiques sociales du couple et des structures d'opportunité et de contrainte (ces dernières, surtout). L'exploration de ces facteurs nous amène finalement à documenter tant les dynamiques conjugales que les dynamiques migratoires.

Ce qui n'explique pas les transformations du mode de gestion

En ce qui concerne les facteurs qui favorisent ou freinent des transformations de l'organisation financière, nous pouvons commencer par écarter certains éléments qui pourraient apparaître comme *a priori* centraux (D. Lemieux 2008), par exemple la durée de la relation avant l'immigration, la naissance d'enfants avant l'immigration ou le fait d'être mariés ou conjoints de fait, mais qui ne jouent pas le rôle attendu d'après nos observations. Effectivement, la durée de la relation avant l'immigration n'a pas l'air de jouer un rôle dans le maintien ou la modification des modes de gestion : des couples qui ont plus de 10 ans de vie commune avant de débuter leur projet migratoire modifient leur gestion financière en cours de parcours (par exemple les couples F, O ou N), alors que des couples qui ont moins de 3 ans de vie commune prémigratoire (les couples B et G) conservent leur mode gestion après leur établissement au Québec. De la même manière, alors que nous savons qu'au moment de la naissance du premier enfant, le passage de l'économie conjugale à l'économie familiale peut engendrer des modifications de la gestion de l'argent, le fait d'avoir eu un enfant ou non avant d'immigrer ne semble pas être un facteur dans le maintien ou la transformation de l'organisation financière. En effet, la grande majorité des couples avait déjà donné naissance à un enfant avant d'immigrer (14 couples sur 17), et, parmi ceux qui ont donné naissance à leur premier enfant au Québec, certains n'ont pas pour autant modifié leur gestion de l'argent à ce moment-là. Enfin, en concordance avec ce qu'ont constaté Belleau et ses collègues (2017a), nos données montrent que le type d'union (marié ou conjoint de fait) n'influence pas le mode de gestion de l'argent mis en place, et nous pouvons ajouter qu'il ne joue pas non plus dans l'évolution de la gestion de l'argent au cours de la relation conjugale.

Le mode de gestion en question

Nous constatons que l'une des caractéristiques qui exercent une influence sur le maintien de la gestion de l'argent réside dans le mode de gestion adopté lui-même. En effet, ce sont généralement les couples qui mettent en commun leurs revenus qui conservent ce mode de

gestion tout au long de leur parcours migratoire, tandis que les autres couples sont plus susceptibles de connaître des transformations de leur mode de gestion.

Nos observations indiquent cependant qu'il n'y a pas une « progression » des modes de gestion qui culminerait par la mise en commun des revenus ; les autres modes de gestion ne se sont pas nécessairement transformés dans cette direction (certains couples ont par exemple adopté ce mode de gestion pendant la période d'installation, puis ont retransformé leur organisation). Cette supposée tendance générale des couples à mettre leur argent en commun au cours de leur relation est pourtant à la base du concept de « revenu du ménage », sur lequel reposent bon nombre de mesures statistiques et de redistributions gouvernementales (Belleau et Proulx 2010).

D'autres facteurs entrent également en ligne de compte, comme nous l'exposons dans les sections suivantes.

Les codes de la sémantique amoureuse

Nous remarquons que, bien que les transformations aient généré des frustrations chez certain·e·s conjoint·e·s, elles ont généralement été bien acceptées ou tolérées ; une preuve s'il en est : les couples ne se sont pas séparés. Pour comprendre cette acception, des justifications sont à chercher dans les registres des sémantiques conjugales des couples. Certaines règles de sens identifiées par Belleau et ses collègues (2020) permettent en effet de saisir la manière dont ces transformations sont consenties par les conjoint·e·s.

Déjà, nous pouvons souligner qu'il n'a pas été aisé de faire ressortir ces règles de sens, peut-être en raison de la méthode utilisée (Seery [2020] avait notamment soumis à la discussion des scénarios pour mieux les faire émerger dans ses entrevues) ou du caractère trop évident pour les participant·e·s qui les expriment alors peu en entrevue (Santelli 2018). Parmi les règles de sens dont nous avons trouvé des indices dans les récits des participant·e·s, nous retrouvons notamment la « fiction de la durée », la « communication », la « confiance », le « don de soi/désintérêt » et « l'investissement continu dans la relation ». Ainsi, la plupart des couples racontent ne pas savoir, ni s'être renseignés sur ce qui adviendrait en cas de séparation selon le droit québécois, puisqu'ils ne peuvent concevoir la fin de leur relation : « Je sais pas, ça ne nous traverse même pas l'esprit […] on est un peu comme une unité inséparable [rires] » (femme, couple J, 1 enfant, France). La manière dont la communication est abordée par la majorité des couples rencontrés rejoint les observations de Seery (2020) : elle est nécessaire au quotidien, par

exemple pour prendre des décisions sur les dépenses ou le budget, mais ne porte pas sur les questions plus sensibles du mode de gestion de l'argent. Ainsi, alors qu'ils avouent ne pas avoir « vraiment » parlé de la manière de gérer leurs finances, les couples se présentent souvent comme de fins communicateurs dans leur vie quotidienne : « Simplement à cause d'être ensemble tout le temps, simplement avec un petit geste ou une petite façon de parler, moi je sais que je peux pas gaspiller 2000 $ dans un vélo, seulement pour la façon comment [ma conjointe] s'exprime ou elle bouge la tête ou les yeux, et vice et versa » (homme, couple G, 2 enfants, Mexique). La confiance est généralement le pilier central qui justifie le mode de gestion, et ses changements. Cette confiance est présentée comme bâtie dans le temps : « Ça fait 20 ans alors la confiance est là » (femme, couple D, 2 enfants, Roumanie), mais également dans les épreuves du parcours de vie. Par exemple, plusieurs couples mobilisent le fait d'être « partis de rien » comme un vœu de confiance : « Fait que là, avec rien on s'est marié, depuis on a tout bâti ensemble, fait que… » (homme, couple C, 3 enfants, Algérie), ou encore :

> « La fondation d'un couple c'est d'abord l'amour, parce que moi ma femme elle me connaît depuis que j'avais rien, donc quand elle me regarde c'est toujours ce gars qui n'avait rien, même si demain je suis président-directeur général, elle me verra toujours comme celui qui n'avait rien, donc ce qui fait qu'il y a beaucoup de problèmes que nous on traverse facilement. » (homme, couple I, 2 enfants, Cameroun)

Cette confiance se « gagne » également en montrant qu'on sait bien gérer l'argent. En outre, c'est aussi sous le règne de la confiance que se justifie le fait de laisser tout le travail de gestion à son ou sa conjoint·e, ce qui peut s'avérer un poids, comme nous l'avons vu : « Lui, il m'a donné la confiance dans la gérance de l'argent […] maintenant je me sens fatiguée de devoir gérer tout ça » (femme, couple Q, 2 enfants, Colombie). Mais c'est aussi par confiance qu'on accepte des modifications de la gestion qui ne se révèlent pas nécessairement à notre avantage. Cela est à mettre en lien avec la règle du « don de soi/désintérêts », qui tend à se renforcer encore davantage dans l'expérience migratoire, et face aux épreuves rencontrées ; la sécurité et la réussite des enfants étaient déjà au cœur du projet migratoire, mais nous remarquons que le bien-être familial prend encore plus d'ampleur au fil de la carrière migratoire.

En outre, là où, pour les couples québécois, les valeurs religieuses – notamment instituées dans le cadre du mariage – ont perdu de leur influence (Belleau, Piazzesi et Seery 2020), pour au moins un couple rencontré, les règles de sens de la sémantique conjugale sont explicitement soutenues par leur pratique religieuse :

> « Communication. Compromis. C'est ça qui marche pour nous. Tu écoutes l'autre et puis tu pèses. Si je compromets sur ça, est-ce que je vais mourir, est-ce que je vais être déprimée ? Non. D'accord. Si tu penses que tu vas être déprimée, tu parles. C'est communication qui revient. Tu dis : "Si tu me demandes de faire ça, moi, je vais être triste à cause de 1, 2, 3." À lui, maintenant, de réévaluer la situation. Est-ce que s'il abandonne ses projets, il va être triste ? Oui ou non. Communication, compromis, ce sont les 2 mots. […] C'est surtout qu'on est croyants. Ça aide surtout qu'on soit tous les deux dans la même religion, de la même croyance et qu'on soit des pratiquants. Donc, c'est ça qui est vraiment la base. Pour compromettre, c'est vraiment l'Évangile : "Sois le servant de l'autre". C'est le message du Christ. Communication, c'est : "Demandez et on vous donnera". Notre base principale, c'est de suivre les commandements et on se plait dans ça. On trouve pas ça… même le compromis, on trouve pas que c'est compromettant parce que c'est ce qu'on est heureux de faire : de rendre l'autre heureux. » (femme, couple K, sans enfant, Congo)

Néanmoins, nous observons aussi la manière dont certains conjoint·e·s « s'arrangent » avec ces règles de sens le long du parcours migratoire, notamment celle de la « réciprocité différée ». Par exemple, le fait d'avoir porté le poids des dépenses familiales pendant la période de l'installation, autrement dit de faire preuve de désintérêt pour la famille, permet dans la suite de l'établissement de réarranger le mode de gestion en faveur du dégagement d'une somme personnelle – sans que cela soit perçu comme une entorse à la règle du désintérêt, comme cela pouvait l'être avant l'immigration. Néanmoins, pour d'autres, ces épreuves migratoires peuvent faire émerger des fissures dans la pratique de ces règles. S'il n'y a pas de signes de réciprocité (différée) sur le long terme, après avoir été responsable de ces dépenses familiales pendant l'installation, cela peut être interprété comme un abus de confiance. C'est ce que vit par exemple la conjointe du couple B (2 enfants, France) qui cherche alors à se protéger en cas de séparation, en conservant des preuves tangibles de ses contributions (malgré la mise en commun des revenus).

Les contraintes migratoires

Les transformations qui ont eu lieu pendant la période d'installation ne résultent pas d'une volonté des couples, mais ont principalement émergé en réaction aux épreuves migratoires. Ces difficultés vécues par les couples rencontrés dans ce projet rejoignent largement celles qui ont été documentées dans la littérature, d'une part au niveau de leur processus d'insertion sociale, sur le marché du travail et sur le marché résidentiel notamment, et d'autre part dans leurs

expériences quotidiennes de la migration, dont l'éloignement des proches ou l'expérience d'exclusion entre autres. Ces obstacles agissent de plusieurs manières sur les arrangements financiers. Les insertions difficiles en emploi et la précarisation financière de la période d'installation, connues par bon nombre de nos répondant·e·s, contraignent les couples à modifier leur mode de gestion de l'argent. Ces difficultés nécessitent, dans une certaine mesure, une contribution à deux et une mutualisation des revenus (d'emploi ou d'aides gouvernementales) pendant cette période. Un couple évoque notamment l'« accord de solidarité » (femme, couple O, 1 enfant, Colombie) conclu ensemble pour surmonter cette étape. Ces modifications sont donc fonction des épreuves rencontrées ; ceux qui vivent peu de contraintes migratoires n'ont pas « besoin » de faire évoluer leurs arrangements, mais plus on est exposé à ces épreuves (sur un plan professionnel, résidentiel, mais aussi personnel/identitaire), plus on est donc amené à modifier son système préalablement mis en place. Ces modifications se confirment ou poursuivent leur évolution pendant la phase de l'établissement à plus long terme. Certaines personnes parviennent à tirer profit de cette réorganisation, tandis que d'autres s'appauvrissent au cours du processus.

Les obstacles migratoires agissent aussi sur le niveau de tolérance aux inégalités au sein du couple. Pour « réussir » le projet migratoire, certaines conjointes endossent en effet plus de responsabilités (dont un travail émotionnel auprès de leur conjoint), dont la contribution au sein des couples n'est pas nécessairement rendue visible. En parallèle, les obstacles vécus le long de l'installation, conjointement sur le plan structurel et de la vie « ordinaire » (complications médicales, manque de réseau, refus de visa pour la famille, confrontation avec des intervenants, etc.) redéfinissent les priorités et peuvent contribuer à accepter des changements du mode de gestion qui réduisent l'autonomie prémigratoire. Alors que le mode de gestion séparé de l'argent, combiné à une insertion professionnelle différée, réduit l'autonomie économique de certaines conjointes, qui n'ont plus accès qu'aux allocations familiales comme revenus, elles ne l'expriment pas dans ces termes ; l'important pour elles résidant dans le bien-être et la sécurité de leurs enfants. Ces observations rejoignent dans une certaine mesure les résultats de l'étude de Parrao et Flippen (2005) à propos de femmes mexicaines restées au Mexique ou immigrées aux États-Unis. Comme leur conjoint vit aussi une marginalisation sur le marché du travail et des conditions de travail pénibles, les conjointes seraient plus susceptibles de tolérer des inégalités qu'elles percevraient comme injustifiées au Mexique. Néanmoins, nous montrons que ces obstacles ne se vivent pas uniquement sur le marché du travail, c'est un ensemble d'épreuves qui concourent à réorienter les priorités – notamment par un renforcement du « don de soi » au bénéfice de la

cellule familiale – et à hausser le seuil de tolérance envers des formes d'inégalités. À cet égard, l'accession à la propriété joue un rôle central : l'édification d'un chez-soi « refuge » en migration, en tant qu'objet dans les échanges conjugaux, participe à la fois des modifications possibles de la gestion de l'argent *et* de l'acceptation de certaines asymétries.

Le ressenti subjectif des attentes sociales d'intégration

Enfin, au-delà des épreuves migratoires, certain·e·s répondant·e·s ont ressenti des attentes sociales (produites par leur statut d'immigrants) à modifier leur organisation financière, notamment dans le sens de revoir leur partage selon les rôles de genre. Ces attentes n'émergent toutefois pas du cadre juridique de la société d'établissement prônant l'égalité des genres, comme d'autres recherches l'ont documenté avant nous (Maciel, Van Putten et Knudson-Martin 2009 ; Shirpak, Maticka-Tyndale et Chinichian 2011 ; Mounir 2013). Elles semblent plutôt transparaître d'un « sentiment d'étrangéité » (Armory 2020) ressenti par des couples à l'égard de leurs dynamiques conjugales. Ce sentiment est produit dans le cadre de la « scène *quotidienne* du jugement » (Héran 2020 à partir de l'expression de Goffman, les italiques sont de l'auteur) « celle des interactions ordinaires, celle qui se joue sur les apparences, sur les signes visibles, cette scène dont nous sommes tous les acteurs, les immigrés comme les natifs ».

L'immigration peut certes offrir un certain recul sur ses règles de sens. Mais, nos observations indiquent que ce recul s'est déroulé différemment de ce qu'expose en général la littérature sur le sujet. Les études de Mounir (2013), Shirpark et ses collègues (2011) ou Maciel et ses collègues (2009) montrent en effet la manière dont les couples immigrants éprouvent une prise de conscience de leurs dynamiques conjugales à cause des changements de cadre juridique sur les droits des femmes dans le processus migratoire. Pourtant, dans notre étude, si quelques participant·e·s ont effet été interpellé·e·s par le cadre juridique québécois, c'est de tout autre sujet, comme le degré de protection des couples en union libre[85]. Par exemple, pour exercer son français et rompre son isolement de l'arrivée, la conjointe du couple Q (2 enfants, Colombie) assiste à de nombreux ateliers dans des organismes communautaires sur différents sujets à son arrivée. C'est ainsi qu'elle et son conjoint, qui n'étaient pas mariés avant l'immigration, envisagent dorénavant de le faire au Québec en réalisant que le système juridique québécois protège moins

[85] Ils deviennent par là quasiment mieux informés des règles juridiques québécoises entourant les unions libres (notamment au moment des séparations ou des décès) que de nombreux couples nés au Québec, dont le manque de connaissance sur le sujet est palpable (Belleau 2012).

les conjoints de fait que celui qui prévaut dans leur pays d'origine. Les informations transmises par les structures institutionnelles et les organismes communautaires pendant la période d'installation sont ainsi sélectionnées et reçues avec un sens critique[86] en fonction de leur situation personnelle par les nouveaux arrivants. Dans les récits des participant·e·s, nous n'avons trouvé aucune trace indiquant une transformation de dynamiques conjugales causée par des changements de cadre juridique des droits des femmes. Aucun·e des répondant·e·s n'a même évoqué la question des droits des femmes. Le cadre juridique québécois ne semble donc pas fournir de nouveaux « cultural choices » en matière de rapports de genre aux couples rencontrés, comme le présentaient Maciel et ses collègues (2009, 17) dans leur étude aux États-Unis.

D'après nos observations, la prise de recul sur sa manière de faire semble opérer de manière plus diffuse, et à plus long terme, en contact avec des membres de la société (des collègues, des intervenants de la santé, des agents immobiliers, etc.) et par l'observation des comportements autour de soi. Sur le plan de la gestion de l'argent et des rapports de genre, nombre de participant·e·s décrivent ainsi le fonctionnement des « couples québécois »[87] comme « indépendant » ; c'est-à-dire comme des couples dont l'autonomie des conjoint·e·s revêt un caractère égalitaire, mais renforce également leur individualisme, selon la lecture des répondant·e·s. Cette manière de faire est jugée contradictoire avec la vie commune conjugale par plusieurs. C'est dans ces termes que l'exprime la conjointe du couple D, par exemple :

> « En Roumanie, par exemple, je pense que la mentalité c'est de mettre l'argent ensemble. C'est comme l'argent de la famille. C'est pas ton argent et mon argent. Si on est une famille… on met tout ensemble. Mais ici j'ai compris que les gens en général aiment avoir "mon argent", "ton argent". » (femme, couple D, 2 enfants, Roumanie)

L'une des dimensions qui frappent l'imaginaire des personnes rencontrées – et qui circulent beaucoup dans les discussions informelles entre nouveaux arrivants – c'est le fonctionnement illustré par le partage de la facture au restaurant : chacun sa facture, même en couple. La conjointe du couple L le rapporte ainsi :

> « Moi ce que j'ai remarqué ici au Québec c'est que les couples sont très indépendants. Ils ont une vision totalement différente du couple, je pense, et ben c'est sûr que c'est pas

[86] La conjointe du couple H évoque par exemple l'expression « génération sacrifiée », qu'elle a entendue dans une conférence dans un organisme communautaire, pour parler de sa situation d'immigrante : son immigration lui fait perdre un statut social au bénéfice de son enfant.

[87] Dans cette section nous utilisons le terme « couples québécois » entre guillemets en référence aux propos des répondant·e·s qui les désignent ainsi.

> pareil. Par exemple au restaurant, c'est vraiment pas la même chose ! Nous on est pas du tout comme ça. […] Moi je trouve qu'ils sont beaucoup plus individualistes. Ouais… La notion de couple, pour moi, de ce que j'ai pu voir, n'est pas forcément la même… puis je trouve qu'il n'y a plus de romantisme, je sais pas, c'est différent […] Ici ils sont très individualistes, c'est effectivement : moi je garde mon argent, toi tu gardes ton argent et on se partage, puis 50/50. » (femme, couple L, 1 enfant, France)

Néanmoins, ces lectures des différentes conceptions conjugales, à travers les modes de gestion de l'argent, vont résonner différemment selon les couples rencontrés. Certain·e·s les constatent sans plus (ils s'en distinguent même), alors que d'autres les interprètent comme des attentes envers leurs propres arrangements. C'est le cas, par exemple, du conjoint du couple I, dont nous avons rapporté les propos plus haut, qui justifie le changement d'organisation financière avec sa conjointe par ces attentes, entre autres : « Maintenant, on commence à être vraiment comme la société le conçoit » (homme, couple I, 2 enfants, Cameroun).

On remarque ainsi que certains couples ressentent de manière plus aigüe que d'autres un « sentiment d'étrangéité » à l'égard de leurs dynamiques conjugales ; cette impression s'exprime quand « l'individu évolue dans sa vie quotidienne avec la conscience d'une brèche qui le sépare de la normalité sociale, autant parce qu'il se voit comme "différent" qu'en raison du regard externe de distanciation qui est porté sur lui (Van Osch et Breugelmans 2012) » (Armony 2020, 350). Autrement dit, certains couples vont ressentir leur construction conjugale comme foncièrement *très différente* du modèle (supposé) dominant valorisé au Québec, et censé être égalitaire. Les couples qui ont exprimé cette perception appartiennent tous à des minorités racisées (mais pas toutes les personnes racisées l'ont exprimé). Cette perception est alimentée par des expériences dans leur vie quotidienne, notamment par le biais de commentaires sur leur mode de fonctionnement intime, jugé *a priori* inégalitaire selon le genre. Cela a par exemple été illustré par les propos tenus à l'égard de la conjointe du couple A (2 enfants, Algérie), nous l'avons déjà évoqué, qui rapporte la manière dont des intervenants médicaux lui demandaient comment se déroulait sa relation avec son conjoint, pendant sa période d'installation, alors qu'elle consultait pour un tout autre problème. Cette intrusion dans l'intimité a aussi été vécue par une répondante (couple M, 1 enfant, Côte d'Ivoire) dans sa recherche de logement, alors qu'une potentielle future propriétaire a voulu visiter leur logement actuel avant d'accepter de leur louer un appartement. De telles remarques ou expériences n'ont jamais été rapportées par les couples blancs et mieux nantis de notre échantillon.

Les conjoint·e·s racisé·e·s déchiffrent aussi la situation, car ils éprouvent une certaine « conscience de soi, en tant que membre d'une population minoritaire, vis-à-vis de la "société d'accueil" » (Armory 2020, 349). À l'inverse, les membres de notre échantillon qui n'ont pas cette conscience de soi comme « autre », qu'on ne leur a pas fait ressentir dans les interactions, n'évoquent pas ce moteur de transformation de leur organisation conjugale. Ces membres-ci peuvent pourtant avec une gestion intime traversée par des inégalités – ils ne seront pas considérés comme tels *a priori* dans leurs interactions du quotidien. Cette perception s'inscrit donc dans la façon dont les personnes qui font l'objet d'une potentielle stigmatisation peuvent l'interpréter ainsi, car ils « ont généralement conscience de leur positionnement social et des risques de victimisation qui y sont associés : ils possèdent un "sens de [leur] propre valeur sociale" (Bourdieu 2001 : 122). » (Armony 2020, 346). C'est ce que soulignent Dubet et ses collègues, à propos de la discrimination, et en référence à Goffman, autour du fait d'être « discriminable » : « Tout porteur de stigmate ou de différence est discriminable, mais tous ne sont pas discriminés tout le temps, partout, par tout le monde » (Dubet et al. 2013, 57). Dans cette perspective, pour ces « discriminables », « prévoir et tenter de minimiser le risque d'une potentielle discrimination est au cœur de l'agentivité de l'individu "discriminable" » (Armony 2020, 345). Dans notre étude, il ne s'agit pas bien sûr de discrimination à proprement parler, mais cela se transpose dans la manière dont certain·e·s conjoint·e·s ressentent la nécessité d'opérer des transformations de leurs dynamiques conjugales pour éviter des interactions désobligeantes, alors qu'ils se savent perçus comme différents, et *a priori* inégalitaires.

Ces différentes consciences de soi dans la « société d'accueil » s'affichent avec acuité dans les discours des personnes rencontrées, et notamment dans la manière dont elles ont anticipé leur arrivée au Québec. Les personnes originaires de pays dits « des Suds » ont semblé avoir fortement conscience des rapports sociaux de race à l'échelle internationale et appréhendent les discriminations et le racisme qu'elles pourraient vivre en immigrant ; cela contribue même aux réticences au projet migratoire de certain·e·s. D'autres se réapproprient ces termes, sur le ton de l'ironie, pour évoquer, par exemple, leurs déceptions face à l'idée qu'ils et elles s'étaient faits de Montréal, cette ville du « premier monde » (femme, couple H, 1 enfant, Colombie), ou bien en racontant la manière de choisir l'école de leurs enfants (entre système privé ou public) à la lumière de leur propre parcours en « venant d'un pays du Tiers-monde » (homme, couple I, 2 enfants, Cameroun), etc. Or, toutes les personnes immigrantes rencontrées n'ont pas ces mêmes appréhensions en arrivant au Québec, elles ne sont pas incorporées de la même manière par chacun·e. Certain·e·s s'étonnent ainsi de vivre des formes d'exclusion à leur arrivée, c'est

notamment le cas de personnes blanches originaires de pays dits « du Nord » dans notre échantillon. La blanchité s'oublie (ou connaît trop bien sa « propre valeur sociale ») : alors qu'on fait partie, historiquement et internationalement (notamment dans l'histoire coloniale), du groupe majoritaire, on ne s'attend pas en arrivant au Québec (où on ressemble également au groupe majoritaire, et qui est également inscrit dans ce passé colonial) à vivre des formes de discrimination en tant qu'immigrant·e : « comme je vous ai dit, ce petit côté… jamais de la vie, je veux dire moi jamais de la vie [je pensais que] j'aurais du racisme contre moi, puis au final si je l'ai quand même un petit peu vécu là » (homme, couple L, 1 enfant, France).

Ce ressenti d'attentes sociales envers ses dynamiques de genre lorsqu'on appartient à un groupe minoritaire fait écho à la réflexion insufflée par Bilge autour de l'instrumentalisation discursive de l'égalité de genre « dans le traçage des frontières de la citoyenneté occidentale » (Bilge 2010, 198), et donc dans la réaffirmation du « nous » et du « non-nous ». Bilge met en lumière ces « pratiques symboliques qui déprécient les relations de genre et les relations intergénérationnelles associées aux groupes minoritaires, par exemple en ravalant leurs conceptions et normes sur la féminité, la masculinité, le mariage ou la sexualité, au rang d'archaïsmes ou de pathologies (marqués par la dépravation, la violence, la soumission, etc.) » (2010, 200). Ces pratiques discursives, qui idéalisent par le fait même les rapports de genre au sein de la majorité, participent de l'essentialisation des femmes immigrantes racisées « dans des figures de subalternité » (Ben Soltane 2019). Et nous pourrions ajouter que, plus largement, la cellule du couple elle aussi est essentialisée et stigmatisée dans ce processus. Pourtant, rappelons bien le caractère souvent genré et inégal de la manière de dépenser au sein des couples québécois (Belleau, Lavallée et Seery 2017a).

Ces observations démontrent la manière dont le cadre normatif d'« intégration » à la société québécoise est ressenti de manière différenciée selon les couples et leur appartenance sociale ou raciale. Au sein de la catégorie « immigrant·e·s », tous·tes ne sont pas considéré·e·s au même titre comme étrangers, ou comme foncièrement différents (Balibar et Wallerstein 1991). L'expérience vécue par les immigrants privilégiés[88], notamment par le privilège blanc (Tudor 2018), est plus souvent documentée dans le cadre d'un mouvement Nord-Sud (voir notamment les thèses de Le Bigot 2017 ; et Cosquer 2020). Or, dans notre recherche, c'est la différence de traitement vécue par des personnes immigrantes privilégiées du Nord vers le Nord et de personnes immigrantes moins privilégiées du Sud vers le Nord qui ressort. En outre, par ces

[88] Cosquer (2019) propose notamment une réflexion sur l'expérience de l'« expatriation » et de la blanchité à partir du cas de Français « expat' » à Abu Dhabi.

attentes perçues sur la gestion de l'argent, ce sont aussi les conceptions du couple qui vont être interpellées, et bouleversées. Nous y reviendrons dans le prochain chapitre.

Pour terminer cette section, nous voulons attirer l'attention sur la manière dont ces pistes de réflexion réactualisent la pertinence d'étudier la gestion de l'argent au sein des couples comme révélateur des dynamiques conjugales, mais aussi plus largement du fonctionnement de la société. En outre, ces résultats montrent l'intérêt d'une lecture par le genre pour comprendre les différences entre conjoints, mais également par la race et la classe (bien que ces mécanismes soient moins visibles dans cette recherche) pour comprendre aussi les différences entre couples. Étudier ces modes de gestion de l'argent offre ainsi un miroir grossissant sur la manière dont la société québécoise opère les dynamiques d'« intégration » et trace la ligne sur les inégalités de genre tolérées. Alors que l'égalité entre les hommes et les femmes est promue au rang de valeur québécoise, et introduite comme telle aux nouveaux arrivants[89], certaines formes d'inégalités demeurent « acceptées » au sein des couples : elles traversent largement les modes de gestion de l'argent des couples québécois comme l'ont notamment documenté les travaux de Belleau (2008 ; Belleau, Lavallée et Seery 2017) et de Seery (2020). Au contraire même, elles sont considérées comme renforçant la construction conjugale : le don de soi est au cœur de la relation, et valorisé comme tel. Mais d'autres formes d'inégalités sont supposées au sein de couples immigrants racisés, et suscitent des remarques dans le cadre d'interaction du quotidien, et des manières de concevoir le couple sont ainsi interprétées par certains couples concernés comme devant être modifiées. En même temps, les obstacles liés à l'installation dans la société québécoise produisent eux-mêmes des changements dans la gestion de l'argent des couples et peuvent induire des responsabilités inégales au sein des couples, souvent au détriment des conjointes.

Dans le prochain chapitre, nous proposons une synthèse de ces transformations pécuniaires et résidentielles, à partir de laquelle nous mettons en relief trois grandes manières de faire couple dans l'immigration.

[89] « L'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale de la société québécoise. » est un énoncé mis en avant par le ministère de l'Immigration, de la francisation et de l'Intégration (MIFI), que les nouveaux arrivants doivent s'engager « à s'approprier et à respecter » en signant une déclaration lors de leur démarche administrative pour obtenir leur résidence permanente. Cette valeur fait partie « de cinq grandes orientations qui font du Québec une société distincte : 1/Le Québec est une société francophone ; 2/Le Québec est une société démocratique ; 3/L'égalité entre les femmes et les hommes ; 4Les droits et les responsabilités des Québécoises et des Québécois ; 4/Le Québec est une société laïque » (Site internet du MIFI, consulté le 09-02-2021). Cet énoncé est dorénavant aussi inclus dans le « test des valeurs » (ou examen du Ministère sur les règles québécoises en matière d'immigration), en vigueur au Québec depuis le 1er janvier 2020.

CHAPITRE 8 : TROIS MANIÈRES DE « FAIRE COUPLE » FACE AUX ÉPREUVES MIGRATOIRES

Introduction

Dans ce dernier chapitre, nous synthétisons les transformations des arrangements financiers entre conjoints et les parcours résidentiels des couples rencontrés, le long de leur carrière migratoire. Puis, nous exposons une réflexion sur l'analyse commune de la gestion de l'argent et des arbitrages résidentiels comme révélateurs des dynamiques conjugales dans la migration. C'est cette mise en lien analytique, par une approche typologique, qui nous permet de faire ressortir trois grandes manières de « faire couple » dans l'immigration. Ces configurations conjugales reposent tant sur les aspirations des conjoints, de leurs confrontations aux réalités migratoires et de l'interprétation qui en est faite par les couples eux-mêmes. Nous reviendrons également sur le potentiel de généralisation de cette typologie à d'autres couples immigrants, ainsi que sur les effets de ces manières de faire couple sur l'expérience de la carrière migratoire.

8.1. Synthèse des transformations des modes de gestion de l'argent et des parcours résidentiels

Nous commençons ce chapitre par une synthèse des deux thématiques qui ont traversé cette recherche : les transformations des arrangements financiers et des arbitrages résidentiels. Le format dynamique de ces synthèses met en exergue les points de rapprochement et de différenciation entre l'ensemble des parcours des couples rencontrés.

8.1.1. Les types de transformations des modes de gestion de l'argent entre conjoints au fil de la carrière migratoire

La synthèse des transformations des modes de gestion de l'argent entre conjoints le long de la carrière migratoire met en exergue trois grands schémas. Le tableau suivant récapitule ces parcours :

Figure 8 : Les schémas de transformation de la gestion de l'argent

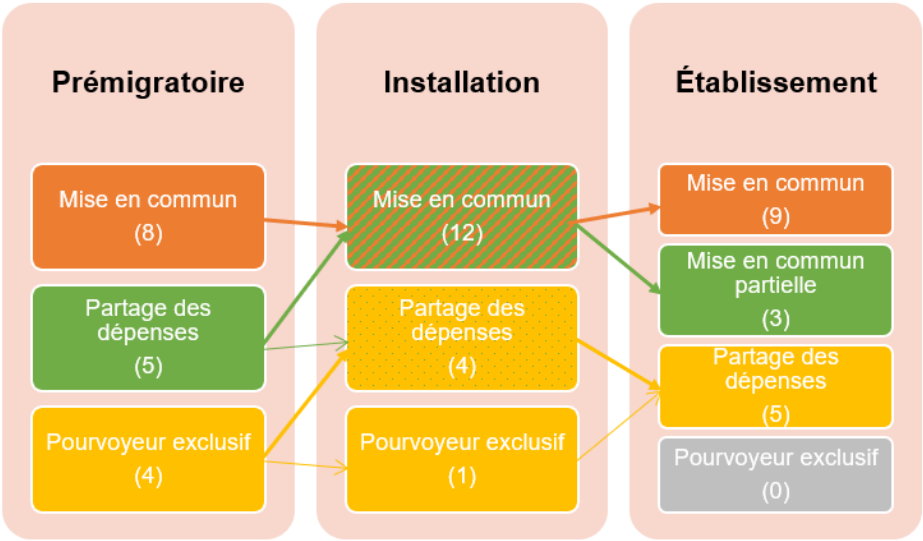

Légende : les flèches fines représentent des mouvements anecdotiques (1 couple), les flèches épaisses symbolisent plusieurs couples.
Source : Auteure 2021

Le premier schéma (en orange dans la Figure 8) regroupe des couples qui n'ont sensiblement pas modifié leur mode de gestion au cours de leur parcours migratoire, et ont ainsi maintenu une logique de mise en commun des revenus depuis avant la formulation du projet migratoire jusqu'à aujourd'hui.

Le deuxième schéma identifié (vert) concerne les couples qui ont commencé leur cohabitation (avant l'immigration) sur le mode du partage des dépenses, puis qui ont été « contraints » d'adopter la logique de la mise en commun des revenus face aux difficultés financières liées à la mise en œuvre du projet migratoire et à la période d'installation. Ils ont, enfin, réorganisé leurs arrangements en faveur d'une gestion de mise en commun partielle de leurs revenus plus tard dans leur établissement au Québec, alors que leur situation économique se stabilisait. Cette logique comprend la collectivisation d'une partie des revenus et le dégagement d'une somme

personnelle pour chacun des conjoints. La différence avec leur modèle de partage des dépenses prémigratoire repose principalement sur leur marquage de l'argent, clairement défini entre familial et individuel.

Le troisième schéma (jaune) fait référence aux couples qui adoptaient, avant l'immigration, un mode de gestion du pourvoyeur masculin exclusif et qui ont introduit, puis renforcé, un partage des dépenses, au fur et à mesure des étapes de la carrière migratoire. Le revenu de la conjointe est ainsi réinjecté dans les contributions du couple, mais il n'est pas pour autant toujours visibilisé comme tel.

Nos données montrent donc que les étapes du parcours migratoire sont susceptibles d'impulser des transformations. Réciproquement, ces transformations peuvent « marquer » ces différentes étapes. L'étape de l'installation est souvent ainsi un moment de désorganisation et de bricolage pour faire face aux épreuves considérables de l'arrivée. Et, en retour, cette désorganisation financière peut engendrer un stress supplémentaire aux conjoint·e·s qui avaient des habitudes de gestion bien ancrées. Cette période est souvent marquée par une plus grande mise en commun des revenus au sein des couples, bien que celle-ci puisse prendre des formes différentes selon les schémas. Lors de l'établissement à plus long terme, les conjoints établissent une consolidation des premières transformations ou entament une redéfinition plus satisfaisante de leur gestion financière (notamment par un principe de réciprocité à l'égard du conjoint – ou de la conjointe le plus souvent dans notre échantillon – qui a porté la responsabilité financière pendant l'installation). Les facteurs de changements le long de la carrière migratoire que nous avons identifiés sont le mode de gestion prémigratoire, les règles de sens de la sémantique amoureuse, les épreuves du parcours migratoire et le ressenti subjectif des attentes sociales. Certains modes de gestion de l'argent ne sont pas nécessairement encore complètement stabilisés au moment de la réalisation de cette étude, certains couples sont encore dans une période de transition ; leur sentiment d'être bien « établis » au Québec n'est alors pas complet. En outre, rappelons que ces réorganisations n'ont pas toujours fait appel à des discussions, bien au contraire, elles sont souvent adoptées en réaction face aux épreuves migratoires et instaurées insidieusement. Une exception toutefois réside dans le parcours (vert) qui aboutit à une mise en commun partielle, celle-ci résulte généralement d'une discussion qui mène au dégagement d'une somme personnelle pour chacun.

8.1.2. Récapitulatif des étapes des parcours résidentiels

Nous proposons une synthèse des parcours résidentiels dans le tableau suivant. Les parcours « types » sont moins flagrants dans ce modèle ; à ce titre la figure 9 peut-être difficile à lire. Pourtant, certaines tendances se démarquent, visibles notamment aux extrémités haute et basse du schéma, telles que le passage de « chez la famille » aux « critères de la conjointe » qui se traduit par un « achat laborieux », ou encore celui de « chez eux » à la « décision commune » qui mène à un « achat rapide ». Nous complétons ce tableau par plus d'explication ci-après.

Figure 9 : Évolution des arbitrages résidentiels le long des carrières migratoires

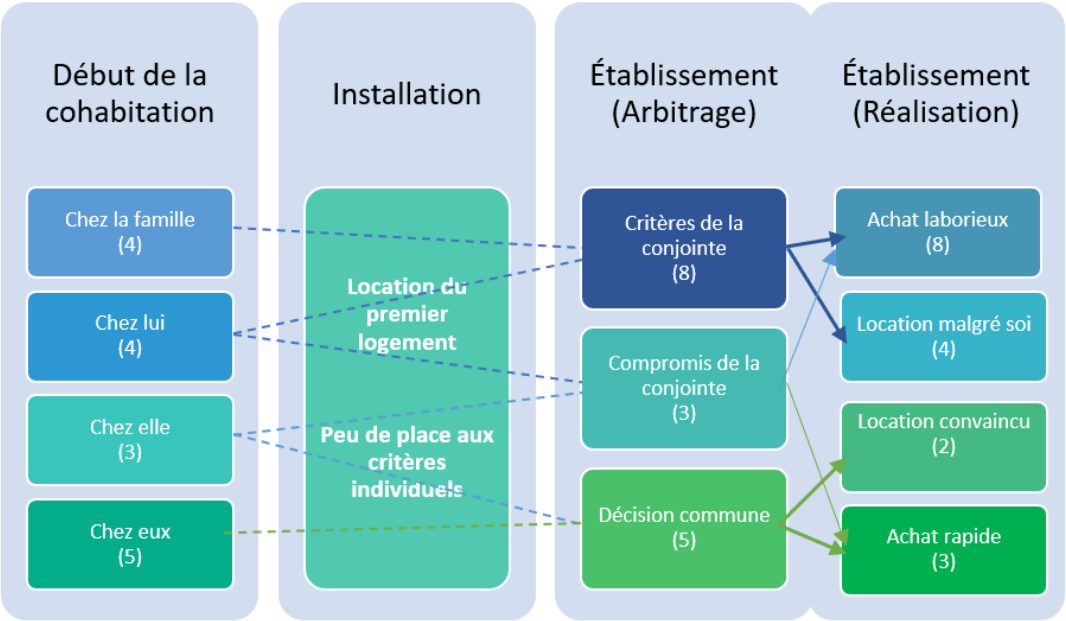

Source : Auteure 2021

Les débuts de la cohabitation se déroulent, pour une grande part de notre échantillon, chez le conjoint masculin, que ce soit dans son appartement personnel ou au domicile de sa famille. Toutefois, plusieurs couples s'écartent de ce modèle, qui correspond à la norme dans plusieurs contextes nationaux, et privilégient un domicile qui favorise leur autonomie. Nous remarquons à cette étape du parcours conjugal que la solidarité familiale est forte, et contribue, dans une certaine mesure, et de manière directe et indirecte, à la réalisation du projet migratoire par le biais d'aide résidentielle (hébergement, aides financières à l'achat, etc.).

Pendant les débuts de l'installation au Québec, lors de la recherche du premier logement, les choix résidentiels des couples sont très contraints. Cela laisse ainsi peu de place aux critères différenciés entre conjoints dans le choix résidentiel, la priorité est commune : trouver un appartement (parfois, quel qu'il soit). Des ressources, inégalement distribuées entre les couples, facilitent ou entravent cette tâche, comme le réseau ou les ressources financières. Au sein des couples, les arrangements dans le partage des tâches relatifs à la recherche du logement dépendent des ressources migratoires de chacun·e, des rôles de genre pendant l'installation et du partage des responsabilités au sein des couples (notamment en lien avec la manière dont a été prise la décision d'immigrer). Les logements occupés sont souvent source de désillusion par rapport à l'imaginaire forgé pendant la constitution du projet migratoire, ils apportent plus ou moins d'opportunités selon la localisation et le processus de recherche du logement. Ce processus est susceptible de creuser des écarts entre conjoints dans l'apprentissage de ressources migratoires, notamment celles de l'appropriation de l'espace urbain.

À plus long terme, pendant ce que nous avons nommé « la période d'établissement », la tendance générale (réalisée ou non, rapidement ou non) est en direction de l'achat d'une maison en banlieue pavillonnaire. Les dimensions qui influencent l'accès à la propriété sont multiples, dont notamment les épreuves migratoires (résidentielles, professionnelles et économiques), la qualité de vie (accéder à un chez soi), l'investissement en prévision de la retraite, les aspirations futures en ce qui concerne le projet migratoire. Mais ces influences sont différenciées selon le genre : la priorité du choix résidentiel est plus souvent féminine que masculine dans notre échantillon, dans la mesure où les conjointes endossent les responsabilités de « gardiennes du foyer » (travail domestique, préservation du bien-être et de la sécurité financière de la famille) face aux épreuves migratoires. Leurs critères résidentiels recouvrent souvent une conception du chez-soi de type refuge, mais contribuent aussi à retrouver un statut social valorisé dans l'immigration. Ce constat fait écho aux recherches de Bouasria (2014) à propos de femmes algériennes ouvrières à Casablanca et de Séguin (1989) à propos des femmes de classe moyenne dans les banlieues québécoises, qui mettent en avant le caractère ambivalent de tels choix résidentiels. En effet, les conséquences de ces choix sont différenciées selon le genre : alors que pour les conjointes l'accession à la propriété d'un tel type de logement procure une forme de bien-être à travers le refuge qu'il procure, pour les hommes il s'agit d'une réalisation qui réaffirme leur rôle (valorisant) de « bon père de famille » (Bourdieu 2000, repris par Lambert 2016). Le chez-soi/refuge devenant primordial face aux épreuves migratoires, l'atteindre en accédant à la propriété est en soi une « réussite » du projet migratoire qui peut contribuer, dans

les faits, à creuser des inégalités entre conjoint·e·s et à les tolérer. En outre, nous constatons que les couples qui privilégient dorénavant des critères résidentiels de la conjointe ont généralement débuté leur cohabitation chez le conjoint masculin (chez lui ou chez sa famille). On assiste donc à un phénomène ambivalent : les conjointes ont plus de poids dans les prises de décisions résidentielles qu'avant l'immigration, mais leur choix participe à renforcer leur responsabilité de gardienne du foyer, qui assure la sécurité et le bien-être familial. Ce rôle devenant crucial dans l'immigration et nécessitant des responsabilités accrues, le reste (dont leur position sociale) passe au second plan. Toutefois, le repli/refuge n'est pas seulement féminin, il engage le couple. Il s'agit donc plutôt d'un repli de la cellule familiale.

8.2. La gestion de l'argent et les choix résidentiels comme révélateurs des dynamiques conjugales

L'une de nos questions opérationnelles de départ était la suivante : « Comment la gestion de l'argent et les arbitrages résidentiels s'articulent-ils et qu'indiquent-ils des dynamiques conjugales en migration ? ». Un premier volet de la question appelait à se pencher sur l'éventuel lien qui réunit gestion de l'argent et arbitrages résidentiels, et la nature de ce lien. Nous stipulons dorénavant que ces deux pans, si leur influence mutuelle est relativement accessoire, participent conjointement d'une définition des couples de leur propre dynamique conjugale. Dit autrement, dans certaines occasions – notamment au moment de l'accession à la propriété – les choix résidentiels ont certes pu jouer sur la réorganisation de la gestion de l'argent des couples, mais l'articulation la plus prégnante demeure dans l'arrimage entre les justifications apportées par les couples pour faire sens de la manière dont ils réalisent leur gestion de l'argent et de la façon dont ils arbitrent leurs choix résidentiels à une conception plus large de ce que signifie pour eux « faire couple ». Ainsi, nous confirmons l'hypothèse qui constitue la base de cette recherche : ces deux volets, et *a fortiori* ensemble, sont des révélateurs particulièrement convaincants et originaux des dynamiques conjugales, ils donnent du sens et nourrissent la manière dont les personnes rencontrées *vivent en couple* et *conçoivent le couple*. Des éléments pertinents ressortent de l'analyse séparée des justifications de l'un et de l'autre de ces deux volets. Mais prises ensemble, elles sont au cœur de la définition du couple, par les couples. Dans les termes d'Henchoz (2007) – repris de Berger et Kellner (1988) – elles participent finalement de la construction conjugale du couple, des rôles de chaque conjoint·e, en fonction de son appartenance de genre.

C’est donc par une analyse typologique des parcours des arbitrages résidentiels et des schémas de transformation des modes de gestion de l’argent exprimés par les répondant·e·s que nous établissons trois constructions conjugales en évolution dans la migration : le projet conjugal, la complémentarité conjugale et la mutualité conjugale, que nous allons présenter en détail dans la section suivante. Ces trois manières de « faire couple » sont fonction de la conception prémigratoire des relations conjugales, de l’expérience de la carrière migratoire et de la signification qui lui est accordée par les conjoint·e·s. Autrement dit, elles résultent de l’idéal conjugal (ou des habitudes prémigratoires), de sa confrontation avec la réalité sociale (et notamment les difficultés rencontrées dans le processus d’installation au Québec et les attentes perçues) et de son interprétation par les couples eux-mêmes (redéfinition des priorités). Comme nous l’avons vu tout au long de cette recherche, les couples rencontrés n’ont en effet pas été éprouvés de la même façon dans l’expérience de leur carrière migratoire, en fonction de leurs caractéristiques personnelles, de leurs ressources à disposition et des contraintes structurelles, et leur dynamique conjugale prémigratoire est donc affectée de manière différenciée.

Par ailleurs, cette classification porte, nous le rappelons, sur des couples qui « tiennent » dans la migration (qui ne se sont pas séparés). À cet égard, nous posons l’hypothèse que c’est par le maintien d’une conception commune du couple (« un terrain commun d’interprétation de son histoire » [D. Lemieux 2004]) le long de la carrière migratoire, c’est-à-dire qui évolue ensemble, que les conjoints parviennent à maintenir leur relation conjugale – quelle que soit la manière dont celle-ci est définie et remaniée.

Nous présentons maintenant en détail ces trois conceptions du couple en évolution dans la migration, puis nous proposerons un retour sur plusieurs réflexions que fait émerger cette typologie.

8.3. Essai de classification de l’évolution des constructions conjugales dans la migration

Ces manières de « faire couple » ne correspondent pas à de « bonnes » ou « mauvaises » façons de faire, elles ne représentent pas non plus des manières de « faire plus couple » ou « faire moins couple » (elles n’indiquent pas des degrés d’intégration conjugale). Elles montrent des

conceptions du couple en évolution le long de la carrière migratoire. À ce titre, elles constituent un « test » des indicateurs présentés dans la section précédente pour saisir les dynamiques conjugales.

8.3.1. Le « projet conjugal » : maintien d'une rhétorique du « tout faire ensemble » et des inégalités entre conjoints masquées

Dans la configuration du « projet conjugal », les couples ont tendance à mettre en commun leurs revenus et à présenter leur processus de prise de décision comme commun lors des choix résidentiels. Ils ont souvent adopté ce fonctionnement tôt dans leur relation conjugale, et maintiennent ces arrangements pendant toute la durée de leur parcours migratoire.

Les discours tenus en entrevue par ces conjoint·e·s mettent en scène cette forte unité conjugale (Lambert 2016), qui n'est pas pour autant exempte de rapport de genre asymétrique ou de tensions. Leurs justifications reposent ainsi largement sur une rhétorique du « tout faire ensemble », tant des activités du quotidien que des grands projets[90] : « On se demande vraiment l'avis pour tout. Quand on fait les choses, on les fait ensemble. […] Même quand on achète une plante, on va être à deux. » (femme, couple L, 1 enfant, France). Les prises de décision sont aussi réalisées collectivement : « Normalement, toute notre vie ensemble a été une décision quasiment unanime, pour tout » (homme, couple G, 2 enfants, Mexique). Cette rhétorique de la prise de décision commune, et notamment autour des choix résidentiels, masquant les compromis ou les arrangements asymétriques, alimente aussi leur construction du couple.

Ces conjoint·e·s expriment une forme de valorisation de soi à appartenir à ce type, par rapport aux autres modes d'arrangements, et notamment leur interprétation du fonctionnement des « couples québécois », qu'ils jugent trop « individualistes ». La mise en récit de leurs arrangements financiers est articulée de manière à les positionner comme l'étape ultime à atteindre dans un parcours conjugal : « Comme je dis : on le met en commun. On n'est pas "moi je gagne ça, toi tu gagnes ça". Non, parce que je pense qu'on est arrivé à un stade beaucoup plus

[90] On remarque d'ailleurs que le vocabulaire du « projet », à réaliser ensemble, est très présent dans les récits de ces couples : « En fait on a toujours eu des projets, c'est ça, c'est pour ça que notre couple il fonctionne bien c'est qu'on a toujours… on a toujours eu des projets, des nouveaux projets, des nouvelles choses dans notre vie qui font qu'on s'ennuie pas. » (femme, couple L, 1 enfant, France). Sans doute, le projet migratoire s'inscrit-il également dans cette approche, notamment pour les couples qui le conçoivent comme un projet de mobilité à court terme pour « essayer ».

loin. » (femme, couple L, 1 enfant, France). Une participante explique par exemple le fonctionnement de partage des dépenses d'un couple de connaissances : « Moi je me choque avec ce type de choses là, parce qu'on devrait travailler à se développer ensemble, et pas un plus que l'autre. » (femme, couple Q, 2 enfants, Colombie). Ces couples se déclarent donc particulièrement satisfaits de leur fonctionnement.

Cette conception du « tout faire ensemble » existait déjà avant l'immigration mais s'est vue renforcée le long de la carrière migratoire. L'éloignement du réseau social du pays d'origine et la géographie résidentielle dans la région de Montréal, notamment, contribuent à une forme de repli autour de la famille nucléaire : « On est quand même beaucoup plus tout le temps ensemble, tous les trois [avec notre enfant]. » (femme, couple L, 1 enfant, France). Ce sont aussi des couples qui ont le plus de ressources prémigratoires (notamment économiques) et acquises pendant l'immigration. Ils ont certes dû composer avec des épreuves migratoires (notamment sur le marché de l'emploi), mais dans une moindre mesure ou de manière plus temporaire que des couples des autres types. Aussi, ce repli est-il décrit plus souvent que par les autres en des termes positifs, comme une occasion de passer plus de temps de qualité en famille. Leur parcours résidentiel se traduit par un accès à la propriété rapide, le plus généralement d'une maison en quartier périphérique de Montréal ou en banlieue. Dès le début de leur cohabitation, ils privilégient généralement de s'installer dans un appartement « neutre » (ni chez l'un, ni chez l'autre, ni chez la famille), montrant ainsi leur autonomie face à leur famille respective.

Néanmoins, au-delà de la rhétorique mobilisée par ces couples pour mettre en avant leur unité conjugale, nous remarquons que le travail qui sous-tient la réalisation de ces « projets » repose davantage sur les épaules des conjointes, et ce notamment dans les épreuves migratoires. En effet, comme Lambert (2016) le remarque également au sein des couples qui affichent cette « mise en scène » de leur unité conjugale dans son étude, des « fissures » apparaissent et dévoilent une répartition effective des tâches et des responsabilités entre conjoints, selon le genre, ainsi que des décalages, voire des inégalités au sein du couple. Par exemple, la conjointe du couple L résume de cette manière leur fonctionnement : « C'est vrai que dans notre couple on est pas… ben je sais qu'il y a des couples qui fonctionnent : il y en a un qui s'occupe de ça, l'autre de ça. Alors oui on a… c'est moi qui fait les comptes, hein, mais… on va se donner des petites missions comme ça l'un et l'autre » (femme, couple L, 1 enfant, France). On remarque que l'ampleur et l'attribution de ces « petites missions » varient, et moins souvent au profit des conjointes, surtout le long de la carrière migratoire.

Ainsi, on constate dans les discours des conjoint·e·s de ce type qu'ils ont beau mettre ensemble leurs revenus, ils oublient rarement d'où provient cet argent. La visibilité des revenus de chacun·e peut également être orchestrée différemment selon celui ou celle qui le reçoit. Ainsi, lorsqu'un·e conjoint·e gagne davantage que l'autre, et surtout lorsque cette tendance s'inverse dans le parcours migratoire, des réajustements s'opèrent différemment selon le genre de la personne qui a les revenus les plus hauts. Les conjointes vont en effet opérer avec « délicatesse », et visibiliser les revenus de leur conjoint. À l'inverse, celles qui gagnent moins vont souvent endosser plus de tâches domestiques pour participer autrement à la balance des échanges conjugaux (Henchoz 2008) :

> « Je le vis bien aussi, parce que si maintenant [mon conjoint] il me rabaissait toujours par rapport à ça [le fait que je gagne moins], là c'est sûr que ça se passerait pas bien. Mais je trouve que c'est un ensemble, moi je fais énormément de tâches, que ce soit le linge ou d'autres choses. J'apporte plein de choses à la famille, donc pour moi c'est un ensemble. Il y a pas juste le salaire qu'on ramène avec l'argent, mais… c'est un tout pour moi, mais honnêtement moi je me sens pas mal par rapport à ça » (femme, couple L, 1 enfant, France).

On n'observe pas les mêmes mécanismes de délicatesse et de compensation chez les conjoints masculins ni lorsqu'ils gagnent moins, ni lorsqu'ils gagnent plus.

Plusieurs conjointes sont aussi responsables du travail de gestion de l'argent dans les couples de ce profil. Or, nous avons documenté dans quelle mesure ce travail a représenté un stress et une charge supplémentaire dans l'immigration, dans un contexte où une perte de revenus a souvent été vécue. En dehors du travail de gestion, certaines conjointes ont également endossé plus de responsabilités pendant la période de l'installation. Par exemple, la conjointe du couple Q (2 enfants, Colombie) va notamment aider son conjoint à retrouver une situation professionnelle satisfaisante, en plus d'œuvrer à sa propre insertion professionnelle.

Finalement, la rhétorique du « projet conjugal » soutient des répartitions des responsabilités selon le genre entre conjoints, qui peuvent masquer des inégalités au sein des couples. La réalisation du projet migratoire notamment peut être davantage portée par un membre du couple, le plus souvent la conjointe dans notre échantillon. Toutefois, ce fonctionnement se pérennise dans la migration (et pérennise le couple ?) et apporte une satisfaction à ses adhérents.

8.3.2. La « complémentarité conjugale » : une division des rôles conjugaux selon le genre en transformation

La configuration de la « complémentarité conjugale » regroupe des couples qui affichent une division plus poussée des tâches et des responsabilités selon le genre. Avant l'immigration, ces couples adhéraient plutôt au modèle du pourvoyeur masculin exclusif, même si la conjointe travaillait. Ils ont débuté leur cohabitation le plus souvent au moment du mariage et dans la maison familiale du côté du conjoint. Cette division des rôles est autant affichée qu'assumée par les couples : elle correspond à leur conception idéale du couple. Contrairement aux couples des deux autres types exposés, qui se sont plus souvent présentés comme en porte à faux des tendances normatives de leur pays d'origine ou de leur entourage, celui-ci est présenté par ses adhérent·e·s comme le résultat d'un effort de transmission de la parentèle :

> « Dans l'éducation qu'on a reçue, la façon dont a vu, parce que quand tu as vécu avec un père-une mère c'est différent quand tu vis juste avec un père ou une mère. Donc moi j'ai vécu avec mon père et ma mère, ma femme aussi. Donc je sais c'est quoi le rôle d'un homme, je sais c'est quoi les rôles d'une femme, je sais les attentes que j'ai envers ma femme parce que je les identifie à ma mère, et je sais ce que j'ai à faire, parce que je l'identifie à mon père. Je pense, elle de son côté c'est la même chose. » (homme, couple I, 2 enfants, Cameroun).

Ces couples avaient, par rapport au reste de notre échantillon, des ressources plus limitées (notamment économiques) avant le départ migratoire. Mais, ils ont surtout été les couples à rencontrer le plus de contraintes et d'épreuves pendant leur installation, en raison de leur appartenance à des minorités racisées (discrimination en emploi et sur le marché locatif) conjointement avec des événements de la vie ordinaire et des caractéristiques sociales (par exemple, plusieurs couples de ce type sont arrivés avec de très jeunes enfants). Par ailleurs, ce sont les conjoint·e·s de ce type qui ont le plus évoqué d'expériences et de perceptions d'*a priori* négatifs sur leur relation conjugale. Ils nomment ainsi les attentes sociales envers leur organisation qu'ils ressentent pendant leur processus d'établissement au Québec.

Dans ce type, les transformations des dynamiques conjugales au cours de la carrière migratoire ont induit des « pertes » pour chaque conjoint·e. Les conjointes ont notamment perdu en autonomie financière ; alors qu'avant l'immigration elles pouvaient compter sur leur revenu et l'utiliser comme elles l'entendaient, dorénavant celui-ci est considéré davantage comme familial

et remis dans les dépenses courantes, voire totalement invisibilisé. Les conjoints masculins ont quant à eux perdu le statut social associé à leur rôle de pourvoyeur financier exclusif du couple. Ce changement s'est déroulé plus ou moins douloureusement pour ces conjoints, et certains réaffirment ce rôle en tentant de combler les critères résidentiels de leur conjointe, et ainsi d'offrir un chez-soi satisfaisant à leur famille. Ces couples sont plus orientés vers la propriété, plutôt localisée en banlieue, mais ce statut résidentiel n'est pas encore nécessairement atteint, en raison de leurs ressources plus limitées et des obstacles rencontrés. Quant aux conjointes féminines, elles « acceptent » ces changements, et cette perte de leur statut, par la mobilisation accrue du code du « don de soi » que nous évoquions plus tôt : « Moi le but c'est la réussite des enfants, ici au Canada, c'est pas l'argent, c'est pas… je sais pas… » (femme, couple A, 2 enfants, Algérie). Un certain ressentiment à l'égard de la société d'établissement peut toutefois poindre, qui se traduit notamment par une importance renouvelée envers l'édification d'un chez-soi refuge. Un certain repli sur la cellule conjugale (ou familiale nucléaire) s'observe alors face au monde extérieur.

8.3.3. La « mutualité conjugale » : quand les épreuves migratoires favorisent plus d'autonomie et d'égalité au sein du couple

Dans la configuration de la « mutualité conjugale », les couples valorisent une gestion de l'argent qu'ils jugent équitable et associée à une autonomie individuelle. Quant aux processus de décision et de recherche résidentielles, ils demeurent assez partagés entre conjoint·e·s, notamment en fonction des ressources et expertises de chacun·e.

Ce partage équitable des ressources, qui se traduit généralement, dans le discours de ces participant·e·s, par un partage des dépenses au prorata des revenus, était souvent freiné avant l'immigration, par le contexte économique et social de leur pays d'origine ou des caractéristiques personnelles et familiales des conjoint·e·s. Les attentes équitables qu'ils confèrent aux relations de genre dans leur couple détonnent également des attentes majoritairement partagées dans leur contexte national d'origine. En outre, des distinctions apparaissent également au sein des couples, les conjointes sont davantage porteuses de cette volonté d'égalité que leur conjoint. Certaines frustrations ont donc teinté les dynamiques conjugales prémigratoires de plusieurs d'entre eux.

Les débuts de la carrière migratoire des couples de ce type sont marqués par plusieurs épreuves migratoires (notamment des formes de discrimination sur le marché de l'emploi et du logement). Les ressources prémigratoires de ces couples sont mitigées. Ils peuvent, par exemple, compter sur un réseau social à leur arrivée, qui leur permet d'être hébergés quelque temps, mais ce réseau est également immigrant, arrivé récemment et offre donc un soutien limité. Leurs enfants sont d'âge scolaire et ont donc eu une insertion scolaire facilitée. Ces couples rencontrent néanmoins des difficultés d'insertion professionnelle, et ce sont généralement les conjointes qui s'insèrent plus rapidement sur le marché du travail. Elles subviennent ainsi majoritairement aux dépenses familiales pendant cette période. Cette étape dans leur parcours conjugal va contribuer à instaurer un remodelage des habitudes financières prémigratoire. Les conjoints sont solidaires pendant l'étape de l'installation, et mettent en commun leurs ressources économiques pour survivre face aux difficultés de l'immigration.

Ensuite, le moment où les contributions financières de chaque conjoint se stabilisent offre une nouvelle occasion de reconfigurer leur mode de gestion de l'argent. Des conjointes parviennent alors à mobiliser leur contribution principale pendant l'installation pour promouvoir leur vœu de plus d'égalité et d'autonomie dans leur couple. Ces couples organisent ainsi dorénavant leurs finances selon un modèle hybride de mise en commun partielle des revenus et du dégagement d'une somme pour leurs dépenses personnelles. Dans la plupart de ces couples, cette autonomie, en « apaisant » des tensions que pouvait susciter la gestion de l'argent avant l'immigration, s'est accompagnée d'un rapport à l'argent plus familial. Par exemple, une conjointe relève : « On est comme arrivés à avoir une vision de l'argent plus commune, et dans nos priorités aussi » (femme, couple O, 1 enfant, Colombie). Par la mise en place d'une somme individuelle, chacun conserve sa « zone de confort » (homme, couple O, 1 enfant, Colombie) en l'utilisant comme il ou elle l'entend. Toutefois, nous remarquons que cette somme est finalement souvent utilisée ou épargnée dans une optique familiale, notamment par les conjointes. Le travail de gestion quotidien de l'argent est également davantage partagé entre les conjoints alors qu'il reposait plutôt sur l'un·e des conjoint·e·s avant l'immigration.

Sur le plan résidentiel, ces couples semblent moins adopter une tendance particulière que suivre les opportunités qui se présentent à eux. Par exemple, les couples de ce type ont autant commencé leur cohabitation dans un appartement autonome (chez eux), que chez lui ou chez elle (mais pas dans la maison familiale). Nous remarquons aussi que plusieurs d'entre eux ont cohabité plusieurs années avant de se marier. De la même façon, après l'immigration, ces couples suivent des trajectoires résidentielles diverses. Ils sont plus généralement actuellement locataires

dans des quartiers centraux de Montréal, mais pas tous. Certains aspirent à la propriété, mais pas tous. Les prises de décisions entre conjoints sont plutôt présentées comme communes, quoique les critères de la conjointe semblent être priorisés dans certains cas. Le processus de recherche de logement dépend des compétences ou ressources de chacun (par exemple la maîtrise du français à l'arrivée).

8.4. Réflexions sur ces manières de « faire couple » en migration

La typologie proposée ici permet de cerner finement, et de manière discursive et matérielle, les arrangements des couples et leur cheminement le long de leur carrière migratoire, en mettant en relief des parcours plus nuancés et plus complexes que ceux que la littérature propose jusqu'à présent (Pessar 2005). Elle permet aussi de sortir du débat sur le potentiel « émancipateur » de l'immigration pour les femmes, qui perdure dans le champ d'études sur le genre en migration. Les trois évolutions des sens de faire couple émergent face aux épreuves migratoires, en fonction de la manière dont les couples en ont été affectés et des relations de genre privilégiées (avant, pendant et après l'installation au Québec). Ces résultats renouvèlent également la nécessité d'étudier des échantillons variés pour mettre en exergue le poids des épreuves migratoires structurelles, en fonction des caractéristiques sociales et des ressources à disposition. En effet, les manières de faire couple que nous dégageons dépassent les différences ethnoculturelles de notre échantillon. Néanmoins, les épreuves migratoires réactivent, dans une certaine mesure, des différences liées à l'origine ethnique par des mécanismes de stigmatisation et d'exclusion.

Ces trois manières de faire ont un point de convergence commun : la famille, et son bien-être, deviennent une priorité dans les conditions difficiles d'insertion sociale dans la société d'établissement (à plusieurs niveaux, comme nous l'avons documenté). Cette observation résonne avec les conclusions d'autres études étayées dans le premier chapitre (Espiritu 2002, Parrado et Flippen 2005, Yu 2011, Gu 2019). Cette priorisation *accrue* de la famille (elle était tout de même déjà présente avant l'immigration, elle était même centrale dans la formation du projet migratoire) est au cœur de l'expérience migratoire des couples rencontrés, et se manifeste tant dans les justifications des arrangements financiers que des arbitrages résidentiels des couples rencontrés. En somme, nos observations indiquent que ce mécanisme est ce qui permet de faire sens du parcours migratoire (et de ses épreuves) et de l'évolution des dynamiques conjugales.

Ce renforcement du « don de soi » dans l'immigration ne se produit toutefois pas de la même manière chez tous les couples et n'engendre pas les mêmes effets sur chaque conjoint·e. Il est en effet sans doute encore plus exacerbé dans les pratiques et les discours des conjointes. Souvent, cette priorisation de la famille se produit par des responsabilités accrues et/ou au détriment de la position sociale des conjointes, notamment pendant la période d'installation mais qui peut se perpétuer pendant l'établissement à long terme.

L'édification de cette typologie soulève aussi plusieurs questions, notamment, sur sa portée générale aux couples en contexte d'immigration. **Quelle est la généralisation possible de ces trois manières de faire couple en migration ?** D'abord, rappelons que ces résultats concernent un groupe d'immigrant·e·s spécifique, les « travailleurs qualifiés sélectionnés par le Québec », qui se distinguent des autres notamment par leur parcours administratif, par leurs ressources prémigratoires conséquentes (ils ont été sélectionnés pour leur bagage culturel, social et professionnel) et par les épreuves qu'ils rencontrent dans leur période d'installation et d'établissement. Les manières de « faire couple » présentées sont exhaustives au sein de notre échantillon, chaque couple se retrouve, à différentes mesures, dans l'un ou l'autre des modèles présentés. Nous pouvons donc aisément présager que ces parcours ne concernent pas uniquement les membres de notre échantillon, ils se retrouvent sans doute chez d'autres couples immigrants dans cette catégorie au Québec. Néanmoins, malgré nos efforts d'obtenir une hétérogénéité des situations des couples rencontrés, certains angles morts demeurent, et pour cette raison l'exhaustivité de cette typologie n'est pas complètement atteinte, d'autres modèles peuvent exister. Enfin, si le risque d'élaborer une typologie repose dans un excès de simplification pour obtenir une cohérence interne à chaque « type » (Demazière 2013), nous pensons être parvenue à rendre compte de la complexité de chacun des parcours conjugaux à l'œuvre.

Une seconde interrogation porte sur les répercussions de ces manières de faire couple sur l'expérience migratoire elle-même. **Comment et dans quelles mesures ces arrangements conjugaux influencent-ils, *in fine*, la poursuite de la carrière migratoire des couples ?** Le premier point à souligner réside dans le fait que ces couples « ont tenu » dans l'immigration. En effet, cela peut paraître paradoxal, mais le fait de ne pas s'être séparé est perçu par nos répondant·e·s comme une « réussite » du projet migratoire. En effet, le risque de la séparation est redouté par de nombreux couples – comme le remarquait également Vatz Laaroussi dans ses recherches (Vatz Laaroussi et Boisjoli 2016) – et ils évitent ainsi ce qui serait interprété comme un échec dans (et de) l'immigration. Le risque de séparation fait partie de l'imaginaire collectif des nouveaux arrivants ; chacun des couples rencontrés nous a exposé le cas d'au moins un couple

de son entourage qui s'est séparé dans la migration : « Je te dis que nous avons des connaissances – pas des amis, mais quand même – que cette épreuve les a séparées. On a eu beaucoup de divorces [dans notre entourage] dans les premières années quand les couples sont arrivés. C'était soit tu restes ensemble et tu sors plus fort de la bataille, soit… » (femme, couple P, 2 enfants, Roumanie). « Éviter » la séparation renforce d'une certaine façon leur conception de faire couple : c'est parce que nous le concevons et le vivons de cette manière que nous avons tenu bon ! Mais la priorisation accrue de la famille amène aussi à reformuler son projet migratoire. Certes celui-ci était déjà centré autour de la famille, et surtout des enfants, mais cela se renforce encore au cours de la carrière migratoire, quitte à tolérer des formes d'inégalités au sein du couple. Finalement, un couple qui « se maintient » dans l'immigration est en soi une ressource habilitante pour « réussir » leur immigration (selon la redéfinition que les conjoint·e·s opèrent de leur projet), mais cela peut amener à accepter des compromis ou des inégalités. Ainsi, l'idée du couple comme ressource habilitante est à mitiger, notamment pour la position des femmes, qui doivent – nous l'avons vu – porter une partie du projet familial en même temps que le projet migratoire. Pour conclure sur cette question, nous voulons souligner que, quelle que soit la situation du couple, les épreuves migratoires ont contribué à développer une forme de repli sur la cellule conjugale, ainsi qu'à ancrer l'idée d'un futur migratoire circulaire (si possible), alors que le projet d'immigration initial était plutôt envisagé dans un établissement à long terme au Québec.

Conclusion

Les trois configurations conjugales présentées dans ce chapitre montrent les manières de « faire couple » face aux épreuves migratoires. L'émergence de ces configurations est l'occasion de tester et de prouver la pertinence du cadre conceptuel de la gestion de l'argent et de l'arbitrage résidentiel pour saisir les dynamiques conjugales en transformation. Ensemble, ces deux pans participent d'une définition du couple par les conjoints eux-mêmes, ils contribuent donc à la construction conjugale, en même temps que, se faisant, les conjoints la pratiquent au quotidien. Dans l'immigration, ces configurations se maintiennent ou se redéfinissent, selon plusieurs facteurs, dont la conception prémigratoire des couples, leurs vécus des épreuves migratoires et le sens que confèrent les conjoints à ces expériences.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette recherche avait pour objectif général d'offrir une nouvelle lecture des dynamiques de couple et des rapports de genre dans l'immigration. Plus spécifiquement, elle s'est penchée sur cette question : Comment évoluent la gestion de l'argent et l'arbitrage résidentiel au sein des couples le long de leur carrière migratoire ? Le but était donc de documenter des mécanismes sociaux qui demeurent le plus souvent cachés, les relations conjugales, mais aussi un groupe social que l'on connaît finalement peu au Québec, les personnes immigrantes hautement qualifiées. Pour répondre à ces objectifs, nous avons adopté une approche qualitative compréhensive en nous appuyant sur les récits de 17 situations conjugales (25 répondant·e·s).

Les trois premiers chapitres de cette thèse ont constitué le socle de cette démarche de recherche. Nous avons d'abord recensé les études réalisées dans le domaine du genre et de la migration et du champ spécifique des relations conjugales dans l'immigration. À partir de cette revue de la littérature, des orientations qu'elle préconisait et des zones d'ombre qu'elle recelait, nous avons proposé un cadre conceptuel et méthodologique dans le but d'offrir un angle d'analyse original. Ce cadre conceptuel est composé, d'une part, du champ d'études de la gestion et des significations sociales de l'argent au sein des couples et, de l'autre, des choix résidentiels et du caractère genré de l'espace domestique. La démarche méthodologique repose sur l'étude d'un échantillon construit principalement autour de la catégorie administrative d'immigration des « travailleurs qualifiés sélectionnés ». Le fait d'être en couple hétérosexuel, parent et biactif sont d'autres critères retenus pour construire cet échantillon. La récolte des données s'est réalisée par le biais d'entretiens individuels qui avaient pour trame des « récits de lieux de vie » des participant·e·s.

Les quatre chapitres suivants (chapitres 4, 5, 6 et 7) retracent les différentes étapes de la carrière migratoire des couples rencontrés : situation prémigratoire, formation du projet migratoire, installation et établissement. Chacun de ces chapitres s'est penché spécifiquement sur l'organisation financière et les arbitrages résidentiels de ces couples, et de mettre ainsi en exergue les transformations (ou les maintiens), les facteurs qui les sous-tendent et le sens de leur évolution.

Nous avons ainsi fait ressortir un ensemble de facteurs qui influencent la transformation de l'organisation financière des couples, ou, au contraire, participent de son maintien, au cours de l'expérience migratoire. Il s'agit du mode de gestion prémigratoire, des règles de sens de la

sémantique amoureuse, des contraintes migratoires et du ressenti subjectif des attentes sociales. Chacun des couples n'est pas égal devant ces facteurs ; les contraintes migratoires, par exemple, sont fonction des caractéristiques sociales des conjoint·e·s, de leurs ressources, en interaction avec l'environnement politico-légal et économico-institutionnel de la société d'installation.

Nos analyses ont aussi montré les différentes significations que peut recouvrir la reconstruction du chez-soi en migration dans les échanges conjugaux. En effet, si le chez-soi revêt un sens particulièrement prégnant dans le parcours migratoire, sa reconstruction n'est pas neutre au sein des couples. Au-delà donc de l'espace domestique comme *contenant* des échanges domestiques, comme lieu de la différenciation et de la hiérarchisation selon le genre ou de leur contestation, nous conceptualisons le chez-soi comme *objet* dans la balance des échanges conjugaux. À cet égard, la reconstruction du chez-soi en migration agit sur la (re)construction conjugale, notamment en accentuant les rôles de genre de la « gardienne du foyer » et du « bon père de famille » ou en participant conjointement d'une définition commune du « projet conjugal ». Ainsi, le parcours résidentiel, en plus de marquer la géographie résidentielle des nouveaux arrivants et de leur trajectoire d'insertion sociale, contribue à la redéfinition des dynamiques conjugales en migration. Les aspirations résidentielles qui se traduisent par un accès à la propriété ont, en outre, des effets concrets sur les modes de gestion de l'argent, en suscitant par exemple un stress accru pour les conjointes qui accomplissent le travail financier au quotidien, ou encore en entérinant des manières de partager les dépenses selon les rôles de genre.

Ces résultats indiquent ainsi que le cadre conceptuel qui articule la gestion de l'argent et les arbitrages résidentiels fonctionne pour saisir les différentes manières de « faire couple » en migration. Si l'approche par l'étude de la gestion de l'argent au sein des couples a déjà démontré sa pertinence en soi pour saisir les dynamiques conjugales et les rapports de genre qui les traversent, la combiner avec une étude des arbitrages résidentiels a révélé sa valeur ajoutée, en offrant une couche de sens supplémentaire, pour saisir les constructions conjugales sous-jacentes à la vie en couple en contexte migratoire.

Dans le chapitre 8, nous avons présenté les trois manières de « faire couple » dans l'immigration qui sont ressorties de nos analyses. Ces configurations conjugales sont : 1/ celle du « projet conjugal », dans laquelle les conjoint·e·s pratiquent et valorisent le « tout ensemble » le long de leur parcours migratoire, ils adoptent un mode de gestion basé sur la mise en commun des revenus et un processus de choix résidentiels fondé sur une décision commune, qui peuvent toutefois masquer des asymétries au sein du couple ; 2/ le modèle de la « complémentarité

conjugale », qui repose sur un partage des rôles ancré selon le genre des conjoint·e·s, rôles dont le contenu évolue toutefois le long du parcours migratoire, les couples adoptent un partage des dépenses selon le genre, orienté vers un rapport à l'argent de plus en plus familial, et un processus de choix résidentiel marqué par le partage des responsabilités domestiques ; 3/ la « mutualité conjugale », manière de faire caractérisée par un partage des responsabilités basé sur l'autonomie de chaque conjoint·e·s et voulu de plus en plus équitable au cours du parcours migratoire, les couples aboutissent à un mode de gestion de mise en commun partielle et un partage des responsabilités dans la réalisation des choix résidentiels en fonction des ressources de chacun·e. Ces dynamiques de couples sont fonction de la conception prémigratoire des relations conjugales, de l'expérience de la carrière migratoire et de la signification qui lui est accordée par les conjoint·e·s. Ces configurations sont sous-tendues par un mouvement commun, celui de priorisation accrue de la famille, qui dépasse les différences ethnoculturelles de notre échantillon. Ce mouvement se traduit différemment selon les trois conceptions conjugales, mais tend généralement à précariser la position des conjointes dans leur couple, pendant au moins la partie « installation » de la carrière migratoire. Pendant cette période, en effet, la « réussite » du projet migratoire se réalise généralement par la responsabilité et/ou au détriment des conjointes.

Finalement, à la lumière de ces résultats, nous observons que ce cadre pourrait certainement être appliqué dans d'autres contextes, en dehors de l'immigration, pour mieux comprendre les dynamiques familiales en mouvement, dans la société québécoise par exemple. Néanmoins, cela ne doit pas minimiser l'expérience migratoire comme moment charnière des trajectoires de couple ; ce moment révèle de manière particulièrement saillante les différentes conceptions de « faire couple », en même temps qu'il peut aussi contribuer à les transformer.

L'approche théorique de la « carrière migratoire », en outre, permet de saisir la complexité des interrelations entre l'agentivité des conjoint·e·s et les influences tant des structures, des moments de vie ordinaire (qui sont bien souvent une manière aussi de « voir » ces structures à l'œuvre), que des ressources disponibles. C'est dans l'entrelacement de ces différentes dimensions, et à différentes échelles, dans la durée, que se produisent les transformations (ou le maintien) des dynamiques conjugales. Alors que, dans l'imaginaire collectif véhiculé actuellement par les médias et les discours « hostiles », les familles immigrantes sont plutôt présentées comme *a priori* inégalitaires et sexistes, on remarque que le parcours migratoire, et l'installation au Québec, est un moteur possible d'inégalités au sein des couples, et marque profondément et intimement la vie des personnes immigrantes, jusque dans leur relation conjugale. En outre, si la lumière est souvent orientée sur les défis rencontrés par les familles dans l'immigration, cette thèse permet

d'apporter des éléments de compréhension des différentes manières dont les couples immigrants avec enfants y font face. Nos observations renouvèlent également l'intérêt de faire des recherches sur plusieurs pays d'émigration conjointement : ce n'est pas nécessairement là que se jouent les axes de différenciation – bien que des mécanismes d'altérisation et de stigmatisation dans la société d'établissement, selon l'appartenance ethnique ou raciale, sont susceptibles de réactiver ces différenciations. Alors que la tendance politique actuelle est à la promotion de l'immigration temporaire, dans l'optique du paradigme de la mobilité, et à l'idée « d'en prendre moins pour en prendre soin »[91], de véritables efforts doivent être accomplis en direction des familles qui immigrent avec l'intention de s'établir à long terme au Québec ou au Canada, et pour qui la manière d'être accueillies et accompagnées dans ce processus va marquer durablement leur sphère intime.

Pistes de recherche future

Ce projet est aussi une invitation à poursuivre la réflexion dans plusieurs directions. L'une de ces directions serait notamment de tester ce cadre conceptuel dans d'autres contextes. Cela permettrait à la fois de poursuivre la mise à l'épreuve de ce cadre et de faire émerger éventuellement d'autres manières de « faire couple ». En outre, d'autres études permettraient de dégager des éléments de comparaison et ainsi d'analyser plus systématiquement les effets des contextes structurels dans lesquels évoluent les couples (par exemple, dans une comparaison entre couples immigrants et non-immigrants).

Un volet qui mérite d'être exploré plus en profondeur est celui du rôle de la famille transnationale. Nous pensions que cette thématique émergerait davantage des données dans le cadre de cette recherche, notamment par le biais des envois internationaux d'argent comme le laissait présumer la littérature. Mais, parce que les familles étaient suffisamment aisées ou les couples pas assez nantis (ou parce qu'ils ont accédé à la propriété ? [Houle et Schellenberg 2008]), ces envois d'argent ou de biens ont moins été évoqués dans les récits de nos participant·e·s. Pourtant, les familles sont très présentes dans les récits lorsqu'il est question de la période prémigratoire : les solidarités familiales sont alors au cœur des choix résidentiels, et l'organisation financière des

[91] Slogan de campagne électorale du parti de la Coalition Avenir Québec (CAQ), arrivé au pouvoir au Québec en octobre 2018.

parents a pu jouer le rôle de « balise » normative que l'on souhaite reproduire ou dont on veut au contraire s'écarter. Il est finalement assez logique que l'influence familiale s'estompe dans le temps, tant en raison de la durée du parcours conjugal, qu'en raison de l'éloignement géographique produit par le projet migratoire. Ce dernier point constitue d'ailleurs l'un des changements forts dans l'immigration, le couple ne repose plus autant sur un réseau de parenté élargi comme cela a pu être le cas dans le pays d'origine (mais pas pour tous les couples). L'absence de la famille pèse d'ailleurs sur plusieurs conjointes, comme nous l'avons évoqué. Quelques énoncés soulignent tout de même le maintien de la présence familial dans la définition de la famille chez les couples rencontrés. Par exemple, à l'un des conjoints à qui nous demandions s'il enverrait aussi de l'argent à la famille de sa conjointe si celle-ci n'avait pas assez pour le faire elle-même, il a simplement ri de la question et répondu : « Chez nous, c'est comme une sorte de mondialisation familiale. C'est là où le monde s'égare ici, des fois. Ça nous fait marrer. » (homme, couple N, 3 enfants, Burkina Faso). Ces propos mettent en relief la conception des liens et de la solidarité familiale (transnationale) pour ce répondant, et la manière dont cette conception peut s'éloigner de la façon dont, selon lui, les liens familiaux sont envisagés au Québec. Certaines modalités du maintien du rôle de la famille transnationale ont ainsi transpiré des récits, mais une étude plus systématique sur ce sujet précis, et notamment les transformations de ce rôle le long du parcours conjugal et de la carrière migratoire, serait porteuse pour des recherches futures sur les « faire famille » en migration.

Sur un autre thème, nous pensons qu'il serait intéressant d'explorer davantage les situations des couples binationaux. En effet, dans ces configurations conjugales, seul un membre du couple a connu une expérience migratoire, et chaque conjoint·e est donc susceptible d'être porteur·se d'un cadre de référence différent de la vie en couple et du rapport à l'argent et au chez-soi. L'un de ces cas se retrouve dans notre échantillon, un couple d'origine franco-congolaise, qui a habité ensemble en France avant d'immigrer au Québec. Néanmoins, son caractère unique dans notre corpus ne nous a pas permis de pousser plus l'analyse dans cette direction, surtout que, de surcroît, un seul membre du couple a été interviewé, nous offrant qu'une version de la situation conjugale. Toutefois, des éléments du discours de cette interviewée soulèvent des pistes intéressantes à creuser, notamment sur l'écart dans les rapports à l'argent de son conjoint et d'elle, écart qui renforce le tabou autour des questions de gestion de l'argent et de sa nécessité de faire preuve de « délicatesse », selon son interprétation. Une recherche dans cette direction permettrait sans doute de mieux comprendre les mécanismes sous-jacents à la construction d'une conception commune du couple, dans une situation où les référents peuvent être particulièrement

différents et où les difficultés liées au parcours migratoire concernent de manière très différenciée les conjoint·e·s (l'un·e étant natif.ve et l'autre immigrant·e[92]).

Enfin, cette étude s'est concentrée sur des couples qui se maintiennent dans l'immigration, mais il serait pertinent d'effectuer des comparaisons avec des couples qui ont connu une séparation. Une telle comparaison permettrait de mettre en lumière les points d'achoppements entre les conjoints le long du parcours migratoire, surtout lorsque l'on sait que l'argent est au cœur des conflits conjugaux des personnes immigrantes (Vatz Laaroussi et Boisjoli 2016 ; Paré, non publié). Dans quelles conditions conserve-t-on, ou non, « un terrain commun d'interprétation de son histoire » (D. Lemieux 2004) lorsque la carrière migratoire est parsemée d'embûches ? Comment certains couples endurent-ils les épreuves migratoires, et les effets différenciés, voire les inégalités, qu'elles peuvent engendrer au sein du couple, alors que d'autres unions se rompent dans ces mêmes circonstances ?

[92] Dans le cas exposé de notre échantillon, les deux conjoints sont immigrants au Québec, mais l'un a déjà vécu une expérience d'immigration vers la France au préalable.

BIBLIOGRAPHIE

Ahmed, Sara. 1996. « Moving spaces: Black feminism and post-colonial theory. » *Theory, Culture & Society* 13 (1) : 139-146.

Alcoff, Linda. 1991. « The Problem of Speaking for Others. » *Cultural Critique* (20): 5. doi:10.2307/1354221.

Anadón, Marta et François Guillemette. 2006. « La recherche qualitative est-elle nécessairement inductive. » *Recherches qualitatives* 5 (1) : 26-37.

Anthias, Floya et Gabriella Lazaridis. 2000. *Gender and migration in Southern Europe: Women on the move*. New York : Routledge.

Apparicio, Philippe, Xavier Leloup et Philippe Rivet. 2007. « La Diversité Montréalaise à l'Épreuve de La Ségrégation : Pluralisme et Insertion Résidentielle Des Immigrants : Testing Montréal's Diversity: Residential Segregation, Pluralism, and Migrant's Insertion. » *Journal of International Migration and Integration / Revue de l'integration et de La Migration Internationale* 8 (1): 63-87. doi:10.1007/s12134-007-0004-1.

Araya-Moreno, Javiera. 2014. « L'alchimie de l'État: la construction de la différence dans le processus de sélection des immigrants au Québec. » Mémoire de maîtrise, Montréal: Université de Montréal.

———. 2020. « What does hospitality look like when immigrants are 'wanted'? The case of the immigration selection process in Quebec, Canada. » *Hospitality & Society* 10 (3): 335-350.

Armony, Victor. 2020. « L'expérience Subjective de La Discrimination Systémique: Étude de Cas Sur La Population Québécoise d'origine Latino-Américaine. » *Canadian Journal of Sociology* 45 (4). https://journals.library.ualberta.ca/cjs/index.php/CJS/article/view/29679.

Ashby, Katherine J. et Carole B. Burgoyne. 2008. « Separate financial entities?: Beyond categories of money management. » *The Journal of Socio-Economics* 37 (2): 458-480.

Authier, Jean-Yves, Jennifer Bidet, Anaïs Collet, Pierre Gilbert et Hélène Steinmetz. 2010. « État des lieux sur les trajectoires résidentielles. » s.l.: Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.DGALN/Plan Urbanisme Construction Architecture. http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_trajectoires_resid_2010.pdf.

Bachmann, Laurence. 2008. « De l'argent non contrôlé. Les préoccupations antitutélaires des femmes dans leurs usages de l'argent. » In *Belleau H. et Henchoz C. (dir.) L'usage de l'argent dans le couple: Pratiques et perceptions des comptes amoureux. Perspective internationale*, Paris : Editions L'Harmattan, 149-182.

Bailey, Ajay et Clara H. Mulder. 2017. « Highly Skilled Migration between the Global North and South: Gender, Life Courses and Institutions. » *Journal of Ethnic and Migration Studies* 43 (16): 2689-2703. doi:10.1080/1369183X.2017.1314594.

Baker, Phyllis L. 2004. « “It is the Only Way I Can Survive”: Gender Paradox among Recent Mexicana Immigrants to Iowa. » *Sociological Perspectives* 47 (4) : 393-408. doi:10.1525/sop.2004.47.4.393.

Baldassar, Loretta et Laura Merla. 2014. *Transnational Families, Migration and the Circulation of Care: Understanding Mobility and Absence in Family Life*. New York : Routledge.

Balibar, Etienne et Immanuel Maurice Wallerstein. 1991. *Race, nation, class: Ambiguous identities*. New York : Verso.

Batnitzky, Adina, Linda McDowell et Sarah Dyer. 2012. « Remittances and the maintenance of dual social worlds: The transnational working lives of migrants in greater London. » *International Migration* 50 (4): 140-156.

Battaglini, Alex, Sylvie Gravel, Carole Poulin, Michel Fournier et Jean-Marc Brodeur. 2002. « Migration et paternité ou réinventer la paternité. » *Nouvelles pratiques sociales* 15 (1): 165.

Becker, Gary S. 1981a. *A Treatise on the Family*. Cambridge: Harvard University Press.

———. 1981b. « Altruism in the Family and Selfishness in the Market Place. » *Economica* 48 (189) : 1-15.

Becker, Howard S. 1963. *Outsiders. Études de sociologie de la déviance.* Paris: Éditions Métailié.

———. 2002. *Les ficelles du métier: comment conduire sa recherche en sciences sociales*. Paris: La découverte.

Becker, Howard S. et Anselm L. Strauss. 1956. « Careers, personality, and adult socialization. » *American journal of sociology* 62 (3) : 253-263.

Belleau, Hélène. 2008. « Entre le partage des dépenses et le partage des avoirs: les comptes conjugaux des ménages québécois. » In *Belleau H. et Henchoz C. (dir.) L’usage de l’argent dans le couple: Pratiques et perceptions des comptes amoureux. Perspective internationale*. Paris : Editions L’Harmattan, 113-148.

———. 2012. *Quand l’amour et l’État rendent aveugle: le mythe du mariage automatique*. Québec: Presses de l’Université du Québec.

Belleau, Hélène et Caroline Henchoz. 2008. *L’usage de l’argent dans le couple: pratiques et perceptions des comptes amoureux. Perspective internationale*. Paris : Editions L’Harmattan.

Belleau, Hélène, Carmen Lavallée et Annabelle Seery. 2017a. *Unions et désunions conjugales au Québec: rapport de recherche. Première partie: le couple, l’argent et le droit*. INRS Centre-Urbanisation Culture Société.

———. 2017b. « La gestion commune au sein des couples: une question de mariage ou pas ? » *Cahiers québécois de démographie* 46 (1) : 47-71.

Belleau, Hélène et Delphine Lobet. 2017. *L’amour et l’argent. Guide de survie en 60 questions*, Éditions Remue-Ménage. Montréal: Les Éditions du remue-ménage.

Belleau, Hélène, Chiara Piazzesi et Annabelle Seery. 2020. « Conjugal Love from a Sociological Perspective: Theorizing from Observed Practices. » *Canadian Journal of Sociology* 45 (1): 23-46. doi:10.29173/cjs29434.

Belleau, Hélène et Raphaëlle Proulx. 2010. « Équilibre et déséquilibre des comptes amoureux contemporains: le revenu familial remis en question. l'exemple québécois. » *Recherches familiales* 7 (1): 85-101.

Ben Soltane, Sonia. 2018. « Dans l'intimité familiale des immigrantes: le travail domestique d'intégration des femmes maghrébines. » In *Travail invisible Portraits d'une lutte féministe inachevée*, sous la dir. de Camille Robert et Louise Toupin. Québec: Éditions du Remue-Ménage, 71-82.

———. 2019. « De l'experience de vie à l'expertise communautaire et urbaine: étude des pratiques intégratives des femmes immigrantes maghrébines à Montréal et à Marseille. » Thèse de doctorat, McGill University.

Berger, Peter et Hansfried Kellner. 1988. « Le mariage et la construction de la réalité. » *Dialogue* (102): 6-23.

Bernier, Estelle. 2014. « De transformations conjugales à la rupture en contexte migratoire. Bilan de recherches. » *L. Guilbert, C. Boucher et M. Racine, Cahiers de l'ÉDIQ* 2 (1): 37-45.

Bertaux, Daniel. 1980. « L'approche biographique: sa validité méthodologique, ses potentialités. » *Cahiers internationaux de sociologie*: 197-225.

———. 2010. « Le récit de vie. 3e éd. » Paris : Armand Colin.

Bertaux-Wiame, Isabelle. 1995. « Familial et résidentiel : un couple indissociable. » *Sociologie et sociétés* 27 (2): 163. doi:10.7202/001059ar.

Bessière, Céline et Sibylle Gollac. 2020. *Le genre du capital: comment la famille reproduit les inégalités*. Paris : La Découverte.

Bilge, Sirma. 2010. « « … alors que nous, Québécois, nos femmes sont égales à nous et nous les aimons ainsi » : la patrouille des frontières au nom de l'égalité de genre dans une « nation » en quête de souveraineté. » *Sociologie et sociétés* 42 (1) : 197-226. doi:https://doi.org/10.7202/043963ar.

———. 2015. « Le blanchiment de l'intersectionnalité. » *Recherches féministes* 28 (2): 9-32.

Bittman, Michael, Paula England, Liana Sayer, Nancy Folbre et George Matheson. 2003. « When Does Gender Trump Money? Bargaining and Time in Household Work. » *American Journal of Sociology* 109 (1): 186-214.

Boccagni, Paolo et Loretta Baldassar. 2015. « Emotions on the move: Mapping the emergent field of emotion and migration. » *Emotion, Space and Society* 16 : 73-80.

Bonvalet, Catherine et Anne Gotman. 1993. « Introduction. » In *Le Logement, une affaire de famille: l'approche intergénérationnelle des statuts résidentiels*, Catherine Bonvalet et Anne Gotman, 9-20. Paris: Editions L'Harmattan.

Bouasria, Leïla. 2014. « Les enjeux symboliques autour de l'investissement féminin dans le logement. » In *Expériences du genre. Intimités, marginalités, travail et migration*, sous la dir. de M. P. Anglade, L. Bouasria, M. Cheikh, F. Debarre, V. Manry, et C. Schmoll 113-129. Paris : Karthala Editions.

Boudarbat, Brahim et Maude Boulet. 2010. *Immigration au Québec: Politiques et intégration au marché du travail*. Montréal: CIRANO. https ://www. cirano.qc.ca/files/publications/2010RP-05.pdf.

Boudarbat, Brahim et Gilles Grenier. 2014. *L'impact de l'immigration sur la dynamique économique du Québec*. Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations.

Boudreau, Cathy et Annie Arseneault. 1994. « La recherche qualitative: une méthodologie différente, des critères de scientificité adaptés. » *Revue de l'association pour la recherche qualitative* 10: 121-137.

Bowlby, Sophie, Susan Gregory et Linda McKie. 1997. « "Doing home": Patriarchy, caring, and space. » *Women's Studies International Forum* 20 (3): 343-350. doi:10.1016/S0277-5395(97)00018-6.

Bryman, Alan. 2012. « How many qualitative interviews is enough? Expert voices and early career reflections on sampling and cases in qualitative research. National Centre for Research Methods Review Paper. » Southampton, UK: National Centre for Research Methods. http://eprints.ncrm.ac.uk/2273/4/how_many_interviews.pdf.

Catarino, Christine et Mirjana Morokvasic. 2005. « Femmes, genre, migration et mobilités. » *Revue européenne des migrations internationales* 21 (1): 7-27.

Chicha, Marie-Thérèse. 2009. *Le mirage de l'égalité: les immigrées hautement qualifiées à Montréal*. Centre Métropolis du Québec.

Chicha, Marie-Thérèse et Eric A. Charest. 2008. *L'intégration des immigrés sur le marché du travail à Montréal: politiques et enjeux*. IRPP.

Chicoine, Nathalie, Johanne Charbonneau, Damaris Rose et Brian Ray. 1997. « Le processus de reconstruction des réseaux sociaux des femmes immigrantes dans l'espace montréalais. » *Recherches féministes* 10 (2): 27.

Choko, Marc et Richard Harris. 1990. « The local culture of property: A comparative history of housing tenure in Montreal and Toronto. » *Annals of the Association of American Geographers* 80 (1): 73-95.

Chouakri, Yasmina. 2004. « La discrimination et les obstacles à l'intégration des femmes des communautés arabes et musulmanes. » Conférence donnée à Montréal: Ligue des droits et des libertés.

Clair, Isabelle. 2011. « La découverte de l'ennui conjugal. » *Sociétés contemporaines* (3): 59-81.

———. 2016. « Faire du terrain en féministe. » *Actes de la recherche en sciences sociales* (3): 66-83.

Coenen-Huther, Jacques. 2003. « Le type idéal comme instrument de la recherche sociologique. » *Revue française de sociologie* 44 (3): 531-547.

Collavechia, Sandra. 2008. « Doing Moneywork: le travail domestique des femmes dans la gestion des finances familiales. » In *Belleau H. et Henchoz C. (dir.) L'usage de l'argent dans le couple: Pratiques et perceptions des comptes amoureux. Perspective internationale*. Paris : Editions L'Harmattan.

Collectif. 1984. *Le sexe du travail. Structures familiales et système productif*. Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble.

Collignon, Béatrice et Jean-François Staszak. 2004. « Entrées dans l'espace domestique. » In *Les espaces domestiques: Construire, habiter, représenter : Actes du colloque international sur les Espaces domestiques qui s'est tenu du 17 au 20 septembre 2002 à l'Institut de géographie de Paris.*, 3-9. Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis): Bréal.

Colliot-Thélène, Catherine. 2012. « Individu et individualisme chez Georg Simmel, au prisme de Durkheim et de Weber. » *Sociologie et sociétés* 44 (2): 207-233.

Cortes, Geneviève. 2011. « La fabrique de la famille transnationale. Approche diachronique des espaces migratoires et de la dispersion des familles rurales boliviennes. » *Autrepart* (1): 95-95.

Cosquer, Claire. 2019. « L'expatriation révélatrice. Être blanc à Abu Dhabi. » *La vie des idées*. https://laviedesidees.fr/L-expatriation-revelatrice.html.

———. 2020. « Une cage dorée ? Expériences genrées du privilège migratoire dans l'«expatriation». » *Sociologie* 11 (3): 223-242.

Cresswell, Tim. 2010. « Towards a politics of mobility. » *Environment and planning D: society and space* 28 (1): 17-31.

Cuturello, Paul. 1993. « Le poids de l'origine et la force de la parenté : la dualité familiale dans les pratiques résidentielles. » In *Le Logement, une affaire de famille: l'approche intergénérationnelle des statuts résidentiels*, Catherine Bonvalet et Anne Gotman, 111-127. Paris: Editions L'Harmattan.

D'Aoust, Anne-Marie. 2012. « Les couples mixtes sous haute surveillance. » *Plein droit* (4) : 15-18.

Daniel, Dominique. 2003. « Une autre nation d'immigrants. » *Vingtieme Siecle. Revue d'histoire* no 77 (1): 33-46.

Debroux, Josette. 2011. « Accéder à la maison individuelle en zone périurbaine: passé résidentiel, position dans le cycle de vie et sphères d'identification. » *Métropoles* (10). ENTPE.

Dechaufour, Laetitia. 2008. « Introduction au féminisme postcolonial. » *Nouvelles questions féministes* 27 (2): 99-110.

Déchaux, Jean-Hugues. 1996. « Les services dans la parenté: fonctions, régulation, effets. » In *Faire ou faire-faire ? Famille et services*, Jean-Claude Kaufmann (dir.) , 39-54. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

Delcroix, Catherine. 2013. « Dynamiques conjugales et dynamiques intergénérationnelles dans l'immigration marocaine en France. » *Migrations Société* (1): 79-90.

Delphy, Christine. 1975. « Famille et consommation. » In *L'ennemi principal Tome 1: Économie politique du patriarcat*, Paris: Syllepse 1:75-98.

———. 1998. *L'ennemi principal, Tome 1- Économie politique du patriarcat*. Paris: Syllepse.

Demazière, Didier. 2013. « Typologie et description. À propos de l'intelligibilité des expériences vécues. » *Sociologie* Vol. 4 (3): 333-347.

Dia, Hamidou. 2007. « Les investissements des migrants dans la vallée du fleuve Sénégal : confiance et conflits d'intérêts. » *Revue européenne des migrations internationales* 23 (3): 29-49. doi:10.4000/remi.4201.

———. 2014. « Comment les migrations internationales reconfigurent les relations entre conjoints et les identités conjugales au sein de couples sénégalais. » *Cahiers québécois de démographie* 43 (2): 375.

Diabone, Clédor. 2017. « Pratiques et modes de résolution des conflits chez les immigrants subsahariens établis à Québec. » Mémoire de maîtrise, Québec: Université Laval.

Drapeau, Martin. 2004. « Les critères de scientificité en recherche qualitative. » *Pratiques Psychologiques* 10 (1): 79-86. doi:10.1016/j.prps.2004.01.004.

Dubet, François, Eric Macé, Olivier Cousin et Sandrine Rui. 2013. *Pourquoi moi?. L'expérience des discriminations: L'expérience des discriminations*. Paris: Seuil.

Dumitru, Speranta. 2017. « Féminisation de la migration qualifiée: les raisons d'une invisibilité. » *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires* (1317-1318). EPPD-Cité nationale de l'histoire de l'immigration: 146-153.

Dupuis, Jacinthe. 2012. « Les solidarités familiales à l'épreuve de la migration : enquête auprès de couples de Marocains à Montréal. » Mémoire de Maîtrise, Université de Montréal https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/6219.

Dyke, Nathalie et Jean-François Saucier. 2000. *Cultures et paternités: impacts de l'immigration*. Montréal : Éditions Saint-Martin.

Ehrenreich, Barbara et Arlie Russell Hochschild. 2003. *Global woman: Nannies, maids, and sex workers in the new economy*. New York : Macmillan.

Eid, Paul. 2012. « Les inégalités «ethnoraciales» dans l'accès à l'emploi à Montréal: le poids de la discrimination. » *Recherches sociographiques* 53 (2): 415-450.

———. 2018. « Les majorités nationales ont-elles une couleur ? Réflexions sur l'utilité de la catégorie de «blanchité» pour la sociologie du racisme. » *Sociologie et sociétés* 50 (2): 125-149.

Emirbayer, Mustafa et Jeff Goodwin. 1994. « Network analysis, culture, and the problem of agency. » *American journal of sociology* 99 (6): 1411-1454.

England, Kim VL. 1993. « Changing suburbs, changing women: Geographic perspectives on suburban women and suburbanization. » *Frontiers: A Journal of Women Studies*: 24-43.

Erez, Edna, Madelaine Adelman et Carol Gregory. 2008. « Intersections of Immigration and Domestic Violence: Voices of Battered Immigrant Women. » *Feminist Criminology*.

Espiritu, Yen Le. 2002. « Filipino Navy stewards and Filipina health care professionals: Immigration, work and family relations. » *Asian and pacific migration journal* 11 (1): 47-66.

Fagnani, Jeanne. 1989. « L'enjeu de la localisation résidentielle au sein des stratégies professionnelle et familiale des femmes instruites des classes moyennes. » *Recherches féministes* 2 (1): 93-101.

Ferree, Myra Marx. 1979. « Employment without liberation: Cuban women in the United States. » *Social Science Quarterly* 60 (1): 35-50.

Forcier, Mathieu. 2019. « La construction des frontières nationales à l'ère numérique: analyse critique des discours en ligne sur l'immigration et les minorités racialisées au Québec. » Thèse de doctorat, Montréal: Université de Montréal.

Fortin, Andrée et Carole Després. 2008. « Le juste milieu: représentations de l'espace des résidants du périurbain de l'agglomération de Québec. » *Cahiers de géographie du Québec* 52 (146): 153-174.

Frank, Kristyn et Feng Hou. 2015. « Source-Country Gender Roles and the Division of Labor Within Immigrant Families. » *Journal of Marriage and Family* 77 (2): 557-574. doi:10.1111/jomf.12171.

Freitas, Any et Marie Godin. 2013. « Carrières migratoires des femmes latino-américaines dans le secteur de la domesticité à Bruxelles. » *Revue européenne des migrations internationales* 29 (2): 37-55.

Garcia, Magda et Francine Dansereau. 2010. « Les trajectoires résidentielles des immigrants latino-américains à Montréal: une affaire d'identité et de réseaux. » In *Élire domicile : la construction sociale des choix résidentiels*, Jean-Yves Authier, Catherine Bonvalet, et Jean-Pierre Lévy, 333-354. Lyon: Presses universitaires de Lyon.

Garneau, Stéphanie. 2015. « Les défis de la théorisation ancrée. Échelle d'observation et échelle de contextualisation dans l'analyse de récits biographiques. » *Recherches qualitatives* 34 (1): 6-28.

Garner, Steve. 2014. « Am I the Small Axe or the Big Tree? » In *White Self-Criticality beyond Anti-Racism: How Does It Feel to Be a White Problem?*, sous la dir. de George Yancy, 189-210. Washington : Lexington Books.

Gaudet, Stéphanie et Dominique Robert. 2018. *L'aventure de la recherche qualitative: Du questionnement à la rédaction scientifique*. Ottawa : University of Ottawa Press.

Germain, Annick. 1997. *Montréal: laboratoire de cosmopolitisme entre deux mondes*. Métropolis international.

———. 2013. « La sociologie urbaine à l'épreuve de l'immigration et de l'ethnicité: de Chicago à Montréal en passant par Amsterdam. » *Sociologie et sociétés* 45 (2): 87-109.

———. 2015. « La famille contre la ville ou la ville contre la famille ? » In *Vivre en famille au cœur de la ville*, Jean-Philippe Meloche et Juan Torres (dir.), 37-52. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.

Germain, Annick et Cécile Poirier. 2007. « Les territoires fluides de l'immigration à Montréal ou le quartier dans tous ses états. » *Globe: Revue internationale d'études québécoises* 10 (1): 107. doi:10.7202/1000081ar.

Germain, Annick, Damaris Rose et Myriam Richard. 2012. « Les banlieues de l'immigration ou quand les immigrants refont les banlieues. » In *Histoire de Montréal et de sa région : tome 2 - de 1930 à nos jours*, Dany Fougères (dir.). Québec: Presses de l'université Laval.

Giddens, Anthony. 1992. *La Transformation de l'intimité. Sexualité, amour et érotisme*. Paris : Hachette.

Glenn, Evelyn Nakano et Nisei Issei. 1986. « War Bride: Three Generations of Japanese American Women in Domestic Service. » *Philadelphia: Temple University Press* 32: 1919-1929.

Glick Schiller, Nina, Linda Basch et Cristina Blanc-Szanton. 1992. « Towards a definition of transnationalism. » *Annals of the New York Academy of Sciences* 645 (1): ix-xiv.

Godbout, Jacques T., Johanne Charbonneau et Vincent Lemieux. 1996. « La circulation du don dans la parenté. » INRS Centre-Urbanisation Culture Société.

Godin, Marie et Andréa Réa. 2011. « Nouvelles logiques de migration et de mobilité. » In *Les mondes universitaires face au marché. Circulation des savoirs et pratiques des acteurs*, Michèle Leclerc-Olive, Grazia Scarfò Ghellab, et Anne-Catherine Wagner (dir.), 49-62. Paris : Éditions Karthala.

Gohier, Christiane. 2004. « De la démarcation entre critères d'ordre scientifique et d'ordre éthique en recherche interprétative. » *Recherches qualitatives* 24 (1): 3-17.

Grafmeyer, Yves. 1993. « Héritage et production du statut résidentiel : éléments pour l'analyse des milieux locaux. » In *Le Logement, une affaire de famille: l'approche intergénérationnelle des statuts résidentiels*, Catherine Bonvalet et Anne Gotman (dir.), 41-69. Paris: Editions L'Harmattan.

———. 2010. « Approches sociologiques des choix résidentiels. » In *Élire domicile*, Jean-Yves Authier, Catherine Bonvalet, et Jean-Pierre Lévy (dir.), 35-52. Lyon: Presses universitaires de Lyon.

Grossbard-Shechtman, Shoshana. 2001. « The new home economics at Colombia and Chicago. » *Feminist Economics* 7 (3): 103-130.

Gu, Chien-Juh. 2012. « Women's status in the context of international migration. » *Sociology Compass* 6 (6): 458-471.

———. 2018. « Gender morality and emotion work in Taiwanese immigrant in-law relations. » *Gender, Place & Culture* 25 (2): 248-267.

———. 2019. « Bargaining with Confucian Patriarchy: Money, Culture, and Gender Division of Labor in Taiwanese Immigrant Families. » *Qualitative Sociology* 42 (4): 687-709.

Guerry, Linda. 2009. « Femmes et genre dans l'histoire de l'immigration. Naissance et cheminement d'un sujet de recherche. » *Genre & Histoire* (5)

Haince, Marie-Claude. 2014. « La domestication de l'Autre ou la fabrication de l'« immigrant parfait ». » *Diversité urbaine* 14 (1): 95-116. doi:10.7202/1027816ar.

Hallée, Yves, Arthur Klitsch et Jean Vandewattyne. 2018. « L'abduction de Peirce comme mode d'inférence et comme méthode et stratégie de recherche en sociologie : l'expérience de la négociation sociale en Belgique. » *Cahiers de recherche sociologique* (62): 203-224. doi:10.7202/1045620ar.

Hammouche, Abdelhafid. 2006. « Le sentiment amoureux et l'espace partagé. » *Hommes & Migrations* 1262 (1). Persée: 13-21. doi:10.3406/homig.2006.4486.

Hanley, Jill, Nicole Ives, Jaime Lenet, Shawn-Renee Hordyk, Christine Walsh, Sonia Ben Soltane et David Este. 2019. « Migrant women's health and housing insecurity: an intersectional analysis. » *International Journal of Migration, Health and Social Care*.

Henchoz, Caroline. 2007. « Le couple et l'argent. Les significations et usages sociaux de l'argent comme révélateurs sociologiques du processus de construction conjugale. » Thèse de doctorat, Neuchâtel: Université de Neuchâtel.

———. 2008. *Le couple, l'amour et l'argent: la construction conjugale des dimensions économiques de la relation amoureuse*. Paris : Editions L'Harmattan.

———. 2009. « Le trésor conjugal : analyse du couple par son argent. » *Enfances, Familles, Générations* (10): 0.

Héran, François. 2020. « L'intégration des immigrés : débats et constats. Reprise du cours d'introduction prononcé le 13 décembre 2019 au Collège de France. » *La vie des idées*. https://laviedesidees.fr/IMG/pdf/20200114_heran-2.pdf.

Hernandez, Stéphane. 2002. « Les hommes immigrants au Québec: effritement du rôle masculin traditionnel et facteurs de vulnérabilité associés. », *Intervention* 116 : 93-102

Hiebert, Daniel. 2010. « Newcomers in the Canadian housing market. » *Canadian Issues* 8.

Hiebert, Daniel et Pablo Mendez. 2008. *Settling in: Newcomers in the Canadian housing market, 2001-2005*. Canada Mortgage and Housing Corporation Ottawa, Ontario, Canada.

Hill Collins, Patricia. 1986. « Learning from the outsider within: The sociological significance of Black feminist thought. » *Social problems* 33 (6): s14-s32.

———. 1990. *Black feminist thought: Knowledge, consciousness, and the politics of empowerment*. New York: Routledge.

Hochschild, Arlie R. 1989. *The second shift*. New York: Viking.

———. 2004. « Le nouvel or du monde. » *Nouvelles Questions Feministes* Vol. 23 (3): 59-74.

Hondagneu-Sotelo, Pierrette. 2003. « Gender and immigration: A retrospective and introduction. » In *Gender and US immigration: Contemporary trends*, Pierrette Hondagneu-Sotelo (dir.), 3-19. University of California Press.

Houle, Rene et Grant Schellenberg. 2008. « Remittance Behaviours Among Recent Immigrants in Canada. » Catalogue no. 11F0019M — No. 312. Analytical Studies Branch Research Paper Series. Ottawa: Statistics Canada, Analytical Studies Branch.

Hughes, Everett C. 1937. « Institutional office and the person. » *American journal of sociology* 43 (3): 404-413.

———. 1945. « Dilemmas and contradictions of status. » *American journal of Sociology* 50 (5): 353-359.

———. 1996. *Le regard sociologique: essais choisis, textes rassemblés et présentés par J. M. Chapoulie* Paris : École des hautes études en sciences sociales.

Hyman, Ilene, Sepali Guruge et Robin Mason. 2008. « The impact of migration on marital relationships: A study of Ethiopian immigrants in Toronto. » *Journal of Comparative Family Studies* 39 (2): 149-163.

Hyman, Ilene, Sepali Guruge, Robin Mason, Judy Gould, Noreen Stuckless, Taryn Tang, Hiwot Teffera et Girma Mekonnen. 2004. « Post-migration changes in gender relations among Ethiopian couples living in Canada. » *Canadian Journal of Nursing Research Archive* 36 (4).

ISQ, Institut de la statistique du Québec. 2017. « État du marché du travail au Québec. Bilan de l'année 2016. » https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/bulletins/etat-marche-travail-2016.pdf#page=23&zoom=100,0,0.

———. 2020. « Les indicateurs de l'occupation et de la vitalité des territoires. Nombre de personnes immigrantes admises. » https://bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/demographie_02.pdf.

Jamieson, Lynn. 1999. « Intimacy transformed? A critical look at the "pure relationship." » *Sociology* 33 (3): 477-494.

Jean, Sandrine. 2014a. « Revisiter les rapports au quartier : choix résidentiels et attachement au quartier de jeunes familles de classes moyennes dans la région métropolitaine de Montréal. » Thèse de doctorat, Québec: Institut national de la recherche scientifique. http://espace.inrs.ca/2471/.

———. 2014b. « Ville ou banlieue ? : Les choix résidentiels des jeunes familles de classe moyenne dans la grande région de Montréal. » *Recherches sociographiques* 55 (1): 105. doi:10.7202/1025647ar.

Jibeen, Tahira et Michaela Hynie. 2012. « Perceptions of autonomy and life satisfaction in Pakistani married immigrant women in Toronto, Canada. » *Sex roles* 67 (1-2): 1-16.

Joassart-Marcelli, Pascale. 2014. « Gender, social network geographies, and low-wage employment among recent Mexican immigrants in Los Angeles. » *Urban Geography* 35 (6): 822-851.

Joyeux, Ludovic. 2004. « Le cas des familles immigrées d'origine algérienne résidant en HLM. » In *Les espaces domestiques: Construire, habiter, représenter : Actes du colloque international sur les Espaces domestiques qui s'est tenu du 17 au 20 septembre 2002 à l'Institut de géographie de Paris.*, Jean-François Staszak et Béatrice Collignon (dir.), 125-136. Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis): Bréal.

Kaufmann, Jean-Claude. 1992. *La trame conjugale: analyse du couple par son linge*. Paris : Éditions Nathan.

Kaufmann, Vincent et Christophe Jemelin. 2004. « La motilité, une forme de capital permettant d'éviter les irréversibilités socio-spatiales. » In *Colloque de géographie sociale Espaces et Sociétés aujourd'hui*. Rennes https://www.researchgate.net/profile/Vincent_Kaufmann/publication/37454184_La_motilite_une_forme_de_capital_permettant_d'eviter_les_irreversibilites_socio-spatiales/links/00b4952594f1610d9c000000.pdf.

Kempeneers, Marianne. 2012. « De la famille au couples, de quelle solidarité parle-t-on ? » In *Aimer et compter ? : Droits et pratiques des solidarités conjugales dans les nouvelles trajectoires familiales*, Hélène Belleau et Agnès Martial (dir.). Québec: Presses de l'Université du Québec.

Kofman, Eleonore. 2004. « Genre et migration internationale. Critique du réductionnisme théorique. » *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes* (12): 81-97. doi:10.4000/cedref.543.

Kofman, Eleonore et Parvati Raghuram. 2006. « Gender and Global Labour Migrations: Incorporating Skilled Workers. » *Antipode* 38 (2): 282-303. doi:https://doi.org/10.1111/j.1467-8330.2006.00580.x.

Labelle, Michelle. 2015. « Politique d'immigration du Québec | l'Encyclopédie Canadienne. » https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/politique-dimmigration-du-quebec.

Lambert, Anne. 2016. « Échapper à l'enfermement domestique. » *Actes de la recherche en sciences sociales* (5): 56-71.

Lambert, Anne, Pascale Dietrich-Ragon et Catherine Bonvalet. 2018. « Introduction Nouvelles Questions Pour un Vieil Objet. » In *Le Monde Privé des Femmes*, Anne Lambert, Pascale Dietrich-Ragon et Catherine Bonvalet (dir.), 27-38. Paris : INED.

Langlois, Simon. 2008. « Budgets de famille et genres de vie au Québec dans la seconde moitié du XXe siècle. » *Les Cahiers des dix* (62): 195-231.

Le Bigot, Brenda. 2017. « Penser les rapports aux lieux dans les mobilités privilégiées: étude croisée des backpackers en Thaïlande et des hivernants au Maroc. » Thèse de doctorat, Université Panthéon-Sorbonne-Paris I.

Le Gall, Josiane. 2005. « Familles transnationales: bilan des recherches et nouvelles perspectives. » *Les cahiers du Gres* 5 (1): 29-42.

Ledoyen, Alberte. 2001. « Le regard des petits propriétaires sur les demandeurs de logement. » Montréal: Direction de la recherche et de la planification, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, réalisé en partenariat avec Immigration et Métropole. http://www.metropolis.inrs.ca/medias/wp_18_2001.pdf.

Lefeuvre, Marie-Pierre. 2003. « Confiance et rationalité de la méconnaissance des risques dans la (co)propriété. » *Cahiers internationaux de sociologie* n° 114 (1): 73-92.

Leigh, Jeanna Parsons. 2016. « Skilled Immigrants and the Negotiation of Family Relations During Settlement in Calgary, Alberta. » *Journal of International Migration and Integration* 17 (4): 1065-1083. doi:10.1007/s12134-015-0454-9.

Leloup, Xavier et Virginie Ferreira. 2005. *Conditions de logement des ménages immigrants au Québec: une réalité contrastée*. Société d'habitation du Québec.

Leloup, Xavier et Annick Germain. 2012. *La métropole fluide: l'évolution de la diversité ethnoculturelle à Montréal (2001-2006)*. Institut national de la recherche scientifique, Centre-Urbanisation Culture

Lemieux, Denise. 2004. « La formation du couple racontée en duo. » *Sociologie et sociétés* 35 (2): 59-77. doi:10.7202/008523ar.

———. 2008. « De couple à parent : des récits de transition selon l'approche des parcours de vie. » *Enfances, Familles, Générations* (9): 0. doi:10.7202/029635ar.

Lemieux, Vincent. 1999. *Les réseaux d'acteurs sociaux*. Paris: Presses universitaires de France.

Lenoir-Achdjian, Annick, Sébastien Arcand, Denise Helly, Isabelle Drainville et Michèle Vatz Laaroussi. 2009. *Les difficultés d'insertion en emploi des immigrants du Maghreb au Québec: une question de perspective*. Vol. 15. IRPP Choix.

Lenoir-Achdjian, Annick, Isabelle Drainville, Denise Helly, Sébastien Arcand, Michèle Vatz Laaroussi et Amel Mahfoudh. 2007. « The professional insertion of immigrants born in the Maghreb: challenges and impediments for intervention. » *Journal of International Migration and Integration/Revue de l'intégration et de la migration internationale* 8 (4): 391-409.

Lesselier, Claudie. 2008. « Politiques d'immigration en France : appréhender la dimension de genre. » *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes* (16): 189-208. doi:10.4000/cedref.600.

Ling, Robyn Dow. 1998. « Gender, Class and Home Ownership: Placing the Connections. » *Housing Studies* 13 (4): 471-486. doi:10.1080/02673039883227.

Lloyd, Cathie. 2000. « Genre, migration et ethnicité. Perspectives féministe en Grande-Bretagne. » *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes* (8-9): 17-42. doi:10.4000/cedref.184.

Lord, Sébastien, Perla Serfaty-Garzon, Souad Larbi-Messaoud et Athanasios Boutas. 2019. « Explorer et reconstruire un chez-soi à l'étranger. Une exploration des parcours d'installation résidentielle d'immigrants internationaux à Montréal. » *Espace populations sociétés. Space populations societies* 2.

Maciel, Jose A., Zanetta Van Putten et Carmen Knudson-Martin. 2009. « Gendered power in cultural contexts: Part I. Immigrant couples. » *Family Process* 48 (1): 9-23.

Mahler, Sarah J. et Patricia R. Pessar. 2006. « Gender Matters: Ethnographers Bring Gender from the Periphery toward the Core of Migration Studies. » *International Migration Review* 40 (1): 27-63. doi:10.1111/j.1747-7379.2006.00002.x.

Maillé, Chantal. 2002. « Migrations : femmes, mouvement et « refondation » du féminisme. » *Recherches féministes* 15 (2): 1. doi:10.7202/006508ar.

———. 2017. « Approche intersectionnelle, théorie postcoloniale et questions de différence dans les féminismes anglo-saxons et francophones. » *Politique et sociétés* 36: 163-182.

Markovich, Julia et Sue Hendler. 2006. « Beyond "soccer moms" feminist and new urbanist critical approaches to suburbs. » *Journal of Planning Education and Research* 25 (4): 410-427.

Martiniello, Marco. 2010. « Introduction. » In *Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique/Nieuwe migraties en nieuwe migranten in België*, 1-8. Gent: Academia Press, coll. Société et Avenir.

Martiniello, Marco et Andrea Rea. 2011. « Des flux migratoires aux carrières migratoires. Éléments pour une nouvelle perspective théorique des mobilités contemporaines. » *SociologieS*. Association internationale des sociologues de langue française (AISLF). http://journals.openedition.org/sociologies/3694.

Martiniello, Marco, Andrea Rea, Christiane Timmerman et J. Wets. 2010. *Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique/Nieuwe migraties en nieuwe migranten in België*, Gent: Academia Press, coll. Société et Avenir.

Martuccelli, Danilo. 2015. « Les deux voies de la notion d'épreuve en sociologie. » *Sociologie* Vol. 6 (1): 43-60.

Marx, Karl. 2009. *Le Capital. Livre 1, Tome 1 : « la marchandise et la monnaie »*. Paris: Presses universitaires de France.

Mathieu, Nicole, Annabelle Morel-Brochet, Nathalie Blanc, Philippe Gajewski, Lucile Grésillon, Florent Hebert, Wandrille Hucy et Richard Raymond. 2004. « Habiter le dedans et le dehors: la maison ou l'Éden rêvé et recréé. » *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales* (11). Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (Ladyss).

McIlwaine, Cathy. 2010. « Migrant machismos: exploring gender ideologies and practices among Latin American migrants in London from a multi-scalar perspective. » *Gender, Place & Culture* 17 (3): 281-300.

McNicoll, Claire. 1993. *Montréal: une société multiculturelle*. Paris: Belin.

Menjívar, Cecilia. 1999. « The intersection of work and gender: Central American immigrant women and employment in California. » *American Behavioral Scientist* 42 (4): 601-627.

MFA, Ministère de la Famille. 2017. « Les mères et leur contribution au revenu d'emploi des familles. Un aperçu à partir de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. » *Quelle famille ?* 5 (1). https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/quelle-famille-vol5no1-hiver-2017.pdf.

———. 2020. « Les familles immigrantes et mixtes au Québec. Un portrait statistique à partir du Recensement de 2016. » *Quelle famille ?* 7 (1). https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/quelle-famille-vol7no1-hiver-2020.pdf.

MIDI, Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. 2016. « Mesure de la participation des Québécoises et Québécois des minorités ethnoculturelles. Rapport. » http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/RAP_Mesure_participation_2016.pdf.

———. 2017. « Présence et portraits régionaux des personnes immigrantes admises au Québec de 2006 à 2015. » www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/PUB_Presence2017_admisQc.pdf.

———. 2018. « Bulletin statistique sur l'immigration permanente au Québec - 1er trimestre 2018. » http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/BulletinStatistique-2018trimestre1-ImmigrationQuebec.pdf.

MIFI, Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. 2018. « Fiche synthèse sur l'immigration au Québec - 2018. » http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/FICHE_syn_an2018.pdf.

Misiorowska, Mariola. 2012. « Les trajectoires socioprofessionnelles des nouveaux arrivants, travailleurs qualifiés au Québec : qu'est-ce qu'une «intégration réussie» ? » Thèse de doctorat, Université de Montréal https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/9036.

Mohanty, Chandra. 1988. « Under Western eyes: Feminist scholarship and colonial discourses. » *Feminist review* 30 (1): 61-88.

Morel-Brochet, Annabelle. 2007. « À la recherche des spécificités du mode d'habiter périurbain dans les représentations et les sensibilités habitantes. » *Norois. Environnement, aménagement, société* (205): 23-35.

Morelli, Anne et Éliane Gubin. 2004. « Pour une histoire européenne des femmes migrantes: sources et méthodes. » *Sextant* 21: 7-15.

Morgenshtern, Marina. 2019. « “My Family’s Weight on My Shoulders”: Experiences of Jewish Immigrant Women from the Former Soviet Union (FSU) in Toronto. » *Social Sciences* 8 (3): 86.

Morgenshtern, Marina et Shoshana Pollack. 2014. « “Changing the Rules of the Game”: Experiences of Jewish Immigrants From the Former Soviet Union. » *Journal of Feminist Family Therapy* 26 (3): 117-137.

Morokvasic, Mirjana. 2008. « Femmes et genre dans l’étude des migrations : un regard retrospectif. » *Les cahiers du CEDREF. Centre d’enseignement, d’études et de recherches pour les études féministes* (16): 33-56. doi:10.4000/cedref.575.

Moujoud, Nasima. 2008. « Effets de la migration sur le femmes et sur les rapports sociaux de sexe. Au-delà des visions binaires. » *Les cahiers du CEDREF. Centre d’enseignement, d’études et de recherches pour les études féministes* (16) 7: 57-79. doi:10.4000/cedref.577.

———. 2010. « Genre et migration de femmes seules. » *NAQD* N° 28 (1): 55-75.

———. 2012. « Métiers domestiques, voile et féminisme. Nouveaux objets, nouvelles ruptures. » *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires* (1300): 84-94. doi:10.4000/hommesmigrations.925.

———. 2018. « Les sans-papiers et le service domestique en France : femmes et non-droit dans le travail. » *Recherches féministes* 31 (1): 275-291. doi:10.7202/1050665ar.

Mounir, Hakima. 2013. *Entre ici et là-bas. Le pouvoir des femmes dans les familles maghrébines*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

Murdie, Robert A. 2002. « The housing careers of Polish and Somali newcomers in Toronto’s rental market. » *Housing Studies* 17 (3): 423-443.

Noiriel, Gérard. 2006. « Colonialism, immigration, and power relations. » *Qualitative Sociology* 29 (1): 105-110.

Nyman, Charlott. 1999. « Gender Equality in ‘the Most Equal Country in the World’? Money and Marriage in Sweden1. » *The Sociological Review* 47 (4): 766-793. doi:10.1111/1467-954X.00195.

Nyman, Charlott et Lars Evertsson. 2005a. « Difficultés liées à la négociation dans la recherche sur la famille: un regard sur l’organisation financière des couples suédois. » *Enfances, Familles, Générations* (2).

Odasso, Laura. 2020. « Les implications du dispositif d’immigration: pratiques de définitions et de redéfinitions publiques et privées des intimités binationales en France et en Belgique. » *Enfances, Familles, Générations* (34)

Oso Casas, Laura. 2008. « Migration, genre et foyers transnationaux : un état de la bibliographie. » *Les cahiers du CEDREF. Centre d’enseignement, d’études et de recherches pour les études féministes* (16): 125-146. doi:10.4000/cedref.580.

Oso, Laura. 2000. « L'immigration en Espagne des femmes chefs de famille. » *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes* (8-9): 89-140. doi:10.4000/cedref.191.

Pahl, Jan. 1989. *Money and marriage*. London: Macmillan.

———. 1995. « His money, her money: Recent research on financial organisation in marriage. » *Journal of Economic Psychology* 16 (3): 361-376.

Painter, Sara. 2019. « L'inclusion dans la ville des personnes en fragilité psychique vieillissantes. Une étude qualitative des espaces de vie d'adhérents d'un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) d'une petite ville française. » Thèse de doctorat, Université du Québec, Institut national de la recherche scientifique.

Paquet, Mireille. 2020. « La « sélection efficace » des immigrants : paradigme de la mobilité et légitimité de l'État québécois. » *Diversité urbaine* 20 (1) doi:https://doi.org/10.7202/1068222ar. https://www.erudit.org/en/journals/du/1900-v1-n1-du05189/1068222ar/abstract/.

Paré, Sylvie. 1998. « Le rôle des agents immobiliers dans la ségrégation résidentielle ethnique: Processus et mécanismes de production. » Thèse de doctorat, Montréal: Université de Montréal.

———. 2001a. « Le facteur ethnique dans la production de l'espace différencié: relations sociales et transactions immobilières. » *Rapport de la recherche post doctorale, Chaire en relations ethniques, CEETUM, Université de Montréal*.

———. 2001b. « Le facteur ethnique dans le choix de son agent immobilier : perceptions de quelques acteurs. » *Les Cahiers du Gres* 2: 41. doi:10.7202/009422ar.

———. 2010. « Filières résidentielles à Montréal: le cas des Haïtiens de Rivière-des-Prairies. » *Canadian Issues* : 90.

Parrado, Emilio A. et Chenoa A. Flippen. 2005. « Migration and gender among Mexican women. » *American sociological review* 70 (4): 606-632.

Pattaroni, Luca, Marie-Paule Thomas et Vincent Kaufmann. 2009. « Habitat urbain durable pour les familles. Enquête sur les arbitrages de localisation résidentielle des familles dans les agglomérations de Berne et Lausanne. » Cahier du Laboratoire de Sociologie Urbaine, Lasur, EPFL.

Pécoud, Antoine. 2004. « Réseaux, ethnicité et institutions dans les économies immigrées. » *Hommes & migrations* 1250 (1): 13-23.

Pellerin, Hélène. 2011. « De la migration à la mobilité: changement de paradigme dans la gestion migratoire. Le cas du Canada. » *Revue européenne des migrations internationales* 27 (2): 57-75.

Pessar, Patricia. 2005. « Women, gender, and international migration across and beyond the Americas: inequalities and limited empowerment. » Expert Group Meeting On International

Migration And Development In Latin America And The Caribbean. http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.552.8444&rep=rep1&type=pdf.

Pferfferkron, Roland. 2013. *Genre et rapports sociaux de sexe*, M éditeur. Québec: Mouvements.

Piché, Victor. 2013. « Les théories migratoires contemporaines au prisme des textes fondateurs. » *Population* 68 (1): 153. doi:10.3917/popu.1301.0153.

Poirier, Cécile. 2008. « Peut-on encore parler de quartiers d'intégration ? Territoire et ethnicité à l'heure de la mobilité. » In *Les nouveaux territoires de l'ethnicité*, Xavier Leloup et Martha Radice (dir.), 133-155. Québec: Presses de l'Université Laval.

Popko, Yana. 2016. « Les stratégies et les étapes de carrière migratoire des femmes d'ex-URSS. » Mémoire de maîtrise, Toulouse: Université Toulouse II Jean Jaurès. http://dante.univ-tlse2.fr/2342/7/popko_yana_M22016.pdf.

Posca, Julia. 2016. *Portrait du revenu et de l'emploi des personnes immigrantes*. s.l.: Institut de recherche et d'informations socio-économiques. http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Ine_galite_s_immigration_WEB.pdf.

Pruvost, Geneviève. 2011. « Récit de vie. » *Sociologie*. https://sociologie.revues.org/671?lang=en.

Pugliese, Maude. 2016. « Socio-economic disparities in portfolio composition: Their historical causes and their consequences for inequality in America. » Thèse de doctorat, Chicago: The University of Chicago.

Rea, Andrea et Maryse Tripier. 2008. *Sociologie de l'immigration*. Paris: Découverte.

Renaud, Jean, Karine Bégin, Virginie Ferreira et Damaris Rose. 2006. « The residential mobility of newcomers to Canada: The first months. » *Canadian Journal of Urban Research* 15 (2): 67-81.

Rérat, Patrick, Maureen Gurtner et Daniel Baehler. 2014. « Les choix résidentiels des couples: motivations, arbitrages et logiques de genre parmi les classes moyennes supérieures urbaines. » *Bulletin de la Société Géographique de Liège* 63: 51-65.

Richard, Myriam. 2011. « Immigrants et forums internet: les représentations de la géographie résidentielle des russophones à Montréal. » Mémoire de maîtrise, Montréal: Institut national de la recherche scientifique.

Richmond, Anthony H. 1988. « Sociological theories of international migration: the case of refugees. » *Current Sociology* 36 (2): 7-25.

Rose, Damaris. 2010. « The housing situation of recent immigrants to Montreal in comparative metropolitan perspective: Contrasts and convergences. » *Canadian Issues* : 73.

———. 2018. « Chapitre 2 : Femmes et logement au Québec: recherche et activisme féministes. » In *Le monde privé des femmes: genre et habitat dans la société française*, Anne Lambert, Pascale Dietrich-Ragon et Catherine Bonvalet (dir.), 59-84. Paris : INED.

Rose, Damaris, Virginie Ferreira et Annick Germain. 2006. *La situation résidentielle et les besoins en logement des immigrants récents dans la région métropolitaine de Montréal*. Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Rosenthal, Carolyn J. 1985. « Kinkeeping in the Familial Division of Labor. » *Journal of Marriage and Family* 47 (4): 965-974. doi:10.2307/352340.

Roy, Delphine. 2006. « L'argent du « ménage », qui paie quoi ? » *Travail, genre et sociétés* 15 (1): 101-119.

Safilios-Rothschild, Constantina. 1969. « Family sociology or wives' family sociology? A cross-cultural examination of decision-making. » *Journal of Marriage and the Family* : 290-301.

Santelli, Emmanuelle. 2018. « L'amour conjugal, ou parvenir à se réaliser dans le couple. Réflexions théoriques sur l'amour et typologie de couples. » *Recherches familiales* n° 15 (1): 11-26.

Sassen, Saskia. 2000. « Women's Burden: Counter-geographies of Globalization and the Feminization of Survival. » *Journal of international affairs*: 503-524.

Savoie-Zajc, Lorraine. 2019. « Les pratiques des chercheurs liées au soutien de la rigueur dans leur recherche : une analyse d'articles de Recherches qualitatives parus entre 2010 et 2017. » *Recherches qualitatives* 38 (1): 32. doi:10.7202/1059646ar.

Sayad, Abdelmalek. 1981. « Le phénomène migratoire: une relation de domination. » *Annuaire de l'Afrique du Nord* 20: 365-406.

———. 1999. *La double absence: des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Paris: Éditions du Seuil.

———. 2006. *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. 1. L'illusion du provisoire*. Coll. Cours et travaux. Paris: Raisons d'agir éditions.

Sayad, Abdelmalek et Alain Gillette. 1976. *L'immigration algérienne en France*. Paris: Entente.

Scott, Joan. 1988. « Genre : Une catégorie utile d'analyse historique. » *Les cahiers du GRIF* 37 (1): 125-153. doi:10.3406/grif.1988.1759.

Seery, Annabelle. 2020. « La travail, l'argent et l'amour: les arrangements de couples de parents québécois à revenus modestes. » Thèse de doctorat, Montréal: Université de Montréal.

Segalen, Martine et Agnès Martial. 2019. *Sociologie de la famille (9 éd.)* Paris : Armand Colin.

Séguin, Anne-Marie. 1989. « Madame Ford et l'espace: lecture féministe de la suburbanisation. » *Recherches féministes* 2 (1): 51-68.

Semin, Jeanne. 2007. « L'argent, la famille, les amies: ethnographie contemporaine des tontines africaines en contexte migratoire. » *Civilisations. Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines* (56): 183-199.

Shirpak, Khosro Refaie, Eleanor Maticka-Tyndale et Maryam Chinichian. 2011. « Post migration changes in Iranian immigrants' couple relationships in Canada. » *Journal of Comparative Family Studies* 42 (6): 751-770.

Shooshtari, Shahin, Carol DH Harvey, Evelyn Ferguson, Tuula Heinonen et Syeed Khan. 2014. « Effects of remittance behavior on the lives of recent immigrants to Canada from the Philippines: A population-based longitudinal study. » *Journal of Family and Economic Issues* 35 (1): 95-105.

Simmel, Georg. 2004. « Métropoles et mentalité. » In *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Yves Grafmeyer et Joseph Isaac (dir.). Paris: Flammarion.

———. 2013. *Philosophie de l'argent*. Paris: Presses universitaires de France.

Spivak, Gayatri Chakravorty. 1988. « Can the subaltern speak? C. Nelson and L. Grossberg. » In *Marxism and the Interpretation of Culture*, sous la dir. de C. Nelson et L. Grossberg. 271-313. Basingstoke: Macmillan Education.

Statistiques Canada. 2017. « Recensement de la population de 2016, produit numéro 98-400-X2016201 au catalogue de Statistique Canada. » https://tinyurl.com/yzjony7o

———. 2020. « La persistance de la surqualification en emploi des immigrants et des non-immigrants. » *Regards sur la société canadienne* 75-006-X. https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/200902/dq200902a-fra.pdf?st=gN3qnU1D.

Sun Hsiao-Li, Shirley. 2010. « The "final say" is not the last word: gendered patterns, perceptions, and processes in household decision making among Chinese immigrant couples in Canada. » *Journal of Comparative Research in Anthropology and Sociology* 1 (01): 91-105.

Tannouche Bennani, Selma. 2017. « L'influence des trajectoires professionnelles des Québécois d'origine maghrébine sur leur capabilité à planifier leur retraite. » Thèse de doctorat, Université de Sherbrooke.

Tichenor, Veronica Jaris. 2005. *Earning more and getting less: Why successful wives can't buy equality*. New Brunswick, N.J.: Rutgers University Press.

———. 2008. « Argent, pouvoir et genre. Les dynamiques conjugales dans les couples où la femme gagne plus que son conjoint. » In *Belleau H. et Henchoz C. (dir.) L'usage de l'argent dans le couple: Pratiques et perceptions des comptes amoureux. Perspective internationale*, 75-112. Paris : Editions L'Harmattan.

Tran, Nathalie et Jorge Pantaleón. 2010. « Domestication économique et monétarisation de la vie sociale: les transferts d'argent et de biens des immigrants latino-américains à Montréal. » *Anthropologie et Sociétés* 34 (2): 123-141.

Tran, Nathalie. 2009. « L'envoi d'argent et de biens par les immigrants originaires de l'Amérique latine à Montréal: l'intimité économique au coeur des pratiques transnationales. » Mémoire de maîtrise, Montréal: Université de Montréal.

Triest, Frédéric et Marco Martiniello. 2010. « La carrière et le milieu de vie des nouveaux migrants en Wallonie et à Bruxelles. » In *Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique: Nieuwe Migraties en Nieuwe Migranten in België*, 251-309. Gent: Academia press.

Triest, Frédéric, Andrea Rea et Marco Martiniello. 2010. « La problématique théorique: le concept de “carrière migratoire.” » In *Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique: Nieuwe Migraties en Nieuwe Migranten in België*, Marco Martiniello, Andrea Rea, Christiane Timmerman, et Johan Wets, 9-38. Gent: Academia Press.

Tripier, Maryse. 2004. « L’immigré, analyseur de la société (note critique). » *Terrains travaux* n° 7 (2). ENS Paris-Saclay: 173-185.

Tudor, Alyosxa. 2018. « Cross-Fadings of Racialisation and Migratisation: The Postcolonial Turn in Western European Gender and Migration Studies. » *Gender, Place & Culture* 25 (7): 1057-1072. doi:10.1080/0966369X.2018.1441141.

Vailles, Francis. 2019. « Revenu des ménages : la revanche de la classe moyenne. » *La Presse*, 14 septembre. https://www.lapresse.ca/elections-federales/2019-09-14/revenu-des-menages-la-revanche-de-la-classe-moyenne.

———. 2020. « Immigration: les étudiants et les Français sont "payants". » *La Presse*, 14 septembre. https://www.lapresse.ca/affaires/economie/2020-09-14/immigration-les-etudiants-et-les-francais-sont-payants.php

Vallée, Marie-Hélène. 2003. « L’immigration féminine au Canada durant les années 1920 : la mise en place d’une politique fondée sur le « genre ». » *Recherches féministes* 15 (2): 65-84. doi:10.7202/006511ar.

Van Hook, Jennifer et Jennifer E. Glick. 2020. « Spanning borders, cultures, and generations: A decade of research on immigrant families. » *Journal of Marriage and Family* 82 (1): 224-243.

Van Pevenage, Isabelle. 2009. « Pour agir : comprendre les solidarités familiales. La recherche : un outil indispensable. Fiches synthèses de transfert de connaissances. » Montréal: partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles, INRS. http://partenariat-familles.ucs.inrs.ca/DocsPDF/SolidaritesFamiliales.pdf.

Vatz Laaroussi, Michèle. 2007. « Les relations intergénérationnelles, vecteurs de transmission et de résilience au sein des familles immigrantes et réfugiées au Québec. » *Enfances, familles, générations* (6)

———. 2008. « Du Maghreb au Québec: accommodements et stratégies. » *Travail, genre et sociétés* (2): 47-65.

———. 2009. *Mobilité, réseaux et résilience: le cas des familles immigrantes et réfugiées au Québec*. Québec: Presses de l’Université du Québec.

———. 2015. *Les rapports intergénérationnels dans la migration: De la transmission au changement social*. Québec: Presses de l’Université du Québec.

Vatz Laaroussi, Michèle et Andréanne Boisjoli. 2016. « Quand ça casse… Séparations de couples immigrants. » *Entre-vues* 7: 4.

Vatz Laaroussi, Michèle et Claudio Bolzman. 2010. « Présentation : Familles immigrantes et réseaux transnationaux : des articulations théoriques aux stratégies politiques. » *Lien social et Politiques* (64): 7-25.

Vatz Laaroussi, Michèle, Lucille Guilbert, Lilyane Rachédi, Fasal Kanouté, Laura Ansòn, Tania Canales, Amelia León Correal, Ariane Presseau, Marie Thiaw et Javorka Zivanovic Sarenac. 2012. « De la transmission à la construction des savoirs et des pratiques dans les relations intergénérationnelles de femmes réfugiées au Québec. » *Nouvelles pratiques sociales* 25 (1): 136-156.

Vatz Laaroussi, Michèle, M. Koné, A. Gagné et S.-C. Valiquette-Tessier. 2013. « La transformation du lien familial - Le cas des familles immigrantes et réfugiées au Québec. » *Collection Que savons-nous ? Québec, ARUC - Séparation parentale, recomposition familiale* 1.

Verschuur, Christine. 2013. « Reproduction sociale et care comme échange économico-affectif. L'articulation des rapports sociaux dans l'économie domestique et globalisée. » In *Genre, migrations et globalisation de la reproduction sociale*, sous la dir. de Christine Catarino et Christine Verschuur, 23-38. Cahiers genre et développement. Genève, Paris: L'Harmattan. http://books.openedition.org/iheid/5944.

Vertovec, Steven. 1999. « Conceiving and researching transnationalism. » *Ethnic and Racial Studies* 22 (2): 447-462. doi:10.1080/014198799329558.

———. 2007. « Super-diversity and its implications. » *Ethnic and racial studies* 30 (6): 1024-1054.

Vézina, Mireille et René Houle. 2017. « Les schémas d'établissement et l'intégration sociale de la population issue de l'immigration dans les régions métropolitaines de Montréal, Toronto et de Vancouver. » Statistique Canada. http://www.statcan.gc.ca/pub/89-657-x/89-657-x2016002-fra.htm.

Vignal, Cécile. 2018. « Chapitre 12 Le travail du domicile : une entreprise de résistance au déclassement ? » In *Le monde privé des femmes: genre et habitat dans la société française*, Anne Lambert, Pascale Dietrich-Ragon et Catherine Bonvalet (dir.), 251-268. Paris : INED.

Vultur, Mircea et Annick Germain. 2018. « Les carrières migratoires des étudiants internationaux dans une université de recherche au Québec: repenser la mobilité et l'ancrage. » *Canadian Ethnic Studies* 50 (1): 107-127.

Walsh, Christine A., Jill Hanley, Nicole Ives et Shawn Renee Hordyk. 2016. « Exploring the experiences of newcomer women with insecure housing in Montréal Canada. » *Journal of International Migration and Integration* 17 (3): 887-904.

Weber, Max. 1995. *Économie et société*. Paris: Plon.

Wills, Jane, Kavita Datta, Yara Evans, Joanna Herbert, Jon May et Cathy McIlwaine. 2010. *Global Cities at Work: New Migrant Divisions of Labour*. London: Pluto Press.

Woolley, Frances. 1996. « Getting the better of Becker. » *Feminist Economics* 2 (1): 114-120.

Woolley, Frances et Judith Marshall. 1994. « Measuring inequality within the household. » *Review of Income and Wealth* 40 (4): 415-431.

World Bank. 2017. « Migration and Remittances Data. » https://www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaissues/brief/migration-remittances-data.

Yasuike, Akiko. 2011. « Economic opportunities and the division of labor among Japanese immigrant couples in Southern California. » *Sociological inquiry* 81 (3): 353-376.

Yu, Yan. 2011. « Reconstruction of gender role in marriage: Processes among Chinese immigrant wives. » *Journal of Comparative Family Studies* 42 (5): 651-668.

Yuval-Davis, Nira, Floya Anthias et Eleonore Kofman. 2005. « Secure borders and safe haven and the gendered politics of belonging: Beyond social cohesion. » *Ethnic and racial studies* 28 (3): 513-535.

Zelizer, Viviana. 2005a. *La signification sociale de l'argent*. Paris: Seuil, coll. « Liber ».

———. 2005b. « Intimité et économie. » *Terrain. Revue d'ethnologie de l'Europe* (45): 13-28.

Zhou, Min. 2006. « Negotiating Culture and Ethnicity: Intergenerational Relations in Chinese Immigrant Families in the United States. » In *Cultural psychology of immigrants*, sous la dir. de R. Mahalingam, 315-336. Mahwah, NJ, US: Lawrence Erlbaum Associates Publishers.

Zlotnik, Hania. 2003. « The global dimensions of female migration. » *Migration information source* 1. Migration Policy Institute: Washington, DC. https://www.migrationpolicy.org/article/global-dimensions-female-migration.

ANNEXES

Lettre d'information sur la recherche

L'argent dans les dynamiques de couple, à travers les trajectoires résidentielles d'immigrants qualifiés et biactifs montréalais

Recherche menée par Anna Goudet, étudiante au doctorat au Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS.

Nous sollicitons votre participation à un projet de recherche. Cependant, avant d'accepter de participer à ce projet, veuillez prendre le temps de lire, de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles et à demander qu'on vous explique tout mot ou renseignement qui n'est pas clair.

Si vous acceptez de participer à ce projet de recherche, l'étudiante vous rencontrera pour vous poser des questions pendant environ 1h30/2h. Les entrevues auront lieu en face à face, et c'est l'intervieweuse qui se déplacera dans un lieu et à un moment de la journée qui vous conviendront. Vous serez invité.e à nous parler des choses suivantes : l'expérience migratoire, les différents logements habités, les arrangements financiers entre conjoints, etc.

Votre participation à cette étude ne vous expose pas à des risques différents que ceux auxquels vous vous exposez dans votre vie de tous les jours. Le principal inconvénient est le temps que vous passerez à participer à l'étude. L'entrevue pourrait aussi évoquer des souvenirs difficiles liés à l'expérience migratoire ou susciter des tensions au sein de certains couples puisque les arrangements économiques s'avèrent parfois un sujet conflictuel.

Durant votre participation à ce projet, l'étudiante recueillera et consignera dans un dossier de recherche les renseignements vous concernant. Seuls les renseignements nécessaires pour répondre aux objectifs scientifiques de ce projet seront recueillis. Les entrevues seront enregistrées et les noms des personnes seront remplacés par une combinaison de lettres et de numéros au moment de la transcription afin de préserver votre anonymat. Les données anonymisées des enregistrements d'entrevue seront conservées pour des études futures portant sur le même type de sujet.

La clé du code reliant votre nom à votre dossier de recherche ne sera accessible qu'à l'étudiante. Les renseignements personnels concernant votre participation à ce projet de recherche seront détruits 2 ans après le dépôt de la thèse de doctorat. Les données résultant des enregistrements d'entrevue seront conservés indéfiniment pour analyse secondaire par l'étudiante.

Les données pourront être publiées dans des revues spécialisées, faire l'objet de discussions scientifiques ou être combinées aux données provenant d'autres projets, mais il ne sera pas possible de vous identifier.

_____

Étudiante responsable de la recherche

Anna Goudet

Institut National de la Recherche Scientifique (INRS) - Centre Urbanisation, Culture et Société

Tel : (514) 499-8279

Courriel : anna.goudet@ucs.inrs.ca

Formulaire de consentement

L'argent dans les dynamiques de couple, à travers les trajectoires résidentielles d'immigrants qualifiés et biactifs montréalais

J'ai pris connaissance de la recherche décrite dans la lettre d'information.

J'ai été informé(e), oralement et par écrit, des objectifs de la recherche, de ses méthodes de cueillette des données et des modalités de ma participation au projet.

J'ai également été informé(e) :

a) de la façon selon laquelle les chercheurs assureront la confidentialité des données et protégeront les renseignements recueillis;

b) de mon droit de mettre fin à l'entrevue ou à son enregistrement, si je le désire, ou de ne pas répondre à certaines questions;

c) de mon droit, à titre de participant volontaire à cette étude, de me retirer à tout moment sans conséquence négative;

d) de mon droit de communiquer, si j'ai des questions sur le projet, avec la responsable du projet : Anna Goudet, étudiante au doctorat (514 499-8279, anna.goudet@ucs.inrs.ca).

J'ai compris que j'ai la possibilité de me retirer de la recherche en tout temps ou de ne pas répondre à certaines questions, sans avoir à fournir d'explications et sans subir d'inconvénients.

J'ai l'assurance que les propos recueillis au cours de cet entretien seront conservés de façon confidentielle et traités de façon anonyme. Cependant, je suis conscient que malgré toutes les précautions prises à cet effet, il demeure possible que je sois identifié de manière indirecte.

J'autorise la chercheure principale, désigné ci-dessous, à citer certains extraits de l'entretien, et ce, exclusivement à des fins de recherche.

J'accepte, par la présente, de participer à la recherche selon les modalités décrites dans la lettre d'information sur le projet, ci-annexée.

J'atteste que j'ai reçu une compensation financière de 25$ pour ma participation à ce projet de recherche.

Je signe ce formulaire en deux exemplaires et j'en conserve une copie.

_____ _____

Signature du participant Date

_____ _____

Signature du chercheur Date

Étudiante responsable de la recherche
Anna Goudet
Institut National de la Recherche Scientifique (INRS)
Centre Urbanisation, Culture et Société
Tel : (514) 499-8279
Courriel : anna.goudet@ucs.inrs.ca

Personnes à contacter en cas de questions :

Directrice de recherche de l'étudiante
Hélène Belleau, Ph.D
Institut National de la Recherche Scientifique (INRS)
Centre Urbanisation, Culture et Société
Tel : (514) 499-4053
Courriel : helene.belleau@ucs.inrs.ca

Personne ressource extérieure à l'équipe de recherche :
Monsieur Gilles Sénécal
Président du Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains
INRS
490, rue de la Couronne
Québec (Québec) G1K 9A9
Téléphone : (418) 650-7436
Courriel: gilles.senecal@ucs.inrs.ca

Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique en recherche avec des êtres humains de l'INRS le 5 septembre 2017.